République démocratique du Congo

2

HAUT-UELE

Trésor

Sous la direction de
Jean Omasombo Tshonda

Mathieu Zana Etambala
Roger Gaise
Dieudonné Buaguo
Grégoire Mombi
Edwine Simons
Jean Omasombo Tshonda
Zéphyrin M'pene Ngaluley
Joris Krawczyk
Mohamed Laghmouch



HAUT-UELE

BUKU
LE CRI
MRAC

Buku
LE CRI EDITION
Africa TERVUREN
KONINKLIJK MUSEUM VOOR MIDDEN-AFRIKA
MUSÉE ROYAL DE L'AFRIQUE CENTRALE



HAUT-UELE

Sous la direction de

Jean Omasombo Tshonda

Cette série de publications est dédiée à la mémoire de Benoît Verhaegen. Arrivé au Congo au moment de la décolonisation, il anima pendant près de 30 ans de carrière diverses structures de recherche et d'enseignement. Promoteur de la démarche de « l'Histoire immédiate », il a, par ses écrits, par sa parole, par ses enseignements, joué un rôle majeur dans les études sociales congolaises.

Nous nous souvenons avec émotion et respect de l'homme et du maître.

La présente étude, issue du projet « Provinces », soutenu financièrement par la DGD et coordonné par la section d'Histoire du Temps présent du Musée royal de l'Afrique centrale, est le fruit d'une collaboration entre chercheurs des diverses sections du MRAC, chercheurs des instituts partenaires congolais (CEP, CERDAC et CRGM), qui se sont réparti le territoire de la RD Congo, et chercheurs identifiés à l'intérieur de chaque entité administrative (qu'il s'agisse des actuels « districts » ou, pour quelques-unes de ces entités, déjà de « provinces », qui attendent d'accéder au statut de province, comme le prévoit la Constitution de la RD Congo promulguée le 18 février 2006).
Les instituts partenaires (CEP et CERDAC) ont eu pour tâches de collecter la documentation écrite existante sur chaque entité (dans les universités, instituts nationaux, archives nationales, bibliothèques spécialisées, administration centrale....), de mettre celle-ci à la disposition des équipes locales sur le terrain, mais aussi de répertorier toutes les archives et autres documents pertinents et d'en transmettre des copies aux équipes locales et au MRAC. Le CRGM se charge de l'élaboration des textes sur le relief, la géologie et l'hydrographie.
Les équipes locales, quant à elles, ont été chargées à la fois de la collecte des données au niveau de la province et de l'élaboration d'une première ébauche de la monographie.
Le MRAC a été à la fois la structure pourvoyeuse de la logistique pour la gestion des fonds du projet et un partenaire de recherche. À ce titre, l'ébauche de monographie fournie par les équipes sur le terrain a été soumise aux chercheurs des différentes sections qui composent le MRAC, qui l'ont complétée. Le MRAC a, enfin, assuré la responsabilité de la publication des monographies.
Cet ouvrage est le fruit de cette collaboration, comme en témoignent les différentes contributions.

LE CEP
Le Centre d'études politiques (CEP), (re)créé en 1999 à l'Université de Kinshasa, rassemble des chercheurs/enseignants relevant de diverses disciplines des sciences sociales ayant le politique pour champ d'études. Ses activités couvrent quatre domaines, la recherche, la formation, la documentation et la publication, ayant tous pour principal sujet la République démocratique du Congo.

LE CERDAC
Le Centre d'études et de recherches documentaires sur l'Afrique centrale (CERDAC) de l'Université de Lubumbashi poursuit les buts suivants : promouvoir des recherches coordonnées sur l'héritage du passé des peuples d'Afrique centrale et collationner la documentation nécessaire et utile à cette fin.

LE CRGM
Le Centre de recherches géologiques et minières de la RDC (CRGM) est un service public fonctionnant sous la tutelle du ministère de la Recherche scientifique. Il a été créé par ordonnance-loi n° 82/040 du 05 novembre 1982 en remplacement du Service géologique du Ministère des Mines. Sa mission principale est de promouvoir, exécuter et coordonner des travaux de recherche scientifique et des études diverses dans le domaine des géosciences. La cartographie géologique, l'inventaire et l'étude métallogénique des ressources minérales, l'étude des risques naturels d'origine géologique, l'expertise des substances minérales et la constitution des bases de données géologiques figurent parmi ses tâches essentielles.

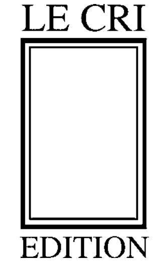
LE MRAC
Le Musée royal de l'Afrique centrale (MRAC), l'un des dix établissements scientifiques fédéraux que compte la Belgique, abrite des collections tout à fait remarquables (objets ethnographiques en provenance d'Afrique centrale, archives complètes de Stanley, photothèque et filmothèque, cartes et données géologiques, collection de zoologie de millions de spécimens, xylothèque tropicale). En tant qu'institut de recherche scientifique consacré à l'Afrique, il occupe une place importante sur la scène internationale dans les domaines de l'anthropologie culturelle, de la zoologie, de la géologie, de l'histoire et de l'économie agricole et forestière.
La **section d'Histoire du Temps présent** est une nouvelle section au sein du département d'Histoire du Musée royal de l'Afrique centrale. Elle est née de l'intégration au Musée de l'Institut africain, créé en 1992, qui avait alors absorbé le Centre d'études et de documentation africaines (1971). La nouvelle section poursuit une triple mission de documentation, de publication (elle publie la collection des « Cahiers africains ») et de recherche. Ses activités sont axées sur l'ancienne Afrique belge et particulièrement le Congo/Kinshasa.
www.africamuseum.be

République démocratique du Congo

HAUT-UELE

Trésor touristique







KONINKLIJK MUSEUM
VOOR MIDDEN-AFRIKA
MUSÉE ROYAL
DE L'AFRIQUE CENTRALE

LES AUTEURS

Mathieu Zana Etambala, chercheur à la section d'Histoire du Temps présent, MRAC et professeur à la KULeuven.

Roger Gaise, o. p., professeur et recteur de l'Université de l'Uele.

Dieudonné Buaguo, assistant à l'Université de l'Uele.

Grégoire Mombi, assistant à l'Université de l'Uele.

Edwine Simons, secrétaire de rédaction des « Cahiers africains », section d'Histoire du Temps présent, MRAC.

Jean Omasombo Tshonda, chercheur à la section d'Histoire du Temps présent, MRAC, coordinateur du projet « Provinces », professeur à l'UNIKIN.

Zéphyrin M'pene Ngaluley, chercheur à la section d'Histoire du Temps présent, MRAC.

Joris Krawczyk, attaché au projet « Provinces », section d'Histoire du Temps présent, MRAC et Service éducatif, MRAC.

Mohamed Laghmouch, section de Cartographie et Photo-interprétation, MRAC.

Toutes les photographies sont droits réservés ou sous copyright mentionné. Toute question ou demande d'autorisation doit se faire par écrit auprès du MRAC, Service des Publications, 13, Leuvensesteenweg, 3080 Tervuren (Belgique)

www.lecri.be

ISBN 978-2-8710-6578-4
© 2011 Le Cri édition
Avenue Léopold Wiener 18
B-1170 Bruxelles

© Musée royal de l'Afrique centrale
Levensesteenweg 13
B-3080 Tervuren
www.africamuseum.be

Imprimé en Belgique
D/2011/3257/23 (Dépôt légal Le Cri pour la Belgique)
SE3.01110-57227 (Dépôt légal Buku pour la RDC)

En couverture : Le château de Dungu, photo équipe locale, 2011.

Tous droits de reproduction, par quelque procédé que ce soit, d'adaptation ou de traduction, réservés pour tous pays.
Cette version en ligne de l'ouvrage vous est offerte gratuitement à la consultation, moyennant le respect de la loi sur la protection des droits d'auteur et de copyright. Certaines photographies ont été masquées par manque de précision sur les ayant-droits ou d'autorisation. L'ouvrage complet est consultable en bibliothèque ou est disponible à la vente jusqu'à épuisement des stocks.
Pour toute information complémentaire : publications@africamuseum.be

Avant-propos

Comment évoquer le Haut-Uele sans faire référence à la notion de gémellité ? Le sort de ce district appelé à devenir une province est, en effet, depuis plus d'un siècle, étroitement lié à celui de son district voisin qu'est le Bas-Uele. Ces deux districts partagent, non seulement – du moins pour une grande partie –, une histoire quasi identique, depuis les explorations dans la région au cours des années soixante-dix et quatre-vingt du XIXe siècle, mais aussi le fait d'être géographiquement confinés aux frontières de la République centrafricaine et du Sud-Soudan, dans la lointaine périphérie nord de la RD Congo.

Pour utiliser la même métaphore, l'Ituri peut, quant à lui, être considéré comme un demi-frère du Haut et du Bas-Uele. Au cours de l'histoire coloniale, et même après l'indépendance, certains territoires furent, en effet, transférés entre les districts/provinces du Haut-Uele et de l'Ituri. Si la province mère du Haut-Uele, du Bas-Uele comme de l'Ituri est la Province-Orientale (Haut-Zaïre), ces trois districts – auxquels s'ajoute la Tshopo – sont appelés à devenir des provinces à part entière.

C'est la Constitution de la RD Congo adoptée par référendum les 18 et 19 décembre 2005 et promulguée par le président de la République Joseph Kabila le 18 février 2006 qui consacre le principe de la décentralisation comme composante de l'architecture institutionnelle du pays, dans le contexte d'un État unitaire. De 11 provinces en vigueur en 1988, la RD Congo devra passer à 25 provinces auxquelles s'ajoute la ville de Kinshasa.

Comme hier, les raisons qui justifient la décentralisation n'ont pas changé. En effet, depuis que le Congo a accédé à l'indépendance en 1960, la définition de la structure de l'État a posé des problèmes. Sauf pendant les premières phases de l'ère Mobutu, cette problématique a suscité des affrontements permanents entre « unitaristes » et « fédéralistes », comme en témoignent les travaux de portée constitutionnelle en 1960, 1964, 1991-1997 et 2005.

Il est paradoxal de constater que, tant en 1960 qu'en 2005, la mouvance unitariste, bien que dominante, ait été contrainte de transiger sur ce point. Même le régime Mobutu, en dépit du caractère totalitaire qu'il imposa, échoua dans sa tentative de créer un profil de citoyen congolais bâti selon un moule unique et uniforme à travers tout le pays.

Après les deux guerres du Shaba (1977 et 1978), Mobutu modifia sa stratégie, tout au moins dans ses propos, car le lieu même de la prise de décision ne se déplaça pas. Lors de son discours du 1er juillet 1977, il annonça en effet que : « nous allons opérer une décentralisation de notre économie : décentralisation au niveau de la territoriale, et décentralisation au niveau de la gestion ». En 1980, le 19 novembre, revenant sur ce même sujet, il affirma, devant le Comité central de son parti unique, le MPR, être : « décidé de tout mettre en œuvre pour passer sans plus tarder à l'application effective de la décentralisation » ; il justifiait cette décision ainsi : « Le pays est vaste. Disons même très vaste. La centralisation à partir de Kinshasa, la capitale, nous démontre chaque jour qu'il est impossible d'assurer aux Régions le développement que nous attendons d'elles ». Cette mouvance se trouvera renforcée par la législation adoptée en 1982.

La Constitution de 2006 apporte deux changements fondamentaux en ce qui concerne la question de la décentralisation : 1) redécoupage en 26 provinces des 11 provinces existantes jusqu'a la fin de l'ère Mobutu[2] ; 2) mise en place d'organes provinciaux et locaux élus jouissant de larges compétences et de moyens substantiellement accrus.

40 % des « recettes à caractère national » collectées au sein de la province seront retenues à la source au profit de celle-ci, alors que dans la situation antérieure les provinces en disposaient (souvent plus théoriquement que réellement) de 10 à 15 %.

La mise en œuvre de ces dispositions constitutionnelles continue de soulever de difficiles problèmes, et elle est même porteuse de grands dangers :

— plusieurs des nouvelles provinces sont dépourvues des infrastructures et des moyens humains leur permettant d'exercer les prérogatives qui leur sont attribuées ;

— la disposition concernant la répartition des recettes a caractère national est difficile a interpréter (quelle province génère telle ou telle recette nationale ?) et risque de créer de grandes inégalités entre les provinces dans lesquelles sont implantées de grandes entreprises et/ou qui possèdent les points d'entrée et de sortie du commerce extérieur, et les autres provinces.

Mais l'État central confronté lui-même à sa restructuration ne paraît pas rapidement vouloir/pouvoir s'adapter à la nouvelle dynamique, les traits du passé semblant encore fortement le dominer et/ou le retenir.

Pour plus d'un observateur, la société congolaise d'en bas paraît enthousiaste aux thèses de la décentralisation envisagée. Elle espère elle-même, ainsi, s'impliquer sans tarder dans la recherche de son développement, sinon elle devra encore attendre assez longtemps.

Les responsables du processus de décentralisation se trouvent aujourd'hui confrontés à un environnement instable et « désécurisé », du fait du face-à-face entre tentatives de freinage et aspirations à sa mise en œuvre effective. Or le socle sur lequel construire un système politique viable est son assise sociologique. La société constitue le terreau dans lequel il doit impérativement s'enraciner pour être durable. Ce qui signifie que la RD Congo doit s'inventer la structure qui favorise son développement, une charpente adaptée à sa combinatoire sociologique. Et ce d'autant plus que les composantes de la scène internationale confrontées elles-mêmes à la nécessité de se réinventer ne fournissent plus de précédent paradigmatique auquel se référer.

Compte tenu de son histoire et de ses caractéristiques, la question à laquelle la RD Congo devrait répondre aujourd'hui – et non demain – est donc la suivante : le renforcement de l'État central est-il une condition préalable à la réussite de la décentralisation ou la décentralisation est-elle la filière obligée de la consolidation de l'État central ?

Le projet initié par le MRAC porte sur la réalisation de monographies provinciales. S'inscrivant dans la nécessité de bien identifier d'abord chacune des provinces reconnues par décision politique, il veut déboucher sur une connaissance réelle et précise de chaque entité provinciale, avec l'ambition de fournir des données de fond (politiques, économiques, géographiques, linguistiques, sociales…) qui faciliteront davantage une politique d'aménagement du territoire et de planification régionale. Et ce, d'autant que chacune de ces nouvelles provinces englobe de vastes territoires et/ou secteurs administratifs (plusieurs d'entre elles sont encore deux à trois fois plus vastes que la Belgique). Plusieurs de ces provinces correspondent aux espaces des anciens districts délimités durant la période coloniale. Diverses entités de base dites « coutumières » et leurs chefs furent créés par l'autorité coloniale, ce qui ne va pas sans rappeler le caractère pluriel de la société congolaise dans laquelle les rapports sociaux se sont transformés et qui voit accroître les désaccords entre tenants de la tradition et partisans de la modernité. À la suite du caractère dynamique du système d'appartenance lié au brassage de la population, à l'urbanisation et la modernisation, l'ethnicité sur laquelle se fonde l'identité et l'appartenance à la nationalité congolaise redevient signifiante politiquement, surtout dans un contexte électoral ; pourtant, elle apparaît largement aujourd'hui comme un concept fabriqué ou refabriqué qui, de ce fait, s'est largement fossilisé et mué en détonateur de la conflictualité entre candidats au pouvoir.

Si la décentralisation est un sujet de discussion actuel, elle a, en fait, été l'objet d'essais et de discussions récurrentes au cours des périodes antérieures et la loi organique votée le 10 juillet 2008 au Parlement congolais n'est pas une avancée radicale pour l'organisation des unités administratives. Les choix en matière d'organisation

administrative qui furent faits dans le passé s'alignaient souvent sur des propositions qui attendaient d'être confrontées au vécu et qui étaient donc susceptibles de modifications/révisions ultérieures. Des retouches ont été opérées, de-ci de-là, au fil du temps, souvent sans vision d'ensemble, résultant surtout d'un arbitrage des conflits de pouvoir au niveau local en fonction des intérêts des autorités supérieures. Mais dans la mesure où celles-ci n'ont pas fait l'objet de publication, la connaissance populaire et de nombreux travaux continuent à reproduire des données qui ne sont pas toujours concordantes avec la réalité du terrain. Ainsi les limites administratives des différentes entités reproduites dans des cartes sont-elles parfois peu précises, et certaines dénominations des secteurs, des chefferies et des groupements qui les composent varient-elles parfois d'une source à l'autre. À la suite des importants mouvements de population que le terrain congolais a connus, conséquence d'événements successifs et souvent violents ou de l'accroissement des difficultés socio-économiques et de communication entre les régions du pays, divers villages ont, en effet, pu disparaître ou voir leurs sites déplacés, d'autres se sont agrandis, voire créés.

Le découpage des unités provinciales devra encore révéler ses limites une fois celles-ci confrontées à la réalité, la gestion effective du territoire congolais restant largement confrontée àde nombreux défis. Les groupements qui sont une subdivision des secteurs et des chefferies et définis comme unités territoriales de base attendent encore d'être dénombrés. Pourtant, ils constituent la circonscription pour les élections locales, qui ont été, à ce jour, continuellement postposées. Les assemblées provinciales ont coopté des chefs coutumiers, à raison de 10 % du nombre de leurs membres.

La loi imposait une même procédure, impliquant aussi bien les chefs de groupement que ceux de chefferies. Dans son exécution, les situations dans les différentes provinces se sont révélées contrastées. La province du Bas-Congo ne compte aucune chefferie, l'Équateur en a 2, le Kasai-Occidental 3, le Kasai-Oriental 7, le Bandundu 11, tandis que la Province-Orientale en a 139, le Katanga 55, les trois provinces de l'ancien Kivu (Maniema, Nord et Sud-Kivu) s'en partagent 42. Il s'agit là en grande partie du résultat de politiques différentes appliquées dans la gestion des populations par les responsables des quatre provinces que comptait le Congo belge jusqu'en 1933.

Le projet du MRAC rappelle aussi que les événements ayant conduit à l'échec de la première décentralisation au cours de la Première République (1960-1965) sont toujours peu — ou mal — connus, de même que la gestion concrète, durant la période Mobutu, dans les différentes entités. Avancer vers un futur rassurant après avoir mieux situé le présent, cela nécessite aussi de tirer les leçons du passé, fût-il lointain ou récent. Bien que les délimitations des territoires — voire des nouvelles provinces — n'aient en général pas changé depuis les réformes initiées au cours de la période coloniale, les services publics congolais ne disposent pourtant, dans la plupart des cas, que de peu de documents (anciens ou nouveaux), toujours précaires, partiels ou fragmentaires.

En aucun cas, ils ne possèdent de documentation (même ancienne) pouvant leur fournir une vision d'ensemble de la situation d'une entité provinciale, car les travaux approfondis et exhaustifs sur les provinces sont restés rares. D'où la nécessité première de rassembler les diverses études partielles existantes, mais éparpillées, et de combiner diverses sources relevant du passé et du présent (tant du point de vue interne que du point de vue externe, la géopolitique économique et sociale nationale et régionale a beaucoup changé, suite à la fois a des crises locales internes à la RDC, qu'à des crises régionales proches ou lointaines). Combiner les données de terrain recueillies par les équipes de recherche locales en RDC mises en place par le projet et celles se trouvant tant dans diverses institutions congolaises (universités, centres de recherche ou services publics…) qu'au musée de Tervuren constituera ainsi une avancée importante.

Je tiens à remercier de manière particulière la Coopération belge au Développement, le Ministère belge des Affaires étrangères et la Politique scientifique qui appuient de nombreux projets de recherche et activités menés au MRAC. Cette étude monographique du Haut-Uele qui entre dans ce cadre constitue la deuxième publication d'une série qui devra couvrir l'ensemble des provinces édictées dans la Constitution de la RD Congo : une tâche immense, mais essentielle ! Il est prévu, dans le cadre de la décentralisation, que l'enseignement au niveau du primaire et du secondaire soit en partie consacré à l'étude des réalités locales, c'est-à-dire celles de chacune des provinces. En s'engageant dans la production des monographies des provinces, le MRAC espère renforcer

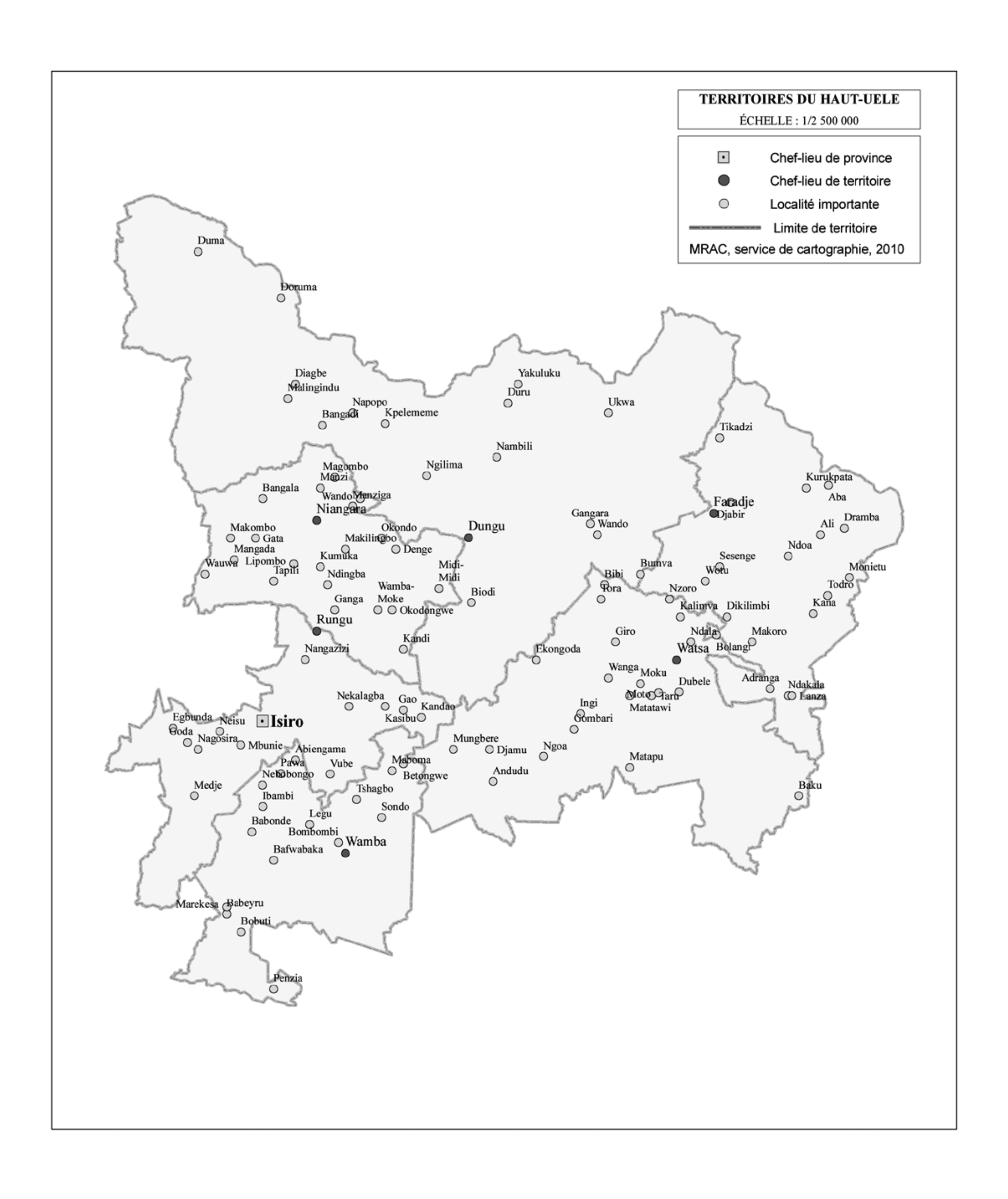
la qualité de son expertise, en même temps qu'œuvrer à l'enrichissement de la connaissance sur ce grand pays d'Afrique, afin d'appuyer les efforts de tous ceux qui contribuent a son développement.

Cette monographie a bénéficié des observations et ajouts de Jeannine Aïwa. Elle a été joliment enluminée grâce à l'aide inestimable d'Anne Welschen.

À tous, le MRAC présente ses remerciements.

Guido Gryseels,
Directeur général

Carte administrative du Haut-Uele



ERRATA

Omasombo Tshonda, Jean (dir.). 2011. *République démocratique du Congo. Haut-Uele. Trésor touristique*. Séries « Monographies des provinces de la RD Congo », vol. 2. Bruxelles-Tervuren : Le Cri-MRAC, 440 p.

– **Page 110 :**

L'instrument de musique de l'illustration de la cathédrale des Saints-Martyrs de l'Ouganda à Dungu est un tambour de bois à fente et non un « gong ».

– **Page 112 :**

Le « *likembe* à dix touches », est un lamellophone à dix lames. Quant à l'affirmation que celles-ci sont rangées selon les notes musicales (do, ré, mi, fa, sol, la, si, do), nous ne pouvons que la contester. Le clavier de l'instrument présente deux regroupements de cinq lames, formés certainement sur base d'un système scalaire pentatonique, les hauteurs annoncées ne correspondent pas aux systèmes décrits par différents musicologues ayant travaillés dans la région (Gerhard Kubik ou Didier Demolin notamment).

– **Page 114 :**

Parler d'un système scalaire comme des sons respectifs, sept comme les sons de la musique, on le devinera, est une ellipse.

– **Page 116 :**

- L'instrument en photo, au-dessus à gauche, n'est pas une cithare mais une harpe à sept cordes, ce qui est plutôt atypique pour la région en comparaison aux collections historiques ;
- Le *khudi* est une lyre. Le terme chantefable ou *cantastorie* sera préférable à celui de griots, trop ethnocentré ;
- Le *gulitindia* est un arc musical à résonateur buccal ;
- Ne disposant pas de photos, il nous impossible de commenter le *lari-ba a* mais, d'après le commentaire, il pourrait s'agir d'une cithare.

CHAPITRE I INTRODUCTION : L'UELE DANS L'IMAGERIE COLONIALE

Que signifie le mot « Uele » ? C'est une toponymie, ou plutôt une hydronymie. « Uele » est le nom de la grande rivière baignant le nord de la RD Congo. Il apparaît dans la littérature relativement aux grandes explorations organisées durant la seconde moitié du XIXe siècle. George Schweinfurth, le premier explorateur européen à admirer l'Uele – c'était le 19 mars 1870 –, décrit son expérience dans les termes suivants :

« Enfin, l'Ouelle m'apparut : il envoyait au couchant ses flots sombres et profonds. Son aspect me rappela le Nil Bleu à Khartoum. Bien qu'il fût au plus bas, sa largeur était de huit cents pieds, sa profondeur de douze à quinze. Ses bords, pareils aux guefs du Nil, s'élevaient à vingt pieds au-dessus de la surface de l'eau, et semblaient exclusivement formés d'une alluvion argileuse, mêlée de sable fin et de mica […] L'Ouelle est formé par la Gadda et par le Kibali, dont la jonction s'effectue à sept ou huit kilomètres du



Pirogues sur l'Uele. (HP.1960.71.934, collection MRAC Tervuren.)

> point où nous étions alors. Le 13 avril 1870, la Gadda avait environ cent cinquante-cinq pieds de large et deux à trois pieds d'eau. À la même date, nous avons trouvé au Kibali trois cent vingt-cinq pieds de largeur et une profondeur moyenne de douze à treize pieds[1]. »

La rivière s'appelle officiellement « Uele » à partir de son confluent avec la Dungu. Il ne faut cependant pas ignorer que les grandes rivières et les fleuves qui baignent les villages de différents peuples peuvent changer de nom en fonction de la langue des riverains.

Selon Georges Schweinfurth et Guillaume Junker, tous les riverains en aval comme en amont de Niangara appelaient la rivière uniquement « Kibali », ignorant le nom « Wele » ou « Uele ». Les Mangbetu, les Gbote-Mayanga de Gombari ou de Dungu, ainsi que les Angai, Mambe et autres Bakango avaient gardé l'habitude d'appeler la rivière « Kibali »[2].

La signification du terme « Kibali » est la suivante. Il est composé du préfixe « ki-» et du substantif « *ibale* ». « *Ibale* » signifie « eau », « rivière ». Les Bagya-Mapaya emploient le terme « *luba* », les Babua-Mobenge « *liba* », les Mayeka « *elubale* » et les Boguru « *debale* ». C'est là un indice qu'à l'époque de Schweinfurth et Junker, les riverains appelaient la rivière « Kibali » au moins jusqu'à son confluent avec la Gada et que ces peuples appartenaient à un groupe bantu. Les peuples descendus du Soudan reprirent le nom « Kibali » aux premiers occupants.

Dès 1888, la toute première organisation territoriale désigne sous ce vocable toute la frange nord-ouest du Congo, c'est-à-dire les régions actuelles de l'Uele et de l'Ituri[3]. Pendant plusieurs décennies, ces deux entités demeurent regroupées dans une seule circonscription administrative. C'est en 1912 que l'Ituri est détaché définitivement de l'Uele. Les frontières entre les deux entités administratives appelées « districts » seront ultérieurement modifiées à quelques reprises.

Le Haut-Uele est une région pour laquelle nous disposons d'images et de descriptions anciennes. Leurs sources, d'ordres divers, sont principalement d'origine coloniale belge. Il s'agit de cartes postales, de guides touristiques, de narrations de voyage, de croquis et de peintures coloniaux, de documentaires filmés. Ces documents sont actuellement éparpillés et devenus difficiles à rassembler. Nous en donnons un aperçu dans les pages qui suivent.

1. L'UELE DANS LES BANDES DESSINÉES ET LES GUIDES TOURISTIQUES

« *Uele, Uele, maliba makasi !*
(Uele, Uele, puissant fleuve !)[4] »

C'est à travers cette chansonnette que, jusque dans les années 1970, nombre de collégiens belges ont fait la connaissance de la région de l'Uele. Composée par le père Domien Van Mol (1898-15 janvier 1982), missionnaire dominicain dans le Haut-Uele, cette chanson servit de moyen d'animation missionnaire dans les établissements scolaires. Sa mélodie devint si populaire qu'Hergé la reproduisit dans sa bande dessinée *Tintin au Congo*, dont la première version parut sous la forme d'un feuilleton dans *Le Petit Vingtième* en 1930-1931, puis sous celle d'un album un peu plus tard, aux Éditions Casterman.

À l'époque coloniale, l'Est du Congo est présenté comme la région touristique par excellence. Et l'Uele, situé dans le Nord-Est, est recommandé en raison de ses peuples comme les Azande, Mangbetu et Mabudu qui fascinent par leurs chansons, connues dans le monde entier, leurs mœurs et leurs habitations, de sa station de domestication des éléphants à Gangala na Bodio, du Parc national de la Garamba, etc.[5]. Mais il y a aussi la rivière Uele qui, dans

1 Schweinfurth, G., *Au cœur de l'Afrique*, 1868-1871 *: voyages et découvertes dans les régions inexplorées de l'Afrique centrale*, tome 1, Paris, 1875, pp. 496-497.

2 Costermans, J., *Mosaïque Bangba : notes pour servir à l'étude des peuplades de l'Uele*, Bruxelles, Institut royal colonial belge – section des sciences morales et politiques, tome XXVIII, fasc. 3, 1953, pp. 6-7.

3 Massart, A., *Notice sur la carte des subdivisions administratives du Congo belge et du Ruanda-Urundi, Atlas général,* Bruxelles, Institut royal colonial belge, 1950.

4 Costermans, J., *Cent ans de mission au Congo, en Uele, 1903-2003 (90 ans dominicains)*, Namur, Dominicains missionnaires de Namur, 2003, p. 115.

5 *Tourisme au Congo*, Anvers, Éd. Agence maritime internationale SA, s. d., p. 59.



Tintin en pirogue. Scène inspirée de l'album d'Hergé, *Tintin au Congo*. Artiste congolais, Kinshasa, 2011. (Collection E. Simons ; photo J. Krawczyck.)

un des premiers guides touristiques du Congo, datant de 1934, est présentée de la façon suivante :

> « L'Uele, appelé Kibali dans son cours supérieur, est le plus important des affluents du Congo. Il est constitué par une multitude de petits ruisseaux qui descendent des montagnes Bleues (altitude 1200 m) avoisinant le lac Albert et où se trouvent, également, les sources de l'Ituri. Il draine tout le plateau Congo-Nil, parcourant une plaine herbeuse, très mouvementée, hérissée de gigantesques rochers. Ses rives sont très habitées.
>
> L'Uele, sinueux et agité, coule entre les collines, franchissant seuils et barrages. Il est parsemé d'une quantité d'îlots boisés et souvent habités d'où s'élancent des palmiers et des plantes grimpantes aux fantastiques entrelacements, qui en font un paysage des plus grandioses.
>
> L'Uele arrose sur son passage les importantes localités de Niangara, Amadi, Bambili, Bondo et Yakoma où, après avoir reçu le Bomu, il change de nom pour s'appeler l'Ubangi qui constitue, avec cet affluent, la séparation au nord et à l'ouest de la colonie du Congo belge de l'Afrique équatoriale française…
>
> La rivière Uele divise la région en deux parties totalement différentes, ainsi : au sud, la plus grande partie du pays est couverte d'une immense forêt coupée d'une quantité de rivières et de ruisseaux aux rives marécageuses qui, au moment des fortes pluies, se transforment en véritables lacs difficiles à traverser. Au nord : bien qu'il existe encore par-ci par-là quelques forêts, c'est la savane, au sol plat et caillouteux, permettant de porter le regard au loin dans une plaine où dominent au printemps le jaune du mimosa et en automne le rouge des tulipiers et des érythrines.
>
> Cette savane souvent aride est pourtant arrosée par des rivières et des ruisseaux qui sont bordés de galeries forestières au sol suffisamment fertile pour que les indigènes de race azande puissent y entreprendre des cultures productives. Plus on se dirige vers le nord, plus le terrain est aride et pauvre et plus les populations se font rares[6]. »

En 1950, Émile Verleyen publie un ouvrage intitulé *Congo, patrimoine de la Belgique*[7]. Il ne s'agit ni d'une encyclopédie ni d'un répertoire, mais d'un guide, précise-t-il, éclairant les aspects généraux du Congo et mettant en

6 *Congo-Nil*, ouvrage de documentation édité par la Société des chemins de fer vicinaux du Congo (Vicicongo), Bruxelles, 1934, p. 38.

7 Verleyen, E., *Congo patrimoine de la Belgique*, Bruxelles, Les Éditions De Visscher, 1950.

évidence, dans une fusion de souvenirs historiques et de problèmes actuels, la cohérence du passé et du présent. L'auteur présente presque tous les importants postes de la colonie. Pour le Haut-Uele, il commence par Niangara, ce centre commercial sur l'Uele, qui est le carrefour des routes où cheminent de lourds attelages de bœufs. Ce poste est aussi le siège du vicaire apostolique et possède des écoles d'enseignement primaire, normal et professionnel dirigées par les pères dominicains, un hôpital et une consultation pour nourrissons sous la direction des sœurs dominicaines. Le centre indigène est peuplé de Mangbetu, continue-t-il, et un monument et une *zeriba* déclassée évoquent, à l'ombre des manguiers, le souvenir de la lutte contre les mahdistes (voir *infra* p. 133) dans laquelle le poste de Niangara a joué un rôle[8].

É. Verleyen présente aussi, brièvement, les autres centres tels Rungu, situé sur la Bomokandi et dont les palmeraies naturelles sont importantes et où les pères dominicains possèdent une école professionnelle pourvue d'un équipement électrique ; Paulis qui s'appelait autrefois Isiro, une ville en plein développement où les locomotives viennent troubler le silence de la forêt… ; Dungu, qui fut le théâtre d'événements historiques décisifs et le point de départ d'expéditions importantes ; Yakuluku, un poste-frontière où l'enseignement et l'assistance médicale sont assurés par une mission protestante ; Ekibondo, résidence d'aristocratiques matshaga-mangbetu… Cette publication fournit d'amples informations sur les différents peuples et sur l'histoire des pénétrations arabe et européenne dans la région. Ce guide évoque également la station de domestication de Gangala na Bodio, à l'aspect d'une grande ferme entourée de pâturages, de terres agricoles et de plantations. Outre les habitations du personnel, on y trouve des remises, une charronnerie, un dispensaire et un service vétérinaire, en plus des étables et des écuries. Outre les éléphants, le centre élevait, en effet, des chevaux et des bêtes à cornes. Émile Verleyen termine par une description du Parc national de la Garamba.

2. L'UELE DANS LA LITTÉRATURE COLONIALE

Chalux [pseudonyme du marquis Roger de Chateleux] est un des premiers voyageurs belges à sillonner le Haut-Uele. Il quitte la Belgique en juillet 1923. Il entre dans le Haut-Uele par Dingba, alors une sorte de rond-point des messageries automobiles. Il y trouve de beaux ateliers de réparation où des mécaniciens noirs donnent, affirme-t-il, du fil à retordre aux mécaniciens blancs chargés de les former. Mais ne perdons pas de vue que Chalux était connu pour ses clichés sur les Noirs. D'ailleurs, n'ajoute-t-il pas qu'il y a quelque chose de presque surnaturel à voir un véritable sauvage de la forêt démonter et remonter un moteur d'auto, au bout de quelques mois seulement d'apprentissage[9] ?

Ce journaliste de la *Nation belge* se dirige alors vers Niangara où il trouve les comptoirs vides : ni sucre, ni café, ni conserves. En cause, les transports insuffisants, l'irrégularité du service sur l'Itimbiri et l'embouteillage du port de Matadi. La situation est identique à Dungu où les Blancs n'ont pas de vivres et ne font que maudire la Colonie. Quant aux Congolais, ils ne trouvent plus de tissus.

Mais il y a dans cette localité un territorial dynamique, Van Zuylen de Nievelt, habitant le château situé sur le confluent de la Dungu et de la Kibali, dont il sera question ultérieurement. Il a ressuscité une industrie introduite jadis par les Arabes : le tissage du coton. En outre, il avait fondé des écoles non seulement à Dungu, mais aussi à « Yakululu ».

De Dungu, Chalux se dirige vers Faradje, une localité charmante, mais où la Dungu est désagréable à traverser quand une tornade sévit. Il baptise la région située entre Faradje et Aba, dans l'Ituri, « le Congo grec », tant les commerçants grecs semblent y être les maîtres du pays dans le domaine commercial.

C'est en 1924-1925 que l'Uele – le Haut comme le Bas – devient célèbre, à la suite de l'organisation de l'Expédition Citroën Centre-Afrique. Le récit de ce voyage publié par Georges-Marie Haardt (1884-1932)[10] et Louis Audouin-Dubreuil (1887-1960)[11] dans leur ouvrage *La Croisière*

8 Verleyen, E., *op. cit.*, pp. 179-197.

9 Chalux, *Un an au Congo*, Bruxelles, Librairie Albert Dewit, 1925, pp. 639-640.

10 Georges-Marie Haardt, né à Naples de parents belges, est le commandant en chef de l'expédition Citroën. Voir Audouin-Dubreuil, A., *La Croisière noire : sur les traces des explorateurs du 19e*, Grenoble, Éditions Glénat, 2007.

11 Louis Audouin-Dubreuil est le chef adjoint de l'expédition. Voir Audouin-Dubreuil, *op. cit*.

noire. Expédition Citroën Centre-Afrique[12], récolte, en effet, un succès immense. Par ailleurs, l'expédition ayant été filmée, le documentaire qui en a résulté popularise cette expérience. En outre, Alexandre Iacovleff (1887-1938)[13], un artiste-peintre, qui faisait partie de l'équipe, publie, en 1927, un ouvrage prestigieux *Dessins et Peintures d'Afrique*.

Concernant le Haut-Uele, c'est surtout le septième chapitre de l'ouvrage de Georges-Marie Haardt et Louis Audouin-Dubreuil, « La forêt équatoriale », qui est important.

La caravane a passé la rivière Mbomu le 1er mars 1925. Elle progresse par Monga et Bondo pour arriver à Buta le 6 mars. Quatre voitures se rendent encore à Stanleyville pour fêter avec éclat la première liaison automobile établie officiellement le 12 janvier sur la rive de l'Ubangi du côté belge. Les huit autochenilles sont à nouveau réunies à Buta le 19 mars. Le Haut-Uele est parcouru entre le 23 mars et le 13 avril. C'est avec une encre poétique qu'ils couchent sur papier leurs expériences haut-ueliennes. À Niangara, le chef-lieu du Haut-Uele et, pour les expéditionnaires, « le pays des Mangbetou », ils marquent leur admiration pour les femmes et l'art mangbetu :

> « Assises dans une pose hiératique sur de petits tabourets d'ébène […] rangées en file comme les figures d'une fresque égyptienne. Évocation d'une précision documentaire qui, subitement dans la pensée, relie par-dessus les siècles les temps présents et la civilisation des Pharaons.
>
> Corps de bronze aux patines cuivrées, ces créatures de formes harmonieuses se tiennent immobiles, les genoux serrés et la tête haute. Un regard dédaigneux filtre à travers leurs paupières bridées par la déformation étrange de leur crâne. Celui-ci a la forme de l'œuf, selon la coutume de l'antique Égypte, où cette allusion aux croyances ésotériques sur les origines du monde était le signe de la toute puissante des Pharaons.
>
> Une coiffure en auréole, ornée d'épingles en tibias de singe, s'épanouit à l'arrière de ces têtes ovoïdes. Des bracelets de cuivre et d'ivoire ciselé, un tablier minuscule retenu par un poil d'éléphant passé autour des reins, que décore postérieurement un léger écran de vannerie (*nekbé*) aux dessins géométriques, sont les ornements de ces belles nudités auxquelles ils donnent la chasteté de statues aux yeux d'émail.
>
> Voici les vingt-cinq épouses de N'Ganzi, autrefois guerrier redoutable, les cinq préférées du vieux Boïmi, fin diplomate, et les deux cariatides vivantes qui se partagent le cœur de Touba, riche "Matchaga" de récente noblesse.
>
> Car il s'agit bien ici de noblesse. Nous sommes loin de la grossièreté des races primitives. Le Mangbetou est fier de ses traditions. Il a les attaches fines, les pieds petits, les mains délicates comme les aristocrates éthiopiens. Les Matchaga, dont Touba est le type, furent jadis esclaves des Mangbetou et présentent la caractéristique des Bantous : manque d'élégance physique et morale. Plus riches maintenant que leurs anciens maîtres, ce sont eux qui possèdent les femmes les plus belles et les villages les mieux construits selon les règles de l'art Mangbetou.
>
> Nous pensons, avec Iacovleff, qu'il y a indiscutablement un art mangbetou. La construction des cases au toit pointu soutenu par un péristyle de colonnes sculptées, les peintures murales dont elles sont ornées, l'architecture des greniers à mil, semblables à de petits temples, les trompes d'ivoire, les tabourets de bois précieux attestent un sens de l'harmonie des lignes et de la composition qu'il est troublant de découvrir chez des indigènes encore anthropophages il y a peu d'années.
>
> L'art primitif n'est jamais qu'une copie grossière des formes de la nature. Chez les Mangbetou, au contraire, la stylisation est manifeste. Les décorations murales sont de simples jeux de lignes géométriques et de couleurs vives, purement ornementales et n'ayant à aucun moment le caractère enfantin des dessins que nous avons remarqués sur les cases de l'Oubanghi ; de même pour les travaux de vannerie ou de poterie, les harpes et les trompes d'ivoire.
>
> Lorsqu'un artiste mangbetou reproduit les traits humains, il accentue l'allongement du crâne, déforme les traits du visage, de façon à composer un véritable motif décoratif, qui tire son harmonie du rapport des lignes et des volumes. Ne sont-ce pas là les principes mêmes d'un grand art ?

---

12 Haardt, G.-M. et Audouin-Dubreuil, L., *La Croisière noire. Expédition Citroën Centre-Afrique*, Paris, Librairie Plon, 1927. Voir Audouin-Dubreuil, A., *op. cit.*

13 Alexandre Iacovleff est contacté par André Citroën pour être le peintre au regard d'ethnographe de l'expédition ; ses croquis et esquisses exécutés en Afrique équatoriale illustrent le livre de l'écrivain René Maran *Batouala*. André Citroën (1878-1935), fils de Lévie Citroën, diamantaire belge, est le fondateur de la société automobile Citroën. Voir Audouin-Dubreuil, A., *op. cit.*

Aussi bien, parmi les peuples que nous avons vus, les Mangbetou occupent-ils une place toute spéciale. Ils semblent porter l'empreinte des civilisations antiques dont l'écroulement a laissé le temps se refermer sur eux comme les pierres sépulcrales se sont refermées sur les momies des Pharaons. Remis au grand jour par les explorations modernes, ainsi que l'ont été, par les fouilles, les trésors de la Vallée des Rois, les Mangbetou n'ont pas l'âpre rudesse des êtres neufs, mais le charme décadent des silhouettes anciennes.

Voici la belle Ourou, au teint de cuivre, à l'air énigmatique, dont la démarche voluptueuse évoque le passage des grandes courtisanes, et voici encore Nobosodrou, dont la moue dédaigneuse et la pose altière sont dignes d'une reine de Saba[14]. »

L'artiste Iacovleff et ses compagnons, persuadés que les Mangbetu forment un peuple qui connaît l'art au sens européen du terme, soutiennent l'idée selon laquelle l'art mangbetu « aristocratique » se rattache à la civilisation ancienne égyptienne.

Par la suite, la caravane rend visite au village d'Ekibondo. Grâce à leur description, ainsi qu'au film et aux peintures et croquis de Iacovleff, ce village connaîtra un renom immense.

De mai à septembre 1928, Roger Crouquet réalise une Croisière blanche de Liège au Cap en automobile à travers l'Afrique. Il passe par le Congo belge. Le 1er juillet, il quitte Buta pour se rendre à Faradje et note alors dans son carnet :

« La route, qui mérite d'être citée en exemple, tant elle est parfaite, pénètre dans la forêt. Les bambous de Chine en paquets de cigares tressent leur feuillage au-dessus de la route. Les parasoliers aux troncs élancés étalent leur ombrelle de verdure. Des élaïs auxquels sont suspendus des régimes de noix palmistes, et des pistachiers se disputent le terrain. Les villages sont propres. Nous traversons ici le pays des Mangbetu, l'une des races les plus curieuses de la colonie[15]. »

Crouquet continue son récit par la description de ces hommes et femmes qui ont « la tête en forme de pain de sucre ». Il précise que les hommes portent tous au sommet de leur pain de sucre une calotte de paille ornée de plumes, tandis que les femmes ont une coiffure bien spéciale, le « tambour », qui a la forme d'un champignon. À Faradje, il visite le camp militaire bien assis sur un petit mamelon. Les bâtiments sont beaux et bien propres, les magasins sont remplis de vivres et de munitions, d'ailleurs, fait-il remarquer encore, le magasin d'armes pourrait servir de modèle à plusieurs casernes belges. Puis, il décrit la scène suivante :

« Dix heures… C'est l'heure du rapport. Le capitaine s'assied à son bureau, quitte la bonne bouffarde qui lui tient toujours compagnie et prend un air grave, qui ne lui sied d'ailleurs qu'au moment du rapport. Un sous-officier noir présente les punissables.

– Ali, soldat de 2e classe, n'a pas assisté à la théorie.

– Six coups de fouet.

– Mamadou, soldat de 2e classe, a manqué à l'exercice.

– Douze coups de fouet.

Le fouet, c'est la chicote. Son emploi n'est plus autorisé qu'à l'armée et tous les coloniaux s'en plaignent. Dans certaines régions, on ne peut plus rien obtenir du Noir et seule la punition corporelle peut avoir raison de leur obstination. Partout, c'est le même refrain. Sans chicote plus de travail et, au lieu d'avancer, on recule. Faire entendre raison à un Noir est chose impossible. Il ne comprend qu'une punition : la chicote. Si l'on veut obtenir de bons résultats au Congo, le rétablissement de la chicote s'impose malgré les cris d'horreur de quelques magistrats trop humanitaires[16]. »

Cet extrait montre les préjugés qui circulaient dans les milieux coloniaux de l'époque où l'entretien des bâtiments semblait parfois plus important que les soins aux indigènes. Mais il montre aussi une partie de la vie quotidienne dans ces camps militaires. Crouquet note qu'en route pour Watsa, il découvre des populations indigènes très différentes : « les riches Azandés, drapés dans des étoffes de couleur, et les pauvres Logos, n'ayant pour tout vêtement, les hommes qu'une peau de bête, les femmes qu'un bouquet de feuilles. Jadis, avant notre

14 Haardt, G.-M. et Audouin-Dubreuil, L., *op. cit.*, pp. 225-227.

15 Crouquet, R., *La Croisière blanche (De Liège au Cap en automobile à travers l'Afrique, mai-septembre 1928)*, Bruxelles, 1928, p. 164.

16 *Idem*, pp. 169-170.

occupation, les Logos constituaient la race des esclaves et les riches familles azandé et mangbetu en avaient plusieurs à leur service[17]. »

La dernière étape congolaise de Crouquet est Watsa, qu'il appelle la « sentinelle de la région minière de Kilo-Moto », vers le poste frontière d'Aru.

Avant la guerre de 1940, Julien Vanhove[18] se rend dans le Haut-Uele. Venant de Buta, il se dirige vers Niangara où il débarque à la tombée du jour dans un hôtel « syrien » à l'aspect peu engageant, souligne-t-il. Le dîner composé d'olives et de morue que lui offre le maître de céans « à la mine de brigand kurde » ne lui plaît qu'à demi et il gagne sa chambre, en enjambant des piles de boîtes de conserve, pour ne plus avoir le tympan déchiré par un phono nasillard.

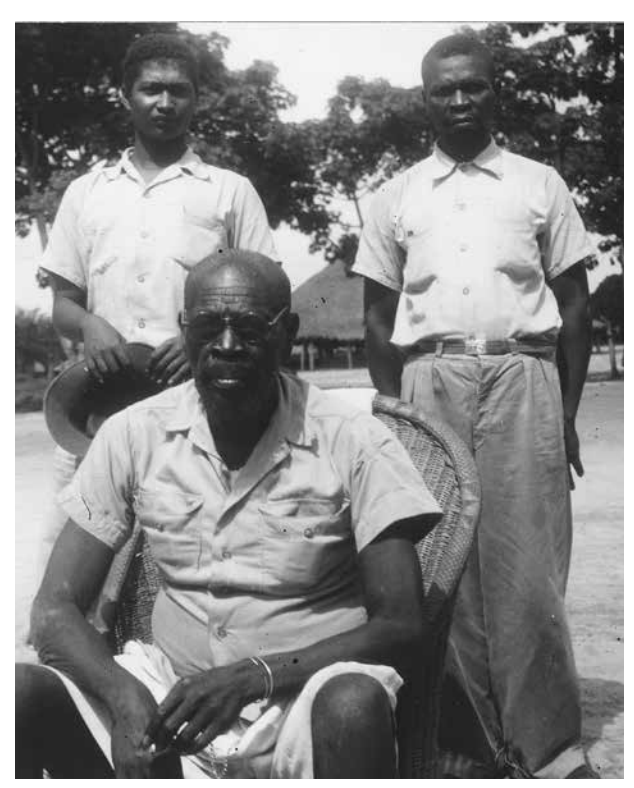
De Niangara, Vanhove se rend à Dungu où il visite le fameux château, niché dans un site pittoresque au confluent de la Kibali et de la Dungu et dont il sera question ultérieurement. Installé dans une petite pirogue et se laissant aller au fil de l'eau, il aborde l'île Bimba, située au milieu de la Kibali, où se trouve le cimetière des Blancs. Puis, il rentre à Dungu où il assiste à une séance au tribunal de territoire :

> « La barza du bureau évoque la scène du théâtre royal de Versailles sur les côtés de laquelle se pressaient des courtisans avides de ne rien perdre de la pièce que l'on y jouait. Les nobles personnages sont ici les grands chefs azande venus siéger au tribunal de territoire. Gilima, potentat incontesté des Avuru Wando, un vrai géant, fils du grand Renzi, le héros de la bataille de Redjaf ; Yaberada, qui fait penser à un paysan madré ; Dika, sorte de vieil avoué normand malicieux ; Sepiowando aux yeux plissés et rusés ; d'autres encore, plus jeunes et moins à l'aise dans leurs délicates fonctions de juge. La plupart des plaideurs ont conservé le costume traditionnel : toque de raphia piquée d'une touffe de plumes et ample pagne d'écorce bouffant, accoutrement qui les fait ressembler à des seigneurs du temps de Henri II qui auraient échangé le bilboquet pour le couteau de jet. Ils sont massés au pied de l'escalier qui donne accès à la barza et de leur entassement se dégage une odeur forte, musquée, mais pas désagréable en somme.
>
> Les affaires inscrites sont nombreuses et les débats sont longs et diffus. Gilima les suit d'une façon détachée, en tapotant l'air de son chasse-mouches, mais parfois il interrompt l'une des parties pour rectifier un mensonge trop flagrant ou demander des précisions. Et ces interventions du grand chef, toujours judicieuses, sont approuvées par un murmure général d'approbation. L'administrateur, dont j'admire l'inaltérable patience, tient le plumitif, questionne, lui aussi, demandeurs et défenseurs, consulte ses assesseurs sur un point de droit coutumier particulièrement délicat. Ainsi, pendant de longues heures, qu'il s'agisse de femmes, de terres ou de chèvres, l'esprit procédurier en diable des indigènes se donne libre cours.
>
> "*Asir lero*" (*esili lelo* = c'est fini pour aujourd'hui) finit par déclarer le Blanc, exténué par la tension d'esprit que lui ont imposée les explications données par ces Noirs volubiles, qui noient l'essentiel dans des digressions oiseuses. Les juges se lèvent et la foule se disperse en commentant avec animation les décisions du tribunal.
>
> Gilima a des ennuis mécaniques avec sa voiture ; aussi, en attendant que son chauffeur ait vérifié le carburateur récalcitrant, s'arrête-t-il chez M. Jamart. Peu loquace, il se contente de boire force verres de "Bergen Bier", et ne sort de sa réserve qu'au moment où l'administrateur et moi en arrivons à parler de la lutte des troupes de l'État contre les madhistes, vainqueurs du général Gordon à Khartoum, et dont les hordes fanatiques déferlaient contre notre frontière du Nord-Est[19]. »

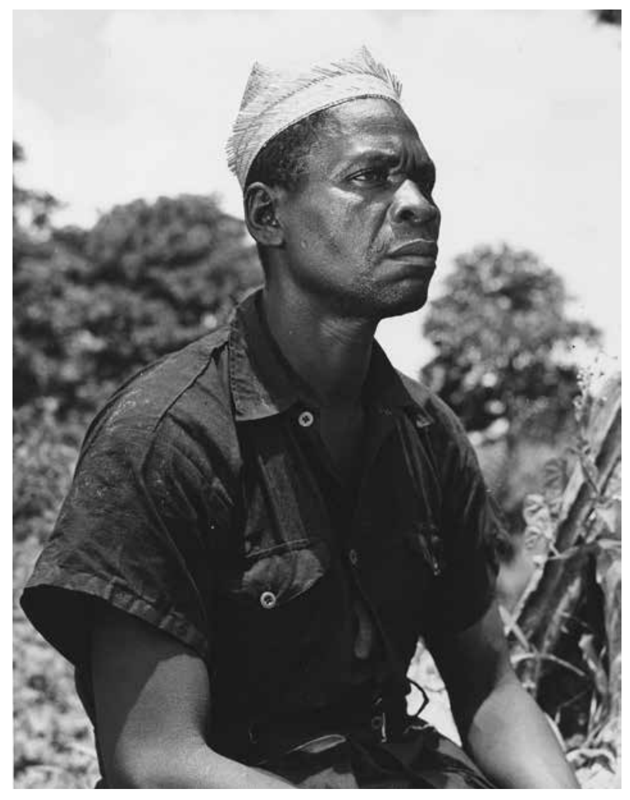
17 *Idem*, p. 170.

18 Julien Vanhove (1905-1976), administrateur territorial à Basankusu de 1936 à 1938, a eu l'opportunité, à la fin de son mandat, de visiter diverses régions de la colonie. Voir « Nécrologie : Julien Vanhove », *Bulletin des séances de l'Académie royale des sciences d'outre-mer*, Bruxelles, 1977/1, pp. 59-63.

19 Vanhove, J., *Regards sur notre Congo*, Bruxelles, Éd. La Renaissance du Livre, 1943, pp. 59-60.



Chef azande Gilima. (04_HP.1956.15.1368, collection MRAC Tervuren ; photo Liégeois (Inforcongo), 1949, MRAC Tervuren ©.)



Depke, fils et successeur du chef Ngilima. (Congopresse n° 82.12/81, 05_HP.1956.15.10311, collection MRAC Tervuren ; photo H. Goldstein, s.d., Sofam ©.)

Julien Vanhove quitte le pays des Azande pour se rendre chez les Mangbetu. Le premier arrêt est Rungu, où il est reçu à la mission dominicaine en pleine fête. De Rungu, il se met en route vers Paulis, un poste niché, note-t-il, au milieu de la grande sylve de la Nepoko, trouée depuis peu par le rail des Vicicongo qui permettra de drainer les produits de l'Ituri aussi bien que ceux de l'Uele vers le fleuve Congo. L'arrivée de la ligne et la création d'ateliers ont fait de Paulis une ruche bourdonnante où se mêlent ouvriers belges en salopettes luisantes de graisse et commerçants grecs et hindous, dont la marmaille dépenaillée, mais ravissante, s'ébat devant les échoppes minables de bois ou de tôle. Dans cette ville naissante, les gens se prennent à évoquer les « bâtisseurs de ponts » de Kipling.

À Paulis, Vanhove retrouve tout d'abord le peintre belge André Hallet, dont il sera question plus loin. Mais il y rencontre également le cinéaste Genval, « gras comme un moine et jovial à souhait », présent dans la ville pour y tourner quelques scènes de la vie de ces Mangbetu « rieurs » qui ont charmé tous les voyageurs depuis Schweinfurth, leur premier historiographe. Vanhove se rend à Ekibondo, chez le chef Matsaga, où il prend une grande quantité de photos de cases merveilleusement décorées d'entrelacs noirs et rouges sur fond blanc, ainsi que du tribunal indigène, dont les piliers et les murs sont ornés de peintures à motifs animaux étonnantes de variété et de couleur. Gangala na Bodio se trouve également sur son parcours. Il décrit son passage à cet endroit dans les termes suivants :

> « Gangala na Bodio est un endroit qui ne rappelle plus l'Afrique, avec ses gazons verts où folâtrent les chevaux de selle et où la présence des pachydermes détonne presque. Des éléphants apprivoisés sont attachés à des frères encore sauvages et font l'éducation des captifs, corrigeant leurs mouvements d'humeur par un vigoureux coup de trompe. Les énormes animaux transportent de pesants madriers, abattent des arbres et labourent la terre. Ils obéissent docilement aux ordres de leur cornac et celui-ci récompense leur zèle en les flattant de la main ; ces caresses semblent leur plaire beaucoup et ils manifestent leur contentement en clignant les yeux et en dodelinant la tête[20]. »

20 *Idem*, p. 79.

Juste après la Seconde Guerre mondiale, René Bourgaux, en visite au Congo belge, sillonne le Haut-Uele. Il fait tout d'abord escale dans le chef-lieu du district.

> « À Paulis, nous sommes chez les Mangbetu, peuplade très curieuse, dont le crâne est allongé par le procédé dont j'ai déjà parlé. Avec un peu de chance, le chef, Tongolo, nous montrera ses danseurs et surtout sa fille, la danseuse étoile Akasi dont on parle beaucoup dans la région et que certains voyageurs connaissent bien…[21] »

Le lendemain de son arrivée à Paulis, Bourgaux assiste à la messe à l'église de la mission. Il se demande pourquoi la masse des Noirs est entassée dans la nef, alors que les Européens bénéficient d'une chaise confortable dans le chœur. Pourquoi cette différence ? Il pose cette question, note-t-il, parce que, devant Dieu, les hommes sont tous frères, quelle que puisse être la couleur de la peau. Il reprend l'explication que les Européens lui donnent, à savoir : « que le Noir dégageait une odeur très désagréable, insupportable à un odorat de Blanc. C'est la raison pour laquelle la séparation était faite ».

Puis Bourgaux se rend en compagnie du docteur Zanetti, au village lépreux de Pawa, à quelque trente kilomètres de Paulis. L'Administration a, en effet, constitué un « village agricole d'isolement lépreux », en abrégé un « VAIL ». Des efforts sont faits pour y amener les lépreux reconnus. Le VAIL consiste donc à grouper les lépreux d'une région déterminée dans un village qui leur est propre et où la vie indigène continue comme en milieu coutumier. Le village groupe en général entre 400 et 500 malades dont un grand nombre sont encore en mesure de bien travailler malgré leur état. En conséquence, il est généralement possible d'y appliquer le principe du *self-supporting*. Les frais médicaux sont supportés par la Colonie et les caisses administratives des chefferies interviennent dans les frais d'installation. On choisit tout d'abord les plus malheureux, c'est-à-dire ceux qui n'ont plus d'attaches familiales. Il s'agit souvent de deux malades par village, de façon à constituer un noyau du même clan. Le lépreux restant au village ne peut désormais plus arguer de son état pour se soustraire au paiement de l'impôt s'il habite la zone du VAIL. Les femmes, même celles qui sont saines, accompagnent leur mari, surtout lorsqu'il s'agit d'un vieux ménage. Les enfants sains ne sont pas admis, parce qu'ils sont mis sous tutelle au village. Lorsque c'est la femme qui est atteinte, il est très rare que son mari l'accompagne.

À Gombari, Bourgaux rencontre des Pygmées, réunis par l'agent territorial Delalieu. Il fait le commentaire suivant :

> « Curieuse population que celle de ces nains vivant de chasse et de rapines. Leur spécialité est la chasse à l'éléphant. On raconte à leur propos les histoires les plus invraisemblables. Leurs vêtements rudimentaires sont faits d'écorce d'arbre et de branchages. Attirés par la promesse de cigarettes, les Pygmées sont venus danser en notre honneur. Leur danse n'a rien de bien caractéristique. C'est du "swing". Mais un swing très lent que rythme seulement le battement monotone du tam-tam[22]. »

Bourgaux s'arrête également un court instant à Watsa où les mines de Kilo-Moto exploitent, dit-il, quelques gisements à faible teneur. Arrivé à Faradje, il se recueille devant le monument élevé à la mémoire des « héros », quatre Européens, deux cent trente-sept soldats et deux cent cinquante-quatre porteurs, de la bataille de Saio, en Éthiopie. Puis, il se dirige vers Gangala na Bodio où Mons Haezaert, un ancien grenadier, dirige la station de domestication des éléphants.

En 1946, l'Américain Tom Marvel, au service de l'United States Office of War Information à Léopoldville, parcourt aussi une partie du Haut-Uele. Après avoir roulé à travers forêts, champs et plantations, il arrive à Paulis.

> « Ce pimpant petit poste, centre commercial et administratif de l'Uele oriental, ne date que de 1934 et naquit au moment de l'arrivée du rail des "Vicicongo". Aujourd'hui, on y trouve une cité indigène modèle et il est, pour le touriste, un charmant centre d'excursions, avec de bonnes routes, un hôtel confortable, un magnifique pays et des indigènes intéressants[23]. »

Marvel note que Paulis a aussi la fortune de posséder un excellent hôtel, construit par Vicicongo et dénommé *Le Mangbetu*, aux chambres fraîches et aérées, avec salles de bain privées, une salle à manger attrayante, une véranda

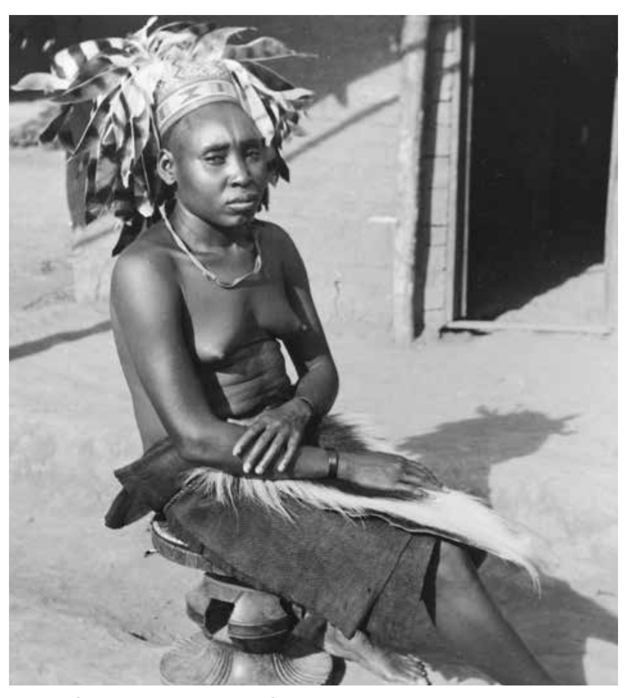
21 Bourgaux, R., *Congo terre vivante*, Bruxelles, Éditions Graphica, 1949, p. 81.

22 *Idem*, p. 86.

23 Marvel, T., *Le Nouveau Congo*, Bruxelles, Éditions L. Cuypers, 1948, p. 126.

et un bar. En effet, les peuples des environs sont connus sous le nom générique de « Mangbetu », que Tom Marvel décrit comme un peuple heureux, d'une allure élégante, passionné de musique et de danse. Ce dernier élément est confirmé par le fait que « si vous en faites la demande à l'avance, les autorités rassembleront les danseurs mangbetu et, pour votre arrivée à Paulis, les chefs, prévenus, auront convoqué les groupes chorégraphiques[24] ». La danseuse Akasi, la favorite d'un grand nombre de gens, est la fille du chef Tongolo. Tom Marvel a l'occasion de la voir à l'œuvre :

> « L'un après l'autre, les danseurs reprirent leur place dans la ronde glissante. Le centre, à nouveau, était vide. Dans l'air planait une attente, tandis que les musiciens entamaient un rythme nouveau. Comme un éclair, une jeune fille bondit au centre du cercle. Elle brandissait un bouclier et une lance. Elle était, comme les autres, entièrement nue sous une jupe de feuilles de palmiers. Des plumes la coiffaient. C'était une des meilleures danseuses de la tribu : Akasi, fille du chef Tongolo, de la "chefferie" proche de Mayogo.
>
> Mais il est impossible de décrire la danse d'Akasi et l'impression qu'elle fait sur le spectateur, de traduire par des mots la beauté fulgurante de ses bras et de ses jambes dans leur nudité brune, ses élans, courbée, le bouclier tendu devant elle, ses brusques arrêts et ses soudaines volte-face, ses bonds rapides comme l'éclair tandis qu'elle pare les coups d'adversaires imaginaires ou s'élance en brandissant une lance belliqueuse. À chaque instant de la danse, tout son corps n'est que frénésie de mouvements. Puis Akasi rentra dans la ronde et reprit le glissement avec les autres, tandis que l'orchestre continuait à jouer sans arrêt[25]. »



Akasi, fille de Tongolo, chefferie des Mayogo-Mabozo. (EP.0.0.13561, collection MRAC Tervuren ; photo A. Scohy (Inforcongo), 1949, MRAC Tervuren ©.)

Au total, les danseurs étaient une cinquantaine des deux sexes. À peu près une centaine de personnes, surtout des vieillards et des enfants, étaient venues assister au spectacle.

Tom Marvel visite aussi, bien entendu, la domestication des éléphants à Gangala na Bodio, qui signifie « Collines de Bodio », et le Parc national de la Garamba. Son dernier arrêt est Watsa, qu'il présente comme un petit poste administratif attrayant, bien ombragé, dans l'immense concession de la société minière de Kilo-Moto.

3. L'UELE DANS LA PEINTURE COLONIALE

C'est très probablement le monde de la peinture coloniale qui a rendu l'Uele le plus populaire en Belgique. Plusieurs peintres se sont rendus sur place pour perpétuer sur toile la beauté des peuples et de la nature de cette région. Les œuvres d'art de cinq artistes sont présentées ci-après. L'on remarquera aisément la diversité de style et de contenu.

3.1. ALEXANDRE IACOVLEFF (1887-1938)

Cet artiste est originaire de Saint-Pétersbourg en Russie où il a suivi des cours à l'Académie des beaux-arts. Il a obtenu des bourses de voyage pour l'Italie et l'Espagne. Rentré dans son pays natal au début de la Première Guerre mondiale, il quitte sa patrie lorsque la révolution éclate en 1917 pour se rendre en Chine, en Mongolie et au Japon. Il s'installe à Paris en 1920[26].

24 *Idem*, p. 128.

25 *Idem*, pp. 129-130.

26 Thornton, L., *Les Africanistes peintres voyageurs*, Paris, ACR Édition internationale, 1990, p. 321.

« Sasa », c'est le sobriquet que ses amis lui attribuent, est désigné artiste officiel de la mission Citroën Centre-Afrique. En 1926, après son retour, il organisera deux grandes expositions : « Alexandre Iacovleff », à l'hôtel Jean Charpentier à Paris ; « Exposition de la Croisière noire », au Pavillon de Marsan, également à Paris. Au cours de la même année, P. Forthuny publie l'ouvrage *Alexandre Iacovleff en Afrique*, Paris, L'Art et les Artistes, mars 1926. En 1927, l'artiste lui-même sortira l'ouvrage *Dessins et peintures d'Afrique exécutés au cours de l'expédition Citroën Centre-Afrique. Deuxième Mission Haardt Audouin-Dubreuil* (Paris, Meynial).

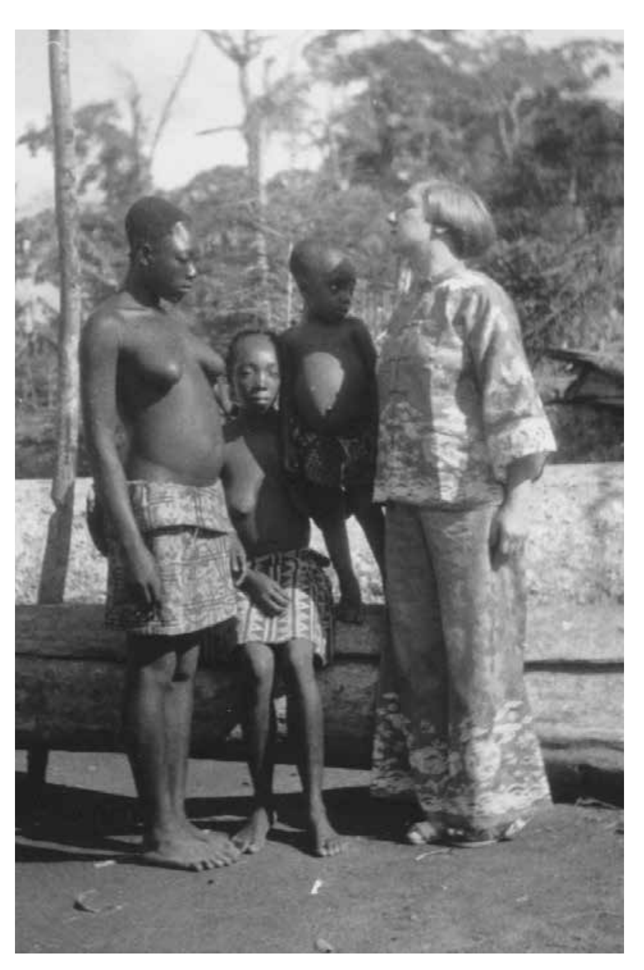
Iacovleff accompagne aussi la troisième expédition Citroën en 1931-1932. Mais la « Croisière jaune » tourne cour, avec le décès de Georges-Marie Haardt à Hong-Kong. En 1935, il gagne les États-Unis, où il est nommé directeur de la Boston Museum School Art. Il démissionne cependant très vite pour se consacrer presque entièrement à la peinture.

3.2. JANE TERCAFS (1888-1944)

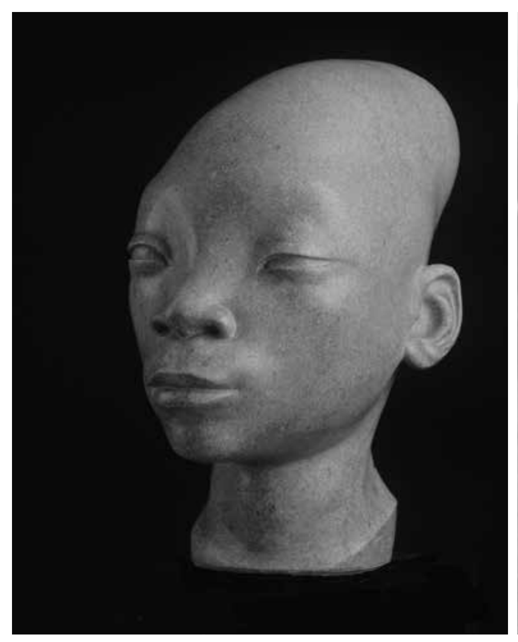
Elle est l'artiste la plus intimement liée à la beauté de la région de l'Uele. Cette artiste liégeoise d'origine limbourgeoise habitait Paris depuis 1930. En 1935, le gouvernement belge lui confie une mission officielle au Congo. Elle est chargée d'y étudier la vie indigène et la faune. Cette mission l'arrange, parce qu'elle rêvait de s'évader d'un atelier étouffant. Son ambition est de renouveler son art à travers des contacts avec la nature primitive et la beauté de l'architecture mouvante, avec de vraies formes humaines en liberté. Jane Tercafs séjourne dans le Haut-Uele pendant une année et demie ; elle y retourne encore brièvement en 1937.



Alexandre Iacovleff, *Personnages féminins.* (Alexandre Iacovleff, Personnages féminins, Niangara, Croisière noire, 1924-25, pastel, 75 x 56 cm, HO.0.1.510, collection MRAC Tervuren.)



Jane Tercafs et deux Mangbetu. (Jeanne Tercafs lors d'une de ses missions au Congo belge, Uele, entre 1935 et 1940. HP.1984.13.125, collection MRAC Tervuren ; photo anonyme, s.d.)



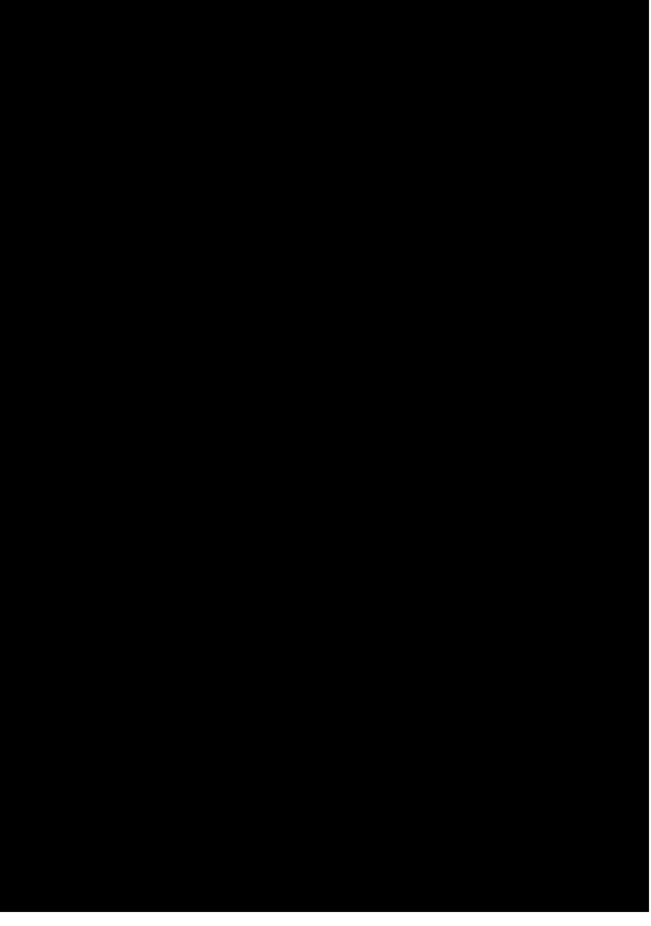
Jane Tercafs, Odani, *femme mangbetu*. (Jeanne Tercafs, Odani, femme Mayogo, 1935, pierre blanche et marbre. 45 x 14,5 cm, HO.0.1.461, collection MRAC Tervuren ; photo J.-M. Vandyck, MRAC Tervuren ©.)



Garçon mangbetu. (HP.1984.13.112, collection MRAC Tervuren ; photo anonyme, s.d.)

3.3. RENÉ LESUISSE (1901-1966)

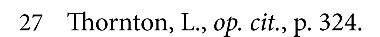
Cet artiste belge suit des cours de dessin à l'académie de Liège, sa ville natale, puis entre aux Beaux-Arts de Bruxelles. En 1922, après avoir gagné le prix de la peinture monumentale, il devient pensionnaire de la Fondation Darchis à Rome. En 1931, il est reçu docteur en archéologie et histoire de l'art. En 1939, il est envoyé en mission au Congo, où il travaille principalement dans la région de l'Uele. Il en revient avec de nombreux tableaux à l'huile[27]. Il participe, en 1949, à l'exposition « Art colonial contemporain » à Anvers. Il devient ensuite le conservateur des musées communaux de Nivelles, chargé du musée archéologique, où il travaillera jusqu'à la fin de sa vie.



René Lesuisse, *Femme mangbetu.* (Huile sur toile, 81 x 61 cm. Collection particulière. (Droits réservés. Photo V. Everart © MRAC, Tervuren.)

3.4. ANDRÉ HALLET (1890-1959)

André Hallet (1890-1959) fait deux longs séjours au Congo belge : le premier (de dix mois) en 1934,



27 Thornton, L., *op. cit.*, p. 324.



André Hallet, *Pawa, Isiro*, dessin. Pawa, Isiro, Uélé, Zaïre, 1934, 29,5 x 21. Dessin. (© Sabam Belgique 2011.)

le second (de onze mois) en 1936. En mai 1940, alors qu'il s'apprête à se rendre une troisième fois au Congo, la Belgique est envahie par l'Allemagne et il doit rester dans la métropole. Mais entre le peintre et le Congo, s'était installée une longue histoire d'amour. Aussi l'artiste et sa femme décident-ils de s'établir au bord du lac Kivu, vers où ils s'embarquent en avril 1947. C'est là que Hallet décède le 18 avril 1959[28].

Lors de son premier voyage au Congo belge, Hallet parcourt surtout l'ancienne Province-Orientale (cf. *infra*). Il sillonne tant l'Ituri et le Kivu que le Bas et le Haut-Uele. Il s'arrête notamment, pour ce qui est du Haut-Uele, à Wamba, à Isiro, à Niangara, à Watsa et à Moto. Au cours de son second séjour au Congo belge, il traverse à nouveau le Haut-Uele : Isiro, Watsa, Nzoro et Mungbere.

28 Devred-Hallet, Ch., *L'Afrique profonde : André Hallet, 1890-1959*, Bruxelles, Les Éditeurs d'art associés, 1959, p. 5.

On dit d'André Hallet qu'il aime célébrer la nature extraordinairement généreuse de la colonie belge et la cordialité confiante de ses diverses populations. Le résultat est une peinture exceptionnelle. Ses périples lui font découvrir de nouvelles lumières. À travers ses œuvres, il essaie de convaincre de la beauté des femmes mangbetu et de l'exotisme des scènes de la vie quotidienne (le marché), des danses, des tornades, etc.

3.5. HENRI KERELS (1896-1956)

Il appartient également à cette catégorie d'artistes partis chercher l'inspiration en Afrique centrale. Ce peintre-graphiste fait deux séjours au Congo, en 1929-1930 et en 1939. Il séjourne dans le Haut-Uele.

Henri Kerels parcourt le Haut-Uele rapidement. Venant de Kilo, il s'arrête à Watsa où il passe la nuit et gagne Moto le lendemain. Il s'y s'installe dans une maison



Henri Kerels, *Femme mangbetu*. Lithographie en couleurs, 113 x 78 cm. (© Sabam Belgique 2011 ; photo tous droits réservés. Bruxelles, Bibliothèque royale de Belgique.)

flanquée d'une grande barza[29] à trois portes. Il se souvient d'une aventure avec un léopard survenue à deux de ses compagnons. À Moto, on lui recommande de se rendre dans les environs de Nala ou d'Isiro où il sera entouré « de ces splendides nègres que sont les Mangbwetu » et qui constitue un pays idéal. Le matin de son arrivée, il est accueilli par le chef Tengu

> « […] avec l'apparat des grands jours. Les gongs lui avaient annoncé leur venue dès la veille. À la tête de ses hommes, il s'était présenté devant le gîte en esquissant un salut militaire. Le couteau qu'il fit déposer à leurs pieds était un signe. Jean le fit prendre par Corneille. Ainsi, on était amis.
>
> Tengu portait le pagne d'écorce décorée d'où s'échappaient des queues de léopard. Sa tête était coiffée d'un chapeau de raphia orné de plumes rouges. En main, il tenait le chasse-mouches. Son corps d'athlète, oint d'huile de palme, luisait comme un bronze. Ses femmes, ses notables, sa milice, ses deux orchestres, ses serviteurs, son peuple se tenaient autour de lui.
>
> Il offrit de l'*awa* (vin de palme). Quand ils furent prêts, Tengu et les deux visiteurs, à vider la calebasse et qu'ils mirent les lèvres à la coupe, on entendit, sortant de la trompe du sonneur d'olifant, trois sons pleins qui rebondirent en échos dans le lointain. Tout le monde s'était retourné. Après Tengu fit un geste. Huit trompes de bois, deux cloches de fers accouplés, trois tambours commencèrent un tam-tam absurde. Ce que joua l'orchestre était fondu, sautillant et décousu, mais si adroit, si ingénieusement simple que c'était beau. Un homme dirigeait. Les mains levées il se livrait à une sorte de danse saccadée. Il désigna d'abord le zénith et les musiciens levèrent, tout en jouant, leurs instruments vers le ciel pour faire aussitôt demi-tour et marcher sur les deux nouveaux venus. Le bouffon, les mains tendues, vint se courber, à leurs pieds, avec tout son orchestre. Une volte-face, et le groupe alla vers Tengu qui, d'un mouvement de main, fit le silence.
>
> On but encore de la bière d'éleusine. Des joueurs de tambour et de xylophone s'étaient accroupis près d'un palmier et déjà les danseuses se suivaient, en cercle, à pas lents et tête penchée. Des chants perçaient le bruit des instruments et Tengu buvait. Il buvait beaucoup. Tengu, car le cor sonna souvent au cours de cette journée, dominant la musique des danses et le chant des femmes. Tengu aimait le vin, que Jean offrait, autant que son *awa*. Vers cinq heures, il ordonna que chacun aille chez soi. Tengu s'aperçut qu'il était ivre quand il monta dans son tipoi[30]. »

3.6. MARTHE DE WITTE (1893-1976)

L'artiste Marthe De Witte a séjourné à deux reprises au Congo belge : d'abord en 1947 puis de 1951 à 1954. Elle a arpenté de nombreuses régions dont celles du Haut-Uele et des Grands Lacs. Elle a fait de multiples portraits d'autochtones. Il s'agit de portraits ethnographiques qui sont généralement complétés d'indications concernant

29 La « barza » est le nom donné à une grande terrasse ouverte entourant les habitations coloniales.

30 Henri Kerels, *L'Eden Noir : récit de voyage au Congo belge,* Bruxelles, Les Éditions de Belgique, 1939, pp. 87-88. Il reproduit quelques croquis dans son récit de voyage, dont ceux qu'il avait faits du chef Tenku.

le nom des modèles et le lieu où ils ont été réalisés. L'intérêt de ses pastels est documentaire et humain. Certaines de ses œuvres ont été éditées en cartes postales au cours des années 1950. Un grand nombre des dessins de Marthe De Witte sont conservé au Musée royal de l'Afrique centrale[31]

En 1957, le Haut-Uele accueille un hôte de marque, Léopold III, accompagné de la princesse Liliane. Ils sont arrivés à Paulis, le vendredi 5 avril, au milieu d'une foule énorme de villageois venus de partout et d'Européens, c'est-à-dire d'une cohue criarde. Ils logent dans la maison du commissaire de district. Dans son carnet de voyage, il note que Paulis comptait 800 Européens dont 30 % de Grecs [32].

Le lendemain, samedi 6 avril, ils visitent, dans l'avant-midi, le foyer social, l'hôpital et un centre d'art indigène dirigé par madame Line Praet. Dans l'après-midi, ils assistent à une grande manifestation de danses Mangbetu sur la plaine des sports de Paulis. Le dimanche 7 avril, Léopold III et Liliane se rendent à la léproserie de Pawa où ils assistent à la messe dite par un prêtre congolais. Puis, ils vont à Gombe, chez le chef Baonoku (Mabudu), où ils sont reçus par de splendides spectacles de danse. Un pique-nique sous toit végétal autour d'un tronc de palmier est organisé pour terminer la journée. Ils sont de retour à Paulis vers 18 h 30. Ils quittent le Haut-Uele le lendemain.

4. L'UELE DANS LES FILMS COLONIAUX

Il n'y a pas que les bandes dessinées, les guides touristiques, les peintures et la littérature coloniales qui aient façonné l'image de l'Uele qu'avaient les Belges. Quelques films documentaires ont également contribué à faire connaître la région. En 1938, le cinéaste Ernest Genval réalise un film sur l'exploitation aurifère dans la région de la rivière Aruwimi et de Kilo-Moto. Son titre est très simple : « L'Or ». La première partie est consacrée à la prospection dans les rivières et les rochers, les forages, l'analyse chimique des échantillons, le lavage, l'analyse de la teneur en or des minerais, l'extraction et le traitement des minerais, l'aménagement des canaux pour l'adduction d'eau et le triage et la fusion en lingots. La seconde partie montre les équipements sociaux accompagnant la nombreuse main-d'œuvre engagée pour effectuer les divers travaux de l'exploitation aurifère, des villages nouveaux construits à proximité des mines pour travailleurs noirs, la nourriture en vrac qui leur est fournie à la chaîne par un système de tuyaux, et les services de santé. On peut aussi voir le personnel européen qui règle le ballet du va-et-vient des hommes, des camionnettes et des métaux précieux et quelques images sur les luxueuses villas construites pour leurs familles. Le commentaire insiste sur la douceur de vie qui y règne et qui contraste avec la pénibilité des tâches des ouvriers congolais[33].

En 1954, Gérard De Boe réalise un documentaire intitulé *Mangbetu*. Il s'agit d'une mise en scène sur plusieurs aspects de la culture traditionnelle mangbetu tels que l'organisation sociale et politique, l'habillement et la coiffure, la coutume de l'allongement de la boîte crânienne chez les jeunes enfants, la peinture corporelle, la musique et la danse. On peut aussi admirer les villages mangbetu ordonnés autour d'une place centrale où se trouve le « Bamu », grande hutte de réunions et fêtes, enfouis dans les forêts aux arbres géants de l'Uele. Le même cinéaste va compléter le film « Mangbetu » avec un court métrage intitulé « Orchestre mangbetu ». Ce document « ethnographique » présente tout d'abord les instruments de musique comme le tam-tam mâle, le tam-tam femelle, le tam-tam enfant, le tam-tam portatif, les tambours de tailles et de formes variées, des gongs en fer forgé, des flûtes, etc. En final, il propose quelques scènes de danse masculine et féminine[34].

31 *Impressions d'Afrique : peintres et sculpteurs belges et zaïrois.* Catalogue d'exposition à l'Hôtel communal de Schaerbeek, du 21 septembre au 19 octobre 1991, Bruxelles, Éditions Atelier Ledoux, 1991, p. 24. Cornelis, S. (en collaboration avec Ph. Marechal et J.M. Goris), *Artistes belges dans les territoires d'outre-mer,* 1884-1962, Tervuren, Musée royal de l'Afrique centrale, 1989.

32 Léopold III, *Carnets de voyages 1919-1983,* Bruxelles, Éditions Racine, 2004, p. 301.

33 Van Schuylenbergh, P. et Zana Aziza Etambala, M. (éd.), *Patrimoine d'Afrique centrale – Archives films : Congo, Rwanda, Burundi, 1912-1960*, Tervuren, Musée royal de l'Afrique centrale, 2010, p. 228.

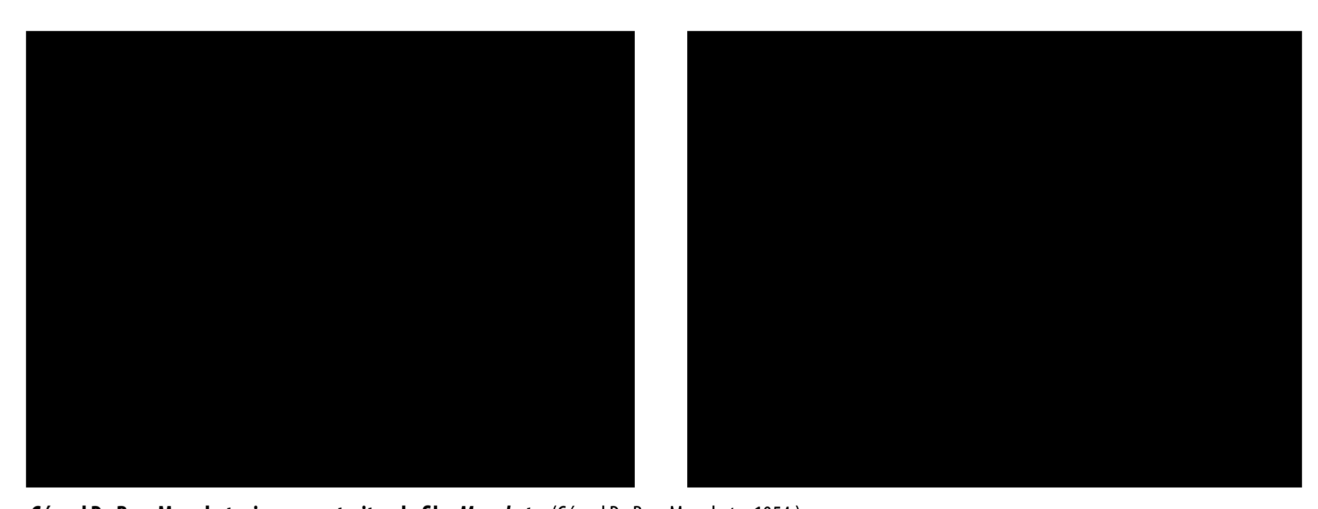
34 *Idem,* pp. 290 et 291.



Ernest Genval, image extraite du film *L'Or.* (Ernest Genval, L'Or, 1938.)

En 1958, deux courts métrages sont produits par le même Gérard De Boe sur la vie religieuse dans l'Uele. Le premier, *Viadana, couvent africain*, présente la vie journalière dans un couvent dominicain. Il se déroule chronologiquement du réveil des frères noirs au son de cloche jusqu'au soir. Il est intéressant de voir les différentes occupations des jeunes prêtres locaux qui sont, tour à tour, fermiers, menuisiers, maçons, charpentiers, mécaniciens ou tailleurs. Leur formation à la théologie et à la philosophie est naturellement aussi mise en exergue. Le deuxième, *Sœurs congolaises*, suit une communauté de religieuses noires fondée en 1941 et en formation dans la maison des sœurs dominicaines de Sainte-Catherine de Sienne. Les images montrent ces sœurs noires vaquant aux tâches quotidiennes : nourrir les poules, couper des fleurs, cultiver les champs, puiser de l'eau, faire la lessive, repasser et coudre, dactylographier, aller au marché et préparer le repas traditionnel. Il y a impérativement l'attention pour leur vie de prière et pour les activités sociales : certaines enseignent dans des écoles maternelles et primaires, d'autres accompagnent et soutiennent les mères villageoises des environs en leur donnant des conseils pratiques sur l'éducation et le ménage[35].

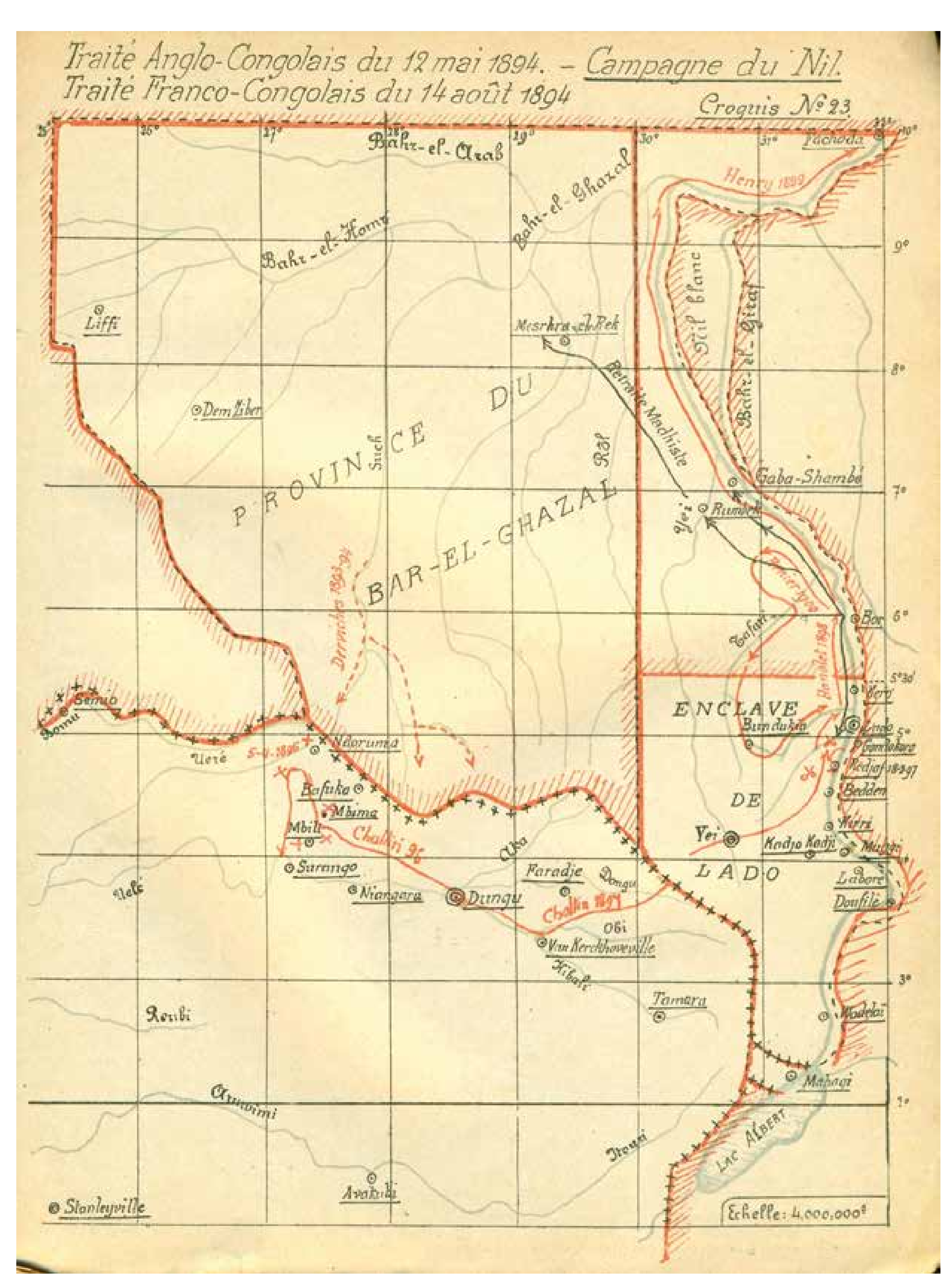
35 *Idem*, pp. 335 et 337.



Gérard De Boe, Mangbetu, images extraites du film *Mangbetu*. (Gérard De Boe, Mangbetu, 1954.)



Gérard De Boe, image extraite du film *Viadana, couvent africain*. (Gérard De Boe, Viadana, couvent africain, 1958.)



Carte des traités anglo-congolais du 12 mai 1894 et franco-congolais du 14 août 1894. (Source : Renier, *Héroïsme & patriotisme des Belges*, Gand, Ad. Herckenrath éditeur, 1913, p. 277.)

CHAPITRE II PRÉSENTATION PHYSIQUE DU HAUT-UELE

1. SITUATION GÉOGRAPHIQUE

Situé au nord-est de la République démocratique du Congo, le Haut-Uele est compris entre 1° 15' et 5° 30' de latitude N et 26° 20' et 30° 40' de longitude E. Au nord, il est limité par le Sud-Soudan et la République centrafricaine ; à l'est, par l'Ituri ; au sud, par l'Ituri et la Tshopo ; à l'ouest, par le Bas-Uele. Avec une superficie d'environ 91.624 km² [36], le Haut-Uele couvre en totalité ou en partie 14 cartes planimétriques régulières à 1/200.000 (degrés carrés). Le Haut-Uele comprend six territoires Dungu, Faradje, Niangara, Rungu, Wamba et Watsa.

1.1. INTRODUCTION

Il y a lieu de signaler que la frontière avec la République centrafricaine et le Soudan a subi quelques modifications, au cours de la période coloniale. Elle a été négociée par les trois puissances coloniales occupant des territoires dans ces régions : la France, l'Angleterre et la Belgique (Léopold II). Pour ce qui est de l'État indépendant du Congo, les pourparlers concernaient les trois provinces actuelles : Le Bas-Uele, le Haut–Uele et l'Ituri.

La frontière fut déterminée par deux conventions, l'une anglo-congolaise et l'autre franco-congolaise, en 1894[37] :

Traité du 12 mai 1894

Ce traité reconnaît les droits acquis de l'État indépendant du Congo sur la province du Bahr El-Gazal et de l'enclave de Lado. Il donne à bail à Léopold II, pendant toute la durée de son règne, les territoires compris entre les limites déterminées par une ligne partant de Mahagi, sur le lac Albert, suivant la crête de partage des eaux du Nil et du Congo, jusqu'au 25e méridien E de Greenwich, ce 25e méridien, jusqu'au 10e parallèle N, ce 10e parallèle jusqu'au Nil, au nord de Fashoda. Il accorde, après le décès de Léopold II, de plein droit, la jouissance du bail, pour une durée illimitée, de la partie de ce territoire située à l'ouest du 30e méridien, ainsi qu'une bande de 25 kilomètres d'étendue, en largeur, se prolongeant de la crête de partage Congo-Nil jusqu'au lac Albert et comprenant le port de Mahagi.

D'autre part, l'État du Congo cède à bail, à la Grande-Bretagne, une bande de terre de 25 kilomètres, en largeur, se prolongeant, du port le plus septentrional sur le Tanganyika, y compris ce port, jusqu'au point le plus méridional du lac Albert-Édouard. Les deux États reconnaissent qu'ils ne chercheront pas à acquérir d'autres droits politiques, dans les territoires cédés à bail, que ceux stipulés dans le traité.

Traité du 14 août 1894

À la suite de la signature du traité du 12 mai 1894, l'Allemagne proteste et l'Angleterre décide de renoncer aux avantages de l'article III du traité, c'est-à-dire à l'occupation de la bande de 25 kilomètres, entre le Tanganyika et le lac Albert-Édouard, par l'État indépendant du Congo.

36 Certaines sources fixent cette superficie à 89.683 km².

37 Renier (commandant-adjoint), *Héroïsme & patriotisme des Belges*, Gand, Ad. Herckenrath Éditeur, 1913, pp. 275 -277.

En prenant connaissance de cette convention anglo-congolaise, la France se montre également irritée. Surtout que la question de la délimitation des frontières sur l'Ubangi et sur le Bomu était restée en litige depuis presque dix ans.

L'État du Congo est alors obligé d'accepter un nouveau traité, franco-congolais cette fois, signé le 14 août 1894. Léopold II est forcé de céder ses droits acquis par le traité du 12 mai 1894 et par l'occupation effective de la région. La nouvelle convention stipule que la frontière entre la sphère d'influence française et l'État du Congo est délimitée par l'Uele, le Bomu et la crête de partage des eaux du Nil et du Congo jusqu'au 30e méridien et de là jusqu'au 5°30 parallèle N, et de ce parallèle jusqu'au Nil.

Plus tard, lors de la cession du district de la Meridi en 1908, un vaste territoire situé au nord de la rivière Aka fut abandonné au Soudan, au sud de la crête de partage Congo-Nil. Les fonctionnaires belges n'ont jamais occupé réellement ce territoire Baka qui, bien que situé au Congo belge, était administré par les Anglais. En 1923, en présence des chefs locaux intéressés et de leurs sujets, la frontière fut renégociée et les limites réelles relevées. Ainsi, 1.200 km^2 passèrent du Soudan au Congo belge, c'est-à-dire au Haut-Uele[38].

38 Chalux, *op. cit.*, p. 642.

1.2. TERRITOIRE DE DUNGU

Situé à l'extrême est du Haut-Uele et ayant une altitude de 683,4 m[39], le territoire de Dungu est compris entre 3° 35' à 30° 30' de latitude N et 28° et 30°15' de longitude E. Considéré comme le plus vaste des territoires du Haut-Uele, il couvre une superficie totale de 32.446 km² (dont environ 4.000 km² occupés par le Parc national de la Garamba) pour une population estimée à 228.583 habitants en 2008[40]. Sa densité moyenne est de 7 hab./km².

Les relevés topographiques renseignent que Dungu fait frontière, au nord, avec la République centrafricaine et le Sud-Soudan par la rivière Mbomu ; à l'est, avec le territoire de Faradje ; à l'ouest, il est limité par les territoires d'Ango et de Poko (dans le Bas-Uele) ; au sud, il est limité par les territoires de Rungu et Watsa ; au sud-ouest, il fait frontière avec le territoire de Niangara.

Le territoire de Dungu se trouve intégralement sur le plateau des Uele où les affleurements des roches en place sont relativement rares et se voient principalement dans le lit des rivières et sur quelques collines isolées, tels le complexe de base de Mbomu (chefferie Ndolomo) et Lindimbia (chefferie Malingindo), ainsi que la colline de Apelemba à Dungu (chefferie Wando le long de la rivière Uele).

1.3. TERRITOIRE DE FARADJE

Le territoire de Faradje, dont la superficie est évaluée à 13.108 km² (dont environ 920 km² occupés par le Parc national de la Garamba), est situé à l'extrême nord-est de la RD Congo et du Haut-Uele.

Les données topographiques relèvent que, compris entre 4° 15' et 2° 5' de latitude N et 29° 20' et 30 45' de longitude E, Faradje est borné, à l'est par le territoire d'Aru (en Ituri) ; à l'ouest par le territoire de Dungu ; au nord par le Sud-Soudan ; au sud par le territoire de Watsa ; là, il jouxte le territoire de Mahagi (dans l'Ituri).

39 Mesure prise à l'aide d'un GPS en date du 14/08/2008.

40 Pour les données relatives à la population, cf. Institut national de statistique/Kisangani, *Rapport annuel 2008*, Kisangani, INS.

Le relief du territoire de Faradje présente plusieurs diversités morphologiques : d'une part, une chaîne de collines au sud-est du type inselberg de modèle granitique d'altitude variable, entaillée par de volumineux rochers ; d'autre part, au centre et au nord, un relief aplani, formant un étagement de pédiplaines, qui se poursuit jusqu'à Aba. C'est ici que l'on enregistre l'une des altitudes les plus élevées du Haut-Uele, soit une moyenne variable entre 700 et 1.100 m.

1.4. TERRITOIRE DE NIANGARA

D'une superficie de 9.204 km², le territoire de Niangara est borné au nord par le territoire de Dungu. Sur d'autres flancs, il fait encore frontière avec le territoire de Dungu à l'est ; avec le territoire de Rungu au sud et avec le territoire de Poko (dans le Bas-Uele) à l'ouest.

Situé sur le plateau de l'Uele à une altitude moyenne variant entre 700 m et 800 m au-dessus du niveau de la mer, le territoire de Niangara connaît deux zones de relief. D'un côté, la zone située au nord de la rivière Uele, où elle est très plate, présentant un mauvais drainage et un sol marécageux, correspond à peu près au bassin sédimentaire indien. De l'autre, la zone située au sud de la rivière Uele, s'étendant jusqu'à la frontière avec le territoire de Rungu (rivière Bomokandi), qui présente un relief plus ou moins accentué, parfois accidenté.

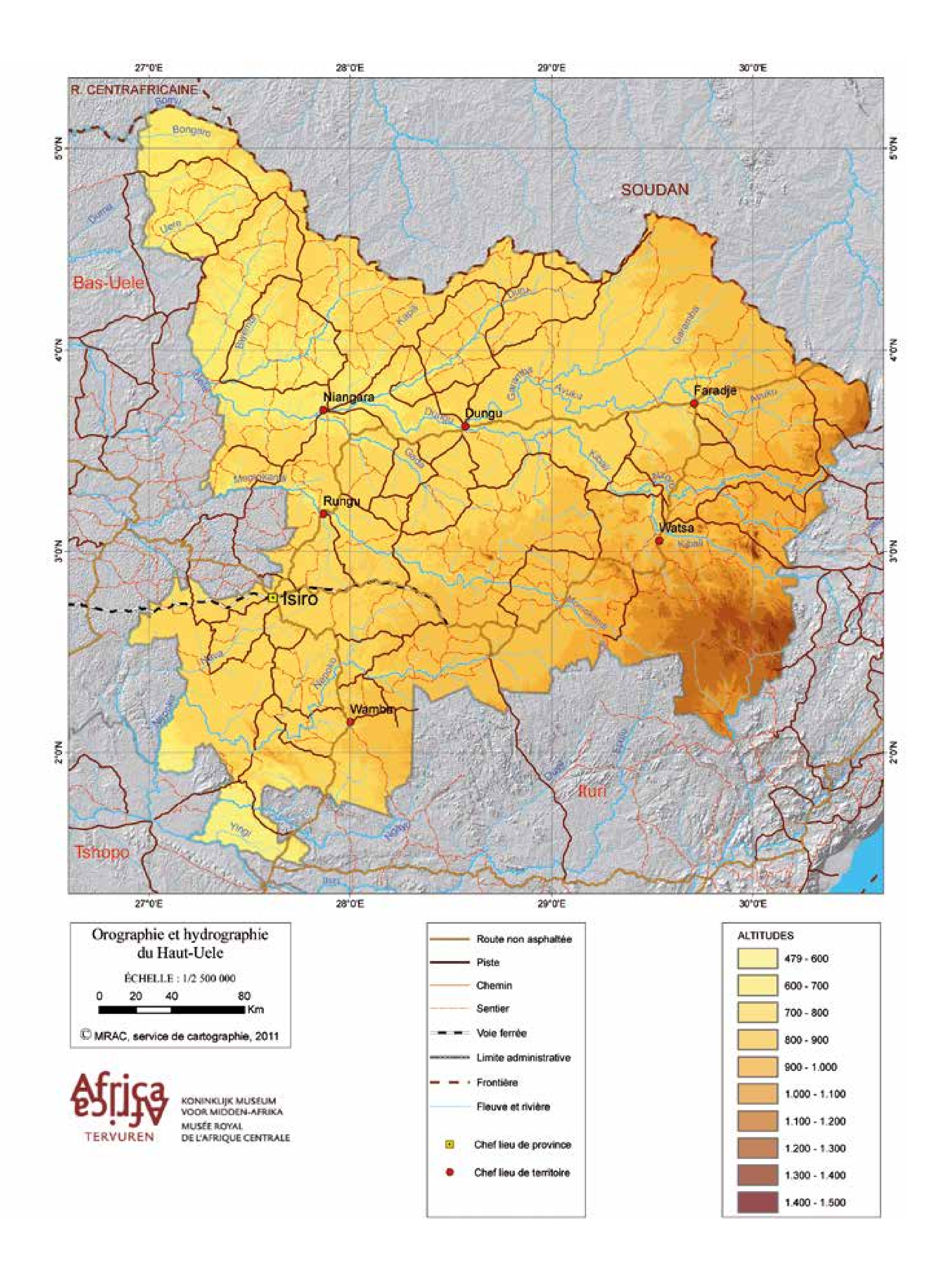
1.5. TERRITOIRE DE RUNGU

Situé entre 1° 50' et 3° 15' de latitude N et 26° 50' et 28° 30' de longitude E, le territoire de Rungu a une superficie de 8.605 km². Il est limité au nord par les territoires de Niangara et de Dungu ; à l'est par les territoires de Dungu et Watsa ; au sud par les territoires de Wamba et de Bafwasende (dans la Tshopo) et à l'ouest par le territoire de Poko (dans le Bas-Uele)[41].

Avec une altitude qui oscille entre 500 m et 800 m[42], le territoire de Rungu est situé sur le plateau de l'Uele. On y remarque, toutefois, la présence de quelques collines

41 PSANR, *Monographie de la Province-Orientale*, Kinshasa, 1998, p. 4.

42 *Idem*, p. 5.


27°0'E
28°0'E
29°0'E
30°0'E
5°0'N
4°0'N
3°0'N
2°0'N
R. CENTRAFRICAINE
SOUDAN
Bas-Uele
Tshopo
Ituri
Niangara
Dungu
Faradje
Rungu
Watsa
Isiro
Wamba
Orographie et hydrographie
du Haut-Uele
ÉCHELLE : 1/2 500 000
0 20 40 80
Km
© MRAC, service de cartographie, 2011
Route non asphaltée
Piste
Chemin
Sentier
Voie ferrée
Limite administrative
Frontière
Fleuve et rivière
Chef lieu de province
Chef lieu de territoire
ALTITUDES
479 - 600
600 - 700
700 - 800
800 - 900
900 - 1.000
1.000 - 1.100
1.100 - 1.200
1.200 - 1.300
1.300 - 1.400
1.400 - 1.500
Africa
TERVUREN
KONINKLIJK MUSEUM
VOOR MIDDEN-AFRIKA
MUSÉE ROYAL
DE L'AFRIQUE CENTRALE

dans la partie est et sud-est, notamment dans les chefferies Mayogo-Magbaie et Mboli.

1.6. TERRITOIRE DE WAMBA

D'une superficie de 10.305 km^2, le territoire de Wamba est compris entre 2° 08' 48.78 de latitude N et 27° 59' 00.29 de longitude E. Son altitude est de 773 m. Il est borné au nord et nord-ouest par le territoire de Rungu ; à l'est, par le territoire de Watsa ; au sud et sud-est par celui de Mambasa (dans l'Ituri), et enfin à l'ouest et au sud-ouest par le territoire de Bafwasende (dans la Tshopo).

1.7. TERRITOIRE DE WATSA

Situé dans la partie est du Haut-Uele, le territoire de Watsa est compris entre 2° 5' et 3° 50' de latitude N et 20° 25' et 30° 10' de longitude E. Sa superficie est de 16.015 km^2 ; il se trouve être borné au nord par les territoires de Faradje (rivière Nzoro) et de Dungu ; à l'est par les territoires d'Aru et de Mahagi (dans l'Ituri) ; au sud-est par le territoire de Djugu (dans l'Ituri) ; au sud par le territoire de Mambasa (dans l'Ituri) ; au sud-ouest par le territoire de Wamba ; et à l'ouest par le territoire de Rungu.

À l'instar de l'ensemble du Haut-Uele (cf. *infra*), le territoire de Watsa est situé dans la zone de plateau caractérisée par la présence de collines, dans sa partie nord-est, parmi lesquelles on cite Kongbokoro (1024 m), Angozey (1060 m), Marupku (1054 m), Matso (903 m) et Use (1103 m).

2. RELIEF, GÉOLOGIE ET HYDROGRAPHIE[43]

2.1. LE RELIEF

Du point de vue de la morphologie, on peut distinguer schématiquement deux grands groupes de relief en relation avec la géologie (Fig. 1).

Dans l'ensemble, le relief du Haut-Uele est un relief peu accusé où pointent quelques monts tels que : le mont Asongo, le mont Firo, le mont Bakengo, le mont Kai… C'est une région constituée de bas plateaux (500 m à 100 m d'altitude) qui s'étendent de Niangara, à l'ouest, à Faradje, à l'est.

Dans la partie sud, à Isiro, se détachent des chaînons non allongés, à bords souvent abrupts, correspondant aux « monts de Fer » présents aussi à Rungu, Wamba et Mungbere.

Plus à l'ouest, dans le territoire de Watsa apparaissent de hauts plateaux d'altitude moyenne supérieure à 1000 m.

Si l'on excepte la région d'Aba, le bassin de Dungu, ainsi que la région de Faradje correspondent à une vaste pénéplaine plate et marécageuse.

Cette monotonie des bas et hauts plateaux est dérangée par quelques bosses granitiques et orthogneissiques et par des collines qui correspondent à des zones de roches du Haut-Uele. La région d'Aba constitue, vers l'est, la ligne de partage des bassins du Congo et du Nil.

Il y a lieu de noter que le relief est fortement influencé par la nature des roches ; cette situation permet d'identifier cinq types de modelés à savoir :

- Un modelé granitique et gneissique

Suivant le stade de l'érosion, on peut distinguer : pénéplaines, vallées plates, plateaux ondulés (Duru-Gombari, bassin de la Gada, bassin de l'Aka), vallées encaissées à fond souvent rocheux (Aba, bassin de l'Arebi en aval du poste), collines rapprochées souvent reliées entre elles pour former des petites chaînes (amont de l'Arebi, lignes de partage des bassins de la Bomokandi, de l'Arebi et de l'Ituri).

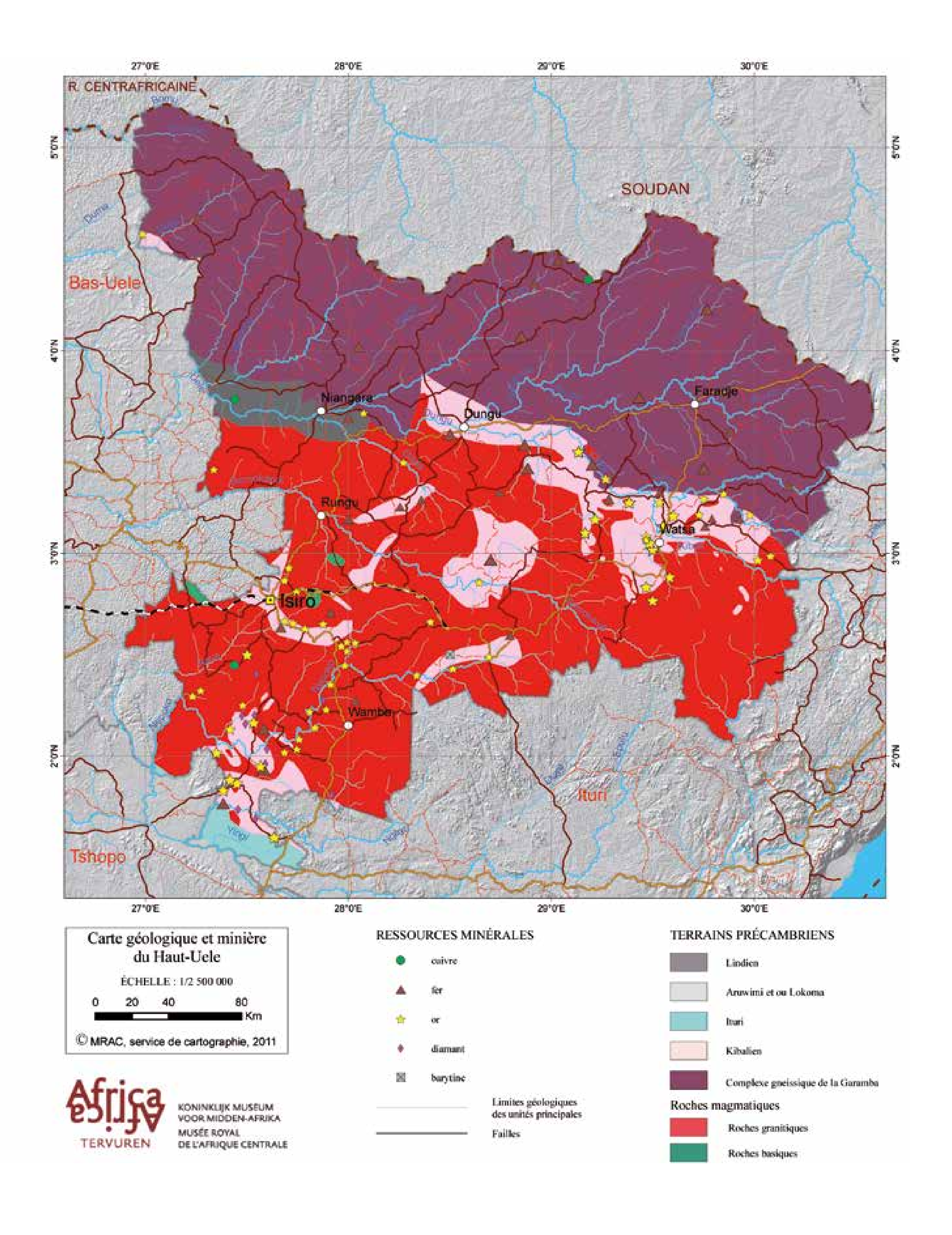
- Un modelé éruptif basique

Visible dans la région minière de Moto, il correspond à des montagnes, qui ont généralement une forme assez régulière et allongée, couvertes d'une végétation de grands roseaux et d'arbustes.

- Un modelé schisteux

Collines isolées de forme conique ou allongée suivant la direction des roches, le sommet est en forme d'arête et la ligne de crête souvent découpée.

43 Ce point a été produit par Emmanuel Mavungu Mampadi et Jean Corneille Mbuyi M.T. du CRGM.



R. CENTRAFRICAINE
SOUDAN
Bas-Uele
Ituri
Tshopo
Niangara
Dungu
Faradje
Rungu
Watsa
Isiro
Wamba
27°0'E
28°0'E
29°0'E
30°0'E
5°0'N
4°0'N
3°0'N
2°0'N
Carte géologique et minière du Haut-Uele
ÉCHELLE : 1/2 500 000
0 20 40 80 Km
© MRAC, service de cartographie, 2011
RESSOURCES MINÉRALES
cuivre
fer
or
diamant
barytine
Limites géologiques des unités principales
Failles
TERRAINS PRÉCAMBRIENS
Lindien
Aruwimi et ou Lokoma
Ituri
Kibalien
Complexe gneissique de la Garamba
Roches magmatiques
Roches granitiques
Roches basiques
Africa TERVUREN
KONINKLIJK MUSEUM VOOR MIDDEN-AFRIKA
MUSÉE ROYAL DE L'AFRIQUE CENTRALE

- *Un modelé itabiritique*

Allongé suivant la direction des couches avec un profil généralement très accidenté qui est comparable à un « Cuesta ».

- *Un modelé diversifié*

Collines à parois courbes, glissantes parfois difficilement abordables (Aparangba) ; dômes de chloritoschistes ou de gneiss ; collines de quartzites allongées suivant la direction des couches (Tombu).

2.2. LA GÉOLOGIE[44]

2.2.1. Historique des observations

Les premières observations géologiques concernant le Haut-Uele ont été effectuées par O. Bauman en 1887, à l'époque des grandes pénétrations en Afrique centrale, auxquelles sont liés les noms de H. M. Stanley et de J. Cornet, pour ne citer que les plus connus.

La période comprise entre 1903 et 1940 est caractérisée par les prospections de sociétés minières telles que la Compagnie des chemins de fer du Congo supérieur aux Grands Lacs africains (CFL) ou la Société internationale forestière et minière du Congo (Forminière). C'est particulièrement au cours de cette période que les itinéraires géologiques et observations de terrain furent effectués par les géologues L. de Dorlodot et F. F. Mathieu sur les itabirites et les roches anciennes de Wanga.

Au cours des années 1940-1960, vinrent les travaux de R. Legrand, de M. Sluys et de ses collaborateurs F. Corin, R. Gauthier, A. Meyer, qui effectuèrent de nombreux itinéraires à travers les régions du Haut-Uele couvert par les formations sédimentaires « non métamorphiques ».

Dans la même période furent publiés : *Carnet Kilo-Moto* par L. Peeters, *Grands traits de la géologie et de la minéralogie aurifère des régions de Kilo Moto* par M. Legraye, *La pétrographie et la métallogenèse du domaine minier de Kilo-Moto* par P.U. Duhoux. Tous ces travaux géologiques antérieurs furent soutenus et complétés par la littérature de jeunes géologues tels que C. Sorontchesky, R. Woodtli, J. Lavreau, pour ne citer que ceux qui touchèrent le domaine du Haut-Uele.

Mais ce n'est que plus tard qu'une prospection systématique, accompagnée d'un levé géologique fut entreprise sur cette province. Ces travaux furent effectués par les géologues et prospecteurs du Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM) auxquels étaient associés les géologues et prospecteurs du Service géologique de la RD Congo dans le cadre de la Convention d'inventaire minier passée par le BRGM avec le gouvernement de la RD Congo (Mission Haut-Zaïre).

Carte des gîtes minéraux du Zaïre au 1/2.000.0000 (Source : CRGM.)

44 Les références bibliographiques relatives à ce point sont présentées dans la bibliographie, en page 345-346

Ces missions de prospection générale furent complétées, en 1977, par les travaux détaillés sur les gîtes de fer de la région d'Isiro.

2.2.2. Les formations géologiques

Le Haut-Uele correspond essentiellement à une zone de socle d'âge antécambrien (2720-3400 Ma) recouverte par de rares lambeaux, soit les formations sédimentaires antécambriennes (2475- 2720 Ma), soit des séries plus récentes du quaternaire.

a. Un « substratum » cristallin composé des orthogneiss (roches granitiques déformées dans le sens donné à ce terme par Rosenbusch), des granites porphyroïdes et des amphibolites. C'est « l'antékibalien » de R. Woodtli, 1954, composé du complexe de la Garamba (au nord) et des séries granitiques TTG au sud (tonalitique – trodjhemitique – granitique). Ces formations occupent les parties nord et sud du Haut-Uele.

Le complexe de la Garamba est constitué des roches ci-après :

- le gneiss migmatique et amphibolitique ;
- le gneiss à amphibole et à proxène ;
- le micaschiste ;
- le micaschiste à disthène ;
- le quartzite micacé et le quartzite à fuchsite ;
- le calcaire cristallin.

b. Le Kibalien (supérieur s.s. et inférieur plus métamorphique).

Formations paleoprotérozoiques (> 2200 Ma) plus ou moins métamorphiques d'origines sédimentaires ou volcano-sédimentaire. Le Kibalien comprend :

- des amphibolites ;
- des différents types de schistes (à actinote, à talc, à séricite, à chlorite, à albite, à biotite) ;
- des roches carbonatées ankéritiques ;
- des itabirites avec accessoirement des jaspes et des quartzites ;
- on y trouve aussi de vastes massifs granitiques qui l'affectent en s'y présentant en enclaves.

Le Kibalien se présente sous forme de lambeaux plus ou moins vastes, soulignés dans la morphologie par des chaînes à fort relief d'itabirites et de quartzites ferrugineux. Près d'Isiro, les itabirites forment un arc à concavité tournée vers le nord.

c. Des rares lambeaux de formations sédimentaires peu ou pas métamorphiques

Le Lindien Neoprotérozoique (Ituri, Aruwimi, Lindi ; < 1100 Ma). Il est très peu représenté dans le Haut-Uele. On ne le rencontre aussi que sous forme de lambeaux plaqués sur le « substratum » et qui s'y reposent en discordance.

Les formations attribuées au Lindien (formations de Niangara et de Gada) sont constituées de :

- grès et schistes kaolineux jaunes et blancs ;
- conglomérat-brèches à petits éléments de calcaire silicifiés ;
- calcaire non silicifié ;
- macignos ;
- quarzites gris ;
- dolomies grises silicifiées ;
- dolomies grises, bleues et noires à stromatolithes ;
- shistes phylladeux noirs.

d. Les roches intrusives

Elles sont représentées par le cortège filonien de dolérites, de filons de quartz et de pegmatites.

Les filons de quartz sont nombreux dans les domaines kibaliens, dans le substratum granitique et dans le complexe orthogneissique. Ils constituent la matière première des exploitations alluvionnaires, éluvionnaires et filoniennes dans les concessions minières du Haut-Uele.

La pegmatite est abondante dans le complexe orthogneissique.

Les intrusions doléritiques sont particulièrement abondantes dans le sud-ouest du degré carré d'Isiro. Néanmoins, un certain nombre de dykes et de pointements doléritiques ont été cartographiés dans la province et sont indistinctement répartis dans le Kibalien et le « substratum » granitique. La dolérite est une roche sombre, massive, verdâtre… mais probablement post Kibalien et post Lindien.

e. Les formations du Quaternaire

Les latérites et les éluvions latéritiques sont abondantes dans toute la province et constituent généralement le stade ultime de l'altération de toutes les roches.

Les alluvions indifférenciées sont aussi abondantes et résultent de la désagrégation de la roche en place et sont mélangées à des débris latéritiques de toutes tailles.

2.2.3. Aperçu tectonique et structural

Les principales tendances structurales reportées sur la carte des gîtes minéraux du Zaïre au 1/2.000.000 du BRGM ci-dessus s'orientent essentiellement nord-ouest et sud-est à nord/nord-ouest et sud/sud-est et nord-sud mais également nord-est et sud-ouest, plus accessoirement est-ouest dans le substratum granitique, le complexe orthogneissique, le Kibalien supérieur particulièrement au niveau des bancs d'itabirites. Ces formations kibaliennes supérieures ont reçu une tectonique plicative intensive.

L'empreinte tectonique sur l'allure du relief est particulièrement bien visible le long de la Bomokandi en amont du poste de Rungu et surtout dans la région minière de Moto où les bandes d'itabirites semblent pouvoir jouer un rôle de traceur. On constate dans la zone est de Moto (région de Makoro) que ces itabirites constituent des bandes d'orientation nord-sud ; il en va de même dans la région ouest, entre Telekudu-Moku au sud et Motobi-VKV au nord, ainsi que plus à l'ouest vers Tora ; en revanche dans le secteur central, c'est-à-dire autour de Doko-Durba, les directions sont en moyenne voisines d'est-ouest. Il apparaît aussi une sorte de grand N dessiné par les itabirites. On signale par ailleurs deux domaines tectoniques : l'un de la Dungu, de direction générale est-nord-est, l'autre de Niangara, de direction nord-ouest.

Enfin, le Lindien est transgressif sur les formations du socle.

2.3. RESSOURCES MINÉRALES

2.3.1. Des minéralisations diversifiées

Des minéralisations d'or, de fer et de cuivre sont signalées dans le Haut-Uele (voir carte page suivante). Ces différentes minéralisations sont logées dans les formations géologiques suivantes :

a. Le complexe de la Garamba. La minéralisation rencontrée est celle :

- du fer : dans le territoire de Fardaje, de Dungu, de Watsa, de Rungu (en alluvions dans le bassin de l'Uele). Les minéraux représentatifs sont la magnétite et l'oligiste ;
- du cuivre : à Bagbele ; au nord-est de Yaluku à la frontière avec le Sud-Soudan ; dans le secteur aurifère de Yembenda, Kekinda et Bonjuju, accompagné d'arsenic ;
- du disthène et de grenat sous forme d'indices en alluvions dans le bassin de l'Uele.

b. Les formations attribuées au Lindien. Les minéralisations rencontrées dans les formations précitées sont celles :

- du fer, sous forme de pyrite (sulfure de fer), dans les joints de schistes, dans les calcaires schisteux gris de Garda en région de Niangara, et en place dans la feuille d'Isiro ;

N.B. On la rencontre aussi dans les roches basiques et dans les granites ;

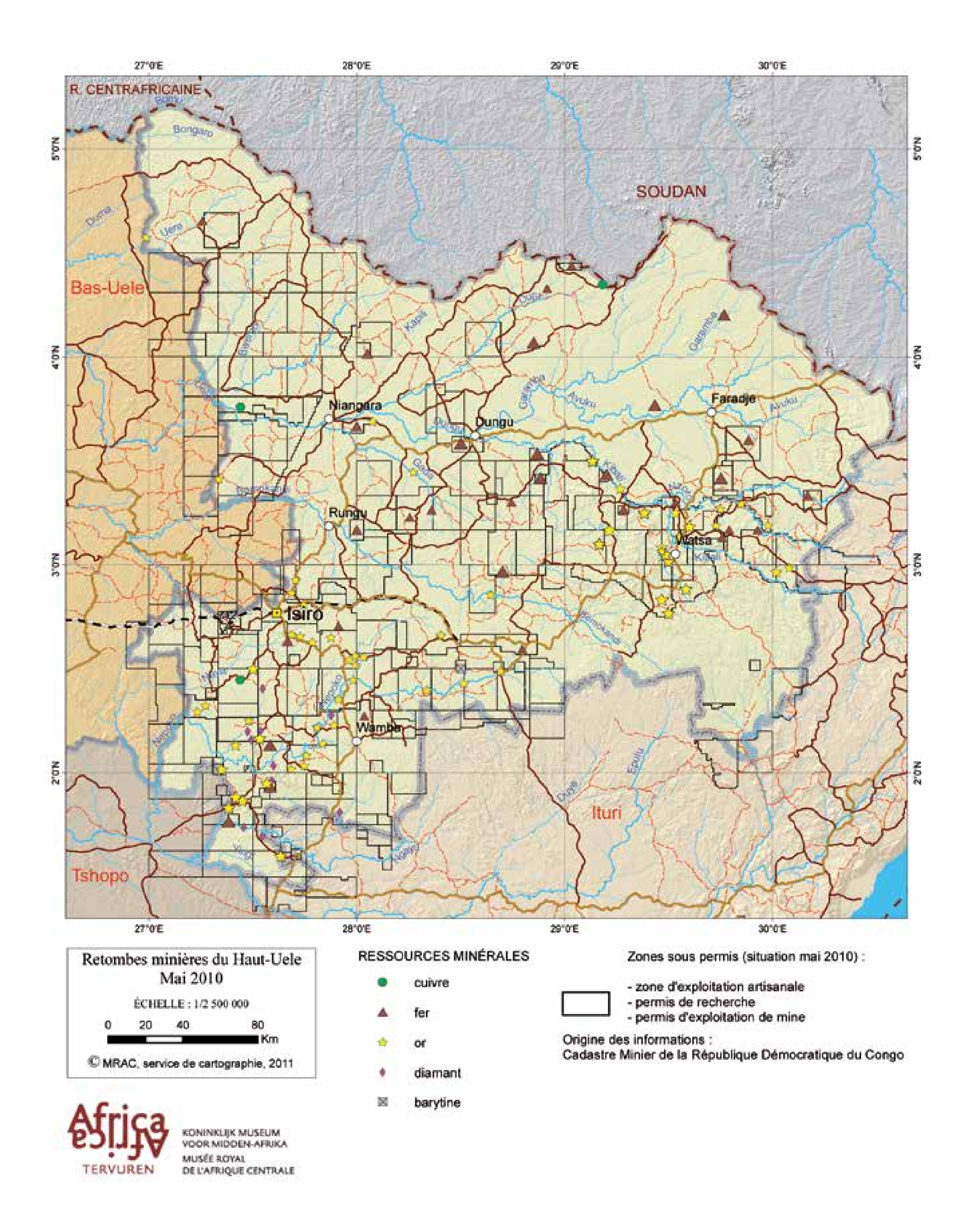
- du cuivre et de l'or, dans les localités de Niangara, de Gada et de leurs environs immédiats ;
- de l'aluminium, sous forme de bauxite : minéralisation signalée jadis dans la rivière Baraza, au confluent Uele-Gonda et exploitée en carrière à la rive droite de Goda (1951) dans la région de Niangara.

c. Le Kibalien. Dans cette formation, on rencontre principalement la minéralisation en :

- or, en dissémination et en filon ;
- fer, associé aux itabirites ;
- étain, sous forme d'indices associé avec l'or dans le lambeau du Kibalien supérieur (Feuille Isiro), en alluvions dans le bassin de l'Uele.

d. D'autres minéralisations sont également rencontrées par-ci par-là à travers le Haut-Uele, à savoir :

- tungstène : en indice alluvionnaire en bordure de la Nepoko et dans la rivière Luizi à Doko, région de Watsa ;
- chrome, sous forme d'indice alluvionnaire en bordure de la Nepoko ;
- niobo-tantale, sous forme d'alluvionnaire :
- à l'affluent gauche de la Nara,
- dans le bassin de la Mongokobuma, affluent de l'Asoa ;
- plomb-argent-cuivre, sous forme d'indices géochimiques dans le bassin de la Nebinso (Feuille d'Isiro) ;
- cuivre-plomb-argent-zinc, sous forme d'indices géochimiques à Banyungu dans le degré carré Isiro ;
- cuivre-arsenic, sous forme d'indices dans les secteurs aurifères de Yembenda, Kekinda et Banyungu (Degré carré Isiro) ;
- disthène-biotite-magnétite-oligiste-grenat, sous forme d'indices alluvionnaires dans le bassin de l'Uele ;


27°0'E
28°0'E
29°0'E
30°0'E
5°0'N
4°0'N
3°0'N
2°0'N
R. CENTRAFRICAINE
SOUDAN
Bas-Uele
Ituri
Tshopo
Niangara
Dungu
Faradje
Rungu
Watsa
Isiro
Wamba
Bongaro
Uere
Duma
Kapili
Garamba
Aru
Dungu
Bomokandi
Nava
Nepoko
Epulu
Duye
Kibali
Retombes minières du Haut-Uele
Mai 2010
ÉCHELLE : 1/2 500 000
0 20 40 80 Km
© MRAC, service de cartographie, 2011
RESSOURCES MINÉRALES
cuivre
fer
or
diamant
barytine
Zones sous permis (situation mai 2010) :
- zone d'exploitation artisanale
- permis de recherche
- permis d'exploitation de mine
Origine des informations :
Cadastre Minier de la République Démocratique du Congo
Africa
TERVUREN
KONINKLIJK MUSEUM
VOOR MIDDEN-AFRIKA
MUSÉE ROYAL
DE L'AFRIQUE CENTRALE

- zircon, sous forme d'indice alluvionnaire dans les rivières Yabu et Nadi ;

- diamant, sous forme d'indice alluvionnaire dans le bassin de l'Uele, dans la rivière Nepoko.

e. Quant aux matériaux de construction et minéraux industriels identifiés dans le Haut-Uele, on trouve :

- le calcaire, principalement le calcaire silicifié blanchâtre avec une épaisseur pouvant dépasser 56 mètres. Il a été reconnu dans le forage à Niangara ;

- la dolomie gris foncé, qui se retrouve dans la formation de Niangara, a jadis été exploitée à Niangara pour la fabrication de la chaux ;

- les latérites, qu'on retrouve dans le complexe gneissique de la Garamba, sont très abondantes dans la région de Faradje et dans d'autres localités du Haut-Uele ;

- le sable, exploitable dans le lit de la rivière Uele ;

- le kaolin qu'on retrouve dans les formations attribuées au Lindien, entre autres, la formation de Niangara, avec une épaisseur supérieure à 40 mètres.

2.3.2. Survol historique des zones minières de Haut-Uele

a. *Zone Kilo-Moto*

Le département de l'intérieur de l'État indépendant du Congo (EIC) met en place, en 1898, un service de prospections. Celui-ci envoya en mission, en 1903, les prospecteurs australiens Hannam et O'Brien qui confirmèrent la valeur des indices d'or découverts par J. Henry en 1895, au cours d'une campagne à caractère militaire.

En 1906, Hannam découvrait les alluvions aurifères de la région de Moto, au pied du mont Stick (près de Moku, au sud-ouest de Watsa) mis en exploitation en 1911 (Moulaert, 1950). Mines domaniales de 1905 à 1908, remises à la fondation de la Couronne en 1906 et au patrimoine de la colonie en 1908 après dissolution de la fondation, exploitées sous statut étatique obscur pendant dix ans qui survinrent sous forme d'une régie industrielle à partir de 1919, d'une société mixte de 1926 à 1964 (Société des mines d'or de Kilo-Moto).

Les principaux centres qui dépendaient de la direction de Kilo (en Ituri), étaient : 1. pour les alluvions : Gina, Kilo, Talolo, Mongwalu, Lodjo, Ituri, etc. ; 2. pour les filons : Kanga, Isuru, Creek, Salaïa, Alezi et Yedi. Ceux qui dépendaient de la direction de Moto (dans le Haut-Uele) étaient : 1. pour les alluvions : Moto, Kibali, yebu, Tora ; 2. pour les filons : Tendao, Kalimva, Dila, Durba et Zani[45].

Les mines dépendent actuellement de l'Office des mines d'or de Kilo-Moto (Okimo), organisme placé sous le contrôle de l'État congolais.

À la fin des années 2010, la direction générale de l'Okimo a signé un contrat d'amodiation avec une société dénommée KibaliGold dans le secteur de Doko-Durba et une autre, suédoise, MII (Mineral Investiment International) dans le secteur de Wanga, pour ne citer que celles qui sont en vogue. Depuis janvier 2010, l'Okimo a été organisé en société dénommée Société minière de Kilo-Moto (Sokimo).

b. *Zone Forminière*

Les frères Reid gagnent l'Uele et découvrent, en 1910, les gisements de Babeyru (bassin de la Ngayu). L'exploitation des zones concédées à la Forminière et à la Société minière de l'Aruwimi-Ituri (SMAI), subsidiaire de la Forminière, fut confiée à la Société minière de la Tele, filiale de la Forminière, fondée en 1912.

Le secteur de Babeyru fournit de l'or provenant de divers chantiers (rivières Babeyru, Nebuna, Mokefi, Iniva, Ossessi, etc.) et de l'ensemble des chantiers situés dans la partie occidentale de la plage kibalienne de la Ngayu et dans celle de l'Asoa (Yambenda).

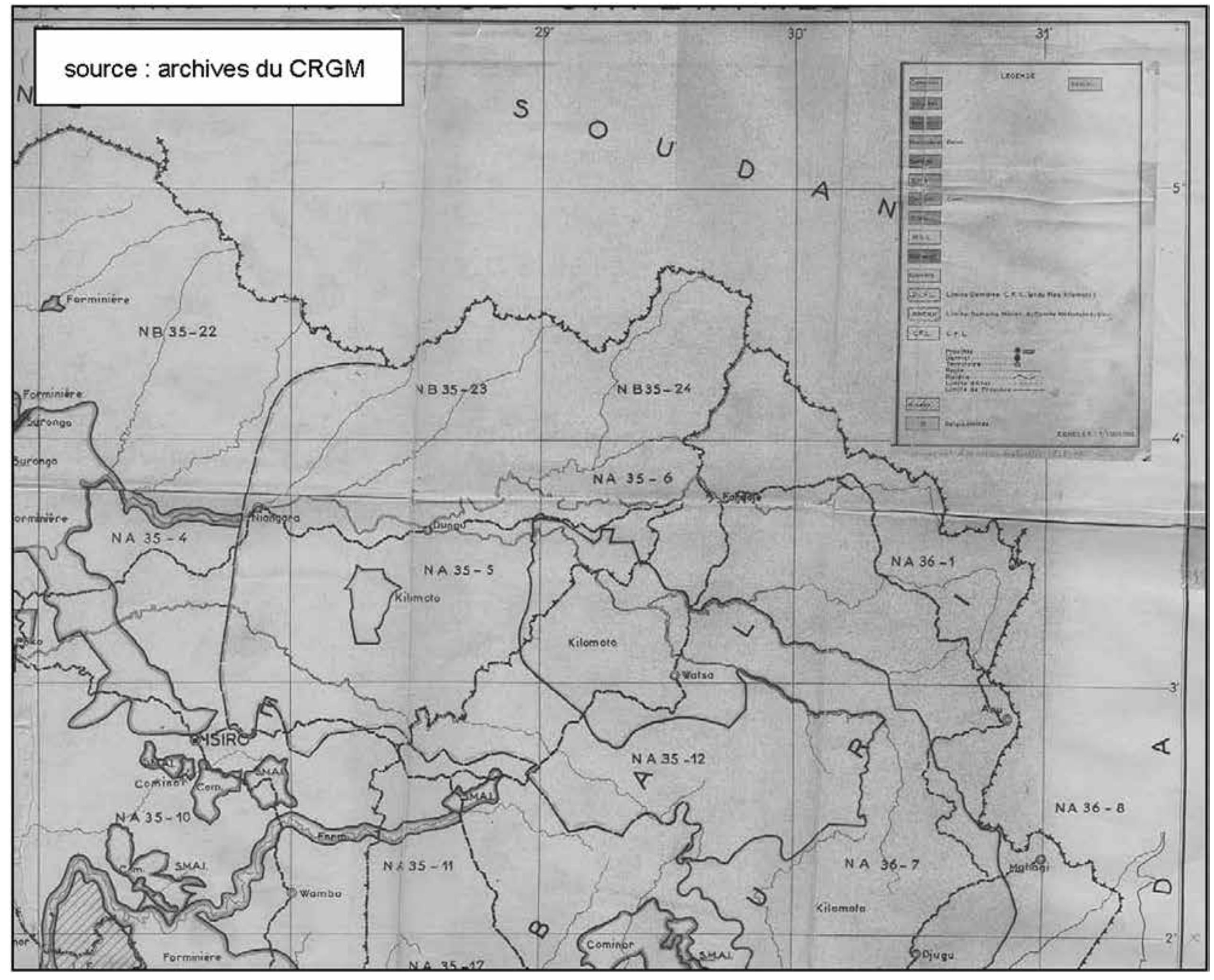
La longue chaîne à noyau d'itabirites qui s'étend d'Isiro à l'Uele a été découverte par Butler et ses adjoints, puis (re)prospectée dix ans plus tard par B. Sekirsky. Elle n'a montré que des gisements de faible importance à Gobima (nord de l'Uele).

En 1998, une compagnie junior canadienne StartPoint avait entrepris une prospection géochimique dans la plage de Ngayu et particulièrement dans la région des exploitations aurifères de Mambati.

Depuis 2009, une société – Loncor Ressources Congo Sprl – s'intéresse à la même plage (communication verbale, 2010).

---

45 Congo belge et Ruanda-Urundi, *Guide du voyageur*, 4e édition, Bruxelles, Éd. Inforcongo, 1938, p. 633.



Zones minières du Haut-Uele. (Source : archives du CRGM.)

c. *Zone MGL*

La Mineko (Société minière du Nepoko, dépendant de la CFL) a exploité la partie nord-ouest de la plage de la Ngayu-Asoa, en aval des chantiers de la Forminière.

d. *Zone Surongo*

La société minière de Surongo avait des chantiers dans la plage de la Haute Tele et dans la boucle de l'Uele.

2.4. NATURE DES GISEMENTS AURIFÈRES DU HAUT-UELE

Hormis les gisements alluvionnaires et éluvionnaires prospectés et exploités dans le Haut-Uele, les gisements de cette province entrent dans trois catégories différentes.

2.4.1. Gisements filoniens de quartz

À Moto : à Moku (Filon Owe), de Beverendi à Dubele (Stockwerk de filons de quartz), de Zambula-Kosekia et Dila (filons de quartz subverticaux), à Wanga (Tendao, filonnets et filons de quartz).

À Ngayu ouest : à Mambati (veines de quartz), à Imva (veines de quartz), à Babeyru-Marekesa (veines de quartz), à Natge (veines de quartz) etc.

2.4.2. Gisements disséminés

Ils sont localisés à Moto, particulièrement dans le secteur de Doko-Durba : Mengu, Kalimva, Meyi, Bakangwe, Pamao, Pakaka Nord, Agbarabo, Gorumbwa, Durba.

Ces gisements que les Américains appellent « *Invisible Gold Ore Deposits* » se caractérisent par un minerai qui ne se distingue pas de la roche encaissante. On note

fréquemment que les gisements se trouvent à proximité (tantôt au toit : Megi, tantôt au mur : Agbarabo) des masses itabiritiques ou des schistes graphiteux.

On peut aussi classer les gisements de l'axe Subani-Azimogu-Buma dans cette catégorie (*Shear Zone Complexe*).

2.4.3. Gisements sulfureux

Aux mines de Moto existent plusieurs occurrences de gisements d'or liés à des sulfures.

- gisement de Zoni : filon de pyrite et mispickel, subvertical ;

- gisement de Pakaka sud à Doko-Durba : filon couche siliceux, riche en sulfures ;

- indice d'Ebeu : filon de quartz très pyriteux.

Actuellement, seuls des gisements du type de Pakaka sud méritent de retenir l'attention. Notons que la plupart des gisements cités ne sont plus exploités et, pour ceux qui le sont (Durba, Gorumbwa…), les sociétés exploitantes connaissent d'énormes difficultés financières ; enfin, quelques autres demeurent à l'état de « gîtes minéraux ». Cependant, tous ces gisements constituent des cibles de prédilection pour les orpailleurs.

2.5. L'HYDROGRAPHIE

Étalé sur l'immense bassin de la Kibali-Uele, le Haut-Uele est pourvu d'un réseau hydrographique dense et bien réparti (voir carte oro-hydrographique *supra* p. 33.)

2.5.1. Le bassin de la Kibali

Il traverse presque tout le Haut-Uele de l'est à l'ouest. Ses principaux tributaires sont : rive droite, la Nzoro, la Dungu qui coulent *grosso modo* du nord-est au sud-ouest et prennent leur source dans les montagnes orthogneissiques formant la frontière avec le Soudan ; rive gauche : l'Arebi (Moto), la Yebu, la Nadi (Rungu), la Ndedu et l'Uye.

Principalement pour le bassin de la Dungu, son affluent important, l'Aka, présente un développement de plus de 120 km et reçoit de nombreux tributaires parmi lesquels la Garamba, la Moke, la Puidingala, la Mwa-Bromu, la Yogara, la Niere, etc.

2.5.2. Le bassin de l'Uele

Il est représenté dans la province par les importants tributaires de la Bomokandi, de la Gada, à gauche, qui coulent du sud-est-est et au nord-ouest-ouest en prenant leur source dans les formations granitiques. En rive droite, on a les tributaires principaux suivants : la Duru, la Kapili, la Bwere, la Gurba, qui prennent naissance dans les orthogneiss du nord-ouest vers le sud-est.

La rivière Kibali est aussi un tributaire de droite de l'Uele et coule suivant une direction presque est-ouest. Elle prend sa source dans les formations granitiques, traverse les formations dites Kibaliennes et les orthogneiss avant de se jeter dans l'Uele.

2.5.3. Le bassin de l'Aruwimi

Il correspond au bassin de la Nepoko et de ses affluents principaux : la Wamba, la Gada et l'Asoa.

Le Haut-Uele est drainé par deux grandes rivières d'importance inégale, à savoir, au nord, la rivière Uele et, au sud, la rivière Nepoko.

L'Uele commence à Dungu, là où deux rivières confluent : la rivière Kibali, qui prend sa source dans le territoire d'Aru (en Ituri), et la rivière Dungu, dont la source se trouve au nord-est du territoire de Faradje. L'Uele, qui est longue d'environ 800 km jusqu'à sa confluence avec la Mbomu, traverse le Haut-Uele, de Dungu à la frontière avec le Bas-Uele, sur un parcours de 150 km.

Les principaux affluents de l'Uele sont : au nord, les rivières Dungu, Kapili, Gurba, Nzoro et Mbwere ; au sud, les rivières Bomokandi et Gada. Ainsi donc, l'Uele qui draine une grande partie du Haut-Uele a donné son nom au bassin de toute la partie septentrionale de la RD Congo.

Compris en ce sens, puisque la rivière Uele a sa source dans la partie du territoire d'Aru (dans l'Ituri) et traverse tout le Haut-Uele et le Bas-Uele pour se jeter dans l'Ubangi au niveau du territoire de Yakoma (dans le Nord-Ubangi), le bassin de l'Uele désigne tout le vaste territoire qui se trouve aujourd'hui être baigné par la rivière Uele, et donc, du territoire d'Aru à celui de Yakoma, en passant par le Haut-Uele et le Bas-Uele. C'est d'ailleurs la crête de partage des eaux du Nil et du fleuve Congo qui détermine la frontière entre la RD Congo et le Sud-Soudan.

Quant à la Nepoko, elle est la principale rivière qui draine la partie sud du Haut-Uele touchant les trois territoires de Watsa, de Wamba et de Rungu, avant de



Chutes de Nadumbe, dites de Nepoko. [Chutes situées à 32 km de Medje (situé à 70 km d'Isiro), photo équipe locale, 2010.]

rencontrer la rivière Ituri pour donner naissance à la rivière Aruwimi, dans le district de la Tshopo.

En dehors des deux principales rivières précitées, il y a une multitude de cours d'eau de moindre importance formant le réseau hydrographique de l'ensemble du Haut-Uele.

3. LA FAUNE[46]

3.1. ÉCOLOGIE

La plupart des animaux sont attachés à un habitat ou à un biotope spécifique. Parmi les animaux terrestres, il y a, par exemple, des espèces que l'on retrouve uniquement dans les forêts tropicales humides (comme l'okapi ou le paon du Congo), tandis que d'autres sont adaptées à la savane ou à la montagne. De même, parmi les animaux aquatiques, certaines espèces marquent clairement leur préférence pour un habitat bien déterminé. Il faut donc en tenir compte en examinant les listes d'espèces. C'est ainsi que la plupart des espèces se retrouvent, non dans l'ensemble du Haut-Uele, mais seulement dans une zone bien déterminée, avec un habitat spécifique. Le Haut-Uele comporte une grande variété de biotopes : forêts, dans le sud-ouest ; savane, à plus grande altitude, dans le nord-est ; savane faiblement ou plus densément arborée, dans le sud.

3.2. HISTORIQUE DE LA RECHERCHE SUR LA BIODIVERSITÉ EN RD CONGO[47]

La faune du Haut-Uele est la première d'Afrique centrale à avoir fait l'objet d'une étude détaillée. Au

46 Ce point a été produit par Mark Hanssens (texte et listes des poissons, oiseaux et mammifères) et Danny Meirte (listes des oiseaux, amphibiens, reptiles et mammifères) du département de Zoologie africaine du MRAC.

47 Slack., G., *The Congo's First Thorough Biological Survey. The First Comprehensive Survey of Northeastern Congo*, American Museum of Natural History, 2002.

début du xxe siècle, la faune extraordinaire de l'Afrique centrale était encore très peu connue. Une première grande expédition fut organisée pour combler ce manque de connaissance. En 1907, les administrateurs coloniaux belges du Congo furent contactés par le président directeur de l'American Museum of Natural History (AMNH, New York), qui souhaitait entamer l'étude de l'Afrique centrale. Un accord fut conclu en 1908. La Belgique s'engageait à offrir aux chercheurs de l'AMNH l'accès au Congo et une aide logistique locale en échange de spécimens qui seraient déposés au Musée royal du Congo (le prédécesseur du Musée royal de l'Afrique centrale, à Tervuren, Belgique). Le budget du projet fut, en grande partie, fourni par des philanthropes américains. Deux chercheurs de l'AMNH furent sélectionnés pour le travail sur le terrain : Herbert Lang, mammologue et photographe, qui avait déjà mené une expédition en Afrique, et James Chapin, un étudiant de 19 ans, volontaire à l'AMNH. À tout instant de l'expédition, les chercheurs furent accompagnés d'au moins 200 porteurs et d'une douzaine de chasseurs et de préparateurs d'animaux, sans qui l'expédition n'aurait pu aboutir. À l'origine, l'expédition était prévue pour une durée de deux ans. Elle dura six ans (de 1909 à 1915). Mis à part l'échantillonnage de quelques stations, en cours de route, l'expédition travailla principalement dans la région du Haut-Uele. Durant celle-ci fut récoltée la plus importante collection de plantes, d'animaux et d'objets ethnographiques (5.800 mammifères, 6.400 oiseaux, 4.800 reptiles et amphibiens, 6.000 poissons et 100.000 invertébrés, dont quelques spécimens d'okapis et de rhinocéros blancs) jamais collectée.

3.3. LA DIVERSITÉ DES VERTÉBRÉS DANS LE HAUT-UELE

À partir de différentes sources, une liste des espèces a été établie pour les quatre groupes de vertébrés : les poissons, les amphibiens et les reptiles, les oiseaux, les mammifères (voir les détails ci-dessous)[48]. Il est important de tenir compte du fait que ces listes sont basées sur nos connaissances actuelles et qu'elles reposent sur les collections et les observations de terrain réalisées à ce jour. Elles sont, dès lors, incomplètes. Comme le Rift Albertin et le lac Tanganyika ont une grande importance biologique, beaucoup d'études sur la biodiversité ont été conduites dans la région (voir les exemples cités ci-dessous), et notre connaissance de la composition de la faune du Tanganyika est donc nettement meilleure que celle de certaines autres régions. D'autre part, il faut également tenir compte du fait que ces collections sont « historiques » et qu'en conséquence, elles ne donnent pas nécessairement une image fidèle de la composition de la faune aujourd'hui. Les premières collections du musée royal de l'Afrique centrale datent de la fin du xixe siècle. Il est donc possible que des espèces qui apparaissaient autrefois à un endroit déterminé n'y soient plus présentes actuellement. Les causes de la disparition d'espèces sont liées à la pression croissante des populations humaines. Cette influence de l'homme peut prendre différentes formes. Sous l'effet de la chasse ou de la perte de leur habitat (déboisement, assèchement des marais, etc.), des populations peuvent disparaître et des espèces peuvent même, dans des conditions extrêmes, s'éteindre totalement.

3.3.1. Poissons

L'ordre des Characiformes est l'un des plus riches en termes d'espèces dans le bassin du Congo et est dominé par les familles des Alestiidae et des Distichodontidae. Le genre *Hydrocynus* (poisson-tigre) fait partie de la famille des Alestiidae. Le poisson-tigre est le plus grand poisson prédateur du bassin du Congo. Il se caractérise par un corps fuselé et par une large bouche faite de dents acérées et fortement développées.

La famille des Cyprinidés ou carpes (dans l'ordre des Cypriniformes) comprend plusieurs genres. Deux d'entre eux comportent de nombreuses espèces : le genre *Barbus* qui regroupe principalement les petits barbeaux, et le genre *Labeo* dans lequel on retrouve une série d'espèces de plus grande taille. Bien que ces deux genres regroupent de très nombreuses espèces, celles-ci sont souvent fort semblables et donc difficiles à identifier.

La famille des Mormyridés ou poissons-éléphants (dans l'ordre des Osteoglossiformes) comprend une série d'espèces caractérisées entre autres par la présence d'un organe électrique. Cet organe se trouve à la base de la queue et peut émettre des impulsions électriques. Leur tête est dotée de récepteurs avec lesquels ils peuvent capter ces impulsions électriques. Ces impulsions leur permettent

---

48 Kingdon, J., *Guide des mammifères d'Afrique*, Paris, Delachaux et Niestlé SA, 2006, 272 p.

de s'orienter et de détecter leur proie (ce système est donc comparable au système d'écholocation des chauves-souris) et servent aussi à la communication entre individus de la même espèce. La forme des impulsions est différente pour chaque espèce, si bien que ces animaux sont capables de faire la distinction entre des impulsions émises par des membres de leur espèce (partenaires potentiels) et des individus appartenant à une autre espèce.

L'ordre des Siluriformes (poissons-chats) comprend différentes familles qui présentent une grande variété sur le plan morphologique et écologique. Les poissons-chats se caractérisent entre autres par l'absence d'écailles sur le corps et la présence de barbillons – parfois très longs – au niveau de la bouche et du menton. Le genre *Clarias* (famille des Clariidae) a une importance commerciale considérable. Différentes espèces sont fréquemment utilisées en aquaculture en raison du fait qu'elles présentent une grande tolérance par rapport à leur environnement et peuvent être élevées en grand nombre.

Tout comme les poissons-chats, les espèces de la famille des Cichlidés (nom scientifique Cichlidae, dans l'ordre des Perciformes) présentent une grande variété morphologique et écologique (voir aussi le paragraphe sur les poissons du lac Tanganyika). La perche du Nil (*Oreochromis niloticus* et les espèces apparentées) est très importante économiquement. Ces espèces sont souvent utilisées en aquaculture et sont ainsi bien souvent introduites dans des régions où elles n'étaient pas présentes à l'origine. L'*Oreochromis niloticus* qui, excepté au lac Tanganyika, n'est pas présent dans le bassin du Congo, a été introduit en de nombreux endroits où il entre en compétition avec les Cichlidae d'origine, qu'il finit bien souvent par évincer.

3.3.2. Amphibiens et reptiles[49]

Les connaissances taxinomiques relatives aux grenouilles (amphibiens) sont problématiques. Étant donné que les spécimens conservés dans les collections sont souvent forts similaires sur le plan morphologique et qu'aucune information n'est disponible quant aux cris et aux motifs de couleur, bon nombre de ces spécimens sont difficiles à identifier. Pour mettre au point la classification de ce groupe, il est indispensable de recueillir des informations sur le terrain concernant les motifs de couleur et leur variabilité à l'intérieur d'une espèce. En outre, il convient aussi de documenter le cri du mâle et de déterminer quels individus s'accouplent entre eux.

Les amphibiens (parmi lesquels les grenouilles) ont souvent un cycle de vie qui comporte deux phases distinctes. Les juvéniles (têtards chez les grenouilles) sont entièrement aquatiques, tandis que les individus adultes se meuvent aussi bien dans l'eau que sur terre. De nombreuses grenouilles arboricoles vivent même l'entièreté de leur vie hors de l'eau. Les grenouilles ayant une peau fortement perméable (la respiration se fait ainsi principalement par la peau), elles constituent aussi d'importants bio-indicateurs. En cas de pollution du milieu aquatique, elles sont souvent les premières espèces à disparaître. Sous l'effet de la pollution et de l'infection fongique croissante, de nombreuses espèces sont menacées au niveau mondial, si bien que nombre d'entre elles figurent sur la liste rouge de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN[50]).

Deux espèces de crocodiles, le crocodile du Nil et le crocodile nain se rencontrent dans le Haut-Uele. Le crocodile du Nil, *Crocodylus niloticus*, qui était, à l'origine, présent dans tout le bassin congolais, a disparu de certaines rivières ou régions, sous la pression humaine. Néanmoins, cette espèce, répandue dans presque toute l'Afrique, n'est pas menacée, et bénéfice, sur la liste de l'UICN[51] d'un statut correspondant à un « risque faible et une préoccupation mineure ». Le crocodile du Nil est une grande espèce prédatrice (taille maximale 6 à 7 m), qui se nourrit principalement de poissons (pour les juvéniles des insectes, grenouilles et têtards composent la nourriture

49 Ross, C. A. (Consulting Editor), *Crocodiles and Alligators*, Londres, Merehurst Press, 1989, 240 p.

50 IUCN, 2010, *IUCN Red List of Threatened Species, Version 2010.2.* <www.iucnredlist.org>.

51 L'UICN est une organisation qui soutient, entre autres, la recherche scientifique et les missions sur le terrain. Elle travaille en collaboration avec des gouvernements, des organisations non gouvernementales et des communautés locales afin d'élaborer des programmes durables pour le développement et la préservation de la nature. L'UICN publie la « liste rouge », une liste qui répertorie les espèces dans une série de catégories, avec leur statut. Cette liste indique quelles espèces sont vulnérables ou sont menacées d'extinction. Ceci permet de déterminer quelles espèces méritent une attention particulière et donne une idée de la biodiversité à l'échelle mondiale (www. iucnredlist.org).

principale). Mais ce qui fait du crocodile du Nil une espèce crainte est le fait qu'il attaque les animaux au bord de l'eau et que, pour un grand crocodile, l'homme n'est qu'une proie parmi d'autres. On a observé des crocodiles pouvant sauter hors de l'eau jusqu'à une hauteur d'à peu près deux tiers de leur longueur. La proie, une fois capturée, est submergée jusqu'à ce qu'elle se noie, ou est mordue régulièrement par les fortes mâchoires. Elle est dévorée ou, peut-être, avalée sous l'eau. Le crocodile nain, *Osteolaemus tetraspis*, est une espèce de taille relativement petite (longueur environ 2 m), possédant une tête, un corps et une queue fortement cuirassés. Cette espèce est très peu connue. Apparemment, elle affectionne les rivières qui coulent mollement et évite les rivières majeures. Ce crocodile a été observé dans des régions de forêts ou de savanes. Cette espèce, principalement nocturne, se nourrit de crabes, de grenouilles et de poissons. Le statut du crocodile nain sur la liste rouge de l'UICN est « vulnérable[52] », mais des recherches plus approfondies seraient nécessaires.

3.3.3. Oiseaux[53] [54]

Le Haut-Uele, caractérisé par une grande variabilité d'habitats, bénéficie d'une avifaune très riche. Le Parc national de la Garamba n'a pas été surveillé récemment. Il n'abrite aucune espèce en danger globalement. La Réserve de faune à okapis[55], en revanche, abrite des populations de six espèces considérées comme globalement en danger[56]. Quelques-unes de ces espèces sont mentionnées ci-dessous.

Le francolin de Nahan (*Francolinus nahani*) a été décrit en 1905 par l'ornithologue belge Dubois. L'exemplaire type[57] est enregistré dans les collections du MRAC à Tervuren. Il a une distribution restreinte et fragmentée, qui reste menacée par la perte de qualité de son habitat et le déboisement. C'est un oiseau terrestre des forêts profondes[58]. Son statut sur la liste rouge de l'UICN est « en danger[59] ».

Deux tisserins rares se trouvent dans la réserve de faune à okapis, le tisserin à nuque d'or (*Ploceus aureonucha*) et le tisserin à pieds jaunes (*Ploceus flavipes*). Les tisserins sont de petits oiseaux passereaux, dont le nom vernaculaire reflète la construction de leurs nids. Leurs nids sont une sorte de boule sphérique, construite de filaments de feuilles tressés entre eux. L'entrée du nid se trouve en bas et peut prendre la forme d'un tube chez certaines espèces. Ils vivent en colonie. De nombreux nids peuvent se trouver sur un même arbre. Le tisserin à nuque d'or est une espèce très rare, qui n'a été observée que quelques fois par des ornithologues. Il était connu comme vivant principalement dans une partie restreinte de la forêt de l'Ituri en RD Congo[60]. Récemment, toutefois, un couple a été observé dans le Parc national de Semiliki en Ouganda. Cette espèce est menacée par la disparition de la forêt et est considérée comme « en danger[61] » sur la liste rouge de l'UICN. Le tisserin à pieds jaunes a une distribution très restreinte. Il est observé seulement dans le centre et l'ouest de la forêt de l'Ituri, où il est relativement rare[62]. C'est une espèce assez grande (jusqu'à 20 cm). Le mâle est tout noir avec un œil blanc, des jambes et des pieds jaune clair. L'espèce est considérée comme « vulnérable[63] » sur la liste rouge de l'UICN.

---

52 IUCN, 2010, IUCN *Red List of Threatened Species. Version 2010.2*. <www.iucnredlist.org>.

53 Demey, R. & Louette, M., « Democratic Republic of Congo », in L. D. C. Fishpool & M. I. Evans (éd.),. *Important Bird areas in Africa and associated islands: Priority sites for conservation*, Newbury and Cambridge, UK, Pisces Publications and BirdLife International, 2001, pp. 199-218 (Birdlife Conservation series n° 11).

54 Birdlife International. Publication sur Internet. http://birdlife.org

55 Le Parc national de la Garamba et la Réserve de faune à okapis sont décrits plus loin en pages 294 et suivantes.

56 Demey, R. & Louette, M., *op. cit*.

57 Spécimen type. Quand une espèce est décrite (et reçoit donc un nom scientifique), un ou plusieurs spécimens de l'espèce sont déposés dans les collections de musées qualifiés comme « spécimens types » qui servent comme référence pour reconnaître ou identifier l'espèce. Généralement, il s'agit de l'« holotype » (le spécimen de référence). Les spécimens additionnels sont nommés « paratype(s) ».

58 Birdlife International. Publication sur Internet : http://birdlife.org

59 IUCN 2010, *IUCN Red List of Threatened Species. Version 2010.2*. <www.iucnredlist.org>.

60 Birdlife International. Publication sur Internet. http://birdlife.org

61 IUCN 2010, *IUCN Red List of Threatened Species. Version 2010.2*. <www.iucnredlist.org>.

62 Birdlife International. Publication sur Internet : http://birdlife.org

63 IUCN 2010, *IUCN Red List of Threatened Species. Version 2010.2*. <www.iucnredlist.org>.

Le tchitrec de Bedford (*Terpsiphone bedfordi*) a une distribution discontinue. On le trouve dans le nord-est de l'Ituri et dans la région à l'ouest de l'Itombwe[64]. Il apprécie les forêts primaires à feuillage persistant et les plaines, jusqu'à des altitudes de 980 à 1.500 m. L'espèce est menacée par le déboisement et la disparition des forêts primaires. Son inhabileté à survivre dans les forêts secondaires constitue un risque pour sa survie à long terme. Son statut est « quasi menacé[65] » sur la liste rouge de l'UICN.

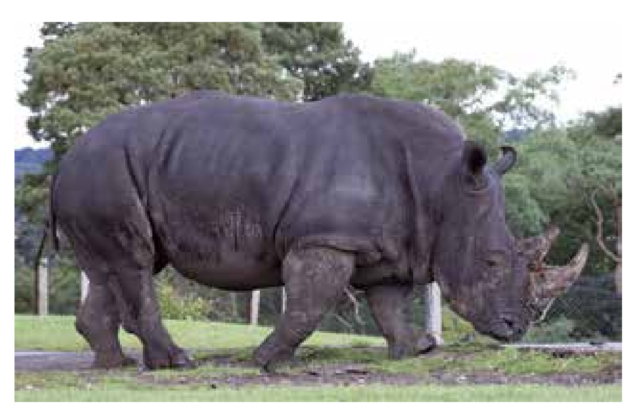
3.3.4. Mammifères

Le Parc national de la Garamba présente une grande diversité de mammifères. Outre les espèces mentionnées ci-dessous, on y trouve, entre autres, le buffle, *Syncerus caffer*, le bubale, *Alcelaphus buselaphus lelwel,* le cobe de buffon, *Kobus kob,* le cobe à croissant, *K. ellipsiprymnus*, le babouin anubis, *Papio anubis*, plusieurs espèces de colobe, *Colobus sp.*, plusieurs espèces de vervet, *Cercopithecus sp.,* deux espèces de loutre, *Aonyx sp.*, le phacochère, *Phacochoerus aethiopicus,* le potamochère, *Potamochoerus porcus,* l'antilope rouanne, *Hippotragus equinus,* et six autres espèces d'antilope[66].

Rhinocéros blanc[67]

Deux espèces de rhinocéros sont connues : *Diceros bicornis* ou rhinocéros noir, et *Ceratotherium simum* ou rhinocéros blanc. Dans *Ceratotherium simum* deux sous-espèces sont reconnues, *C. s. simum* (rhinocéros blanc du sud) et *C. s. cottoni* (rhinocéros blanc du nord). Notons que les noms vernaculaires de rhinocéros noir et de rhinocéros blanc ne sont guère appropriés, ces deux espèces ayant une couleur de peau similaire.

Le rhinocéros noir se nourrit de feuilles, de brindilles et de branches de buissons et d'acacias. Son habitat de prédilection est constitué des espaces situés entre buissons et savanes. Il s'observe rarement dans les forêts à canopée fermée ou dans les prairies ouvertes. La forme de sa bouche est adaptée à son régime alimentaire : il possède une bouche étroite avec des lèvres pointues qui l'aident à saisir la nourriture. Quant au rhinocéros blanc, il broute des herbes. Son habitat préféré est constitué de prairies à herbes relativement courtes. Sa bouche « large » ou profil antérieur droit, est parfaitement conçue pour brouter les herbes[68].



Rhinocéros blanc (photo équipe locale).

Historiquement, le rhinocéros blanc du nord avait une distribution qui couvrait le nord-ouest de l'Ouganda, le sud du Tchad et du Soudan, la République centrafricaine et le nord-est de la RD Congo. Au cours du XXe siècle, cette espèce a disparu de presque toute son aire de distribution, sauf une population vivant dans le Parc national de la Garamba. Au début des années soixante, les estimations indiquaient la présence de plus de 2.000 individus dans le parc. Durant les périodes d'instabilité politique (années soixante) et de guerre (l'invasion de rebelles soudanais au début des années 1990, la guerre dans l'est de la RD Congo de 1999 à 2003), le braconnage dans le parc a constitué une menace

---

64 Birdlife International. Publication sur Internet : http://birdlife.org

65 IUCN, 2010, *IUCN Red List of Threatened Species. Version 2010.2*. <www.iucnredlist.org>.

66 Conti, A. (Lead Author) & Cleveland, C. (Topic Editor), « Help: for authors and editors », in Cleveland, J. C. (ed.), *Encyclopedia of Earth*, Washington, D.C., Environmental Information Coalition, National Council for Science and the Environment. [First published in the *Encyclopedia of Earth,* September 22, 2010 ; Last revised Date September 29, 2010 ; <http://eoearth.org/articles/view/158698/>].

67 IUCN, 2010, *IUCN Red List of Threatened Species. Version 2010.2*. <www.iucnredlist.org>.

68 Ce n'est donc pas la différence de la couleur de la peau qui distingue les deux rhinocéros blanc et noir. À l'origine de cette distinction se trouve plutôt une erreur d'orthographe, car à la découverte du rhinocéros blanc on l'avait décrit comme ayant une bouche « wide », une particularité qui a été très vite mal reproduite comme « white » !

continue pour la survie de cette espèce. Sa population a fluctué considérablement pendant cette période. En 1996, seuls 30 individus étaient encore répertoriés dans le parc. Les études récentes font état de la présence de quelques individus seulement. D'autres études prédisent la disparition de cette espèce en liberté. Le statut du rhinocéros sur la liste rouge de l'UICN est « en danger critique d'extinction ».

Girafe[69] [70]

Giraffa camelopardalis congoensis, une sous-espèce de la girafe (*Girafa cameleopardalis*), est une espèce de la savane du nord en Afrique. Sa distribution s'étend du nord-est du Cameroun jusqu'à l'Ouganda. Elle est aussi présente dans le Parc national de la Garamba. Le parc est le seul endroit en RD Congo où l'on trouve des girafes.

La girafe et l'okapi sont les seules espèces vivantes de la famille des Girafidae. S'ils paraissent, au premier regard, assez différents (la girafe, espèce de savane, a le cou et les jambes fort prolongés, tandis que l'okapi, espèce de forêt, ne présente pas ces adaptations uniques), ils ont cependant certains caractères en commun. Durant la croissance, deux cornes obtuses, couvertes de peau et de fourrure se développent. Les deux espèces ont une langue longue et musclée, un cou musclé, avec une large base, des épaules hautes et un profil de corps tombant. Le statut de la girafe (toutes sous-espèces confondues) sur la liste rouge est « préoccupation mineure », avec une tendance décroissante de la population. Il est évident que le statut des sous-espèces (comme *G. c. congoensis*) peut être différent de celui de l'espèce dans sa totalité et qu'il dépend largement des conditions locales, qui sont généralement peu favorables en RD Congo.



Girafes. (Copyright M. Charlotteaux, 2009.)

Chimpanzé [71] [72]

Le chimpanzé, *Pan troglodytes* (qui, comparativement aux gorilles, présente une distribution relativement grande dans les forêts humides d'Afrique centrale et occidentale) est présent, lui aussi, dans le Parc national de la Garamba. Selon la liste rouge de l'UICN[14], le statut du chimpanzé est « en danger » avec une tendance décroissante de la population. Son habitat de prédilection est constitué des forêts pluvieuses et des forêts galeries, pénétrant la savane, ainsi que des forêts de plaine et de montagne. Son régime est constitué pour moitié de fruits, et pour moitié de

69 Kingdon, J., *The Kingdon field guide to African mammals*, AP Natural World, San Diego, (USA), Academic Press, 1997, 465 p.

70 Kingdon, J., *Guide des mammifères d'Afrique*, *op. cit.*

71 Kingdon, J., *The Kingdon field guide to African mammals*, *op. cit.*

72 Kingdon, J., *Guide des mammifères d'Afrique*, *op. cit.*

feuilles, de brindilles et d'écorces. En outre, il lui arrive de manger certains insectes (comme les termites) et de petits mammifères. Les chimpanzés forment des communautés sociales de 15 à 20 individus. La taille de ces dernières dépend de la présence de nourriture.

Jusqu'en 1927, une seule espèce de chimpanzé était connue. Harold Coolidge, en étudiant du matériel crânien provenant des collections du MRAC, observa que certains crânes, identifiés comme appartenant à des chimpanzés juvéniles, représentaient, en fait, des spécimens adultes (les sutures crâniennes de ces crânes étaient complètement fusionnées). Schwarz, un autre spécialiste des primates africains, savait déjà que les chimpanzés étaient différents d'une rive à l'autre du fleuve Congo. Lorsqu'il visita le Musée quelques semaines après Coolidge, Henri Schouteden, le directeur du Musée, lui fit part des observations de Coolidge. Schwarz établit alors une brève description du Bonobo, ou chimpanzé nain, basée sur un crâne et une peau acquis par le Musée en 1927. Les deux espèces de chimpanzé sont distribuées sur les rives opposées du fleuve Congo. Le Bonobo (espèce endémique de la RD Congo) s'observe seulement au sud (rive gauche) du fleuve, tandis que plusieurs populations de chimpanzé sont distribuées de l'Afrique de l'Ouest jusqu'en Afrique centrale. En RD Congo elles s'observent exclusivement dans les forêts au nord (rive droite) du fleuve.

Éléphant[73] [74]

L'éléphant (*Loxodonta africana*) est présent dans le Parc national de la Garamba. L'éléphant d'Afrique comporte deux sous-espèces : l'éléphant de savane (*Loxodonta africana aficana*) et l'éléphant de forêt (*Loxodonta africana cyclotis*). L'éléphant de forêt se distingue de l'éléphant de savane, entre autres, par sa taille moyenne plus petite, ses oreilles plus petites et ses défenses plus petites et plus étroites. Selon certaines sources[75], dans le Parc national de la Garamba, l'éléphant représente une population unique, intermédiaire entre l'éléphant de forêt et l'éléphant de savane. Si le statut de l'éléphant africain sur la liste UICN est « vulnérable », la population totale de l'éléphant africain est néanmoins croissante[76]. Ce n'est, malheureusement, pas le cas pour l'éléphant en RD Congo. En raison des périodes d'instabilité politique récentes et du braconnage, la population de l'éléphant a diminué.

Léopard[77] [78]

Le léopard, *Panthera pardus*, est aussi présent dans le Parc national de la Garamba. Il s'observe principalement sur des terrains accidentés et dans une épaisse végétation. Sa nourriture consiste principalement en mammifères moyens à grands, parfois en oiseaux et arthropodes. Contrairement au lion, le léopard est un animal entièrement solitaire, sauf pendant la période de reproduction. Alors, les femelles tolèrent la présence du mâle durant une courte période. Comme il hisse ses proies dans les arbres, il évite les proies plus grosses que lui.

La présence d'un prédateur comme le léopard est un signe que le parc est relativement sain sur le plan écologique. Le parc est suffisamment grand et offre suffisamment de nourriture pour la subsistance de populations d'animaux servant de proies qui, à leur tour, sont suffisamment grandes pour la subsistance d'un grand prédateur comme le léopard. Le léopard est une espèce très menacée. Son statut sur la liste de l'UICN est « presque menacé d'extinction[79] », avec une tendance décroissante de la population.

Chez certains peuples bantous, et particulièrement en RD Congo, le léopard était considéré comme un animal rusé, puissant et résistant. C'est la raison pour laquelle de nombreux chefs coutumiers, ou le chef de l'État du Zaïre, le président Mobutu Sese Seko, portent la toque et certains attributs du léopard qui les rendent puissants aux yeux de la population. Il fait partie des armoiries de la RD Congo.

73 Kingdon, J., *The Kingdon field guide to African mammals*, *op. cit.*

74 Kingdon, J., *Guide des mammifères d'Afrique*, *op. cit.*

75 Conti, A. (Lead Author) & Cleveland, C. (Topic Editor), « Help: for authors and editors », *op. cit.*

76 IUCN, 2010, *IUCN Red List of Threatened Species. Version 2010.2*. <www.iucnredlist.org>.

77 Kingdon, J., *The Kingdon field guide to African mammals*, *op. cit.*

78 Kingdon, J., *Guide des mammifères d'Afrique*, *op. cit.*

79 IUCN, 2010, *IUCN Red List of Threatened Species. Version 2010.2*. <www.iucnredlist.org>.



Éléphant. (Copyright Y. Charlotteaux, 2009.)



Léopard. (Diorama MRAC.)



Lion. (Copyright Y. Charlotteaux, 2009.)



Hyppopotame. (Copyright Y. Charlotteaux, 2009.)

Lion[80 81]

Le lion, *Panthera leo*, est le plus grand des félins. Les mâles sont facilement reconnaissables àr leur épaisse crinière laineuse. Le lion s'observe partout, sauf dans les grandes forêts et les déserts très arides. Il se nourrit principalement de mammifères entre 50 et 300 kg. En l'absence de proie de cette dimension, il peut attaquer tout animal ayant entre 15 et 1000 kg (les grandes proies sont uniquement attaquées en troupe). Ces troupes peuvent compter de 2 à 20 femelles adultes et deux mâles adultes, accompagnés des jeunes et des subadultes. Comme pour le léopard, la présence du lion est un indicateur de la santé écologique du parc. Le statut du lion sur la liste de l'UICN est « vulnérable[82] », avec une population décroissante.

Hippopotame[83 84]

L'hippopotame (*Hippopotamus amphius*) est une grande et lourde espèce [longueur jusqu'à 350 cm, poids (mâles) jusqu'à 3200 kg]. Il est silencieux et solitaire pendant la nuit lorsqu'il broute (graminées rampantes ou en touffes, qu'il coupe avec ses lèvres caoutchouteuses), mais devient très bruyant et social dans l'eau pendant le jour. L'hippopotame est une espèce qui dépend entièrement de la présence de l'eau, et dont la distribution historique couvrait presque tous les basins hydrologiques de l'Afrique. Aujourd'hui elle a disparu d'une grande partie de l'Afrique du Sud et du bassin du Nil, où on ne la retrouve plus que dans les zones marécageuses du Haut Nil. Leur statut est considéré comme « vulnérable[85] », avec une tendance décroissante des populations.

80 Kingdon, J., *The Kingdon field guide to African mammals*, *op. cit.*

81 Kingdon, J., *Guide des mammifères d'Afrique*, *op. cit.*

82 IUCN 2010, *IUCN Red List of Threatened Species. Version 2010.2.* <www.iucnredlist.org>.

83 Kingdon, J., *The Kingdon field guide to African mammals*, *op. cit.*

84 Kingdon, J., *Guide des mammifères d'Afrique*, *op. cit.*

85 IUCN, 2010, IUCN *Red List of Threatened Species. Version 2010.2.* <www.iucnredlist.org>.

4. LA FLORE[86]

Les deux tiers nord du Haut-Uele sont principalement occupés par la savane arbustive qui présente une physionomie variable de l'ouest à l'est (voir tableau suivant). À l'ouest, le Haut-Uele est caractérisé par une mosaïque de savanes arbustives et de forêts galeries, ainsi que des lambeaux de forêt claire au sein desquels des complexes agricoles sont établis. La partie centrale, au niveau du Parc national de la Garamba, est typiquement une zone de savane arbustive avec des éléments de forêt claire au nord, à la frontière avec le Sud-Soudan. L'est présente une grande diversité d'écosystèmes différents par ordre décroissant de superficie : la savane arbustive, le complexe agricole, la forêt claire, la savane arborée, la forêt dense humide, la savane boisée. Le tiers sud du Haut-Uele est principalement occupé par la forêt dense humide. L'extrême sud-ouest est caractérisé par une forêt dense humide fortement endommagée par le complexe agricole qui est largement étendu d'Isiro à Wamba. C'est également dans cette zone que l'on observe une grande superficie de végétation aquatique et marécageuse. À l'extrême sud-est, la forêt dense humide entrecoupée de forêts claires reste relativement bien préservée de l'action anthropique.

La transition nette entre la savane et la forêt dense humide s'explique, d'une part, par une différence climatique et, d'autre part, par une différence de qualité des sols. Le changement climatique est bien marqué entre le nord et le sud du Haut-Uele (graphique ci-dessous). À Aolo (nord-est), la pluviosité chute sous les 50 mm/mois en décembre, janvier et février ce qui crée une période théorique de sécheresse de 3 mois (période d'arrêt ou de ralentissement de l'activité de la végétation) ; tandis qu'à Babeyru (extrême sud-est) la pluviosité est toujours supérieure à 50 mm/mois et en fonction de la température moyenne (24,4 °C). Il n'y a pas de mois théoriques de sécheresse (activité continue de la végétation).

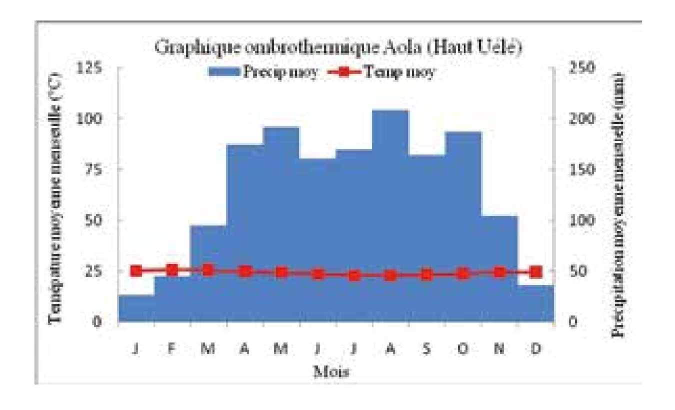
86 Ce point a été produit par Claire Delvaux*, Benjamin Toirambe*, Astrid Verhegghen**, Pierre Defourny et Hans Beeckman*.

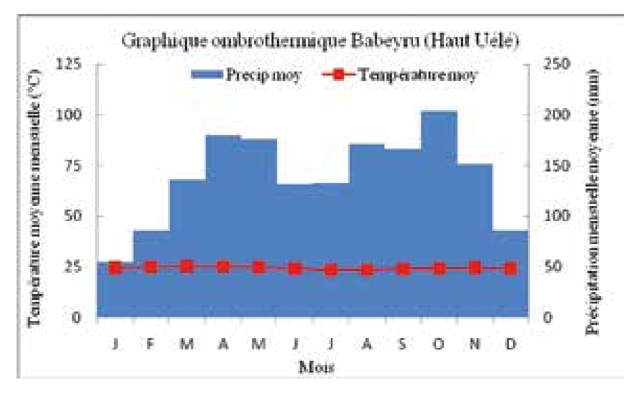
* Laboratoire de Biologie du bois du Musée royal de l'Afrique centrale.

** Earth and Life Institute de l'Université catholique de Louvain.

Répartition des principaux types de végétation dans le Haut-Uele et au niveau national

Type de végétation	Haut-Uele		RD Congo	
	Superficie (ha)	Superficie (%)	Superficie (%)	Superficie (ha)
Forêt dense humide	3.093.181	34,0	3,3	93.517.825
Forêt d'altitude humide	198.194	2,2	7,2	2.734.677
Savane arbustive	1.781.002	19,6	11,6	15.335.810
Savane herbeuse	2.499.807	27,4	16,8	14.881.257
Total végétation naturelle	**7.572.184**	**83,1**		
Complexe agricole en zone forestière	1.535.640	16,9	2,9	53.576.845
Total zone anthropisée	**1.535.640**	**16,9**		





Quant à la qualité des sols, la province du Haut-Uele est recouverte de sols médiocres ou pauvres (ne permettant le plus souvent que l'installation des savanes) à moyennement bons favorisant l'établissement de la forêt.

4.1. LA FORÊT DENSE HUMIDE

De manière générale, la forêt dense humide est caractérisée par un peuplement continu d'arbres dont la hauteur varie entre 10 et 50 m. Par conséquent, les cimes s'étagent généralement en plusieurs strates. La densité de la canopée empêche le développement important d'une strate arbustive et herbacée et favorise davantage les épiphytes, plantes qui poussent en prenant appui sur d'autres plantes (ex. : orchidées, fougères, etc.). On rencontre peu de graminées, mais plus souvent des sous-arbrisseaux (ou plantes suffrutescentes) et quelques rares plantes herbacées à grandes feuilles.

En fonction des espèces ligneuses présentes se distinguent la forêt dense humide « sempervirente » dont la majorité des arbres reste feuillée toute l'année, et la forêt dense humide « semi-décidue » dont une forte proportion d'arbres (jusqu'à 70 %) reste défeuillée une partie de l'année. La forêt semi-décidue est floristiquement plus riche que la forêt sempervirente et la densité de sa canopée permet le développement d'un sous-étage arbustif continu.

Dans le Haut-Uele, la forêt dense humide à Gilbertiodendron dewevrei s'est fortement infléchie vers le sud, au point qu'elle n'existe plus qu'aux environs de Wamba et de Matapu. Initialement, cette forêt était déjà présente au sud de l'Uele (de Niangara à Dungu). Aujourd'hui, il ne subsiste plus, dans cette zone, que des lambeaux forestiers et des savanes arbustives. Pour trouver une forêt intacte, il faut descendre au sud de l'axe Medje-Batwabaka-Wamba-Mungbere.

Au sein de la forêt intacte, les espèces typiques de la forêt dense humide sont retrouvées : *Albizia gummifera*, *Milicia excelsa*, *Entandrophragma congoense*, *Zanthoxylum lemairei*, *Zanthoxylum gilletii*, *Klainedoxa longifolia*, *Paramacrolobium coeruleum*, *Gilbertiodendron dewevrei*, *Hallea stipulosa*, *Omphalocarpum procerum*, *Pentaclethra*

eetveldeana, *Petersianthus macrocarpus* (espèce la plus répandue entre Medje et Wamba), *Spathodea campanulata*, *Sterculia tragacantha*, *Symphonia globulifera*, etc.

Les épiphytes sont remarquablement nombreux, surtout près de Wamba. Parmi ceux-ci on peut citer de nombreuses Orchidacées, Bégoniacées, Loranthacées et Balsaminacées. Le sous-bois peut être localement caractérisé par *Impatiens sereti*. *Clerodendron spp*. et d'autres lianes sont abondantes.

Il convient de noter que, depuis 2008, les forêts denses humides offrent un avantage supplémentaire sur la scène nationale et internationale. En effet, la Conférence de Bali (2008) a introduit le concept de « réduction des émissions liées à la déforestation et à la dégradation » des forêts (REDD). Ce concept serait applicable pour la seconde période d'engagement de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC), post 2012. Il est donc primordial d'estimer les « émissions liées à la déforestation et à la dégradation » (EDD). Pour cela, il importe d'établir une typologie des forêts présentes sur le territoire en lien avec les stocks de carbone dans chacune d'elle.

4.2. LES SAVANES

De manière générale, on distingue quatre types de savanes : (i) la savane boisée est une formation végétale entre la savane herbeuse et la forêt claire. Le recouvrement des ligneux est compris entre 25 et 60 %, semblable à la forêt claire, mais diffère de celle-ci par des arbres ayant une hauteur plus faible ; (ii) la savane arborée se caractérise par des arbres à faible densité (inférieure à 40 %) et dont la taille est supérieure à 7 m ; cette strate ligneuse surmonte une strate herbacée dynamique ; (iii) la savane arbustive est composée d'un tapis dense de graminées sur lequel se développent des arbustes dont la hauteur ne dépasse pas 7 m et dont la densité est faible ; (iv) la savane herbeuse, quant à elle, est composée essentiellement d'un tapis dense de grandes herbes graminéennes au sein duquel quelques rares arbres peuvent être observés.

Sur l'origine des savanes (herbeuse, arbustive, arborée ou boisée), trois scénarios sont possibles ; aucun n'est exclusif, ni exhaustif, mais ils peuvent servir de repère :

- origine naturelle : ces savanes (principalement graminéennes) se sont installées dans des milieux qui ne pouvaient pas accueillir une végétation forestière abondante, en raison de la pauvreté du sol ou de conditions climatiques limitantes ;
- origine relictuelle : ces savanes seraient apparues durant une période plus sèche et se seraient maintenues grâce à l'action des feux. Le passage fréquent du feu empêche son évolution progressive ;
- origine secondaire : ces savanes succèdent à des forêts claires ou denses. Cette secondarisation qui provient de la dégradation de la forêt est principalement anthropique (agriculture, feu, etc.). Certaines de ces savanes secondaires sont très vieilles, abritant des animaux adaptés à cet environnement, notamment les grands herbivores (girafe, antilope, etc.).

Dans le Haut-Uele, cinq types de savanes sont rencontrés : savane arbustive à *Lophira* ; savane arbustive à *Erythrina* (Parc national de la Garamba) ; savane arbustive à *Protea* ; savane arborée ; et savane boisée.

a) Savanes arbustives à *Lophira*

Elles sont présentes dans le nord-ouest du Haut-Uele jusqu'au cours de la Duru. L'espèce ligneuse caractéristique est *Lophira alata* accompagnée d'*Acacia pennata*, *Albizzia zygia*, *Bauhinia reticulata*, *Grewia mollis*, *Hymenocardia acida*, *Sterculia quinqueloba* et *Strychnos spp*. La strate herbacée est essentiellement composée d'*Hyparrhenia spp*.

La savane arbustive à *Lophira* est régulièrement entrecoupée par des galeries forestières le long des cours d'eau, des lambeaux de forêts denses humides/forêts claires et des complexes agricoles.

b) Savane arbustive à *Erythrina* dans le Parc national de la Garamba

Depuis 1980, le Parc national de la Garamba fait partie de la liste du patrimoine mondial de l'Unesco et depuis octobre 2005, l'Institut congolais pour la conservation de la nature a transféré la gestion de ce parc à l'African Parks Conservation. Le Parc national de la Garamba a permis de conserver une grande zone

de savane arbustive/savane arborée/forêt claire, peu perturbée par l'activité agricole.

À l'est du cours de la Duru, un changement assez important se manifeste dans la végétation : *Lophira alata* disparaît pour céder la place principale dans l'étage ligneux des savanes à *Erythrina abyssinica*, inexistant dans l'ouest. À part cette différence, les deux strates herbacée et ligneuse sont assez semblables au sein de ces deux savanes.

Ces savanes arbustives sont souvent occupées par *Combretum spp.* et *Terminalia mollis* accompagnant les espèces telles que *Hymenocardia acida*, *Bauhinia reticulata*, *Piliostigma thonningii*, *Dombeya quinqueseta*, *Acacia pennata*, *Grewia mollis*, *Bridelia spp.* et *Albizia glaberrima*. Les principales espèces herbacées de la savane sont *Loudetia arundinacea* et diverses *Hyparrhenia* telles que *Hyparrhenia rufa* et *Hyparrhenia diplandra*, espèces qui, en septembre, peuvent croître de plus de 2 m de haut et *Urelytrum giganteum* jusqu'à 5 m.

Cette zone de savane représente une transition vers les savanes de hautes altitudes de l'est de la RD Congo.

c) Savane arbustive à *Protea*

Localisées à l'extrême est du Haut-Uele, les savanes arbustives à *Protea* appartiennent déjà aux savanes de hautes altitudes et sont nettement caractérisées par la présence de *Protea madiensis*, espèce buissonnante des Protéacées. Leur couvert ligneux est moins dense que les savanes arbustives à *Lophira* et à *Erythrina*. La strate herbacée est composée d'*Andropogon schirensis*, *Brachiaria brizantha*, *Digitaria brazzae*, *Hyparrhenia diplandra*, *Hyparrhenia rufa*, *Panicum fulgens*, *Rynchelytrum roseum*, *Trystachya spp*. La strate ligneuse est quant à elle, fréquemment représentée par *Acacia pennata*, *Albizia gummifera*, *Protea madiensis* et *Tinnea aethiopica*.

d) Savane arborée

Les savanes arborées sont surtout présentes dans l'est du Haut-Uele en mosaïque avec la savane arbustive à *Protea*. Ces savanes arborées sont de petites dimensions.

e) Savane boisée

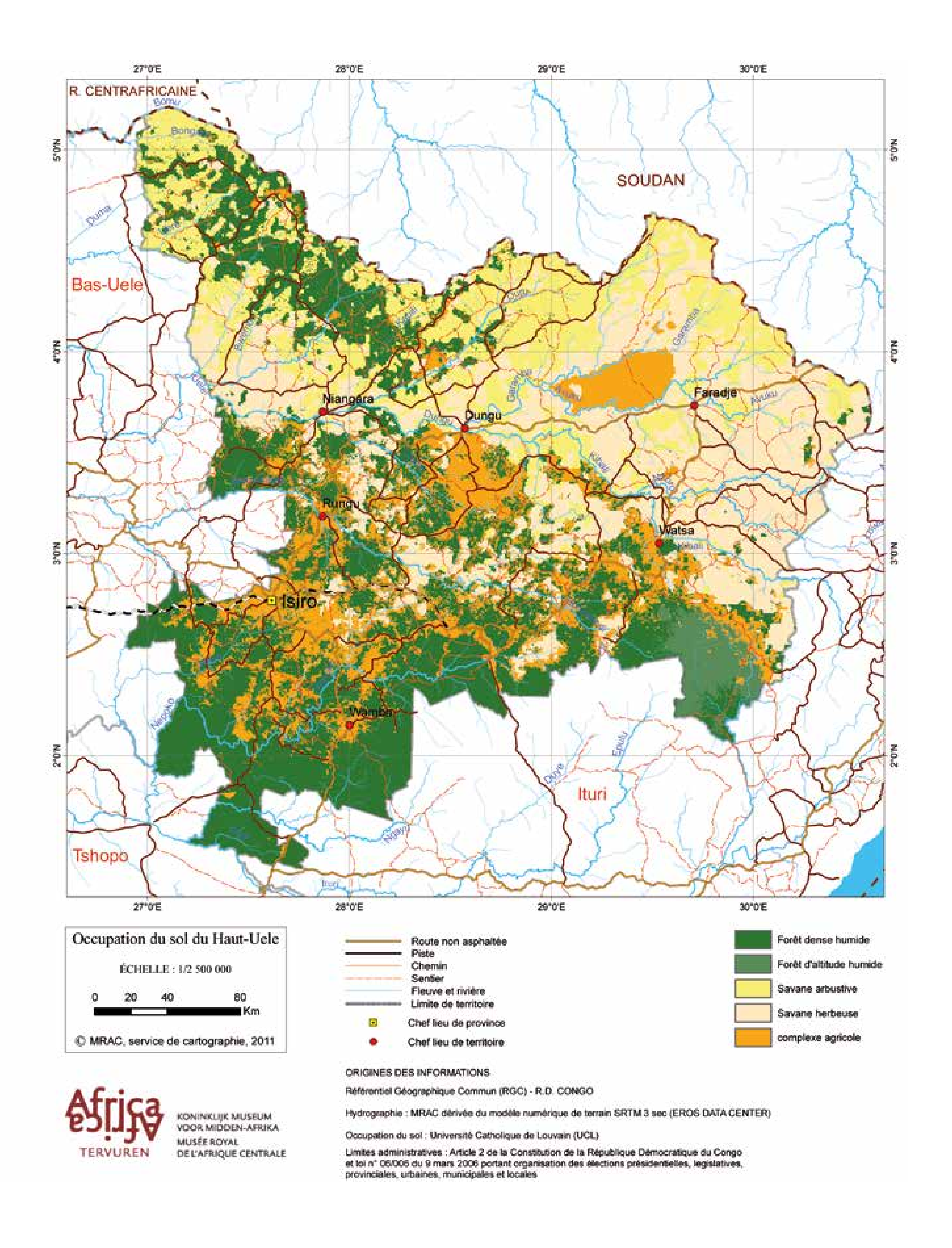
La seule savane boisée du Haut-Uele se trouve à l'extrême est de celle-ci, à la frontière avec le Sud-Soudan. Elle est menacée par l'activité agricole qui s'étend de plus en plus dans cette région et également par l'élevage de gros bétail.

4.3. LE COMPLEXE AGRICOLE EN ZONE FORESTIÈRE

De manière générale, le complexe agricole en zone forestière constitue un mélange de jachères forestières, de jardins de case, de cultures vivrières (manioc, maïs, arachides, bananes, etc.) et de plantations villageoises qui ont remplacé progressivement la forêt dense humide. Il correspond aux zones de forte activité anthropique.

Dans le Haut-Uele, le complexe agricole en zone forestière s'étend de manière concentrique autour des principales agglomérations : Faradje, Aba, Kurukpata, Watsa, Dungu, Rungu, Wamba, Isiro, Duru, Ngilima, Doruma, Bangadi. Ce complexe agricole est plus fortement présent dans la zone forestière du sud-ouest du Haut-Uele (Isiro et Wamba) et dans la zone de savane de l'est (Faradje, Watsa, Aba, etc.). Dans la forêt dense humide, des clairières se rencontrent fréquemment permettant ainsi l'établissement de deux cultures principales, le coton et le caféier Robusta. En revanche, dans la zone de savane, les cultures les plus pratiquées sont l'arachide et le coton.

Bien que le chemin de fer ait permis l'évacuation de la production agricole vers Bumba et d'autres centres urbains, l'emplacement du complexe agricole en milieu forestier dépend davantage de la localisation des sols de bonne qualité et d'un climat clément pour la culture. C'est le cas rencontré à Rungu, Medje, Ibambi, Wamba, Betongwe et Mungbere. La densité du réseau routier (dont l'état s'est dégradé progressivement depuis les années 1990) favorise l'évacuation des produits agricoles vers les gares de chemin de fer, mais aussi l'expansion du commerce frontalier avec le Sud-Soudan et l'Ouganda. Le nouvel aéroport mis en service à Isiro au début des années 1980 ouvre ainsi le Haut-Uele au reste de la RD Congo.


27°0'E
28°0'E
29°0'E
30°0'E
5°0'N
4°0'N
3°0'N
2°0'N
R. CENTRAFRICAINE
SOUDAN
Bas-Uele
Tshopo
Ituri
Niangara
Dungu
Faradje
Rungu
Watsa
Isiro
Wamba
Occupation du sol du Haut-Uele
ÉCHELLE : 1/2 500 000
0 20 40 80
Km
© MRAC, service de cartographie, 2011
Route non asphaltée
Piste
Chemin
Sentier
Fleuve et rivière
Limite de territoire
Chef lieu de province
Chef lieu de territoire
Forêt dense humide
Forêt d'altitude humide
Savane arbustive
Savane herbeuse
complexe agricole
ORIGINES DES INFORMATIONS
Référentiel Géographique Commun (RGC) - R.D. CONGO
Hydrographie : MRAC dérivée du modèle numérique de terrain SRTM 3 sec (EROS DATA CENTER)
Occupation du sol : Université Catholique de Louvain (UCL)
Limites administratives : Article 2 de la Constitution de la République Démocratique du Congo et loi n° 06/006 du 9 mars 2006 portant organisation des élections présidentielles, legislatives, provinciales, urbaines, municipales et locales
Africa
TERVUREN
KONINKLIJK MUSEUM VOOR MIDDEN-AFRIKA
MUSÉE ROYAL DE L'AFRIQUE CENTRALE

4.4. LES GALERIES FORESTIÈRES

De manière générale, les galeries forestières sont situées le long du réseau hydrographique. Elles résultent de la présence de sols mal drainés et de fréquentes inondations. Plusieurs types de forêts peuvent être distingués en fonction de la richesse du milieu ou de la durée des inondations. Les forêts denses sur sols hydromorphes peuvent, dans les meilleures conditions, atteindre 45 m de hauteur. Leur strate supérieure, c'est-à-dire les arbres, est plus ouverte et plus régulière que celle des forêts sempervirentes de terre ferme. Ces formations possèdent une flore endémique diversifiée, quoiqu'assez pauvre : *Uapaca spp*., *Guibourtia demeusei*, *Hallea spp.* (syn. *Mytragyna spp*.), *Raphia spp*., etc.

Dans la province du Haut-Uele, les galeries forestières sont fortement réduites et fréquemment cultivées. C'est dans le nord-est du Haut-Uele que l'on en rencontre le plus sous forme de mosaïque avec les savanes arbustives. Les espèces les plus fréquentes de ces galeries sont : *Afzelia bella*, *Berlinia grandifolia*, *Zanthoxylum gilletii* et *Pycnanthus angolensis*. En revanche, dans les galeries marécageuses on retrouve très souvent *Raphia laurentii*.

4.5. LA FORÊT CLAIRE

De manière générale, la forêt claire peut être définie comme une formation végétale mixte, avec une strate herbacée peu dense sous un peuplement forestier de 15 à 20 m de haut. Les arbres y ont les cimes jointives, le plus souvent étalées en parasol, mais les feuillages sont légers, de sorte que l'ensemble est clair, voire lumineux.

Il arrive que la forêt claire remplace la forêt dense sèche climacique lorsque le feu la détruit et en entrave le rétablissement. Il s'ensuit une parfaite adaptation des espèces à l'action du feu (épaisseur des écorces et coriacité des bourgeons, aptitude au rejet de souche comme pour les géophytes ou les chaméphytes).

La forêt claire soumise à des pressions anthropiques est rapidement transformée en savane boisée, et ceci d'autant plus que les périodes de dégradations humaines sont rapprochées.

Dans le Haut-Uele, la forêt claire est présente un peu partout, que ce soit par massif plus ou moins important ou par petits lambeaux. Lorsqu'elle est intimement liée à la forêt dense humide, on peut supposer que la forêt claire est la forme dégradée de la forêt dense humide dont la physionomie est conservée par l'action régulière du feu.

4.6.LAVÉGÉTATIONAQUATIQUEETMARÉCAGEUSE

De manière générale, la végétation aquatique et marécageuse est présente lorsque les inondations sont prolongées et les conditions de drainage sont défavorables. Les prairies aquatiques apparaissent souvent en bordure de forêts inondées. En revanche, bien que la profondeur de l'eau puisse être grande, les prairies marécageuses sont rarement flottantes, donc davantage tributaires du sol.

Dans le Haut-Uele, une grande zone de végétation aquatique et marécageuse est localisée au sud-est, juste au sud du chemin de fer. La Maika, affluent de la Nepoko offre un aspect tout à fait particulier. Cette rivière forme de vastes taillis marécageux, dont l'espèce principale est *Dichaetanthera spp*. Vers Betongwe, les marécages sont herbacés. Le tapis herbacé est formé d'une association hygrophile dont les espèces principales sont : *Cyperus papyrus* (espèce dominante), *Heteranthoecia isachnoides*, *Jardinea congoensis*, *Leersia hexandra*, *Panicum parvifolium*, *Trichopteryx dregeana*. En revanche, dans les mares, on rencontre *Nymphaea coerulea* et *Utricularia spp*.

Les marais sur latérites sont temporaires. Ils sont dus aux eaux stagnantes de précipitations sur le manteau latéritique affleurant. On y retrouve *Ctenium newtonii*, des Lentibulariacées, *Sporobolus barbigerus* et des Xyridacées.

4.7. LES RISQUES ENVIRONNEMENTAUX

De manière générale, les risques environnementaux sont de trois types.

1° appauvrissement des sols

Les avantages commerciaux liés à la présence du chemin de fer, d'un aéroport ou des routes/pistes prennent le pas sur les techniques agricoles traditionnelles et poussent les agriculteurs à cultiver le sol jusqu'à son complet

épuisement. La forte croissance démographique a pesé sur les terres arables en réduisant les périodes de jachère dans le système de culture itinérante, diminuant ainsi la fertilité du sol et abaissant le rendement des cultures par hectare. Cette diminution des jachères réduit les pâturages disponibles et entraîne un surpâturage, parfois un ravage des cultures par des bêtes en divagation. À noter aussi que la pauvreté du sol est aggravée par la pratique répétée des feux de brousse qui détruit l'humus conduisant à la perte de la fertilité des sols.

2° destruction définitive de la forêt

L'extension des zones cultivées force le recul de la forêt. Les défrichements agricoles détruisent à tout jamais la forêt si la culture s'y développe pendant plusieurs années et si les feux de brousse passent régulièrement dans les jachères, empêchant la régénération de la végétation forestière. Dans les zones sèches particulièrement, la maîtrise du feu est difficile et des incendies incontrôlés peuvent anéantir en quelques jours les réserves ligneuses et herbacées sur des milliers d'hectares. C'est surtout la végétation ligneuse et les herbacées annuelles qui en souffrent, avec comme conséquence un appauvrissement de la flore par la destruction des diaspores.

3° exploitation forestière

La plupart des exploitations forestières se sont tout naturellement installées à proximité du chemin de fer et des routes, ce qui est particulièrement préjudiciable à la conservation des forêts. L'exploitation du bois par les scieurs de long est très importante. Cette activité réalisée de manière artisanale a tendance à s'intensifier sur presque toute l'étendue du pays pour plusieurs raisons, dont quelques principales sont les suivantes :

- les entreprises forestières, qui jadis exploitaient le bois dans la zone forestière, ont arrêté leurs activités à cause de la mauvaise conjoncture (difficultés pour l'entreprise de disposer des crédits et devises nécessaires pour l'achat des pièces de rechange et pour le renouvellement des équipements ; la non-électrification du milieu et des usines de transformation) ;
- l'absence de sociétés forestières dans les zones de savane ou dans celles dont le potentiel forestier est négligeable amène la population, à la recherche de moyens de survie, à exploiter les quelques essences de valeur que l'on peut y trouver.

Dans le Haut-Uele, les risques environnementaux sont notamment dus au développement du complexe agricole en zone forestière ou de savane de manière plus ou moins étendue, mais dispersé à travers toute la province.

CHAPITRE III

L'ÉVOLUTION DÉMOGRAPHIQUE DU HAUT-UELE

1. ÉVOLUTION DE LA POPULATION DU HAUT-UELE

La République démocratique du Congo n'est pas dotée d'une vieille tradition statistique. La collecte organisée et systématique de données démographiques n'y fut développée qu'à partir du début des années 1920, avec l'instauration de recensements administratifs « sur fiche »[87]. La situation démographique du Haut-Uele au moment de l'exploration du Congo et au début du XX[e] siècle est donc difficile à brosser.

Dans la seconde moitié du XIX[e] siècle, l'explorateur Schweinfurth[88], effectuant une expédition dans le sud du Soudan actuel, appelée région des Niams-Niams, se rendant plus bas, chez les Mangbetu, « pour se rendre personnellement compte de l'existence des peuples dont parlait Hérodote », avait estimé la population à un million d'habitants, répartis sur une superficie de 10.353 km^2, soit une densité de 96 hab./km^2. Quant à Fernand Nys, un des premiers colons à arriver chez les Abarambo du Nord, il déclare y avoir rencontré une très forte densité de population[89]. Ces données ne doivent cependant pas être prises au pied de la lettre. Selon A. Romaniuk, les témoignages des premiers explorateurs, administrateurs et missionnaires « sont insuffisants pour se faire une image réaliste de la situation […] à l'époque[90] ». Dans le Haut-Uele, c'est, en effet, essentiellement avec des tribus situées le long des cours d'eau que ces premiers voyageurs eurent des contacts. Que ces populations aient eu des densités impressionnantes est irréfutable, mais rien ne permettait d'inférer que les populations de l'intérieur présentaient les mêmes caractéristiques. Lors de l'occupation effective du territoire, l'on découvrira une région quasi vide, faite d'immenses étendues où les densités ne dépassaient pas 5 à 10 hab./km^2. Ces données confirment cependant la permanence de la position démographique de la région de l'actuel plateau d'Isiro et ses environs. Celui-ci présentait, en effet, en 1970, la plus forte densité du bassin de l'Uele-Nepoko[91], particularité qui n'a fait que se confirmer par la suite, comme en témoigent les résultats des recensements ultérieurs (voir *infra*).

Durant la période coloniale, l'Administration territoriale organisa, à partir de 1910, des recensements annuels de la population. Ceux-ci restèrent incomplets et peu fiables jusqu'en 1922 au moins, les méthodes de comptage ayant été très variables. En 1925, vinrent s'y ajouter des enquêtes démographiques par sondage. Un tableau général de la population congolaise fut annexé

87 Akoto Mandjale, E. et Iba Ngambong, O., « Démographie zaïroise », in Janssens, P.G., Kivits, M. et Vuylsteke, J., *Médecine et hygiène en Afrique centrale de 1885 à nos jours,* volume I, Bruxelles, Fondation roi Baudouin, 1992, p. 15.

88 Schweinsfurth, G., *Au cœur de l'Afrique, 1868-1871 : voyages et découvertes dans les régions inexplorées de l'Afrique centrale*, Paris, Hachette, 1875, pp. 3 et 76.

89 Mata-Mokwaka Ngonzi-Moboma, *Histoire de l'organisation administrative et de la population de l'ancien district du Haut-Uele (1888-1960)*, mémoire, Université nationale du Zaïre, campus de Lubumbashi, 1974-1975, p. 81.

90 Romaniuk, A., *La Fécondité des populations congolaises*, Paris/La Haye-Kinshasa, Mouton-IRES, 1967, p. 130.

91 Mata-Mokwaka Ngonzi-Moboma., *op. cit.*, p. 82.

chaque année au rapport du ministre des Colonies aux Chambres législatives belges. La dernière présentation aux Chambres porta sur l'année 1958. Les données démographiques de 1959, intitulées « Statistiques relatives à l'année 1959 », furent publiées dans un *Bulletin annuel des statistiques du Congo belge*.

Malgré l'instauration de ce système de collecte de données démographiques, la qualité de celles-ci laissa à désirer jusqu'en 1945 environ. À partir de cette date, la qualité de l'enregistrement de la population s'améliora. Les recensements couvrirent progressivement une bonne partie de la population et le pourcentage de la population touché par l'état-civil augmenta, pour atteindre 95,7 % en 1958. Toutefois, les données relatives à la mortalité restèrent de piètre qualité, la moitié des décès échappant à l'enregistrement, alors que près de 80 % des naissances étaient répertoriées. Il convient toutefois de noter l'excellente qualité des données de l'enquête démographique par sondage de 1955-1957[92].

À cette difficulté de disposer de données démographiques fiables s'ajoute, dans le cas du Haut-Uele, le fait qu'il s'agit d'une région dont les limites administratives ont été modifiées à de multiples reprises de 1888 à 1955, année de l'adoption du décret du 10 décembre[93] fixant les limites définitives du district (voir *infra* p. 138 et suivantes). Lors de la première subdivision territoriale du 1er août 1888, la région de l'Uele comprenait les districts de l'Aruwimi-Uele et de l'Oubangi-Uele. Le 17 juillet 1895, un décret du Roi souverain réunit ces deux entités en un district, celui de l'Uele. Ce district fut rescindé en 1912 pour donner naissance au Haut-Uele et au Bas-Uele. Ceux-ci furent réunis à nouveau en 1955 pour être séparés une dernière fois en décembre de la même année. C'est donc à partir de 1955 que le Haut-Uele connut sa configuration actuelle, composée de six territoires : Dungu, Niangara, Rungu, Faradje, Wamba et Watsa.

Notons encore que les recensements coloniaux, qui n'intégraient pas la population étrangère, étaient sous-évalués.

Les comparaisons temporelles des données démographiques constituent pour toutes ces raisons un exercice délicat. Il faut dès lors rester prudent dans l'interprétation de telles comparaisons.

Après l'accession du Congo à l'indépendance, la continuité de ce travail de collecte d'informations fut mise à mal par la crise politique, les troubles et les rébellions que connut le pays, entraînant même parfois la destruction et la disparition complète de l'information collectée[94]. Il faudra attendre l'année 1970 pour que le premier recensement soit organisé. Un second suivra, en 1984. Le recensement de 1970, qui fut dans l'ensemble bien mené, apparaîtra ultérieurement comme surévalué de 10 %, chaque circonscription administrative ayant tendance à se valoriser par un chiffre élevé de population. En revanche, le recensement scientifique de 1984 sous-estime la population de l'ordre de 1 %[95].

Nous tentons, dans les pages qui suivent, de dresser un panorama général de l'évolution de la population du Haut-Uele de 1923 à nos jours à partir de deux grands indicateurs : l'accroissement de la population et sa densité. L'année 1923 est la première pour laquelle nous avons eu accès à des données de population par territoire. Nous nous sommes basée, pour établir ce panorama, soit sur les résultats des recensements disponibles, soit sur les estimations réalisées par l'Institut national de Statistique et par Ngondo a Pitshandenge, Léon de Saint Moulin et Tambashe Oleko.

D'une manière générale, le mouvement de la population du Congo a été caractérisé, depuis 1880, par deux faits marquants, qui ont caractérisé également l'évolution démographique du Haut-Uele : un recul important de la population à la suite de le pénétartion arabe et européenne jusqu'au début des années 1920 et une reprise de la croissance démographique à partir de 1945 environ[96]. L. de Saint Moulin écrit :

92 Akoto Mandjale, E. et Iba Ngambong, O., *op. cit.*, p. 18.

93 *Bulletin officiel du Congo belge*, 1955, p. 1651.

94 Boute, J., s. j., *La Physionomie démographique de la République démographique du Congo en 1970*, Kinshasa, Institut national de la statistique, décembre 1970, pp. 3-4 « Études statistiques, n° 6 ».

95 Ngondo a Pitshandenge, de Saint Moulin, L. et Tambashe Oleko, « La population du Zaïre à la veille des élections de 1993 et 1994 », *Zaïre-Afrique*, n° 268, 1992, p. 493 ; de Saint Moulin, L., « Essai d'histoire de la population du Zaïre », *Zaïre-Afrique*, n° 217, 1987, p. 393.

96 de Saint Moulin, L., « Essai d'histoire de la population du Zaïre », *art. cit.*, p. 389.

« Du Kasaï à la Mongala et du fleuve Zaïre à l'ouest jusqu'au Lomami, une part du recul de la population est imputable aux conditions dans lesquelles furent imposées la récolte du caoutchouc de lianes et les diverses prestations au service de l'État indépendant du Congo. […] (Le travail) perturba en outre gravement le rythme traditionnel des opérations agricoles. Au nord et à l'est de cette région […] les campagnes militaires pour l'acquisition des frontières actuelles ou contre les Arabisés eurent la même influence perturbatrice.

Mais le facteur essentiel de la baisse de la population fut la dispersion, tant par les Arabisés que par les Européens, de maladies contre lesquelles la population était sans défense. Les maladies vénériennes furent ainsi, jusqu'à la découverte des antibiotiques, à la base d'une grave crise de la natalité dans l'Équateur, la Tshuapa, les Uele et la zone de Bafwasende. Le phénomène n'est pas encore entièrement enrayé [en 1987] dans le Haut-Zaïre. La densité relative que l'on observe aujourd'hui sur le plateau des Uele, spécialement autour de Bambesa et Isiro, ne peut être résiduelle, car il n'existe aucune trace de migrations constantes qui l'auraient alimentée ; elle est le témoin d'une période plus ancienne de prospérité démographique […].

Un second fait bien établi est que la population du Zaïre connaît depuis 1945 une expansion considérable[97]. »

1.1 ÉVOLUTION DE LA POPULATION DU HAUT-UELE DE 1923 À 1959

Les années 1923 et 1926 sont les deux premières années pour lesquelles nous disposons de données détaillées sur la population du Haut-Uele. Celles-ci sont extraites des rapports annuels du gouverneur de la Province-Orientale pour 1923 et 1926.

Ces données de population proviennent des recensements par fiches effectués au cours de ces deux années. Le rapport de 1926 précise que le recensement de la population, particulièrement celui des femmes et des enfants, est encore très incomplet, surtout à Dungu et Faradje.

En 1923 et 1926, le Haut-Uele comprenait 10 territoires. Aux cinq des six territoires qui le constitueront à partir de 1955 (Dungu, Faradje, Watsa, Niangara et Rungu), s'ajoutent ceux d'Amadi, de Doruma, de Poko, de Gombari et d'Aru. Quant au territoire de Wamba, il faisait partie, à cette époque, du district de l'Ituri. Afin de disposer de données comparables dans le temps, nous avons réaménagé les données fournies dans les rapports de manière à disposer de chiffres de population du Haut-Uele dans sa configuration de 1955 (comprenant les territoires de Dungu, Faradje, Watsa, Niangara, Rungu et Wamba).

Population du Haut-Uele en 1923 et 1926

	1923				**1926**			
	H	**F**	**Enfants**	**Total**	**H**	**F**	**Enfants**	**Total recensé**
Dungu	27.825	36.933	35.554	100.312	24.555	33.343	32.307	90.205
Faradje	21.215	17.545	22.258	61.018	17.342	14.838	26.241	58.421
Watsa	13.049	13.043	12.086	38.178	13.049	13.283	7.435	33.767
Niangara	33.725	39.428	34.124	107.277	21.386	27.285	11.332	60.003
Rungu	28.702	34.071	20.469	83.242	25.034	24.469	19.297	68.800
Wamba	43.470	37941	31.707	115.118	42.579	38.578	33.043	114.200
Total Haut-Uele (configuration 1955)	**167.986**	**178.961**	**156.198**	**505.145**	**143.945**	**151.796**	**129.655**	**425.396**

Sources : Congo belge, *Rapport annuel 1923*, Stanleyville, août 1924, p. 24 et Congo belge, *Rapport annuel 1926*, Stanleyville, 1927, p. 12.

97 *Idem*, pp. 389-390.

Celles-ci sont présentées dans le tableau de la page précédente. La population serait ainsi passée de 505.145 habitants en 1923 à 425.396 habitants en 1926.

Dans le but de pouvoir procéder à de telles comparaisons, Mata-Mokwaka Ngonzi-Moboma[98] a, lui aussi, recalculé les chiffres de population du Haut-Uele dans ses limites de 1955. Il avance le chiffre de 469.409 habitants en 1922. En 1925, celui-ci serait tombé à 391.966 unités.

La lecture de ce tableau met effectivement à jour une régression de la population en 1926 par rapport au niveau qu'elle atteignait en 1923. Selon Mata Mokwaka[99], cette chute ne peut être attribuée à l'incompétence des agents territoriaux. Il l'impute au cataclysme sanitaire provoqué par l'épidémie de maladie du sommeil qui ravagea la région en 1924 et par le rattachement, en 1925, à l'Ituri de la totalité de la chefferie des Banande, partagés jusqu'alors entre deux circonscriptions différentes sur lesquelles chevauchaient les exploitations minières de la Moto dans le territoire de Watsa[100].

De 1938 à 1948, la population du Haut-Uele est passée, selon L. de Saint Moulin, de 682.780 habitants à 595.429. Au cours de ces dix années, la population du Haut-Uele a donc connu une décroissance de 1,36 %[101].

Pour l'auteur, ce recul enregistré de 1938 à 1948 « est pour une part déterminante le résultat de la dénatalité engendrée par les maladies vénériennes. Il faut cependant aussi prendre en considération les travaux obligatoires imposés pendant la Seconde Guerre mondiale pour la récolte du caoutchouc de lianes et du copal ou pour la construction de routes […] Ils entraînèrent des perturbations comparables à celle de la pénétration coloniale : des villages ne purent faire leurs champs au moment opportun et connurent la famine ; d'autres perdirent le contrôle écologique de leur milieu par abandon des travaux antérieurement effectués[102] ».

Pour établir l'évolution de la population du Haut-Uele de 1950 àt 1959, nous nous sommes basée, pour les données relatives aux années 1950 à 1957, sur l'enquête démographique par sondage réalisée de 1955 à 1957[103]. Les

Évolution de la population du Haut-Uele de 1950 à 1959

	1950	1951	1952	1953	1954	1955	1956	1957	1958	1959
Paulis	128.588	129.904	128.784	131.138	132.517	135.897	121.459	120.545	126.671	135.901
Niangara	68.653	67.326	66.832	66.942	65.574	66.428	68.371	67.219	67.964	67.081
Dungu	119.692	121.062	123.066	119.019	126.493	129.269	124.042	119.535	121.548	118.786
Wamba	122.230	125.847	127.868	119.658	136.055	128.536	130.332	134.458	137.455	139.053
Watsa	56.516	59.708	59.513	59.207	56.601	56.844	69.782	67.887	69.428	69.624
Faradje	92.095	92.526	91.817	93.630	96.605	96475	85.329	86.641	88.238	90.215
Total	**587.774**	**596.373**	**597.880**	**589.594**	**613.845**	**613.449**	**599.315**	**596.285**	**611.304**	**620.660**

Sources :

— pour les années 1950 à 1956 : Th. Verheust, *op. cit.*, p. 64 ;

— pour l'année 1957, Congo belge, Province-Orientale, *Rapport annuel AIMO 1957*. Affaires indigènes, p. 18 ;

— pour l'année 1958 : Léon de Saint Moulin, « Les statistiques démographiques en République démocratique du Congo », *Congo-Afrique*, Kinshasa, CEPAS, 10e année, n° 47, 08-09/1970, p. 382.

— pour l'année 1959, Congo belge, Province-Orientale, *Rapport annuel AIMO 1959*. Affaires indigènes, p. 20.

98 Mata-Mokwaka Ngonzi-Moboma, *op. cit.*, p. 88.

99 *Rapport annuel sur l'administration du Congo belge présenté aux Chambres législatives belges 1923,* Bruxelles, p. 55, cité par Mata-Mokwaka Ngonzi-Moboma, *op. cit.*, pp. 88-89.

100 *Rapport annuel sur l'administration du Congo belge présenté aux Chambres 1925*, p. 61.

101 de Saint Moulin, L., « Essai d'histoire de la population du Zaïre », *art. cit.*, pp. 404-405.

102 de Saint Moulin, L., *idem*, p. 406.

103 Verheust, Th. (présentée par), « Enquête démographique par sondage 1955-1957, Province-Orientale, District de Stanleyville – District du Haut Uele », *Les Cahiers du CEDAF*, n° 4, 1978.

Mortalité, natalité, fécondité, stérilité dans le Haut-Uele en 1957

Territoires	Naissances	Taux de natalité[1] ‰	Taux de fécondité[2] ‰	Taux de stérilité[3] ‰	Décès[4] ‰	Taux de mortalité ‰
Paulis	2.813	24	85	43,37	2.437	21
Niangara	1.131	19	69	46,48	1.874	32
Dungu	2.023	17	52	43,71	3.398	28
Wamba	3.533	27	96	44,05	2.129	16
Watsa	1.697	24	88	56,07	1.248	23
Faradje	2.309	28	110	53,15	1.066	14
Total	**13.506**	**23**	**82**	**46,59**	**12.152**	**22**

[1] Taux de natalité : rapport du nombre de naissances à celui de la population totale.

[2] Taux de fécondité : rapport du nombre de naissances à celui des femmes âgées de 15 à 45 ans.

[3] Femmes stériles : femmes n'ayant donné naissance à aucun enfant né vivant.

[4] Décès survenus au cours des 12 mois précédent l'enquête.

Source : Thérèse Verheust (présenté par), « Enquête démographique par sondage 1955-1957, Province-Orientale, District de Stanleyville – District du Haut-Uélé », *Les Cahiers du CEDAF*, n° 4, 1978, pp. 78, 79, 80, 84, 85, 92.

données relatives à l'année 1958 sont extraites du rapport sur l'administration du Congo belge pendant l'année 1958 présenté aux Chambres législatives[104] ; celles relatives à l'année 1959, du *Rapport annuel AIMO 1959*.

La population du Haut-Uele atteint 611.304 habitants en 1958. Le taux de croissance a été très modéré (0,26 %) de 1948 à 1958. En 1959, la population atteint 620.660 habitants. Quant à la la densité de la population du Haut-Uele, elle est de 6,8 hab./km^2, en 1958, et de 6,9 hab./km^2, en 1959[105].

En 1957, le Haut-Uele connaît un taux d'accroissement naturel (l'accroissement dû à l'excédent des naissances sur les décès) de 1,0 %, alors qu'il est de 2,3 % pour l'ensemble du pays. Ce taux est même négatif dans les territoires de Niangara et Dungu, ce qui laisse supposer que ces populations sont en régression[106].

La régression enregistrée de 1938 à 1948, puis la très faible croissance de 1948 à 1958 s'inscrivent dans l'évolution de la province de l'Uele dans son ensemble, qui, comme l'écrivent Laurent Monnier et Jean-Claude Willame[107], connaît un « mal » démographique, lié à une faible natalité. Le taux de natalité de la province est, en effet, passé de 41 ‰[108] en 1933 à 23 ‰ en 1955-1957[109], alors que celui de l'ensemble du Congo s'élevait à 43 ‰, faisant du Haut et du Bas-Uele les territoires manifestant les plus faibles taux de natalité observés au Congo (respectivement 23 et 19 ‰) à cette époque.

104 *Rapport sur l'Administration du Congo belge pendant l'année 1958 présenté aux Chambres législatives*, Bruxelles, 1959, pp. 63-69.

105 Province-Orientale, *Rapport annuel AIMO*, Affaires indigènes, 1959, p. 20.

106 Romaniuk, A., Ministère du Plan et de la Coordination, *Tableau général de la démographie congolaise : enquête démographique par sondage (1955-1957)*, Léopoldville, Bureau de la démographie/Institut de recherches économiques et sociales (IRES), 1961, p. 68.

107 Monnier, L. et Willame, J.-C., « Les provinces du Congo. Structure et fonctionnement. II. Sud-Kasaï – Uele – Kongo-Central », Léopoldville, Université Lovanium, *Cahiers économiques et sociaux*, juillet 1964, pp. 121-124, « collection d'études politiques n° 2 ».

108 *Rapport sur l'Administration du Congo belge, année 1933*, Chambre des représentants, Bruxelles, p. 206.

109 Romaniuk, A., Ministère du Plan et de la Coordination, *Tableau général de la démographie congolaise*, *op. cit.*, p. 49.

G. Choprix, avance des taux de fécondité indiquant un dépérissement de la population « pouvant aller jusqu'à la menace d'extinction[110] » dans certaines chefferies des territoires de Dungu et Niangara où le rapport Enfants/Femme ne dépassait pas 0,25 à 0,54[111]. En 1957, le taux de natalité atteint 23 ‰ dans le Haut-Uele, mais 17 ‰ seulement à Dungu et 19 ‰ à Niangara ; quant au taux de fécondité, il est de 82 ‰ dans le Haut-Uele, mais de seulement 52‰ à Dungu et 69 ‰ à Niangara[112]. Cette paucinatalité, selon lui déjà dénoncée dans des rapports administratifs d'avant la guerre, affectait tous les peuples de l'Uele[113].

Proportion (en %) de femmes stériles par ethnie dans le Haut-Uele – 1955-1957

Ethnies	Proportion de femmes stériles (%)
Amadi	21,9
Azande	24,5
Babudu	26,5
Balika	30,8
Bayoyo	29,8
Logo	22,3
Mabodo	24,9
Mamvu	43,6
Mangbetu	28,5
Medje	32,3

Source : Thérèse Verheust, « Enquête démographique par sondage 1955-1957… », *op. cit.*, pp. 88-89, citée par Akoto Mandjale, E. et Iba Ngambong, O., *op. cit.*, p. 20.

Le taux de femmes définitivement stériles est particulièrement élevé chez les Mamvu : il atteint 43,6 %, alors qu'il varie entre 21,9 % et 32,3 % chez les autres populations du Haut-Uele. Romaniuk avance, parmi les causes de ce phénomène, les procédés anticonceptionnels utilisés, les avortements provoqués et les maladies vénériennes[114].

1.2. ÉVOLUTION DE LA POPULATION DU HAUT-UELE DE 1959 À 1978

Le dernier recensement complet de l'époque coloniale date de 1959. Le premier recensement administratif général de la RD Congo sera réalisé en 1970. Léon de Saint Moulin estime que les chiffres fournis pour les territoires du recensement de la population organisé en 1970[115] « ont pour eux toutes les garanties de la vraisemblance[116] ».

De 1958 à 1970, la population du Haut-Uele a poursuivi sa croissance à un rythme de 1,70 %[117]. Le premier tableau de la page suivante présente les résultats du recensement pour le Haut-Uele.

Léon de Saint Moulin[118] a comparé les données du recensement de 1970 aux données parallèles du recensement administratif de 1958. Pour faciliter les comparaisons, il fournit les taux annuels d'accroissement naturel prévus sur la base des grandes enquêtes démographiques de 1955-1957. Ce taux résulte de la différence entre celui de la natalité et celui de la mortalité. Il fournit également le taux global d'accroissement annuel supposé pour passer des chiffres de 1958 à ceux de 1970. « Ce taux d'accroissement global peut être fortement influencé par des mouvements migratoires, particulièrement dans les districts frontaliers[119] ». Le résultat de cette comparaison est donné au 2e tableau de la page 65.

En 1970, la population du Haut-Uele s'élevait à 795.619 habitants et représentait 3,7 % de la population totale du pays[120]. Elle était de 611.304 habitants en 1958.

110 Choprix, G., *La Naissance d'une ville. Étude géographique de Paulis (1934-1957)*, Bruxelles, Éditions CEMUBAC, 1961, p. 105.

111 Monnier, L. et Willame, J.-C., « Les provinces du Congo… », *art. cit.*, p. 122.

112 *Résultats de l'enquête démographique pour la Province-Orientale. District du Haut-Uele*, 1958, tableau 10, document non publié.

113 Choprix, G., *op. cit.*, pp. 70-71.

114 Romaniuk, A., *La Fécondité des populations congolaises*, *op. cit.*, pp. 279-314.

115 Arrêté n° 1236/70 du ministre de l'Intérieur du 31 juillet 1970.

116 de Saint Moulin, L., « Les statistiques démographiques…», *art. cit.*, p. 377.

117 de Saint Moulin, L., « Essai d'histoire de la population », *art. cit.*, pp. 404-405.

118 de Saint Moulin, L., « Les statistiques démographiques… », *art. cit.*, p. 382.

119 *Idem*, p. 378.

120 Boute, J., s. j., *La Physionomie démographique de la*

Recensement général de la population de la République démocratique du Congo en 1970
Haut-Uele

	Adultes		Enfants (moins de 18 ans)		Population	
	H	F	H	F	totale	dont étrangers
Rungu	52.938	62.251	34.610	30.903	180.702	541
Niangara	20.580	24.016	8.075	7.674	60.345	276
Dungu	49.898	63.565	22.949	18.914	155.326	11.273
Wamba	52.233	60.024	35.461	32.350	180.068	77
Watsa	29.245	30.743	17.215	16.230	93.433	143
Faradje	30.823	38.739	29.263	26.920	125.745	7.648
Total	**235.717**	**279.338**	**147.573**	**132.991**	**795.619**	**19.958**

Source : République démocratique du Congo, Institut national de la statistique, *Recueil des rapports totaux calculés à partir des résultats officiels du Recensement de la population de la RDC en 1970*, s. l., s. d., pp. 24-25.

Comparaison de la population du Haut-Uele en 1958 et en 1970

	Population congolaise en 1958					Recensement 1970	Taux d'accroissement	
	Adultes		Enfants		Total	Population totale	naturel prévu	global supposé
	H	F	H	F			(%)	(%)
Rungu	46.856	41.415	20.349	18.051	126.671	180.702	0,3	3,1
Niangara	26.082	26.043	8.651	7.188	67.964	60.345	- 1,3	- 1,0
Dungu	45.942	49.198	13.815	12.593	121.548	155.326	- 1,1	2,2
Wamba	46.192	45.384	23.531	22.348	137.455	180.068	1,1	2,4
Watsa	26.293	21.783	11.031	10.321	69.428	93.433	0,1	2,6
Faradje	23.514	24.829	20.320	19.575	88.238	125.745	1,4	3,1
Total	**214.879**	**208.652**	**97.697**	**90.076**	**611.304**	**795.619**	**0,1**	**2,3**

Source : Léon de Saint Moulin, « Les statistiques démographiques… », *art. cit.*, p. 382.

Le taux d'accroissement naturel de la population du Haut-Uele atteignait 0,1 %, en 1970. Le taux d'accroissement global supposé était, quant à lui, de 2,3 %. L'accroissement observé dépasse, ainsi, celui qui était attendu de la croissance naturelle prévue. Différentes explications peuvent être avancées[121]. La première est celle d'un rythme de croissance de la population plus rapide que celui élaboré sur la base des enquêtes de 1955-1957. La seconde réside dans le fait que les recensements organisés pendant la période coloniale ne touchaient pas nécessairement toute la population, de nombreux jeunes s'y soustrayant pour de multiples raisons. En outre, les données de 1958 ne comprenaient pas les étrangers non africains, alors que ceux-ci sont inclus dans les chiffres de 1970.

En 1970, le Haut-Uele affiche une densité de 8,9 hab./km², pour une densité de 9,2 hab./km² pour l'ensemble du pays. Les alentours d'Isiro connaissent des densités quelque peu supérieures[122].

La Division régionale des Affaires politiques évalue, dans son rapport annuel, la population du Haut-Uele à 859.624 habitants, en 1975 et à 960.160 habitants, en 1978.

République démographique du Congo…, *op. cit.*, p. 13.
121 de Saint Moulin, L., *Atlas des collectivités du Zaïre*, Kinshasa, Presses universitaires du Zaïre, 1976, pp. 13-14.

122 Boute, J., s. j., *op. cit.*, pp. 12-14.

Population du Haut-Uele en 1975 et 1978

	1975	1978
Rungu	208.856	265.345
Niangara	67.717	74.064
Dungu	124.636	127.932
Wamba	212.827	234.707
Watsa	108.491	121.778
Faradje	137.097	136.334
Total	**859.624**	**960.160**

Sources :

- année 1975 : République du Zaïre, Division régionale des Affaires politiques, *Rapport annuel « Affaires politiques » 1975 de la région du Haut-Zaïre*, Kisangani, 1976, pp. 11 et 11bis. Notons que ces chiffres pour 1975 ne comprennent pas la population étrangère, évaluée à 900.
- année 1978 : République du Zaïre, Division régionale de l'administration du territoire, *Rapport annuel. Administration du territoire. Exercice 1978*, Kisangani, 1979, pp. 12-13. Notons que ces chiffres pour 1978 ne comprennent pas la population étrangère, évaluée à 1.136.

La densité de la population atteignait 9,58 hab./km^2 en 1975 et 10,70 hab./km^2 en 1978 (voir tableau *infra* page 69).

1.3. LE RECENSEMENT SCIENTIFIQUE DE 1984

1.3.1. Les chiffres du recensement

En juillet 1984 fut organisé, au Zaïre, le premier recensement scientifique de la population. Le premier tableau de la page suivante présente les totaux définitifs par zones (territoires) et par sexe de la population du Haut-Uele[123].*

De 1970 à 1984, la population a connu un taux de croissance de 1,38 %[124]. Sa densité, qui était de 8,8 hab./km^2 en 1970, est passée à 9,96 hab./km^2 en 1984.

1.3.2. Perspectives démographiques 1984-1991

L'Institut national de la statistique a, sur la base des résultats du recensement, établi des perspectives démographiques pour la période allant de 1984 à 1991. Celles-ci sont présentées dans le 2e tableau de la page ci-contre. Deux hypothèses sur la dynamique des populations ont été retenues : une pour la tendance faible (reposant sur l'examen des situations officielles de la population fournies par les recensements de juillet 1970 et de juillet 1984) et une pour la tendance forte (découlant d'une présomption d'un taux d'accroissement annuel pour l'ensemble du pays de 3 %).

1.4. POPULATION PROJETÉE DU HAUT-UELE EN 1993 ET 1994

En 1992, Ngondo a Pitshandenge, Léon de Saint Moulin et Tambashe Oleko ont élaboré, sur la base des meilleures informations disponibles, des estimations de la population par circonscription administrative pour les années 1993 et 1994. Ils les ont mis en parallèle avec les chiffres de population de 1958, 1970 et 1984 dans un tableau que nous reproduisons en page 68, parce qu'il fournit une vue synthétique de l'évolution de la population de 1984 à 1994. Les chiffres de 1958 ont été ajustés, d'une part, pour intégrer la population étrangère (que les données des recensements coloniaux ne reprenaient pas) et relevés de 3,18 % pour corriger la sous-estimation de ceux-ci et, d'autre part, pour être conformes aux délimitations des districts de 1992. Les chiffres de 1970, qui étaient surévalués, ont été également ajustés[125]. Les projections ont comme point de départ la taille de la population par entité telle que renseignée par les recensements de 1958, 1970 et 1984[126].

Comme on peut le constater, les chiffres de 1958 passent de 611.304 habitants à 648.768 ; ceux de 1970 sont ramenés de 795.619 habitants à 750.326.

123 Institut national de la statistique, *Kinshasa. Bas-Zaïre. Bandundu. Équateur. Haut-Zaïre. Recensement scientifique de la population - Juillet 1984. Totaux définitifs. Groupements/quartiers*, Volume I, Kinshasa, 1992, pp. 141-153.

124 de Saint Moulin, L., « Essai d'histoire de la population du Zaïre », *art. cit.*, p. 405.

125 Ngondo a Pitshandenge, de Saint Moulin, L. et Tambashe Oleko, « La population du Zaïre à la veille des élections de 1993 et 1994 », *art. cit.,* p. 493.

126 Ngondo a Pitshandenge, de Saint Moulin, L. et Tambashe Oleko, *Perspectives démographiques du Zaïre 1984-1994 & Population d'âge électoral en 1993 et 1994*, Kinshasa, Centre d'études pour l'action sociale (CEPAS), 1992.

Population du Haut-Uele en 1984

	H	F	Total	Superficie (km²)	Densité (hab./km²)
Rungu	105.307	110.372	215.679	8.605	25,0
Niangara	29.091	31.047	60.138	9.204	7,0
Dungu	58.069	64.430	122.499	32.446	4,0
Wamba	107.762	119.506	227.268	10.305	22,0
Watsa	54.756	54.513	109.269	16.015	7,0
Faradje	77.831	80.427	158.258	13.108	12,0
Total	**432.816**	**460.295**	**893.111**	**89.683**	**9,96**

Source : Institut national de la statistique, *Kinshasa. Bas-Zaïre. Bandundu. Équateur. Haut-Zaïre. Recensement scientifique de la population…*, *op. cit.*, pp. 141-153.

Perspectives démographiques du Haut-Uele 1984-1991
(population en milieu d'année)

1984		(1+r)*	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991
889.882*	a	1,0185	906.345	923.112	940.190	957.583	975.299	993.342	1.011.718
	b	1,0255	912.574	935.845	959.709	984.181	1.009.278	1.035.014	1.061.407

a = hypothèse faible.

b = hypothèse forte.

* Notons que ce chiffre représente un résultat provisoire du recensement. Il sera porté ultérieurement à 893.111 dans les résulats définitifs fournis par l'INS en 1992 (Institut national de la statistique, *Kinshasa. Bas-Zaïre. Bandundu. Équateur. Haut-Zaïre…*, *op. cit.*). C'est ce résultat qui figure au tableau de la population du Haut-Uele en 1984 de la page précédente.

Source : République du Zaïre, Institut national de la statistique, *Combien sommes-nous. Résultats provisoires du recensement scientifique de la population du 1er juillet 1984*, Kinshasa, décembre 1984, p. 50.

Population du Haut-Uele par district en 1958, 1970 et 1984 et prévisions pour 1993 et 1994

	1958	1970	1984	1993	1994	Taux d'extrapolation
Rungu	135.022	170.415	215.679	244.427	247849	1,400
Niangara	72.026	56.910	60.138	62.282	62.525	0,390
Dungu	128.592	146.484	122.499	124.498	124.722	0,180
Watsa	74.036	88.114	109.269	123.066	124.703	1,330
Wamba	145.665	169.817	227.268	263.333	267.678	1,650
Faradje	93.426	118.587	158.258	183.697	186.764	1,670
Total	**648.768**	**750.326**	**893.111**	**1.001.303**	**1.014.241**	**1,280**

Source : Ngondo a Pitshandenge, de Saint Moulin, L. et Tambashe Oleko, « La population du Zaïre à la veille des élections de 1993 et 1994 », *Zaïre-Afrique*, n° 268, 1992, p. 495.

La population du Haut-Uele a connu, de 1938 à 1948, une régression, avec un taux de croissance de -1,36 %. Elle a ensuite renoué avec une croissance légèrement positive. De 1948 à 1958, son taux de croissance s'est établit à 0,26 %. De 1958 à 1970, il s'est élevé à 1,70%, pour redescendre à 1,38 % de 1970 à 1984[127]. Les estimations de Ngondo a Pitshandenge, Léon de Saint Moulin et Tambashe Oleko pour les années 1993 et 1994 se basaient sur un taux d'extrapolation de 1,28. Ces taux ont toujours été plus faibles que ceux de la population de l'ensemble du pays aux mêmes périodes, qui atteignirent respectivement : 0,57 % de 1938 à 1948, 2,17 % de 1948 à 1958, 3,25 % de 1958 à 1970, 3,11 % de 1970 à 1984[128]. Les projections de 1994[129] tablaient sur un taux d'extrapolation de 3,29 %.

1.5. LA DENSITÉ DE POPULATION DANS LE HAUT-UELE (1958-1994)

Le tableau à la page suivante présente les densités de population dans les différents territoires du Haut-Uele en 1958, en 1970, en 1975, en 1978, en 1984 et 1994.

Répartie sur une superficie de 89.683 km^2, la population du Haut-Uele présentait une densité de 6,8 habitants/km^2 en 1958. Celle-ci a augmenté progressivement pour atteindre 8,8 hab./km^2 en 1970, 9,58 hab./km^2 en 1975, 10,7 hab./km^2 en 1978, 9,96 hab./km^2 en 1984 et s'établir à 11,31 hab./km^2 en 1994. Les territoires de Rungu et Wamba présentent les densités les plus fortes. Pour Rungu, elles sont passées de 15,7 hab./km^2 en 1958 à 28,80 hab./km^2 en 1994 ; pour Wamba, elles sont passées de 14,13 hab./km^2 en 1958 à 18,12 hab./km^2 en 1994. Le territoire de Faradje, qui présentait en 1958, une densité inférieure de moitié à celles de Rungu et Wamba, connaît, en 1994, une densité de population de 20,42 hab./km^2, qui est devenue supérieure à celle de Wamba. C'est le territoire de Dungu qui présente la densité la moins forte, ayant fluctué entre 3 et 4,5 hab./km^2, pour s'établir à 3,84 hab./km^2 en 1994.

127 de Saint Moulin, L., « Essai d'histoire de la population du Zaïre », *art. cit.*, p. 405.

128 *Idem*.

129 Ngondo a Pitshandenge, de Saint Moulin, L. et Tambashe Oleko, « La population du Zaïre à la veille des élections de 1993 et 1994 », *art. cit.*, p. 493.

Densité de la population du Haut-Uele de 1958 à 1994

	Superficie (km²)	Densité (hab./km²)					
		1958	1970	1975	1978	1984	1994
Rungu	8.604	15,69	19,80	24,27	30,04	25,00	28,80
Niangara	9.204	7,83	6,18	7,35	8,04	7,00	6,79
Dungu	32.446	3,96	4,51	3,87	3,91	4,00	3,84
Wamba	10.305	14,13	16,48	20,65	22,77	22,00	18,12
Watsa	16.015	4,62	5,50	6,77	7,60	7,00	7,79
Faradje	13.108	7,13	9,05	10,45	10,40	12,00	20,42
Total	**89.682**	**7,23**	**8,37**	**9,58**	**10,70**	**9,96**	**11,31**

Sources :

- années 1958, 1970 et 1994 : les densités ont été calculées par nous.
- année 1975 : République du Zaïre, Division régionale des Affaires politiques, *Rapport annuel « Affaires politiques » 1975 de la région du Haut-Zaïre*, Kisangani, 1976, pp. 11 et 11bis. Notons que ces chiffres pour 1975 ne comprennent pas la population étrangère, évaluée à 900.
- année 1978 : République du Zaïre, Division régionale de l'administration du territoire, *Rapport annuel. Administration du territoire. Exercice 1978*, Kisangani, 1979, pp. 12-13.
- année 1984 : Institut national de la statistique, *Kinshasa. Bas-Zaïre. Bandundu. Équateur. Haut-Zaïre…*, *op. cit.*, pp. 141-153.

1.6. ÉVOLUTION DE LA POPULATION DU HAUT-UELE DE 2004 À 2008

Depuis le recensement (scientifique et officiel) de 1984, il n'y a plus eu de recensement en RD Congo. Les données démographiques concernant la population du Haut-Uele de 2004 à 2008 présentées ci-dessous sont soit des estimations provenant de la division provinciale de l'Institut national des statistiques (INS) de Kisangani soit des données issues de rapports annuels administratifs des différents territoires. Les données de l'INS sont généralement le résultat de projections et d'extrapolations à partir des données de base de l'année 1984. Quant à celles émanant des rapports rédigés par les administrations des territoires, bien que censées cerner de manière plus précise la réalité, elles sont sujettes à caution. On notera ainsi que le rapport annuel du territoire de Niangara avance, en 2007, le chiffre de 88.361 habitants pour ce territoire, alors que le rapport 2009, avance, quant à lui, le chiffre de 128.000 habitants ! Une telle évolution, en l'espace de deux années, ne trouve aucune justification. Par ailleurs, les données relatives à une même année émanant de ces deux différentes sources divergent fréquemment, les écarts pouvant être énormes. Ainsi, l'administration territoriale de Rungu évalue-t-elle la population du territoire en 2007 à 574.301 habitants, alors que l'Institut national de la statistique l'estime à 402.469 la même année. Elles sont donc extrêmement délicates à interpréter, et nous les présentons à titre purement informatif.

Nous présentons, dans les trois tableaux suivants, l'évolution de 2004 à 2008 de la population du Haut-Uele par territoire et par sexe, la densité de la population ainsi que la répartition par groupe d'âge et par sexe de la population pour l'année 2008.

La population du Haut-Uele, qui était estimée à 1.014.241 habitants en 1994, aurait poursuivi sa croissance, pour atteindre 1.508.973 habitants en 2004 et 1.652.866 habitants en 2008. La densité serait passée de 16,8 hab./km² en 2004 à 18,4 hab./km² en 2008. Elle était de 6,8 hab./km² en 1958, de 8,8 hab./km² en 1970, de 10,7 hab./km² en 1978 et de 11,31 hab./km² en 1994.

Notons que de 2004 à 2008, les femmes représentaient 51,5 % de la population.

Évolution de la population du Haut-Uele de 2004 à 2008. Répartition par territoire et par sexe

Année	**2004**			**2005**			**2006**			**2007**			**2008**		
Territoires	H	F	Total	H	F	Total	H	F	Total	H	F	Total	H	F	Total
Rungu	175.278	189.125	364.403	181.260	192.472	373.732	185.792	197.284	383.076	190.437	202.216	392.653	195.198	207.271	402.469
Niangara	48.872	52.733	101.605	44.143	46.871	91.014	45.247	48.043	93.290	46.378	49.244	95.622	47.537	50.475	98.012
Dungu	99.550	107.415	206.965	102.948	109.315	212.263	105.522	112.048	217.570	108.160	114.848	223.008	110.864	117.719	228.583
Wamba	184.699	199.290	383.989	191.003	202.818	393.819	195.778	207.886	403.664	200.672	213.083	413.755	205.689	218.410	424.099
Watsa	88.803	95.819	184.622	91.832	97.616	189.448	94.128	100.056	194.184	96.481	102.557	199.039	98.893	105.121	204.014
Faradje	125.600	141.789	267.389	133.166	141.405	274.571	136.495	144.940	281.435	139.907	1.578.564	288.471	143.405	152.278	295.683
Total	**722.802**	**786.171**	**1.508.973**	**744.352**	**790.495**	**1.534.847**	**762.962**	**810.257**	**1.573.219**	**782.035**	**830.522**	**1.612.547**	**801.586**	**851.274**	**1.652.866**

Source : Division provinciale de l'INS/Kisangani.

Densité de la population du Haut-Uele de 2004 à 2008

Territoire	Superficie (km^2)	Densité (hab./km^2) 2004	2005	2006	2007	2008
Rungu	8.605	42,3	43,4	44,5	45,6	46,8
Niangara	9.204	11,0	9,9	10,1	10,4	10,6
Dungu	32.446	6,4	6,5	6,7	6,9	7,0
Wamba	10.305	37,3	38,2	39,2	40,2	41,2
Watsa	16.015	11,5	11,8	12,1	12,4	12,7
Faradje	13.108	20,4	20,9	21,5	22,0	22,6
Total	**89.683**	**16,8**	**17,1**	**17,5**	**18,0**	**18,4**

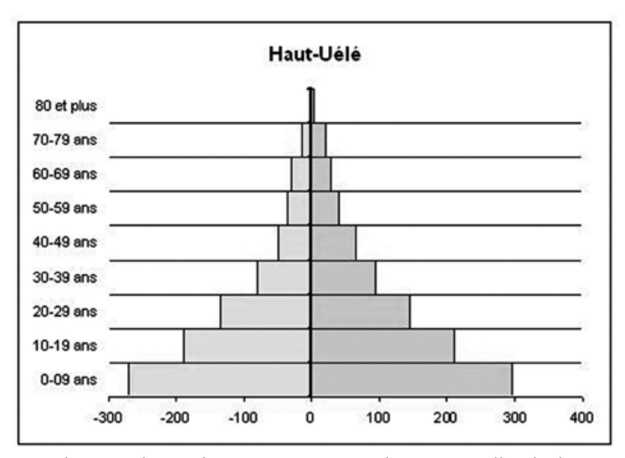
Source : les données relatives aux superficies sont extraites de République démocratique du Congo, Ministère du Plan, Unité de pilotage du processus DSRP, *Monographie de la Province-Orientale*, Kinshasa, mars 2005, pp. 31-33.

Répartition de la population du Haut-Uele par sexe et par groupes d'âge en 2008

Groupes d'âge	Hommes	Femmes	Total
0 à 9 ans	272.612	289.509	562.121
10 à 19 ans	187.716	199.351	387.067
20 à 29 ans	129.528	137.557	267.085
30 à 39 ans	88.095	93.555	181.650
40 à 49 ans	58.330	61.955	120.285
50 à 59 ans	36.376	38.631	75.007
60 à 69 ans	19.687	20.907	40.594
70 à 79 ans	7.631	8.104	15.735
80 ans et plus	1.603	1.703	3.306
Totaux	**801.578**	**851.272**	**1.652.850**

Source : Estimation de la Direction provinciale de l'Institut national de statistiques/Kisangani, 2008.

Pyramide des âges de la population du Haut-Uele en 2008



Les données de gauche se rapportent aux hommes ; celles de droite aux femmes.

La population du Haut-Uele, comme en témoignent le tableau de la répartition de la population de la page ci-contre et la pyramide des âges ci-dessus, présente les caractéristiques d'une population jeune : une proportion considérable de jeunes (34 % a moins de 10 ans, 55 % moins de 20 ans) et une fraction réduite de vieux (3,6 % a plus de 60 ans).

La population étrangère s'élevait, en 2008, à 352 personnes. Le tableau suivant en donne la répartition par territoire.

Effectif de la population étrangère dans le Haut-Uele répartie par territoire en 2008

Territoire	Hommes	Femmes	Total
Dungu	9	5	14
Faradje	5	7	12
Niangara	64	32	96
Rungu	101	73	174
Wamba	14	2	16
Watsa	31	9	40
Total	**224**	**128**	**352**

Source : Rapports administratifs des territoires du Haut-Uele, 2008.

En 2008, 50 % de la population étrangère est concentrée dans le territoire de Rungu (ce territoire abrite Isiro, le chef-lieu du Haut-Uele) et 27 % dans celui de Niangara. Si Dungu ne comptait que 14 étrangers, en 2008, la situation a cependant dû fortement changer au cours des dernières années, l'occupation de la région par la Lord's Resistance Army (LRA, voir point suivant) ayant entraîné l'installation de plusieurs ONG étrangères dans ce territoire. En revanche, le territoire de Niangara se vide, ses dernières années, de sa population, en raison de la proximité des foyers rebelles.

1.7. LES DÉPLACEMENTS DE POPULATION LIÉS À LA PRÉSENCE DE LA LORD'S RESISTANCE ARMY (LRA)

L'occupation de la région par la Lord's Resistance Army (LRA) depuis vingt ans a eu d'importantes répercussions, dans le Haut-Uele, sur les déplacements de population et la sécurité de celle-ci.

1.7.1. Bref historique de la LRA

Depuis 1987, la Lord's Resistance Army se bat pour instaurer en Ouganda un régime basé sur les dix commandements de la Bible. Ce groupe armé est devenu tristement célèbre par les atrocités commises envers les civils, notamment les enfants, enlevés pour devenir combattants ou esclaves sexuels. Deux caractéristiques, la folie et la violence pathologique, font également la mauvaise réputation de Joseph Kony, son leader, qui se déclare l'héritier d'Alice Lakwena, la charismatique prophétesse du Holy Spirit Movement[130].

Ce conflit, qui se déroule dans le nord de l'Ouganda, se développe dans l'ombre de la « *success story* » du Sud-Ouganda. Les autorités de Kampala ont toujours euphémisé la capacité de nuisance de ce groupe armé et le président Museveni déclara haut et fort, au début, qu'il écraserait cette bande de voyous. D'ailleurs, les attaques n'étaient alors que des violences périphériques, résiduelles et localisées.

Il est difficile d'estimer le nombre des combattants dont dispose la LRA, ou celui des victimes qu'elle a faites. De même, il n'existe pas de renseignements précis sur les affrontements entre ce groupe armé et l'Uganda People's Defense Forces (UPDF) ou l'armée gouvernementale.

130 Perrot, S., « Les sources de l'incompréhension : production et circulation des savoirs sur la Lord's Resistance Army », *Politique africaine*, Paris, n° 112, décembre 2008, pp. 140-159.

Rien ne filtre non plus sur le nombre de victimes de la répression de l'UPDF.

Cette guerre prit un nouveau tournant à partir de 1993, quand Khartoum commença à soutenir la LRA. Le gouvernement soudanais apporta des missiles anti-char et Sam, des lance-roquettes etc. à ces rebelles qui les utilisaient dans des camps semi-permanents établis au Sud-Soudan.

L'Operation Iron Fist (OIF), lancée par l'armée ougandaise en février 2002, contribua fortement à l'internationalisation médiatique, humanitaire, diplomatique et judiciaire du conflit. D'un côté, la LRA modifia sa stratégie de communication et permit surtout le retour – qu'il soit volontaire ou forcé – à la vie civile d'acteurs majeurs comme des commandants de rang supérieur. De l'autre, l'OIF provoqua le reflux des combattants de la LRA vers le nord de l'Ouganda et le déplacement de plus de 1,6 million de personnes.

C'est à ce moment que Jan Egeland, le représentant spécial aux affaires humanitaires auprès du secrétaire général de l'ONU, fit de l'Ouganda l'un des pays phares de sa politique de coups de projecteur sur les conflits « oubliés ». En un court laps de temps, des centaines de journalistes, d'ONG, d'agences onusiennes, d'experts, de consultants, de chercheurs établirent leurs quartiers au nord du pays. Les centres de réception des anciens enfants-soldats et des interviews avec des chefs traditionnels et des anciens commandants de la LRA renforcèrent un double regard sur ce conflit : l'infantilisation et la criminalisation de ce groupe armé.

À partir de 2003, la presse et les humanitaires vont attirer l'attention sur les « *child soldiers* », les « *child mothers* » et autres « *night commuters* », ces jeunes adultes ou enfants qui quittent leur village à la tombée de la nuit et font des kilomètres pour se réfugier jusqu'au matin dans un centre urbain plus sûr, afin d'éviter les attaques de la LRA.

En décembre 2001, Kampala était parvenu à faire inscrire la LRA sur la liste des organisations terroristes tenue par le département d'État américain. Et à partir de 2003, il présenta trente-trois chefs d'accusation à la Cour pénale internationale (CPI) contre les principaux leaders de la LRA, Joseph Kony, Vincent Otti et Dominic Ongwen.

Néanmoins des pourparlers entre la LRA et le gouvernement ougandais vont s'ouvrir à Juba, en juillet 2006. Les rebelles vont même tenter un coup médiatique en changeant de look : aux dreadlocks, *kanzu* ou grande robe blanche, et au rosaire succèdent, tout d'abord, des treillis militaires, des bottes Wellington et une coupe de cheveux courte, puis finalement des costumes civils. Joseph Kony va même très succinctement rompre le silence pour intervenir en personne sur la radio locale de Gulu, « Mega FM », avant de convoquer, dans un camp de l'Est de la RD Congo, les correspondants internationaux alors en concurrence pour l'une des nombreuses *first ever* interviews du leader emblématique de la LRA.

Une des raisons pour lesquelles ce groupe armé a accepté les négociations, est qu'on le croyait exsangue. Car depuis 2005, la LRA avait quitté l'Ouganda et s'était coupée des conditions politiques et sociales dans lesquelles elle s'était développée. En septembre de cette année, elle s'était redéployée depuis ses bases arrière sud-soudanaises vers le Parc national de la Garamba en RDC. Certains éléments de la LRA auraient noué des contacts avec des groupes armés tchadiens et centrafricains. Elle n'a cessé, depuis, d'enlever des enfants et des femmes dans les pays voisins, au point que certaines sources estiment que les combattants étrangers, notamment sud-soudanais, pourraient désormais constituer le gros des troupes de la LRA. Il s'agissait d'une transnationalisation du groupe armé, ou plus exactement de son déplacement à l'intérieur du système de conflit régional. L'on craignait que cela aboutisse à la mercenarisation du conflit.

Sur le terrain, depuis septembre 2008, la Mission des Nations unies en République démocratique du Congo et l'armée congolaise ont lancé une offensive contre la LRA, rejointe à la mi-décembre par des troupes ougandaises et sud-soudanaises. Les États-Unis ont imposé des sanctions contre elle et le procureur général de la CPI a réitéré ses appels pour une arrestation de Kony. Selon certaines informations, en mars 2011, Joseph Kony serait revenu en République démocratique du Congo en provenance de la République centrafricaine[131].

1.7.2. La LRA dans le Haut-Uele

Les exactions commises par la LRA ont entraîné d'importants déplacements de population dans le Haut-Uele.

131 OCHA, Province-Orientale, *Rapport mensuel mars 2011, Action humanitaire en Province-Orientale*, OCHA Province-Orientale, mars 2011, p. 2.

La situation des populations déplacées au 31 décembre 2010 et au 31 mars 2011 dans le district du Haut-Uele est présentée au tableau suivant.

Répartition des personnes déplacées dans le district du Haut-Uele au 31 décembre 2010 et au 31 mars 2011

	Décembre 2010		Mars 2011	
Territoire	**Nombre**	**%**	**Nombre**	**%**
Dungu	120.120	56	121.189	49
Faradje	45.647	21	75.809	31
Niangara	21.129	10	22.008	9
Rungu	19.212	9	19.212	8
Watsa	9.903	5	10.217	4
Total	**216.011**	**100**	**248.435**	**100**

Source : *Rapport mensuel et bilan annuel partiel 2010, Action humanitaire en Province-Orientale*, OCHA Province-Orientale, décembre 2010, p. 8 et *Rapport mensuel mars 2011, Action humanitaire en Province-Orientale*, OCHA Province-Orientale, mars 2011, p. 4.

Le rapport de l'OCHA de décembre 2010 estime que : « 91 % de ces personnes se sont déplacées en 2008 et 2009 et ne peuvent rentrer dans leur milieu d'origine, en raison de la précarité de la sécurité dans plusieurs localités. Les 9 % déplacés en 2010 sont essentiellement dans les territoires de Dungu (89 %) et de Faradje (10,6 %) ; 11 % de ces derniers se sont déplacés les 3 derniers mois suite aux attaques de la LRA et d'un groupe armé non encore formellement identifié en territoire de Faradje[132]. »

Le Bas et le Haut-Uele comptent « en fin février 2011, 300.000 personnes déplacées dont 50.700 personnes dans le Bas-Uele et 249.300 dans le Haut-Uele. Près de 33.000 personnes sont nouvellement déplacées suite récentes exactions de la LRA (décembre 2010 et février 2011). Ces nouveaux déplacements portent à 327.000, le nombre de personnes déplacées suite aux exactions de la LRA en Province-Orientale depuis le début de la crise. Ce chiffre inclut les 26.800 déplacés du territoire de Faradje se trouvant en territoire d'Aru […]. Près de 149.000 personnes sont retournées dans leur milieu d'origine les 18 derniers mois. 10 % dans le Bas-Uele, 43 % dans le Haut-Uele et 47 % en Ituri. 122.000 parmi elles sont retournées depuis janvier 2010 (dont 70 % au premier semestre 2010). Les territoires d'Ango (Bas-Uele), de Dungu, de Faradje et de Watsa (Haut-Uele), et de Djugu et d'Irumu sont ceux où le retour a été le plus observé[133]. »

Le rapport de l'OCHA de mars 2011 donne les précisions suivantes : « De décembre 2010 à mars 2011, l'on a enregistré une augmentation de 15 % du nombre de personnes déplacées dans le district du Haut-Uele suite aux attaques de la LRA. La plus forte augmentation a été observée en territoire de Faradje, qui a accueilli près de 26.000 nouveaux déplacés entre décembre 2010 et mars 2011, soit une hausse de 66 %. Les attaques et exactions de la LRA ont provoqué le déplacement de près de 329.000 personnes dans les Uele et en territoire d'Aru ; à ce nombre, s'ajoutent près de 20.000 Congolais au Sud-Soudan (dont 15.000 ayant le statut de réfugiés) et 3.500 autres réfugiés en République centrafricaine. En résumé, à la fin mars 2011, la commission Mouvements de population (CMP) de la Province-Orientale a noté une augmentation de 9,3 % du nombre total des personnes déplacées par rapport au dernier trimestre 2010 essentiellement due à de nouveaux mouvements de population, conséquences des attaques persistantes de la LRA dans les territoires de Dungu, Faradje, Niangara et Ango de décembre 2010 à mars 2011[134]. »

La présence de la LRA a, on le voit, d'importantes répercussions sur la sécurité des populations. Celle-ci n'a pas connu d'amélioration significative dans le Haut-Uele en 2010. « Des opérations militaires, conduites conjointement par l'armée congolaise et les forces armées ougandaises (Ugandan

132 OCHA Province-Orientale, *Rapport mensuel et bilan annuel partiel 2010, Action humanitaire en Province-Orientale*, OCHA Province-Orientale, décembre 2010, p. 8.

133 « Province-Orientale - District du Bas-Uele, du Haut-Uele et d'Ituri : Mouvements de population suite aux attaques des groupes armés : situation en février 2011 », consulté le 25 mars 2011 sur http://www.rdc-humanitaire.net/index.php?option=com_content&view=article&id=772:province-orientale-district-du-bas-uele-du-haut-uele-et-dituri-mouvements-de-population-suite&catid=30:infographies&Itemid=143

134 OCHA Province-Orientale, *Rapport mensuel mars 2011, Action humanitaire en Province-Orientale*, OCHA Province-Orientale, mars 2011, p. 5.

People Defence Force, UPDF), ont montré leurs limites. Le leader de la LRA Joseph Kony et son noyau dur n'ont pas été neutralisés. Ils se retranchent tantôt en République centrafricaine, tantôt en RD Congo. Ses hommes, dispersés en groupuscules, ont gardé leur *modus operandi* : attaques avec atrocités accompagnées de prise d'otages. Les villageois des Uele sont régulièrement victimes des attaques de ces rebelles, quoique des contingents FARDC et de la Monusco soient déployés dans plusieurs localités du Haut-Uele[135]. »

Si les exactions de la LRA sont significativement en baisse par rapport aux années 2008 et 2009, grâce aux efforts conjoints des forces armées de la RD Congo, de l'Ouganda et de la Monusco, il convient de noter que celle-ci reste cependant une menace majeure pour la sécurité des populations des Uele. Les meurtres et enlèvements que continuent à perpétrer la LRA obligent, en effet, dans les deux Uele, près de 300.000 personnes à vivre en déplacement, leur ôtant toute possibilité de mener des activités économiques stables. « Depuis 2008, près de 2.600 personnes auraient été enlevées dans les Uele dont 34 % d'enfants (près de 900 enfants) mais Unicef/COOPI ont accueilli plus de 1.300 enfants rescapés. Dans diverses circonstances (fuite, libération lors des attaques des positions de la LRA par les FARDC et/ou UPDF), 446 de ces enfants (près de 50 %) sortis de ce groupe ont été pris en charge par les organisations humanitaires spécialisées en 2010 parmi lesquels 45 % de filles[136]. »

En, 2011, La situation sécuritaire continue à être préoccupante, notamment sur l'axe Dungu-Faradje. Le nombre d'attaques commises attribuées à la LRA est en hausse comparativement au mois de décembre dernier. Les statistiques compilées par OCHA/Dungu sont de 34 attaques ayant causé la mort 18 civils et entraîné l'enlèvement de 9 adultes et 18 enfants ; 8 personnes blessées ont été rapportées[137].

135 *Rapport mensuel et bilan annuel partiel 2010, Action humanitaire en Province-Orientale*, OCHA Province-Orientale, décembre 2010, p. 3.

136 *Idem*, p. 5.

137 Province-Orientale, « Rapport humanitaire mensuel janvier 2011 », OCHA, 2011, consulté le 17/3/2011, sur www.rdc-humanitaire.net/index.php?option=com_content&view=article&id=713:province-orientale--rapport-humanitaire-mensuel-janvier-2011&catid=33:rapports-mensuels&Itemid=123

De décembre 2010 à mars 2011, ces attaques ont provoqué le déplacement, d'environ 33.000 personnes en territoire de Dungu, Faradje, Niangara et Watsa. Au premier trimestre 2011, plus de filles sont sorties des rangs de la LRA à comparer au dernier trimestre de 2010, 51 filles (70 au 4e trimestre 2010) contre 47 garçons (80 au 4e trimestre 2010). Par ailleurs, les agriculteurs sont obligés d'être escortés par la Monusco et les FARDC pour accéder à leurs champs. En mars 2011, dans les localités de Duru, de Ngilima et de Niangara, des escortes ont été fournies pour accompagner 457 agriculteurs dans leurs champs (191 à Duru, 135 à Ngilima et 142 à Niangara)[138].

En mars 2011, 65.499 personnes sont retournées dans le Haut-Uele. Si l'amélioration de la situation sécuritaire en est la principale raison dans l'ensemble de la province, ces retours sont également motivés par le faible accès à la terre pour les populations déplacées, dont l'activité principale est l'agriculture, ainsi que les changements de saisons agricoles. Le nombre de personnes retournées au cours des 18 derniers mois dans le Haut-Uele représente 38 % du total de personnes retournées dans la Province-Orientale[139].

Notons, que la LRA n'est pas la seule responsable d'exactions à l'encontre des populations. Ainsi, en sepembre 2010, « des déplacements de personnes ont été observés à la suite d'exactions commises par les FARDC, surtout sur l'axe Dungu-Duru. […] D'autre part, les déplacés de Niangara ont affirmé avoir été victimes de plusieurs exactions des autorités civiles : une dizaine de jeunes ont été astreints à payer des taxes provinciales sans quittance. […] Le chef de groupement de Mbengu (chefferie Kopa en territoire de Ningara) dans la localité de Iveka (30 km S-O Dungu) s'est livré à des arrestations arbitraires, extorsions et tortures à l'endroit des personnes déplacées vivant dans cette localité[140] ».

La LRA n'est pas non plus la seule responsable des violences sexuelles constatées dans la région. Tant des civils que des membres des forces armées congolaises se rendent coupables de viols. Ainsi, « (on) a enregistré, entre

138 OCHA, Province-Orientale, « Rapport humanitaire mensuel mars 2011 », OCHA, 2011, consulté le 9/5/2011, sur www.rdc-humanitaire.net/attachments/article/818/PO%20Rapport%20Mensuel_Mars%202011vf.pdf

139 *Idem*.

140 *Idem*, p. 5.

mai et juin, 147 cas de violences sexuelles à Isiro (territoire de Rungu) dont 112 cas sur des mineures ; les auteurs sont principalement des civils[141] ». Par ailleurs, en juin 2010, une centaine de cas de violences sexuelles ont été commis par des éléments du 913e bataillon FARDC à Doruma. « 26 % des victimes avaient moins de 14 ans et 45 % entre 14 et 17 ans. 52 % des viols recensés auraient été commis par des militaires[92] ».

Outre le problème soulevé par la LRA dans le Haut-Uele, il convient également de mentionner celui posé par la présence d'éleveurs mbororo dans la région (voir *infra* p. 94-96). La question du rapatriement de ces éleveurs et de leurs bêtes fut à l'ordre du jour d'une réunion, à la demande de la RD Congo, de l'Union africaine, en septembre 2010 à Addis-abeba.

2. LA POPULATION PAR TERRITOIRE EN 2007-2008

Les données présentées ci-dessous sont soit des estimations émanant de la Division provinciale de l'Institut national de la statistique de Kisangani, soit des chiffres tirés de rapports administratifs provenant des différents territoires. Compte tenu des remarques formulées plus haut quant à leur degré de fiabilité, ces données sont présentées à titre purement indicatif.

2.1. TERRITOIRE DE DUNGU

Le tableau de l'évolution de la population du Haut-Uele entre 2004 et 2008 (voir *supra* page 70) estime la population du territoire de Dungu à 228.583 habitants en 2008 contre 223.008 l'année précédente. La répartition pour l'année 2007 de cette population entre les trois chefferies du territoire est fournie au tableau suivant.

141 *Idem*, p. 7.

Répartition de la population du territoire de Dungu par chefferie et par sexe en 2007

Chefferies	**Hommes**	**Femmes**	**Total**	**Superficie km²**	**Densité hab./km²**
Malingindo	8.134	8.636	16.770	4.838	3,5
Ndolomo	23.989	25.473	49.462	4.971	10,0
Wando	76.037	80.739	156.776	22.637	7,0
Total	**108.160**	**114.848**	**223.008**	**32.446**	**6,9**

Source : Estimation de l'INS/Kisangani.

Trois chefferies se partagent la population du territoire, mais la chefferie Wando concentre à elle seule 70 % des habitants du territoire.

Le tableau suivant présente la répartition par sexe et groupes d'âges de la population du territoire en 2008.

Répartition par groupes d'âge et par sexe de la population du territoire de Dungu en 2008

Groupe d'âge	**Hommes**	**Femmes**	**Total**
0 à 9 ans	37.706	40.035	77.741
10 à 19 ans	25.962	27.568	53.530
20 à 29 ans	17.914	19.023	36.937
30 à 39 ans	12.184	12.937	25.121
40 à 49 ans	8.068	8.568	16.636
50 à 59 ans	5.031	5.342	10.373
60 à 69 ans	2.722	2.891	5.613
70 à 79 ans	1.055	1.120	2.175
80 ans et plus	222	235	457
Total	**110.864**	**117.719**	**228.583**

Source : Estimation de l'INS/Kisangani, 2008.

Les jeunes de moins de 20 ans représentent, comme dans la province en général, plus de 57 % de la population et 74 % ont moins de 30 ans.

En l'absence de données chiffrées sur la population étrangère vivant dans le territoire, la seule précision que nous puissions apporter est que cette population compte des Belges et des Italiens, pour la plupart missionnaires, et des Maliens et des Soudanais. Depuis l'opération de rapatriement des réfugiés soudanais chez eux, cependant, leur nombre doit avoir sensiblement diminué.

En raison de la présence de rebelles de la LRA dans le territoire de Dungu, 113.152 personnes avaient été déplacées en février 2010. Cela représentait 51 % de l'ensemble des personnes déplacées dans le Haut-Uele.

La faible densité de la population du territoire (6,9 hab./km^2 en 2007) s'explique, entre autres, par un faible taux de natalité dans de nombreux villages, mais aussi par la présence, dans le territoire, du Parc national de la Garamba qui occupe une vaste étendue non habitée.

Selon le Bureau central de la zone de santé (BCZS) de Dungu, le taux de natalité serait de l'ordre de 10 ‰, alors qu'il est estimé à 47 ‰ au niveau national. Le taux de mortalité avoisinerait, quant à lui, 4 ‰.

Pendant l'époque coloniale, et surtout à partir de 1940, ce phénomène avait été qualifié de « mal démographique » de l'Uele[142]. Une légère amélioration du taux de croissance naturel, considéré comme négatif par le passé, a cependant été notée : le taux de fécondité s'est, en effet, amélioré, passant à 2,4 (l'indice synthétique de fécondité national étant estimé, quant à lui, à 5,5). L'espérance de vie à la naissance pour les hommes et femmes reste égale à la moyenne nationale estimée à 54 ans.

L'amélioration du taux de fécondité actuel peut être partiellement expliquée par une modification de comportements démographiques. Les facteurs ayant une incidence sur la démographie sont : les guerres, la prolifération d'insectes nuisibles, vecteurs de maladies graves (maladie du sommeil, malaria, tuberculose, lèpre, parasites intestinaux) et, surtout, une hygiène déficiente.

2.2. TERRITOIRE DE FARADJE

La population résidant dans le territoire de Faradje est estimée, en 2008, à 295.683 habitants. Cette population essentiellement rurale est très inégalement répartie. La densité moyenne est de 22,6 hab./km^2.

Le tableau suiavnt présente la répartition de la population du territoire de Faradje par tranche d'âge et par sexe en 2008.

Les moins de 20 ans représentent 57 % de la population du territoire, les moins de 30 ans, 73%.

142 Bureau central de la zone de santé, *51e projet de l'IMO du Zaïre*, 1972, p. 4.

Répartition de la population du territoire de Faradje par groupes d'âge et par sexe en 2008

Groupes d'âge	Hommes	Femmes	Total
0 à 9 ans	48.771	51.791	100.562
10 à 19 ans	33.584	35.661	69.245
20 à 29 ans	23.173	24.607	47.780
30 à 39 ans	15.761	16.735	32.496
40 à 49 ans	10.437	11.082	21.519
50 à 59 ans	6.507	6.910	13.417
60 à 69 ans	3.522	3.739	7.261
70 à 79 ans	1.364	1.449	2.813
80 et plus	286	304	590
Total	**143.405**	**152.278**	**295.683**

Source : Estimation de l'INS/Kisangani.

2.3. TERRITOIRE DE NIANGARA

L'effectif de la population du territoire de Niangara en 2007 fourni par le Rapport annuel du territoire de Niangara, exercice 2007, est de 88.413 habitants. La Division provinciale de l'INS/Kisangani, l'estime, quant à elle, à 95.622 habitants (v. tableau *supra* p. 70) Le tableau ci-contre présente sa répartition par chefferie/cité, par sexe et par groupes d'âge pour l'année 2007.

La chefferie Okondo concentre 35 % de la population du territoire. La densité de la population du territoire était, si l'on se base sur les estimations de la population fournies par l'INS/Kisangani (voir tableaux *supra* p. 70), de 10,4 hab./km^2 en 2007 et 10,6 hab./km^{2}en 2008.

Le second tableau de la page suivante présente le nombre de décès et de naissances enregistrés en 2007 dans le territoire.

Répartition de la population du territoire de Niangara par entité, sexe et nationalité en 2007

Subdivision administrative	Population congolaise					Population étrangère					
chefferie	**H**	**F**	**G**	**F**	**Total**	**H**	**F**	**G**	**F**	**Total**	**Total général**
Boimi	1.147	1.128	1.041	1.004	4.320	-	-	-	-	-	4.320
Kereboro	4.556	4.808	1.921	2.173	13.458	2	-	-	-	2	13.460
Kopa	3.718	3.539	2.828	2.682	12.767	14	-	-	-	14	12.781
Mangbele	1.262	1.187	1.228	1.218	4.895	-	-	-	-	-	4.895
Mangbetu	910	891	620	837	3258	-	-	-	-	-	3.258
Manziga	2.056	2.056	1.835	1.622	7.569	33	14	12	18	77	7.646
Okondo	6.541	7.738	8.267	8.603	31.149		-	-	-	-	31.149
Cite	2.691	2.757	2.738	2.715	10.901	3	-	-	-	3	10.904
Total	**22.881**	**24.104**	**20.478**	**20.854**	**88.317**	**52**	**14**	**12**	**18**	**96**	**88.413**

Source : Rapport annuel du territoire de Niangara, 2007.

Naissances et décès enregistrés dans le territoire de Niangara en 2007

Subdivision administrative	Naissances (‰)	Décès (‰)
Boimi	64	58
Kereboro	45	38
Kopa	35	30
Mangbele	26	26
Mangbetu	33	25
Manziga	45	32
Okondo	125	58
Cité de Niangara	74	40
Total	**447**	**307**

Source : Rapport annuel du territoire de Niangara, 2007.

Entre le 13 et le 18 décembre 2009, la LRA a massacré 321 personnes et en a enlevé 200, dont 80 enfants en territoire de Niangara[143].

2.4. TERRITOIRE DE RUNGU

Les chiffres de population fournis par l'administration du territoire de Rungu divergent considérablement des estimations fournies par de la division provinciale de l'INS à Kisangani. En 2007, l'administration territoriale évaluait la population du territoire de Rungu à 574.301 habitants. L'Institut national des statistiques estime, quant à lui, cette population à 402.469 habitants en 2008.

En 2008, la répartition de cette population par groupes d'âge et sexe se présenterait conformément au tableau ci-dessous.

143 OCHA, Province-Orientale, *Action humanitaire en Province-Orientale. Rapport mensuel février 2010*, Bureau OCHA Province-Orientale, Bunia/Kisangani/Dungu/Aru, p. 1.

Répartition de la population du territoire de Rungu par groupes d'âge et par sexe en 2008

Groupe d'âge	Hommes	Femmes	Total
0 à 9 ans	66.385	70.491	136.876
10 à 19 ans	45.711	48.539	94.250
20 à 29 ans	31.542	33.493	65.035
30 à 39 ans	21.452	22.779	44.231
40 à 49 ans	14.207	15.085	29.292
50 à 59 ans	8.858	9.406	18.264
60 à 69 ans	4.794	5.091	9.885
70 à 79 ans	1.858	1.973	3.831
80 ans et plus	391	414	805
Total	**195.198**	**202.271**	**402.469**

Source : Estimation de l'INS/Kisangani 2008.

Le rapport annuel du territoire de Rungu de l'année 2007 (p. 41), évalue la population étrangère du territoire à 174 (101 hommes et 73 femmes) : 39 Italiens, 36 Canadiens, 39 Soudanais, 22 Belges, 13 Suisses et une vingtaine d'Anglais.

2.5. TERRITOIRE DE WAMBA

En 2007, l'Institut national des statistiques de Kisangani a estimé l'effectif de la population du territoire à 413.755 habitants. Le tableau suivant en présente la répartition par entité et par sexe.

La population de Wamba était estimée à 424.099 en 2008. L'Institut national de statistiques de Kisangani fournit une estimation de la répartition par groupes d'âge et par sexe de la population du territoire pour cette année là.

Répartition par sexe et par entité de la population de Wamba en 2007

Entité	Hommes	Femmes	Total
Bafwangada	23.271	24.710	47.981
Bafwakoy	28.168	29.910	58.078
Balika Toriko	6.021	6.392	12.413
Cité Durunga	11.984	12.726	24.710
Mabudu Malika Baberu	18.722	19.881	38.603
Maha	6.185	6.567	12.752
Makoda	30.620	32.514	63.134
Malamba	13.581	14.421	28.002
Malika Ateru	7.111	7.550	14.661
Mangbele	9.150	9.717	18.867
Timoniko	28.351	30.105	58.456
Wadimbisa	17.508	18.590	36.098
Total	**200.672**	**213.083**	**413.755**

Source : Estimations de l'INS/Kisangani.

Répartition de la population du territoire de Wamba par groupes d'âge et sexe en 2008

Groupes d'âge	Hommes	femmes	Total
0 à 9 ans	69.955	74.282	144.237
10 à 19 ans	48.169	51.149	99.318
20 à 29 ans	33.238	35.294	68.532
30 à 39 ans	21.635	24.974	46.609
40 à 49 ans	14.970	15.895	30.865
50 à 59 ans	9.333	9.911	19.244
60 à 69 ans	5.051	5.363	10.414
70 à 79 ans	1.957	2.078	4.035
80 ans et plus	410	435	845
Total	**205.688**	**218.411**	**424.099**

Source : Estimation de l'INS/Kisangani, 2008.

57 % de la population du territoire a moins de 20 ans, 73 % moins de 30 ans.

Le rapport annuel du territoire pour l'exercice 2007 établit le nombre de naissances à 6.262 et celui des décès à 657 décès, soit un taux de natalité de 15,1 ‰ et un taux de mortalité de 1,6 ‰ l'an.

Nombre des naissances et de décès dans le territoire de Wamba en 2007

Subdivision administrative	Naissances					Décès		
	G	F	T	H	F	G	F	T
Bafwangada	345	324	669	12	14	6	1	33
Bafwakoy	176	146	322	3	5	2	2	12
Balika-Toriko	629	547	1.176	36	34	32	30	132
Cité Durunga	1.030	1.052	2.082	1	1	-	-	2
MMb	204	284	489	-	-	-	-	-
Maha	100	96	196	14	12	1	6	33
Makoda	192	203	395	11	8	3	6	28
Malamba	58	63	121	2	1	1	2	6
Malika/A	118	134	252	60	58	31	41	190
Mangbele	2	19	31	3	5	2	4	14
Timoniko	73	66	139	52	44			96
Wadimbisa	216	174	390	44	29	22	16	111
Total	**3.154**	**3.108**	**6.262**	**238**	**211**	**100**	**108**	**657**

Source : Rapport annuel du territoire de Wamba, 2007.

Le nombre d'étrangers recensés la même année s'élève à 16 personnes : quatre Kenyans (2 hommes et 2 femmes), une Allemande et trois Belges, deux Espagnols et six Italiens de sexe masculin.

2.6. TERRITOIRE DE WATSA

En 2007, la population du territoire de Watsa était estimée à 199.038 habitants. Le tableau suivant présente la répartition de la population par entités et par sexe.

Répartition de la population du territoire de Watsa par entité et par sexe en 2007

Entité		Population		Superficie	Densité
	H	F	Total	km^2	hab./km^2
Andikofa	2.453	2.604	5.057	1.320	3,8
Andobi	14.064	14.934	28.998	742	39,1
Ateru	7.579	8.154	15.733	3.226	4,9
Gombari	7.983	8.475	16.458	1.080	15,2
Kebo	7.187	7.633	14.820	673	22,0
Kibali	16.739	17.774	34.513	1.641	21,0
Mangbutu	16.008	16.999	33.007	2.202	15,0
Mari Minza	4.577	4.861	9.428	2.690	3,5
Walese	6.541	6.946	13.487	2.424	5,6
Cité de Watsa	13.350	14.178	27.528	18	1.529,3
Total	**96.481**	**102.558**	**199.039**	**16.015**	**12,4**

Source : Estimation de la Direction provinciale INS/Kisangani.

Il y a une forte concentration de la population dans la cité de Watsa, en raison des facilités que cette cité procure à ses habitants. Une densité un peu plus élevée que dans les autres entités s'observe, par ailleurs, à Andobi (39,1 hab. km^2). Les densités les plus faibles se rencontrent à Mari Minza, Andikofa, Ateru et Walese.

En 2008, la population était estimée à 204.014 habitants. Le tableau ci-dessous présente la répartition par groupes d'âge et par sexe de la population de Watsa en 2008.

Répartition de la population du territoire de Watsa par groupe d'âge et par sexe en 2008

Groupes d'âge	Hommes	Femmes	Total
0 à 9 ans	33.645	35.726	69.371
10 à 19 ans	23.170	24.601	47.771
20 à 29 ans	15.987	16.977	32.964
30 à 39 ans	10.874	11.547	22.421
40 à 49 ans	7.202	7.648	14.850
50 à 59 ans	4.492	4.769	9.261
60 à 69 ans	2.433	2.583	5.016
70 à 79 ans	944	1.003	1.947
80 à plus	200	213	413
Total	**98.947**	**105.067**	**204.014**

Source : INS/Kisangani.

En 2008, 57 % de la population de Watsa avait moins de 20 ans, 73 % moins de 30 ans. Le tableau suivant présente, pour 2007, le nombre de naissances et de décès enregistrés lors du recensement de la territoriale.

Naissances et décès enregistrés en territoire de Watsa en 2007

Entités	Naissances	Décès
Andikofa	34	13
Andobi	0	0
Ateru	0	0
Gombari	72	24
Kebo	143	13
Kibali	178	127
Mangbutu	197	49
Mari Minza	542	24
Walese	126	64
Cité de Watsa	3.264	332
Total	**4.556**	**646**

Source : Rapport annuel du territoire de Watsa, 2007.

Le taux de natalité était de 2,3 % en 2007, celui de la mortalité de l'ordre de 0,3 % l'an.

Le tableau qui suit présente la répartition par nationalité, pour l'année 2007, de la population d'origine étrangère, dont l'effectif s'élève à 40 personnes.

Répartition de la population étrangère selon le sexe et l'origine dans le territoire de Watsa en 2007

Nationalité	Sexe		Total
	M	**F**	
Canadienne	3	0	3
Guinéenne	1	0	1
Sud-africaine	4	1	5
Australienne	1	0	1
Britannique	1	0	1
Malawite	1	0	1
Zimbabwéenne	3	0	3
Ougandaise	7	2	9
Tanzanienne	2	0	2
Hellénique	2	1	3
Italienne	6	5	11
Total	**31**	**9**	**40**

Source : Rapport annuel du territoire de Watsa, 2007.

CHAPITRE IV

LES PEUPLES DU HAUT-UELE

1. LE PEUPLEMENT DU HAUT-UELE AVANT LE XIXE SIÈCLE[144]

Dans la région de l'Uele et de l'Ituri, des paysans de milieux culturels divers se sont rencontrés, y ont forgé une nouvelle tradition et ont fait des terres de la moyenne Bomokandi-Nepoko un pivot pour la région entière. D'après Jan Vansina, dans cette région du nord-est, des locuteurs de 28 langues des trois principales familles linguistiques africaines sont actuellement entassés comme si ces gens avaient immigré vers ce noyau de tous les points des alentours.

Les premiers agriculteurs, qui étaient probablement des locuteurs oubanguiens, venaient de l'ouest et apportaient avec eux une tradition d'outils polis dont les plus remarquables étaient des haches robustes en hématite très riche en fer. Celles-ci étaient si solides que les gens ont continué à les fabriquer jusqu'au XVIIe siècle. Puis les locuteurs bantou, venus du sud-ouest, sont arrivés à leur tour, parmi les ancêtres des Mabodo qui se sont installés sur la frontière forêt-savane près et au-delà du 3° Nord, et les ancêtres du groupe Buan qui a commencé à se diversifier dans les derniers siècles avant notre ère, juste au sud de la vallée de la moyenne Bomokandi, alors une vigoureuse forêt tropicale. Pendant ce temps, les locuteurs soudanais central du sud se différenciaient en plusieurs groupes linguistiques dans les hautes terres à l'ouest du Nil et du lac Mobutu. Dans cette région, la fonte du fer a fait ses débuts à partir de c. 300 av. J.C. et la banane a probablement été adoptée dans les premiers siècles de notre ère. Ce dernier développement en particulier doit être lié à plusieurs expansions humaines qui ont suivi : l'expansion des locuteurs proto-mamvu dans les profondeurs des forêts d'Ituri, à l'est du 280° Est où ils ont influencé tous les locuteurs bantou, l'expansion des locuteurs buan au nord, entre Uele et Mbomu, mais aussi au sud dans la région d'Aruwimi, et peut-être l'expansion des groupes de langues oubangiennes à l'ouest vers l'Ubangi et vers la boucle du Congo.

Chacun des trois groupes d'immigrants avait apporté son propre héritage social. Seule une minorité parmi les proto-Oubanguiens étaient des pêcheurs spécialisés qui se sont installés le long de l'Uele et d'autres rivières importantes. Parmi les autres, la chasse demeurait très importante même s'ils cultivaient aussi des ignames. Ceux-ci étaient alors très mobiles et vivaient dans des habitations dispersées. Les proto-Oubanguiens n'avaient pas d'idéologie liée au statut de leader et il n'est pas encore certain que même des chefs temporaires, par exemple en temps de guerre, aient été reconnus au-delà du

144 Ce point est emprunté quasi intégralement à l'article de Jan Vansina, « Sur les sentiers du passé en forêt : les cheminements de la tradition politique ancienne de l'Afrique équatoriale », *Enquêtes et documents d'histoire africaine*, Louvain-la-Neuve-Mbandaka, Centre d'histoire de l'Afrique-Æquatoria, 9, 1991, pp. 217-229.

niveau de la maisonnée étendue. Les institutions intégrantes entre maisonnées semblent avoir été très faibles. Il n'existait pas de rituel d'initiation complexe pour les garçons et le mariage ne représentait pas, semble-t-il, une occasion de construire des liens à long terme entre de nombreuses maisonnées.

La culture soudanaise centrale du sud avait été à l'origine une culture de gardiens de troupeaux et d'agriculteurs. Ces gens vivaient en habitat dispersé, chaque résidence étant constituée d'une maisonnée et n'ayant d'autre chef que le leader de la maisonnée étendue. Mais les classes d'âge et leurs rituels d'incorporation ont pu fournir un cadre social plus large. À l'ouest du graben, les proto-Mamvu avaient abandonné leurs troupeaux en entrant dans les aires de savanes infestées par la mouche tsé-tsé. Les chèvres remplacèrent alors les bovins et l'agriculture s'intensifia. Les cultures principales furent d'abord les céréales, puis les ignames et finalement les bananes.

Le caractère peu structuré de leur organisation sociale ressort du fait que leur forme préférée de mariage consistait dans la pratique pour deux hommes d'épouser la sœur de l'autre. Ainsi les alliances matrimoniales entre maisonnées étendues n'entraînaient pas d'obligations mutuelles subséquentes et durables car aucune dette ou crédit matrimonial n'existait entre elles. Les alliances matrimoniales n'étaient donc pas des bases pour de futures alliances à long terme entre plusieurs groupes. Cette forme de mariage n'impliquait pas de richesses matrimoniales et, par conséquent, l'échange matrimonial ne pouvait servir à attirer des partisans et devenir un homme fort. La circoncision n'était pas pratiquée non plus et, s'il y a avait eu des classes d'âge, elles étaient maintenant tombées en désuétude. Il y avait donc très peu d'organisation dans la société proto-mambu au-delà de la maisonnée étendue. Il y avait des « Maisons », mais pas de villages, pas de districts et pas d'hommes forts.

Le contraste était énorme entre ces deux traditions et la tradition bantou occidentale héritée par les ancêtres des Mabodo et des Buan. Ces derniers avaient des districts, des villages, des Maisons, des hommes forts, des rituels de circoncision élaborés au niveau du village, et ils avaient adopté très tôt la compensation matrimoniale comme forme principale de mariage, renforçant ainsi la base de l'autorité des hommes forts. Leur économie était parfaitement adaptée aux environnements forestiers, bien qu'ils bénéficièrent énormément de l'adoption de la banane par le temps épargné et l'excès de production qu'ils échangèrent contre la viande et le miel des chasseurs et cueilleurs qu'ils entraînèrent lentement à s'attacher à leurs village.

Les Mayogo et Bangha (oubanguiens), les Mamvu (soudanais central du sud) et les Buan (bantou) se mélangeaient tous durant la seconde moitié du premier millénaire de notre ère, dans la région de la moyenne Bomokandi et de la Nepoko. Vers l'an mille, leurs différents héritages avaient fusionné dans une nouvelle tradition commune. Celle-ci alliait une grande partie de l'héritage forestier buan avec des caractéristiques du genre de la vie de la savane mamvu. Le mélange des technologies était évident dans la chasse et l'agriculture. La pratique de la chasse à grande échelle, associée avec le brûlage des herbages (typique de la forêt). L'inventaire des cultures incluait à présent des céréales et d'autres espèces venues de la savane, ainsi que des cultures forestières. L'association des cultures (typique des forêts) était jointe aux rotations des cultures (typiques des savanes). La durée de la jachère fut réduite pour satisfaire l'habitude mamvu d'une agriculture plus intensive, mais comme aucune nouvelle technique fertilisante n'était utilisée, les sols s'épuisèrent et les savanes se déplacèrent vers le sud. Dans la sphère sociale, la nouvelle tradition adopta un peuplement en agglomérations compactes. Mais le village ne consistait qu'en une seule Maison qui était plus grande et qui possédait une cohésion interne plus forte et une stratification sociale plus importante qu'aucune maisonnée dans n'importe quelle autre tradition précédente. Le mariage avec compensation matrimoniale devint usuel et permit aux hommes forts d'utiliser les excédents plus importants pour se construire de gros harems, attirer plus d'hommes jeunes, accroître la main-d'œuvre et étendre le réseau de leurs alliances de défense. Cependant, les liens entre les communautés plus étendues se relâchèrent parce que le village et la Maison fusionnèrent, parce

que le district disparut, et parce que les anciennes idées sur le rôle du chef étaient maintenant transférées aux hommes forts.

Cependant, la plupart des locuteurs buan quittèrent lentement les terres de la moyenne Bomokandi pour se répandre vers l'ouest, vers l'Itimbiri supérieur et la Likati, pendant que d'autres Mamvu et Mayogo continuaient à pénétrer dans la région de la moyenne Bomokandi-Nepoko depuis l'est. Ce furent des mouvements très lents, étalés sur des siècles et qui n'empêchèrent pas la tradition commune de s'enraciner. Ces mouvements culminèrent vers l'an mille avec l'arrivée dans la région de la moyenne Bomokandi-Nepoko d'un autre groupe de langue soudanaise centrale du sud, celui des Mangbetu. Ces gens provenaient des terres plus hautes et beaucoup plus sèches où les frontières actuelles du Congo, du Soudan et de l'Ouganda se rencontrent. Quand les locuteurs mangbetu arrivèrent dans cette région si différente, ils s'endettèrent tellement vis-à-vis de leurs instructeurs bantous qu'ils leur empruntèrent presque tout leur vocabulaire lié au nouvel habitat.

Une fois dans la région, ils migrèrent plus loin et commencèrent à se séparer en plusieurs groupes de langues. Durant la moitié du millénaire suivant, les locuteurs mangbetu s'étalèrent de tous côtés depuis le 3° Nord jusqu'à l'équateur, et du 26° Est au 28° Est. Les ancêtres des Abelu et des Lombi s'installèrent respectivement dans les forêts profondes de la vallée de la Lindi et à l'est de la basse Nepoko. Ils furent suivis par les aïeux des Meje qui occupèrent la bordure des forêts de la Nepoko. Tous s'installèrent dans des interstices entre les terres exploitées par d'autres. Chacun des groupes qui en résultèrent fut acculturé par ses voisins, mais tous gardèrent la caractéristique fondamentale du proto-mangbetu : un village égale une Maison. À son tour, chaque groupe, excepté les Lombi, mit ses voisins en contact avec la nouvelle tradition de la moyenne Bomokandi-Nepoko.

Pourtant, l'immigration dans la région-noyau de la moyenne Bomokandi-Nepoko fut bien plus forte que l'émigration. La densité de population s'accrut et, inévitablement, la fréquence et l'échelle des conflits augmentèrent aussi, ce qui entraîna à son tour de nouvelles dispositions militaires. Quelques temps après l'an mille, une nouvelle disposition standard pour la bataille apparut. Des lanciers, protégés par des boucliers couvrant tout le corps, se battaient en rangs serrés : une tactique qui nécessitait de la discipline et un nombre d'hommes assez important. Les armes d'estoc de corps à corps furent perfectionnées. La lance et le bouclier avaient été utilisés dans la région longtemps auparavant, mais le couteau recourbé, ou « *trombash* », employé pour agripper et écarter le bouclier de l'adversaire avant de le frapper d'un coup de lance, était nouveau. Il fut développé à partir de la faucille à moissonner les céréales, commune à l'est. Les armes de jet perdirent de leur prestige et l'emploi de l'arc à la guerre devint presque désuet au nord de la vallée de Bomokandi-Nepoko.

Les nouvelles tactiques signifiaient que plus d'hommes étaient disponibles et qu'un nouveau type de Maison se développait. Les Maisons s'agrandirent et se firent plus efficaces. Le nombre de leurs membres augmenta, elles se différencièrent de plus en plus, et elles adoptèrent des pratiques de succession plus efficaces. On peut penser que l'augmentation de la taille de leur Maison moyenne facilita le succès de l'expansion mangbetu. Dans le cœur du pays, le processus d'agrandissement de la Maison continua jusqu'au point où, vers le début du XVIIIe siècle, les plus grandes maisons englobaient plusieurs villages, et étaient en train de se transformer en Maisons-chefferies. À cette époque, les clients étaient devenus plus nombreux, les esclaves étaient des prisonniers de guerre ou fournis par le commerce, les harems se gonflaient, les guerriers employés étaient des semi-mercenaires spécialisés et désignés par des termes spéciaux.

L'épineux problème d'un ordre de succession à la charge de chef fut résolu comme suit. Le leader de la Maison désignait un héritier officiel et lui donnait quelque responsabilité. Le champ des prétendants légitimes fut limité aux fils du titulaire, et parmi eux, le fils aîné était souvent l'héritier privilégié. Cela renforça la continuité de la charge de chef, sans pourtant entraîner ni une idéologie patrilinéaire complètement développée, ni la formation de lignages stricts. La charge de chef continua à être

considérée comme un statut atteint par l'effort personnel, non comme un droit d'héritage. Les dissensions et les prises de pouvoir occasionnelles continuèrent au XVIIIe siècle malgré la désignation d'un héritier officiel.

Les inégalités entre les Maisons les plus fortes et les plus faibles s'aggravèrent rapidement. Les premières accrurent leur domination, justifiant leurs exigences au nom d'une supériorité, soit comme donneuses d'épouses ou au contraire comme receveuses d'épouses, mais des receveuses qui conservèrent leur supériorité en vertu d'une parenté à plaisanterie.

L'agrandissement progressif de la Maison dans la région-noyau n'empêcha pas cependant l'arrivée d'un autre groupe de gens. Les Mabodo commencèrent à se déplacer vers l'ouest depuis les sources de la Nepoko et de l'Ituri, pour occuper un territoire de la moyenne Nepoko, probablement à partir du XVIIIe siècle. Ils y devinrent, pour un temps, les meneurs politiques. Même si leurs Maisons étaient plus faibles et plus petites que celles de la tradition de la moyenne Bomokandi-Nepoko, elles avaient maintenu la vieille organisation bantou du village et du district. La cohésion à l'intérieur des districts avait été renforcée par le développement de forts lignages segmentaires appuyés par une institution et une idéologie spéciale : l'« *embaa* », terme référant au principe de la succession patrilinéaire légitime, et désignant aussi un ensemble de rituels, charmes, et emblèmes qui y étaient liés.

Ces objets étaient sous la responsabilité d'un gardien muni d'un statut politique spécialisé. Ainsi, malgré la faiblesse de leurs Maisons, les Mabodo pouvaient rassembler autant ou plus de guerriers que n'importe lequel de leurs ennemis. Par ailleurs, leur armement était peut-être légèrement supérieur car ils mettaient en ligne des archers armés de flèches empoisonnées en plus de leurs lanciers groupés.

Leurs lignages firent une telle impression que les groupes mangbetu commencèrent à désigner leurs Maisons par un préfixe composé « *Mava-* », dans lequel « va- » était une reprise de « ba- » qui préfixait les noms de lignages mabodo. Un autre aspect de l'impact de leur établissement dans la région fut de forcer les groupes meje et abelu autour d'eux à accélérer la croissance de l'échelle des Maisons locales. L'organisation mabodo n'était pas seulement un sérieux adversaire pour leurs voisins du nord, elle constituait aussi une menace pour leurs voisins du sud, les Bali de la rivière Aruwimi […]

Des « Maisons-chefferies » firent leur apparition dans les années 1700, d'abord embryonnaires et puis fortes, dans la région la plus tendue, juste au nord et au sud des nouveaux établissements mabodo. Avant la fin du siècle, huit Maisons-chefferies étaient parvenues à dominer la région de forte densité de population. La Maison-chefferie la plus grande et la plus cohérente se situait alors vers la Nepoko et son affluent, la Nava. À présent, le prestige meje éclipsait le prestige mabodo, quoique les districts mabodo étaient encore assez forts pour résister à une agression venue de n'importe laquelle des nouvelles Maisons-chefferies.

Cependant, les Maisons-chefferies se répandirent rapidement vers la source de la Bomokandi sans rencontrer d'opposition sérieuse. Les petites Maisons locales mamvu firent face à la menace en s'installant sur des buttes rocheuses pour se défendre, mais la mesure fut inefficace. Les terres mamvu devinrent un lieu favorable pour les raids aux esclaves et autres butins (le plus souvent des chèvres), et des aventuriers étrangers commencèrent à y établir leurs propres Maisons-chefferies. Par contraste avec la supériorité meje, les locuteurs mangbetu de la vallée de la Bima étaient sur la défensive contre les locuteurs buan. Les Buan avaient adopté la très efficace organisation patrilinéaire segmentaire qui s'était développée dans la région de la haute Likati depuis 1600 et qui leur permettait de coordonner une action militaire sur de grands districts.

À partir de 1750, les anciennes populations près de la Bomokandi inférieure étaient aussi sur la défensive en subissant la pression indirecte de l'expansion abandia et celle des premiers azande Avungura. Les mobiles Abarambo qui vivaient au sud de la Bomu vers 1750 commencèrent à se retirer vers le sud en face de l'attaque azande, traversèrent l'Uele et s'installèrent entre les anciens habitants au nord des établissements makere. Dans cette situation labile, un seul catalyseur pouvait transformer

l'ensemble du paysage politique. Ce catalyseur s'appela Manziga, du groupe Mabita. Manziga était un "self-made man"qui débuta comme client adopté. Après 1750, il reprit la Maison de son maître, à l'est de la basse Nepoko dans la région d'Abelu, l'agrandit, s'en alla dans les terres meje où il se rendit maître de plusieurs Maisons-chefferies jusqu'à la Bomokandi au nord. Son fils et héritier, Nabiembali entreprit de nouvelles conquêtes après 1800 et subjugua toute la région de la moyenne Bomokandi-Nepoko, sauf la Maison-chefferie principale des locuteurs mayogo et les terres mabodo. En une seule génération, une Maison-chefferie avait donné naissance à un royaume. Comme signe de la transformation, le nom Mabiti fut proscrit et Mangbetu devint le nom officiel de la nouvelle unité politique.

Après 1815, Nabiembali se lança dans de nouvelles conquêtes en dehors de ses domaines centraux et occupa l'aire entre l'Uele au nord, les Maisons makere à l'ouest, et de nombreuses terres mamvu à l'est, incorporant des gens de milieux ethniques et linguistiques nombreux et différents dans le nouvel état mangbetu. Vers 1820, Nabiembali était devenu assez puissant pour résister aux premières attaques azande, depuis l'autre rive de l'Uele, donnant ainsi le temps à la nouvelle entité mangbetu de développer ses racines.

La croissance du royaume de Nabiembali fut si rapide que le développement d'institutions appropriées à cette nouvelle formation sociale ne suivit pas. Les institutions politiques mangbetu restèrent celles de la Maison-chefferie. Nabiembali continua à rassembler parents, épouses, clients et esclaves autour de lui. Les relations politiques continuèrent à être exprimées en termes de parenté, et les relations entre Maisons-chefferies dans l'état étaient toujours considérées en termes matrimoniaux. Nabiembali donnait des épouses aux leaders locaux et épousait quelques unes de leurs femmes. Dans le premier cas, il était le frère de la mère des enfants mâles de l'union, un d'entre eux étant alors responsable de la Maison-chefferie de sa mère. Dans le second cas, ses fils étaient les fils des sœurs des leaders du groupe de leur mère, et il utilisa ce lien pour les placer comme ses représentants dans ces groupes. Ses conseillers personnels étaient des parents proches, des clients fidèles ou des esclaves complètement sous sa coupe. L'idéologie royale resta enracinée dans les conceptions de l'homme fort de talent, intelligent et bénéficiant d'une chance surnaturelle. Après 1850, quand la tension devint évidente parmi la foule de fils et de neveux de Nabiembali, l'oracle "mapingo" qui prédisait le succès à la guerre, devint populaire parmi l'élite. Quant aux insignes royaux, c'étaient des objets mal définis, exceptionnels en prix ou en prestige, mais ils ne restaient que des indicateurs de la réussite du leader.

Nabiembali ne réussit pas non plus à créer de nouvelles institutions judiciaires, militaires et financières. La garde du corps royale composée de mercenaires professionnels, de proches parents et de dépendants du roi continua à former le noyau de l'armée. Les revenus gouvernementaux provinrent d'abord du butin, de la production alimentaire des femmes et des esclaves à la cour royale, et probablement des amendes judiciaires. Après les années 1850, la part du tribut et du commerce devint plus importante, mais ce tribut était toujours expliqué en termes de don. Aucun système judiciaire centralisé et hiérarchisé ne se développa. Ainsi, les étais économiques et judiciaires de l'état demeurèrent en fait très faibles.

Le système fonctionna aussi longtemps que Nabiembali contrôla ses fils. Quand son aîné Tuba se rebella et le déposa en 1859, le système s'écroula. Tuba n'avait ni le pouvoir militaire ni le prestige nécessaire pour aligner les autres chefs derrière lui. Une série de guerres civiles suivit, et le dernier roi, Mbunza, tomba lors d'une bataille en 1873. Le royaume se disloqua et fut remplacé par un certain nombre d'épigones plus petits qui commencèrent à s'étendre sur de nouvelles terres peu après l'accession de Tuba. À partir des années 1870, le trouble général devint extrême car les princes azande et les trafiquants d'esclaves du Soudan devinrent très actifs dans la région. La situation devint si critique qu'un ancien charme de guerre, le "nebeli", se mua en association secrète d'entraide qui protégeait ses adhérents à la fois contre les ennemis extérieurs et contre les chefs.

L'histoire des régions du nord-est des forêts tropicales est un des cas plus clairs de l'impact

qu'un changement institutionnel peut exercer sur de vastes régions, en altérant l'équilibre des forces entre les unités d'un "système" politique stable. Dans ce cas-ci, la première impulsion vint de la naissance d'une nouvelle tradition (dans la région de la moyenne Bomokandi-Nepoko), suivie par l'attraction grandissante de cette région-cœur, et de sa consécutive croissance démographique. Les Mabodo fournirent une seconde impulsion qui trouve son origine première dans la lointaine région des grands lacs, par-delà les montagnes. Le succès de Manziga représente le résultat de ces élans, mais aussi le début d'un corps politique bien plus ambitieux : le royaume.



Des jeunes filles Efe et la femme Mamou. (AP.0.0.11483, collection MRAC Tervuren ; photo A. Hutereau, 1911-1913.)
Elles appartenaient au groupe pygmée habitant Mumbede près de Gombari.

2. LE PEUPLEMENT DU HAUT-UELE

Au XVIII[e] siècle, les Azande occupent peu à peu une bonne partie du nord de l'Uele où ils ne manquent pas d'affronter les Mangbetu qui, quelques années auparavant, avaient mené des combats acharnés contre les Mayogo et les Mamvu. À partir de 1860, le commerce avec Khartoum accroît la puissance des chefs azande qui vendent aux Arabes des esclaves contre des fusils. Des centaines des personnes sont faites prisonnières et vendues aux négriers arabo-égyptiens. Dans le nord du Congo – et donc dans l'Uele –, la traite se fait par Dem Ziber (Soudan) vers Le Caire (Égypte) ou Tripoli (Libye). Du jour au lendemain, ces chefs deviennent des sultans et, en 1879, ils reconnaissent la souveraineté de l'Égypte. Mais c'était sans compter avec les conquêtes mahdistes de 1884. Celles-ci aboutissent à l'éviction de l'Égypte de la région. Le commerce s'arrête pour les chefs azande, et ceux-ci se mettent à utiliser leurs armes pour agrandir leurs territoires. Contrairement aux hégémonies luba-lunda, en déclin au XIX[e] siècle, les Azande connaîtront leur apogée à la faveur de la conquête coloniale. Arrivés par le sud en 1890, les Belges mettront vingt-deux années pour conquérir l'ensemble de la région de l'Uele. Ils n'y parviendront qu'en démembrant systématiquement les chefferies azande et mangbetu. Mais ils finiront par s'appuyer sur elles pour asseoir leur autorité.

Selon Jan Vansina, la plus grande partie de la savane entre Mbomu et Uele est occupée par les Azande, tandis que les forêts au sud du fleuve sont habitées par les Mangbetu et leurs voisins, les Mamvu et Mangbutu du Haut-Bomokandi. En réalité, de nombreux peuples « zandéisés » sont enregistrés comme des « Azande », alors que subsistent encore des îlots « non zandéisés » de ces peuples : les Abarambo, Amadi, Bangba, Kare, Sere-Baka, Mundu et Bari. Les Azande eux-mêmes, bien qu'ayant une structure sociologique uniforme fondée sur le système des « clans » d'est en ouest, sont dirigés par deux dynasties de chefs, les chefs Avungara à l'est (Dungu, Niangara, Poko, Bambesa et Ango) et les chefs Abandia à l'ouest (Buta, Bondo et Aketi) ; en d'autres termes, il n'y a pas d'Azande Avungara d'un coté et des Azande Abandia de l'autre. Dans la structure sociologique zande, les Avungara (autrement appelés « Akulangba ») constituent un « clan » au même titre que d'autres clans azande[145].

Les peuples « zandéisés » ont pour clans les noms de leurs anciens peuples : Amadi, Basili, Bangbahin, Bugulu, Mundu, etc. Ils parlent la langue « pazande ». Le reste des peuples non zandéisés conservent leur identité et leur langue (Barambo, Bangba, etc.). Les langues de certains d'entre eux sont moins discernables, suite à une diminution du nombre de leurs locuteurs respectifs.

Les Mangbetu ont également influencé un certain nombre de peuples voisins, mais sans les assimiler entièrement : les Popoi, les Malele, les Makere, les Medje, les Mangbele, les Mayogo et un groupe d'Amadi.

Le Haut-Uele est actuellement habité par divers peuples de trois principales souches, notamment :

– les peuples pygmoïdes : dans le Haut-Uele, ils sont appelés Aka et Tike-Tike. Ils vivent principalement dans les territoires de Rungu, Wamba et Watsa ;
– les peuples de souche soudanaise : les Azande qui occupent l'ensemble du territoire de Dungu et une partie de celui de Niangara ; les Mangbetu qu'on trouve dans les territoires de Niangara et de Rungu ; les Mayogo qui habitent une bonne partie du territoire de Rungu, une partie de celui de Niangara et une petite portion de Wamba ; les Mamvu qui peuplent une bonne partie du territoire de Watsa ainsi que les Logo qui occupent le territoire de Faradje ;
– les peuples de souche bantoue : il s'agit notamment des Budu et apparentés ainsi que des Lika et apparentés qui habitent tous le territoire de Wamba.

2.1. LES PYGMOÏDES[146]

Ces peuples sont considérés comme les premiers occupants du centre du continent. Disséminés sur différents territoires du Haut-Uele, ils vivent en symbiose avec les autres peuples. Ne pratiquant pas l'agriculture, la chasse et la cueillette sont leurs principales activités.

145 Vansina, J., *Introduction à l'ethnographie du Congo*, Kinshasa/Lubumbashi/Kisangani–Bruxelles, Éditions universitaires du Congo/Centre de recherche et d'information socio-politiques (CRISP), 1966, pp. 39-52.

146 Hutereau, A., « Les négrilles de l'Uele et de l'Ubangi », *Congo* ; I-4, 1924, pp. 495-514 ; I-5, 1924, pp. 693-711.

Ils apportent le produit de leur chasse à leurs voisins pour recevoir en échange des produits agricoles et autres.

Dans les années vingt, de nombreux artistes-peintres étaient fascinés par les figures « mangbetu ». Les Européens qui exploraient les régions arrosées par l'Uele ne manquaient pas de décrire leurs rencontres d'une part avec les guerriers Azande et d'autre part avec des hommes considérés comme vraiment très exotiques : les pygmoïdes.

Le 25 avril 1882, le docteur Junker quitte le pays du chef Gambari (Gombari), et après avoir traversé divers cours d'eau qui étaient des affluents de la Nala, un grand tributaire du Bomokandi, il arrive finalement chez Malingbe. Là il apprend :

> « qu'une colonie nomade des nains Akka, appelés Tikki-Tikki par les Arabes, se trouvait dans le voisinage. Je décidai, à force de présents, les indigènes Momfu à me conduire à leur campement. En une heure de temps, j'arrivai à une cinquantaine de petites huttes, bâties l'une à côté de l'autre, dans la forêt, par les Akka.
>
> Elles étaient sans habitants, mais mon guide avait réussi à rallier deux des gnomes et, dès que je les vis, je tirai aussitôt de mes ballots quelques menus cadeaux, leur en promettant d'autres s'ils décidaient leurs frères, leurs femmes et leurs enfants à venir nous rejoindre plus loin. Cette fois, je réussis à atteindre mon but. Un quart d'heure plus tard, je me trouvai au centre d'un cercle formé par 40 à 50 de ces petits êtres accompagnés de leurs femmes, et, dans la pénombre de la forêt, on en distinguait au moins encore autant. Je procédai aussitôt à une ample distribution de perles de couleur et d'autres petites quincailleries, ce qui fit, en partie, s'évanouir leur timidité. Le son de mes divers instruments de musique, et les images représentant des animaux de la forêt, achevèrent de les mettre en belle humeur. J'eus ainsi l'occasion d'examiner ces nabots, mais, malheureusement, le temps me manquait, car notre route était longue encore et mes gens me pressaient à partir. Je perdis donc de vue les petiots, presque aussi vite que je les avais aperçus, et quand nous continuâmes notre route, les gnomes sylvains avaient de nouveau disparu dans la sombre frondaison environnante[147]. »

147 « Explorations et découvertes du docteur W. Junker dans les bassins de l'Uelle et du Bomu », *Le Congo illustré*, Bruxelles, 1892, p. 182.

Le docteur Junker, comme tant d'autres explorateurs de l'époque qui ont observé les pygmoïdes, est obsédé par la petite taille de ces gens. Il n'hésite pas, pour les désigner, à utiliser les termes les plus variés : gnomes, petiots, nabots, etc.

2.2. LES AZANDE

Selon Jan Vansina, les Zande sont descendus de la République centrafricaine à partir du territoire occupé par les Nzabaro et ont établi leur premier royaume, dirigé par une dynastie ngbandi, sur le Bas-Mbomu dans la seconde moitié du XVIIIe siècle. Ils pourraient même venir de plus loin, du lac Tchad. Si leur royaume florissait à cette époque, il déclina au cours du XIXe siècle, toléré par le monde arabe qui entretenait avec eux un commerce d'ivoire et d'esclaves. Leurs princes possédaient de magnifiques palais entourés de plusieurs enceintes protégées. Le pouvoir des chefs Avungara était fortement centralisé ; un contre-pouvoir s'organisa, lié à la magie et à la divination, celui du mani[148].

Le terme « Azande » n'est pas à proprement parler une ethnonymie. Il regroupe en son sein plusieurs peuples qu'on peut classer en deux groupes : les Vungura à l'est, qui sont les plus nombreux, et les Bandiya à l'ouest. Certains de ces peuples furent complètement absorbés par eux et perdirent même leur identité ainsi que leur langue. Leurs noms tribaux dégénérèrent en noms de clans, de sorte qu'ils se considèrent maintenant comme des Azande[149].

D'après Joseph-Aurélien Cornet et Angelo Turconi, « Zande » (au pluriel Azande) signifie : « celui qui habite la terre ». C'est de cette façon que ce peuple voulait s'affirmer comme le propriétaire de ces vastes contrées. Mais leurs voisins leur attribuaient des noms divers. Les Arabes leur auraient donné le sobriquet swahili de « Niam-Niam », qui

148 Turconi, Angelo, Neyt, François (textes), *Infini Congo : au rythme de la nature et des peuples*, Spa, Silvana Editoriale, 2010, p. 264.

149 Baxter, P. T. W. & Butt, A., *The Azande and related people of the Anglo-Egyptian Sudan and Belgian Congo*, Londres, International African Institute, 1953, cités par Monnier, L. et Willame, J.-C., « La province de l'Uele », in Verhaegen, B. (dir.), *Les Provinces du Congo. Structure et fonctionnement, II, Sud-Kasaï–Uele–Kongo-Central,* Léopoldville, IRES, *Cahiers économiques et sociaux*, 1964, p. 124, « Collection d'études politiques n° 2 ».

serait l'imitation du bruit fait par des anthropophages se léchant les babines. Il n'est cependant pas permis d'affirmer que les Azande aient été cannibales, même si Schweinfurth en était convaincu. L'origine du terme « Niam-Niam » serait Dinka, peuple du Sud-Soudan, et signifierait dans leur langue : « peuple de la rivière » ou « ceux qui habitent entre deux rivières »[150].

D'autres groupes, proches des Azande, communément appelés les « Zandéisés », ont conservé actuellement une certaine conscience de leur identité originelle. Parmi eux, on citera les Barambo, les Madhi, les Bangba, les Kare, les Sere-Baka, les Mundu et les Bari.

D'origine mythique, les Avungara et les Abandia (Bandiya ?), qui fondèrent de puissants empires dans l'Uele, font partie de la dernière grande vague de migrations venues du Soudan avant la conquête européenne pour s'installer dans la savane entre Mbomu et Uele. Le mythe des Avungara est celui de leur ancêtre Basanginonga qui mit fin au despotisme du chef Ngura d'une dynastie précédente en le maîtrisant physiquement (« *kavo* » = ligoter).

Initialement, ces conquérants ne disposaient pas d'une organisation politique centrale, mais ils se constituèrent en groupes de guerriers indépendants. Dans leurs conquêtes, ils imposèrent un système d'assimilation des vaincus. Avec une habileté remarquable, la classe noble avungara s'employa à faire éclater les lignages de parenté des peuples vaincus, essentiellement par des mariages, pour les assimiler et asseoir son autorité.

L'organisation politique des Azande était conçue sur un mode pyramidal et féodal. Chaque royaume était divisé en provinces gouvernées par un chef, « généralement le jeune frère ou fils du chef ». Ces chefs de provinces étaient relativement indépendants, mais totalement soumis au roi.

À l'échelon inférieur, on trouvait un sous-chef, qui, obligatoirement, ne pouvait être un membre des dynasties avungara. Il était responsable de l'ordre dans sa région et avait une fonction ambiguë : il devait, en effet, tout à la fois s'attacher les faveurs du chef dont il dépendait étroitement sans s'aliéner celles de son peuple.

L'individualisme caractérisait souvent la classe noble des Avungara (et non l'ensemble du système social azande) et les crises d'instabilité qui accompagnaient la plupart des successions dynastiques rendirent ces monarchies (de type cantons suisses) particulièrement fragiles et instables.

150 Cornet, J.-A. et Turconi, A., *Zaïre : Volken, Kunst, Cultuur,* Anvers, Mercatorfonds, 1989, pp. 155-157.

2.3. LES MANGBETU[151]

Comme les Azande, les Mangbetu n'appartiennent pas à un seul peuple. Ils regroupent en leur sein toute une série d'autres peuples, à savoir les Mabili, les Mando, les Mabisanga et les Medje, qui s'identifient comme tels.

D'origine soudanaise eux aussi, les Mangbetu ont également connu une prestigieuse histoire. Ils ont résisté au pouvoir des conquérants Avungara. D'après Baxter et Butt, « ils auraient créé au XIXe siècle une série de royaumes militaires dont celui du remarquable roi Mbunza, qui faisait l'étonnement des voyageurs[152] ».

La mort de Mbunza donna le signal du recul des royaumes mangbetu[153], scindés dans la suite en deux branches : les Mathsaga, au Nord-Est, et les Mangbetu, au Sud-Ouest.

Sur le plan politico-administratif et socioculturel, les Mangbetu avaient un système proche de celui des Azande : comme ces derniers, les peuples mangbetu étaient, à la fin du XIXe siècle, cimentés par une langue, des habitudes, des coutumes et des mariages en commun et ils exercèrent, par là même, un rayonnement dans tout le Haut-Uele[154].

Le chef est le maître de la terre et des gens. Ces derniers n'ont sur le sol que des droits d'usage accordés à titre précaire, en droit, mais accordés, en fait, pour toujours, si le sujet accomplit ses devoirs.

Les Mangbetu, tout comme les Azande, ne furent pas arabisés (comme ce fut le cas des Arabo-Swahilis de Tippo-Tip au Maniema), bien qu'ayant subi des attaques de la part des Arabes. Leur espace politique était divisé en grandes circonscriptions à la tête desquelles se trouvait un parent du chef, généralement un de ses fils, parfois un oncle, un frère ou un cousin. Les grandes circonscriptions étaient

151 Voir Denis, P., *Histoire des Mangbetu et des Matshaga jusqu'à l'arrivée des Belges,* Tervuren, MRAC, 1961, série archives. Van Overbergh, C. et De Jonghe, J., *Les Mangbetu,* Bruxelles, 1909, « collection de monographies ethnographiques, IV ».

152 Baxter, P. T. W. & Butt, A., *art. cit.*, p. 124.

153 Monnier, L. et Willame, J.-C., « La province de l'Uele », *art. cit.*, pp. 126-127.

154 *Idem*.



Le roi Mbunza des Mangbetu. (Le roi Mbunza, gravure, RP.2011.6.25, collection MRAC Tervuren, in Schweinfurth, G.A., *Im Herzen von Afrika, Reisen und Entdeckungen im Centralen Aequatorial-Afrika während der Jahre 1868 Bis 1871*, Leipzig, Brockhaus, 1878, p. 255.)

divisées en petites circonscriptions à la tête desquelles se trouvait un fonctionnaire subalterne, généralement appartenant aux populations assujetties. Le chef avait des conseillers qui l'assistaient pour rendre la justice et dans l'administration. Ceux-ci étaient choisis parmi les populations assujetties. Le chef faisait souvent assister un chef des grandes circonscriptions, généralement un Mangbetu, par un ou plusieurs conseillers. Le chef du « sultanat » nommait et révoquait les chefs des grandes et des petites circonscriptions.

À l'arrivée des Belges, la puissance politique des Mangbetu était déjà affaiblie par les Arabes. Les colonisateurs se servirent néanmoins de leur autorité morale pour épauler l'administration coloniale et imposer ainsi leur domination.

2.4. LES MAYOGO

Répertoriés comme faisant partie de la première vague soudanaise[155], les Mayogo doivent leur appellation à ce qu'ils représentaient au moment de la pénétration de l'Uele. En effet, d'après les informations reçues des sages du village, les Mayogo constituaient un peuple guerrier, ainsi que le rappelle l'étymologie de leur nom : « *egu* » signifie la guerre ; « *mayo* » signifie « Je demande, je veux ». Et donc « *Mayogo* » (*Mayo-egu*) signifie, « Je demande la guerre, je veux la guerre ».

Il n'en reste pas moins que contrairement à ce que plusieurs ont écrit, les Mangbetu n'ont pas su assimiler les Mayogo, qui leur ont opposé une farouche résistance. Dans l'occupation actuelle des espaces habités, les Mayogo sont encerclés par les Mangbetu. Il est tout à fait incorrect de rattacher les Mayogo aux Mangbetu ou aux Azande[156]. Ce qui est vrai, c'est que la particularité et les origines des Mayogo auraient échappé à la vigilance des premiers ethnologues de la région de l'Uele.

À l'arrivée des Belges, les Mayogo furent surpris dans leur progression vers le sud en pleine forêt équatoriale, certains d'entre eux n'ayant pu poursuivre la marche. Il s'agit du groupe que l'on trouve du côté de Niangara vers Felende ou encore vers Gao. Ceux qui conquirent le sud s'installèrent dans les environs d'Isiro d'où ils chassèrent les Mamvu, qui prirent le chemin de Mungbere, en allant vers Watsa. Ce qui se raconte aussi, c'est que les Mayogo parvinrent à résister à la domination des Mangbetu dont l'empire était déjà en décomposition. Aussi la pression des Azande aurait-elle tout submergé, si l'arrivée des Belges n'avait figé les peuples au milieu de leur conquête et aidé les plus faibles à survivre[157].

---

155 de Calonne-Beaufaict, A., *Azande. Introduction à une ethnographie générale des Bassins de l'Ubangi-Uele et de l'Aruwimi*, Bruxelles, 1921, p. 247.

156 Ndaywel è Nziem, I., *Histoire du Zaïre. De l'héritage ancien à l'âge contemporain*, Louvain-la-Neuve, Éd. Duculot, 1997, pp. 202-203.

157 Monnier, L. et Willame, J.-C., « La province de l'Uele », *art. cit.*

2.5. LES MAMVU[158]

Si un grand nombre d'auteurs reconnaissent que les Mamvu, les Mangbutu, les Lese et les Mvuba formaient jadis un seul peuple, désigné par le nom collectif de Mamvu, les hypothèses divergent quant à la classification des peuples mamvu.

Schebesta[159] et Van den Kerken soutiennent que les Mamvu appartiennent au groupe des soudanais-nilotiques. Costermans a un avis contraire. Hoefler les classe parmi les Bantous. Stuhlmann[160] estime que les Mamvu formeraient un « *Mischovolk* » de pygmées et de nilotiques. David les considère comme des pygmées mbuti, de plus grande stature, dénommés Momfu et Bambuba et qu'ils seraient d'ailleurs fortement absorbés par les peuples immigrés. A. de Calonne-Beaufaict[161] va jusqu'à dire que les Hottentots et les Bushmen sont des descendants du groupe Mamvu-Mangbutu. Des liens de parenté existeraient encore entre les Mamvu et les Biri en Afrique équatoriale française, les Azande, les Moru, les Bari et les Avokaya. Les Proto-Mamvu auraient produit, par fusion avec les Shilluk, les Logo et les Bari-Mangbutu. D'après G. Van Bulck (1903-1966), il y aurait des liens de parenté entre les Meembi comprenant les Okibo et les Avari ; les Mangbetu ; les Mamvu ; les Ameingi, comprenant les Muledre et les Maidjiru ; les Balese-Mvuba et les Efee ; et, enfin, les Mabeindi. Certains auteurs parlent volontiers d'un grand groupe de peuples appelé Mamvu-Mangbetu-Lese-Mvuba.

Mais d'où viennent-ils ? De quels ancêtres descendent-ils ? Sur ces questions, les opinions divergent. La plupart les localisent plus à l'ouest de l'aire d'habitat actuelle. Stanley dit avoir rencontré des Mamvu entre les chutes Panga et le Ngayo. Stuhlmann place leur berceau dans la partie nord-ouest de la forêt équatoriale congolaise. Schebesta, quant à lui, le cherche sur les traditions mamvu dans la région de Dungu d'où viendraient les Logo. A. de Calonne-Beaufaict le situe dans la crête Tchad-Mbomu et présente l'évolution historique des Mamvu de la manière suivante : « Au XVIe siècle, à la fin de la période néolithique, sous la pression des peuples du Soudan central, les Mamvu se dirigèrent du Tchad-Mbomu vers Semio et, de là, vers Amadi à la Haute-Nava jusqu'au Rwenzori. Au cours de leur exode, ils abandonnèrent des frères qui s'assimilèrent, au cours du XVe siècle, aux envahisseurs soudanais que l'on retrouve dans les groupes azandéisés des Biri, des Apambia et des Kare actuels ; vers l'ouest, des populations de la forêt, d'origine ouest-africaine probablement, se mélangèrent à eux ; ce qui engendra les groupes de Makere[162]. »

S'inspirant des notes inédites de A. de Calonne-Beaufaict, le colonel Bertrand décrit les vagues successives qui repoussèrent les Mamvu dans les régions granitiques du Bomokandi de la manière suivante :

> « La 1re invasion (soudanaise) : effectuée par les Bangba et les Mayogo, débouche du Haut-Mbomu. […]
>
> La deuxième invasion (bantoue) : les Ngombe venant de l'ouest et leur avant-garde pénètrent dans le Bahr El-Ghazal.
>
> Une 3e poussée faite cette fois-ci par les Zande au début du XVIIIe siècle : les Mamvu pourchassés envahissent leur pays actuel[163]. »

Dépourvus de grande organisation politique et militaire, en proie aux guerres intestines, les Mamvu n'étaient pas à même de tenir tête aux conquérants mayogo, bote, mangbele, bangba, azande et mangbetu avides d'un riche butin et attirés par les cultures d'élaïs et les troupeaux de chèvres. Les pays mamvu furent ainsi successivement soumis à la domination de chacun de ces envahisseurs qui se disputèrent entre eux la suprématie. À l'arrivée des Européens, les Mamvu s'enfuirent de leur village pour se cacher dans la brousse, ne voulant pas travailler pour eux. L'Administration

158 Van Geluwe, *Mamvu-Mangbutu et Balese-Mvuba*, Tervuren, Musée royal du Congo belge, 1957, pp. 10-14.

159 Paul-Joachim Schebesta était missionnaire et professeur, voir Dupré, W., « Paul-Joachim Schebesta », in *Biographie belge d'outre-mer*, VI, Académie royale des sciences d'outre-mer, 1967, col. 897-904.

160 Franz Stuhlmann (1863-1928) est un explorateur allemand qui amena deux Pygmées en Europe, notamment à Anvers, et qui fut reçu par le roi Léopold II, voir Coosemans, M., « Franz Stuhlmann », in *Biographie coloniale belge*, V, Bruxelles, Académie royale des sciences coloniales, 1958, col. 781-785.

161 Voir de Calonne-de Beaufaict, J., « Calonne – de Beaufaict Adolphe (1881-1915) », in *Biographie coloniale belge*, IV, Bruxelles, Académie royale des sciences coloniales, 1955, col. 91-85.

162 de Calonne-Beaufaict, A., *op. cit.*, p. 147.

163 Bertrand, cité par Van Geluwe, *Mamvu…*, *op. cit.*, pp. 12-13.

belge les délivra de la domination mangbele en voulant leur donner des chefs mamvu. Cette mesure dut être reportée, étant donné l'incapacité administrative de ceux-ci à se gouverner. Ainsi, le colonisateur rétablit-il les chefs mangbetu, mangbele, bari et azande dans leurs fonctions.

Malgré la conviction de Van Den Plas que les Mamvu, conservateurs, gardaient jalousement leurs mœurs, leurs usages et leurs coutumes juridiques, qu'ils se soustrayaient à toute acculturation étrangère, on observe qu'ils se sont profondément assimilés et métissés avec les Pygmées, surtout dans le sud de la région. Dans le nord, l'influence mangbetu-mangbele reste prépondérante, tandis que les Madhi ont largement influencé les fractions mamvu du nord-est.

2.6. LES LOGO

Le mot « *logo* » signifie « être humain ». Au pluriel « *logoa* », veut dire « foule, groupe de gens ou d'êtres ». Dire en logoti « *Logoa be* » signifie « Il y a des gens ». Selon la mythologie, les premiers ancêtres logo, Tafulindri et sa femme Takua, seraient venus de « Kassa », source de la rivière Abua, affluent du Bahr El-Ghazal l (Nil blanc).

Dans son ouvrage *Histoire des peuplades de l'Uele et de l'Ubangi* (Bruxelles, Goemaere, 1922), Hutereau dit que les Logo forment l'un des groupes qui, quoique refoulés par l'ensemble des invasions soudanaises en même temps que les Bari, n'ont pas été mêlés aux Azande (sauf quelques individus isolés dans la chefferie « Kassa » créée par l'autorité coloniale). Les Logo et apparentés ont débouché vers les sources du Sueh et du Mbomu, venant du nord, refoulés par les invasions soudanaises des Mundu, Mayogo… Ces poussées ont permis des croisements de peuples dont sont issus les Bari et les Logo. Selon De Calonne, entre les noyaux de Shilluck[164] et les primitifs Mamvu-Walese, se trouvaient des éléments mixtes.

D'abord, ceux qui semblent constituer l'arrière-garde du mouvement migratoire sont les Logo, les Madhi du Nil et les Bongo du Bahr El-Ghazal. Dans une partie des populations ayant accompagné le peuple Shilluck dans sa marche vers le sud-est se trouve une série de petits groupes de Ndo et de Dhongo, entraînés par la vague des Logo, et que certains indices font considérer comme un reste de la migration. M. H. Lelong pense que dans le tableau de la répartition des habitants du Haut-Uele, les Makere, les Medje, les Azande et les Abarambo sont rattachés au groupe soudanais. Les Dinka et les Drilouk, que l'on rencontre au Soudan, sont des nilotiques purs. Hormis les Pygmées, les Logo appartiennent au groupe communément appelé « soudanais nilotique »

Pour Jan Vansina, parlant des peuples du nord-est de la RD Congo, cette région forme une unité réelle. Elle comprend deux groupes de populations, à savoir : le groupe des Logo, avec les Lugbara ; le groupe des Avokaya, avec les Kaliko et les Moru, les Bari, les Dhongo, les Madhi, les Kakwa et les Padjulu. Ces populations se sont groupées pour s'installer dans la région de l'Uele sans subir l'influence des Azande.

Hutereau affirme que le groupe logo se serait individualisé au Soudan vers la fin de l'époque néolithique (XVIe siècle), suite à un mélange entre les autochtones proto-mamvu et les envahisseurs Shilluck-Dinka, comme évoqué ci-dessus. Par la suite, les Logo auraient été refoulés vers le sud, occupant successivement la région des sources du Suer et du mont Mkomu au Soudan, puis la région nord-orientale de la RD Congo où ils repoussèrent vers le sud des peuples bantous.

Vers 1860, les Logo durent abandonner une partie de leurs terrains dans la région de la Garamba, devant la poussée des Azande-Avungara. Ils ne semblent pas avoir subi une occupation de peuples étrangers depuis leur établissement sur le territoire où ils se trouvent actuellement. C'est ce qui explique qu'ils soient restés compacts. Du reste, ils ont dû exercer une certaine domination sur les Lugbara, et cela jusqu'à l'arrivée des Belges.

Les Logo occupent actuellement le pays qui s'étend entre Faradje, Aba et Watsa : une grande partie du bassin de la Haute-Dungu, du bassin de l'Avuku et quelques régions appartenant au versant septentrional des bassins de la Nzoro et du Kibali. Quelques Logo habitent encore le Sud-Soudan dans le district du Yei. L'aire d'extension des Logo est limitée, au nord, par le pays des Avokaya-Padjulu ; au nord-est et à l'est des Logo vivent les Keloki-

164 Ils sont les descendants des nilotiques de grande taille, connaissant le fer (Éthiopiens et Nubiens). Ils ont été refoulés vers le sud de Moroe entre 650 et 623 avant Jésus-Christ par les Mashaousha et ont émigré par étape vers le Bahr El-Ghazal.

Kakwa ; au sud, se sont établis les Mangbutu et à l'ouest, apparaissent les Bari-Azande. Cet espace occupé par les Logo, auxquels peuvent être ajoutés les Avokaya, a la forme d'un tétragone, dont les côtés nord-est, sud-est et nord-ouest mesurent respectivement 95,85 et 135 km, et dont le centre se trouve à 30° de longitude E et 3°30' de latitude N. C'est un espace entouré, du côté nord-est par les Baka, les Mondo et les Kakwa ; du côté sud-est par les Kaliko et les Ndo ; du côté sud-ouest par les Dhongo, les Mangbetu, les Mamvu, les Bari et les Bangba ; du côté nord-ouest par les Azande et le Mondo.

Le peuple logo est majoritaire numériquement et sociologiquement dans le territoire de Faradje. Il comporte des subdivisions que reflète leur division en chefferies : Logo-Lolia, Logo-Bagela, Logo-Ogambi, Logo-Doka et Logo-Obeleba. Notons que les Dhongo constituent un des peuples du territoire de Faradje. Bien que n'étant qu'une minorité démographique comme les Mondo, ils ont leur propre chefferie, voisine de la chefferie Logo-Doka et frontalière au territoire de Watsa.

De tous les voisins des Logo, seuls les Kaliko, les Bari et les Lugbara parlent des langues qui appartiennent au même groupe linguistique que le logoti.

2.7. LES BUDU

Les Budu se réclament les descendants d'un ancêtre éponyme appelé Bodo. C'est lui qui serait le fondateur du groupe portant son nom[165]. Après confrontation des données relevant de la tradition orale, la généalogie des Budu, leur généalogie peut être décrite de la façon suivante : il y eut Mombi, puis Edoo, Ngopa, Toku et, enfin, Bodo. Ce dernier eut un frère du nom de Mombi et une sœur, Nyari, génitrice des Nyari, peuple apparenté aux Budu. Bodo aurait eu quatre fils : Epa, Koy, Gada et Dimbisa qui fondèrent les actuelles chefferies Mahaa, Malamba, Bafwakoy, Bafwagada, Makoda, Wadimbisa (Baneta). Les autres chefferies et secteur du territoire de Wamba (cf. *infra*) sont nés d'autres souches.

165 Van Geluwe, H., *Les Bali et les peuplades apparentées : Ndaka-Mbo-Beke,-Lika-Budu-Nyari*, Tervuren, Musée royal du Congo belge, 1959, p. 8, « Annales du Musée royal du Congo belge, sciences de l'Homme, vol. 5 ».

2.8. LES BUDU-NYARI

Les Budu-Nyari seraient originaires d'Afrique orientale, de la région des Grands Lacs. Moeller dit que l'ancêtre Bodo habitait à proximité des eaux au pied du Rwenzori : « les Babudu viennent du Bunyoru et marquaient le début de la poussée des grandes migrations bantoues qui se firent sous la poussée des Gallos[166] ».

La migration budu daterait autour du XVIe siècle, écrit Meessen : « au XVIe siècle, les Bantous établis dans le pays situé entre le lac Victoria et le lac Albert se mettent en route. C'est alors qu'ont eu lieu les premières migrations des Banyari-Mabudu et des Babira-Bakumu[167] ». P. Schebesta précise que le groupe Budu-Nyari aurait fait partie de la ramification orientale des Budu occidentaux habitant aux environs du lac Albert[168].

Du lac Albert, les Budu-Nyari se seraient mis en branle, cette fois ci, sous la poussée des envahisseurs appelés Mandoloma par la tradition orale. Van Geluwe pense que cette migration coïnciderait avec le mouvement Shilluk-Dinka au début du XVIe siècle de notre ère[169].

D'après cette même source, une fois partis de la région interlacustre, les Budu-Nyari seraient passés par le Ruwenzori et auraient traversé la Simliki. À Gety, et aux environs de Shari, les Nyari se scindèrent en deux groupes et se séparèrent ainsi des Budu[170]. Après cette séparation, les Budu continuèrent vers Watsa en passant par Aru. Aux prises avec les Mamvu et les Mangbetu, ils descendirent le cours de la Bomokandi où ils vécurent longtemps en paix avec leurs voisins Medje-Mango. Mais lorsque ceux-ci durent fuir les attaques des Azande, les Budu émigrèrent vers le sud. Ainsi de l'Uele, les Budu, par vagues successives, vont s'installer et occuper la région de Wamba, située de part et d'autre de la rivière

166 Moeller, cité par Meessen, J., *Monographie de l'Ituri. Histoire, Géographie, Économie*, Bruxelles, Ministère des colonies, 1951, p. 174.

167 Meessen, J., *op. cit*, p. 175.

168 P. Schebesta, cité par Van Geluwe, *op. cit.*, p. 12.

169 Van Geluwe, *op. cit.*, p. 13.

170 Isikisiki, B., *L'Ethno-histoire des Babudu. Dès origines à 1964*, inédit, ISP/Kisangani, 1980, p. 14. À ce sujet de la séparation définitive entre les deux groupes, on a souvent évoqué une brouille concernant un champ de maïs. Et la langue demeure une preuve de leur origine commune.

Nepoko. Ils n'y trouvèrent que des Pygmées, qui leur auraient fait un bon accueil[171].

2.9. LES LIKA

Peu après l'installation des Budu, arrivèrent les Lika, qui sont en fait des Boa[172]. Ils entrèrent dans la région par deux vagues. Le premier groupe arrivé s'établit, vers 1730, dans la vallée de la rivière de Maïka, il constituera par après l'actuelle chefferie Balika-Toriko. Le second groupe est formé des Nyakpu. Les Lika-Ateru s'assimilèrent aux Budu en épousant leurs coutumes et même leur langue.

Vers le XVIII[e] siècle, sous la poussée des guerriers azande, les Lika s'installèrent à Wamba. Sur leur espace actuel, les Lika durent faire face, premièrement, aux attaques de leurs voisins Mangbetu. Ces attaques se soldèrent parfois par des alliances entre les deux peuples[173]. Pour se débarrasser de la menace des Mangbetu, les chefs budu firent appel aux Arabisés, les Ngwana, venus du sud en passant par le Maniema. Ceux-ci exigeront, en contrepartie, des esclaves et d'autres biens.

2.10. PROBLÉMATIQUE DES MBORORO DANS LE HAUT-UELE

Outre ces peuples anciens présentés ci-dessus, le Haut-Uele est confronté depuis quelques années à l'établissemnt sur son espace d'un peuple migrant nommé Mbororo. Ceux-ci sont des éleveurs nomades qu'on retrouve dans divers pays du Nord et de l'Ouest africain. Ils sont composés d'un métissage entre les Peulhs et les Arabes. Ils sont nilotiques et pratiquent la religion musulmane. Les hommes et les femmes mbororo se tressent les cheveux, ils ont le culte de leur beauté et de leur bétail et organisent des fêtes où la beauté de l'homme et de la femme est mise en exergue[174]. Ils se déplacent continuellement à la recherche de pâturages.

Les Mbororo qu'on retrouve en RD Congo viendraient du Niger. Ils seraient passés par le Tchad, le Soudan et la République centrafricaine et arrivés en RD Congo en 2000 (d'autres témoignages situent l'arrivée des premières vagues vers 1982) durant la guerre du RCD (Rassemblement congolais pour la démocratie) et du MLC (Mouvement de libération du Congo) qui avait débuté en 1998 contre le pouvoir de L. D. Kabila. Ils s'installèrent dans la partie du pays sous le contrôle du MLC et de ses alliés[175].

À la recherche des meilleurs pâturages, les Mbororo occupent aujourd'hui la partie de la savane boisée du bassin de l'Uele compris entre le Bas-Uele et le Haut-Uele[176].

Dans le Haut-Uele, le Mbororo se sont établis en territoire de Dungu dans les chefferies Ndolomo et Malingindo, après avoir occupé les territoires de Niangara et de Faradje d'où ils ont été chassés. En 2007, environ 3.750 Mbororo étaient présents dans le Haut-Uele (dont 2.550 à Dungu), accompagnés d'environ 30.000 têtes de bétail[177].

Les Mbororo sont organisés selon leur nationalité d'origine. Ils sont représentés par un chef nommé Muhamed *alias* « Tchad » (de nationalité tchadienne) et d'un adjoint appelé Djibril (de nationalité centrafricaine). Il y aurait parmi les Mbororo quelques Libyens et des Uda soudanais.

Très peu de relations se tissent entre les communautés locales et les Mbororo[178]. Il existe entre ces deux groupes des barrières linguistiques et culturelles. Au plan linguisitique, les Mbororo parlent des langues que les communautés du Haut-Uele ne connaissent

171 Isikisiki, B., *op. cit.*, p. 16.
172 Van Geluwe, *op. cit.*, p. 13.
173 Isikisiki, *op. cit.*, p. 80.
174 Booquerre, H., *Moi un Mbororo : autobiographie de Oumarou Ndoudi, Peulh nomade*, Paris, Édition Karthala, 1986, p. 178.

175 Entretien du 12 décembre 2009 avec des parlementaires tchadiens lors de la conférence parlementaire internationale sur la justice et la paix en RD Congo, dans la région des Grands Lacs et de l'Afrique centrale tenue à Kinshasa du 10 au 12 décembre 2009. *Rapport de commission des députés nationaux à la suite de la mission effectuée dans le Bas-Uele et les Haut-Uele,* 27 décembre 2007.
176 *Idem*.
177 Nkoy Elela, D. (dir.), *Les migrations transfrontalières des Mbororo au Nord-Est de la République démocratique du Congo. Étude de cas au Haut-Uele et au Bas-Uele*, IKV Pax Christi, avril 2007, p. 36.
178 *Idem*, p. 50.

pas (kimbororo, kisango, arabe, anglais). Quant aux Mbororo, ils ne maîtrisent pas les langues utilisées par les communautés locales (kirambo, madi, kingbetu, logoti, lingala, français). Au plan culturel, la culture des Mbororo est perçue comme diamétralement opposée à celle des communautés locales. Leur religion, l'islam, est assimilée à la violence, l'intolérance et au terrorisme. Enfin, leur mode de vie les isole. Les Mbororo vivent, en effet, dans des camps retranchés, souvent très mobiles, par souci de protéger leur cheptel et de lui trouver de nouveaux pâturages.

Les relations les plus fréquentes qui'ils tissent sont d'ordre commercial, les Mbororo recherchant auprès de la population des denrées alimentaires et les commerçants locaux achetant des vaches aux Mbororo. Ces relations sont déséquilibrées, la possession d'armes plaçant les Mbororo dans une position dominante[179]. Par ailleurs, les Mbororo entretiennent très peu de contacts avec les autorités locales congolaises, ayant leurs propres règles, leurs propres modes de régulation sociale et leurs propres chefs.

Les relations entre les Mbororo et les populations locales sont difficiles et engendrent souvent des conflits de toute nature.

Le Haut-Uele est dès lors confronté au problème de l'intégration des Mbororo dans l'espace qu'ils occupent. Citons quelques sources de conflits souvent évoquées [180] :

- les Mbororo introduisent un nouveau mode de production basé sur l'élevage du gros bétail qui concurrence celui de la population locale, basé sur l'agriculture, l'élevage du petit bétail (chèvre, porc…), des volailles et la chasse ;
- ils occupent l'espace de manière disproportionnée avec leurs bêtes, allant jusqu'à dévaster les champs des villageois et ils polluent l'eau des rivières et des ruisseaux avec leurs excréments ;
- les Mbororo et leur bétail envahissent la région et font fuir les gibiers qui constituent une source de revenus et de nourriture pour la population autochtone. De nombreuses confrontations entre la population autochtone et les Mbororo armés se produisent en brousse, lorsque les locaux veulent aller chasser et pêcher ;
- les Mbororo privent la population locale d'accès à ses ressources naturelles, en détruisant les pièges qu'elle tend, en chassant les femmes qui pêchent à la digue, en détruisant les ruches des abeilles, en tuant les herbivores rencontrés en brousses, toujours pour protéger leurs vaches ;
- les Mbororo pillent parfois les réserves alimentaires de la population et détruisent leurs récoltes, allant jusqu'à tirer sur eux s'ils réclament ;
- en 2007, un cas de viol a été rapporté dans la localité de Ngoloni (territoire de Dungu) et des tombes de grands chefs auraient été pillées dans la chefferie Mamlingindo (territoire de Dungu) et dans la chefferie Manzinga (territorie de Niangara).

La population locale considère, dès lors, que la présence des Mbororo constitue un autre facteur d'instabilité et d'insécurité, à côté de celle des groupes armés, telle la LRA.

Si les autochtones accusent les Mbororo, ceux-ci, quant à eux, s'estiment être des mal aimés, comme en témoigne le reportage de Béatrice Petit reproduit ci-après[181] :

« Les Mbororos, ces mal aimés

Nomades sans frontières, en quête de pâturages, les éleveurs Mbororos suscitent le rejet des autochtones au Nord-Est du Congo. Plus grave, les soldats ont violé impunément 38 de leurs femmes et volé plus de 5000 vaches.

Lors d'un séminaire à Isiro, des représentants religieux, entre autres, ont signé une pétition adressée au Premier ministre dans laquelle ils fustigent l'insécurité ambiante, causée, selon eux, par les rebelles ougandais de la LRA (Lord's Resistance Army) « et les envahisseurs Bororo ». Certes, nul ne peut contester la terreur engendrée par la LRA, hormis Kinshasa qui s'obstine à nier l'évidence. Mais qu'est-ce qui pousse des acteurs respectables de la société civile à mettre sur le même pied des nomades, généralement pacifiques, et à les traiter d'envahisseurs ?

179 Nkoy Elela, D. (dir.), *op. cit.*, pp. 42-43.

180 *Rapport de commission des députés provinciaux de la Province-Orientale à la suite d'une mission effectuée à Dungu du 25 mars au 8 avril 2009* et Désiré Nkoy Elela (dir.), *op. cit.*, p. 44.

181 B. Petit a séjourné en janvier 2011 dans le Haut-Uele. Cf. Petit, B., *Dimanche*, mars 2011.

Les (M)bororos sont des pasteurs peuls, originaires, pour les uns, du bassin du Niger, pour les autres, de Lybie.

Après avoir migré au Tchad, en Centrafrique et au Sud-Soudan, en recherche de grands espaces verts et de points d'eau pour leurs troupeaux, certains Mbororos sont arrivés jusqu'en RDC. En particulier, depuis 2001, dans les savanes arborées et les forêts peu habitées du bassin des Uele, où ils seraient au nombre de 5.000 avec 98.000 bêtes.

Par delà le conflit traditionnel avec les agriculteurs, qui voient le bétail traverser leurs carrés de manioc ou polluer leurs rivières, la cohabitation a toujours été difficile avec des éleveurs au faciès arabisant, ne partageant ni la même langue, ni la même religion et accusés de porter des armes (pour protéger leurs animaux).

L'image du méchant

En voyant arriver les premiers nomades à Niangara, un jeune garçon s'est noyé, pris de panique. Même si, dans cette localité en particulier, on vit toujours dans la peur, à cause des massacres à grande échelle commis par la LRA, l'accident est révélateur. Beaucoup assimilent à tort, délibérément ou non, les LRA et les Mbororos.

Chassés du district voisin du Bas-Uele par les agressions, les viols et les enlèvements commis dans la brousse par des soldats congolais, quelque 600 femmes, enfants et hommes âgés mbororos étaient venus chercher refuge, complètement démunis, a constaté un responsable MSF.

Le 21 décembre, un adolescent est blessé par balle dans leur campement improvisé. Et le 5 janvier, l'endroit est vidé de ses occupants *manu militari*. Nous avons rencontré leurs porte-parole, tentant désespérément un dialogue avec les autorités locales : "Les militaires nous somment de partir mais ils nous bloquent en chemin. Nous avons déjà suffisamment payé : 38 de nos femmes ou fillettes ont été violées, provoquant 10 avortements. D'autres ont été enlevées. Ils nous ont volé 5000 vaches et pas mal d'argent". A l'abri des regards, mon chauffeur de moto confirme en ajoutant "sans parler des ânes, des moutons et des motos".

Des groupes de 30 à 40 vaches, accompagnés de militaires ont été vus à plusieurs reprises, sur la route de Niangara vers Isiro, puis à l'abattoir de cette localité. De même à Dungu, lors des fêtes de fin d'année, les habitants se sont réjouis de voir la viande déborder soudainement des étals et les prix plonger. Les vaches avaient été repérées un peu plus tôt à proximité du camp militaire.

Un agent des renseignements, qui voulait alerter ses supérieurs, aurait été arrêté et torturé à Isiro pour "diffusion de mensonges".

Interrogé à propos d'un ordre donné de quitter le territoire, le général Kifwa a reconnu avoir donné mandat de désarmer les Mbororos. Un seul d'entre eux a été trouvé en possession d'une arme et incarcéré à Kisangani. "Entré illégalement sur notre territoire, il devra répondre d'une infraction grave devant la justice militaire et l'office des migrations", clame le Général. Le nomade incompris risque de payer cher.

La population ne prendra pas sa défense. "À voir défiler un cheptel aussi impressionnant, les pauvres autochtones se sentent menacés, n'osent pas établir le moindre contact alors qu'il y aurait des opportunités de commerce et d'échanges", explique Joost van Puijenbroek, chercheur chez IKV Pax Christi (Pays-Bas). Les pasteurs dédommagent régulièrement en vaches pour les dégâts occasionnés aux cultures, ce qui est légitime. Mais on exagère volontiers, trouvant facilement prétexte à l'indemnisation. Les Mbororos sont accusés de tous les maux. Et l'image du méchant donne la permission publique de les piller. »

3. LA SITUATION LINGUISTIQUE

Nous allons tenter de présenter un *status quaestionis* des langues parlées dans le Haut-Uele. On va désigner les langues parlées dans leurs espaces locaux.

Les langues parlées dans le Haut-Uele sont :

- le français : langue officielle en RD Congo, utilisée dans l'administration et l'enseignement ;
- le lingala et le swahili : langues nationales en RD Congo, utilisées dans l'enseignement uniquement aux niveaux maternel et primaire. Mais ces deux langues sont prépondérantes dans la communication populaire. Le lingala est parlé sur toute l'étendue du Haut-Uele, tandis que le swahili est couramment parlé dans le territoire de Wamba et une partie du territoire de Watsa ;
- les autres langues, appelées « dialectes » ou langues locales, pratiquées dans le Haut-Uele sont directement liées aux différents peuples autotchones. Ainsi sont-elles aussi nombreuses et d'origines variées que ces derniers. On peut les répartir en quatre groupes linguistiques :
- les langues soudanaises : elles comprennent les langues pazande, mangbetu, logo, lugwara, bangba, mayogo,

mondo, mamvu, madhi, mangbutu, walese, dhongo, bari, etc.

- les langues bantoues : essentiellement parlées dans le territoire de Wamba. Il s'agit du kibudu et du kilika,
- les langues nilotiques : seul le kakwa rentre dans ce groupe linguistique. Il est parlé à Aba (territoire de Faradje) et à Engbokolo, Kumuru (territoire d'Aru),
- les langues pygmées : elles se parlent en territoire de Watsa (Arumbi, Gombari, Andobi) et en territoire de Wamba.

Certains chercheurs, notamment le père Consterman, Hoefler et Stuhlman mettent en doute l'appartenance du mamvu et du mangbetu au groupe soudanais[182]. Dans le territoire de Niangara, le pazande et le mangbetu sont d'usage dans l'administration coutumière dans les chefferies où il existe plusieurs peuples. C'est le cas des chefferies Kereboro, Kopa, Okondo (mangbetu) et Manziga (pazande). Mais il s'observe une régression de l'usage de ces langues locales pratiquées dans le Haut-Uele et ce à des degrés différents. Les principaux motifs de cette régression sont :

- le milieu scolaire ou la scolarisation ;
- l'exode rural : tous ceux qui quittent le village pour s'installer en ville ainsi que leurs enfants s'expriment d'abord en lingala ou/et en swahili, devenues langues de communication interethnique en milieu urbain ou extracoutumier ;
- le mariage mixte : les conjoints sont parfois obligés d'abandonner leurs dialectes respectifs en faveur d'une langue commune. Il en va de même pour leurs enfants ;
- enfin, la jeunesse méprise les langues locales qui ne paraissent plus leur ouvrir les portes du grand monde ;

Il n'y a pas que la régression, il y a des cas d'extinction pure et simple des langues : certains peuples ont complètement perdu l'usage de leurs dialectes au profit de ceux des voisins. C'est le cas notamment des Mangbele qui parlent actuellement le mangbetu (nemangbetuti). Quant aux Pygmées, ils ont tendance à parler les langues des autres peuples habitant dans les mêmes territoires.

Les langues parlées dans le Haut-Uele

Langue	**Territoire**	**Chefferies/secteur**
Pazande	Dungu	Chefferies Wando, Ndolomo et Malingindo
	Niangara	Chefferies Boimi, Manziga et Kopa
	Faradje	Chefferie Logo-Ogambi (Djabir, Budu)
Mangbetu (Nemangbetuti)	Rungu	Chefferies Azanga, Mongomasi, Mboli et Ndey
	Niangara	Chefferies Kereboro, Kopa, Mangbele, Mangbetu-
Mabisanga, Okondo et Manziga		
	Watsa	Secteur Mangbutu et Gombari
	Wamba	Chefferies Malamba, Mahaa et secteur MMB
	Cité d'Isiro	
Logoti	Faradje	Chefferies Logo-Ogambi, Logo-Lolia, Logo-Doka, Logo-
Bagela, Logo-Obeleba		
	Watsa	Cité de Watsa
Bangba (Libangba)	Niangara	Chefferies Kopa, Kereboro, Okondo et Manziga
	Watsa	Secteur Kibali
Kiyogo	Rungu	Chefferies Mayogo-Mabozo, Mayogo-Magbai, Azanga et
Mboli		
	Niangara	Chefferies Kereboro, Kopa et Okondo
	Wamba	Chefferies Malamba et Makoda

182 Van Geluwe, H., *Mamvu-Mangbutu et Balese-Mvuba*, Tervuren, Musée du Congo belge, 1957, pp. 11-18.

	Watsa	Secteur Gombari
	Cité d'Isiro	
Mondo	Faradje	Chefferies Mondo, Kakwa et Logo-Ogambi
	Dungu	
Mamvu	Faradje	Chefferies Andikofa, Andobi, Ateru, Kebo et Mari-Minza
	Niangara	Chefferies Kereboro et Kopa
	Rungu	Chefferie Mboli (groupement Mangbetu I)
	Watsa	
Mangbutu	Watsa	Secteur Mangbutu, cité de Watsa
Lese	Watsa	Secteur Walese, cité de Watsa
Bari	Watsa	Secteurs Gombari et Kibali
Dongo	Faradje	Chefferie Dongo
Lugbara	Faradje	
Kakwa	Faradje	
Madhi	Niangara	Chefferies Okondo, Manziga, Mangbetu
Avokaya	Faradje	Chefferies Logo-Ogambi (Budu, Djabir), Logo-Lolia
(Mangango), Mondo (Missa)		
Baka	Faradje	Chefferies Logo-Ogambi (Budu, Djabir), Mondo
Padjulu	Faradje	Chefferie Logo-Ogambi (Djabir)
Efee	Watsa	Chefferies Andikofa, Andobi, Ateru, Kebo, Mari-Minza,
Walese		
Bomi	Watsa	
Lika	Rungu	Chefferie Momgamaqi (groupement Balika)
	Wamba	Chefferie Balika-Toriko
Medje	Rungu	Chefferie Medje-Mango
Kibudu	Wamba	
	Cité d'Isiro	
Dimachokwa	Wamba	Chefferie Mangbele
Belebela	Wamba	Secteur MMB
Kidjombi	Wamba	Secteur MMB

Notons qu'il existe diverses langues présentant un faible taux de locuteurs dont l'appartenance ou non à la famille des langues soudanaises reste à vérifier ou à prouver. Il s'agit notamment de l'avokaya, du baka, du padjulu (territoire de Faradje) ; de l'efee (lese), du mayanga, du mabadi, du gbote et du bomi (territoire de Watsa).

3.1. TERRITOIRE DE DUNGU

Dans le territoire de Dungu, les langues parlées sont :

- le lingala (langue nationale) ;
- le pazande (langue locale) des autochtones ;
- le swahili (langue nationale) parlée par les commerçants à majorité nande, et par les pêcheurs wagenia venus de Kisangani.

3.2. TERRITOIRE DE FARADJE

Huit langues locales y sont parlées : le logoti, le mondo, l'avokaya, le kakwa, le dongo, le baka, le padjalu et le pazande. Mais c'est le logoti qui domine ; il se parle dans plusieurs chefferies logo du territoire.

Répartition des langues par espace de diffusion dans le territoire de Faradje

Langues	Espace de diffusion
Logoti	Chefferies Logo-Bagera, Logo-Doka, Logo-Lolia, Logo-Obeleba et Logo-Ogambi
Mondo	Chefferie Mondo, Logo-Ogambi, Tadu, chefferie Kakwa, Asigi
Avokaya	Chefferie Logo-Ogambi, groupements Budu et Djabir, chefferie Logo-Lolia (Mangango), chefferie Mondo (Missa)
Kakwa	Chefferie Kakwa cité d'Aba, chefferie Logo-Lolia (Makakaro, Asigi, Mandango), chefferie Mondo, Logo-Bagela (Dramba)
Dongo	Chefferie Dongo
Baka	Chefferie Logo-Ogambi (Budu, Djabir), chefferie Mondo
Padjulu	Chefferie Logo-Ogambi (Djabir)
Pazande	Chefferie Logo-Ogambi (Djabir et Budu)

3.3. TERRITOIRE DE NIANGARA

Il y a cinq langues locales à taux de locution élevé :

- le mangbetu (nemangbetuti), parlé dans 6 chefferies : Mangbetu, Mangbele, Kereboro, Kupa, Okondo et Manziga ;
- le pazande parlé dans 3 chefferies : Boimi, Manziga et Kopa ;
- le madhi parlé dans 3 chefferies : Okondo, Manziga et Mangbetu ;
- le bangba parlé dans 3 chefferies : Kopa, Kereboro et Okondo ;
- Le kiyogo parlé dans 3 chefferies : Kereboro, Kopa et Okondo.

En plus de ces cinq langues, il en existe d'autres, à taux de locution faible ou tout simplement en voie d'extinction. C'est le cas du barambo, du mamvu, du duga, du gbote, du mangbele…

Deux de ces langues locales ont tendance à s'imposer : le mangbetu et le pazande. Les facteurs qui sont à la base de cette prédominance sont à la fois d'ordre historique, politique et administratif.

Du point de vue historique, on retiendra que lors de leurs conquêtes, les Azande ont systématiquement imposé leur langue aux peuples soumis. C'est le cas dans la chefferie Manziga où il existe des groupes importants de Madhi et Bangba qui parlent actuellement le pazande. Les Mangbetu, quant à eux, avaient séjourné dans la région de la moyenne et basse Bomokandi où ils avaient développé une brillante civilisation dont parle l'explorateur allemand Schweinfurth.

Du point de vue politico-administratif, mais aussi culturel, le kingbetu fut utilisé par les Matsaga, qui avaient supplanté les Mangbetu dans la région, comme langue d'administration et de communication interethnique. À ce propos, André Scohy écrit : « Enfin, à un moment donné, une famille – la famille des Mangbetu – connut l'apogée et s'imposa à une partie de ces populations, mettant ses propres membres à la tête des tribus étrangères, étendant le prestige de son nom sur un embryon d'empire : alors naquit, éphémère mais violente, une hégémonie dont les premiers explorateurs virent encore les feux [….] Ainsi, dans cette question, les races, l'histoire, les conquêtes, la politique, la culture et même les concepts administratifs se mélangent, se confondent parfois mais sans jamais se recouvrir exactement[183]. »

3.4. TERRITOIRE DE RUNGU

En plus du français, le lingala est utilisé – mais à moindre échelle – dans l'enseignement. Il reste, cependant, la langue dominante (la plus parlée) au niveau de la communication populaire. Les langues locales du territoire de Rungu sont : le mangbetu, le kiyogo, le lika, le mamvu et le medje. Elles se répartissent sur les espaces d'usage suivants :

183 Scohy, A., *L'Uele secret*, Bruxelles-Léopoldville, Office international de librairie - La Librairie congolaise, 1955, p. 109.

Répartition des dialectes par espace d'usage dans le territoire de Rungu

Langues	**Espaces d'usage**
Mangbetu (nemangbetuti)	Chefferies Azanga, Mboli, Mongomasi, Ndey
Kiyogo	Chefferies Mayogo-Mabozo, Mayogo-Magbai, Mboli et Azanga (groupement Mangbele)
Medje	Chefferie Medje-Mango
Lika	Chefferie Mongomasi (groupement Balika)
Mamvu	Chefferie Mboli (groupement Mangbetu I)

3.5. TERRITOIRE DE WAMBA

En plus du français, le swahili est utilisé – mais à moindre échelle – dans l'enseignement (niveaux maternel et primaire). Le swahili, langue héritée des Arabo-Swahilis, sert dans la communication populaire interethnique. Mais le lingala connaît une avancée progressive dans le territoire, principalement dans son chef-lieu et dans les foyers miniers de Mambati, Bole Bole, Gbonzunzu, etc.

Le kibudu est la langue dominante dans tout le territoire. Mais il présente actuellement bien des variétés dialectales. Les avis et considérations des auteurs divergent quant à sa classification parmi les groupes linguistiques.

Le linguiste américain J. Greenberg classe le kibudu dans la famille nilo-saharienne, dans la branche Chari-Nil et sous la branche Soudan central qui comprend des langues comme le logoti, le lugbara, le madhi, le mangbetu, le kilendu, le kiyogo, le medje, etc. D'après cette classification, le kibudu serait une langue soudanaise[184].

Van Der Kerken, quant à lui, classe le kibudu parmi les langues semi bantoues à cause des traits communs qu'il présente avec les langues bantoues. Notons que de nombreux locuteurs du kibudu interrogés dans le cadre de cette étude préfèrent voir le kibudu classé dans le groupe linguistique bantou. Ils estiment que les ressemblances du kibudu avec les langues soudanaises sont à mettre sur le compte des contacts avec les peuples soudanais au milieu desquels les Budu vivent et au fait qu'ils soient séparés des autres. Ces langues soudanaises se pratiquent aujourd'hui encore dans certaines chefferies et le secteur du territoire de Wamba. C'est le cas du :

- mangbetu dans la chefferie Malamba (groupements Bahatetaka et Likupe), la chefferie Mahaa (précisément dans le groupement de Bavabola) ;
- kiyogo dans la chefferie Malamba (groupements Balatende et Manzabi) et dans la chefferie Makoda (groupements Bamatebi, Basokobio, Bamungo et Besetego) ;
- le belabela et le kidjombi sont les langues spécifiques des Pygmées qui se trouvent dans le secteur MMB ;
- dimachokwa, langue pratiquée dans la chefferie Mangbele ; elle serait la fusion de trois langues : mangbele, mangbetu et kibudu ;
- lika, langue parlée dans la chefferie Balika-Toriko.

3.6. TERRITOIRE DE WATSA

En plus du français, l'usage du lingala dans l'enseignement (niveau maternel et primaire) est répandu, comme dans une moindre mesure, celui du swahili, dans la partie sud-ouest du territoire de Watsa. Van Bulck[185] note la présence de six langues du groupe mamvu-balese subdivisé de la manière suivante :

- langue mombi ou meimbi, ainsi appelée ndo, avec pour « dialectes » : l'okebo et l'avari ;
- langue mangbetu, avec pour « dialectes » : le mangbetu ; le mangbetu-Kero ; le mangbetu-Lobo ; l'awimuri et le bamodo ;
- langue mamvu qui aurait pas moins de 32 « dialectes » pouvant être ramenés à 5 groupes selon l'aire géographique (Nord, Sud, Est, Sud-Ouest et Sud-Est) de leur usage dans le territoire ;
- langue ameengi, avec pour « dialectes » : le muledre, le maidjiru et le moodu ;

184 Macozy Tsopo, M., cité par Abandi, *Si Dieu s'est révélé au peuple Budu, que vient faire Jésus-Christ ? Approche théologique dans le texte de l'inculturation*, inédit, Bukavu, Théologat St-Pie X, 1991, p. 7.

185 Van Bulk, cité par Van Geluwe, *Mamvu-Mangbetu et Balese-Mvuba*, Tervuren, Musée du Congo belge, 1957, pp. 16-17.

– langue elee ou Lese, avec pour « dialectes » : le lese-Ossodo, le lese-Dese, le letse, l'abvu-Nkootu et le mvuba (ou mvube) ;
– langue beendi.

À ces subdivisions linguistiques détaillées que donne le R.P. Van Bulk sont à ajouter les considérations suivantes :

– Van Den Plas considère que diverses familles mamvu, bien qu'ayant gardé la langue de leurs ancêtres, ont adopté dans la vie publique le pazande, l'angbwa ou le mangbetu selon qu'elles soient soumises à l'un ou l'autre de ces peuples. Mais il ajoute que le mamvu a influencé fortement le parler des Bale et des Azande du Yei[186] ;
– Le R.P. Hulstaert fait remarquer la tendance à la « mangbetuïsation[187] » ;
– Schweinfurth signale qu'à la fin du xve siècle, certains Mamvu parlaient la langue des Babukr[188].

Outre ces parlers, se pratique la langue des Mbuti, proche de la langue efee. Mais plusieurs langues citées ci-dessus ne sont plus pratiquées actuellement. On ne compte qu'une dizaine de parlers courants dans le territoire de Watsa.

Répartition des dialectes par espaces d'usage dans le territoire de Watsa

Entité administrative	**Langues parlées**
Cité de Watsa	C'est un espace extracoutumier qui note à la fois la présence des langues locales mangbutu, lese, logoti, bangba, mamvu, etc.
Chefferie Andikofa	Mamvu et efee
Chefferie Andobi	Mamvu et efee
Chefferie Ateru	Mamvu et efee
Secteur Gombari	Mayanga, mangbele, mabadi, gbote, bari-Moka, bari-Koro, mayogo-madi-madhoka
Chefferie Kebo	Mamvu et efee
Chefferie Kibali	Bari, bangba
Secteur Mangbutu	Mangbetu et bomi
Chefferie Mari-Minza	Mamvu et efee
Chefferie Walese	Lese et efee

186 *Idem*, p. 17.
187 Hulstaert, cité par Van Geluwe, *op. cit.*, p. 17.
188 Schweinfurth cité par Van Geluwe, *op. cit.*, p. 17.

Le mamvu, le mangbetu, le lese, le bangba, le bari et le bomi sont les langues dominantes du territoire. Rappelons que dans le centre extracoutumier (cité de Watsa et les grandes agglomérations aurifères de Durba et de Tora, voire de Mungbere), on note une régression de la pratique des langues locales au profit du lingala et du swahili.

3.7. CITÉ D'ISIRO

Dans la cité d'Isiro, les langues les plus pratiquées sont le lingala, le mangbetu, le kiyogo et le kibudu. Le lingala, à cause de son caractère national et de langue d'enseignement, est pratiqué par toute la population ; suivent en ordre décroissant le mangbetu et le mayogo.

4. LES EXPRESSIONS ARTISTIQUES, MUSICALES ET LA VIE RELIGIEUSE

Il n'est pas facile de dégager les traits socioculturels des populations habitant le Haut-Uele, étant donné la multiplicité des peuples qui y habitent, leurs diversités culturelles et les soubresauts de leur passé. Dans le brassage complexe de peuples ou même de clans plus ou moins indépendants à l'origine et se rattachant tantôt au cercle culturel des Bantous, tantôt à celui des Soudanais, quelques traits socioculturels peuvent cependant être dégagés.

4.1. L'ART ET L'ARTISANAT

La vie artistique et esthétique est dominée par la sculpture (statuettes d'hommes et d'animaux), la peinture (principalement murale) représentant aussi bien des hommes que des animaux, ou des scènes de la vie courante du village (chasse, pêche, travaux ménagers, travaux champêtres, etc).

Notons que dans le Haut-Uele, l'art traditionnel a beaucoup perdu de son essence au cours de la colonisation, suite à l'évangélisation. L'art africain n'a pu résister aux influences extérieures surtout occidentales. André Scohy, qui s'intéressait à l'Uele artistique, avait stigmatisé ce problème de la façon suivante :

« Certes, toute une apparence de vie ancienne demeure, mais elle recouvre des choses qui s'effritent, s'effondrent […] Sans doute, les Mangbetu tissent encore des nattes, tressent encore des chapeaux de paille, fabriquent encore des "negbe" ces ovales décoratifs qui protègent le séant des femmes […] mais tout cela commence à se perdre. Déjà, on ne trouve plus que çà et là les hangars aux poteaux sculptés qui avaient fait l'admiration des explorateurs […] Les poteries à forme humaine ? Il n'y a plus que l'un ou l'autre artisan qui connaisse encore cette technique qui sera bientôt oubliée […] Les couteaux mangbetu, les beaux couteaux mangbetu, qui servent à payer la dot, on les trouve encore partout, mais ici aussi tout est en train de changer et les parents de la belle-fille commencent à préférer à ces couteaux, façonnés à la mode antique, des chemises, des malles en fer et des bicyclettes […] Quant aux boîtes à miel que surmontaient des têtes sculptées, elles ont complètement disparu […]

Rançon du progrès […] avec l'essor du commerce cotonnier, une prospérité aux signes évidents s'est installée dans la région […] et l'argent berce chacun de rêves tôt réalisés : les braies d'écorce battue et le bonnet de raphia sont dès qu'on le veut remplacés par le chapeau mou et les pantalons de confection dont les stocks se déversent sur les marchés. Et sur ces marchés eux-mêmes que j'ai connus voici dix ans encore riches en produits de l'industrie locale, aujourd'hui, hormis quelques nattes et quelques pots grossiers, je n'ai plus rien trouvé qui fût sorti de mains de l'artisan indigène. Les goûts des acheteurs vont à la pacotille de bazar, et, dans ce domaine, rien ne manque : ni les miroirs de poche, ni les canifs ornés de celluloïd, ni les chaînes de montre en nickel. On y découvre même des lunettes dont l'ébonite largement étalée encercle des verres à vitre, des savons si minuscules qu'ils ne doivent servir qu'à un seul lavage et des petits pots de rouge chimique qui, chez les élégantes de l'endroit, ont rapidement triomphé du suc de l'hibiscus dont leurs grand-mères se teignaient les ongles.

Dans un rapport récent, un administrateur de la région écrivait : "Signe regrettable peut-être des temps actuels, mais bientôt les danseurs mangbetous refuseront de s'exhiber s'ils ne sont pas rémunérés officiellement". Où sont les cohortes de danseurs de jadis qui, dès la descente du soleil, s'assemblaient bruyamment sur les places ? Aujourd'hui, portefeuille garni, ils préfèrent entendre Tino Rossi dérouler ses sirops dans le phono acheté au magasin du coin ; il faut un ordre pour qu'à l'occasion du passage de telle personnalité ou de tel riche touriste, ils consentent à danser comme jadis au son des trompes et des tambours ; et, la danse terminée, le chef du village ne manque pas de réclamer large rétribution en espèces sonnantes, car, déclare-t-il, "c'était là un grand dérangement" […] Même la danse, cette expression spontanée de l'âme africaine, s'est ici commercialisée et se transforme en numéro folklorique pour autocars en tournées […][189] »

Un grand nombre d'objets d'art anciens originaires du Haut-Uele prirent le chemin des musées nationaux et occidentaux où ils furent souvent exhibés à l'occasion de l'une ou l'autre exposition. Après l'indépendance du pays, de nombreux objets d'art du Haut-Uele furent, en effet, acheminés vers Kinshasa, à l'Institut des musées nationaux du Zaïre (IMNZ). Ainsi, au début du mois d'avril 1973, deux ethnologues belges, Jean et Patrick Dierickx, firent-ils un séjour d'une semaine dans le Haut-Uele, avec pour mission essentielle d'y collecter des œuvres d'art traditionnel à Isiro, Wamba, Niangara et dans quelques autres localités. Ils réussirent à rassembler un nombre impressionnant de bustes et autres objets sculptés en ivoire et en ébène, de peintures sur toile ainsi que de céramiques, etc. La finalité de cette collecte était qu'après sélection certains de ces objets soient exhibés, à Kinshasa, dans une exposition sous la direction du frère Cornet, alors directeur général adjoint de l'IMNZ, puis à Bruxelles, sous le haut patronage de l'ambassadeur du Zaïre en Belgique, ceci dans le cadre de l'Association des Amitiés belgo-zaïroises. La récolte fut particulièrement importante dans la chefferie Mongo-Masi en territoire de Rugu, parce que, peut-on lire dans *Boyoma*, « les ethnographes Dierickx (avaient) reçu du chef de cette collectivité locale, le citoyen Teingu – un brave homme et militant authentique du Parti – de nombreux objets d'art qu'il dét(enait) de ses ancêtres pour remettre à titre de dons au président-fondateur du Mouvement populaire de la révolution, le général de corps d'armée Mobutu Sese Seko[190]. »

Nous avons sélectionné quelques objets d'art ancien du Haut-Uele reproduits dans des catalogues d'exposition. Nous les présentons ci-après.

189 Scohy, A., *op. cit*, pp. 112-113.

190 « Nombreux objets d'art traditionnel récoltés dans le Haut-Zaïre », *Boyoma*, Kisangani, mercredi 11 avril 1973, pp. 1 et 2.

Statuette yanda « nazeze »

« Outre les sculptures à usage public ou domestique […], les Azande produisaient également des objets destinés à être utilisés dans des contextes essentiellement magiques. Ces objets servent dans le cadre des activités d'une société secrète, généralement connue sous le nom de mani et directement associée aux Azande. Cette société est établie dans l'ensemble des trois pays occupés par les Azande, mais semble avoir été créée en République centrafricaine durant la seconde moitié du XIXe siècle, probablement dans la région de Rafay. De là, elle se serait étendue vers le Zaïre et, par la suite, aux groupes vivant au sud du Soudan. L'avènement du gouvernement colonial en réduisit les activités.

À son apogée, la société mani était une organisation strictement hiérarchisée, ouverte à la fois aux hommes et aux femmes. Les initiés escomptaient que leur adhésion leur fournisse un certain nombre d'avantages : l'assurance d'un bien-être général, le succès à la chasse, la résolution des problèmes familiaux ou légaux, l'apaisement des sentiments vengeurs et l'assurance d'une fécondité constante.

Cet exemple particulier de figurine créé spécialement pour des membres de la société mani, est du type nazeze. Il s'agit de figurines anthropomorphes élémentaires » [J. Mack][191].



Statuette yanda « nazeze », Zande orientaux. (EO.1961.18.1, collection MRAC Tervuren ; photo R. Asselberghs, MRAC Tervuren ©.)

Statuette yanda « kudu »

« Bien qu'elles soient classées par types, les représentations créées pour la société mani sont connues sous le terme générique de yanda. Le terme connaît une série de connotations essentiellement mystiques. Il signifie « force », « esprit », ou « pouvoir magique » ; le fait qu'il désigne aussi les objets liés à la société mani nous renseigne sur leur statut d'objets dotés de pouvoirs rituels.

Ceci se révèle déjà clairement au cours du processus de leur fabrication. Bien que le sculpteur ne soit pas nécessairement un membre de la société mani – et est vraisemblablement amené à sculpter aussi des objets à usage domestique – il est obligé d'observer un ensemble de prohibitions durant la période de création de l'objet. Le choix du bois dans lequel la sculpture sera façonnée n'est pas arbitraire : l'espèce d'arbre sélectionné est censée détenir des pouvoirs magiques, la figure est par « essence » efficace. En outre, elle est activée par l'application d'une préparation magique particulière, laquelle est une mixture composée

191 Verswijver, G., De Palmenaer, E., Baeke, V. & Bouttiaux-Ndiaye, A.M., *Trésors du Musée d'Afrique*, Tervuren, Musée royal de l'Afrique centrale, 1995, p. 388.

d'huile, de graisse, de racines, de graines et d'écorce, chaque élément étant choisi pour ses propriétés médicinales particulières. (En fait, les statuettes yanda peuvent être remplacées par des fragments de racine tordus.) La personne responsable de l'objet – son « propriétaire » – maintient sa puissance intacte en l'enduisant périodiquement de ces mêmes substances. Les membres de la société mani s'en enduisent aussi le corps lors d'un rituel visant à créer un lien tangible entre eux, les statuettes yanda porteuses de pouvoirs qui leur sont bénéfiques, et la force ou le pouvoir qui est à la base de la société mani elle-même.

L'action d'enduire ou de frotter la figurine (ou le corps humain) afin d'accroître sa puissance magique suggère un lien avec un autre type d'objets répandus dans la culture zande, les oracles à friction. Ces objets, consultés pour déterminer la cause d'un événement ou prédire l'avenir, doivent également être frottés pour activer leurs pouvoirs. Le rituel de la société mani pousse cette logique plus loin, dans le domaine de ce que l'on appelle parfois "magie blanche". La similarité de forme entre certains types d'oracles et certaines figurines yanda suggère que la société mani aurait pu se développer à partir de diverses activités magiques et oraculaires de la culture zande.

Cette figurine affectant l'aspect d'un tronc, appartient au type kudu. Sa particularité principale est l'absence de bras et de jambes. C'est l'absence ou la présence des membres qui distingue ce type-ci de sculpture de la forme plus complète appelée nazeze. Les différences de style et d'appellation ne sont pas, cependant, liées à des différences de fonction. Pour leurs détenteurs, toutes les figurines yanda remplissent les mêmes fonctions. » [J. Mack[192].]



Figurine yanda (kudu), Zande. (EO.1951.12.9, collection MRAC Tervuren ; photo R. Asselberghs, MRAC Tervuren ©.)

Outre ces sculptures et peintures, on peut épingler les vases décorés. Relevons aussi l'application de l'esthétique au corps humain, principalement chez les femmes, caractérisée notamment par la tresse des cheveux, le tatouage, l'allongement du crâne (Mangbetu et Budu, principalement), la perforation des pavillons des oreilles, l'aiguisement de dents (incisives), le maquillage (en noir) sur le visage et sur certaines parties du corps (surtout chez les Pygmées).

Quant à l'artisanat, il est encore présent dans les activités culturelles du Haut-Uele. Il concerne la fabrication de vases, pots, nattes, chaises longues, tamis, assiettes, lits en bambou, mortiers, instruments de musique (de toute sorte), machettes et couteaux (*Kpedekuwa*), armes (lances, flèches), hanches, habits en écorce d'arbre, chapeaux en paille, paniers, filets de chasse et de pêche, nasses, pirogues, escabeaux, tuiles en planches (*Mapala*), etc. Certains de ces instruments, comme le couteau qui sert à tirer le vin de raphia ou la cuve servant à la transformation de vin

192 *Trésors d'Afrique – Musée de Tervuren*, *op. cit.*, pp. 388-389.

de raphia en *arac* (type d'alcool local), paraissent être des créations locales.



Poterie anthropomorphe mangbetu. (EO.1959.21.13, collection MRAC Tervuren ; photo R. Asselberghs, MRAC Tervuren ©.)

« Cette poterie anthropomorphe à visage féminin est un récipient destiné à recueillir le vin de palme. Sa provenance est inconnue mais le style de décoration des trois panses montre de fortes ressemblances avec celui de la poterie pratiquée dans les environs de Medje au début du XXe siècle. La tête allongée est couronnée de la coiffure caractéristique des femmes mangbetu. Les cheveux sont tressés et renforcés par une armature de raphia qui permet d'obtenir un éventail à l'extrémité supérieure du crâne. Les yeux sont étirés, le front et les joues marqués de pointillés, la bouche entrouverte montre les dents, comme c'est souvent le cas dans le style de poterie de Meje. Des pots anthropomorphes similaires ont été employés dans le rite de naando pratiqué chez les Mangbetu et les Medje. Leur usage consistait alors à recueillir le vin de palme mélangé à la décoction d'une racine appelée *naando*. Le breuvage produisait un effet excitant sur les danseurs et les initiés et apportait la bonne fortune à l'endroit où les danses étaient exécutées. » (n° 226, D. Demolin[193].)

Ci-après, quelques productions merveilleuses de l'artisanat du Haut-Uele disponibles dans les collections du Musée royal de l'Afrique centrale à Tervuren.



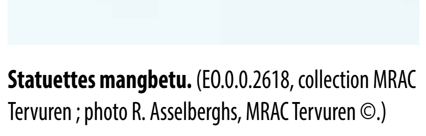
Couvre-chef mangbetu. (EO.0.0.40197, collection MRAC Tervuren ; photo J.-M. Vandyck, MRAC Tervuren ©.)



Pipe anthropomorphe mangbetu. (EO.0.0.35949, collection MRAC Tervuren ; photo R. Asselberghs, MRAC Tervuren ©.)

193 *Trésors d'Afrique*, *op. cit.*, p. 384.





Statuettes mangbetu. (EO.0.0.2618, collection MRAC Tervuren ; photo R. Asselberghs, MRAC Tervuren ©.)

(EO.1955.128.1 + EO.1955.128.2, collection MRAC Tervuren ; photo R. Asselberghs, MRAC Tervuren ©.)

4.2. LA MUSIQUE ET LA DANSE[194]

Lieu de rencontre de différents groupes culturels et linguistiques issus des phylums nilo-saharien et Niger-Congo, les territoires de l'Uele sont les témoins de riches traditions musicales et organologiques. Des orchestres de tambours à fente mangbetu aux harpes arquées des Azande, l'abondance des ensembles polyphoniques et des techniques de facture d'instrument y est caractéristique et difficilement retrouvable dans d'autres régions de la RD Congo[195].

Mais à cause de l'étendue du Haut-Uele, la faiblesse des sources disponibles et la complexité du sujet, on ne peut reprendre de manière exhaustive une description ethnomusicologique de toutes les communautés présentes. Ce paragrpahe ne fournit donc qu'un aperçu général des traditions musicales de l'Uele, intégrant à la fois le Haut-Uele et le Bas-Uele.

On ne peut dissocier la musique et la danse[196] ; il n'existe d'ailleurs qu'un seul mot pour désigner les deux : *Nobe*. La musique de cour des Mangbetu et des populations assimilées est considérée comme une des formes les plus avancées de *Nakira*, sommet de l'intelligence ou de l'habileté mentale et technique[197]. Les récits de Schweinfurth dans ces régions ont contribué à renforcer le mythe de la splendeur des Mangbetu, les fastes de la cour du roi Mbunza et l'amour instinctif pour l'art des Azande[198].

À l'instar de la danse, l'art et la musique paraissent eux aussi indissociables, surtout en pays mangbetu. Largement connus et reconnus pour leurs qualités d'artisans, les instruments de musique n'y échappent pas. Les tambours à fente, les trompes en ivoire que l'on trouve dans de nombreux musées d'Europe, sont considérés comme de véritables objets d'art.

Les artisans atteignent un tel niveau de perfectionnement et de maîtrise des techniques artisanales qu'ils arrivent même parfois à dépasser leurs voisins d'un point de vue esthétique dans la fabrication d'instruments pourtant impropres à leurs usages. C'est les cas des harpes arquées mangbetu. Bien que splendides au niveau de la création, elles n'appartiennent pas à l'*instrumentarium* mangbetu et on ne retrouve de témoignage de leur présence dans la région qu'entre la fin du XIXe et le premier quart du XXe siècle. Elles auraient été jouées par les Mangbele qui les auraient empruntées à leurs voisins azande Nzakara[199]. Le déchaînement sculptural mangbetu au travers des harpes serait une tentative du roi Okondo de « redonner au royaume le prestige qu'il avait perdu, au moins à travers la reconstitution de la cour et le développement des arts[200] ». Leurs propriétés acoustiques sont d'ailleurs moindres selon les critères de Dampierre[201].

Force est de reconnaître que les traditions musicales se sont perpétuées dans le Haut-Uele et qu'il n'existerait pas de différences majeures entre la musique des enregistrements

194 Ce point a été produit par Rémy Jadinon de la section musicologie du MARC. Il a été complété par quelques données de terrain recueillies par l'équipe du Haut-Uele mise en place par le MRAC.

195 Les plus anciennes sources ethnographiques dont dispose le musée de Tervuren utilisées dans le cadre de cette section proviennent de documents récoltés par le capitaine commandant Joseph Armand Hutereau, alors en service pour la Force publique et chef de la mission ethnographique dans les zones de l'Uele du Congo et obtenus par l'intermédiaire de M. Vermandele, professeur au conservatoire. L'intérêt du commandant Hutereau pour les mœurs et les coutumes des populations qu'il rencontrait l'a poussé à réaliser des études ethnographiques en collaboration avec le musée de Tervuren. D'abondants enregistrements sous format de rouleau de cire pour phonographe Edison sont d'ailleurs disponibles à la sa section musicologie. C'est donc sur base de ces enregistrements et des notes ethnographiques les accompagnant qu'est peint le décor musical de l'Uele au début du XXe siècle. Les données sur la période plus récente ont été recueillies par Didier Demolin, au cours de différentes missions auprès des populations mangbetu et des Pygmées Asua entre 1984 et 1990.

196 Demolin, D., *Notes de cours : Introduction à l'ethnomusicologie*, Bruxelles, Université libre de Bruxelles, 2005.

197 *Ibidem*.

198 Schweinfurth, *Au coeur de l'Afrique : 1868-1871 voyages et découvertes dans les régions inexplorées de l'Afrique centrale*, Paris, Hachette, 1875.

199 Demolin, D., *Notes de cours…*, *op. cit.*

200 Schildkrout & Keime, 1990, cités par Speranza, G., « Le chant de la harpe », in *La Parole du fleuve, Harpes d'Afrique centrale*, Paris, Cité de la Musique, 1999, p. 83.

201 De Dampierre, E., *Harpes zande*, Paris, Klincksieck, 1991.

de l'Uele réalisés au début du siècle dernier et celle que l'on peut écouter actuellement.

Au niveau de l'analyse musicale proprement dite, on retrouve fréquemment des ostinatos et des responsorial chœur solo dans la plupart des communautés, que ce soit dans la musique des Logo, des Budu ou encore des Budu-Nyari. « L'influence de la polyphonie Pygmées est perceptible dans certains répertoires. C'est notamment le cas dans le jeu des trompes qui est parfois une simple copie des chants[202] ». Ainsi donc, les structures contrapuntiques des Pygmées asua ont fortement influencé les orchestres de trompes *Ambala* des Mangbele. Les transpositions de mélodies d'un instrument à un autre sont assez fréquentes dans cette région[203]. Il n'est pas rare de voir des Mangbele chanter des mélodies originellement prévues pour des xylophones azande.

Cette diffusion s'expliquerait au niveau des Mangbetu par l'échange de musiciens entre chefs[204]. Ainsi donc la culture matérielle et immatérielle musicale s'est propagée au-delà des frontières des communautés respectives. Les Pygmées asua ont eu une grande influence dans la vie musicale des Mangbetu.

Les paroles des chansons font toujours allusion aux problèmes du quotidien ou bien rendent hommage au chef. Ci-dessous les textes des enregistrements contenus dans la caisse de la mission Hutereau n° 110 fournissant un aperçu des thématiques.

N.B. Chacune de ces phrases est chantée par un Barambo et reprise ensuite en chœur. La même phrase est répétée quantité de fois et forme ainsi une chanson de marche.

Chants Barambo

Akenge mwa ga. Jara barambo guteme eri ere.

Akenge part. Les Abarambo ne se veulent pas chez eux.

Na ma mbere palie re, ako ba diere a li tay a nengaza.

Je pleure mon frère est mort. Que vais-je faire ?

Da ne ba Wanga ne Mali kanga Bangwali. Makonzo wowe nembe.

Makanza est venue pour être l'épouse de Wanga ; elle a choisi Bangbwali, c'est une wowe.

Oye ! ha Maranga, woro bara mo la wala.

O yé ! Maranga et Woro on danse en amont.

Bande mali na bala da nsiere Woro le Kangoro dore ay !

Woro, Bondo vient avec sa chaise sans nous porter à manger. Quelle affaire. Ah ma mère ! Les femmes de Bangwasa et de Mbala ne me donnent pas à manger.

A wa nare ! wa Bangwasa, Mbala alane sa liaw wa agno.

La mort a pris mon père Dagame. Pourquoi Allah a-t-il fait cela ?

Banda kando ere te badiere. Angoro kala lao dagame.

A te yongo Barambo: no motedzi, gire bande go de ma ne fole.

Écoute Barambo : je dis que j'ai donné des couteaux pour avoir ma femme.

Woro Zimbada ma nzi te ze? Babara, Zurwuba na Ganzi Topi.

Qui a pris ce village ? C'est Barbara et Ganzi Topi.

Chants des Azande du chef Liwa

Bwala baso, bwala baso. Kumba ne so vura ne kiga. Baso oyo, Baso ono. Kumba oyo, Kumba ono.

Vive la lance ! Quand le guerrier a combattu il revient au village.

Dule le du agbwe dule le du. Dule le e agbwe dule le du.

Attaquons nos ennemis, nous les disperserons.

Zeze zeze e zeze o vura ao vura te o. Avura kipa vura o vura gao, vura te o.Mi alua lo mi pwili. O vura.

Les guerriers de Kipa (Tikima) sont rentrés de l'expédition. Ils n'ont pas rencontré d'ennemis. Je pleure parce que je ne les ai pas accompagnés.

ee a e ee a e ee a e ee a e

……………………………………………

Boemi, kana ba Golombo.

Boemi, Kano est le père de Golombo (Golomb est une fille aînée des enfants de Kana).

Ci-dessous quelques instruments de musique de l'Uele par catégories suivis d'une brève description organologique et ethnologique.

202 Demolin, D., *Notes de cours…, op. cit.*

203 *Ibidem.*

204 *Ibidem.*

4.2.1. Idiophones

a. Les tambours à fentes

On y retrouve le fameux tambour à fente en forme de tulipe. Il est utilisé pour la musique de cour, les chants de deuil ou la transmission des messages. Il se nomme *Negbongbo*, *Nekpokpo*, *Mandru* et est accompagné du tambour *Nekobo*, *Abita* et du hochet *Neziza* ou *Ekoki*. « Ce sont principalement les Mangbetu, les Azande et les Mamvu qui ont été les détenteurs le plus nombreux de ce type d'instrument[205]. »

Souvent l'apanage de quelques chefs, le tambour à fente socialise au travers de réjouissances, d'activités de travail ou dans des orchestres.



Tambour à fente en forme de tulipe mangbetu ; Uele, RD Congo. (MO.0.0.628, collection MRAC Tervuren ; photo J.-M. Vandyck, MRAC Tervuren ©.)

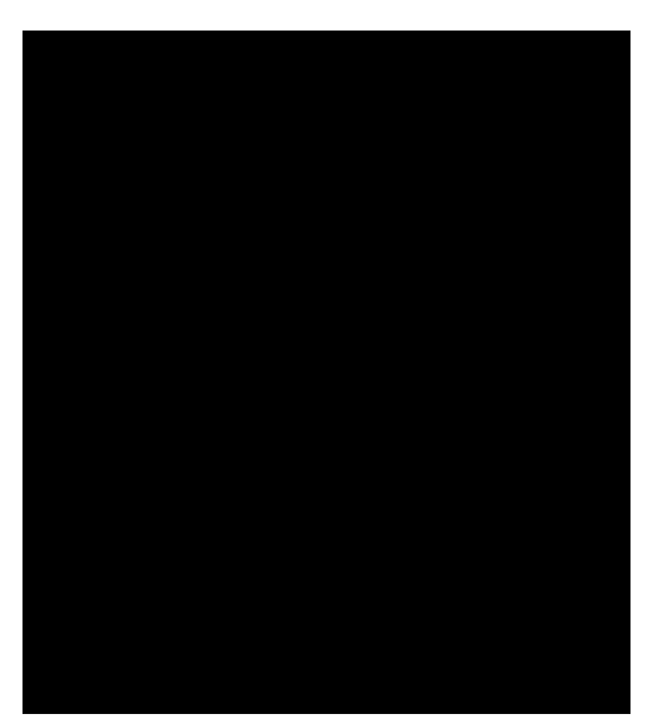


Joueur de tambour à fente *Nemandru*, dit en forme de tulipe. Tambour à fente spécifique des communautés de l'Uele de la RD Congo. (MP.0.0.6049, collection MRAC Tervuren ; photo J. Steenhoudt, 1985, MRAC Tervuren ©.)



Tambour à fente semi-lunaire mangbetu ; Uele, RDC. (MO.0.0.8852, collection MRAC Tervuren ; photo J.-M. Vandyck, MRAC Tervuren ©.)

205 Laurenty, J.-S., *L'Organologie du Zaïre.Tome II : Les Sanza - Les Xylophones - Les Tambours à fente*, Tervuren, MRAC, 1995.



Orchestre de tambours à fente mangbetu. (EP.0.0.8905, collection MRAC Tervuren ; photo C. Zagourski, s.d., Sabam ©.)

***Gugu* : tambour à fente des Azande**

Un autre type de tambour à fente s'appelle « *Gugu* » chez les Azande ; il a quatre pieds et n'est pas portable.



Gong de la cathédrale des Saints Martyrs de l'Ouganda à Dungu. (Photo Dakahudyno Wakale, 28 mai 2006.)

b. Xylophones

La forme la plus répandue de xylophone dans la région est celle dite à « touches libres » (voir photo ci-dessous). Il s'agit de lames de bois déposées sur deux troncs de bananier. Elles sont la propriété des musiciens (généralement au nombre de 4 ; chacun possédant 3 ou 4 lames) et se montent et se démontent à chaque utilisation. Le xylophone à touches libres n'existe que dans la région de l'Uele, chez les Azande, les Barambo, les Bodo, les Mamvu et les Mangbutu. Les Mangbetu ignorent l'usage du xylophone[206].



Xylophone *pandingbwa* ou encore *kpaningba*, dit à « touches libres ». (EP.0.0.10081, collection MRAC Tervuren ; photo A. Hutereau, 1913.)

On peut voir sur la photo les deux solistes et les deux accompagnateurs.

c. Les sanza ou *kundi* (*likembe*)

Lugungu, modeku, kulongbe… sont les noms donnés à cet instrument qui était, jusqu'il y a peu, relégué au rang de « passe-temps ». Les musicologues de l'époque n'y voyaient qu'« un instrument de solitude […] pour donner le rythme ou encore pour se tenir éveillé[207] ». Force est de constater que cela a changé. La *sanza* n'est plus rangée uniquement au rang des instruments intimistes, elle est l'instrument des chanteurs raconteurs tel que peut l'être la harpe ou la *mvêt* sous d'autres latitudes. La forme la plus répandue dans la région des forêts est celle avec résonateur à calebasse, placée contre le corps du musicien avec lequel il effectue un mouvement de va-et-vient pour donner un effet « *wha-wha* ».

206 Laurenty, J.-S., *L'Organologie du Zaïre.Tome II : Les Sanza - Les Xylophones - Les Tambours à fente*., *op. cit.*
207 *Idem*.





Lamellophones *giangbwa* ; Uele, RDC. (MO.0.0.7602_DIA_01 _DIA_02, collection MRAC Tervuren ; photo R. Asselberghs, MRAC Tervuren ©.)



Lamellophone *angba* ; Uele, Aruwimi, RD Congo. (MO.1955.130.5, collection MRAC Tervuren ; photo Jo Van de Vyver, MRAC Tervuren ©.)





Chez les Logo du territoire de Faradje, le *likembe* trouvé compte dix touches (*mbili*) rangées selon les notes musicales (do, ré, mi, fa, sol, la, si, do), mais dispersées selon les sons. Il est joué ici de la même manière que chez les Kaliko et les Lugbara du territoire d'Aru en Ouganda voisin.



***Likembe* à dix touches.** (Photos équipe locale, 2009.)

4.2.2. Membranophones **Ndima** *ou* **Gaza** *: tambours à peau lacée*

Les techniques de tension de la peau au Congo varient selon les latitudes et les communautés, du clou, aux chevilles en bois en passant par les courroies de tension. La région de l'Uele est caractérisée par la tension de ses peaux de tambour sur la caisse de résonance au moyen d'un « ingénieux système de cordons lacés reliant la peau du dessus et du dessous. Pour la fabrication de ces cordons, la peau d'un animal (d'un bœuf, d'une antilope) est mise à sécher un court moment au soleil, puis soigneusement raclée, et plongée plusieurs jours dans l'eau afin de trouver sa souplesse.

Pour obtenir les fines lanières, on commence par découper une bande (1 à 2 cm) à l'extérieur de la peau, on poursuit ainsi de façon circulaire, de manière à obtenir

des lanières de cuir de plusieurs mètres de long. Celles-ci seront tendues de toutes les façons, horizontale, verticale, en croix, pour relier et étirer les peaux qui couvrent les ouvertures supérieures et inférieures de l'instrument. Ce système ne permet pas de tendre la peau au moyen de cordons.

Aussi le tambour est-il, avant le jeu, approché d'un feu, et, sous l'effet de la chaleur, la peau se rétracte[208]. »

Les dossiers ethnographiques des missions menées par le commandant Hutereau apportent des détails. Le tambour logo est appelé *Lèri*. Les Logo dansent aux sons de deux de ces tambours ; l'un est battu avec une baguette, l'autre avec les doigts. Ces tambours ont de 1,50 à 2,50 mètres de long sur 20 à 30 cm de diamètre à la partie la plus large. Le peuple logo habite les rives de la Dungu, de Faradje près d'Aba et s'étend vers le sud non loin de Kibali.

On a trouvé, dans le territoire de Faradje, quatre tambours utilisés ensemble par un orchestre. Ils portent chacun un nom spécifique lié à son rôle. Ils se nomment respectivement : (1) *kindri* (*kindru*) ou grosse caisse ; (2) *bili* ; (3) *bili* (*mva*) ; (4) et *kilimva* (le plus petit).



Ensemble de quatre tambours, territoire de Faradje. (Photos équipe locale, 2009.)

208 Gansemans, J., *Collections du MRAC*, *Instruments de musique*, Tervuren, Musée royal de l'Afrique centrale, 2009.



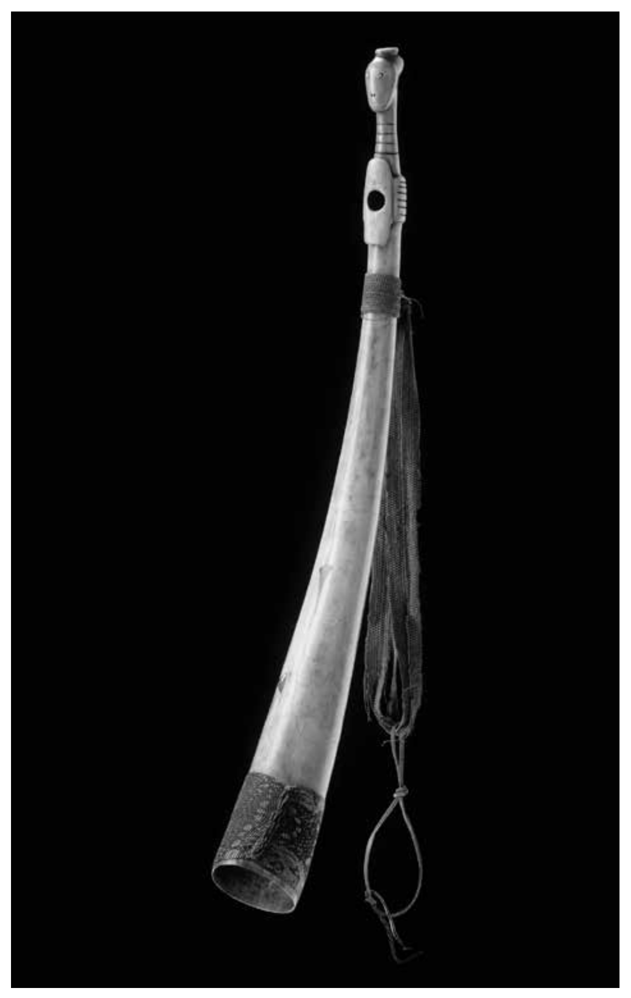
Tambour lacé *gaza* des Zande de l'Uele, RDC. Ce tambour sert principalement à accompagner les danses. (MO.0.0.14480, collection MRAC Tervuren ; photo J.-M. Vandyck, MRAC Tervuren ©.)



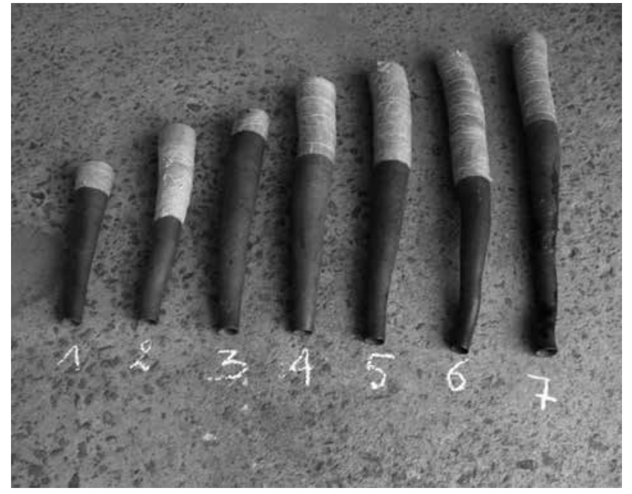
Tambour lacé bandia **de l'Uele** de la RD Congo. La facture de laçage est typique des régions de l'Uele. (MO.0.0.14479, collection MRAC Tervuren ; photo J.-M. Vandyck, MRAC Tervuren ©.)

Ino, un chef Abandja qui vivait il y a environ 80 ans (en 1913), se faisait toujours accompagner en guerre par ses tambours. Dans une expédition qu'il dirigea au-delà de l'Uele, Api, un de ses oncles fut tué. Ino fit placer le cadavre dans son tambour *gaza* ; les peaux bien tendues sur la carcasse en bois faites d'un tronc d'arbre creusé rendirent le cercueil improvisé « étanche ». C'est ainsi qu'il fut ramené vers l'arrière au village natal, où il fut mis en terre. (Hutereau A., 1912 dossier ethnographique n° 346.)

4.2.3. Les aérophones : Ambala, trompes

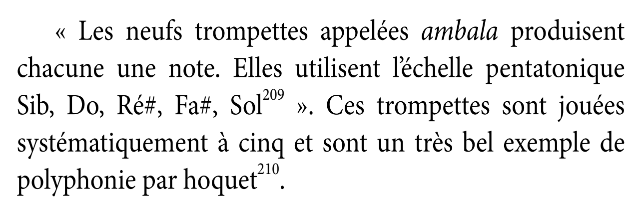


Trompes en ivoire mangbetu. (65 et 66_ MO.1954.134.75, collection MRAC Tervuren ; photo R. Asselberghs, MRAC Tervuren ©.)





Trompettes *ambala*. (Photos équipe locale, 2009.)



« Les neufs trompettes appelées *ambala* produisent chacune une note. Elles utilisent l'échelle pentatonique Sib, Do, Ré#, Fa#, Sol[209] ». Ces trompettes sont jouées systématiquement à cinq et sont un très bel exemple de polyphonie par hoquet[210].

Les trompettes appelées *kanga* chez les Logo, sont les instruments par excellence de la danse (Nyalu). Il s'agit d'instruments à « vent », taillés à la mesure de leur son respectif. Ils sont sept comme les sons de la musique.

(1) Asoma (soma)	do
(2) Oruwa	ré
(3) Agolovo (Agodria)	mi - fa
(4) Ako-ti	sol
(5) Asi-dri	la
(6) Awo-alo	si
(7) Awo-ri	do
(8) Yira	si

209 Demolin, D., *Anthologie de la musique congolaise. Vol. 3. Musiques du pays des Mangbetu* [Compact Disc Digital Audio], Bruxelles, Fonti Musicali : Jos Gansemans, 1987.

210 En langue mangbele.

Un chant de « kanga »

Manigo o, Manigo e e
Manigo o, Manigo e e
Manigo tsa tsa e
Manigo est l'excellent
Aria kodo dhia be
Si l'oiseau pouvait transporter l'homme
Aria re ami do
L'oiseau pouvait te transporter et te déposer chez Dieu
Tayile nzambi vena
Si le pigeon (gris) pouvait transporter l'homme, il pouvait te transporter et te déposer chez Dieu

Kobhola kodo dhia be
Kobhola re ami do
Tayile Nzambi vena
Manigo e, Manigo e e e
Manigo e, Manigo e e e
Manigo la vu dre yo
Manigo est passé à lui
Aria kodo dhia be
Si l'oiseau pouvait transporter l'homme
Aria re ami do
L'oiseau pouvait te transporter et te déposer dans la maison de Dieu
Tayile Nzambi djona
Si le pigeon (gris) pouvait transporter l'homme, il pouvait te transporter et te déposer dans la maison de Dieu

Kobhola kodo dhia be
Kobhola re ami do
Tayile Nzambi djona



Harpe *kundi* des Azande, recueillie à Doruma. (MO.0.0.30372, collection MRAC Tervuren ; photo J.-M. Vandyck, MRAC Tervuren ©.)



Harpe issue de la rive droite de l'Aruwimi. Il s'agit d'un cas particulier de harpe à 8 cordes, utilisant une échelle hexatonique peu répandue dans la région. (MO.1954.34.4, collection MRAC Tervuren ; photo J.-M. Vandyck, MRAC Tervuren ©.)

4.2.4. Les cordophones

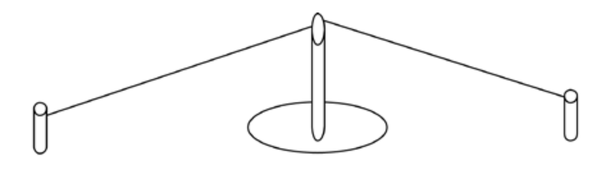
a. Les harpes

Les harpes *kundi* (d'autres sources les nomment *sagiilu*) des Azande sont connues pour leurs remarquables qualités acoustiques. Présente comme objet de culte dans les rites religieux ou étincelant outil de satyre, la harpe peut être emblème du pouvoir ou simple instrument de musique et peut facilement passer du sacré au profane.

b. La cithare-en-terre

La cithare-en-terre, *nedongu*, est construite en creusant un trou dans le sol d'environ 70 cm de profondeur. Celui-ci est recouvert d'une plaque en bois ou d'un couvercle de casserole. Une corde de raphia *nepe* de plus ou moins 2 m 50 est fixée dans le sol, à une hauteur d'une trentaine de centimètres, au milieu du couvercle de la casserole ou

de la pièce en bois. La corde, qui donne alors deux tons, est frappée avec deux petits bâtonnets[211].





Un autre type de cithare. (Photo équipe locale.)



***Khudi*.** (Photo équipe locale, 2009.)

c. Le *kudhi*

C'est un instrument musical joué chez les Logo, les Baka et les Mondo. Les griots sont les utilisateurs attitrés du *kudhi*.



***Khudi*.** (Photo équipe locale, 2009.)

211 Demolin, D., *Anthologie de la musique congolaise. Vol. 3. Musiques du pays des Mangbetu* [Compact Disc Digital Audio], Bruxelles, Fonti Musicali : Jos Gansemans, 1987.

d. Le *gulitindia*

Cet instrument est utilisé chez les Logo par les jeunes filles, surtout, lorsqu'elles gardent les champs de maïs et de riz, afin de chasser/éloigner les oiseaux. Il peut être joué en groupe à la maison pour se distraire.

e. Le *lari-ba a*

Ce n'est pas un instrument en tant que tel, mais juste une corde installée à plat sur le sol et séparée par de petits supports qui produisent différents tons de musique, comme sur de vrai tam-tams. Il est utilisé dans le cadre de l'initiation des garçons, qui apprennent à jouer.

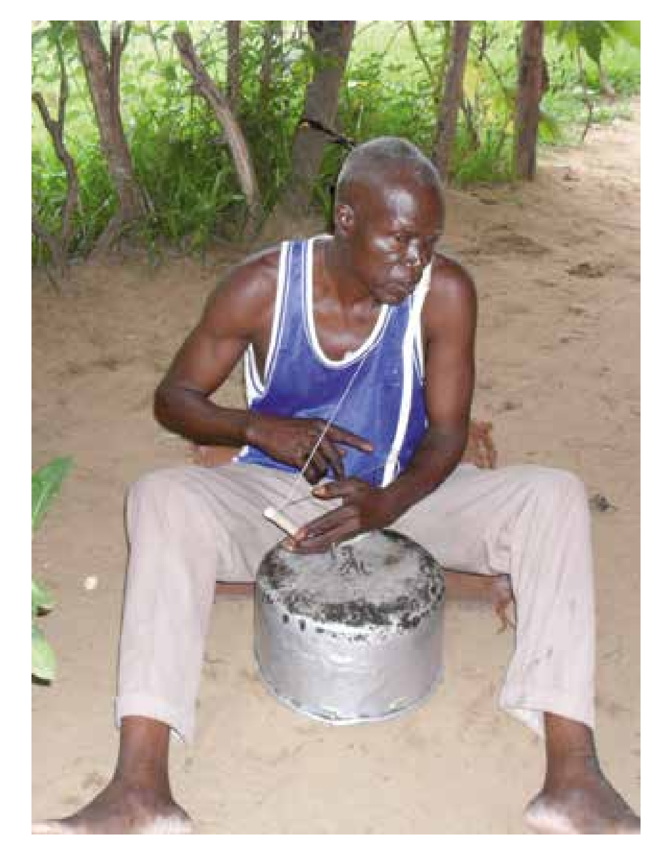
Malgré cette présence de références musicales, la musique traditionnelle connaît une régression considérable. Il arrive actuellement que certains chefs de chefferies obligent leurs subalternes à constituer un orchestre traditionnel dans leurs villages.

Les Logo ont plusieurs danses (*nga-toma*) dont chacune est circonstancielle. Énumérons :

1 - Samba
- a) *Avo-samba* : danse mortuaire ;
- b) *Samba-Nyalu* : danse de réjouissance populaire ;

2 - Mvogia : danse d'homme ;
3 - Kadhu : danse féminine sur la pointe des pieds ;





Gulitindia. (Photos équipe locale, 2009.)

4 - *Kakuru* : danse mixte (hommes et femmes) ;
5 - *Sisi* : danse mortuaire (hommes et femmes) ;
6 - *Nyalu* : danse populaire libre (*Malinga*) ;
7 - *Nyakilo* : danse mortuaire (hommes et femmes) ;
8 - *Aramba* : danse incantatoire (hommes et femmes) ;
9 - *Ambalandu ou Kulumbiri* : danse guerrière, uniquement pour hommes.

4.3. LA VIE RELIGIEUSE

Depuis l'arrivée de traitants musulmans vers le milieu du XIXe siècle, d'une part, et de missionnaires catholiques et protestants vers la fin du XIXe siècle, d'autre part, deux des grandes religions du livre se sont enracinées dans le Haut-Uele : l'islam et le christianisme.

De ces deux religions sont nées des religions « syncrétiques », c'est-à-dire des religions dans lesquelles des éléments de ces religions et des religions traditionnelles se confondent. Deux belles illustrations en sont le kitawala et le kimbanguisme. Précisons, toutefois, que le kimbanguisme, mouvement créé en 1921 par Simon Kimbangu, devenu son prophète, a été reconnu officiellement par l'Administration coloniale, le 24 décembre 1959, et dénommé «Église de Jésus Christ sur la terre par le prophète Simon Kimbangu » (EJCSK). Quant au kitawala, celui-ci est né du Watch Tower[212].

212 Le kitawala est le produit idéologique du Watch Tower américain, connu davantage sous la dénomination de témoins de Jehovah. Le mot kitawala viendrait d'une translittération du mot anglais *Tower* prononcé à la bantu (*tawar*, *tawa*l, *tawala*) et auquel les adeptes adjoignirent le préfixe *ki*. Selon L. Debertry (*Kitawala*, roman, Élisabethville, Éditions Essor du Congo, 1953), ce préfixe désignerait, en swahili, une manière d'être ou de faire. À force de l'utiliser, ce mot finit par se rapprocher et s'identifier complètement au mot swahili *kitawala*, c'est-à-dire dominer. Au fil du temps, ce dernier se substitua à *Tower*. Le premier terme *Watch*, incompris, perdit du terrain en faveur de *Tower*, que les adeptes, qui ne connaissaient pas l'anglais, retenaient aisément, du fait que les propagandistes le prononçaient en dernier lieu, en l'accentuant. L'appellation Kitawala

Le kimbanguisme et le kitawala sont, pour le Haut-Uele, des produits religieux exogènes, qui se sont introduits dans cette région à la suite de la politique de relégation du gouvernement colonial qui interdit ces deux mouvements sur toute l'étendue de la colonie belge. Le kitawala conquit la Province-Orientale pendant la Seconde Guerre mondiale. Il fut dissout, le 6 novembre 1942, dans le district de Stanleyville et le 30 janvier 1943, dans toute la Province-Orientale. En moins d'une année, 210 membres de cette secte seront internés : 103 dans un camp spécial érigé en territoire de Faradje et 107 en territoire de Bafwasende[213]. Les racines congolaises du kitawala sont situées dans les zones industrielles de la province du Katanga où ce mouvement vit le jour vers 1921. À ce même moment naissait à Nkamba, dans le Bas-Congo, le mouvement kimbanguiste. La répression fut violente, un grand nombre d'adeptes étant déportés vers des provinces éloignées. C'est à Niangara que plusieurs kimbanguistes furent accueillis.

À l'heure actuelle, on dénombre dans le Haut-Uele trois grandes religions modernes dominantes : le catholicisme, l'islam et le kimbanguisme. Il existe une large variété d'autres Églises, dites de réveil, comme Bima, Fepaco (Nzambe Malamu), Libérer les captifs, Jésus seul sauveur, Assemblées des saints, Logos Rhema, Christ est mon rocher, AIFA, Brahnam, etc.

Les religions « traditionnelles » ont presque toutes disparu à la suite des actions menées depuis l'époque coloniale par les missionnaires catholiques et l'Administration. Les pages ci-après retracent la conquête ecclésiastique du Haut-Uele.

Dans le Haut-Uele, situé dans la périphérie nord-est de l'EIC, l'évangélisation débuta beaucoup plus tard que dans certaines autres régions. Dans ce domaine, l'Église catholique devança légèrement les sociétés protestantes.

4.3.1. Les missions catholiques

Le Haut-Uele compte trois diocèses ecclésiastiques : Isiro-Niangara, Wamba et Dungu-Doruma. La préfecture apostolique de l'Uele oriental a été créée le 18 décembre 1911, par division de la préfecture apostolique de l'Uele. Elle devient un vicariat apostolique, le 6 mai 1924. Le 24 février 1958, la préfecture apostolique de Doruma est séparée du vicariat apostolique. Le 10 novembre 1959, le vicariat apostolique est promu diocèse de Niangara, pour devenir diocèse d'Isiro-Niangara le 23 mars 1970[214].

Le diocèse de Doruma, qui verra le jour le 26 septembre 1967, sera dénommé diocèse de Dungu-Doruma le 14 mars 1971. Le vicariat apostolique de Wamba est érigé le 10 mars 1949, à la suite de la division du vicariat apstolique de Stanleyville. Le diocèse de Wamba est créé le 10 novembre 1959.

Les trois diocèses font partie de la province ecclésiastique de Kisangani. Il y a lieu de noter, quant à leur superficie d'ensemble, que les trois diocèses ne coïncident pas exactement avec l'espace du Haut-Uele. En ce qui concerne le district de Poko, qui fait partie du Bas-Uele, ses missions, Poko Mater Boni Consilii (1952) et Amadi Saint-Herman (1899) notamment, dépendent du diocèse de Dungu-Doruma. Une autre partie du district de Poko, Poko Saint-Augustin (1974), Viadana Saint-Curé d'Ars (1928) et Limba, a été ecclésiastiquement intégrée dans le diocèse d'Isiro-Niangara.

Le diocèse de Wamba est encore plus compliqué à ce propos. Plusieurs paroisses font partie du district de la Tshopo : dans le territoire de Bafwasende, il s'agit de Bafwasende Saint-Pie-X (1956), Bomili Vierge Immaculée (1956) et Avakubi ; dans le territoire de Banalia, il s'agit de Panga Notre-Dame de Lourdes. Il englobe également une partie du territoire de Mambasa dans l'Ituri : Mambasa Notre-Dame du Saint Rosaire, Nduye Mater Dei (1950), Ngayu Sainte-Barbe (1950) et Niania Regina Pacis.

Remarquons encore qu'ils sont l'œuvre de plusieurs congrégations missionnaires différentes, tant masculines que féminines, qui, dans un premier instant, ont pu compter sur des catéchistes et des moniteurs et monitrices, et dans un second instant, à partir de la Seconde Guerre mondiale, sur le clergé et les religieuses autochtones.

a. Les Norbertins de Tongerloo

Des missionnaires norbertins, qui œuvraient déjà dans le Bas-Uele depuis deux ans, sont les premiers à s'installer dans le Haut-Uele. Quelques religieux quittent

---

prit ainsi le dessus et s'imposa à tous les adhérents du nouveau mouvement politico-religieux.

213 *Kitawala – Synthèse de l'Administration de la Sûreté du Congo belge*, Léopoldville, s. d.

214 *Annuaire de l'Église catholique au Zaïre, 1974-1975*, Kinshasa, Édition du Secrétariat général de la conférence épiscopale, 1975, p. 289, p. 307 et p. 315.



Première chapelle de Viadana, 1928. (Source : Costermans, J., *Cent ans de mission au Congo, en Uélé, 1903-2003*, Namur, Dominicains missionnaires de Namur, 2003, p. 22.)



Cathédrale Sainte-Thérèse de l'Enfant Jésus d'Isiro. (Photo équipe locale, février 2011.)

la mission d'Ibembo en décembre 1899 pour arriver, le 10 janvier 1900, à Amadi, où ils fondent la première mission catholique du Haut-Uele.

C'est à partir d'Amadi que les Norbertins vont pénétrer plus profondément dans cette région. Ils quittent cette mission le 16 novembre 1903 pour ouvrir, au courant du mois de décembre, 400 kilomètres plus loin vers l'est, le poste de Gombari.

b. Les Dominicains

En 1911, les Norbertins cèdent la partie orientale de leur préfecture apostolique de l'Uele aux Dominicains. Ceux-ci vont donc reprendre les deux missions situées dans le Haut-Uele. La préfecture apostolique du Haut-Uele est officiellement érigée le 18 décembre 1911 et est promue en vicariat apostolique de Niangara en 1924.

Les premiers missionnaires dominicains quittent Anvers le 11 novembre de cette année pour arriver à Amadi

le 19 janvier 1912. Un peu plus tard, les Dominicains reprennent la mission de Gombari qu'ils vont abandonner en 1918. Alors, c'est à Watsa, dans la région des mines d'or, qu'ils fondent une nouvelle mission. Une année plus tard, en 1919, suit une implantation à Dungu.

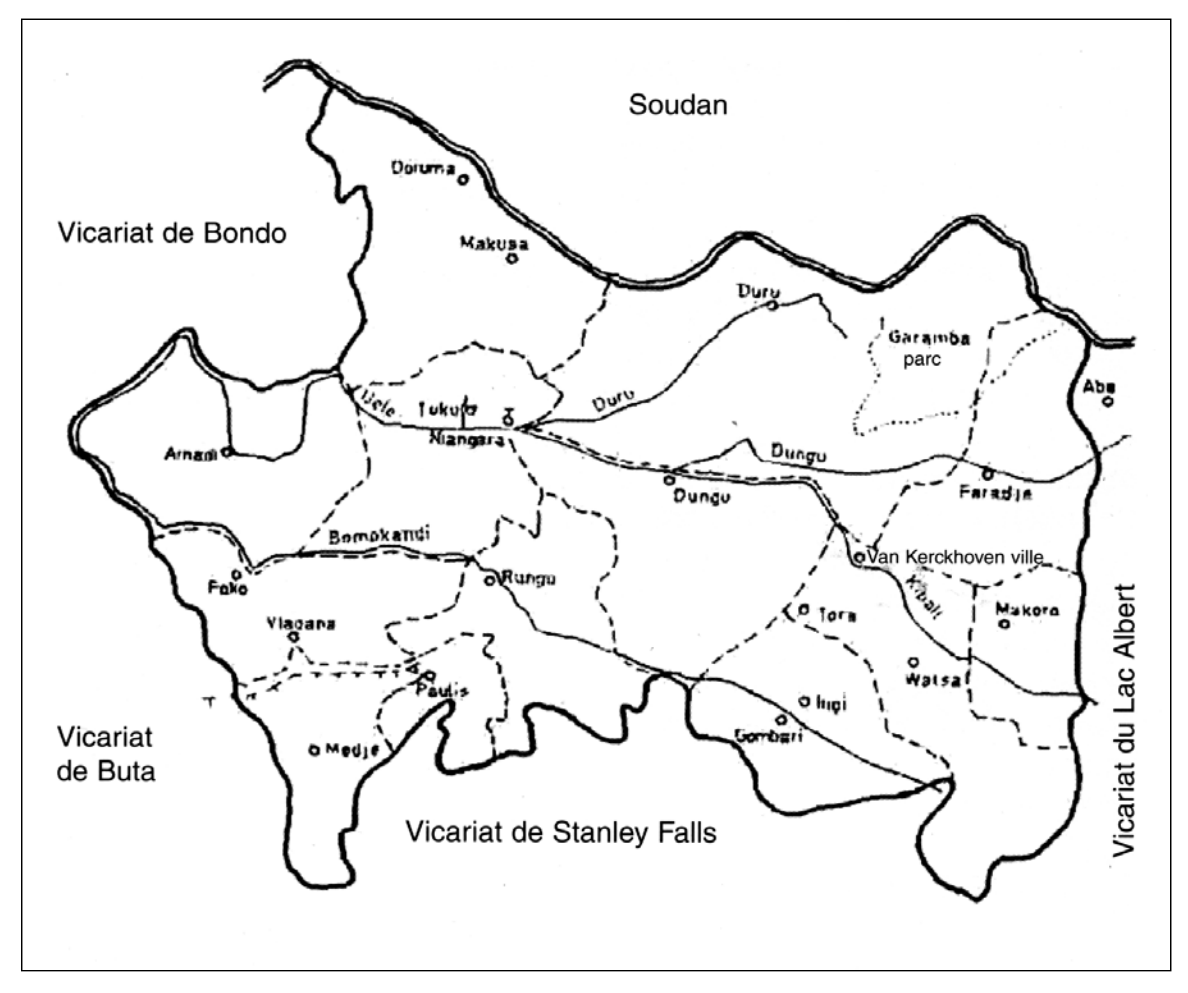
Les missions dominicaines s'étendent très vite dans les années vingt : Doruma et Rungu, en 1920 ; Niangara, en 1923 ; Faradje et Viadana, en 1928. La mission de Duru est ouverte en 1931.

Les postes missionnaires dominicains, 1912-1960

Date	Localité	Remarque
1912	Amadi	
1912 (?)	Gombari	Abandonné en 1918
1918	Watsa	
1919	Dungu	
1920	Doruma	
1920	Rungu	
1923	Niangara	
1928	Faradje	
1928	Viadana	
1931	Duru	
1937	Ingi	À proximité de Gombari
1937	Makoro	
1943	Paulis	
1948	Medje	
1949	Tora	
1949	Poko	
1956	Durba	
1956	Obi	
1958	Tadu	
1958	Ndedu	
1959	Mangoro	

Liste des évêques du diocèse d'Isiro-Niangara

Noms	Début de la fonction	Fin de carrière
Réginald Van Schoote	16 janvier 1912	28 avril 1922
Ceslas (Emilio) Rolin	1922	1924
Robert-Constant Lagae	18 décembre 1924	Février 1948
François-Odon De Wilde	11 mars 1948	19 février 1976
Ambroise Uma Arakayo Amabe	19 février 1976	11 avril 1989
Émile Aiti Waro Leuru'a	25 septembre 1989	24 mars 1994
Charles Kambale Mbogha	6 décembre 1995	13 mars 2001
Julien Andavo Mbia	1er février 2003	À nos jours



Carte des missions dominicaines jusqu'en 1958. (Source : Costermans, J., *Cent ans de mission au Congo…, op. cit.*)

c. Les Augustins

En 1952, les premiers pères augustins viennent s'installer dans le Haut-Uele. Les Dominicains leur cèdent cinq missions : Doruma, Amadi, Poko, Duru et Dungu. Ils obtiennent leur propre juridiction ecclésiastique : la préfecture apostolique de Doruma, née le 24 février 1958 et devenue le diocèse de Doruma, le 26 septembre 1967. Elle sera dénommée diocèse de Dungu-Doruma, le 14 mars 1971.

La congrégation des frères congolais augustins est fondée par Mgr Van den Elzen, évêque de Doruma, en juillet 1968[215].

215 *Annuaire de l'Église du Congo. 1969*, Kinshasa, Centre de recherches sociologiques, Service des statistiques, 1970, p. 39.

Les évêques du diocèse de Dungu-Doruma

Noms	Début de carrière	Fin de carrière
Guillaume Van den Elzen	13 novembre 1958	7 mai 1983
Émile Aiti Waro Leuru'a	7 mai 1983	25 septembre 1983
Richard Domba Mady	14 mars 1994	à nos jours

d. Les prêtres du Sacré-Cœur

C'est le 10 mars 1949 que le vicariat apostolique de Wamba est créé par la division du vicariat apostolique de Stanleyville. Il est érigé en diocèse de Wamba le 10 novembre 1959.

Les évêques du diocèse de Wamba

Noms	Début	Fin de carrière
Joseph-Pierre-Albert Wittebols	10 mars 1949	26 novembre 1964 (assassiné par les rebelles Simba)
Gustave Olombe Atelumbu Musilamu	5 septembre 1968	11 juin 1990
Charles Kambale Mbogha	11 juin 1990	6 décembre 1995
Janvier Kataka Luvete	8 novembre 1996	À nos jours

e. Les sœurs missionnaires

Missions de sœurs missionnaires dans le Haut-Uele

Date de création	Localité	Congrégation
1899	Amadi	Sœurs du Sacré-Cœur de Marie
1914	Gombari	Sœurs du Sacré-Cœur de Marie
1917	Watsa	Sœurs du Sacré-Cœur de Marie
1924	Niangara	Dominicaines missionnaires Fichermont
1926	Watsa	Dominicaines missionnaires Fichermont
1926	Doruma	Dominicaines Val des Anges (Bruges)
1929	Dungu	Dominicaines Val des Anges
1931	Faradje	Dominicaines missionnaires Fichermont
1936	Rungu	Dominicaines missionnaires Fichermont
1944	Paulis	Sœurs du Saint-Sépulcre de Turnhout

Les Dominicaines congolaises de Niangara, congrégation fondée en 1943 sous la dénomination de « Filles de Ste Catherine de Sienne » et agréée à l'ordre des Dominicains en 1951, comptaient, en 1969, 71 sœurs professes, 3 novices, 7 postulantes.

En 1969, le personnel ecclésiastique et religieux se répartissait comme suit entre les trois diocèses.

Diocèse	Personnel ecclésiastique et religieux		Clergé séculier congolais (abbés)
	Total	dont Congolais	
Doruma	49	5 prêtres	12
Isiro-Niangara	148	13 prêtres et 71 sœurs	27
Wamba	38	5 prêtres et 10 sœurs	11

Source : *Annuaire de l'Église du Congo. 1969*, Kinshasa, Centre de recherches sociologiques, Service des statistiques, 1970.

4.3.2. Les missions protestantes

Par rapport au Bas-Congo (Kongo-Central), au Kasaï ou au Katanga, par exemple, l'installation des missions protestantes dans la région de l'Uele a été très tardive. Il n'y eut même pas de présence protestante durant la période de l'EIC. Le Haut-Uele a été le champ d'apostolat pour trois sociétés missionnaires protestantes.

a. L'Africa Inland Mission (AIM)

C'est l'ancien président des États-Unis, Théodore Roosevelt, qui est à l'origine de la fondation de la première station missionnaire protestante dans le Haut-Uele. En 1910, il a visité les missions de l'Africa Inland Mission et c'est grâce à ses bons offices que le gouvernement belge a donné l'autorisation à cette association religieuse de s'installer dans la Province-Orientale. Une première mission est ouverte sur le lac Albert, en 1910, par des missionnaires venant de l'Ouganda.

Une année plus tard, l'AIM pénètre plus loin dans la Province-Orientale et établit une mission à Dungu, le 22 septembre 1913. Elle envisage surtout l'évangélisation chez les Azande. Au fil des années, des centres sont organisés chez les Balogo et les Lugbara (Ituri). Des établissements sont alors organisés : à Niangara, en 1914 ; à Napopo, en 1915, Bafuka, en 1915, à Moto, en 1919.

b. La Heart of Africa Mission (HAM)

La Heart of Africa Mission est, en réalité, la branche congolaise de la Worldwide Evangelization Cruzade (la Croisade d'évangélisation mondiale) fondée par C. T. Studd et A. B. Buxton. Les deux fondateurs arrivent à Kilo en juin 1913 pour progresser très vite vers Nala, à la frontière entre le Bas et le Haut-Uele, où le gouvernement colonial leur offre les bâtiments de l'ancien poste.

La HAM s'installe quasi simultanément dans le Bas et dans le Haut-Uele. Les missions de Poko (Bas-Uele) et de Wamba (Haut-Uele) sont fondées respectivement en 1917 et 1918. La station d'Ibambi (Haut-Uele) voit le jour en 1921. En 1933, elle crée encore une léproserie à Egbita.

c. Les Assemblées de Dieu au Congo (ADC)

Au lendemain de Noël 1921, un groupe de missionnaires pentecôtistes américains des Assemblées de Dieu au Congo, conduit par Blakeney, s'établit également dans le Haut-Uele. Leur première mission est ouverte à Gombari.

En 1929, les ADC reprennent à la HAM la station de Betongwe. Deux nouvelles missions sont ouvertes en 1937, à Andudu et à Ndeya. Mais la station de Ndeya sera fermée ultérieurement et remplacée, en 1954, par celle de Biodi.

Les fondations missionnaires protestantes à l'époque coloniale, 1908-1960

Date	Localité	Société missionnaire
1913	Dungu	AIM
1914	Niangara	AIM
1915	Napopo	AIM
1917	Poko	HAM
1918	Wamba	HAM
1919	Moto	AIM
1921	Ibambi	HAM
1921	Gombari	ADC
1929	Betongwe	ADC
1933	Egbita	HAM
1937	Andudu	ADC
1937	Ndeya	ADC
1954	Biodi	ADC

4.3.3. Les croyances traditionnelles

La domination coloniale a transformé les sociétés traditionnelles congolaises dans beaucoup de domaines de la vie. D'une part, les autorités coloniales et missionnaires, qui voyaient d'un mauvais œil certains rites que les autochtones exécutaient dans le cadre de l'une ou l'autre société secrète, luttèrent de manière impitoyable contre certaines pratiques jugées barbares et criminelles. D'autre part, l'introduction de nouveaux éléments, comme l'argent européen, fut à l'origine de la dégradation de la vie sociale. L'argent mit, notamment, fortement sous pression la dot et le mariage traditionnel.

a. Les sociétés secrètes

Le 22 décembre 1916, un enfant d'une dizaine d'années est assassiné par des *anioto* ou « hommes-léopards » au village Babandjo, situé entre Avakubi et Medje. Il est victime de la vengeance du chef Bako à qui le commissaire de district de Stanleyville, L. Libois, avait reproché assez sévèrement de n'avoir pas assuré le ravitaillement de ses

porteurs. En représailles, le chef Bako avait ordonné le meurtre d'un membre faisant partie de la caravane de Libois[216].

Le chef Bako restera « impuni » des crimes *anioto* pendant plus de vingt ans. Mais au début de 1933, des crimes *anioto* s'étant succédé dans la région de Wamba, l'administrateur territorial Winckelmans et l'agent territorial Neuray obtiennent de précieux renseignements d'un non-initié. Le commissaire de district Libois leur conseille, alors, d'orienter leurs recherches chez les Babandjo du chef Bako. Celui-ci sera arrêté, jugé et pendu à Wamba en 1934.



Chef Bako, pendu à Wamba en 1934. (AP.0.1.2147, collection MRAC Tervuren ; photo Migeon, 1934.)

Quelques années plus tard, la région de Watsa sera terrorisée par la secte Mangbwalu qui opère principalement dans les camps miniers de Moto. L'histoire fut révélée quand la disparition de deux femmes fut signalée au tribunal du centre de Watsa. On avait d'abord cru à une fugue. Le récit de cette affaire a été reproduit dans la revue *Congo* à la veille de la Seconde Guerre mondiale. On apprend, ainsi, comment cette association secrète se structurait et opérait :

« Un certain Sabona accusa un boy de les avoir tuées pour le compte de son maître, directeur des mines de Moto, qui avait la réputation d'être un ogre. À l'endroit où le meurtre avait été commis, on retrouva des parties de squelettes. Finalement, Sabona et deux indigènes, qu'il accuse de complicité, avouent qu'elles ont été tuées par des membres de la secte Mangwalu qui se livraient depuis toujours à l'anthropophagie. D'autres crimes sont dénoncés.

Les membres de cette secte de chasseurs se reconnaissent à certaines incisions au poignet qui constituent le signe de leur initiation et première formalité obligatoire faisant du néophyte le "fils" de celui qui l'a tatoué. Pour cette opération il doit payer son "père" une somme variant de 10 à 30 francs.

La première bête qu'il tuera revient à son père. Par la suite il recevra l'ordre de tuer une femme dont certaines parties du corps serviront, avec une plante bulbeuse – *lianga* – à faire un "*dawa*" qui est censé rendre la chasse fructueuse en imbibant les lacets de ce mélange. Ce "*dawa*" est mangé rituellement. Ce qu'il en reste est séché, réduit en poudre, de couleur noire, qui placée dans des cornes d'antilope est vendue aux nouveaux membres de 300 à 600 francs la corne.

Cette secte est hiérarchisée. Pour arriver au grade supérieur il faut encore posséder un autre "*dawa*" dans la composition duquel entre de la graisse humaine, posséder des sifflets qui donnent la mort à distance aux ennemis de la secte et posséder un petit animal "*ama na niama*" qui fait des trous dans le sable. Ces divers "*dawa*" auront coûté un millier de francs à l'initié. Il pourra d'ailleurs les récupérer en faisant de nouveaux adeptes. Si le premier "*dawa*" (la poudre noire) se révèle sans efficacité, il faut un nouveau sacrifice humain ; il faudra également manger du "*lianga*".

Comment ils tuent : un homme maintient les deux mains de la victime, un autre lui ferme la bouche de la main et repousse la tête en arrière pour dégager le cou ; le troisième tranche la carotide.

C'est parce que Sabona a voulu assouvir une vengeance que les agissements de cette secte ont pu être connus avant que d'autres crimes ne soient commis.

Seules les femmes sont attaquées parce qu'elles ne savent pas se défendre. Des femmes qui avaient pu échapper

216 Libois, L., « La lutte contre les Anioto du Congo belge », *L'Illustration congolaise*, n° 181, Bruxelles, 1936, pp. 6066-6067 et n° 186, Bruxelles, 1936, p. 6082.

> à la mort ont préféré quitter le camp minier plutôt que se plaindre aux autorités[217]. »

Notons que les sociétés secrètes étaient fort répandues dans l'Uele. Édouard De Jonghe, qui publia un grand nombre d'articles sur ce phénomène, écrivait déjà, en 1923, que la plus puissante et la plus dangereuse des sociétés secrètes du Congo belge était peut-être le Nebili « qui paraît originaire du pays des Mayogo et qui étend […] ses ramifications chez les Mangbetu, Bari, Mangbele, Abarambo, Makere, Ababua. Elle a une tendance à se propager vers le Nord-Est, chez les Azande, et vers l'Ouest, au pays des Bangala, et dans l'Ubangi[218]. »

Les « nebilistes » entretenaient un temple dans la forêt profonde. Il était de règle que l'initiation soit précédée d'une période de retraite durant laquelle le candidat ne pouvait communiquer qu'avec le « *gaduma* » ou le sorcier du nebili. Pour faire oublier au néophyte le passé, ce *gaduma* frappait souvent sa tête avec sa flûte magique, la « *filili* ». Avant d'être introduit dans la salle commune, le candidat devait avaler une boisson répugnante. Dans le temple, le chef « sorcier » le saisissait par la nuque et l'inclinait au-dessus du foyer. Lorsque celui-ci suffoquait à moitié, on l'enduisait de force d'un médicament ou « *dawa* » composé de sperme humain, de « *ngula* » et de « *nzuda* ». On annonçait alors au néophyte ses devoirs vis-à-vis de ses confrères, les châtiments qui l'attendaient en cas de trahison. Les cérémonies se clôturaient par des danses « licencieuses »[219].

Mais la société secrète la plus ancienne, et peut-être la plus célèbre, en Uele fut le « mani ». Une question s'impose : le « mani » est-il originaire de l'Uele ? Certains auteurs prétendent qu'un certain Bangula l'aurait fondé vers 1900. Il aurait une part de ses origines dans la secte des « nebedji » de l'Uele et une autre dans celle des « mbanga » originaire du Lado (Sud-Soudan)[220]. En 1926, Mgr Lagae prend, dans sa monographie sur les Azande, pour point de départ à sa réponse, le fait que le mani aurait emprunté deux caractéristiques étrangères : l'utilisation des statuettes à forme humaine et la vénération du serpent. Pour lui, il était alors peu probable que le mani soit d'origine zande, parce qu'avant l'introduction du mani, les Azande ne connaissaient pas de statuettes à forme humaine ni la vénération du serpent. De plus, cette secte n'avait eu que peu de succès chez les Azande du Haut-Uele[221].

Mgr Lagae précise que le but de cette secte était de procurer à ses membres une certaine immunité vis-à-vis de l'autorité établie ; de faire en sorte que leurs palabres paraissent anodines aux yeux des chefs indigènes et de l'autorité européenne, même quand on se trouverait être nettement en tort, et d'obtenir au moins que la punition ne soit jamais grave.

Le mani s'est fort répandu à travers la colonie. Il a existé, sous le nom de « tshimani », dans le Bas-Congo où il avait été introduit par des « immigrants » de l'Uele, des Azande, des Mangbetu, des Mayogo. Il fit de nombreux adeptes dans les centres extracoutumiers situés entre Boma et Léopoldville[222].

Dans son article intitulé « De geheime Mani-sekte te Boma » (« La société secrète mani à Boma »), O. Six, un missionnaire de Scheut, confirmait déjà, en 1921, que la société secrète mani de Boma venait des Azande de l'Uele où elle s'était plus ou moins mélangée à une autre association secrète, celle de « nebili », née chez les Mayogo ou les Mangbetu. Le mani avait un triple objectif : se prémunir contre les malheurs ; se procurer du bien-être matériel ; nuire aux ennemis[223].

Selon les analyses d'Édouard De Jonghe, ce qui était à l'origine de la création de la plupart des sociétés secrètes, c'était la préoccupation d'un soutien mutuel, c'était la peur ressentie vivement par les Congolais déracinés ou privés de la protection et de la solidarité de la famille et du clan[224].

---

217 « Sociétés secrètes : secte Mangbwalu. Crimes rituels dans la région de Watsa », *Congo*, t. I, 1, Bruxelles, janvier 1940, pp. 80-81.

218 De Jonghe, É., « Les sociétés secrètes en Afrique », *Congo*, t. II, n° 3, Bruxelles, octobre 1923, p. 396.

219 *Ibidem*.

220 Windels, A., « La secte secrète des Mani à Lukolela », *Aequatoria*, n° 2, mars-avril 1940, p. 49.

221 Lagae, C.-R. (Mgr), *Les Azande ou Niam-Niam. L'organisation zande : croyances religieuses et magiques, coutumes familiales*, Bruxelles, Éd. De Jonghe, 1926, p. 119.

222 « Formations récentes de sociétés secrètes au Congo belge », *Congo*, t. I, n° 2, Bruxelles, février 1936, p. 236.

223 Six, O., « De geheime Mani-sekte te Boma », *Congo*, t. II, n° 2, Bruxelles, juillet 1921, pp. 226-227.

224 De Jonghe, É., « Formations récentes de sociétés secrètes au Congo belge », Londres, Oxford University Press, *Africa*, vol. IX, n° 1, 1936, p. 56.

Il subsiste encore aujourd'hui dans le Haut-Uele des pratiques initiatiques et/ou mystiques. Celles-ci sont surtout présentes dans les villages. Certaines gardent un lien avec ce qui eut lieu dans le passé. Les croyances populaires les plus répandues sont liées à la sorcellerie et la croyance à l'esprit des morts. On croit aux esprits capables d'apporter le bonheur ou le malheur. Les croyances populaires les plus répandues sont, par exemple :

- *Ngomatso* : l'existence d'un diable à plusieurs faces ;
- *Labha labha* : un arc-en-ciel ;
- *Gbara* : la foudre ;
- *Anzwa* : une grande étoile lumineuse qui, en explosant la nuit, produit un grand bruit comme une bombe ;
- *Monzu* : une source d'eau considérée comme le lieu des mauvais esprits ;
- *Mai-Tobho* : la diablesse ;
- *Mandumbe* : la dame de l'eau.

Citons quelques pratiques initiatiques et/ou mystiques :

Bheli ou *mani* : pratique initiatique pour tuer et nuire aux individus ; pour se faire membre, l'initié reçoit un nom donné par la communauté secrète. Le maître initiateur porte celui de « *mbako* » qui signifie prêtre de Bhelu ou « *bhelu kpokpo* » ou encore « *samba* ».

Imbala ou *saula* : pratique mystique au cours de laquelle les maîtres initiateurs guériraient les différentes maladies dont certaines sont dites d'origine métaphysique

Noko (une divination) : pratique qui permet d'identifier les sorciers, les jeteurs de mauvais sorts, la mort annoncée d'un membre ou prédire un résultat (chasse, pêche, récolte et même la fécondité conjugale) ;

Kunda (sorcellerie), il y a :

- *Kunda-Sombi* : qui nuit aux hommes

- *Kunda-Lembe* : la « bonne » sorcellerie qui protège les individus contre les maladies, l'avortement ou le mauvais sort ;

Lolu : un chef religieux qui a pour rôle de consulter les ancêtres (dieux) avant que le groupe (village) ne livre une bataille. Il joue le rôle de devin. Il préside les cérémonies rituelles pour vénérer les mânes des ancêtres et d'autres pratiques ancestrales entre autres, la case spirituelle du clan, etc. *Lolu* passe pour être un proche du chef politique dans l'administration de la population et dans la prise de grandes décisions. Il est censé connaître ce qui protège, et donc aussi, les noms des arbres dont :

Ago : arbre sacré sous lequel on enterrait les maîtres initiateurs de Bhel ;

Anga : arbre sacré qui sert de hangar pour des palabres et différentes cérémonies ;

Atolo : arbre sacré sous lequel se tiennent des cérémonies inaugurales des manifestations traditionnelles.

b. Le mariage traditionnel

Si pendant longtemps l'adultère fut sévèrement puni et que la dot était une chose sacrée, durant l'époque coloniale la polygamie gagna du terrain pratiquement sur toute l'étendue de la colonie, tandis que la dot suivit une espèce de « cote boursière » qui monta comme le prix d'une marchandise. Dans de nombreux cas, le montant de la dot était dépensé même avant que les jeunes gens ne soient réellement mariés. Le mariage traditionnel connut donc une crise importante[225].

Si la dot assurait autrefois la stabilité du mariage, elle devint graduellement, dans beaucoup de régions du Congo belge, un véritable commerce dont une personne humaine, la jeune fille, était la marchandise. Dans plusieurs cas, le père vendait sa fille à celui qui offrait la plus forte somme pour la posséder. Ajoutons à cela que les jeunes gens étaient souvent dans l'impossibilité de rassembler les sommes exorbitantes qu'on exigeait pour la dot de celle dont ils voulaient faire leur épouse. En conséquence, les vrais mariages traditionnels devinrent quasi impossibles et les jeunes garçons et filles en vinrent à vivre en concubinage. Parfois, les jeunes gens allaient jusqu'à devoir emprunter pour pouvoir payer la dot. Ils devenaient alors parfois des débiteurs, harcelés, dans de nombreux cas, par leurs créanciers qui ne manquaient pas de les traîner devant les tribunaux.

Il y eut, en 1959, des débats à ce sujet dans le Haut-Uele. Afin de remédier à cet état d'esprit lamentable, les chefs du territoire de Wamba promirent au conseil du territoire d'entreprendre une action visant à fixer le taux de la dot à 3.000 francs sans suppléments ultérieurs d'aucune sorte. Les autorités territoriales promirent à leur tour

225 « À Wamba, où les chefs de territoire fixent le taux de la dot », *Présence congolaise*, Léopoldville, samedi 9 mai 1959, p. 8.

d'appuyer de tout leur pouvoir cette résolution au moment où celle-ci serait proposée aux délibérations des conseils de notables à venir. Tous étaient, en effet, convaincus que cette mesure allait incontestablement aider à en revenir, dans le domaine de la dot, aux coutumes des ancêtres qui s'accordaient, en beaucoup de points, avec la doctrine chrétienne.

4.3.4. Des mythes et légendes

Les traditions orales étaient extrêmement importantes dans les sociétés anciennes du Haut-Uele. Des fables, des légendes et des mythes, abondant chez les peuples habitant cette région, permettent incontestablement une meilleure compréhension de leur pensée philosophique et spirituelle. Le choix de quelques récits s'est évidemment imposé.

La première légende s'intitule Pourquoi les Agiti n'aiment pas entendre prononcer le mot *Dungu* devant eux ?

Les « Agiti » constituent, selon de Calonne-Beaufaict, un groupe d'origine akarè. Le terme akarè servait à désigner tous les peuples soumis entre l'Uere et le Mbomu. En langue zande, « *kare* » signifie « ennemi », « étranger ». Les Agiti étaient installés entre la Dume et la Dakwa et comprenaient notamment les clans suivants : Abobwanda, Abangbi, Abobilago, Abomboro et Bangito[226].

D'après l'éminent ethnologue anglais Evans-Pritchard, l'ancien nom du clan Agiti était Agbembara, c'est-à-dire « ceux qui déchiquettent les éléphants ». Ce surnom provenait du fait que les Agiti, après avoir tué un éléphant, ne supportaient pas que d'autres gens s'approchent de la carcasse, car ils déchiraient l'éléphant et le coupaient en petits morceaux tout en luttant entre eux pour s'approprier la meilleure part de viande.

> « Il y a à la pluricase 12, l'épouse du chef de famille qui est du clan Giti. Mais ces Agiti en général détestent ceux qui les appellent les termites du nom de Dungu devant eux et il arrive souvent qu'ils pleurent en entendant ce nom "Dungu". À cela s'ajoute aussi une superstition ; si, par distraction, on prononce le nom Dungu près d'un Giti et qu'il commence à pleurer, il faut pour se réconcilier lui offrir des termites.
>
> Pourquoi les Agiti pleurent-ils quand on prononce le nom Dungu devant eux ?
>
> Un jour, il y avait un Giti qui, pendant la saison des termites, allait nettoyer ses termitières le long d'une rivière. Il y avait, ce jour-là, un homme qui nettoyait aussi ses termitières le long de cette même rivière. À un moment donné, le Giti et l'homme se rencontrèrent près d'une grande termitière. Chacun d'eux voulut s'emparer de cette dernière : ils engagèrent un duel, s'enfoncèrent mutuellement une lance dans le ventre et moururent tous deux.
>
> En mourant, le Giti dit à ses enfants : "Me voici mourant pour les termites. N'acceptez jamais qu'on prononce mal le nom termite devant vous." C'est pourquoi nous trouvons souvent un Giti en pleurs en entendant donner aux termites le nom de Dungu. »
>
> Récit de Norbert Belepay, 22 décembre 1959.

La seconde légende fut racontée au père dominicain Lelong à l'époque coloniale. Ce missionnaire découvrit un vrai trésor de légendes chez les Mambu et les Mangutu. Dans son commentaire, il fit remarquer qu'il existait une curieuse ressemblance entre cette légende et le récit biblique d'Adam et Eve :

> « Akulundi était tout seul. Il avait soif d'un homme. Il prend un roc pour attraper un homme. Il attrape un homme, un mâle. Il le sort de dessous la pierre et le nomme Mazedu. Il remet le piège et attrape une femme qu'il nomme Amoloru.
>
> Akulundi donne la femme à l'homme et monte au-dessus (au ciel). Le lendemain Akulundi descend à nouveau. Il voit l'homme et la femme travailler avec la *git*a (sorte de houe). Akulundi prend la *gita* et la jette au loin ; la machette coupe la brousse. Akulundi dit : "Que cela soit ainsi, mais ne touchez pas à mon piège".
>
> Là-dessus arrive Mbari et Mbari dit : "Pourquoi ne descendez-vous pas cette roche ?" Ne faites pas tomber cette roche, dit Akulundi. Mbari dit : "C'est un truc de sa façon".
>
> Akulundi réapparaît et leur dit : "Pourquoi n'avez-vous pas d'enfants ? Comment dormez-vous ?" Séparément, répondent-ils.
>
> "Ce n'est pas ainsi qu'il faut faire, il faut que vous couchiez ensemble comme cela".
>
> Mazedu a un garçon, puis une fille, puis un garçon. Quand il y eut beaucoup d'enfants, Akulundi revient encore une fois et leur rappelle qu'ils ne doivent pas défaire le piège.
>
> Mbari revient, s'approche d'eux à nouveau et leur dit que s'ils ne descendent pas la pierre, s'ils ne la font pas

226 Salmon, P., « Récits historiques zande », *Bulletin de l'Académie royale des sciences d'outre-mer*, Bruxelles, 1965-4, pp. 861-863.

> retomber en déclenchant le dispositif qui la tient soulevée, ils resteront petits et Akulundi seul demeurera grand.
>
> Amoloru, la femme, dit à son mari : “Descends la roche pour que nous devenions grands”. Mazedu descend la roche.
>
> Akulundi le vit et dit : “Maintenant vous allez travailler vous-mêmes et vous n'aurez plus d'habits en écorce d'arbre, mais une peau de bête”.
>
> Les enfants de Mazedu cherchaient de l'eau. Akulundi apparaît et leur demande : “Que cherchez-vous ?” “De l'eau mais nous n'en trouvons”, répondirent les enfants. “Avez-vous cherché là-bas ?” demanda Akulundi. “Oui, mais il n'y en a pas non plus”. “Comment me connaissez-vous ?”.
>
> Sans attendre la réponse, il enlève des feuilles sèches de bananier, et l'eau apparaît. Un des enfants, plus blanc que les autres, le remercia. Les autres enfants de Mazedu et d'Amoloru ne le remercièrent pas[227]. »

Il est très probable que les Mamvu-Mangutu, forts dans l'art oral comme les autres peuples du Haut-Uele, se soient inspirés de la Bible dans la composition de cette légende. Celle-ci prouve que la différenciation raciale entre les Noirs et les Blancs liée à la couleur a pu susciter quelques questionnements chez eux. Il apparaît qu'ils aient cherché la réponse dans le domaine religieux.

4.3.5. La médecine « indigène » zande ou l'art « traditionnel » de guérir

Dans les années vingt et trente, le missionnaire dominicain Albert De Graer, arrivé dans le Haut-Uele en 1922 après avoir suivi des cours de médecine tropicale, étudia l'ethnographie médicale zande. Sans trop de préjugés, il examina les pathologies humaines et les thérapies médicales des Azande du territoire de Doruma. Il savait que les malades se présentaient au dispensaire de la mission parce qu'ils étaient attirés par la gratuité des médicaments et parce qu'ils étaient souvent incapables de payer les « médecins » traditionnels. Il s'abstint par ailleurs de déterminer si le remède était de caractère « superstitieux » ou s'il existait un rapport physique réel entre celui-ci et l'organisme malade[228]. Il était toutefois convaincu que les Azande n'attribuaient de cause naturelle à aucune maladie. La maladie était, dans leur esprit, toujours occasionnée par un mauvais sort jeté par un individu possédant le *mangu* (le mauvais œil). S'ils reconnaissaient que le froid pouvait provoquer une pneumonie, que la syphilis pouvait être contractée par des rapports avec un syphilitique, ils estimaient que ces causes n'auraient pas sorti leurs effets si le mauvais sort n'avait été jeté sur le malade. Il fallait, en conséquence, avant tout soustraire la victime à l'influence occulte de ce mauvais sort[229].

Il existait, d'ailleurs, une danse appelée *avule*, exécutée par des spécialistes, qui avait pour but de faire connaître le nom de celui qui poursuivait le malade. Une fois découvert, la parenté se rendait chez ce dernier et le suppliait de ne plus inquiéter sa victime. S'il était bien disposé, il prenait une gorgée d'eau fraîche et la crachait violemment à terre en protestant de ses bonnes intentions. Si le danseur avait bien prédit, la maladie quittait le souffrant. Mais les Azande n'avaient pas toujours recours à la danse de l'*avule*. Ils se contentaient souvent de déloger le malade et de le cacher dans la brousse, à l'insu de son milieu, dans l'espoir de le soustraire à l'influence d'un villageois séjournant auprès de lui et qui lui aurait jeté un mauvais sort.

Les Azande se considéraient aussi comme tributaires de certains peuples pour la médication de quelques-unes de leurs maladies. Ainsi achetaient-ils aux Mangbetu les remèdes contre le *moti* et aux Basiri ou aux Madi les remèdes contre l'*himabatio* et l'*himadakurugbwa*. Ils reconnaissent ignorer l'origine de certains autres remèdes.

A la question « qui vous a donné ce remède ? », ils répondaient : « nos ancêtres »… qui auraient appris les valeurs thérapeutiques des plantes de Dieu. Ils affirmaient aussi que très souvent les *atolo* (les mânes) venaient leur indiquer pendant le sommeil, sous la forme d'un rêve, la plante qu'ils devaient utiliser dans un cas bien déterminé[230].

227 Costermans, J., *Mosaïque Bangba : notes pour servir à l'étude des peuplades de l'Uele*, Bruxelles, Institut royal colonial belge – section des sciences morales et politiques – tome XXVIII, fasc. 3, 1953, pp. 88-89.

228 De Graer, A., « L'art de guérir chez les Azande », *Congo*, 1929, I-2, pp. 220-254 et 1929, I-3, pp. 361-408. De Graer, A., « État actuel des recherches sur la médecine indigène en territoire de Doruma », in *Compte-rendu de la XIII[e] semaine de missiologie de Louvain*, Bruxelles-Paris, L'Édition universelle-Desclée De Brouwer & Cie, 1935, pp. 101-109.

229 De Graer, A., « L'art de guérir chez les Azande », *Congo*, 1929, I-2, pp. 222-223.

230 De Graer, A., « L'art de guérir chez les Azande », *Congo*, 1929, I-2, p. 223.

Mais la théorie de la signature des plantes était aussi largement appliquée par les Azande. En voici quelques exemples :

- Le fruit mûr du *vuruma*, bien rond et velouté, regorgeant de sève laiteuse fait penser au sein d'une femme qui vient d'accoucher. Aussi la racine de cette plante est-elle donnée en infusion à la mère qui ne parvient pas à allaiter son nourrisson.
- le *bambira* et le *baakaya* ou *kase*, employés dans les cas de syphilis, portent des fruits qui ressemblent beaucoup au chancre syphilitique ;
- le fruit du *danga* a l'aspect du scrotum humain. Aussi l'incinère-t-on et ses cendres sont-elles employées pour guérir l'hernie scrotale et l'éléphantiasis du scrotum ;
- à un moment donné de leur croissance, les tiges grimpantes du *haraka*, très appréciées dans le traitement de la lèpre, perdent leurs feuilles. Celles-ci sont remplacées par une double rangée de bandes, accolées à la tige, qui petit à petit se dessèchent, se fendillent et tombent par petits morceaux, tout comme les extrémités des mains et des pieds disparaissent dans la lèpre mutilante. Les plaques rougeâtres se dessinant sur le tronc du *kungu*, remède contre la lèpre cutanée, ressemblent aux plaques érythémateuses du début de cette maladie ;
- la cendre de carapace de tortue est employée dans le *babandua* ou ulcère phagédénique parce que le malade souffrant de pareil ulcère ne peut marcher que très lentement, comme la tortue ;
- les cendres provenant d'un morceau de chair découpé dans le pied d'un éléphant tué sont prétendues guérir l'éléphantiasis de la jambe[231].

Selon Albert De Graer, c'est dans le mode de vie des Azande que l'on trouvait les principaux caractères de leur thérapeutique. Le point de départ était la passion avec laquelle ils s'adonnaient, avant l'arrivée des Blancs, à la guerre et à la chasse. Sans cesse en mouvement, ils ne pouvaient se payer le luxe de traitements doucereux, parce que très longs. Ils nécessitaient des remèdes énergiques, au moins contre les maladies les plus graves[232].

Il est frappant de constater le grand nombre de remèdes existant pour une seule maladie. Cela s'explique par le fait que la flore de la région où habitent les Azande n'étant pas tout à fait homogène (certaines chefferies possédaient des plantes médicinales que l'on ne trouvait pas ailleurs ; dans une même chefferie, telle plante déterminée n'a pour habitat qu'une rivière ou une plaine), les guerriers et les chasseurs devaient pouvoir trouver les remèdes à leurs maux là où ils se trouvaient, et à n'importe quelle époque de l'année, sous peine de devoir les chercher fort loin et de causer préjudice à leur marche en avant[233].

Le père De Graer fournit dans son article un aperçu des maladies les plus importantes et les plus courantes qui se rencontraient chez les Azande, les unes bien connues, les autres très étranges. Pour chacune de ces maladies il dresse une liste correspondante des remèdes et des traitements appliqués.

Il signale 16 remèdes contre les vers intestinaux (ascaris, ankylostomes, anguillules), 42 contre la blennorragie, 44 contre la poliomyélite, 4 contre la blépharite ciliaire, 19 contre le phagédénisme des plaies, 53 contre la pneumonie, 1 contre l'ascite, 9 contre la bronchite, 3 contre les convulsions des nourrissons, 7 contre l'éléphantiasis scrotale, 7 contre l'épilepsie, 48 contre la syphilis, 17 contre la syphilis mutilante, 19 contre la lèpre, 13 contre les morsures vénéneuses de serpents, 55 contre les dysenteries amibiennes et bilharziennes, 23 contre les hernies inguinales et scrotales, 10 pour aider à réduire les fractures, 14 antidotes contre les empoisonnements etc[234].

Il s'agit d'un document extrêmement intéressant du point de vue de la pharmacopée zande. À titre illustratif, les remèdes que les guérisseurs proposaient pour soigner la syphilis sont repris ci-après :

> « *Kongoni* = syphilis.
>
> Cette maladie est déjà bien répandue parmi les Azande. Il n'en était pas ainsi jadis avant l'arrivée des Européens. Les grands polygames étaient alors beaucoup plus nombreux et leurs femmes étaient placées sous une surveillance beaucoup plus étroite. Tout le monde redoutait les terribles châtiments qui sanctionnaient

231 De Graer, A., « L'art de guérir chez les Azande », *Congo*, 1929, I-2, pp. 224-225.

232 De Graer, A., « L'art de guérir chez les Azande », *Congo*, 1929, I-2, p. 225.

233 De Graer, A., « L'art de guérir chez les Azande », *Congo*, 1929, I-2, pp. 225-226.

234 De Graer, A., « État actuel des recherches sur la médicine indigène en territoire de Doruma », in *Compte-rendu de la XIII[e] semaine de missiologie de Louvain*, *op. cit.*, p. 102.

l'adultère, et qui, s'ils n'étaient pas la mort, consistaient le plus souvent dans de cruelles mutilations des parties génitales, des mains et des oreilles. La crainte de pareilles sanctions retenait donc fortement tous ceux qui se sentaient attirés vers la femme d'autrui. Même les rapports avec les jeunes filles étaient beaucoup plus rares, la plupart de celles-ci ayant été destinées dès leur bas âge à l'un ou l'autre polygame, et la violer aurait été un méfait aussi grave que de coucher avec la femme déjà enfermée dans le harem de son mari. À part le cas de syphilis héréditaire, seul le mari pouvait contracter la syphilis d'une de ses femmes, ou celles-ci de lui. Sa propagation devait donc être lente. Les riches et les puissants de la région se faisaient un monopole de femmes et celles-ci étaient enfermées comme des esclaves dans des endroits inaccessibles, comme c'est actuellement encore le cas pour les femmes de quelques grands chefs.

Cette situation poussa les jeunes gens et les hommes non capables de se procurer légitimement une femme, à s'adonner aux vices contre nature.

La pénétration du Blanc a mis fin à ces terribles sanctions de l'adultère en ordonnant de les remplacer par un paiement de couteaux. Mais ces paiements n'étaient effectués que par un certain nombre d'indigènes. Les autres, les vagabonds, qui ne parvenaient même pas à rassembler la dot nécessaire pour s'acheter une première femme, traînaient l'affaire en longueur, et, après avoir lassé pendant plusieurs années parfois la partie lésée, voyaient leur peine commuée en quelques mois de prison indigène et à quelques coups de fouet. Les adultères, moins craints, devinrent beaucoup plus fréquents, et les petites filles ne pouvant plus, grâce à l'intervention de l'Européen, être livrées à l'état de mineures aux polygames, devenaient l'objet de la convoitise de chacun. Il est à noter que, d'après la coutume zande, des rapports sexuels avec une fille non promise en mariage – et il s'agit toujours d'une promesse fondée sur un début de paiement – n'entraîne pour le coupable aucune obligation de réparer auprès du père la lésion du droit que ce dernier aurait à l'honneur de sa fille.

Cette plus grande liberté eut pour effet naturel de propager une maladie qui jusqu'alors s'était réduite à quelques individualités ou quelques groupes. La syphilis devint une plaie commune, d'abord évidemment dans les centres d'Européens, mais aussi parmi les indigènes.

Les Azande attribuent aux Arabes – aux *Bakatulia* – l'introduction de la syphilis dans leur pays. Ils l'appellent *kongoni*, pour signifier sa ténacité. Le verbe kongo en zande veut dire : être immobilisé dans quelque chose. Peut-être le mot "*kongoni*" est-il d'origine étrangère ; mais les Azande n'en trouvent pas moins la racine dans leur propre idiome. Quand la syphilis éclate dans toute son horreur, elle s'appelle *zoli*. C'est alors que l'on voit apparaître d'affreuses pustules aux alentours des lèvres ; des gommes volumineuses s'attachent à toutes les parties du corps ; la chevelure tombe et le malade exhale une odeur nauséabonde. Les Azande admettent la contagion de la syphilis, tant par l'usage d'objets ayant servi aux syphilitiques que par des rapports sexuels imprudents. Généralement, ils n'attendent pas que le chancre caractéristique de la syphilis se soit formé pour constater qu'ils ont contracté la maladie. L'apparition du chancre leur semble précédée immédiatement d'une espèce de petite gale s'étendant sur toute la peau, ou de petites taches pâles rappelant à leurs yeux l'*asilisili*. Celui qui, averti par ce signe avant-coureur, parvient grâce à l'absorption d'un remède efficace, à prévenir les manifestations ultérieures, n'est pas immunisé contre les rechutes éventuelles. Il doit se tenir sur ses gardes et seulement user de remèdes préventifs. Ceux, au contraire, chez qui la syphilis s'est pleinement déclarée et dont la guérison a été constatée par l'expulsion soit dans les selles, soit dans les vomissements, de l'"œuf de la syphilis" (*bande kongoni*), sous l'influence du remède, se disent immunisés pour la vie et peuvent impunément avoir des relations sexuelles avec des personnes syphilitiques.

C'est une chose très étrange que cet "œuf de la syphilis". Il réside au milieu du ventre du malade. Expulsé, il se présente sous la forme d'une petite boule de la grosseur d'une cerise environ, rosâtre, très mou et entouré de nombreuses glaires et de mucus. Dans ces glaires, on retrouve enchevêtrées d'innombrables et très fines ramifications qui partent toutes de l'œuf comme d'un centre et qui ont pour fonction de se répandre dans tout le corps jusqu'à la surface cutanée où leurs extrémités se développent en pustules. C'est pourquoi quand ils veulent dire que la syphilis s'est entièrement déclarée, les indigènes emploient l'expression, *kura*, qui veut dire : sortir. C'est vraiment l'œuf de la syphilis qui s'extériorise et sort en quelque sorte aux yeux du malade, grâce aux nombreux prolongements qu'il émet. Telle est la description que nous ont faite les Azande de cet "œuf de la syphilis".

Aussi longtemps que cet œuf n'est expulsé, le malade n'est pas guéri. Tous ses efforts tendront donc à s'en débarrasser. Les remèdes qu'il emploie à cet effet provoquent tous des diarrhées et des vomissements. Ceux-ci sont parfois d'une extrême violence. Cette expulsion survient après deux, trois et même plusieurs absorptions du remède, suivant le degré d'invétération que la maladie a acquis. Elles sont effectuées à plusieurs jours d'intervalle pour ne pas trop épuiser le patient. Une fois l'œuf rejeté, le malade prendra encore une ou deux fois le remède pour bien s'assurer qu'il ne reste plus rien de lui dans le corps. La cessation complète des vomissements après une nouvelle ingestion du remède sera le signe que tout foyer

de la syphilis est éteint. Il existe donc un rapport réel entre l'œuf de la syphilis et les remèdes destinés à le détruire. Je me suis plusieurs fois laissé dire que ces mêmes remèdes n'exerçaient aucun effet émétique ou autre sur les indigènes non atteints de la maladie. Par contre, ils sont une pierre de touche pour ceux qui doutent s'ils l'ont contractée. Ils le sauront avec pleine certitude, si, après avoir ingéré des plantes, ils en ressentent les effets.

L'expulsion de l'œuf de la syphilis suffira à elle seule pour faire disparaître toute trace cutanée de cette maladie. Mais afin de hâter leur cicatrisation, les pustules et les gommes seront enduites d'onguents préparés à cet effet ou lavées avec une eau dans laquelle a trempé l'une ou l'autre plante.

Il ne faut pas oublier que durant tout un temps après sa guérison, le convalescent doit se soumettre à un régime, qui consiste surtout dans l'abstention de certains aliments, tels que la viande de poule, celle d'éléphant, la chair de certains rongeurs et de certains poissons et en général de tout aliment pimenté.

Remèdes

A. Traitement général, ayant pour effet d'expulser l' "œuf de la syphilis" par diarrhées ou vomissements :

Boire une infusion d'écorce de l'*aningo* ou une infusion des fruits verts de cette plante, ou une infusion des écorces des racines du *ngbege*, ou du *hilya*, ou du *ngbelengbele*, ou de l'*anbokopa*, ou des écorces du tronc du *ndoka* ou du *ngero*.

Manger avec un peu de sel indigène des cendres des racines du *kandagabwate*, ou du *gumba*. On mâche en même temps une noix de palme.

Boire un peu de bière indigène dans laquelle on a laissé cuire des racines du *mbarapa*.

Manger une compote de patates douces qu'on a cuites dans une infusion d'écorce de la racine du *liwe* ou du tubercule ou du fruit de l'*andegira*.

Manger du *sungbwa* préparé avec des écorces des racines du *liwe*, ou de l'*aningo*, ou du *zambara* ou du *maliakpakaya*, ou des feuilles du *nguko*, ou celles du *ranga*.

Boire un peu de *toma* dans lequel on a laissé tremper l'écorce du *parakuma*, ou la racine du *nasamba*, ou l'écorce de la racine de l'*anzigo*.

Manger des arachides cuites dans une infusion faite avec l'écorce des racines des trois plantes : *aningo*, *bamolomolo*, *agoio*.

Chauffer un œuf auquel on a mélangé un peu de sève coulant d'une entaille faite dans l'écorce du tronc du teke. Manger cet œuf.

Manger deux ou trois pilules faites avec de l'écorce pilée de la racine du *parakuma* et de termites écrasées.

Mélanger à des légumes la cendre d'une tige du *mbandiya*.

Boire de la bière indigène très chaude qui a cuit avec des racines du *nawo*. Ces deux derniers remèdes ne provoqueraient pas des diarrhées ou des vomissements.

B. Traitement local

Appliquer sur les chancres et les gommes des cendres des écorces des racines du *mvwe*, ou du *kasoro*, ou du *nguko*, ou du *zolengembembeho*, ou du *gumba*, ou des cendres du fruit du *bambira*, ou de la résine du *bakeikpwe*.

Laver les plaies syphilitiques avec une infusion d'écorce pilée du *tuturetu*, ou des feuilles du *ngbelengbele*.

Saupoudrer les plaies soit avec de l'écorce pilée du *sasa*, soit avec des feuilles pilées du *kpeawande*, soit avec de la fine poudre provenant du pilage du *gbarakpangbaningba*.

Oindre les plaies syphilitiques avec la sève rouge du *zambara*, ou avec une pommade faite avec de la sève blanche du *nzikpe* et de l'écorce pilée du *ngula*, après avoir lavé ces plaies avec une infusion d'écorce pilée du *wilizagandue*. Tenir les plaies syphilitiques au-dessus de la fumée provoquée par l'incinération de racines du *kuma*.

Écraser sur ces plaies avec le doigt de petites drupes du *tita-bavulubate*.

C. Remèdes préventifs

Boire une infusion de résine du *banga*.

Manger du *sungbwa* cuit dans une infusion de résine de racines du *lindiseke* ou du *zelengembembehe*.

N.B. – Le traitement local n'est qu'un palliatif, s'il n'est précédé du traitement général. Les Azande savent fort bien qu'il ne sert à rien de guérir les plaies extérieures si le foyer de la syphilis existe dans le corps. Ces différents remèdes appliqués sur les plaies syphilitiques ne servent qu'à hâter leur cicatrisation, une fois que l'"œuf de la syphilis" a été expulsé par les drogues éméto-cathartiques[235]. »

Le père Albert De Graer eut l'honnêteté de reconnaître que des guérisons avaient été obtenues grâce à des thérapies utilisant des plantes médicinales. Il en rapporta même plusieurs cas :

« Je me trouvais depuis deux jours à Bangaro, lorsqu'un jeune chrétien, tombé malade depuis une semaine, sent son état s'aggraver subitement. Il me fait appeler par le catéchiste et je me rends à sa

235 De Graer, A., « L'art de guérir chez les Azande », *Congo*, 1929, I-2, pp. 220-254 & 1929, I-3, pp. 361-408.

case. Il a une pneumonie […] Je colle mon oreille sur son dos et lui demande de respirer la bouche ouverte. La respiration ne se fait plus que par petits coups saccadés et très intermittents. J'entends le glouglou d'un épanchement séreux à chaque mouvement respiratoire. Je devais repartir le lendemain de très bonne heure et me demandais avec anxiété comment soulager ce malheureux, ne voulant pas laisser à sa discrétion le peu de poudre de Dower que je possédais encore. J'engageai alors le catéchiste à lui faire, le soir, sur le dos et la poitrine, de légères scarifications et d'appliquer sur elles le latex rose d'un ficus. Le lendemain matin, quand les Noirs m'eurent enlevé dans ma chaise à porteurs, je reconnus dans la troupe bruyante des chrétiens qui m'accompagnaient un bout de route, mon pauvre malade de la veille, tremblant un peu sur ses jambes, mais chantant à tue-tête. Je sais qu'il n'est plus retombé depuis …

Au dispensaire de Doruma, il m'est arrivé de recevoir des syphilitiques si mal arrangés, que les gommes étalées en si grand nombre sur la face interne du bras (et sur tout le corps) me rendaient l'injection presque impossible. Je leur conseillai d'aller chez le médecin indigène. Quinze jours ou trois semaines après, ils me sont revenus beaux comme des Apollons, après avoir reçu trois ou quatre applications d'un remède. Il y a de cela quelques années, et les ayant repérés et interrogés depuis, je n'ai retrouvé chez eux aucun signe de leur hideuse maladie. Ils affirment même être immunisés[236]. »

Albert De Graer souligne aussi que les grandes maladies comme la syphilis, la lèpre et la pneumonie étaient généralement traitées par des médecins indigènes « spécialistes ».

4.3.6. La vie quotidienne

Il existe une littérature abondante sur la vie quotidienne dans le Haut-Uele durant l'époque coloniale. Certaines contributions traitent tant de la construction des cases et de l'aménagement des villages, que de la récolte des termites ou de la pêche de poissons à l'aide de narcotiques ou de stupéfiants. D'autres évoquent les problématiques de l'ensorcellement, les procédés d'augure et de divination ou les rites d'initiation, la grossesse, le mariage, le deuil etc. Très intéressants sont également quelques textes sur les proverbes locaux.

Un grand nombre de ces articles anthropologiques ont été écrits en néerlandais. Ci-après, nous en donnons la liste bibliographique :

Bervoets, S., « Enkele spreekwoorden van de Zande », *Zaïre*, 7, 1952, pp. 719-732 ; 2, 1953, pp. 181-195.

Carels, H., « Les Pygmées de l'Afrique centrale », *Revue scientifique*, 22, 1935, pp. 751-758.

Costermans, B., « Toré, God en geesten bij de Mamvu en hun dwergen », *Congo*, I, 5, 1938, pp. 532-547.

Costermans, B., « De gebouwen bij de Mamvu-Mangutu-Walese », *Zaïre*, 3, 1947, pp. 281-295.

Costermans, B., « Spelen bij de Mamvu en Logo in de gewesten Watsa-Faradje », *Zaïre*, 3, 1948, pp. 249-275 ; 5, pp. 525-550 ; 7, pp. 757-785.

Costermans, B., « Yitri, de visvangst door bedwelming bij de Uelevolken, *Kongo-Overzee*, XV, 3-4, 1949, pp. 129-154.

Costermans, B., « Het behekste kind », *Zaïre*, 4, 1949, pp. 379-393.

Costermans, B., « De besnijdenis bij de Mamvutu-Mangutu en omstreken », *Æquatoria*, 1, 1950, pp. 14-20.

Costermans, B., « Zwangerschap en geboorte bij de Mamvu-Mangutu », *Æquatoria*, 4, 1950, pp. 127-134.

Costermans, B., « Sipema, puberteitsceremonie bij de Logo-Avokaya », *Zaïre*, 2, 1950, pp. 167-179.

Costermans, B., « Termieten-larvenoogst bij de Logo », *Kongo-Overzee,* XVI, 4, 1950, pp. 185-197.

Costermans, B., « Ensorcellement par l'Uzi », *Bulletin des juridictions indigènes et du droit coutumier congolais*, 7, 1950, pp. 222-225.

Costermans, B., « Rouwbedrijf en lijkplechtigheden bij de Logo-Avokaya », *Zaïre*, 1, 1951, pp. 3-30 ; 2, 1951, pp. 137-167.

Costermans, B., « Dorp en gebouwen van de Logo-Avokaya », *Zaïre*, 7, 1951, pp. 675-689.

Costermans, B., « Het slechte voorteken of de Ruba van de Logo-Avokaya », *Zaïre*, 8, 1952, pp. 809-827.

Hutereau, A., « Notes sur la vie sociale et politique de quelques populations du Congo belge », *Annales du Musée du Congo belge,* 1909.

Lagae, C.R., « Les procédés d'augure et de divination chez les Azande », *Congo*, I, 5, 1921, pp. 709-730.

Lagae, C.R., « La naissance chez les Azande », *Congo*, I, 2, 1923, pp. 116-177.

Lotar, L., « Le mariage en région dite Mangbetu », *Congo*, I, 2, 1925, pp. 216-225.

Lotar, L., « Polygamie et mariage Zande », *Congo*, I, 4, 1925, pp. 574-581.

Lotar, L., « Le mariage Zande », *Congo*, I, 5, 1926, pp. 730-736.

Lotar, L., « Au Congo belge : la vie des mânes », *Missions dominicaines*, 1, 1927, pp. 15-21.

Van Mol, P., « De geboorte bij de Mambutu's », *Congo*, II, 1, 1923, pp. 11-19.

Van Mol, P., « Het huwelijk bij de Mambutu's », *Congo*, II, 2, 1932, pp. 204-224.

Van Overbergh, C. (avec la collaboration de E. De Jonghe), *Les Mangbetu*, Bruxelles, 1909, « Collection de monographies ethnographiques publiée par Cyr. Van Overbergh, n° IV ».

---

236 De Graer, A., « État actuel des recherches sur la médicine indigène en territoire de Doruma », in Compte-rendu de la XIIIe semaine de missiologie de Louvain, *op. cit.*, pp. 107-108.

CHAPITRE V L'HISTOIRE DE L'ORGANISATION SOCIO-ADMINISTRATIVE DU HAUT-UELE

1. SOUS LA DOMINATION BELGE

1.1. LA PÉRIODE PRÉCOLONIALE

1.1.1. Les influences anglo-soudanaises

Les débuts de l'influence du Soudan anglo-égyptien en Uele sont associés à l'ère de l'expansion égyptienne vers le sud. Jusque vers 1820, les caravanes égyptiennes n'avaient pas dépassé la latitude d'Assouan. La conquête des territoires situés plus au sud fut entamée sous Méhemet Ali, par Sennar et par Dongola, en 1821, à l'est du Nil. Dès 1822, l'influence égyptienne se fit sentir sur toute la région allant de l'Égypte au Soudan. Un vaste empire égyptien fut créé : le Soudan, comprenant cinq provinces (Dongola, Sennar, Kordofan, Taka et Berber), avec pour capitale Khartoum, créé en 1822[237]. Le mobile de cette poussée égyptienne était avant tout la recherche de l'ivoire.

En 1838, trois expéditions remontent le Nil blanc, puis le Bahr El-Jebel jusqu'au cinquième parallèle et, dès 1854, l'exploitation de l'ivoire dans la région du Bahr El-Ghazal est assurée par les Égyptiens. Le gouvernement égyptien y prélève des droits sur le commerce de l'ivoire.[238] Parallèlement à ce commerce se développera aussi celui des esclaves.

Tout le territoire entre les Dinka, au nord, et les Azande, au sud, est dès lors occupé par des colonies de « Khartoumiens » qui y érigent beaucoup de postes, des *zéribas* ayant sous leur dépendance plusieurs stations et même des sous-stations. Parmi ces *zéribas*, mentionnons celui de Deim Bekir, proche des Azande de l'Uele.

Les contacts entre l'Uele et les traitants de Khartoum vont commencer à partir de 1858. À cette date, en effet, Ziber rend visite à Tikima, chef azande situé au sud de Mopoi. Le marchand est, note Thuriaux-Hennebert, « d'abord bien accueilli, Tikima lui offre sa propre fille comme épouse et lui livre un important lot d'ivoires ». Le voyage ultérieur, en 1859, ne fut cependant plus couronné du même enthousiasme.

À partir de 1860, on assista à l'intensification de la poussée des traitants dans l'Uele. Cette extension se réalisa à partir de deux principales voies d'accès : l'une, à partir du Bahr El-Ghazal et l'autre, à travers l'Equatoria. L'influence des traitants en Uele dura jusqu'en 1884, date du début des incursions mahdistes.

1.1.2. La révolte des mahdistes

Le Soudan était donc placé sous la souveraineté nominale de l'Empire ottoman et du gouvernement direct du khédive d'Égypte, qui était lui-même soumis à l'autorité effective de l'Empire britannique, dont les troupes occupaient le pays. L'administration du khédive fit régner un régime très dur et plusieurs révoltes locales éclatèrent ça et là, à chaque fois durement réprimées par les troupes égyptiennes.

En 1881, un chef religieux nommé Muhammad ibn Abdallah se proclama *mahdi* (c'est-à-dire « guide ») et

237 Thuriaux-Hennebert, A., *Les Azande dans l'histoire du Bahr El-Ghazal et de l'Equatoria*, Bruxelles, ULB, Éd. de l'Institut de Sociologie, 1964, p. 19.

238 Thuriaux-Hennebert, A., « Les grands chefs bandia et zande de la région Uele-Bomu », *Études d'histoire africaine*, III, 1972, p. 68.

entama une guerre pour unifier les peuples du Soudan occidental et central. Ses partisans prirent le nom d'*ansars* (« les suiveurs »), un nom qu'ils continuent à utiliser aujourd'hui, en association avec le plus grand groupement politique, le parti Umma (autrefois dirigé par un descendant du Mahdi, Sadiq al Mahdi).

Rappelons que Léopold II s'intéressait énormément à la question soudanaise. Le 14 octobre 1879 déjà, il avait écrit, dans une lettre confidentielle adressée à Maximilien Strauch, qu'il serait bon de savoir si Charles-George Gordon (1833-1885) accepterait d'entrer à son service pour être employé en Afrique selon ses intérêts, avec le traitement qu'il recevait du khédive. Il devrait principalement fonder et diriger une ligne de stations à constituer de façon à ce qu'elles pussent rapidement se suffire à elles-mêmes[239].

En mars 1880, Gordon fut reçu par Léopold II à Bruxelles. Il accepta l'offre de prendre en charge, dans un avenir prochain, le gouvernement du Congo. Au début de janvier 1884, il était à nouveau à Bruxelles. Ils s'entendirent sur le fait que Gordon remettrait sa démission au War Office à Londres. Mais le gouvernement anglais la refusa et lui confia, en revanche, la difficile mission de liquider la question soudanaise.

Revenons au soulèvement mahdiste. Profitant des mauvaises conditions infligées à la population sous l'Empire ottoman et son allié l'Égypte, le *mahdi* mena une révolte nationaliste qui aboutit à la chute de Khartoum, le 26 janvier 1885, après un siège de dix mois (soit du 10 mars 1884 au 26 janvier 1885). Ce jour-là, le gouverneur général par intérim du Soudan, le major général Charles Gordon, sa garnison de 7.000 unités et plus de cinquante mille habitants de Khartoum furent sauvagement massacrés. Ni l'Égypte ni l'Angleterre ne se trouvaient en mesure de redresser la situation et Londres et Le Caire décidèrent de l'abandon de cette province.

Le délaissement de ces régions en faisait, en quelque sorte, une terre vacante, une « *res nullius* » livrée au pouvoir du premier occupant. Léopold II s'intéressa immédiatement à cette province. Aussi, quand la Société de géographie d'Édimbourg organisa une mission de secours pour Édouard Schnitzer (1840-1892), le gouverneur de l'Equatoria (arrivé à Karthoum en décembre 1875, et plus connu sous les noms d'Emin Hakim, Emin Bey et Emin Pacha), Léopold II ne cacha pas son intérêt pour cette expédition que dirigerait Henri-Morton Stanley[240]. Le Roi des Belges chargea ce dernier d'offrir à Emin Pacha d'entrer à son service en qualité de gouverneur de la province Equatoria. Le 30 décembre 1888, Léopold II écrivait à Stanley :

> « J'espère que vous avez pu ou que vous pourrez, par des traités avec les chefs ou tout autre moyen suggéré par votre expérience et votre habileté, améliorer les frontières du Congo tout d'abord de manière à les faire toucher aux grands lacs et nous y assurer des ports, ensuite pour nous assurer au Bahr El-Gazell de bonnes positions qui empêchent le Mahdi de nous envahir par ce pays. Je suis en train d'organiser un camp près de l'Aruwimi […] Si vous retournez par Zanzibar, venez me voir le plus tôt possible. Si vous retournez par le Congo et que vous soyez disposé d'abord à m'aider au Bahr El-Gazell et près des lacs, je vous en serais fort reconnaissant […][241] ».

En 1882, les derviches contrôlaient déjà le pays, à l'exception de Karthoum. Et quand Henri-Morton Stanley rejoignit Emin Pacha, en 1889, celui-ci ne conservait plus qu'une bande très étroite de territoire le long du Nil, entre Wadelaï et le lac Albert. Léopold II ne tardera pas à adapter sa stratégie. Voulant aller de l'avant, il enverra une expédition sur le Haut-Nil, avec, à sa tête, Guillaume Van Kerckhoven. Celui-ci se mettra en marche le 7 novembre 1890. On y reviendra ultérieurement.

1.1.3. Les explorations européennes

Ayant le Nil comme voie de pénétration, toutes les grandes explorations vers le Haut-Nil s'organisaient à partir de l'Égypte et du Soudan. Elles se caractérisaient également par le fait qu'elles n'étaient pas l'œuvre des Belges. On trouve parmi les explorateurs les plus célèbres, des Allemands et des Italiens. Dans les lignes suivantes, nous présentons des extraits des notices biographiques

239 Gers, J., « Gordon Charles-George », in *Biographie coloniale belge*, IV, *op. cit*., col. 348-353.

240 Cambier, R., « Schnitzer Édouard », in *Biographie coloniale belge*, I, Bruxelles, Institut royal colonial belge, Librairie Falk Fils - Georges Van Campenhout succ., 1948, col. 826-835.

241 van Zuylen, P., *L'Échiquier congolais ou le secret du Roi*, Bruxelles, Ch. Dessart, 1959, pp. 233-235.

qui montrent excellemment les résultats des voyages de Schweinfurth, Miani, Casati et Junker :

***L'Allemand Georges Schweinfurth** (1836-1925)*

« En juin 1868, il retourne en Égypte et gagne Karthoum, où il réside deux mois, et bénéficie de l'aide du trafiquant copte Ghattas. Le 5 janvier 1869, il quitte Khartoum, remonte le Bahr El-Abiad, le Bahr El-Ghazal et le Bahr-Jur, pour arriver fin février à Meskra-el-Rek, sur le Molmul. Fin mars, il traverse le pays des Dinka et arrive à Jur-Ghattas, résidence des trafiquants, qui lui servira de base. Il y rencontra un trafiquant d'ivoire, Mohammed Abd-es-Sammât, qui lui offrit de se joindre à sa caravane pour le conduire dans le pays encore inconnu des Mombutu ou Mangbetu, où il traverse alors le pays des Bongo et arrive à Sabi sur le Bahr-Jau. Continuant vers le Sud, il traverse la Sueh, pousse une pointe vers les sources de celle-ci et pénètre chez les Niam-Niam ou Azande, peuplade anthropophage.

Le 2 mars 1870, il est chez Wando, chef des Niam-Niam, qui habite dans la vallée d'un affluent de la Bwere, appartenant au bassin du Congo. Il y séjourne jusqu'au 6 mars, puis il procède vers le Sud en traversant le bassin de la Bwere, et découvre, le 19 mars 1870, l'Uele, la "Grande eau des Mombutu", dont les eaux, remarqua-t-il, coulent vers l'ouest et non vers le Nil. Il traverse ensuite l'Uele un peu en aval du confluent du Kibali et du Gada – à l'ouest du poste actuel de Niangara – et arrive le 22 mars chez Munza, chef des Mombutu, qui résidait à Nangazizi. Ici Mohammed Abd-es-Sammât fit sa provision d'ivoire et refusa d'aller plus loin au Sud.

Source : Thornton, L., *Les Africanistes peintres voyageurs 1860-1960*, *op. cit*., p. 44.

Carte des routes du Dr Schweinfurth. (Carte sommaire des routes du Dr Schweinfurth, 1868-1871, RP.2011.6.26, collection MRAC Tervuren, in Schweinfurth, G.A., *Au cœur de l'Afrique 1868-1871 : voyages et découvertes dans les régions inexplorées de l'Afrique centrale*, Paris, Hachette, 1875.)

Schweinfurth dut donc abandonner son rêve d'atteindre le Bomokandi et de voir la grande forêt équatoriale. Il avait cependant encore découvert les Akka, une de ces races de Pygmées dont Hérodote avait déjà signalé l'existence, mais que personne n'avait jamais vus.

Le 12 avril 1870, Schweinfurth retraverse l'Uele, qu'il avait été le premier Européen à voir, mais qu'il prenait pour la source du Chari, affluent du lac Tchad. Il fit un petit crochet jusqu'aux rapides du Kibali et retourna par le même chemin à Jur-Ghattas, où il s'installa pour classer ses collections[242] ».

242 Robyns, W., « Schweinfurth Georges », in, *Biographie coloniale belge*, I, *op. cit.*, col. 838.

L'Italien Giovanni Miani (1810-1872)

« Parti le 15 mars 1871, Miani arrive, le 15 juin, sur la rive droite du Nil, à Gaba-Shambyl, où il rencontre les vékils El Majo, Ali Arnaud et Mohammed Ali, avec lesquels il arrive, en août, à Lao. Il y séjourne jusqu'au milieu du mois de septembre, est en tribu Ajar en octobre, d'où il part avec Mohammed Ali, seul, pour passer le mois du Ramadan à Farial, sur le Rohl. De là, sa marche s'enfonce vers le Sud, où il traverse, en pays Mittou, les *zéribas* de Nganna, Nyoli, Reggo, Urungana, et en pays des Lubas, celles de Mundu sur l'Issou, affluent du Haut Tondji.

C'est en janvier 1872 qu'il pénètre dans le bassin du Kibali, nom indigène du fleuve que nous appelons aujourd'hui l'Uele. Le 1er février 1872, il traverse l'Uele, entre le confluent de la Dungu à l'est et celui de la Duru, en amont de l'endroit où la Gada se jette dans l'Uele. Il passe, en février, par la *zériba* de Monfa, dont le chef est Kupa, fils de Degberra, où la firme Ghattas avait une succursale.

En avril, il est en route pour la Gada, qu'il atteint le 29 avril. Il traverse la Gada le 29 avril, pour arriver, le 1er mai, à Nangazizi, résidence du chef Mbunza, où il séjourne jusqu'au 25 mai […]

De Mbunza, le camp levé, le 25 mai, l'expédition continue, sans que Miani indique la direction prise, vers le pays des Azande du Sud, pour atteindre, le 27 mai, la frontière mangbetu-azande […] Le 3 juillet, il arrive péniblement chez Bakangoi, après avoir effectué, ce jour-là, une marche de cinq heures et demie et traversé sept lacs ; il s'arrête chez Bakangoi du 8 juillet au 16 septembre... Le 17 septembre, après une marche de quatre heures, on arrive à Gandhuo, sur la Mamopoli, affluent de la rive gauche de la Poko […] Le 20, le campement est levé. On atteint Bangoi, non loin de la Tely, fin septembre, Miani y demeure trente jours, c'est-à-dire tout le mois d'octobre 1872 […]

C'est aux environs du village de Bangoi que Miani traverse le Bomokandi pour rejoindre sur la rive nord la chefferie de Mangi (Ngura) et la route vers Mombutu […] Dans la deuxième quinzaine de novembre, marchant à petites journées, Miani revenait à Nangazizi, le village de Mbunza, où il était arrivé à l'aller le 1er mai. C'est là qu'il allait bientôt mourir et être inhumé, épuisé qu'il était par la maladie et les fatigues[243] ».



Monument élevé à la mémoire du moine italien Miani. (HP.1956.15.7329, collection MRAC Tervuren ; photo H. Goldstein, 1949, Sofam ©.)

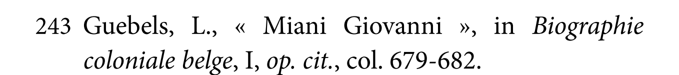
« 1° Il est le premier qui ait fait mention des populations abarambo, makere, ababua.

2° Le premier qui ait mentionné l'existence de la Tele, de la Poko, de la Makongo, affluents sud du Bomokandi.

3° Le premier qui ait constaté personnellement que le Bomokandi, dans son cours inférieur, prend une direction nord-nord-ouest, attestant qu'il ne peut être qu'un affluent de l'Uele, qui, dès lors, avait en aval un débit beaucoup plus considérable qu'au point où Schweinfurth l'avait traversé, en 1870. Cette conclusion mettait en échec les hypothèses de Schweinfurth sur l'identité du Chari ou du Benue (Benoué) avec l'Uele.

4° Le premier qui ait signalé l'existence de la Bima, traversant le territoire Ababua.

5° Le premier à révéler, au nord-ouest, au-delà des Ababua, un troisième habitat azande, celui des Abandya, que Junker, huit ans plus tard, rencontra sur le Bas-Uele[244]. »



243 Guebels, L., « Miani Giovanni », in *Biographie coloniale belge*, I, *op. cit.*, col. 679-682.

244 Guebels, L., « Miani Giovanni », in *Biographie coloniale belge*, I, *op. cit.*, col. 684.

L'Allemand Guillaume Junker (1840-1892)

« Le 9 juin 1880 il atteignait la résidence de Ndoruma, sur l'Uerre, et installait à proximité une station, Lacrima, où il laissait son adjoint, Bohndorff, chargé de prospections géographiques, mais surtout botaniques et zoologiques. Entrant en rapport avec le sultan Semio, Junker se mit en route en sa compagnie en destination de l'Uele. Suivant la crête Gurba-Buerre, il entra dans l'angle Buerre-Uele, atteignit l'Uele et le traversa près du confluent de la Na-Akka, en territoire de Mambanga. Passant la Gadda, il se dirigea vers Tangasi, où il fut reçu par l'administrateur égyptien, Mohammed Weled Abdu, successeur d'Abd el Min, et entra en contact avec le chef Madjaga Niangara.

Quittant Tangasi le 22 octobre 1880, il partit en direction du nord-est et aborda les territoires azande de Wando et de ses fils Renzi et Ukwa, avec lesquels il eut des entrevues fréquentes, servant même d'arbitre dans leurs différends familiaux au sujet de la délimitation de leurs territoires. Puis il rentra à Ndoruma, pour s'y reposer durant un mois.

Le 1er janvier 1881, il repartait vers le Sud, arrivait en territoire madi de la région montagneuse des monts Angba et Lingua et passait l'Uele le 9 février 1881, pour entrer en territoires barambo de Buru et Bisanga de Mambanga. Il y rencontra Casati en septembre. Le 25 novembre, en compagnie d'Hawash, le major égyptien administrateur de Tangasi, Junker partait en direction sud, traversait le Bomokandi, et atteignait le chef Bakengai, fin décembre.

Recevant confirmation par les indigènes des dires de Piaggia selon lesquels un grand lac indépendant de l'Uele existait un peu au sud de Bakengai, Junker décida de partir en exploration vers le sud, passa chez Akengai, chez Bangoi, déjà visité par Miani, puis chez Kanna (fin janvier 1882). Continuant sa route, mais vers le sud-est, il arriva chez Madjabae, père de Gumbali, sur le Haut-Bomokandi. C'est le point le plus oriental atteint par Junker.

Traversant ensuite la région marécageuse de l'Obbae, il rencontra à Kubbi l'administrateur de ce poste, Gumbari, et, en sa compagnie, il repartit vers le sud, voulant atteindre le Nepoko. Le 1er mai 1882, il était chez Sanga Mombele, le 5 mai à Tely, le 6 mai au Nepoko, à 60 milles du son embouchure dans l'Aruwimi-Ituri (à 2°30' lat. N, 29° long. E). C'est le point le plus méridional qu'il atteignit. Épuisé de fatigue et de privations, il ne put aller plus loin. Il rentra à Tangasi le 1er juillet 1882.

Cependant, il repartit le 8 août, retourna à la Na-Akka (l'ancien village de Mambanga), prit la direction ouest, passa à la *zériba* d'Hawash, au mont Kudunda, près de notre poste de Suronga, atteignit la crête Uerre-Bomu, traversa l'Asa, affluent sud du Boma, arriva à Semio fin septembre. Après avoir exploré le bassin de la Mbili, au début de février 1883, il atteignit la fameuse *zériba* d'Abdallah-Alikobbo le 24 février, sur la rive nord de l'Uele. Il y apprit que le confluent Uele-Bomu se trouvait à trois ou quatre jours à l'ouest d'Abdallah. Mais il ne put aller au-delà, les porteurs refusant de le suivre. Abdallah est donc le point le plus occidental qu'atteignit Junker, dans la région de l'Uele. Il rentra à Semio le 1er mai 1883. La révolte du Mahdi l'obligea à regagner le Nil, où il revint (Lado) en 1884[245] ».

« Des sept voyageurs qui ont parcouru en sens divers l'Uele avant l'occupation de la région par les Belges […] Junker est incontestablement celui qui nous a laissé le plus d'indications géographiques et historiques. Sa relation abonde en détails nous permettant de reconstituer l'histoire de l'Uele aux environs de 1880 avec d'autant plus de sûreté que le voyageur fut presque toujours témoin oculaire des événements qu'il raconte[246] ».

Junker écrivit la relation de ses voyages dans *Reise in Afrika* paru en trois volumes et traduit en anglais par Keane (Londres, 1891).

L'Italien Gaetano Casati (1838-1902)

« En juillet 1880, après avoir obtenu au Caire un prescrit officiel confirmant sa mission, il gagna Kharthoum et de là le fleuve des Gazelles, se portant à la rencontre de Gessi. Ayant accompli sa mission à la satisfaction de son chef, Casati, familiarisé avec le pays par un long séjour, entreprit à son compte de nouvelles explorations. Il rencontra Guillaume Junker et, avec lui, se lança à la découverte de la région qui sépare les bassins du Nil et du Congo. Ils explorèrent ainsi les régions du Haut-Uele […]

De ses longues pérégrinations, Casati nous a laissé un important récit de voyage intitulé : *Dix années en Equatoria*. Le premier, il y signale l'existence du Ruwenzori et y décrit

245 Lotar, L., « Junker Guillaume », in *Biographie coloniale belge*, I, *op. cit.*, col. 560-562.
246 Lotar, L., « Junker Guillaume », in *Biographie coloniale belge*, I, *op. cit.*, col. 562.

le fleuve des Gazelles, les lacs Édouard et Albert et le cours de l'Uele, dans la partie supérieure[247]. »

Gaetano Casati, *Dix années en Équatoria - Le retour d'Emin Pacha – L'expédition Stanley* (ouvrage traduit avec l'autorisation de l'auteur par Louis de Hessem et enrichi de 170 gravures et de 4 cartes), Paris, Librairie de Firmin-Didot et Cie, 1892.

1.2. L'ÉTAT INDÉPENDANT DU CONGO (1885-1908)

1.2.1. Les premières explorations belges

Après la fondation de l'État indépendant du Congo en 1885, les explorations vers le Haut-Uele vont s'organiser à partir de la côte Atlantique. Cette fois-ci, dans le grand souci d'occuper cette région, Léopold II n'expédiera que des militaires belges. Les noms de trois officiers belges sont étroitement liés aux expéditions qui ont conduit à une meilleure connaissance et à une intégration de la région de l'Uele dans l'État indépendant du Congo.

Alphonse Vangele (1848-1939)

Le problème du cours de la rivière Uele demeurera encore énigmatique pendant plus de cinq années. Finalement, le lieutenant Alphonse Vangele va le résoudre :

« le 30 juin 1886, il s'embarquait à nouveau, investi du titre de commandant des territoires entre Itimbiri et Falls, mais, en fait, chargé d'une importante mission sur l'objet de laquelle on faisait mystère. Décidé à élucider le problème géographique qui préoccupait alors le monde savant : "l'Ubangi est-il le cours inférieur de l'Uele ?" Léopold II avait chargé Vangele de la direction d'une expédition qui devait explorer l'Ubangi aussi loin que possible pour vérifier l'hypothèse émise ; le souci géographique se doublait de considérations politiques ; il importait d'être documenté.

Le 11 octobre 1886, Vangele, accompagné du lieutenant Liénart, quittait l'Équateur à bord de l'*Henry Reed* ; le lendemain il pénétrait dans l'Ubangi et, après avoir dépassé le poste français de Kundja, qu'il saluait du pavillon, il ancrait à l'amont dans une petite île près de Bisongo, où en avril 1884 Hanssens avait signé un traité avec le chef indigène [...]

En juillet 1890, Vangele se décide à reprendre ses tentatives d'exploration de l'Uele ; accompagné de Le Marinel et de De Rechter, il atteint l'île de Banifa, que les vapeurs, arrêtés par un banc rocheux, ne peuvent dépasser. Vangele les fait ancrer, en confie la garde à De Rechter et poursuit sa route vers l'amont, en pirogue avec Le Marinel. Il franchit à grand-peine des rapides et arrive à Mokoangu. Il fait le point : il est à 23°4'27 de longitude E, ce qui, à son estime, le situe à 15 km d'Abdallah, point relevé. Pourquoi ne poursuit-il pas sa route ? Les indigènes l'ont bien reçu et néanmoins il rebrousse chemin et rejoint De Rechter à l'île Banifa.

Les vapeurs ramenés à Yakoma, Vangele et Le Marinel tentent de pénétrer en pirogue dans le Bomu, où ils relèvent bientôt sur la rive gauche l'embouchure d'une rivière de quelque importance : c'est la M'Bili. Mais la navigation y est tôt interdite par une chute. On revient à Yakoma pour remonter à bord de l'*AIA* et de l'*En Avant* et tenter d'atteindre dans le Bomu un point proche de la résidence de Bangasso. Les deux vapeurs doivent stopper devant le banc rocheux de Coni, que Vangele baptisera du nom de Hanssens. Ces dernières tentatives d'exploration étaient terminées avant le 1er septembre.

Rentré à Yakoma, Vangele y reçoit Bangasso, qui l'invite à le mener lui-même par terre jusqu'à son village au Bali. On s'embarque en pirogue, on remonte le Bomu jusqu'au pied des chutes Hanssens, que l'on contourne par un sentier, et l'on rembarque en amont jusqu'au village de Bangasso. Fin septembre, Vangele était rentré à Yakoma.

Il prenait ses dispositions pour rentrer en Europe quand il apprend par des rumeurs indigènes qu'un Blanc est installé à Djabir, sur l'Uele. Ayant éprouvé que cette rivière était impraticable, il retourne chez Bangasso où il arrive le 26 novembre et obtient du chef de se faire guider dans l'entre Bomu-Uele jusqu'à Djabir. Avec ses guides, dix Zanzibarites et dix porteurs, Vangele quitte Bangasso, traverse le Bomu, la Bili et atteint l'Uele, à hauteur de l'île Mutemu, après un total de marche de vingt-quatre heures. Il longe la rivière, arrive au village de Ngwasa, où il obtient pirogues et pagayeurs, remonte l'Uele et arrive le 2 décembre à Gormandia. Le lendemain il rencontre Milz, qui venait au-devant de lui. Le jour même il est à Djabir : la jonction s'était opérée en 19 jours. Le problème Ubangi-Uele était définitivement résolu[248]. »

247 Laude, N., « Casati Gaetano », in *Biographie coloniale belge*, I, *op. cit.,* col. 219-220.

248 Engels, A., « Vangele Alphonse », in *Biographie coloniale belge*, II, Bruxelles, Institut royal colonial belge, 1951, col. 934-935.

Guillaume Van Kerckhoven (1853-1892)

À la fin de 1890, le roi Léopold II décida d'envoyer une puissante expédition qui, en remontant la vallée de l'Uele, finirait par atteindre le Nil, barrant la route vers le Nord aux trafiquants arabes et assurant la souveraineté de l'État indépendant du Congo dans une vaste région qui, depuis les explorations de Junker, était demeurée à peu près inaccessible. Le capitaine-commandant Guillaume Van Kerckhoven, nommé inspecteur d'État, est mis à la tête de cette expédition. Quatorze officiers et sous-officiers blancs sont placés sous ses ordres et l'expédition intègre également deux médecins, deux commis, trois interprètes et un imposant contingent d'environ 500 auxiliaires indigènes bien armés. Ses troupes sont naturellement aussi pourvues d'artillerie[249].

Guillaume Van Kerckhoven arrive le 2 décembre 1890 à Boma. Quelques mois plus tard, il est à Bumba qui est le point de concentration choisi pour le gros de ses troupes. L'Itimbiri est la voie de pénétration vers l'Uele. Il se rend encore aux Falls où il tentera d'endormir la méfiance de quelques chefs arabes.

> « C'est le 12 décembre 1891 seulement, qu'après avoir ainsi protégé ses arrières, Van Kerckhoven put quitter la station qu'il venait de fonder sous le nom de Bomokandi et prendre, avec le gros de son expédition, la voie de l'Est. Il traversa une contrée marécageuse, couverte de collines herbeuses marquant très sensiblement la ligne de faîte qui sépare les bassins de l'Uele et du Bomokandi …
>
> Plus loin, et au fur et à mesure de sa progression, Van Kerckhoven fonda des postes à Amadi, Surongo et Yangara. Ce dernier, situé sur un affluent de gauche de l'Uele, la Gadda, devait plus tard, sous le nom de Niangara, devenir le chef-lieu du district de l'Uele.
>
> Tous ces postes nouveaux, commandés par des Européens et marques visibles de la souveraineté de l'État, n'étaient pas établis sans négociations préalables avec les chefs indigènes, qu'il fallait d'abord rallier aux intérêts de notre politique. En procédant de la sorte, Van Kerckhoven obéissait aux instructions qu'il avait reçues du Roi-Souverain et qui lui prescrivaient d'occuper solidement le pays après en avoir expulsé les envahisseurs arabes. Pour réaliser ce programme, il utilisa les services de ses adjoints, principalement de Milz et de Van de Vliet, et s'imposa à lui-même de nombreuses marches et contre-marches […]
>
> Le 1er avril 1892, Van Kerckhoven se prépare enfin à quitter Niangara pour gagner le Kibali, la Nzoro et le bassin du Nil. Mais, le 8, il est atteint de fièvre hématurique et doit s'aliter. Il ne peut se mettre en route que le 18, après avoir envoyé en avant Gustin, qu'accompagnent quatre Européens, 250 soldats et notre allié Semio avec ses hommes. Le 23, il atteint le confluent Kibali (Haut-Uele)–Dungu et le 28 la *zériba* Mbittima, située par 29° de longitude E sur la rive sud du Kibali. Il y reçut la soumission de Wando, vieux chef vongara dont le pouvoir s'étendait au sud et à l'ouest jusqu'au pays mangbetu. Accompagné de Miltz, il repart ensuite, passe à Surur, confluent du Kibali et de la Nzoro, le 10 juin, et décide de remonter cette dernière rivière.
>
> Le pays devient montagneux. La rivière, quoique large de 50 à 75 mètres, ne possède plus que de petits biefs navigables, étant barrée souvent sur plusieurs kilomètres par une succession de chutes et de rapides. La rive nord de la Nzoro est habitée par les Logos, avec lesquels on a quelques escarmouches, et la rive sud par les Mangbetu. Outre la question du ravitaillement se posait celle du portage. L'avant-garde, conduite par Gustin et Semio, restait sans liaison, au-delà des rapides dénommés depuis chutes Miltz, avec l'arrière-garde, ou, plus exactement, la deuxième colonne de l'expédition, composée de 300 hommes, avec Van Kerckhoven, Milz, Montangie et Van de Vliet. On apprit bientôt qu'elle avait dû livrer de nombreux combats et que les indigènes, surpris par l'arrivée de l'expédition et ignorant son but, faisaient le vide et détruisaient leurs plantations. Il fallut, pour pouvoir pousser en avant, renvoyer une partie des bagages à Mbittima et se frayer un passage par la force des armes qui, peut-être, eût pu être évitée si Van Kerckhoven, faute d'interprète et de nouveau atteint d'hématurie, avait pu faire connaître ses intentions pacifiques.
>
> Après quinze jours de pénible marche, on arriva enfin, le 25 juillet, à Tagomolanghi, sur la Nzoro supérieure. Le 2 août, les vivres faisant défaut, on repartit en direction de la Kibbi, que l'on disait proche de Wadelai, c'est-à-dire dans le voisinage immédiat du Nil. Une vingtaine de kilomètres furent franchis. On se trouvait alors, sans le savoir, à la hauteur des sources du Kibbi, le dernier affluent appartenant au bassin de l'Uele. Poursuivant toujours sa marche vers l'Est, cette fois mieux ravitaillé, Van Kerckhoven parvint, le 9, à 15 kilomètres environ au sud du mont Béka, appartenant à la ligne de faîte Congo-Nil, lui-même à dix kilomètres environ du sud du mont Wati. Le 10, au point du jour, la colonne était attaquée par les indigènes. Van Kerckhoven et Miltz courent à leur rencontre. En les

249 Cambier, R., « Van Kerckhoven Guillaume », in *Biographie coloniale belge*, I, *op. cit.*, col. 566-573.

suivant précipitamment, le boy porte-fusil de Van Kerckhoven veut recharger son arme. Il presse par mégarde sur la détente ou bien celle-ci heurta-t-elle une branche voisine, toujours est-il que le coup part et atteint Van Kerckhoven dans le dos à la hauteur du cœur. Le malheureux tombe et expire[250] ».

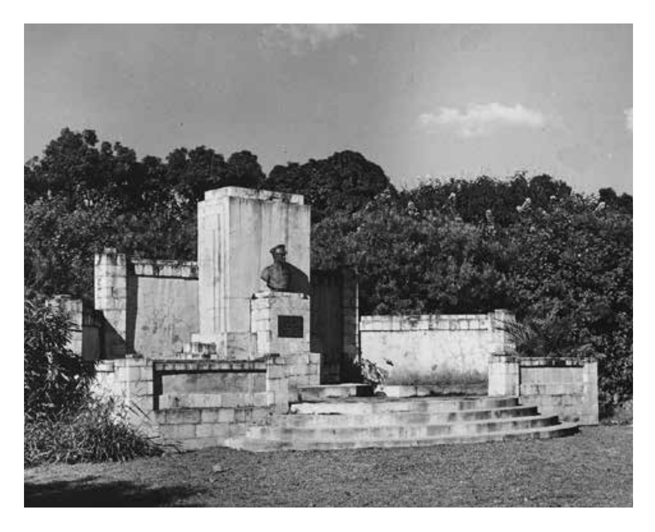
Dans la littérature coloniale belge, Guillaume Van Kerckhoven est présenté comme un héros. Toutefois, la vérité oblige à dire que sa brutalité était légendaire. La mission envoyée vers le Maniema par le Syndicat commercial du Katanga et dirigée par Arthur Hodister se fit massacrer en 1892 par des Arabisés excédés par la violence de Van Kerckhoven qui menait l'expédition dans l'Uele et qui razziait tout simplement tout l'ivoire disponible sur son passage.

Louis Chaltin (1857-1933)

En mai 1895, Louis Chaltin s'embarque vers l'EIC pour un second terme. Il doit se rendre le plus vite possible dans l'Uele. Il doit reprendre à Le Marinel le commandement de l'expédition Uele-Nil, d'une part, et à Francqui la direction du district. Il va donc s'installer à Niangara, le chef-lieu de l'Uele. De là, il entreprend tout d'abord des expéditions contre quelques chefs azande insurgés contre l'EIC. Le chef Ndoruma est battu le 5 avril 1896[251].

Le 31 octobre de la même année, il reçoit l'ordre de marcher vers le Nil. Il rassemble ses forces militaires à la station de Dungu qu'il quitte le 14 décembre. Il remonte le Kibali jusqu'à Surrur et de là il pousse au nord-est vers Faradje d'abord et vers Aba ensuite. Après une marche qui avait duré plus de six semaines, Chaltin arrive au bord du Nil avec ses troupes, en face de l'ancienne station égyptienne de Bedden. C'est là qu'il va infliger aux mahdistes une défaite sanglante, à la bataille dite « de Bedden ». Le même jour, il poursuit son chemin vers le pied du mont Redjaf où il livre un nouveau combat qui sera décisif, parce qu'il vaincra définitivement les mahdistes.

Louis Chaltin repart pour un troisième terme au Congo en mars 1899 en qualité d'inspecteur d'État. Pendant cette période il se met à l'organisation administrative et militaire de l'Uele et de l'enclave de Lado. Il quitte définitivement le service de l'État indépendant du Congo en 1902. Mais sur sa proposition, le gouvernement de l'EIC adopte, en 1903, une nouvelle subdivision : les zones nouvelles sont l'Uéré-Bili et la Gurba-Dungu au nord de l'Uele ; le Rubi et le Bomokandi au sud. Elles tirent leurs noms des rivières principales qui les arrosent. Une cinquième zone comprend les territoires de l'enclave de Lado.



Monument en pierre du pays dédié au colonel Chaltin. (HP.1956.15.4055, collection MRAC Tervuren ; photo H. Goldstein, 1949, Sofam ©.)

La bataille de Bedden

« Les troupes appelées à faire partie de l'expédition vers le Nil, furent réunies à Dungu, dans les premiers jours du mois de décembre 1896. Le 14, elles se mirent en marche et arrivèrent, le 23, à Surrur, au confluent du Kibali et du N'Zoro, où je décidai la construction d'une grande station, qui devint le chef-lieu de la zone des Makrakras et qui, à ma demande, porte le nom de Van Kerckhovenville, en souvenir du premier chef de l'Uele.

Les forces dont je disposais, soit 700 soldats, étaient réparties en sept pelotons, commandés par MM. Kops, Gehot et Laplume, officiers ; De Backer, Goebel, Dupont et Cajot sous-officiers. M. Cajot était spécialement chargé du service du canon (un Krupp de 7°5) ; les artilleurs noirs faisaient partie de son peloton. Il y avait en plus dix-neuf clairons-musiciens armés et une section de 35 hommes, commandée par le lieutenant Saroléa sous les ordres et la direction duquel étaient placés les 250 porteurs et les 500 lanciers Azandes de Renzi et de Bafuka. Le médecin de l'expédition était le Dr Rossignon […]

250 Cambier, R., « Van Kerckhoven Guillaume », in *Biographie coloniale belge*, I, *op. cit.*, col. 566-573.

251 Lotar, L. et Coosemans, M., « Chaltin Louis », in *Biographie coloniale belge*, I, *op. cit.*, col. 229-232.

Comme il n'existe que des sentiers de caravanes, enserrés très souvent entre des herbes hautes de trois et quatre mètres formant des sortes de murailles, les hommes ne peuvent marcher qu'à la file indienne. Toutefois, afin de pouvoir faire face à une attaque brusque et inopinée, de quelque côté qu'elle vînt, et de permettre un déploiement rapide de mes forces, je disposais mes pelotons en les accolant par deux dans le sens de la profondeur. Les pelotons marchant à la file, il n'y avait donc que deux hommes de front. Si cette disposition, par suite de l'exiguïté du sentier, ralentissait ma marche, elle augmentait, par contre, ma sécurité […]

Le 1er janvier 1897, à 3 ½ heures de l'après-dîner, l'expédition quitta Surrur, se dirigeant vers le Nil. Il serait fastidieux de vous raconter par le menu les détails de cette marche qui dura 47 jours […] Trente-sept de nos soldats succombèrent en cours de route […] Enfin, le 15 février, nous arrivâmes à Bedden sur le Nil, où, autrefois, avait existé une station égyptienne. Nous étions à 25 kilomètres de Redjaf ; le jour même de notre arrivée, des soldats partis en chasse, car la faim commençait à talonner l'expédition, échangèrent des coups de feu avec des derviches.

La nuit et la plus grande partie de la journée du lendemain se passèrent sans incident, mais tout à coup, vers 5 ½ heures du soir, alors que la nuit allait tomber, nos sentinelles avancées se replièrent sur le camp en toute hâte en faisant de grands gestes. Le cri "aux armes" retentit et vola d'un bout à l'autre du camp. Les hommes se précipitent aux faisceaux et, en moins de cinq minutes, tout le monde est à son rang de bataille, la place de chaque unité étant toujours marquée d'avance, afin de parer rapidement aux trop soudaines attaques et de pouvoir prendre la position de combat sans hésitation, même dans l'obscurité.

Sur les hauteurs qui se trouvent à 1.500 mètres de nous, on distingue des groupes nombreux de derviches et des drapeaux. J'ordonne à M. Cajot de tirer quelques obus et l'ennemi disparaît. La nuit se passe sans alerte, mais non sans souci !

Le 17, à 6 heures du matin, a lieu le départ vers Redjaf ; la marche est lente et prudente, nous nous attendons à une attaque. À 7 heures, le commandant de l'avant-garde, M. Géhot, me signale la présence de derviches, bien dissimulés sur des hauteurs qui nous barrent la vue à 400 mètres vers le Nord. Leur position, appuyée au Nil d'un côté, et de l'autre à un profond ravin, à une étendue de près de trois kilomètres. Au centre, entre les hauteurs, au point de passage de la route, se trouve un défilé qui est bien défendu.

Je fais prendre la formation de combat : cinq pelotons sont déployés en tirailleurs ; trois sont tenus en réserve et les lanciers de Renzi et de Bafuka, prêts à charger au premier signe, se massent derrière notre aile gauche. Les derviches ouvrent le feu ; dès le début de l'action, ils tirent à outrance, tandis que nos soldats, stoïques sous les balles, observent l'ordre donné de ne pas brûler une cartouche. Le canon seul, placé au centre du front, répond par une dizaine d'obus à la fusillade assourdissante de l'ennemi.

À un moment donné, un mouvement tournant se dessine sur notre gauche ; j'envoie, au pas de course, deux pelotons de la réserve pour y parer et je fais ouvrir le feu. Les derviches, abandonnant leur position défensive, descendent dans la plaine et s'avancent vers nous ; notre feu redouble ; les voyant hésiter, je porte ma ligne à 100 mètres en avant et ordonne le feu rapide. Nous tirons les uns sur les autres à une distance de moins de 200 mètres.

Les derviches commencent à lâcher pied ; ils se retirent d'abord dans le plus grand ordre, battant en retraite au pas ordinaire et se tournant vers nous pour tirer. Mais notre feu leur fait un mal terrible ; aussi la déroute ne tarde-t-elle guère à se mettre dans leurs rangs et leur retraite se change en fuite désordonnée vers Redjaf. C'est à ce moment que je fais sonner la charge. Les 700 soldats et les 500 lanciers azandes, ceux-ci faisant un mouvement tournant sur la droite derviche, s'élancent en avant comme des démons vomis par l'enfer, poussant des cris de fauves en furie, tirant, s'interpellant, s'excitant, emportés par leur fougue de sauvages et se ruant sur l'ennemi en fuite.

Malheureusement, au cours de cette poursuite, en chargeant à l'aile droite, à la tête de son peloton, notre cher camarade Saroléa, le plus brillant de mes officiers, auquel je tiens à rendre ici un pieux hommage, tomba, frappé d'une balle en plein cœur. Une dizaine de soldats furent tués, comme lui, et une vingtaine blessés. Il me fallut près d'une heure pour rassembler soldats et lanciers, tant ils avaient mis d'acharnement dans la poursuite. Le combat de Bedden était une victoire …

Après un repos de deux heures, nous nous remettons en marche, et, d'une seule traite, sous un ciel de feu, nous parcourons les 22 kilomètres qui nous séparent de Redjaf. Vers 2 ½ heures de l'après-midi, la pointe d'avant-garde arrive en vue du mont Redjaf et constate que les derviches

ont pris position sur une crête, allant de ce mont vers le Nil, et d'où ils nous accueillent par un feu violent.

Malheureusement, notre colonne n'est pas unie ; à cause des difficultés et de la longueur de la marche, elle s'est allongée et, de la tête à la queue, il y a une distance considérable. Les premiers arrivés se déploient et sont successivement renforcés. L'artillerie madhiste tire à obus, mais elle ne nous fait pas grand mal, ses projectiles, mal chargés, n'éclatant pas. Notre canon – que nous avons dû traîner et démonter plusieurs fois au passage des ravins profonds et escarpés – arrive un peu tard.

Les pelotons Goebel et Dupont attaquent l'aile droite derviche, déployée à la hauteur du mont Redjaf et la refoulent assez rapidement, le peloton Géhot enfonce leur centre durant que les pelotons Laplume et Kops tiennent tête à leur aile gauche, appuyée au Nil. Mais tout à coup, un fort mouvement tournant se produit sur notre droite ; les derviches semblant surgir du Nil, dont ils avaient occupé la berge, sans que nous nous en fussions aperçus, prennent Laplume et Kops à revers.

Fort heureusement Cajot, notre brave artilleur, a vu le mouvement et, avec dix servants noirs, se porte hardiment en avant, met le canon en batterie à 200 mètres des derviches et tire une boîte à balles qui va semer le désordre dans leurs rangs. À ce moment, arrive à point nommé le peloton De Backer, qui formait notre arrière-garde et que je lance contre eux. Les derviches se retirent dans la position de Redjaf.

Le combat continue dans l'obscurité. À sept heures du soir, je fais cesser le feu ; les derviches tirent jusqu'à 11 heures, puis le silence se fait. L'ennemi, mettant à profit la nuit profonde et sa connaissance parfaite des lieux, abandonne silencieusement la place. À 4 heures du matin, nous y entrons ; la province équatoriale est en notre pouvoir !

Mais cette victoire est chèrement payée ; si les derviches comptent leurs morts et leurs blessés par centaines, nous avons à déplorer pour la journée, les pertes suivantes : Saroléa tué ; Cajot, notre artilleur, blessé à la cuisse et au flanc, au moment où il pointe la pièce à 200 mètres de l'ennemi […] ce brave est mort plus tard des suites de ses blessures […] ; trente-trois soldats tués ; quatre-vingt blessés grièvement dont une dizaine sont morts de leurs blessures […]

Les derviches, en complète déroute, s'enfuirent jusqu'à Bôr, sur le rive droite du Nil, laissant entre nos mains plusieurs centaines de prisonniers, hommes, femmes et enfants, trois canons, près de mille fusils, des munitions en nombre considérable, du bétail, des montures, des vivres etc. etc. [252] »

Naturellement, presque tous les témoignages écrits de cette expédition proviennent d'auteurs belges et ceux-ci ne manquent généralement pas d'encenser les faits d'armes des officiers blancs. Mais il existe aussi une version « locale » de cette marche vers l'Uele et l'enclave de Lado. Elle est due au chef Gilima, le fils de Renzi qui avait accompagné cette expédition. Sa narration sera reproduite ultérieurement.

1.2.2. Le roi Léopold II et l'occupation de l'Uele

Trois éléments vont pousser Léopold II à décider de l'occupation, dès au moins 1886, de la région allant de l'Uele au bassin du Nil[253] :

- le conflit frontalier avec le gouvernement français concernant la délimitation des frontières dans la région de l'Ubangi (1886) ;
- l'abandon par le gouvernement égyptien de ses provinces soudanaises, notamment le Bahr El-Ghazal et l'Equatoria, qui comprenaient tout le bassin de l'Uele ; car un tel abandon exposait ces régions à devenir une proie facile pour les esclavagistes (1886) ;
- la poussée, au nord des Falls, des incursions des traitants esclavagistes menaçant ainsi de faire jonction avec les bandes mahdistes du Soudan qui opéraient déjà dans les bassins de l'Uele et du Nil, et de couper ainsi aux Européens la route de l'Uele et du Bomu (1888).

Pour Léopold II, il fallait à tout prix empêcher la formation d'un foyer d'anarchie sur les confins du bassin du Congo et du Nil et empêcher que se mette en place d'autres trafics d'esclaves qui seraient contraire à l'Acte général de Berlin interdisant la pratique de la traite des esclaves dans les territoires formant le bassin conventionnel du Congo : « Ces territoires ne pourront servir ni de marché ni de voie

252 Chaltin, L., « L'expédition de l'Uele vers le Nil », in *Compte-rendu de la manifestation en l'honneur des explorateurs belges au Congo, 20 janvier 1906*, Anvers, Société royale de géographie d'Anvers, 1907, pp. 101-113.

253 Lire Lotar, L., *La Grande Chronique de l'Uele*, Bruxelles, Institut royal colonial belge, 1946, Mémoires – collection in-8°, tome XIV – fasc. 1, pp. 9-10.

de transit pour la traite des esclaves de quelque race que ce soit[254] . »

Dès 1888, l'EIC entame l'occupation de l'Uele par le Bas-Uele et quelques postes sont installés. On citera, à cet effet, les premiers postes d'occupation installés par l'EIC dans l'espace du Bas-Uele : Ibembo (1er mai 1890) par Léon Roget[255] (1858-1909), poste confié à Joseph Duvivier[256] (1867-1894) ; Ekwangatana (mai 1890) par Léon Roget et Jules Milz[257] (1861-1902), confié à un gradé noir ; Mopocho (23 mai 1890) par Roget et Milz, confié aussi à un gradé noir ; Djabir (27 mai 1890) par Roget et Milz[258].

Après le Bas-Uele, il fallait passer à l'occupation du reste de la région et surtout du territoire haut-uélien. Deux expéditions assumèrent cette mission. Il s'agit avant tout de l'expédition Van Kerckhoven, appelée aussi « expédition du Haut-Uele », forte de 15 Européens et 500 Noirs de la Force publique placés sous les ordres du capitaine Van Kerckhoven (voir *supra* p. 139). Entre juillet 1891 et juillet 1896, après maints incidents, le territoire allant de Djabir (Bondo actuel) jusqu'à Dungu, soit l'espace compris entre 3° et 5° de latitude N, 26° et 29° de longitude E fut occupé. La seconde expédition qui assura l'occupation du reste de l'Uele fut celle de Chaltin (voir *supra* p. 140), allant vers le Nil, entre juillet 1896 et mai 1897[259].

Dès la fin de l'année 1894, le péril arabe définitivement éliminé, le Roi-Souverain avait décidé de consacrer tous ses efforts aux expéditions vers le nord-est. Le premier but était évidemment d'occuper l'enclave de Lado. Leopold II rêvait toutefois d'étendre son empire sur le Nil beaucoup plus en aval de Lado. Pour soutenir ses prétentions et s'efforcer d'arriver avant ses concurrents dans la région contestée, il avait préparé une nouvelle et très forte expédition. Il en avait confié le commandement et l'organisation à deux officiers (Dhanis et Chaltin) qui venaient de se couvrir de gloire et de prouver leur science du combat aux colonies pendant la dure campagne contre les Arabes.

254 *B.O.* de l'EIC, Bruxelles, 1885-1887, p. 11.

255 Hennequin, E., « Roget Léon », in BCB I, col. 788-792.

256 Coosemans, M., « Duvivier Joseph », in BCB I, col. 355-358.

257 Coosemans, M., « Milz Jules », in BCB I, col. 697-701.

258 Lotar, L., *op. cit.*, pp. 38-39.

259 Lotar, L., *op. cit.*, pp. 247-279.

À Dhanis, rentré à Anvers le 13 octobre 1894, et à Chaltin, rentré à Bruxelles depuis mars, le Roi avait exposé ses projets. Dhanis, promu peu de temps après vice-gouverneur général, avait été nommé commandant en chef de l'expédition. Il s'était engagé, avec les ressources qu'il trouverait dans la Province-Orientale, à constituer une forte colonne à Stanleyville et à la diriger de là vers le Nil. Chaltin, nommé commissaire de district de 1re classe, avait reçu le commandement du district de l'Uele avec mission d'y constituer, avec les ressources provenant de l'expédition Van Kerckhoven, une seconde colonne. En mai 1895, lors de son arrivée à Boma, le vice-gouverneur général Fuchs confirma à Chaltin qu'il aurait à organiser une expédition vers le Nil. Le 19 mars 1896, alors qu'il se trouvait en expédition dans la région de Bili, le courrier de Boma lui annonçait que les troupes de l'Uele, sous son commandement, feraient partie de l'expédition Dhanis vers le Nil.

Comme on le voit, l'occupation de l'Uele par les Européens ne fut pas sans présenter des difficultés. Si, vers les années 1880, les premières expéditions européennes durent affronter le mahdisme[260], il fallut aussi faire face à diverses résistances tribales, notamment celles des Mangbetu et des Azande, coalisés pour une fois en 1898, celle du sultan azande Enguettra en 1900, celles des Boa en 1901 et en 1902[261].

1.2.3. La question de l'enclave de Lado

Les accords belgo-britanniques, 1894

Entre-temps, les Français ne cachèrent plus leurs

260 Le mahdisme est un mouvement à la fois religieux et guerrier auquel l'expansion arabe du Soudan avait donné naissance et qui, vers 1890, exerçait une grande influence dans certaines chefferies azande – et surtout mangbetu – de l'Uele.

261 *La Force publique, de sa naissance à 1914. Participation des militaires à l'histoire des premières années du Congo, 2e section de l'État-major de la Force publique*, Institut royal colonial belge, Bruxelles, 1952, p. 483 ss ; Monnier, L. et Willame, J.-C., « La province de l'Uele » in Verhaegen, B. (éd.), *Les Provinces du Congo. Structures et Fonctionnement, II, Sud-Kasaï–Uele–Kongo-Central*, Léopoldville, IRES, *Cahiers économiques et sociaux*, 1964, p. 129, « Collection d'études politiques n° 2 ».

prétentions sur certaines parties du Soudan : le Bahr El-Ghazal et le Haut-Nil occidental jusqu'à Fachoda. Au même moment, les Belges cherchèrent également à accroître leur influence au nord de l'Uele. En fin de compte, les Britanniques préférèrent négocier pour éviter que leur territoire ne tombe aux mains de la France, accusée de visées expansionnistes. Au nom de l'Égypte, ils [les Britanniques] signèrent, le 12 mai et le 14 août 1894, deux traités accordant à l'EIC un territoire identifié sous le nom d'*enclave de Lado*, et qui retournerait à la Grande-Bretagne à la mort de Léopold II. En échange, Léopold II s'engageait à céder à l'Angleterre une bande de vingt-cinq kilomètres de largeur entre le nord du Tanganika et le sud du lac Albert. Léopold II obtenait ainsi le Bahr El-Ghazal et l'accès au Nil, tandis que l'Angleterre acquérait la possibilité d'une liaison directe pour le projet lointain de chemin de fer du Cap au Caire. Une clause annexée au traité stipulait toutefois : « Les signataires n'ignorent pas les prétentions de l'Égypte et de la Turquie dans le bassin du Haut-Nil ». Cette clause allait permettre à l'Angleterre de reprendre plus tard ce qu'elle avait accordé.

Les réactions des Français et des Allemands

Devant la vive opposition des autres puissances coloniales, ce traité dut être corrigé. Les Allemands firent annuler la cession de la bande de vingt-cinq kilomètres et la convention franco-congolaise du 14 août 1894 réduisit fortement la zone cédée à l'EIC. Les limites en devinrent 5°30' N et 30° E : du Bahr El-Ghazal, Léopold II ne gardait que ce qu'on allait appeler « l'enclave de Lado ».

En conséquence, le territoire cédé en bail fut soustrait de la province soudanaise de Bahr El-Ghazal (la rivière des gazelles) et fut limité à la latitude 5°30' N et à la longitude 30° O. Il s'étendait jusqu'à la rive ouest du Nil. Sa superficie était d'environ 39.000 km² pour une population d'environ 250.000 personnes. Il comprenait la capitale Lado ainsi que Rejaf, port permettant l'accès vers l'aval du fleuve, qui fut le lieu de résidence des administrateurs coloniaux. Toutefois, entre 1890 et 1896, les mahdistes tinrent tête aux expéditions belges qui voulaient assurer à l'EIC la possession de l'enclave de Lado. En 1896, Semio et Doruma étaient encore sous la domination mahdiste[262].

262 Voir *Le Mouvement géographique*, 22 mars 1896, 12, col. 148-149.

Nouvelles expéditions sur le Nil et le traité du 9 mai 1906

En 1902, Léopold II va organiser de nouvelles expéditions sur le Nil. Chargé d'une mission au Bahr-el-Gazal, Charles Lemaire (1863-1925) quitte Bruxelles le 31 juillet 1902. Sous le couvert d'un but scientifique, la mission a spécialement pour objectif d'organiser l'occupation des territoires donnés à bail par l'Angleterre à Léopold II, en 1894, et que les conflits avec la France et l'Angleterre n'avaient pas permis d'occuper[263].

L'expédition arrive au mois de décembre à Mbima, sur l'Uele, remonte la rivière jusqu'à Dungu et se dirige ensuite vers Faradje et Aba pour franchir la ligne de faite Congo-Nil. Le commandant Lemaire crée, au fur et à mesure de son avance dans le Bahr-el-Gazal, des postes pour maintenir les relations avec le district de l'Uele.

En octobre 1902, Léopold II charge le colonel Louis Royaux (1866-1936) d'une mission de reconnaissance dans la région orientale du Bahr-el-Gazal, en direction des mines de cuivre d'Hofrah-el-Hahass. Parti de Boma le 24 octobre 1902, il arrive à Doruma le 17 janvier 1903. Il quitte la frontière septentrionale du Congo le 2 février 1903 et marche vers le nord. À force de patience et de diplomatie, il viendra à bout de l'hostilité des chefs locaux du Haut-Uele comme Doruma, Mopoie et Tambura et atteindra Dem Ziber. Mais une intervention anglo-égyptienne met fin à la mission et Louis Royaux rentre en Belgique par *L'Albertville* en décembre 1903[264].

Afin d'éviter d'autres incidents graves, Charles Lemaire et le major anglais Boulnois concluent, le 8 mars 1905, un arrangement de « *statu quo* » provisoire. En vertu de cette convention, le gouvernement anglo-égyptien conserve l'administration du territoire contesté, mais la mission scientifique Lemaire garde les postes qu'elle occupait et peut poursuivre ses travaux. L'administration britannique autorise les relations de la mission Lemaire avec les autochtones et les communications entre les divers postes[265].

263 Laude, N. « Lemaire Charles », in *Biographie coloniale belge*, II, col. 603-608.

264 Coosemans, M., « Royaux Louis », in *Biographie coloniale belge*, III, col. 756-758.

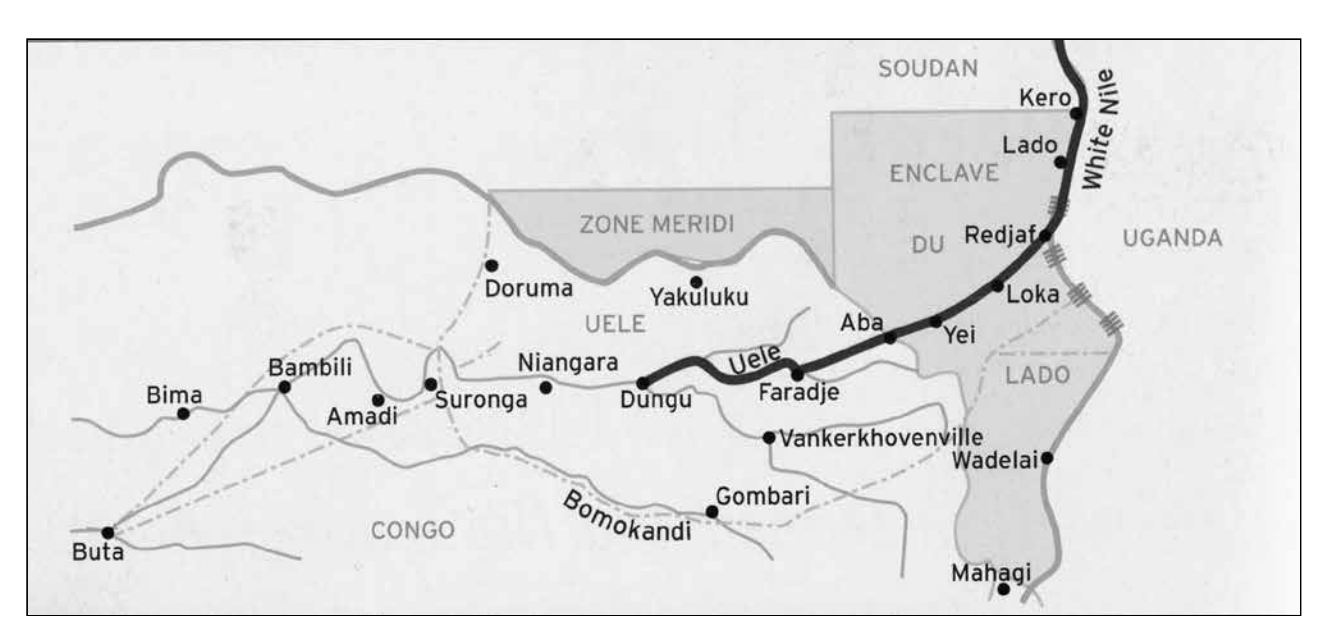
265 van Zuylen, P. (baron), *L'échiquier congolais ou le secret du Roi*, Édition Charles Dessart, Bruxelles, 1959, pp. 281-300 (chapitre XVIII : « Nouvelles expéditions sur le Nil et traité du 9 mai 1906 »).

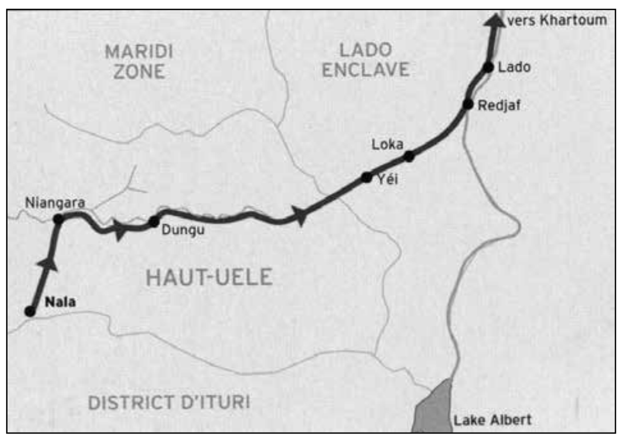
Mais il convient de souligner que cet accord ne liait en rien les deux gouvernements. D'ailleurs, Léopold II refuse de ratifier cet arrangement et prescrit au successeur de Lemaire, le lieutenant Paulis, d'administrer tout ce qui est au sud du 5e parallèle. Un décret du Roi souverain, en date du 13 mai 1905, rattache même au district de l'Uele les territoires occupés par l'État au sud du 5e parallèle nord.

Le gouvernement anglais s'irrite de l'attitude prise par l'EIC et lui adresse, en juillet 1905, une note comminatoire, le sommant de retirer ses troupes et d'annuler le décret du 13 mai. Il ajoute qu'au cas où le gouvernement congolais n'obtempérerait pas à ces exigences, il le rendra responsable des suites qu'une pareille violation des droits de l'Égypte pouvait entraîner. Cependant, pour éviter une confrontation entre les forces en présence, l'administration du Soudan évacuera les troupes qui se trouvaient au sud du 5e parallèle.

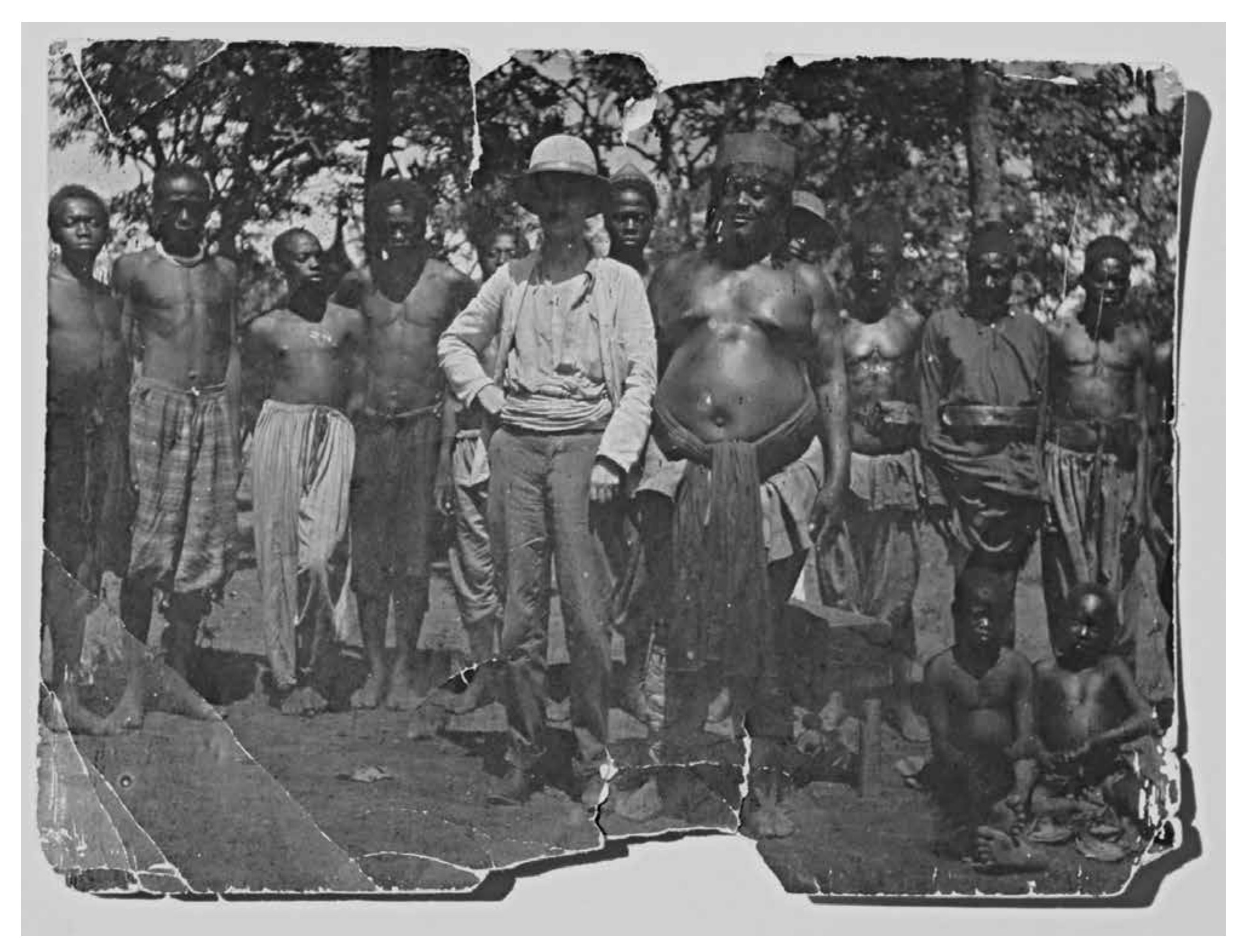
Mais Léopold II refuse encore de s'incliner. En conséquence, les autorités soudanaises décident de couper toutes communications entre l'enclave et l'Égypte. Le Roi souverain n'a plus d'autre choix que de capituler. Des négociations s'entament, aboutissant au traité du 9 mai 1906 qui va consacrer la défaite du Roi. Cet accord abroge le bail sur le Bahr-el-Gazal et ne laisse subsister que le bail de Lado, mais seulement pour la durée du règne de Léopold II.

Le traité cède toutefois au Congo une bande de territoire reliant Mahagi, sur le lac Albert, à la frontière et donnant accès aux eaux du Nil. Cette concession subsistera aussi longtemps que l'État du Congo demeurera un État indépendant sous le gouvernement du Roi ou de ses successeurs. En outre, le traité octroie à une société anglo-congolaise la faculté de construire un chemin de fer joignant Lado à L'État indépendant.





Cartes de l'enclave de Lado. (Source : Maselis, P., Schouberechts, V., Tavano, L., *Histoire postale de l'enclave de Lado*, Monaco, Musée des Timbres et des Monnaies de Monaco, 2009, pp. 242 et 245.)



Albert Paulis (1875-1933) avec Mangué, un chef zande du Bahr-el-Ghazal, en 1905. (Collection privée Marc Paulis, petit-fils d'Albert Paulis, 1905.)
Albert Paulis reprit le commandement de la mission Charles Lemaire le 15 avril 1905. Il rentra en Belgique en août 1906. Le 7 mai 1924, il fonda la Vicicongo. En 1933, le rail arrivait dans la localité d'Isiro, qui fut rebaptisée « Paulis » en reconnaissance de son travail.

L'occupation effective de l'Uele par les Européens s'inscrit dans le contexte de la lutte contre l'esclavagisme pratiqué par les Arabo-musulmans et ce, conformément à l'Acte général de Berlin (1884-1885), auquel l'Association internationale du Congo (AIC) avait adhéré. Cet acte reconnaissait à l'AIC, fondée par Léopold II, le droit de souveraineté sur les territoires du bassin conventionnel du Congo. Par une résolution adoptée à la Chambre des représentants le 28 avril 1885 et au Sénat le 30 avril 1885, Léopold II devint le chef d'un autre État, en conformité de l'article 62 de la Constitution belge.

1.2.4. Des chefs locaux au service des conquistadores européens

La Force publique et l'Administration coloniale ont bénéficié de l'appui militaire de quelques grands chefs locaux zande pour venir à bout des mahdistes. S'il existe des récits européens de la conquête du Haut-Uele, ces faits d'armes n'ont pas été oubliés non plus dans la tradition orale. Julien Vanhove a enregistré, dans les années trente, lors d'une rencontre avec le chef Gilima, ce que celui-ci avait appris de son père à propos de la collaboration militaire avec l'État indépendant du Congo.

Voici son récit :

> « Sasa (surnom de Chaltin) réunit ici, à Dungu, mon père Renzi, son frère cadet Bafuka, Kana, Basugba. Il promit à Renzi de lui rendre les terres que lui avait volées Bokoyo, fils et héritier de son frère Ukwa, s'il offrait à l'expédition le concours de ses guerriers, armés de lances et de "*kpinga*" (couteaux de jet).
>
> Mon père accepta. Les autres sultans avongara et leurs fidèles capitas (sous-chefs) marquèrent également leur accord. J'étais, quoique tout jeune homme, présent à cette réunion. Nous étions tous très joyeux, car nous aimions la guerre et brûlions de nous mesurer avec les Arabes qui, depuis des années, ne cessaient de ravir nos femmes et de nous dépouiller de notre ivoire. Nous étions donc impatients de nous diriger "na Bahr" (le Nil) pour reprendre nos biens.
>
> Sasa avait avec lui mille soldats de l'État et neuf Blancs. Le Commandant remit des Albini aux chefs et des fusils à piston aux capitas. Nous emportions aussi un canon avec nous.
>
> Nous partîmes de Dungu au début de la saison sèche et je ne pourrais compter les Azande qui nous suivaient, tant ils étaient nombreux.
>
> Nous arrivâmes chez le chef Faragi deux lunes et demie après notre départ. Il était furieux parce que nous mangions ses chèvres ; aussi ses Logo nous firent-ils la guerre en brousse ; mais nous les fîmes fuir sans peine avec nos fusils. Plus loin, les Kakwa vinrent également nous attaquer, mais pas plus que les Logo, ils ne purent nous arrêter un seul instant.
>
> Si peu de nos hommes mouraient de blessures en cours de route, nombreux étaient ceux qui succombaient à la maladie, car ils n'étaient pas habitués à manger du sorgho, la seule nourriture qu'on trouvait dans cette région.
>
> Nous arrivâmes alors dans le pays montagneux où habitent les Bari. C'est là qu'une bande d'Arabes vint à notre rencontre. Beaucoup d'entre eux étaient à cheval et ils agitaient des drapeaux rouges et verts. Sasa fit tirer le canon et ils se retirèrent en désordre.
>
> On atteignit enfin le Nil et le Commandant voulut nous obliger à nous reposer, car il disait que la grande bataille serait pour le lendemain. Mais nous, les Azande, pensions qu'après toutes nos épreuves, nous avions bien le droit de nous délasser à notre façon. Aussi, pendant toute la nuit, nous dansâmes le "*bagbere*", avant de nous étendre et de dormir.
>
> Au point de jour, les Arabes blancs et noirs attaquèrent en nombre, armés de fusils Albini, Remington et à piston. Sasa, au début du combat, avait donné l'ordre de laisser l'ennemi s'approcher de nous pour tuer le plus de monde possible, mais quelques soldats furent blessés et leurs camarades furieux, supplièrent Sasa de leur permettre de se lancer en avant. Enfin, le clairon sonna la charge, les soldats bondirent vers les Arabes et firent une large trouée dans leurs rangs. Les derviches manœuvrèrent alors pour les encercler. Voyant cela, mon père Renzi, à la tête de ses lanciers, qui poussaient le terrible cri de guerre zande, se lança à son tour sur les Arabes ; ceux-ci furent taillés en pièces ou s'enfuirent vers Redjaf en abandonnant sur le champ de bataille armes, munitions et étendards.
>
> Sasa commanda alors de marcher sur Redjaf. Vers le soir, nous arrivâmes devant le fort, construit sur un haut rocher, entouré de murs épais et de fossés profonds. Les Arabes avaient deux canons qui tiraient sans arrêter et nous tuèrent peut-être bien deux cents hommes. Mon père Renzi fut blessé à la jambe. On passa la nuit sur place,

remettant l'assaut au lendemain. Mais au lever du soleil, les éclaireurs vinrent nous annoncer que le réduit était vide de combattants et qu'il n'y restait plus que les blessés. Tous les derviches valides avaient fui pendant la nuit vers Lado.

Redjaf était un grand poste bâti entre la montagne et le Nil. Les Arabes y avaient laissé beaucoup de chevaux, de mulets, de vaches, de chèvres, d'armes, de munitions, les deux canons, du sel et du beurre dans de grands pots, des ballots d'étoffe et de nombreuses pointes d'ivoire.

Nous prîmes alors le chemin du retour, pleins d'orgueil, et, cette fois, personne n'osa plus nous lancer des flèches, car la nouvelle de notre victoire s'était répandue dans tout le pays. Au contraire, on nous apporta des chèvres et du vin de sorgho, qui est une boisson très épaisse et très enivrante.

Sasa félicita mon père Renzi qui avait été très brave à la tête des lanciers de Wando et avait même été blessé en combattant. Accomplissant la promesse faite, il lui rendit les terres situées au nord de la Kibali, dont le fils d'Ukwa s'était emparé indûment.

Si le fils d'Alibe (Alibe = Albert ; Léopold III), conclut fièrement Gilima, a encore besoin de moi et de tous mes Azande pour faire la guerre, tu peux lui dire que nous sommes toujours prêts à nous battre pour lui[266]. »

1.2.5. Résistances et révoltes locales

1894-1896

En mars 1894, le sultan Bili fait assassiner le capitaine Bonvalet, le sergent Devos et leur escorte. Une expédition militaire est organisée contre ce sultan mais elle n'aura pas un grand effet. En février 1895, le sultan Doruma fait subir le même sort au lieutenant Janssens, au sergent Van Holsbeck et aux cinquante-neuf soldats qui les accompagnent. La Force publique n'ose entreprendre immédiatement une action contre lui.

Ce n'est qu'en mars-avril 1896 qu'une expédition militaire est organisée pour éliminer ces deux sultans. Forte de cinq cents soldats sous le commandement de Chaltin et des officiers Dubreucq, Kinet, De Backer, Dupont et Lejeune, elle quitte Niangara le 1er mars 1896.

Du 6 au 27 mars 1896, les attaques sont dirigées contre Bili dont les troupes sont écrasées. Dépouillé en fait de ses territoires et miné, Bili va demander de l'aide à l'un de ses voisins. Le 27 mars, le territoire de Bima, frère et vassal de Doruma, est envahi et celui-ci est battu.

En novembre 1896, Chaltin reçoit l'ordre de marcher contre les madhistes en formant comme une avant-garde de préparation de l'expédition Dhanis vers le Nil. Le 14 décembre, la colonne Chaltin quitte le fort de Dungu, sur l'Uele, avec 700 hommes et s'attaque ensuite aux madhistes. Le 23 décembre 1896, des troupes arrivent à Surrure, au confluent du Kibali et du Nzoro, où Chaltin décide de construire une station qui devient le chef-lieu de la zone des Makrakras. Il baptise Surrure « Van Kerkhovenville ».

En 1898

Le puissant chef avungura Bokoyo s'étant révolté contre l'autorité de l'État indépendant du Congo, la Force publique organise une expédition contre lui. Une colonne expéditionnaire, forte de 380 soldats, commandée par le capitaine Gérard, à ce moment chef de la zone des Makrakras, se met en route le 17 décembre 1898.

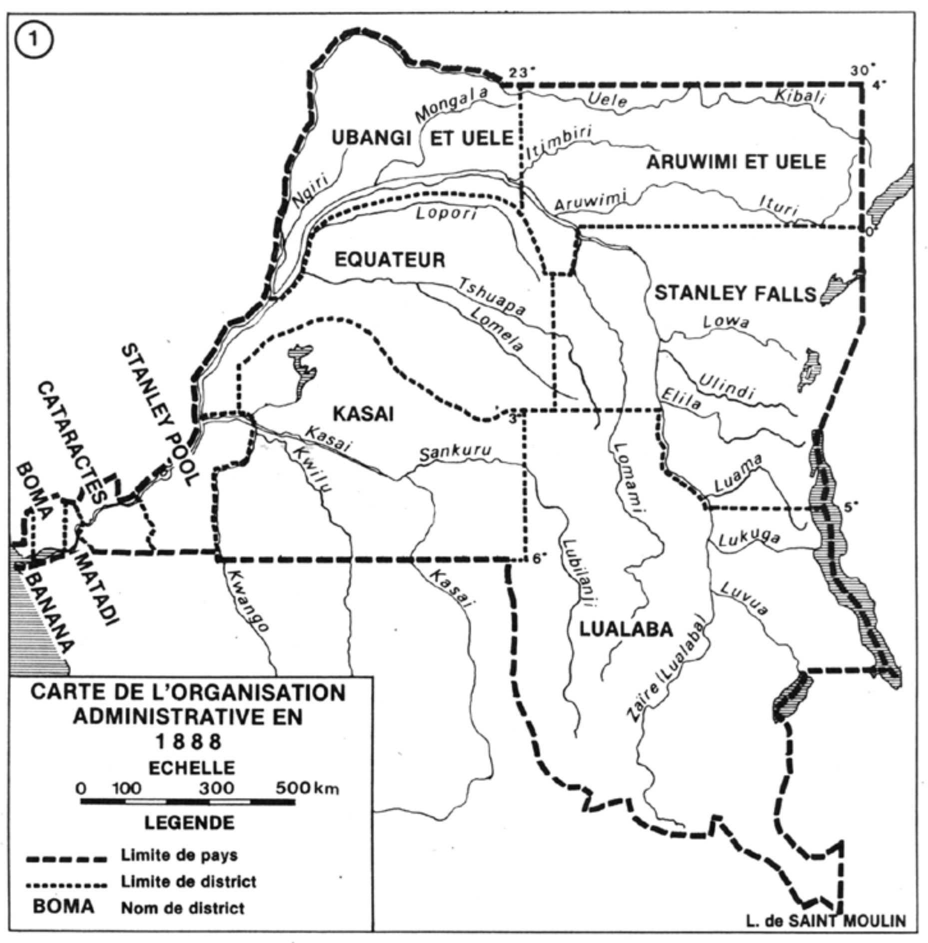
Le commandant Gérard est secondé par le capitaine-commandant Wtterwulghe. La colonne est divisée en quatre pelotons dirigés, chacun, par le lieutenant Yannart, le lieutenant baron de Rennette de Villers Perwin, le lieutenant De Brabant, le sous-lieutenant danois Andersen. Mais la colonne Gérard peut également compter sur Renzi, l'oncle de Bokoyo, et ses troupes azande.

Le combat a eu lieu le 22 décembre. Les pertes de la Force publique sont de dix morts et de vingt-cinq soldats grièvement blessés. Bokoyo se soumet quelques jours plus tard, acceptant toutes les conditions de paix qui lui sont imposées, et reconnaît des pertes nombreuses.

1.2.6. Les divisions administratives de la période de l'EIC

Ainsi donc, le territoire étant pacifié, Léopold II pouvait le mettre en valeur. L'article 3 du décret du 16 avril 1887 prévoyait la division de l'État en des circonscriptions administratives dirigées par de hauts fonctionnaires appelés commissaires de district, assistés d'un ou de plusieurs adjoints. La délimitation faite accompagnait l'exploration et l'occupation effective de l'espace congolais. Avec le décret du 1er août 1888, l'État indépendant du Congo fut divisé en onze districts : Banana, chef-lieu Banana ; Boma, chef-lieu Boma ; Matadi, chef-lieu Matadi ; Cataractes, chef-lieu Lukunga ; Stanley-Pool, chef-lieu Léopoldville ; Kasaï, chef-lieu Luluabourg ; Équateur,

266 Vanhove, J., *Regards sur notre Congo*, Bruxelles, Éd. La Renaissance du Livre, 1943, pp. 61-63.



Carte de l'organisation administrative en 1888. (Source : Léon de Saint Moulin, « Histoire de l'organisation administrative du Zaïre », *Zaïre-Afrique*, n° 224, 1988, p. 199.)

chef-lieu Coquilhatville ; Ubangi-Uele, chef-lieu Nouvelle Anvers ; Aruwimi-Uele, chef-lieu Basoko ; Stanley-Falls, chef-lieu Stanley-Falls ; et Lualaba, chef-lieu Lusambo[267]. On constate que sur les onze premiers districts, cinq étaient concentrés dans cette seule région du Bas-Congo. Celle-ci, en effet, étant la première région du pays à avoir été explorée et occupée pouvait fournir les premiers produits naturels destinés à l'exportation.

Au fil des années, on assista à de nouvelles créations administratives qui apportèrent des modifications de manière pragmatique. Ainsi donc, le 10 juin 1890, un 12e district fut créé, le Kwango-Central[268]. Deux ans plus tard, fut instaurée la région administrative de Tanganyika. En 1895, le nombre des districts fut porté à quinze[269].

267 Décret du Roi-Souverain (sans numéro) du 1er août 1888. Sur ce point, voir Ndaywel è Nziem, I., *Nouvelle Histoire du Congo. Des origines à la République démocratique*, Bruxelles-Kinshasa, Le Cri Éditions-Afriques Éditions, 2008, p. 304. Voir également de Saint Moulin, L., « Histoire de l'organisation administrative du Zaïre », *Zaïre-Afrique*, n° 224, 1988, p. 198.

268 I. Ndaywel explicite en disant que, par cet acte, Léopold II voulait tout simplement s'approprier les parties du Kwango passées sous sa juridiction. L'appellation « Kwango-Central » indiquait que l'EIC revendiquait uniquement les terres situées sur la rive droite du Kwango. Malgré tout, le Portugal protesta vivement avant de consentir à ratifier, en 1891, l'état actuel de la frontière entre la RD Congo et l'Angola. Cf. Ndaywel è Nziem, I., *Histoire du Zaïre. De l'héritage ancien à l'âge contemporain*, Louvain-la-Neuve, Duculot, 1997, p. 321.

269 Il s'agit des districts suivants : Banana, Boma, Matadi, Cataractes, Kwango, Kasaï, Lualaba, Stanley-Pool, Lac Léopold II, Équateur, Bangala, Aruwimi, Stanley-Falls, Ubangi et Uele. Cf. Ndaywel è Nziem, I., *Nouvelle Histoire du Congo…*, *op. cit.*, p. 304.

L'Aruwimi-Uele fut scindé en deux districts : l'Uele, dont Niangara devint le chef-lieu d'une part, et l'Aruwimi, dont le chef-lieu fut maintenu à Basoko, d'autre part.

L'Uele, menacé d'occupation par les Arabisés, fut soumis à une administration particulière. Le décret du 1er octobre 1893 chargait les quinzième et seizième compagnies de la Force publique d'en assurer le service administratif.

Au même moment, certains districts, qui couvraient des superficies considérables, furent subdivisés en zones. Les espaces Uele qui faisaient partie à la fois des districts de l'Ubangi et de l'Aruwimi furent fusionnés pour devenir un district à part entière. Toutefois, l'Uele ne figurera pas en tant que district sur la carte officielle trouvée à l'Institut géographique du Congo. Ayant une superficie considérable, il fut aussi subdivisé en zones, ayant leur administration distincte et dont les chefs correspondaient directement avec le gouverneur général, sans passer par les commissaires de district. Néanmoins, il apparaîtra sur la carte de René De Rouck de 1909. Son chef-lieu de district fut placé à Niangara. Il comptait quatre zones autonomes, conformément à la circulaire n° 106 du 28 décembre 1895[270] :

– la zone de Rumbi-Uele, chef-lieu Djabir (Bondo) ;
– la zone de Uere-Bomu, chef-lieu Uere (Ango) ;
– la zone de Makua, chef lieu Niangara ;
– la zone de Makrakra, chef-lieu Dungu[271].

L'arrêté du 29 septembre 1903 porta le nombre des zones de l'Uele à cinq, dénommées :

– la zone de Uele-Bili, chef-lieu Bomokandi ;
– la zone de Gurba-Dungu, chef-lieu Dungu ;
– la zone de Rubi, chef-lieu Buta ;
– la zone Bomokandi, chef-lieu Nala ;
– la zone de Lado, chef-lieu Lado.

Le tableau suivant permet de suivre l'évolution des postes d'occupation européenne dans l'Uele jusqu'en 1908, y compris l'effectif des Européens qui habitaient la région de 1890 à 1908.

270 *Idem*, p. 33.

271 Dereine, A., « Le soulèvement des Babua 1900-1901 », *Africa-Tervuren*, vol. 10, n° 2, 1964, pp. 31-32.

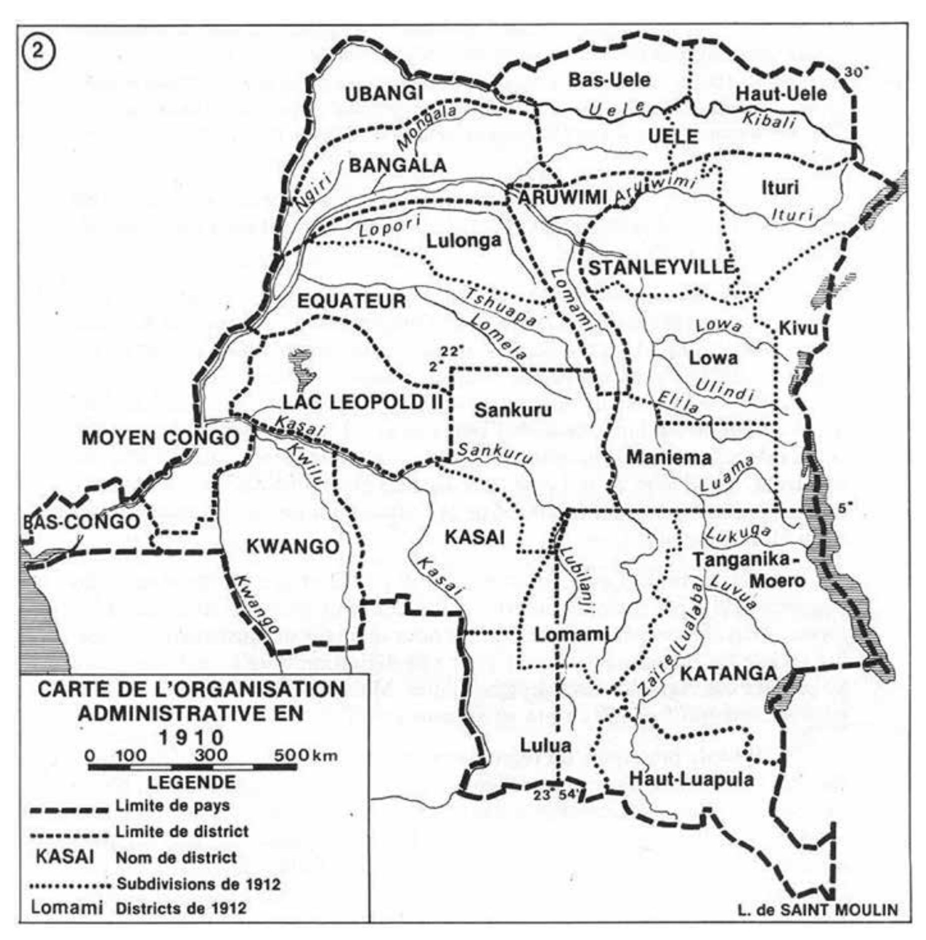
Postes d'occupation européenne dans l'Uele et Européens habitant la région de 1890 à 1908

Année	Nombre de postes	Personnel européen
1890	4	7
1895	19	110
1896	21	64
1897	17	63
1898	26	137
1899	29	16
1900	34	122
1901	39	130
1902	44	173
1903	46	171
1904	52	211
1905	58	215
1906	50	244
1907	56	222
1908	43	195

Sources : *B.O.* de l'EIC, 1890-1907 ; *B. O.* du Congo belge, Bruxelles, 1908 ; L. Lotar, *op.cit.*, pp. 38-53 ; *Mouvement géographique*, 1893-1898.

1.3. LE CONGO BELGE (1908-1960)

Au moment de la reprise de l'EIC par la Belgique, le pays comptait théoriquement quinze districts, délimités par le décret du 17 juillet 1895, mais, en réalité, ce nombre était réduit à douze. En effet, en vertu de l'accord conclu entre l'EIC et la Compagnie du Katanga constituée le 15 avril 1891 (et qui avait effectivement exploré le Katanga et en avait découvert les richesses minières), fut créé, le 19 juin 1900, un organisme dénommé Comité spécial du Katanga (CSK). Celui-ci se voyait chargé de l'administration du Katanga pour un terme de quatre-vingt-dix-neuf ans. Les terres dont l'administration fut confiée au CSK avaient été détachées du district du Lualaba, dont le reste fut annexé au district du Kasaï. Dans le Sud-Ouest, le district des Cataractes était « rattaché temporairement » à celui de Matadi, par arrêté du gouverneur général pris le 28 juillet 1905. Outre le *Recueil de la législation de l'EIC* d'où est tirée cette information, l'*Atlas* de René De Rouck de 1909, planche 19, montre, lui aussi, regroupés dans un même district, trois des districts délimités en 1888 : à ceux de



Carte de l'organisation administrative en 1910. (Source : L. de Saint Moulin, art. cit., p. 203.)

Matadi et des Cataractes s'ajoute celui de Boma, tandis que le district de Banana n'est plus mentionné.

Une fois que le gouvernement belge eut repris l'EIC, l'administration connut une succession de réformes.

Pour l'Uele, il y a lieu de mentionner une série de huit changements d'ordre administratif.

1.3.1. Le district de l'Uele en 1910

Succédant à l'EIC, le Congo belge prit une série de mesures tendant à mieux maîtriser la situation héritée de l'ancienne administration. Il fallait établir l'harmonisation de la terminologie et instaurer une hiérarchie clairement définie. C'est ainsi que, dès 1910, le nombre de districts fut ramené à 12 : Bas-Congo, Moyen-Congo, Lac Léopold II, Équateur, Bangala, Ubangi, Uele, Aruwimi, Stanleyville, Katanga, Kasaï et Kwango[272].

272 Ndaywel è Nziem, I., *Nouvelle Histoire du Congo*…, *op. cit.*, pp. 304-305.

En ce qui concerne l'Uele, cette mesure n'apporta aucun changement du point de vue administratif[273]. Il garda donc ses huit territoires d'autrefois : dans le Bas-Uele : Ango, Buta, Poko et Bambesa ; dans le Haut-Uele : Dungu, Niangara, Rungu et Watsa. Son chef-lieu restait Niangara[274].

1.3.2. Les districts du Bas-Uele et du Haut-Uele en 1912-1913

En 1912, fut décidée (le 30 décembre) une nouvelle réorganisation administrative, qui fit passer le nombre de districts de 12 à 22[275], tant il est vrai que la maîtrise

273 Arrêté royal du 7 mars 1910 sur les limites administratives, voir *B.O.*, 1910, pp. 249-257.

274 Arrêté royal du 23 février 1910, *B.O.*, 1910.

275 Il s'agit notamment du Bas-Congo, du Moyen-Congo, du Lac Léopold II, de l'Équateur, de Lulonga, des Bangala, de l'Ubangi, du Bas-Uele, du Haut-Uele, de l'Aruwimi, de Stanleyville, de la Lowa, de l'Ituri,

de l'administration coloniale requérait des réformes. Si la modification la plus importante consista à étendre le vice-gouvernement général du Katanga jusqu'à Lubefu, Kanda-Kanda et Kabinda et le subdivisa en 4 districts, ailleurs, les changements ne furent que de simples subdivisions des anciens districts[276]. C'est dans ce contexte que l'Uele fut éclaté en deux districts distincts : le Bas-Uele, avec comme chef-lieu Buta, et le Haut-Uele, avec comme chef-lieu Niangara[277].

Le 30 décembre 1912 et le 3 août 1913, une ordonnance d'administration générale portant réorganisation territoriale du Congo belge découpa ce dernier en quatorze districts, dont les districts du Bas-Uele et du Haut-Uele, avec respectivement Buta et Niangara comme chefs-lieux.

Dans le Haut-Uele, avant 1920, l'ordonnance du 16 décembre 1913 fit exécuter l'arrêté royal du 28 mars 1912, qui fixait le chef-lieu du district à Niangara, tandis que le district se vit divisé en 9 territoires : Doruma, Dungu, Faradje, Lugware (Aru), Niangara, Rungu, Amadi, Poko et Gombari. Le dixième territoire, Arebi, fut ajouté le 1er février 1920 ; il sera remplacé par Watsa une année plus tard[278].

1.3.3. La carte administrative de l'Uele du 1er février 1920

Dans la mesure où l'administration de la colonie se heurtait à un certain nombre de pesanteurs rendant ainsi le travail inefficace, les délimitations des districts connurent plusieurs modifications et cela pour diverses raisons. Tantôt pour un meilleur ajustement à la réalité sociale ou économique, tantôt pour une définition mieux formulée grâce au progrès des connaissances géographiques. Ainsi, par ordonnance n° 24 du 1er février 1920, on décida de modifier les limites des territoires qui composaient le district de l'Uele, lequel désormais en compterait 10 : dans l'actuel Haut-Uele : Doruma (Doruma), Gombari (Gombari), Faradje (Faradje), Rungu (Rungu), Niangara (Niangara) ; dans l'actuel Bas-Uele, Amadi (Amadi), Poko (Poko), Dungu (Dungu), Arebi (Arebi) ; dans l'Ituri, Lugwarets (Aru)[279]. Notons que durant cette période, les territoires de Wamba, Medje et Andudu faisaient partie du district de l'Ituri.

1.3.4. La réforme de 1926

Par le décret de 1926, la région de l'Uele reprit sa configuration de 1912, c'est-à-dire celle de deux districts, le Bas-Uele et le Haut-Uele, chacun ayant 4 territoires, à savoir Ango, Bambesa, Buta, et Poko pour le Bas-Uele ; et Dungu, Niangara, Rungu, et Watsa pour le Haut-Uele, qui garda Niangara comme son chef-lieu. Le 1er février 1928, les districts du Bas-Uele, du Haut-Uele et de l'Ituri furent respectivement dénommés Uele-Itimbiri, Uele-Nepoko et Kibali-Ituri. Avec ce changement de dénomination était également intervenu le changement des limites entre les districts de la Province-Orientale. « Cela entraîna la révision de l'affectation des territoires de la région à ces différents districts, plus particulièrement dans l'Uele-Nepoko et le Kibali-Ituri. Les territoires de Fardaje, de Lugware (Aru), de Watsa et de Gombari passèrent du district de l'Uele-Nepoko à celui du Kibali-Ituri, tandis que les territoires de Wamba et de Medje passèrent du district du Kibali-Ituri à l'Uele-Nepoko[280]. »

1.3.5. La carte administrative de l'Uele en 1932

En 1932, disposant d'une meilleure connaissance géographique du Congo, Tilkens, alors gouverneur général du Congo belge, procéda à une nouvelle réorganisation de l'ensemble de l'espace territorial de la colonie[281]. Il était surtout question de réduire les besoins en personnel. De cette façon, le nombre de districts fut ramené de 21 à 16, tandis que celui des territoires fut baissé de 181 à 113. En ce qui concerne la Province-Orientale, l'ordonnance d'administration générale du 21 mars 1932, n° 36/AIMO fixant le nombre, les dénominations, les chefs-lieux et les limites des districts fixe à cinq le nombre de districts.[282] Le

du Maniema, du Kivu, du Sankuru, du Katanga, du Kasaï, du Kwango, du Lomami, du Tanganyika-Moëro, du Haut-Luapula et du Lulua (cf. Ndaywel è Nziem, I., *Nouvelle Histoire du Congo*, *op. cit.*, p. 305).

276 de Saint Moulin, L., « Histoire de l'organisation administrative du Zaïre », *art. cit.*, p. 204.

277 *Bulletin administratif* de 1913, p. 110.

278 Se référer aussi à l'ouvrage de Thomas Munayi Muntu-Monji, *Genèse et évolution des circonscriptions administratives et des entités politico-administratives congolaises (1888-2009)*, Kinshasa, Éditions de l'Université protestante au Congo (EDUPC), 2010, p. 142.

279 *Bulletin administratif* de 1920, pp. 557-564.

280 Munayi Muntu-Monji, Th., *op. cit.*, p. 142.

281 *Bulletin administratif*, 1932, pp. 170-300.

282 *Bulletin administratif*, 1932, pp. 218-228.



Carte administrative en 1929. (Source : L. de Saint Moulin, art. cit., p. 205.)

district de l'Aruwimi fut supprimé, tandis que les districts de l'Uele-Itimbiri et de l'Uele-Nepoko fusionnèrent pour donner naissance au nouveau district de l'Uele. En 1932, la Province-Orientale était donc composée des districts suivants :

- le district de Stanleyville, chef-lieu Stanleyville ;
- le district de l'Uele, chef-lieu Buta ;
- le district du Kibali-Ituri, chef-lieu Irumu ;
- le district du Kivu, chef-lieu Costermansville ;
- le district du Maniema, chef-lieu Kasongo.

Consécutivement à cette décision, il s'ensuivit, de la part de l'autorité précitée, un nouveau découpage territorial de tous les districts, dont celui de l'Uele. Il s'agissait surtout de redistribuer les territoires des anciens districts de l'Uele-Itimbiri et de l'Uele-Nepoko. Aussi, au terme de l'ordonnance d'administration générale du 21 mars 1932, n° 28/AIMO fixant le nombre, les dénominations, les chefs-lieux et les limites des territoires du district de l'Uele[283], 10 territoires furent reconduits, en l'occurrence :

- le territoire des Abandia, chef-lieu Bondo ;
- le territoire des Avungara, chef-lieu Dakwa ;
- le territoire des Avuru-Wando, chef-lieu Dungu ;
- le territoire des Mabudu, chef-lieu Wamba ;
- le territoire des Mangbetu, chef-lieu Isiro ;
- le territoire des Avuru-Kipa-Makere-Malele, chef-lieu Poko ;
- le territoire des Babua, chef-lieu Titule ;
- le territoire des Mabenge-Mabinza, chef-lieu Aketi ;
- le territoire des Amadi-Abarambo, chef-lieu Amadi ;
- le territoire des Matsaga, chef-lieu Niangara

283 *Bulletin administratif* de 1932, pp. 990-1001.

Il convient de noter ici que les territoires de Faradje, de Gombari, d'Arebi et de Lugware sont soit supprimés, soit transférés dans le district de l'Ituri, tandis que la dénomination des territoires est alignée sur les noms des peuples.

Moins de dix mois plus tard, à la faveur d'une nouvelle ordonnance d'aministration générale, le gouverneur général revint sur la restructuration de la Province-Orientale[284] et de certains de ses districts (Stanleyville[285], Uele[286] et Maniema[287]) ou territoires[288]. Pour ce qui concerne le district de l'Uele, on garda le même nombre de territoires, mais il y eut une révision de certaines dénominations et de certains chefs-lieux. Ainsi, on retint :

- le territoire des Abandia, chef-lieu Bondo ;
- le territoire des Avungara, chef-lieu Poko et non plus Dakwa ;
- le territoire des Avuru-Wando, chef-lieu Dungu ;
- le territoire des Mabudu, chef-lieu Wamba ;
- le territoire des Mangbetu, chef-lieu Isiro,
- le territoire des Makere-Malele-Popoi, chef-lieu Niapu et non plus Poko ;
- le territoire des Babua, chef-lieu Titule ;
- le territoire des Mobenge-Mabinza, chef-lieu Aketi ;
- le territoire des Avurukipa-Amadi-Abarambo, chef-lieu Poko et non plus Amadi ;
- le territoire des Matsaga, chef-lieu Niangara.

1.3.6. La réforme administrative de 1933

Les mesures de réorganisation de 1932 ayant été trop peu étudiées et donc peu efficaces, il apparut opportun de revenir sur les décisions prises et de restructurer profondément les entités de la colonie. Le nombre de provinces fut revu à la hausse et passa de quatre à six. En ce qui concerne la province de Stanleyville, elle ne comprit plus que trois districts[289], par voie d'ordonnance d'administration générale du 29 septembre 1933, n° 86/AIMO. Cette réforme réduisit le nombre des districts dans la province à trois au lieu de cinq, en l'occurrence :

- le district de Stanleyville (Stanleyville) ;
- le district de l'Uele (Buta) ;
- le district du Kibali-Ituri (Irumu).

C'est alors que les districts du Kivu et du Maniema furent rattachés à la province de Costermansville. À la même date, l'ordonnance d'administration générale du 29 septembre 1933 n° 88/AIMO fit passer le nombre des territoires du district de l'Uele de dix à neuf. Le territoire des Mabudu passa au district du Kibali-Ituri.

1.3.7. La réforme de 1935

Dans l'intention de mieux gérer la colonie, le gouverneur général, sur instruction du roi, fut amené à opérer une nouvelle restructuration administrative, non seulement au niveau de la subdivision des provinces en districts et des districts en territoires, mais aussi au niveau de la redistribution des frontières, de telle sorte que la carte résultant de l'arrêté royal du 5 février 1935 mis en vigueur par une série d'ordonnances générales du 15 mars 1935 demeure un document fondamental pour une meilleure intelligence de la situation actuelle.

Ainsi, Léopold III, par le ministre des Colonies, Charles, décida de la division du Congo belge en six provinces[290]. En

284 Ordonnance d'administration générale du 24 décembre 1932, n° 169/AIMO, fixant le nombre, les dénominations, les chefs-lieux et les limites de la Province-Orientale, *Bulletin administratif*, 1932, pp. 968-979.

285 Ordonnance d'administration générale du 24 décembre 1932, n° 170/AIMO, fixant le nombre, les dénominations, les chefs-lieux et les limites des territoires du district de Stanleyville, *Bulletin administratif* 1932, pp. 979-989.

286 Ordonnance d'administration générale du 24 décembre 1932, n° 171/AIMO, fixant le nombre, les dénominations, les chefs-lieux et les limites des territoires du district de l'Uele, *Bulletin administratif*, 1932, pp. 990-1001.

287 Ordonnance d'administration générale du 24 décembre 1932, n° 173/AIMO, fixant le nombre, les dénominations, les chefs-lieux et les limites des territoires du district du Maniema, *Bulletin administratif*, 1932, pp. 1005-1011.

288 Ordonnance d'administration générale du 24 décembre 1932, n° 172/AIMO, modifiant les limites du territoire des Walendu-Sud (district du Kibali-Ituri), *Bulletin administratif*, 1932, pp. 1002-1005.

289 Ordonnance d'administration générale du 29 septembre 1933, n° 173/AIMO, fixant le nombre, les dénominations, les chefs-lieux et les limites des territoires du district du Maniema.

290 Il s'agit de la province de Léopoldville dont le chef-lieu

ce qui concerne précisément la province de Stanleyville, l'arrêté royal ayant revu la dénomination de la province, province de Stanleyville et non plus Province-Orientale, le gouverneur général revit le nombre de districts à la baisse par rapport à la décision de 1933, sans toutefois changer de dénominations ni de chef-lieux[291] :

– le district de Stanleyville, chef-lieu Stanleyville ;
– le district de l'Uele, chef-lieu Buta ;
– le district du Kibali-Ituri, chef-lieu Irumu.

La réforme administrative affecta également la subdivision au niveau des territoires. Le district de l'Uele en comptait 9[292] :

– le territoire de Bondo, chef-lieu Bondo ;
– le territoire d'Ango, chef-lieu Ango ;
– le territoire de Dungu, chef-lieu Dungu ;
– le territoire des Mangbetu, chef-lieu Isiro ;
– le territoire de Niakpu, chef-lieu Niakpu ;
– le territoire de Buta, chef-lieu Buta ;
– le territoire d'Aketi, chef-lieu Aketi ;
– le territoire de Poko, chef-lieu Poko ;
– le territoire de Niangara, chef-lieu Niangara.

En fait, les territoires de Wamba, de Faradje et de Watsa étaient encore toujours rattachés au district du Kibali-Ituri[293]. En 1936, la dénomination sur une base ethnique fut supprimée au profit d'une dénomination en référence aux chefs-lieux des territoires. Celle des territoires du district de l'Uele devint : Buta, Dungu, Poko, Bondo, Ango, Aketi, Niangara et Niakpu ; le territoire des Mangbetu garda sa dénomination[294].

À partir du 1er mai 1938, la localité d'Aketi fut dénommée Aketi-Port Chaltin. Le chef-lieu du territoire des Mangbetu changea de dénomination : d'Isiro il devint Paulis.

La décision de l'autorité coloniale revit sensiblement à la baisse le nombre des territoires, à telle enseigne qu'il fallut rapidement y apporter des correctifs. Ce qui donna lieu à la réforme administrative du 1er janvier 1940[295]. Alors qu'on ne touchait pas au nombre et aux dénominations des districts, le nombre des territoires pour l'ensemble de la colonie passa de 104 à 110. En ce qui concerne particulièrement le district de l'Uele, il convient de relever la suppression du territoire de Niakpu, au sud-est de Buta.

1.3.8. La réforme administrative de 1956

Une décennie après la fin de la Seconde Guerre mondiale, l'administration coloniale sentit la nécessité d'opérer un nouvel ajustement dans la gestion des provinces. Alors que la réglementation pour la province du Kasaï était édictée en

est Léopoldville ; de la province de Coquillathville, dont le chef-lieu est Coquillathville ; de la province de Stanleyville, dont le chef-lieu est Stanleyville ; de la province de Costermansville dont le chef-lieu est Costermansville ; de la province d'Élisabethville dont le chef-lieu est Élisabethville ; de la province de Lusambo dont le chef-lieu est Lusambo (cf. Léopold III, arrêté du 5 février 1935 portant organisation territoriale de la colonie : constitution, chefs-lieux et limites des provinces, *Bulletin administratif*, n° 7, 1935, pp. 155-171).

291 Ordonnance n° 39/AIMO du 15 mars 1935, fixant le nombre, les dénominations, les chefs-lieux et les limites des districts de la province du Stanleyville, *Bulletin administratif*, n° 7, 1935, pp. 216-221.

292 Ordonnance n° 41/AIMO du 15 mars 1935, fixant le nombre, les dénominations, les chefs-lieux et les limites des territoires de l'Uele, *Bulletin administratif*, n° 7, 1935, pp. 230-240.

293 Ordonnance n° 42/AIMO du 15 mars 1935, fixant le nombre, les dénominations, les chefs-lieux et les limites des territoires du district du Kibali-Ituri, *Bulletin administratif*, n° 7, 1935, pp. 240-250.

294 *Bulletin administratif*, 1936, p. 565.

295 En fait, le *Bulletin administratif* de 1940 nous enseigne que les modifications portaient surtout sur la réorganisation de la province d'Élisabethville (ordonnance n° 145/AIMO du 30 décembre 1939, modifiant l'ordonnance n° 46/AIMO en date du 15 mars 1935, fixant le nombre, les dénominations, les chefs-lieux et les limites des districts de la province d'Élisabethville, pp. 5-11 ; ordonnance n° 146/AIMO du 30 décembre 1939, fixant le nombre, les dénominations, les chefs-lieux et les limites des territoires du district du Haut-Katanga, pp. 12-16 ; ordonnance n° 147/AIMO du 30 décembre 1939, fixant le nombre, les dénominations, les chefs-lieux et les limites des territoires du district du Tanganyika, pp. 17-27 ; ordonnance n° 146/AIMO du 30 décembre 1939, fixant le nombre, les dénominations, les chefs-lieux et les limites des territoires du district du Lualaba, pp. 27-34)

décembre 1954[296], celle de la province de l'Équateur en avril 1955[297], celle du district du Bas-Congo en juin 1955[298], celle de la province du Kivu en juin 1955[299], la réorganisation de la Province-Orientale intervint en décembre 1955. Au terme de cette décision, qui retoucha de fond en comble les limites administratives, le nombre des districts de la Province-Orientale fut fixé à quatre[300] :

- le district de Stanleyville, chef-lieu Stanleyville[301] ;
- le district du Bas-Uele, chef-lieu Buta[302] ;
- le district du Haut-Uele, chef-lieu Paulis[303] ;
- le district de l'Ituri, chef-lieu Bunia[304].

Les territoires devaient être redistribués en tenant compte non seulement des affinités culturelles, mais aussi au regard de rapprochements au niveau géographique. Le district de l'Uele fut éclaté en deux districts et le redécoupage opéré soit leur adjoignit de nouvelles entités soit leur en retrancha. Ainsi furent rattachés au district du Haut-Uele les territoires suivants :

- le territoire de Paulis, chef-lieu Paulis ;
- le territoire de Niangara, chef-lieu Niangara ;
- le territoire de Dungu, chef-lieu Dungu ;

296 Ordonnance n° 21/423 du 8 décembre 1954, fixant le nombre, les dénominations, les chefs-lieux et les limites des districts de la province du Kasaï, *Bulletin administratif*, 44/1, 1955, pp. 1-7 ; ordonnance n° 21/424 du 8 décembre 1954, fixant le nombre, les dénominations, les chefs-lieux et les limites des territoires du district du Kasaï, *Bulletin administratif*, 44/1, 1955, pp. 7-9 ; ordonnance n° 21/425 du 8 décembre 1954, fixant le nombre, les dénominations, les chefs-lieux et les limites des territoires du district du Sankuru, *Bulletin administratif*, 44/1, 1955, pp. 10-16 ; ordonnance n° 21/426 du 8 décembre 1954, fixant le nombre, les dénominations, les chefs-lieux et les limites des territoires du district de Kabinda, *Bulletin administratif*, 44/1, 1955, pp. 16-21 ; ordonnance n° 21/427 du 8 décembre 1954, fixant le nombre, les dénominations, les chefs-lieux et les limites des territoires du district de la Lulua, *Bulletin administratif*, 44/1, 1955, pp. 22-25.

297 Ordonnance n° 21/180 du 13 avril 1955, fixant le nombre, les dénominations, les chefs-lieux et les limites des districts de la province de l'Équateur, *Bulletin administratif*, 44/21, 1955, pp. 703-707 ; ordonnance n° 21/180 du 13 avril 1955, fixant le nombre, les dénominations, les chefs-lieux et les limites des territoires du district de l'Équateur, *Bulletin administratif*, 44/21, 1955, pp. 707-710 ; ordonnance n° 21/181 du 13 avril 1955, fixant le nombre, les dénominations, les chefs-lieux et les limites des territoires du district de l'Équateur, *Bulletin administratif*, 44/21, 1955, pp. 707-710 ; ordonnance n° 21/182 du 13 avril 1955, fixant le nombre, les dénominations, les chefs-lieux et les limites des territoires du district de la Tshuapa, *Bulletin administratif*, 44/21, 1955, pp. 710-713 ; ordonnance n° 21/183 du 13 avril 1955, fixant le nombre, les dénominations, les chefs-lieux et les limites des territoires du district de la Mongala, *Bulletin administratif*, 44/21, 1955, pp. 710-713-716 ; ordonnance n° 21/184 du 13 avril 1955, fixant le nombre, les dénominations, les chefs-lieux et les limites des territoires du district de l'Ubangi, *Bulletin administratif*, 44/21, 1955, pp. 716-718.

298 Ordonnance n° 21/226 du 17 juin 1955, fixant le nombre, les dénominations, les chefs-lieux et les limites des territoires du district du Bas-Congo, *Bulletin administratif*, 44/27, 1955, pp. 845-853.

299 Ordonnance n° 21/234 du 25 juin 1955, modifiant l'ordonnance n° 21/243 du 17 décembre 1953 fixant le nombre, les dénominations, les chefs-lieux et les limites des districts de la province du Kivu, *Bulletin administratif*, 44/28, 1955, p. 891.

300 Ordonnance n° 21/375 du 10 décembre 1955, fixant le nombre, les dénominations, les chefs-lieux et les limites des districts de la Province-Orientale, *Bulletin administratif*, 44/52, 1955, pp. 1651-1659.

301 Ordonnance n° 21/376 du 10 décembre 1955, fixant le nombre, les dénominations, les chefs-lieux et les limites des territoires du district de Stanleyville, *Bulletin administratif*, 44/52, 1955, pp. 1659-1664.

302 Ordonnance n° 21/377 du 10 décembre 1955, fixant le nombre, les dénominations, les chefs-lieux et les limites des territoires du district du Bas-Uele, *Bulletin administratif*, 44/52, 1955, pp. 1665-1669.

303 Ordonnance n° 21/378 du 10 décembre 1955, fixant le nombre, les dénominations, les chefs-lieux et les limites des territoires du district du Haut-Uele, *Bulletin administratif*, 44/52, 1955, pp. 1669-1676.

304 Ordonnance n° 21/379 du 10 décembre 1955, fixant le nombre, les dénominations, les chefs-lieux et les limites des territoires du district de l'Ituri, *Bulletin administratif*, 44/52, 1955, pp. 1676-1884.

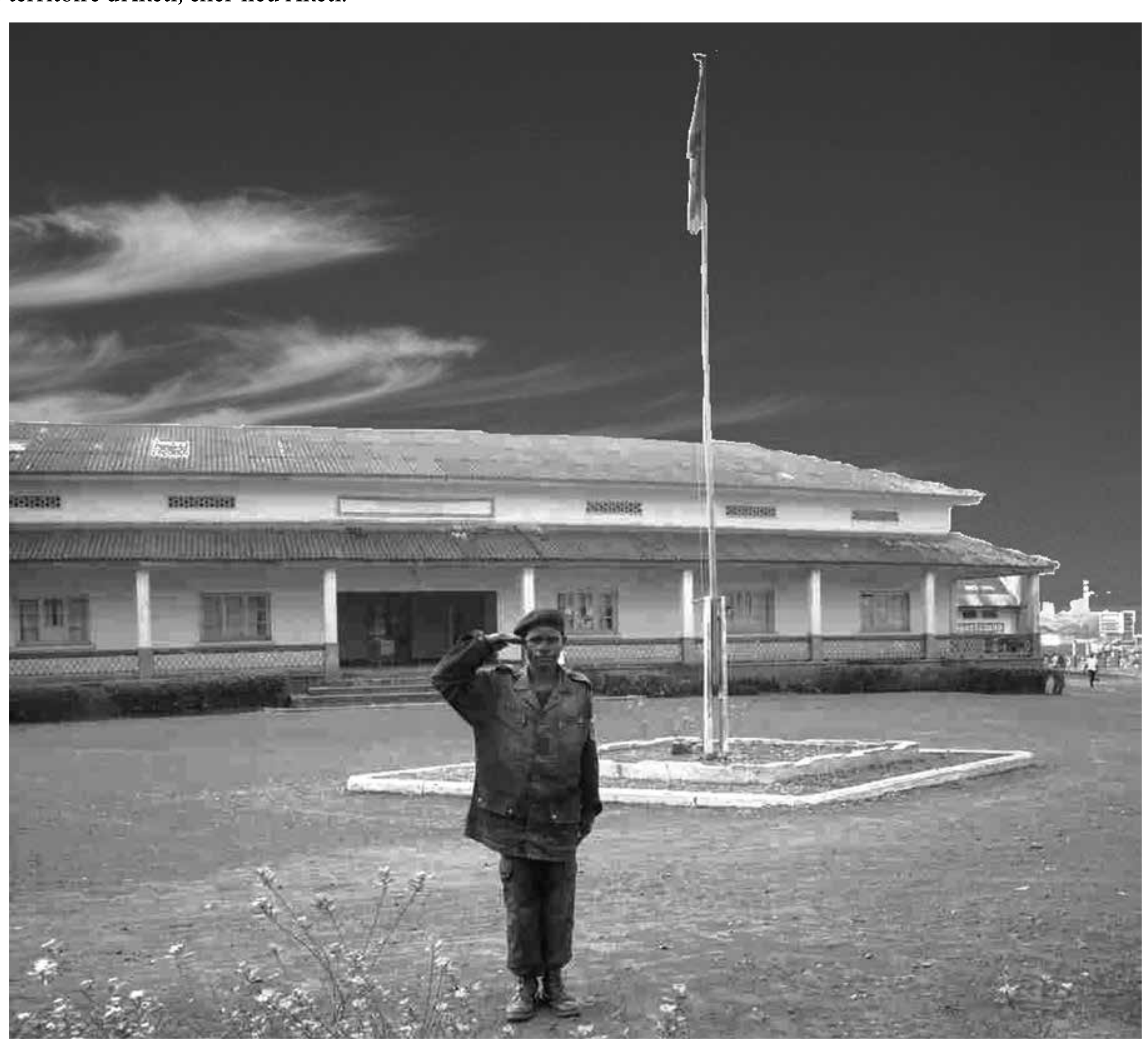
– le territoire de Faradje, chef-lieu Faradje ;
– le territoire de Watsa, chef-lieu Watsa ;
– le territoire de Wamba, chef-lieu Wamba.

Le district du Bas-Uele fut recomposé de la manière suivante :

– le territoire de Bondo, chef-lieu Bondo ;
– le territoire d'Ango, chef-lieu Ango ;
– le territoire de Poko, chef-lieu Poko ;
– le territoire de Bambesa, chef-lieu Bambesa ;
– le territoire de Buta, chef-lieu Buta ;
– le territoire d'Aketi, chef-lieu Aketi.

Cette nouvelle réorganisation eut pour effet que le district du Bas-Uele garda cinq des huit territoires que comptait encore le district de l'Uele au moment où fut prise l'ordonnance, tandis que le Haut-Uele n'hérita que de trois territoires de l'ancienne répartition ; on lui ajouta trois autres territoires ayant appartenu autrefois au Kibali-Ituri.

C'est en 1956 (1er janvier) que fut créée par l'administration coloniale le district du Haut-Uele dans sa configuration actuelle. C'est également ici que changea la dénomination du territoire des Mangbetu en territoire de Rungu et que l'agglomération de Paulis fut portée au rang du chef-lieu du district[305].



Bureau du commissariat de district du Haut-Uele à Isiro. (Photo équipe locale, février 2011.)

305 Molango, W., *Exercice du contrôle de l'administration publique congolaise en période des conflits armés : de 1998 à 2002. « Cas du District du Haut-Uele »*, inédit, TFC, UniUele, 2005, p. 11.

2. LA RÉGION DE L'UELE À L'ÈRE DE LA DÉCOLONISATION

Caractérisée par une inadaptation aux réalités congolaises, la politique coloniale belge ne s'était pas préoccupée de la préparation de l'élite congolaise. L'Uele ne fit pas exception. L'indépendance octroyée le 30 juin 1960 surprit ses habitants. Si des mouvements de revendications congolaises bouillonnaient à Léopoldville et dans certains centres urbains, l'Uele n'enregistrait que très peu de participations ou de réactions. Il fallut attendre les préparatifs des élections devant avoir lieu à l'occasion de l'accession du Congo à la souveraineté nationale. C'est en avril 1960 que fut installé dans chaque province du pays un collège exécutif chargé, entre autres, de veiller à la bonne marche tant de la campagne électorale que du déroulement du scrutin. En Province-Orientale, ce collège fut confronté, pendant le mois d'avril et le début du mois de mai, à une campagne électorale dominée par deux partis, le Mouvement national congolais/Lumumba (MNC/L) et le Parti national du progrès (PNP). De la concurrence entre ces deux partis à travers leurs stratégies dépendrait en partie la situation politique de la région. Le MNC/L recourrut à la jeunesse, comme base, avec, à sa tête, quelques membres actifs de la classe moyenne, tandis que le PNP regroupa plusieurs chefs coutumiers. En raison de sa composition sociopolitique faite de nombreuses chefferies et de sa situation économique marquée par la précarité, avec une économie presque exclusivement centrée sur l'agriculture, le Haut-Uele se vit confronté à une campagne électorale très rude.

2.1. LE CONTEXTE DU SUCCÈS DU PARTI DE LUMUMBA DANS LA PROVINCE-ORIENTALE[306]

Il s'agit ici d'une étape importante pour la vie et l'avenir de cette région. En effet, jusqu'au mois de mai 1959, la Province-Orientale, dont le Haut-Uele, était dépourvue de tout réel mouvement politique : on y trouvait des sectes secrètes ou des associations exclusivement coutumières. En installant le MNC dans le chef-lieu de la Province-Orientale le 14 mai 1959, puis en créant des comités locaux, le parti de Lumumba se gagne rapidement une opinion sensibilisée par le manque d'emplois et les graves conditions de vie. Ici sévit « un sous-prolétariat » qui est plein de ressentiments pour tout ce qui est proche du pouvoir colonial. Le MNC/L devient le porte-parole des revendications sociales de la population et le canal de son hostilité envers l'administration et la colonisation.

Cela ne signifie cependant pas que ce sont les sans emplois qui animent le MNC. Au contraire, ce sont les représentants de la classe moyenne de Stanleyville, menés par Joseph Kasongo et Jean-Pierre Finant. Ceux-ci avaient déjà soutenu, en 1956, la candidature de Lumumba à l'Association des évolués de Stanleyville (AES) contre celle d'Antoine Lopes (appuyé par Alphonse Songolo, Jean-Pierre Dubuka et Sylvestre Bondekwe). Si les deux premiers cités forment le noyau de départ du MNC en Province-Orientale, ralliés peu après par Songolo, les deux autres cités vont, en revanche, constituer le comité de l'Union nationale congolaise (Unaco), qui fera rapidement figure de rival du parti de Lumumba, et sera affilié au Parti national du progrès (PNP). Face à la concurrence du MNC, le PNP et l'Unaco trouvent leurs principaux appuis auprès de l'Administration, ce qui rend leur opposition rapidement insignifiante et minoritaire. Sylvestre Bondekwe, le président de l'Unaco brocarde Lumumba, mais il n'a pas le don de séduire ses auditoires.

Les revendications sociales du MNC local à ses débuts sont peu radicales, voire timides. Pourtant le parti de Lumumba apparaît progressiste aux yeux des masses de Stanleyville. Les sections du MNC reçoivent quantité de lettres qui dénoncent tel patron « méchant » ou « qui ne paie pas bien »[307], tel autre chef d'entreprise ou fonctionnaire

306 Voir pour une analyse plus détaillée, Omasombo Tshonda, J., et Verhaegen, B., « Patrice Lumumba, acteur politique. De la prison aux portes du pouvoir (juillet 1956-février 1960) », *Cahiers africains*, n° 68-70, 2005, pp. 219-221.

307 Il faut noter que ce n'est pas le MNC qui crée ce sentiment ou engendre cette réclamation. Bien avant, lors des émeutes de Léopoldville en janvier 1959, la section locale du syndicat FGTB met en circulation à Stanleyville une brochure dans laquelle elle réclame une augmentation générale des salaires d'un niveau de 250 F par mois. Le texte français « La lutte sera dure » devient, traduit en swahili et en lingala : « La guerre sera terrible » (« *Vita itakuwa ngufu* » et « *Etumba ekodjala makasi* ». Pourtant il n'y aura aucun trouble… ni aucune augmentation.

blanc qui insulte les Noirs de « macaques ». Les dirigeants locaux du parti réagissent alors généralement par l'apaisement et le compromis, adressant le plaignant à son patron ou au bourgmestre, sans prendre systématiquement le parti du Congolais contre l'Européen, au contraire : ils mesurent les difficultés du patron.

Quant aux revendications touchant au pouvoir politique, elles se résument à des questions locales et de survie. La tactique du MNC est alors de faire formellement confiance aux structures administratives et de ne pas se mêler de ce qui n'est pas de la compétence du parti. Ainsi les dirigeants renvoient la plupart des problèmes qui leur sont posés vers les autorités, curieux de voir comment elles vont résoudre ces affaires qu'on sait insolubles[308]. L'administration provinciale se trouve prise au piège du MNC, d'autant qu'elle est liée aux partis adverses. La politique locale est, depuis les premières élections des conseils communaux de décembre 1958, aux mains des milieux coutumiers et du PNP. Le plaignant reçu par un édile, par un bourgmestre (Joseph Tabalo, Ferdinand Amisi ou Augustin Sikoti) ou un patron revient déçu au MNC en stigmatisant ces « nouveaux agents du colonialisme ». Ce jeu attire les masses populaires vers le MNC, isole davantage l'Administration et les partis Unaco et PNP, dont le sigle devient rapidement une insulte[309].

Le transfert du cœur politique du MNC de Léopoldville et de Luluabourg vers la Province-Orientale va avoir une incidence sensible sur les structures du parti et, indirectement, sur son contenu idéologique. Motivée par la tactique politique (dans un climat de luttes d'influence personnelle au sein du comité national), cette création de la « section » de Stanleyville place le parti devant un problème nouveau : celui du contact avec les masses dans une zone de faible densité démographique. Si ce contact est simple à établir à Léopoldville et dans les régions relativement denses du Kasaï, où la propagande peut s'effectuer « de bouche à oreille », il n'en va plus de même en Province-Orientale où la population est beaucoup plus éparpillée.

Dans un tel contexte, le MNC ne peut exercer d'influence sensible s'il ne possède pas des ressources pour déplacer de nombreux propagandistes sur de longues distances. Réunir ces moyens, entretenir des animateurs permanents, cela nécessite des fonds qui ne peuvent être réunis que par une vente massive de cartes de membres, alors que le recrutement de nouveaux membres dépend lui-même de l'existence des moyens de déplacement. Le cercle vicieux sera rompu de la manière suivante : d'une part, les fonds récoltés à Stanleyville seront consacrés à l'achat de quelques véhicules et de vélos, d'autre part, les propagandistes seront rémunérés par un pourcentage sur les fonds qu'ils auront récoltés. Pour les motiver, le MNC hausse le prix de ses cartes de 20 à 60 F, ce qui attire beaucoup de sans-emplois à s'engager dans la vente. Conséquence : la propagande du parti sera surtout entre les mains de jeunes gens qui, en raison de leur situation professionnelle et familiale, peuvent parcourir sans cesse l'intérieur du pays. Très vite, il en résulte une radicalisation des slogans (mal contrôlés par l'appareil), aggravée du fait que les milieux touchés par les propagandistes ne seront que rarement encadrés ensuite par des permanents.

À noter que ce point a marqué fortement le MNC et en particulier l'image politique de Patrice Lumumba. Les slogans évoqués par les propagandistes devant leurs auditoires, surtout en Province-Orientale où le parti tenait une position dominante, ne témoignent pas d'une culture politique solide ; ils ne sont pas analysés à la lumière d'une doctrine idéologique cohérente. Au contraire, ils se développent au hasard des imaginations et du subconscient. C'est à cette époque qu'apparaissent également les premières assimilations entre paiement de l'impôt et affiliation au MNC : les journaux de l'époque sont truffés d'anecdotes relatant qu'un propagandiste a abusé la population en présentant le paiement de la carte de membre du MNC comme l'impôt légal, que des ruraux refusent d'acquitter l'impôt car ils « ont déjà payé au MNC », etc. Il faut évidemment faire la part des choses : de tels on-dit émanent généralement de milieux qui se sont rapidement considérés comme ennemis du parti de Lumumba. Il reste que les rumeurs ont un fond de vérité : sans doute dans leur zêle, inspirés soit par un sentiment nationaliste, soit par leur intérêt matériel direct,

308 Par exemple, un planteur de café ne peut envisager aucun plan d'augmentation de 50 % des salaires de la main-d'œuvre congolaise. Toute la pression politique étant, au fond, d'abord économique et sociale, le colonat s'est férocement opposé à l'évolution politique du pays.

309 Ainsi, rapporte P. Duvivier, peu après mai 1959, le tribunal coutumier de Stanleyville a jugé qu'il fallait payer des dommages-intérêts à un plaignant traité « injustement » d'Unaco.

les vendeurs de cartes MNC urbanisés, se sont-ils parfois parés d'une aura de puissance publique pour faire de l'effet aux yeux de la masse… Mais ce fait est en soi intéressant : il représente la première étape – déterminante – d'une évolution qui va conduire à un transfert total des attributs du gouvernement colonial dans les mains du parti.

Au plan des structures mêmes du MNC, la physionomie démographique de cette région du pays va avoir son influence : alors que partout ailleurs le parti va tendre vers la mise en place d'entités administratives plus vastes que le territoire, la Province-Orientale voit naître au contraire des unités plus petites que le territoire, et même, dans des plantations de l'intérieur, des sortes de cellules d'entreprise. Les caractéristiques démographiques particulières de la Province-Orientale ont donc eu une influence sensible sur la forme et le contenu du MNC dans cette région. Par contre, dans d'autres régions, les mêmes caractères n'ont pas été suivis des mêmes effets : la démographie de l'est de la province de l'Équateur n'est pas différente de celle de la Province-Orientale, mais là des résistances d'ordre ethnique, essentiellement, ont contrecarré la pénétration du MNC. Il convient donc de tenir compte, dans ce cas, d'une microanalyse des situations locales.

2.2. LES RÉSULTATS DES ÉLECTIONS DE MAI 1960 ET LEURS EFFETS DANS LE HAUT-UELE

C'est à Stanleyville que le MNC/Lumumba aligne ses principaux leaders aux élections. Il s'agit de Patrice Lumumba lui-même, qui se présente aux élections tant provinciales que législatives, de Jean-Pierre Finant, Charles Badjoko, Antoine Kiwewa ou encore Christophe Gbenye. À l'intérieur de la Province-Orientale, le MNC ne dispose pas de personalités aussi marquantes, si ce n'est Otita à Yangambi et Bocheley Davidson à Aketi. Le PNP, quant à lui, aligne à Stanleyville Louis Lopes (son vice-président), Sylvestre Bondekwe (président local), Tabalo, Amisi et Dubuka (secrétaire sectionnaire). À l'intérieur, le PNP aligne surtout des chefs coutumiers, dont Yaele à Isangi, Aroro chez les Boa, Edindali et Monzikatebe à Buta, Kupa à Paulis, Boleko à Watsa, Atoka à Nioka, Telu à Bunia et de nombreux autres encore.

Dans les districts de l'Uele et de l'Ituri, comme à Stanleyville d'ailleurs, les membres du PNP signalèrent le jour même du scrutin à la Commission de contrôle, que la photo de certains candidats de leur parti n'était pas apposée sur diverses urnes[310]. Cette situation aurait eu un impact sur le résultat des élections. Sur les 70 conseillers élus au suffrage universel, 58 appartenaient au MNC/L, 6 au PNP, 4 étaient indépendants et deux chefs[311]. Pour la répartition des sièges, on notait 12 sièges dans le district du Haut-Uele pour le MNC/L et 5 pour le PNP. Au niveau des territoires, Dungu avait 2 élus issus du MNC/L et un du PNP, Faradje 2 élus du MNC/L, Niangara 12 élus du PNP, Paulis (Isiro) 2 élus du PNP et 2 du MNC/L, Wamba 4 élus du MNC/L et Watsa 2 élus du MNC/L.

Liste des élus provinciaux du district du Haut-Uele

Nom et prénom politique	Territoire	Partis
Ukwatutu	Dungu	MNC/L
Djamafu Albert	Dungu	MNC/L
Dule Lazare	Dungu	PNP
Lumeri Venant	Faradje	MNC/L
Djabir Benoît	Faradje	MNC/L
Ngbangala Servais	Niangara	PNP
Koniebadi Pierre	Niangara	PNP
Useni Yusufali	Paulis	MNC/L
Bwanamoto Albert	Paulis	MNC/L
Kupa François	Paulis	PNP
Ebandrombi Karume	Paulis	PNP
Asobee Daniel	Wamba	MNC/L
Baonoku Bakabananto	Wamba	MNC/L
Abanagomu Nazaire	Wamba	MNC/L
Gbadi Karume	Wamba	MNC/L
Afuluta, remplacé par		
Niamadjumi Gilbert	Watsa	MNC/L
Ramazani Jean	Watsa	MNC/L

Source : *Résultats des élections provinciales : Province-Orientale*, doc. n° 71 du 8 juin 1960. Fonds B. Verhaegen, archives de la Section d'Histoire du Temps présent (MRAC).

310 Ganshof van der Meersch, *Fin de la souveraineté belge au Congo*, Bruxelles, Institut royal des relations internationales, 1963, p. 143.

311 Gérard-Libois, J. et Verhaegen, B., *Congo 1960*, t. I, Bruxelles, CRISP, 1961, p. 183.

Contrairement à ce qui s'était passé dans d'autres districts de la Province-Orientale, celui du Haut-Uele fut marqué par la présence d'élus du PNP, et plus exactement à Paulis et à Niangara. Lors de la formation du bureau de l'assemblée provinciale, comme de celui du gouvernement provincial, aucun élu du district du Haut-Uele ne fut retenu. Un seul élu du PNP, qui rallia d'ailleurs le MNC/L, fut choisi comme membre du gouvernement. En dernière minute et dans l'improvisation, Foster Manzikala, du territoire de Faradje, fut élu vice-président du gouvernement, un poste non prévu initialement[312]. En 1961, Manzikala deviendra président et le restera jusqu'en octobre 1961.

Il fallut attendre la formation du bureau de l'assemblée provinciale d'avril 1961 pour voir siéger deux élus originaires du district de Haut-Uele, Venant Lumeri (MNC/L), du territoire de Faradje, élu secrétaire du bureau de l'assemblée et Jean Ramazani, (MNC/L) du territoire de Watsa, élu, lui aussi, secrétaire du bureau. Au niveau du gouvernement provincial d'octobre 1961, seul J. Baya (MNC/L), du territoire de Wamba, fut élu ministre de l'agriculture.

3. DEPUIS L'INDÉPENDANCE

3.1. DES DISTRICTS DU BAS-UELE ET DU HAUT-UELE À LA PROVINCE DE L'UELE

Les événements de l'indépendance et, par la suite, les crises politiques qui firent s'écrouler le pouvoir à Stanleyville, ne touchèrent que peu la région de l'Uele. Celle-ci resta relativement à l'écart, notamment par l'absence d'un pôle urbain important. Les chefs et notables coutumiers réussirent à se faire entendre par l'intermédiaire de certains conseillers provinciaux qui transmettaient à l'assemblée provinciale à Stanlyeville leurs doléances. Ces dernières portaient surtout sur l'absence d'un statut des chefs coutumiers, sur l'inefficacité de la politisation de l'administration territoriale, sur la situation économique et sociale détériorée des chefferies[313].

Cette situation ne fut jamais tranchée et, dès lors, l'assemblée provinciale se divisa entre les tenants de la défense des structures coutumières et les conseillers « détribalisés » de Stanleyville.

L'anarchie qui suivit l'accession du pays à l'indépendance, spécifiquement dans la Province-Orientale, et le manque de solutions aux doléances des chefs coutumiers constituèrent des facteurs lointains de mécontentement d'une frange de la population de la région des Uele, comme on peut le lire à travers cet extrait :

> « Depuis que notre Congo a connu son indépendance, il y avait parmi nos chefs, les uns qui étaient des PNP et les autres qui étaient du MNC. Mais après notre indépendance, nous n'avons jamais eu le bénéfice de celle-ci, nous autres qui avons lutté pour notre pays […] Après notre indépendance, il n'y a plus de respect envers les chefs coutumiers. Ceci provient de vous autres, nos chefs actuels, parce que si un de nous arrive pendant la réunion, il dit que l'on obéisse plus au chef et que les gens ne ravitaillent plus le chef […] Depuis le commencement de l'indépendance, le travail n'avance plus bien parce que les propagandistes politiques ont gâté le travail en racontant toutes sortes de bêtises. Ils disaient ceci : maintenant, nous allons avoir l'indépendance, alors nous n'allons plus travailler, ni cultiver le champ, ni aider les chefs et les notables. Ils disaient aussi que la machine viendra travailler à leur place[314]. »

À ceci s'ajoutait le climat d'insécurité politique qui régnait à Stanleyville depuis le mois de septembre 1960 pour les dirigeants originaires de l'Uele. A. Bebe, député de l'Uele, dira : « Si la situation ne s'améliorait pas, ils (députés de l'Uele) rentreraient chez eux et insisteraient sur la création de leur province[315]. »

Les divers conflits doublés de tensions ethniques créèrent un malaise tel que la création des nouvelles provinces susceptibles de refaire un nouvel équilibre

312 Lire les *CRA* des réunions de l'assemblée provinciale de la Province-Orientale, session extraordinaire du 30 et 31 août 1960.

313 Pour de plus amples informations, lire les *CRA* de la 7e session de l'assemblée provinciale de la Province-Orientale.

314 Lire Monnier, L. et Willame, J.-C., *op. cit.*, p. 131.

315 *CRA* des réunions de l'assemblée provinciale de la Province-Orientale, séance du 13 octobre 1962.

apparut comme une solution à la fois politique et socio-économique. Dès ce moment, les forces politiques locales se regroupèrent dans leurs régions respectives.

La délégation de la Province-Orientale, ne comprenant aucun représentant du gouvernement Gizenga, négocia la création de la province de l'Uele-Ituri qui serait présidée par J.-P. Déricoyard. Soutenus par les résolutions de la Conférence de Coquilhatville et du Conclave de Lovanium, les acteurs du district de l'Uele et de l'Ituri finirent par avoir gain de cause quant à la création de leur province. La démarche politique dominante après la mort de Lumumba conduisit au compromis selon lequel il fallait créer de nouvelles provinces en vue de mettre en place les structures fédérales du pays.

Dans sa déclaration inaugurale du 2 août 1961, le Premier ministre Adoula promit que le gouvernement prendrait les mesures nécessaires pour permettre à chaque région d'être administrée selon ses aspirations profondes, et envisagerait immédiatement les révisions constitutionnelles pour la réalisation de cet objectif[316]. Mais devant les prétentions contradictoires des uns et des autres, il était difficile d'arriver à définir les critères et les procédures de création de ces nouvelles provinces. C'est généralement le facteur ethnique que l'on avançait comme élément principal, mais on ne tarda pas à se rendre compte de l'ambiguïté de cette notion.

« À la Table ronde de Léopoldville (janvier-février 1961), où l'on mit pour la première fois ce problème à l'ordre du jour, on parla d'un minimum de 300.000 habitants. Par contre, lors des premiers débats législatifs sur la question, la Chambre des représentants avança le chiffre de 1.200.000[317] ». Le Sénat, quant à lui, proposa le chiffre de 500.000[318]. La solution finale adoptée et promulguée par la loi du 27 mars 1962 posait trois conditions pour la création d'une nouvelle province : 1) une population de 700.000 habitants ; 2) sa viabilité économique ; 3) une pétition introduite par les deux tiers des députés provinciaux et nationaux appartenant à la région dont on envisageait de faire une province.

Pour des entités qui ne pouvaient atteindre une population de 700.000 habitants, une clause échappatoire fut inscrite, réduisant ainsi à néant la clause du nombre d'habitants : « si les impératifs politiques et sociaux l'exigent », une population de 700.000 n'est pas nécessaire. Finalement, la seule condition exigée était la pétition signée par les deux tiers des députés, car d'une part, il n'était pas difficile de trouver des « raisons impératives » et, d'autre part, la viabilité économique étant indéfinissable, la seconde condition était aussi inapplicable[319].

Les conflits ethniques ouverts dans tous les chefs-lieux des provinces n'épargnèrent pas la Province-Orientale. À Stanleyville, l'exode massif des Azande, des Boa et des Logo en butte aux Lokele et d'autres peuples, comme les Komo (considérés comme propriétaires fonciers de Kisangani), a largement déterminé les élus de l'Uele et de l'Ituri à demander la création de leur province respective. Au début, on pensait qu'il y aurait une seule province qui se dénommerait Uele-Ituri. Au mois de mars 1962, en effet, le ministre de l'Intérieur, faisant à la Chambre le bilan des pétitions reçues, ne parlait que de « la province de l'Uele-Ituri, comprenant le district de l'Ituri et les deux districts du Bas et du Haut-Uele[320] ». Toutefois, au 31 juillet 1962, la commission des affaires intérieures de la Chambre déposa un rapport qui tendait à dissocier le Haut et le Bas-Uele de l'Ituri. Ce projet fut accepté par les députés originaires de l'Ituri et des Uele : les seules contestations portèrent sur les deux territoires de Watsa et de Faradje[321]. La fusion de deux districts de l'Uele en une seule province fut adoptée le même jour et sanctionnée par la loi du 14 août 1962. Paulis (Isiro) est son chef-lieu[322]. Cette nouvelle province regroupait les territoires d'Aketi, Ango, Bambesa, Bondo,

316 Verhaegen, B., *Congo 1961*, Bruxelles, CRISP, 1962, « Les Dossiers du CRISP », p. 421.

317 Young, C., *Introduction à la politique congolaise*, Bruxelles – Kinshasa/Kisangani/Lubumbashi, Centre de recherche et d'information socio-politiques – Éditions universitaires du Congo, 1968, p. 331.

318 « Les nouvelles provinces », II, *Études congolaises,* vol. 3, n° 8, octobre 1962, pp. 29-30.

319 Young, C., *op. cit*., p. 331.

320 *Compte rendu analytique officiel des réunions de la Chambre des représentants*, 4e session ordinaire, séance du 23 mars 1962, p. 55.

321 Sur ces deux territoires, les contestations portent à la fois sur les questions de transfert de groupements (villages et populations) opérés pendant la période coloniale, mais aussi sur les questions des mines d'or, dont l'Ituri voudrait voir tous les sites importants intégrés dans son espace (cf. *infra*).

322 Monnier, L. et Willame, J.-C., *op. cit.*, annexe II, p. 169.

Buta, Poko, Dungu, Niangara, Paulis, Wamba et les deux territoires de Watsa et de Faradje soumis au référendum.

C'est le territoire de Watsa qui, le premier, intégrera, dès 1962, la province de l'Uele, après un vote qui donna 7.992 voix pour l'Uele et 3.147 voix pour le Kibali-Ituri. Situation inverse pour Fardaje, avec un vote de 460 voix pour l'Uele et 17.092 voix pour le Kibali-Ituri. Il fallut attendre d'autres réformes ultérieures pour que Faradje réintègre le Haut-Uele.

3.2. LE FONCTIONNEMENT DES INSTITUTIONS JUSQU'À LA VEILLE DE LA RÉBELLION DES SIMBA

3.2.1. L'assemblée provinciale

Au cours de la période 1962-1963, trois sessions eurent lieu : la session inaugurale, qui s'étendit du 4 au 15 septembre 1962, la session ordinaire d'octobre, qui dura du 15 novembre au 12 décembre 1962, et la session ordinaire d'avril, au cours de laquelle les conseillers siégèrent du 16 avril au 18 mai 1963. Les membres de l'assemblée siégeront 38 fois à Paulis. Les conseillers provinciaux parlaient et comprennaient en général trois langues : le lingala, le swahili et le français, même si les chefs coutumiers auraient voulu que le lingala soit la seule langue de travail.

3.2.2. Composition sociopolitique de l'assemblée

L'assemblée provinciale de l'Uele était dominée dans sa composition par les « notables » : bien que les chefs coutumiers ne constituent pas une majorité numérique, ils formaient un groupe nettement plus homogène que tous les autres ; ses membres avaient non seulement la même fonction, mais constituaient un groupe d'intérêt politique qui transcendait celui des allégeances tribales et particulières. La seconde caractéristique de cette assemblée résidait dans sa représentation territoriale originale.

Répartition des sièges à l'assemblée provinciale par district en 1960 et en 1962

Territoire	Élections 1960	En 1962	% pop. 1958
Haut-Uele	13	16	47,7
Bas-Uele	14	10	51,3
Total	**27**	**26**	**99,0**

Source : Verhaegen, B. (éd.), *op.cit.*, p. 138.

L'assemblée utilisait deux langues : le français et le lingala, et cela autant dans les débats que dans les procès verbaux. Elle siégeait dans une ancienne salle de cinéma, tandis que les bureaux occupaient l'ancien siège des affaires sociales du district de Paulis.

3.2.3. Activités de l'assemblée provinciale

Lors de l'éléction du bureau, un seul candidat se présenta à la présidence, deux à la première vice-présidence et un à la seconde vice-présidence. Le résultat du vote fut le suivant.

Résultat de l'élection du bureau de l'assemblée provinciale

Poste	Nom	Territoire d'élection
Président	V. Lumery	Faradje
1er vice-président	G. Lavula	Ango
2e vice-président	N. Abanagomu	Wamba
Secrétaires	L. Dule	Dungu
	D. Asobe	Wamba
	H. Kolucia	Bondo
	J. Ramazani	Watsa

Source : *Compte rendu analytique des réunions de l'assemblée provinciale de l'Uele*, séance du 6 septembre 1962.

Deux places furent laissées aux ressortissants des deux territoires contestés de Faradje et de Watsa, ce qui sonna comme une récompense à leur ralliement. Mais avec l'arrivée du commissaire spécial, le 10 septembre, ce bureau fut contesté : le président et les deux conseillers des territoires contestés quittèrent le bureau. Ce qui donna lieu à l'élection d'un nouveau bureau, le même jour. La composition du second bureau de l'assemblée provinciale fut la suivante :

Résultat de la seconde élection du bureau de l'assemblée provinciale

Poste d'élection	Nom	Territoire
Président	N. Abanagomu	Wamba
1er vice-président	A. Bebe	Aketi
2e vice-président	T. Kerekumbi	Niangara
Secrétaires	D. Asobe	Wamba
	L. Dule	Dungu
	A. Tabakoloka	Bambesa
	P. Koniebadi	Nianga

Source : *Compte rendu analytique des réunions de l'assemblée provinciale de l'Uele*, séance du 10 septembre 1962.

Le 29 novembre, la validité du bureau fut constestée, à cause de la présence d'un député national, A. Bebe, à qui on demanda de se retirer. Il fallait, dès lors, élire un nouveau bureau. Ce qui fut fait. La nouvelle composition se présentait comme suit :

Nouvelle composition du bureau de l'assemblée provinciale

Poste d'élection	Nom	Territoire
Président	N. Abanagomu	Wamba
1er vice-président	A. Kolucia	Bondo
2e vice-président	T. Kerekumbi	Niangara
Secrétaires	L. Dule	Dungu
	P. Koniebadi	Niangara
	Y. Useni	Paulis
	F. Ayakanobika	Paulis

Source : *Compte rendu analytique des réunions de l'assemblée proviniale de l'Uele*, séance du 6 septembre 1962.

Après la constitution du bureau, on passa à l'élection du gouvernement, qui eut lieu le 11 septembre 1962. Trois candidats se présentèrent pour le poste de président du gouvernement : P. Mambaya, D. Nembouzouth et I. Baya. C'est Paul Mambaya qui fut élu président provincial à la quasi-unanimité. Vint ensuite l'élection des membres du gouvernement qui se fit sans constestation.

Résultat de l'élection du gouvernement provincial, 11 septembre 1962

Nom	Nombre de voix	Fonctions
A. Lopes	3	Affaires économiques
I. Baya	2	Agriculture
D. Nembouzouth	2	Travaux publics, Mines et Énergie
M. Ndefu	2	Santé
I. Fidami	2	Finances
A. Lualaba	2	Justice
A. Gbinzadi	2	Intérieur
P. Asale	2	Enseignement
R. Debali	2	Fonction publique
A. Bandi	2	Affaires sociales, Jeunesse et Sport

Source : *Compte rendu analytique des réunions de l'assemblée provinciale de l'Uele*, séance du 11 septembre 1962.

Avec son président, le gouvernement comprenait 11 membres. Quatre membres du gouvernement étaient fils de chefs coutumiers azande. Aucun d'entre eux n'avait été conseiller provincial, même si des liens familiaux les unissaient ; le ministre de l'Agriculture, par exemple, comptait plusieurs membres de sa famille à l'assemblée.

Parmi les actions entreprises par l'assemblée provinciale, on citera particulièrement la réorganisation administrative. En cette matière, le gouvernement se montra très prudent. Celui-ci se heurta à la méfiance unanime des chefs coutumiers, dès sa première session : « Si l'on crée des communes pour le moment, affirment ceux-ci, il y aura des désordres. Sans nous, chefs coutumiers, le reste serait en mauvais état. Personne ne veut plus entendre les autorités ; c'est nous qui essayons de les ramener à la raison[323]. »

La raison fondamentale de cette méfiance résidait dans la crainte des chefs et des notables que la création des communes dans l'Uele n'entraîne le déclin de leur pouvoir. C'est pourquoi, aucune résolution ne fut prise à ce sujet au cours de la première session.

L'importance du déficit communal annoncée inquiéta les parlementaires et principalement les chefs coutumiers

323 *Compte rendu analytique des réunions de l'assemblée provinciale de l'Uele*, séance du 29 novembre 1962.

qui, une fois de plus, réitérèrent leur volonté de ne pas voir s'ériger de communes dans leurs chefferies. « À Stanleyville, nous ne voulions pas des communes. Nous avons dû voter par l'intermédiaire et sous la pression des JMNC-L. Nous ne voulons plus de communes […] La commune a la réputation de voleur. En chefferie tout va bien, parce qu'elles ont continué à gérer leurs affaires[324]. »

Suite à l'opposition de ces chefs coutumiers, « l'assemblée demanda au gouvernement de prendre les mesures appropriées[325] ». Par l'édit n° 1/63 du 10 juin 1963, l'assemblée provinciale vota la suppression des communes rurales.

La gestion provinciale du Haut-Uele fut confrontée à quelques problèmes.

> « Problèmes intérieur d'abord : conflit entre les fonctionnaires provenant de Stanleyville et le gouvernement ; manque des techniciens ; troubles politiques provoqués par certains chefs coutumiers de l'intérieur ; absence d'infrastructure et surtout de moyens de communications et de transports ; refus de l'enseignement clérical subsidié de se laisser contrôler, etc.
>
> Problèmes d'ordre extérieur ensuite : afflux de réfugiés soudanais fuyant le régime politique de leur pays (remarquons qu'ici le mouvement est inverse par rapport à la province voisine de l'Ituri). On note une certaine réticence à une perspective de réunification avec la province de Kibali-Ituri. Deux facteurs semblent s'opposer à une telle réunification : la présence d'une importante fraction Babua en Uele, qui est redoutée par les autorités de Kibali-Ituri et conflit personnel entre le président Manzikala et le président Mambaya[326]. »

3.3. LA RÉBELLION DES SIMBA, 1964-1965

3.3.1. La prise de Stanleyville

Le 15 avril 1964, des combattants qui s'étaient attribué le surnom de « Simba » lancèrent une offensive dans l'Est du Congo. Ces partisans de Gaston Soumialot s'emparèrent d'Uvira et de Fizi respectivement les 16-17 mai et le 27 mai. Les opérations militaires se dirigèrent tant vers le Nord-Katanga que vers le Maniema. Sous le commandement militaire d'Olenga, ils occupèrent les villes du Nord-Katanga sans coup férir et devinrent les maîtres du Maniema en juillet 1964. Ils commencèrent alors à mettre en place des gouvernements provinciaux provisoires : à Albertville, le 22 juin et à Kindu, le 24 juillet[327].

La rébellion se poursuivit avec rapidité. La colonne des rebelles venant de Kindu pénétra dans la Province-Orientale le 27 juillet par la route Lubutu-Stanleyville. Cette colonne comprenait une quarantaine de camions chargés de guerriers armés de lances et recouverts d'herbes, et trente voitures pour les officiers. Bon nombre d'entre eux étaient sérieusement éméchés. Dans les villages où ils étaient annoncés, l'effervescence était grande ; la foule était rassemblée et l'atmosphère pleine de brouhaha, d'appels et de rires. Des propagandistes des rebelles haranguaient cette foule en critiquant le pouvoir de Léopoldville et en annonçant que les révolutionnaires allaient tout arranger. Le passage de la colonne recueillait les ovations de la foule[328].

La colonne de Simba fut arrêtée quatre jours à Lubutu par un barrage de soldats. On crut un moment à Stanleyville que les rebelles passeraient par Ponthierville et on y dépécha des troupes, mais il n'en fut rien[329]. Le 2 août à Wanie-Rukula, située à 68 km de Stanleyville, les Simba se heurtèrent à l'ANC. « Un chaud combat s'y déroula au cours duquel, plusieurs fois repoussés, les hommes d'Olenga usèrent de la tactique des vagues humaines et submergèrent les positions des hommes de Mobutu. Cette avance-éclair malgré les feux nourris des commandos provoqua la débacle dans les rangs de ces derniers, et ce fut le sauve-qui-peut général. Les Simba firent alors le carnage. Aucun prisonnier ne fut toléré[330]. » En fait, il semble que les parachutistes qui devaient contenir les

324 *CRA*, séance du 6 mai 1963, p. 13.

325 *Idem*, p. 15.

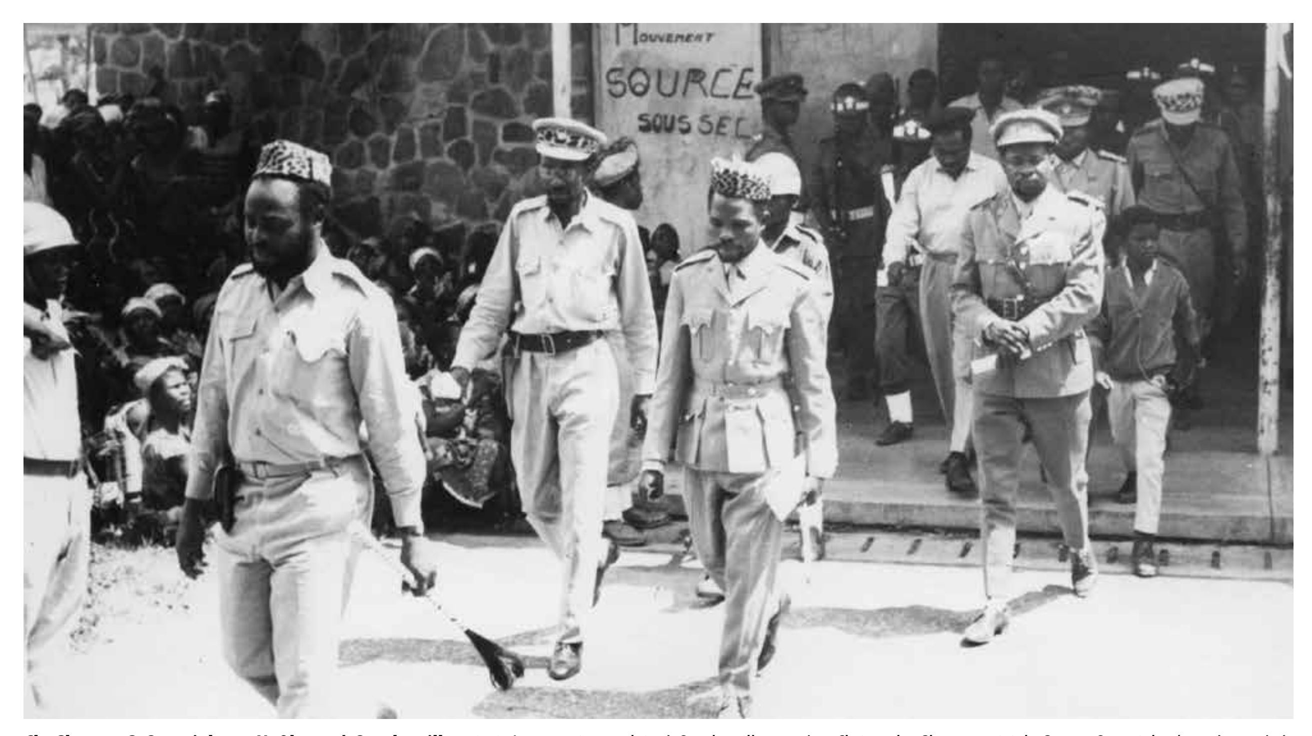
326 « Inventaire de la documentation reçue au cours du voyage de l'IRES dans les provinces », *Congo political ephemera* collected by Crawford Young. Microfilms, p. 10.

327 Verhaegen, B., « 1963-1965 : d'oppositions en rébellions », in *Congo-Zaïre, la colonisation – l'indépendance – le régime Mobutu – et demain ?*, Bruxelles, GRIP, 1990, pp. 92-93, « Collection GRIP-Informations ».

328 La description de l'entrée des rebelles en Province-Orientale est extraite d'un récit de Mgr Fataki, ARS, Documents généraux 3.

329 ARS, Documents généraux 4.

330 ARS, Documents généraux 4, p. 4.



Ch. Gbenye, G. Soumialot et N. Olenga à Stanleyville, 1959. Le pouvoir populaire à Stanleyville : en tête, Christophe Gbenye, suivi de Gaston Soumialot (avec à ses côtés un officier Simba) et Nicolas Olenga (mains croisées). Photo prise devant le bâtiment où se déroula, en octobre 1959, le congrès du MNC/Lumumba, dans la commune de Mangobo. (CP.2007.1.501, fonds Gérard-Libois ; photo anonyme, s.d., Archives de la section d'Histoire du Temps présent, MRAC.)

rebelles à Wanie-Rukula furent trahis par les chauffeurs de l'ANC qui ne les ravitaillèrent pas en munitions[331]. Selon un autre récit, il y avait à Wanie-Rukula 100 hommes de l'ANC : 80 s'enfuirent et 20 résistèrent et se firent tuer[332].

Après la prise de Wanie-Rukula, l'avance des Simba fut particulièrement rapide. La colonne était sans cesse grossie par des recrutements de villageois. « Les barrages de route formés par des soldats plus enclins à fuir qu'à combattre se désagrégèrent pratiquement à l'approche des Simba. À l'entrée de la ville, les fuyards forcés par les autres soldats qui y avaient pris position essayèrent de s'y regrouper. Là encore, les soldats de l'ANC durent battre en retraite, leur moral était sérieusement atteint[333]. »

C'est le mardi 4 août que les Simba entrèrent à Stanleyville, ayant à leur tête le général Nicolas Olenga. Leur importance numérique est difficile à déterminer car les témoignages ne concordent pas :

> « 43 camions venant de Kindu représentant environ une centaine des Simba[334]. »
>
> « 3 à 400 rebelles plus ou moins armés[335]. »
>
> « La prise de Stan se fit par environ une centaine de Simba[336]. »
>
> « Stan aurait été pris par 75 Simba[337]. »

À son installation à Stanleyville, le gouvernement rebelle est composé de Christophe Gbenye, président et chef du gouvernement ; Gaston Soumialot, ministre de la Défense nationale ; Assumani Senghie, ministre de l'Intérieur ; Thomas Kanza, ministre des Affaires étrangères et du Commerce extérieur ; Sabiti François, ministre des Travaux publics, des Transports et des Communications ; Sylvain Kama, ministre des Finances. À noter que dès les premiers jours de l'occupation de Stanleyville, le général Olenga y exerça l'autorité suprême tant civile que militaire. Olenga était arrivé à Stanleyville avec les Simba ; Soumialot et Gbenye, autres chefs de la rébellion, ne l'y rejoindraient que plus tard.

331 ARS, ISTAN 13, p. 5.

332 ARS, ISTAN 16. À noter que selon un communiqué Inbel du 3 août 1964, les forces de l'ordre auraient repoussé les rebelles à Wanie-Rukula. À noter aussi que, dans son édition des 3-4 août 1964, *La Gazette* démentait la nouvelle d'un engagement entre rebelles et ANC à Wanie-Rukula.

333 ARS, Documents généraux 4, p. 4.

334 ARS, ISTAN 16.

335 ARS, ISTAN 13.

336 ARS, ISTAN 3, p. 3.

337 ARS, ISTAN 5, p. 4.

Le général Mobutu annonça à Léopoldville que les militaires stationnés à la base de Stanleyville avaient abandonné celle-ci sans combattre, pris de panique à l'annonce d'une arrivée imminente des rebelles[338]. L'Armée nationale congolaise (ANC) s'effondra en même temps que l'administration et les institutions politiques provinciales. En fait, les conditions étaient réunies, en ce début 1964, pour que les rebelles obtiennent un soutien massif et spontané de la population congolaise. Car aux frustrations d'une indépendance ratée s'ajoutaient les rancœurs des conflits claniques et tribaux, les inégalités sociales croissantes entre la classe dirigeante et le peuple, l'incompétence et la corruption de l'administration et des forces de l'ordre. Les cadres et les militants des partis nationalistes voulaient prendre leur revanche sur les modérés qui les avaient évincés des fonctions politiques et administratives que leur victoire aux élections de mai 1960 aurait dû leur réserver. Ajoutons encore un élément important, la classe d'âge, c'est-à-dire tous ces jeunes entre douze et vingt ans, que l'indépendance ratée avait particulièrement pénalisés en la privant d'école et d'emploi[339].

Le 6 août 1964, le général Olenga lut un discours devant les antennes de la radio provinciale[340]. Il annonça que son armée avait mis en déroute l'ANC et que « rien ne pouvait plus arrêter la révolte du peuple contre un régime impopulaire ». Il affirma que son armée n'était pas un ramassis de chômeurs mais « une armée populaire composée de la population active ayant épousé le programme du Comité natinal de libération (CNL) contre le gouvernement néocolonialiste de Léopoldville. Son objectif était de combattre l'impérialisme, le capitalisme et le néocolonialisme sous toutes ses formes. Il précisa que le programme de cette armée était de neutraliser le gouvernement de Léopoldville et de constituer un gouvernement démocratique et populaire, ce qui exigeait le désarmement de toute l'ANC. Le général Olenga termina en assurant que son armée ferait tout pour assurer la sécurité des biens et des personnes étrangères.

Radio Stanleyville annonça, en outre, que les anciennes structures administratives du pays étaient rétablies dans le cadre des six provinces. Ce qui laissait sous-entendre que les institutions provinciales issues de la révision de la Loi fondamentale n'étaient plus reconnues et que, donc, l'assemblée et le gouvernement provinciaux de l'Uele à Paulis étaient devenus illégitimes.

3.3.2. Le contexte sociopolitique du Haut-Uele

Le Haut-Uele fut un espace où l'insurrection armée de 1964 fit de nombreuses victimes humaines. Avec un pouvoir traditionnel fort prégnant, mais mis à rude épreuve à l'indépendance du pays, un chômage aggravé par une économie caractérisée par des bas salaires et sensible aux dégradations socio-économiques (cf. *infra*), le contexte local de l'Uele fut favorable à une explosion, ou du moins, à l'exploitation du chaos local. Divers rapports administratifs des territoraux du Haut-Uele indiquent les changements intervenus. Le rapport administratif du territoire de Paulis de 1961 note : « une année de désorganisation dans plusieurs domaines[341] ». L'administrateur de territoire de Watsa, P. Asale, relève dans son rapport administratif de l'année 1961 de nombreux problèmes auxquels sa gestion est soumise et qui, en perdurant, ont favorisé l'expansion du mouvement rebelle qui survint quelques années seulement après. Il écrit : « plusieurs plantations, industries ou autres entreprises abandonnées. La plupart des travailleurs désœuvrés devraient normalement réintégrer leurs milieux coutumiers. Mais beaucoup préfèrent encore végéter ou "voltiger" d'un centre à l'autre, armés de patience seule, pour tenter de saisir des rares occasions ». Dans le seul territoire de Watsa pour la même année, le rapport relève 908 cas d'insoumissions aux autorités coutumières sanctionnées par les tribunaux du territoire, ce délit passant pour être le grief largement dominant du territoire. Relevons la situation décrite dans les terriotoires de Paulis et de Watsa.

D'abord dans le territoire de Paulis :

> « L'évolution de la vie humaine suit le rythme des événements, c'est ainsi qu'après l'accession du Congo à son indépendance l'état d'esprit des populations a changé automatiquement. […] immédiatement après le départ

338 *La Libre Belgique*, 5 août 1964.

339 Verhaegen, B., « 1963-1965 : d'oppositions en rébellions … », *op. cit.*, pp. 93-94.

340 *La Libre Belgique*, 7 août 1964.

341 *Rapport annuel des Affaires intérieures* 1961 du territoire de Paulis, document ronéotypé. Fonds B. Verhaegen, archives de la section d'Histoire du Temps présent (MRAC).

massif des Européens, plusieurs exploitations industrielles et agricoles ont été fermées, ce qui a beaucoup augmenté le pourcentage des chômeurs. En conséquence, l'homme qui, hier, savait subvenir aux besoins de sa famille se voit obligé de mendier de porte à porte. À l'examen du registre de rôle de la prison du district (Haut-Uele), la plupart des cas des condamnés sont principalement le vol et le meurtre ; il vient ensuite la rébellion qui se manifeste tant du côté civil que militaire, action à laquelle l'autorité territoriale était souvent victime et qu'elle risquait de perdre son prestige.

Ayant constaté un laisser-aller dans tous les services administratifs, plusieurs réunions […] ont été tenues […]. Dans les circonscriptions indigènes, il (laisser-aller) est encore à déplorer davantage. L'indigène de brousse se croit totalement indépendant et personne d'autre ne pourrait s'occuper de lui. Cela est prouvé dans la diminution sans cesse des produits agricoles. […] Du côté européen, quelques planteurs et commerçants surtout profitent de l'ignorance de certaines gens pour exploiter certains Congolais, entre autres le payement partiel des salaires et indemnités diverses aux travailleurs, le licenciement du personnel sans motif important, hausse illicite des prix, […] avec l'intention de créer le trouble. Admettons que ces éléments malfaiteurs sont loin de reconnaître l'autorité congolaise croyant qu'on était encore de petits commis derrière le clavier d'une machine[342]. »

Ensuite dans le territoire de Watsa :

« La population rurale est généralement très respectueuse de l'autorité administrative congolaise […]. Elles sont […] très confiantes, quand des raisons d'ordre personnel ou, enfin, des abus d'autorité ne finissent par les exaspérer.

Cette dernière considération ne manque pas toujours d'être exploitée par certains énergumènes qui en tirent profit aux dépens de l'autorité […].

Quant à l'autorité coutumière, il y a lieu d'émettre des réserves, puisque tous les cas sont à considérer séparement. En effet, dans nombre de circonscriptions, les chefs coutumiers jouissent d'une autorité véritable et même une vénération, si quelques charlatans ne s'en prennent à "saboter" cette autorité. Tandis que dans d'autres, la voix du chef n'est plus écoutée. Et c'est le cas dans le secteur Gombari et dans l'ancienne chefferie Bengba-Mayogo où l'ex chef Okondo a perdu tout contrôle.

[…] Mais la véritable mentalité révolutionnaire se manifeste du côté des vertus civiles essentielles : le respect de la personnalité, de la propriété et le sens de responsabilité.

Après que la population rurale ait compris – plus ou moins – les absurdités des campagnes électorales, elle a repris ses cultures de subsistance et, à des degrés différents, les TOE.

Toutefois, elle (population) croit devoir se réserver le droit à ses loisirs, à son tempérament et à ses habitudes ancestrales, en compensation des restrictions du temps de l'oppression colonialiste. C'est ainsi qu'on assiste à la renaissance, un peu partout, de la molesse, des intempérances, des pratiques superstitieuses et, par voie de conséquence, à la recrudescence d'atteinte à la sécurité sociale : attentat, meurtre, viol, adultère, vol, etc.

C'est à cette seconde phase de la "pacification" que doivent tendre les efforts des autorités. Il y a lieu non seulement d'intensifier les moyens d'information et d'éducation de la masse rurale, mais encore de prendre des mesures concrètes, de réprimer des indécences commises et de prévenir la récidivité.

Cette situation constitue le problème n° 1 du territoire de Watsa à cette fin d'année. Nous prenons dès maintenant nos dispositions afin de combattre cette nouvelle crise par la source : alcool, stupéfiants. Des opérations de ratissage, sur toute l'étendue du territoire, permettront de dépister ces foyers de nervosité et intimider les charlatans. Mais, vu l'étendue immense et la population clairsemée, un renfort en hommes sera indispensable. Toutefois, nous renonçons à faire appel au secours des troupes de l'ANC, dans les conditions actuelles, afin d'éviter le pire. Il serait à craindre en effet que l'autorité territoriale en soit compromise. Ceci vaut la peine d'être évité à tout prix.

[…] Dans les centres et agglomérations extracoutumiers, l'esprit est le même que ci-dessus. À ajouter toutefois, en sus d'insoumission, une conscience nulle de responsabilité. Le travailleur ne se croit pas encore trop heureux de ne se trouver en chômage comme des milliers d'autres, mais prétend devoir égaler "son" maître qui, lui, ne fait pas le même travail que lui (ouvrier), mais jouit de plus de droits et d'avantages …

C'est l'interprétation erronée de l'émancipation (Indépendance). Aussi assiste-t-on souvent à des conflits entre l'employeur et l'employé qui refuse son licencement.

342 *Ibidem*.

Départ et arrivée des populations du Soudan en 1961

Chefferies	**Mouvement avec le Soudan**															
	Immigration (retour)								**Émigration (départ)**							
	0 à 15 ans		15 à 45 ans		+ de 45 ans		Total		0 à 15 ans		15 à 45 ans		+ de 45 ans		Total	
	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F
Logo-Ogambi	1	-	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Logo-Doka	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Kakwa	29	19	-	-	-	-	28	19	26	7	-	-	-	-	26	7
Logo-Bagela	3	-	-	-	-	-	3	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Logo-Lolia	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Mondo	-	-	-	-	-	-	-	-	30	15	-	-	-	-	30	15
Logo-Obeleba	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dongo	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total	**32**	**19**					**32**	**19**	**56**	**22**					**56**	**22**

Départ et arrivée des population de l'Ouganda en 1961

Chefferies	**Mouvement avec le l'Ouganda**															
	Immigration (retour)								**Émigration (départ)**							
	0 à 15 ans		15 à 45 ans		+ de 45 ans		Total		0 à 15 ans		15 à 45 ans		+ de 45 ans		Total	
	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F
Logo-Ogambi	17	-	-	-	-	-	17	-	3	-	-	-	-	-	3	-
Logo-Doka	18	-	-	-	-	-	18		5	-	-	-	-	-	5	-
Kakwa	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Logo-Bagela	7	-	-	-	-	-	7	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Logo-Lolia	1	-	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Logo-Obeleba	15	-	-	-	-	-	15	-	4	-	-	-	-	-	4	-
Mondo	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dongo	12	-	-	-	-	-	12	-	2	-	-	-	-	-	2	-
Total	**70**	-	-	-	-	-	**70**	-	**14**	-	-	-	-	-	**14**	-

> Il incombe à la territoriale de veiller à l'extirpation de cette mentalité frustre et de faire droit à chacun. Les employeurs sont démoralisés et perdent courage. Mais ces derniers font-ils toujours justice à leurs employés ? L'intérêt du pays requiert une main forte de l'autorité[343]. »

La situation décrite dans ces divers rapports ne s'améliora pas au cours des deux années qui précédèrent la rébellion des Simba ; bien au contraire.

Le Haut-Uele constitua l'une des dernières étapes de la rébellion avant son extinction. Mais la frontière du Haut-Uele avec le Soudan et l'Ouganda est un élément qui contribua à son enracinement. On observe, par exemple, qu'en 1961, plusieurs jeunes avaient quitté le Soudan et l'Ouganda pour s'installer dans le Haut-Uele. Le rapport de l'administration

343 Asale, P., *Rapport annuel des Affaires intérieures 1961 du territoire de Watsa*, document ronéotypé, pp. 34-36. Fonds B. Verhaegen, archives de la section d'Histoire du Temps présent, MRAC.

territoriale de Faradje donne quelques chiffres pour les années 1960 et 1961[344] (voir les deux tableaux de la page précédente).

Le mouvement de migration de l'année précédente (1960) était similaire. Avec le Soudan, il y eut 137 migrants revenus et aucun départ. Avec l'Ouganda, il y eut 133 migrants revenus, contre 82 départs. Ce qui dénote que les entrées étaient plus nombreuses que les retours. Cette situation se révéla inversée, au moment de l'occupation rebelle du Haut-Uele et, surtout, en 1964, avec la fuite des nombreux rebelles vers le Soudan.

Le mouvement avec le Soudan se fit surtout dans les chefferies Kakwa et Mondo situées à la frontière. Si, en 1961, les départs étaient plus nombreux que les arrivées, le rapport administratif note que pour « la plupart ce sont des irréguliers (dont) les malfaiteurs qui, une fois poursuivis, gagnent le Soudan. Beaucoup moins sont ceux qui s'y rendent avec la volonté de s'y installer ».

Quant au mouvement avec l'Ouganda, le même rapport écrit : « La plupart des jeunes gens se rendent en Ouganda pour se procurer un vélo : une fois qu'ils y sont, ils s'engagent, ceci pour six mois ou un an ou plus, mais toujours avec l'intention de regagner le Congo dès qu'ils sont à la possession de leur vélo ». En 1961, « le départ vers l'Ouganda est moindre, car pour des raisons politiques, les autorités ougandaises se sont montrées plus sévères envers les étrangers.

À la fin 1972/début 1973, après la fin de la première guerre entre le Nord et le Sud-Soudan, le Congo – devenu Zaïre – accéléra les négociations sur le retour des « réfugiés » soudanais dans le Haut-Uele. Le jeudi 12 octobre 1972, Salan Zarouo et Eltayera Eimazadi, respectivement ambassadeur du Soudan à Kinshasa et colonel de l'armée soudanaise, arrivèrent à Isiro pour une mission devant préparer administrativement le rapatriement des réfugiés soudanais. En collaboration avec l'administration congolaise (appelée entre temps zaïroise), ils installèrent un bureau mixte dont le rôle était de s'occuper des ces réfugiés[345].

Mais les choses ne se déroulèrent pas aussi rapidement que les deux gouvernements, zaïrois et soudanais, l'avaient espéré. Vers la mi-février 1973, deux représentants de l'ONU passèrent encore visiter les camps des réfugiés soudanais à Aba dans la zone de Faradje en vue de se rendre compte de l'opération de leur rapatriement dans leur pays d'origine. Ils étaient en compagnie de Mutshipayi Tshibwabwa, le commissaire de district (sous-régional) assistant du Haut-Uele. Ils examinèrent les aspects du problème ayant trait à ce rapatriement[346].

Le ministre (commissaire d'État) des Affaires sociales, Alexandre Kparagume Atoloyo, se rendit ultérieurement encore, en compagnie de l'ambassadeur du Soudan et du commissaire de district (commissaire de région) assistant du Haut-Uele, au Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés afin de discuter du problème du rapatriement.

À la fin du mois d'août 1973, la presse signala que depuis le début de l'opération en mars, 45.000 ressortissants soudanais avaient déjà quitté le Haut-Zaïre pour Karthoum. Selon le journal *Boyoma*, les opérations s'étaint déroulées de la façon suivante :

> « Jusqu'au 15 août dernier on dénombrait plus de 3.500 réfugiés au camp de Gandi. Ils étaient placés sous la direction du Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés soudanais résidents dans la sous-région du Haut-Uele. Par ailleurs près de 30.000 réfugiés qui étaient dispersés dans le Haut-Zaïre ont regagné Karthoum en passant par les frontières initialement fixées pour le rapatriement. Environ 2.000 Soudanais ont été rapatriés par la route principale Baba, qui traverse la frontière soudano-zaïroise au nord du mont Zaïre. Des camions ont été mobilisés pour sillonner la sous-région du Haut-Uele en vue de rechercher d'autres réfugiés soudanais devant être rapatriés[347]. »

Les réfugiés soudanais rentrèrent en 1973. Mais la paix entre le Nord et le Sud-Soudan ne fut que de courte durée. Une nouvelle guerre éclata en 1983. Elle durera

344 *Rapport annuel des Affaires intérieures 1961 du territoire de Faradje*, document ronéotypé, p. 12. Fonds B. Verhaegen, archives de la section d'Histoire du Temps présent, MRAC.

345 « Échos du Haut-Uele, Le séjour de l'ambassadeur du Soudan à Isiro », *Boyoma*, Kisangani, lundi 16 octobre 1972, p. 3.

346 « Haut-Uele : Ce qu'a été la tournée à Faradje du commissaire sous-régional assistant », *Boyoma*, Kisangani, samedi 17-dimanche 18 février 1973, p. 3.

347 « Rapatriement des réfugiés soudanais bases dans le Haut-Zaïre », *Boyoma*, Kisangani, samedi 1er–dimanche 2 septembre 1973, p. 1.

environ vingt ans. Le bilan fut très lourd : plusieurs milliers de morts et de gens déplacés. Un accord de paix fut signé à Nairobi entre les belligérants en janvier 2005. À ce moment, plus de 550.000 Soudanais s'étaient enfuis dans les pays voisins, notamment 204.000 en Ouganda ; 90.500 en Éthiopie ; 69.400 en République démocratique du Congo. Selon d'autres sources, la RDC aurait même accueilli 75.600 réfugiés soudanais, dont 41.000 étaient assistés par l'UNHCR. Certains réfugiés s'intégrèrent dans les villages congolais et subsistèrent sans aucun problème. En décembre 2005, l'UNHCR avait déjà signé des accords pour le retour au Soudan de ces réfugiés avec la RDC et les autres pays avoisinants.

3.3.3. Les Simba dans le Haut-Uele

Après la conquête de Stanleyville et l'installation d'un gouvernement, les Simba continuèrent leurs expéditions et conquirent en peu de temps le Haut-Uele et toute la Province-Orientale. Après Paulis, Watsa et Buta tombèrent déjà dans leurs mains le 19 août 1964. Ils installèrent partout des « tribunaux du peuple » qui jugèrent et exécutèrent plusieurs personnes. Ajoutons qu'outre les condamnés de la justice rebelle, eurent lieu de nombreux assassinats en dehors des jugements. Ils étaient le fait d'individus profitant du chaos pour régler leurs comptes à leurs adversaires locaux.

À Paulis, ils ne trouvèrent plus guère de gens du Rassemblement des démocrates congolais (Radeco), fondé en août 1963 et devenu le parti gouvernemental de Cyril Adoula depuis mars 1964. L'exode des membres du Radeco avait commencé dès la prise de Stanleyville. Une partie des Gendarmes katangais stationnés dans la ville se dirigèrent vers Wamba avec leur armement. Le lundi 10 août, des groupes de la Jeunesse du MNC se rassemblèrent aux alentours de la ville, s'armèrent de bâtons et de gourdins, et entrèrent dans la ville. Ils n'y trouvèrent plus guère de gens de la Radeco. L'ANC, qui était toujours maître de la ville, n'entreprit rien contre cette jeunesse[348].

Tout avait l'air calme entre le 12 et le 19 août. Le 14 août, l'ANC reçut du renfort de Gombari. Le 16 août, des unités partirent vers Wamba où elles se heurtèrent à la résistance des rebelles et elles firent demi-tour. Arrivées à Paulis, elles prirent leurs affaires et se retirèrent de nouveau vers Gombari.

Les Simba entrèrent à Paulis le mercredi 19 août à 14 h à bord de quatre camions. Ils tirèrent en l'air, confisquèrent tous les véhicules qu'ils trouvaient et cherchèrent des soldats de l'ANC et des membres de la Radeco dans les rues et les maisons. Ils n'inquiétèrent pas les Blancs. Tout le monde, Blancs et Noirs confondus, dit par la suite que les premiers Simba n'étaient pas si mauvais. Mais les recrues qui se joignirent à eux n'étaient pas du même acabit.

À Paulis, le gouverneur de la province des Uele, Paul Mambaya, son secrétaire provincial, Joseph Tabalo, ainsi que les membres du Radeco, le parti du Premier ministre Cyrille Adoula, les fonctionnaires, les enseignants, les magistrats et les prisonniers militaires furent exécutés en nombre. Certains furent forcés de boire de l'essence, après quoi les rebelles les éventraient et les brûlaient. On estime à quelque quatre mille le nombre de victimes enregistrées à Paulis[349].

Revenons sur la mort du gouverneur Mambaya, qui fut au départ un membre du MNC. Il avait pris la fuite à l'approche des Simba. Il fut capturé quelques jours plus tard, à environ 230 kilomètres de Paulis. Les rebelles le jetèrent dans un camion et le ramenèrent à Paulis. En cours de route, il fut sérieusement tabassé. Arrivés sur la plus importante artère routière de la ville, qui commence et termine par un rond-point, les rebelles le mirent sur une table et lui coupèrent les deux oreilles, et l'obligèrent à tenir un discours. Mambaya ne fit que clamer son innocence. Puis, les rebelles lui coupèrent la langue et le forcèrent à marcher jusqu'au second rond-point entre deux haies de gens excités. À un certain moment, Mambaya commença à courir. Les gens le saisirent et voulurent le tuer, mais les rebelles le prirent de leurs mains. Au deuxième rond-point, les Simba lui frappèrent les mains et les pieds avec des bâtons et des gourdins. Ensuite, il fut obligé de danser sur une mélodie chantée par les Simba. Finalement, Mambaya fut livré à une population furieuse qui l'abattit et le coupa en morceaux[350].

Dans une brochure intitulée *La Rébellion au Congo* éditée par le gouvernement Tshombe, on peut lire le témoignage suivant sur les brutalités commises par les Simba à Paulis :

348 Van Kerkhove, V. et Robberechts, F., *Simba's en Para's in Stan*, Hasselt, Éd. Heideland, 1965, p. 102 e.s.

349 Verhaegen, B. et Van Lierde, J., *Congo 1964*, Bruxelles, CRISP, 1965, p. 280, « Les Dossiers du CRISP ».

350 Van Kerkhove, V. et Robberechts, F., *Simba's en Para's in Stan*, *op. cit.*, pp. 106-107.

« Le jeudi 20 août […] sur la grand-place, le lieutenant Mathias Déo Yuma avait fait placer un micro et s'adressait à la foule dans des termes d'une extrême violence où revenaient sans cesse les mots Kasa-Vubu, Radeco, Adoula. Sur la terrasse du bureau territorial se trouvaient des prisonniers congolais. Ils furent conduits au milieu de la place. Les Simba les couchèrent par terre. Sur un signe de Déo, des rebelles se précipitèrent sur les malheureux et les tuèrent. Quelques-uns étaient armés de bâtons, d'autres de machettes, les derniers d'armes à feu. Les cadavres étaient emmenés par des infirmiers, en blouse blanche, qui les chargeaient sur des civières et les jetaient dans le corbillard qui stationnait non loin de là.

Auparavant la fanfare de la police, installée également sur la terrasse, jouait une marche et les tueurs défilaient sur la place en agitant les armes ensanglantées et en enjambant les cadavres. On jouait ensuite des disques et des gamins d'une dizaine d'années obligeaient les personnes qui attendaient leur exécution de danser tout en mangeant des bulletins de vote du récent référendum constitutionnel. Les assassinats systématiques se poursuivirent pendant tout un mois[351]. »

Pierre Wauters, l'auteur d'un récit de vie au Congo, parle aussi de ces tragiques événements à Paulis :

« Au début, tout allait bien, du moins pour les Européens avec qui les Simba restaient corrects. La seule règle qu'ils observaient était de n'avoir aucun contact physique avec les Blancs, sous peine de perdre leurs pouvoirs magiques, auxquels ils croyaient dur comme fer. Quand ils venaient vendre une poule ou des œufs, ils les déposaient à même le sol et il fallait faire de même pour les payer. Quiconque volait, ne fût-ce qu'un pain, était puni de mort et la sentence exécutée en public. Cela faisait penser aux communistes chinois à leurs débuts.

Aux premiers temps de leur conquête, les rebelles se chanvraient à mort avant de combattre les troupes de l'ANC, puis ils montaient à l'assaut en chantant : "*Maï Mulele, Mulele maï, masasi maï*". Ils ne sentaient pas les balles qui les transperçaient et continuaient d'avancer. Voyant cela, les militaires, affolés, fuyaient tous azimuts ou ralliaient les rangs des Simba.

L'euphorie des premiers jours ne dura guère et bientôt les rebelles montrèrent leur vrai visage. Comme leurs frères de Stan, ils commencèrent par éliminer l'intelligentsia. À Paulis, cela se passait au rond-point, en face de la gare Vicicongo, et la population, tant noire que blanche, y était "conviée". Le "commandant Tiré", un des chefs rebelles, âgé de 16 ans tout au plus, dirigeait les opérations et n'hésitait pas à payer de sa personne en exécutant lui-même certains condamnés, d'où son surnom. Suivant son humeur, ceux-ci étaient allongés face contre terre ou sur le dos. Dans le premier des cas, ils étaient exécutés d'une balle dans la nuque, dans le second cas, ils étaient écrasés par les énormes camions Marmons de la Vicicongo, réquisitionnés pour la circonstance. Pour couvrir les hurlements des condamnés et l'horrible bruit des chairs écrasées, la fanfare de la police était obligée de jouer sans arrêt des airs martiaux, comme pour donner un air de fête à la "cérémonie".

Ces exécutions, qui se répétaient plusieurs fois par semaine, avaient provoqué la panique parmi la population indigène des deux cités, "le Belge" et "le Combattant". Certains avaient fui en brousse, d'autres se terraient chez eux. La plupart des villages étaient déserts, les plantations étaient abandonnées par la main-d'œuvre qui se cachait dans la forêt, ou avait rallié le camp des Simba.

Des centaines, sinon des milliers de Congolais dont le seul tort était d'avoir été à l'école, périrent en quelques mois, victimes de ces fous sanguinaires. Une fois de plus, cela faisait penser aux terribles purges organisées par les communistes chinois après leur prise de pouvoir. La découverte de cadavres de militaires chinois, lors des raids des mercenaires au moment de la libération des Ueles, ne fait que confirmer cette hypothèse […][352]. »

Il faut dire que la thèse de l'auteur, selon laquelle des militaires chinois auraient participé aux opérations militaires des Simba, n'est confirmée nulle part. Mais à dire vrai, la littérature sur la conquête de la province du Haut-Uele par les Simba est peu abondante ; elle est même pratiquement inexistante. C'est la raison pour laquelle le récit des événements a été cherché dans la presse contemporaine, plus spécifiquement dans les pages du *Courrier d'Afrique*. Ainsi, on apprend qu'à Watsa, tombé le 24 août, on assista à des exactions identiques. Les Simba

351 Verhaegen, B. et Van Lierde, J., *Congo 1964*, *op. cit.*, p. 280.

352 Wauters, P., *Mwana M'Boka, un enfant du pays*, Liège, Éd. Dricot, 1994, pp. 146-148.

y auraient tué une quarantaine de Congolais : des chefs, des fonctionnaires, des employés à la mine d'or de Kilo-Moto, des officiers des camps militaires de Watsa et de Gombari[353].

À plusieurs endroits, la population n'avait d'autre issue que de se sauver en brousse parce que souvent la boisson et les drogues rendaient les rebelles vraiment fous et cruels. Ils incorporaient de jeunes garçons qu'ils armaient d'une entaille magique, de bâtons et de couteaux avant de les envoyer lutter contre des soldats de l'Armée nationale congolaise armés, eux, de fusils. L'espoir que les gens fondaient sur ce mouvement de libération se transforma vite en une grande désillusion. Les Simba avaient également la fâcheuse habitude de prendre des Européens en otage. Les commerçants et les missionnaires furent faits prisonniers et rassemblés à Paulis, Rungu, Viadana, Niangara, Watsa et ailleurs.

Les rebelles visaient surtout l'élite politique et intellectuelle. De nombreux politiciens et fonctionnaires furent éliminés. Dans son édition du mardi 9 février 1965, *Le Courrier d'Afrique* reproduit les aventures d'un rescapé, un homme politique du Haut-Uele, Côme Gbinzadi, membre du gouvernement de l'Uele. Diplômé en 1951 de l'école de l'administration de Kisantu, il se lança dans la politique à la veille de l'indépendance. Il fut président du Parti démocrate congolais qui fusionna avec le PNP plus tard. Il fut successivement ministre dans le gouvernement de la province de l'Uele en septembre 1962 ; ministre provincial de la Fonction publique en décembre 1963 ; membre de la commission constitutionnelle et président de la sous-commission politique et administrative en janvier 1964 ; membre du comité de referendum pour l'ex Province-Orientale, le 2 juin 1964 ; directeur à la Fonction publique en juillet 1964. Il passa six mois dans la forêt et les bruits avaient couru, lors de la prise de Paulis par les insurgés, que Gbinzadi aurait été assassiné avec le gouverneur de cette province, Paul Mambaya. Mais il échappa au jugement populaire des rebelles. Il raconte ce qui suit :

> « Les rebelles sont entrés brusquement à Paulis, plus moyen de s'enfuir. Ils ont commencé à arrêter tous les intellectuels et plus particulièrement les membres du gouvernement provincial et les fonctionnaires.
>
> J'ai tenté de m'enfuir, je tombe dans leurs mains. Ils me mettent derrière leur camion. Certains voulaient m'amener à Stanleyville parce que mon cas était grave, la "haute trahison", les uns voulaient m'abattre sur place. On tomba d'accord pour m'amener à Paulis où je devais être jugé publiquement sur la Grand Place. En route, le camion des insurgés tombe en panne. Deux Simba demandaient pour qu'ils me conduisent à pied à Paulis parce que les autres devaient rester jusqu'à la réparation de leur véhicule. Les deux "Simba" qui m'ont amené étaient très compréhensifs. Ils me laissent dans un village pour venir me chercher après. Ils savaient bien que je ne pouvais pas m'enfuir parce qu'ils étaient sûrs qu'ils occupaient toute la région.
>
> M. Gbinzadi raconte que lorsqu'il est resté dans le village, il eut une idée, celle de se faire villageois. On lui donnait un morceau de pagne, il laissait pousser la barbe et les cheveux à la manière des villageois. C'est ainsi que les Simba qui venaient ne le reconnaissaient pas. Il allait faire du vin de palme pour eux, allait à la chasse et leur apportait du gibier etc… C'est ainsi que la providence aidant, déclare M. Gbinzadi, j'ai échappé à une mort qui était déjà certaine.
>
> M. Gbinzadi a déclaré encore que la morale des Simba était des plus basses. Ils arrivaient dans les villages, ils prenaient toutes les femmes qu'ils rencontraient sur leur chemin, ils arrachaient même des jeunes filles de moins de 13 ans à leurs parents en les menaçant de mort. Il a encore affirmé que les rebelles agissaient, sous l'effet de l'opium, des actes vraiment inhumains, on prend par exemple une femme enceinte encore vivante, on ouvre le ventre et on fait sortir l'enfant, tel a été le sort des femmes des ministres ou des fonctionnaires qui refusaient de devenir leurs concubines […][354]. »

Après sa libération, Côme Gbinzadi poursuivit sa carrière politique : il fut nommé membre du comité d'état d'urgence pour l'Uele le 30 janvier 1965 et commissaire d'État pour la province de l'Uele en mars de la même année. Il regagna Paulis le 24 février et le 28 février, accompagné de son directeur de cabinet, il rendit visite

353 « Cinq otages blancs libérés à Watsa et arrivés à Léo content leur mésaventure avec les "Simba" », *Le Courrier d'Afrique*, Léopoldville, lundi 12 avril 1965, p. 1.

354 « M. Gbinzadi, membre du gouvernement de l'Uele raconte ses aventures », *Le Courrier d'Afrique*, Léopoldville, mardi 9 février 1965, p. 1.

aux prisonniers rebelles détenus dans la prison centrale de la ville[355].

Il existe d'autres récits de rescapés. Celui que deux abbés congolais, Réginald Nzoro et Ceslas Djabiri, ont fait au *Courrier d'Afrique* après leur arrivée à Léopoldville, le dimanche 4 avril 1965 est significatif. Les deux prêtres avaient été libérés à Faradje.

> « D'abord les détails qui concernent plus spécialement la mission (Faradje) et les abbés. L'abbé Ceslas raconte qu'il a failli être abattu par le sinistre colonel Deo, un Ankutsu, après les massacres ordonnés par celui-ci à Paulis. L'abbé était accusé d'être PNP ou un Radeco. Les abbés se nourrissaient de manioc et de *mpondu*. De temps en temps ils tuaient une vache de la mission. Tous les véhicules furent confisqués, mais la mission est restée intacte jusqu'à présent, bien que le groupe électrogène a beaucoup souffert des Simba qui en usaient et abusaient pour charger leurs batteries.
>
> Les gens s'étant réfugiés en brousse, l'assistance à la messe du dimanche était fort réduite : au lieu des 600 présences habituelles on n'en enregistrait plus que 20. Mais les fidèles se réunissaient dans leurs lieux de refuge pour prier le chapelet. Les abbés avaient dû interrompre les homélies du dimanche parce que c'était trop dangereux.
>
> Au cours du mois de septembre les écoles ont été ouvertes, mais après, lorsque les engagements spontanés eurent cessé, les Simba commencèrent à enrôler les élèves de force. Les écoles furent donc fermées. Vers la fin, il y a un bon mois de cela, même des collégiens et des petits-séminaristes furent obligés d'entrer dans les rangs des Simba.
>
> Conscients de l'avance de l'armée régulière et soucieux de la sécurité des abbés, certains rebelles leur conseillèrent de se cacher lors de la libération. Celle-ci arriva enfin. L'école ménagère des filles fut complètement détruite au cours des engagements. Jusqu'alors les abbés avaient heureusement pu rester en contact avec le monde extérieur grâce à leurs transistors. Mais à la libération la radio et le portefeuille de M. l'abbé Réginald Nzoro, contenant ses papiers et de l'argent, furent volés. Dommage !
>
> Les agissements des Simba à Faradje :
>
> Les Simba sont arrivés à Faradje le 23 août. Le 24 une cinquantaine de notabilités furent tuées. Parmi elles des chefs, des agents de l'administration et un député provincial, Benoît Djabiri. Les officiers parmi les Simba étaient soit des Ankutsu, ou des Lokele, partisans de Patrice Lumumba, soit des Babua, partisans de Gbenye. Surtout les Ankutsu se croyaient appelés pour régir tout le Congo. Parmi les officiers il y avait quand même des bons. Les petits jeunes gens étaient les plus terribles. Les Simba ont spécialement visé la province de l'Uele, connue pour son loyalisme inébranlable envers les gouvernements légaux de Léopoldville. Ce n'est donc pas étonnant que toute la population s'enfuit en brousse. Résultat : les Simba manquèrent bientôt de nourriture. Ils abattaient des vaches appartenant au troupeau de la société "Shun" et des bêtes sauvages au Parc national de la Garamba. À la longue les Simba avaient fini par comprendre que fumer du chanvre est contre-indiqué pour des soldats, ils se rabattirent donc sur l'arak, l'alcool indigène, dont ils ingurgitaient une grande quantité.
>
> Les abbés signalent que les Simba comptaient de très bons marcheurs. Certains étaient venus de Kindu à pied. Le voyage s'effectuait la nuit, car les Simba avaient peur, eux aussi, de la population.
>
> Lors de la prise de Paulis par les parachutistes fin novembre, les Simba fuyaient en désordre par Faradje et Watsa pour se rendre au Soudan. La population locale avait commencé à les pourchasser. C'est ainsi que le grand chef Saboni de Faradje, appartenant à l'ethnie de M. Manzikala, gouverneur de la province du Kibali-Ituri, avait fait tuer trois Simba. Mais devant l'inactivité des troupes de l'ANC, les Simba se ressaisirent et s'emparèrent de 20 sujets de Saboni et les martyrisèrent de la façon la plus cruelle. Enfin il y a deux mois ils tuèrent aussi mais en secret les chefs Saboni et Manigo ainsi que vingt autres Congolais.
>
> Les abbés ont déclaré aussi que lors des massacres de Watsa, les officiers rebelles responsables de cette localité se trouvaient à Doruma et qu'ils déploraient qu'un officier de passage, le nommé Budjai, ait ordonné la tuerie.
>
> Les abbés ont vu de leurs yeux un officier arabe, probablement de Karthoum, qui commandait des Simba à Faradje[356].

355 « Nouvelles de l'Uele », *Le Courrier d'Afrique*, Léopoldville, vendredi 19 mars 1965, p. 3.

356 Les Simba ont eu des contacts avec le Soudan. À noter que Magboul Tag El Sir Ahmed El, vice-consul du

On se souvient que deux avions de l'ANC tombèrent près de Faradje, au parc de la Garamba. Un des pilotes, un Cubain anti-castriste resta pour garder les avions. Il fut caché par un moniteur. Mais découvert par les Simba, il fut tué et son corps fut dépecé. On en distribua les parties aux différentes localités où se trouvaient des Simba[357]. »

Après la rébellion, la province de l'Uele n'avait plus que sept de ses ministres en vie. Trois étaient morts et un s'était rallié aux Simba[358].

Les rebelles essayèrent également de réorganiser la province. Ainsi, le « Gouvernement populaire du Congo » nommera un « commissaire extraordinaire » à Paulis. Celui-ci n'aura pas beaucoup de pouvoir, parce que c'est l'Armée populaire de Libération qui donnait les ordres. Et le général Olenga effectuera même une visite à Paulis le 5 octobre 1964, se montrant très gentil à l'égard des Blancs[359].

Le mercredi 21 octobre, les Simba organisèrent un contrôle chez les Blancs. Ils cherchaient des armes et des émetteurs-radios dans leurs résidences et bureaux. Tous les Européens furent alors inscrits dans un registre spécial, mais ils restèrent libres. Une semaine plus tard, le jeudi 29 octobre, ils prirent quarante-deux Blancs en otage dans le couvent de la mission. Les rebelles justifièrent cela comme une revanche pour le bombardement d'Aketi. Les autres reçurent chacun un rebelle comme gardien.

La reconquête du Haut-Uele et de la Province-Orientale se fera par deux opérations de sauvetage. D'une part, l'opération « Dragon rouge », qui largua 383 parachutistes belges sur Stanleyville le 24 novembre 1965 et cela avec quatorze C130 de l'armée américaine. D'autre part, l'opération « Ommegang », dirigée par le colonel Vandewalle, organisée par terre pour reconquérir Stanleyville et le reste du Congo oriental. Le 26 novembre, deux compagnies de commandos de parachutistes belges, la 11e et la 13e, opérèrent à Paulis où, à la suite des événements du mardi 24, le sort de plus de deux cents Européens était très menacé. Dix-neuf d'entre eux avaient d'ailleurs été tués de sang froid par les rebelles au cours des journées du 24 et du 25 novembre[360].

L'opération des parachutistes se fit dans des conditions défavorables : brouillard et tir serré en provenance du sol ; 1.500 insurgés cernaient la piste. Quarante-trois minutes après le droppage des parachutistes, un premier avion atterrit sur la plaine où 100 Blancs furent rapidement regroupés. Des patrouilles s'organisèrent vers la ville puis en dehors du périmètre urbain. Des Européens isolés furent ainsi récupérés. Les avions ramenèrent alors les réfugiés.

Le soir, les paras belges se replièrent sur l'aérodrome, car la pression des insurgés était devenue forte et il n'était pas dans la mission donnée aux paras de tenir Paulis jusqu'à l'arrivée de l'ANC.

Après l'évacuation des Blancs par les parachutistes belges, c'est l'ANC qui poursuivit l'« *opération de pacification* ». C'est elle qui libéra Paulis. Quand fut annoncée la nouvelle de la prise de Stanleyville, les rebelles étaient devenus extrêmement nerveux à Paulis et commençaient à se venger sur les otages. Pierre Wauters raconte à ce propos :

« La situation changea du tout au tout quand les rebelles apprirent que les paras belges avaient sauté sur Stan. Assez bizarrement, la première victime fut un père espagnol que les Simba vinrent chercher dans une des chambres de la Mission, pour l'emmener dans la cour où, fous de rage, ils le tuèrent à coups de bouteille sur la tête. Le supplice dura longtemps et les otages se bouchaient les oreilles pour ne plus entendre les cris, puis les plaintes de plus en plus faibles de la victime.

Le lendemain soir, les rebelles vinrent choisir au hasard quelques otages qu'ils firent monter dans un camion à destination de Rungu, centre situé sur la route de Niangara et de Dungu–Faradje–Gangala na Bodio–Aba. Là-bas, passé le Poste État, puis la mission catholique, ils

---

Soudan à Stanleyville en 1963, puis consul général du Soudan à Stanleyville après mars 1963, devint major à Juba. Il resta en contact avec les rebelles Simba. De même, Amin Akacka, qui fut commerçant de la région de Juba, avait aidé les rebelles Simba.

357 « Pendant l'occupation rebelle : à Faradje, certains « Simba » étaient commandés par un officier arabe », *Le Courrier d'Afrique*, Léopoldville, mercredi 7 avril 1965, pp. 1 et 3.

358 « Le cas de la Province-Orientale », *Le Courrier d'Afrique*, Léopoldville, vendredi, 19 mars 1965, p. 3.

359 Van Kerkhove, V. et Robberechts, F., *Simba's en Para's in Stan*, *op. cit*., p. 109.

360 *Congo 1964. Political Documents of a Developing Nation*, compiled by CRISP, introduced by Herbert F. Weiss, Princeton University Press, 1966, pp. 408-411.

s'arrêtèrent devant le grand pont métallique qui enjambait la Bomokandi, et firent descendre les otages dont ils ligotèrent les mains derrière le dos. Dès le lever du jour, ils les jetèrent dans la rivière. Les malheureux, s'aidant de leurs jambes restées libres, parvenaient à remonter à la surface pour respirer. C'est ce moment qu'attendaient les Simba pour les tirer comme des lapins. Un seul Européen, dont la cordelette lui liant les mains s'était détachée, parvint à s'échapper.

Le lendemain, le même scénario recommençait au même endroit. Beaucoup de Belges, pas seulement de Paulis, mais aussi des missionnaires et des planteurs des environs périrent ainsi[361] ».

Il faut insister sur cet aspect qui détermina le changement d'attitude des Simba et aurait été l'une des causes de nombreux tués parmi les Blancs. En effet, lorsqu'il eut appris que la Belgique et les États-Unis avaient décidé d'accorder au Congo une aide militaire accrue, le général Olenga déclara que dans ce cas, il ne donnait aucune garantie pour les citoyens belges et américains résidant dans les régions occupées par son armée[362]. Peu après, Christophe Gbenye, président du Conseil national de libération, fit diffuser un appel adressé au roi Baudouin, au Parlement et au peuple belge, les invitant à observer une complète neutralité dans la crise congolaise. « À cette condition, concluait l'appel, la vie et la sécurité des ressortissants belges au Congo seront garanties[363]. »

Bien évidemment, les opérations militaires permirent de sauver la vie de nombreux otages. Après Paulis, ce fut au tour de Niangara d'être débarrassé des Simba :

« À Niangara spécialement où l'opération a été relativement facile pour l'ANC, quatre-vingt quatre otages dont cinquante-sept religieux et vingt-sept civils ont été libérés. Mais après la libération de ces prisonniers des rebelles, un autre problème s'est posé pour les rescapés : celui de leur évacuation. Les libérés de Niangara devront avoir quelques heures de patience avant de pouvoir être évacués vers des lieux plus sûrs.

En effet, si l'approche de Niangara par les soldats a été relativement facile, les moyens de transport font défaut pour évacuer les otages libérés. Il n'y a pas de plaine d'aviation adéquate à Niangara, les distances sont énormes et la rivière Bomokandi, qui sépare Niangara de Paulis, doit être traversée. On ne peut oublier que Paulis, où de nombreux otages ont été également libérés par les paracommandos n'a pas été occupé par les forces de l'ordre et c'est, paraît-il, par Paulis que l'évacuation doit s'effectuer.

Comme le message signalant la libération des 84 otages de Niangara ne parle pas de victimes, ce silence peut être interprété comme si tout le monde est sain et sauf. De toutes les manières, il n'y a pas lieu de s'inquiéter sur la sécurité des 84 otages libérés à Niangara[364]. »

Le 23 novembre fut tué à Paulis le R.P. Armani Remo, missionnaire de Vérone, né à Agrone le 7 octobre 1917, de nationalité italienne, supérieur de la mission de Ndedu et supérieur régulier des missionnaires de Vérone au Congo. Plusieurs missionnaires perdirent la vie le 25 novembre ; il s'agit du R.P. Van den Broek Ignace, Dominicain belge, né à Anvers le 11 juillet 1911 ; du R.P. Robberechts Valentin, Dominicain belge, né à Turnhout le 18 septembre 1920 ; du R.P. Martin Pie (Albert), Dominicain belge, né à Libramont le 26 janvier 1923 ; du R.P. Deltour Xavier (Jean), Dominicain belge, né à Saint-Denis Westrem. Les quatre religieux subirent une mort violente[365]. Ajoutons à cela qu'à Paulis une vingtaine d'otages furent assassinés.

Après la chute de Paulis et de Niangara, les rebelles résistaient encore dans les contrées frontalières au Soudan. D'ailleurs, selon les informations militaires de l'ANC, les Simba continuaient à recevoir du matériel de guerre qui arrivait à Juba et transitait vers Aba. À Watsa étaient encore détenus entre deux et trois cents Européens[366].

Les Simba disposaient désormais de fusils : mitraillettes ultra-modernes, Mauser etc. qui avaient remplacé en partie les arcs, les flèches et les autres armes traditionnelles

361 Wauters, P., *Mwana M'Boka, un enfant du pays*, *op. cit.*, pp. 148-149.

362 *La Dernière Heure*, 14 août 1964 et *Le Martyr*, Stanleyville, 22-23 août 1964.

363 ARS, QSTAN 2.

364 « L'ANC a libéré Paulis et Niangara … », *Le Courrier d'Afrique*, Léopoldville, vendredi 11 décembre 1964, p. 1.

365 « Depuis 1961 : les rébellions au Congo ont coûté la vie à 75 missionnaires », *Le Courrier d'Afrique*, Léopoldville, lundi 21 décembre 1964, p. 4.

366 « Important matériel de guerre saisi à l'Est du pays … », *Le Courrier d'Afrique*, Léopoldville, mercredi 16 décembre 1964, p. 1.

utilisées à leur arrivée. La libération de Watsa et de Wamba ne s'annonçait donc pas comme très facile[367]. Toutefois, la reprise de Wamba fut chose faite avant la fin de l'année, le mardi 29 décembre 1965. *Le Courrier d'Afrique* en donne les informations suivantes :

> « La localité de Wamba […] a été reprise mardi matin à 8 h aux rebelles par les troupes gouvernementales […] Une colonne de l'ANC venant de Stanleyville d'où elle était partie lundi a pénétré dans la ville après de brefs combats. Cette colonne était encadrée par une soixantaine d'éléments étrangers.
>
> Cent-cinquante Européens, dont on ignore encore la nationalité et l'identité, ont été délivrés par les forces gouvernementales. Ces rescapés, dont beaucoup avaient été emmenés vers Wamba il y a deux mois environ, seront évacués dans la journée vers Paulis d'où ils regagneront Léopoldville.
>
> Selon les premiers témoignages recueillis auprès des rescapés de Wamba, une dizaine d'Européens ont été massacrés par les insurgés le 26 décembre, lendemain de Noël. Un rebelle fait prisonnier hier matin par l'ANC affirme que plusieurs d'entre eux ont été mangés par les soumialistes, le même jour[368]. »

Les rescapés arrivèrent à Léopoldville le jeudi 31 décembre 1964. Ils étaient quatre-vingt quinze personnes en total, dont dix-neuf prêtres du Sacré-Cœur. Tous déclarèrent que les moniteurs des écoles s'étaient comportés sans exception aucune d'une façon extrêmement courageuse, car aucun ne s'était rallié aux Simba. Ils disaient aussi avoir remarqué que les rebelles s'attribuaient des surnoms différents : « Chinois », « Moscou », « Lumba-Chinois », « Lumba-Moscou » etc. Ils avaient aussi observé un changement dans l'attitude qu'ils adoptaient à l'égard des religieuses. Au début, ils respectaient les religieuses européennes et congolaises. Celles-ci durent, par la suite, se défendre contre des prétentions plus qu'odieuses[369]. Et les rescapés de Wamba racontent également ce qui suit :

> « À Wamba, ils ont arraché les croix et les chapelets aux religieuses, également aux religieuses congolaises qui furent transportées à Paulis. Ils ont piétiné ces objets et aux sœurs ils ont défendu de porter encore quoi que ce soit qui pouvait les distinguer comme religieuses, tel le voile. Après la mort de Mgr Wittebols, des rebelles ont porté ses ornements épiscopaux et profané les ornements sacerdotaux qu'ils avaient volés dans l'église, simulant la messe[370] ».

Les circonstances de l'assassinat de Mgr Joseph Wittebols sont connues. Le mardi 24 novembre, vers 21 h, tous les hommes européens, prêtres et civils, avaient été rassemblés dans la cour de la prison. Les Simba les placèrent en carré : les Belges d'un côté, les Luxembourgeois, les Allemands et les Néerlandais occupant les 3 autres côtés. En tout environ 60 personnes. Tous furent fort battus par les rebelles. Les 2 missionnaires protestants qui occupaient un angle du carré furent tués sur place devant tous les autres. Un de ces missionnaires protestants fut tué par des coups de pied dans l'estomac, alors qu'il était couché par terre. Alors tous les otages furent de nouveau enfermés jusqu'au lendemain, 25 novembre. Les rebelles se déchaînèrent et maltraitèrent horriblemen Mgr Wittebols. Il était méconnaissable et deux missionnaires durent le transporter dans sa chambre. Et vers 3 h du matin du 26 novembre, tous les Belges, dix-huit civils et huit prêtres, furent conduits hors de l'enceinte de la prison. Ils furent liés « commande-avion » – c'était la façon chinoise de lier les victimes –, condamnés à mort : mains derrière le dos et les pieds liés aux mains. Tous furent tués par une balle dans la nuque. Après l'exécution, les cadavres furent jetés dans la rivière Wamba. Celui de Mgr Wittebols, affreusement mutilé, resta longtemps exposé sur le rivage, une pierre ayant été attachée à son cou[371].

Après la mort de Mgr Wittebols, la Sacrée Congrégation de la Propagation de la Foi nomma Mgr Augustin Fataki, vicaire général de l'archidiocèse de Stanleyville, administrateur apostolique du diocèse de Wamba « *ad nutum Sanctae Sedis* ». Celui-ci choisit alors Mgr Jean-Marie Agwala, ancien vicaire général, comme membre du clergé diocésain pour exercer cette fonction importante[372].

367 « Autour des opérations de libération dans l'Uele », *Le Courrier d'Afrique*, Léopoldville, mardi 29 décembre 1964, p. 3.

368 « Wamba repris hier matin par l'ANC… », *Le Courrier d'Afrique*, Léopoldville, mercredi 30 décembre 1964, p. 1.

369 « Jeudi 31 décembre. Une centaine des réfugiés de Wamba sont arrivés à Léo », *Le Courrier d'Afrique*, Léopoldville, mardi 5 janvier 1965, p. 3.

370 *Ibidem.*

371 « La mort atroce de Mgr Wittebols », *Le Courrier d'Afrique*, Léopoldville, mardi 5 janvier 1965, p. 3.

372 « Haut-Congo : Mgr Augustin Fataki est nommé

Mais il y eut aussi des victimes congolaises. C'est la mort de la sœur Marie-Clémentine Alphonsine Anuarite à Paulis qui conquit une place dans les livres d'histoire du Congo. Le récit de ses souffrances fut raconté dans les journaux congolais de l'époque. Voici ce que l'on peut lire dans *Le Courrier d'Afrique* :

> « C'est le 26 novembre que la communauté des 44 sœurs congolaises de Bafwabaka (diocèse de Wamba) fut déportée vers Wamba où toutes les sœurs furent internées. Le 30 novembre toutes les sœurs furent transportées par ordre du colonel de Wamba vers Paulis que les paracommandos belges venaient de quitter. C'est là que toutes les sœurs furent dépouillées de leurs vêtements pour être livrées aux Simba. À cause de leur résistance, le colonel leur fit donner des coups de crosse sur la poitrine. Puis elles furent appelées deux par deux. Le colonel de Wamba voulut emmener deux religieuses dans sa voiture. C'est alors que la narratrice de ce récit cria à haute voix : "Sainte Vierge Marie, protégez-nous". À l'invocation de la Vierge, le colonel devint (?) les Sœurs hors de la voiture et les fit tuer à coup de crosse et de lance.
>
> C'est ainsi que le 1er décembre vers une heure du matin mourut la révérende sœur Marie-Clémentine (Anuarite Alphonsine) née à Wamba le 29 décembre 1939. La révérende sœur reçut un coup de lance dans la région du cœur et fut achevée par un coup de pistolet du colonel. L'autre sœur eut la vie sauve grâce au fait que suite aux violences subies elle eut le bras cassé, ce qui la fit tomber en syncope et les rebelles crurent qu'elle était morte. Des infirmiers vinrent chercher les corps et ranimèrent une des sœurs. Dans la journée toutes les sœurs furent ramenées à Wamba[373]. »

Au début de janvier 1965, la presse annonce la libération de Mungbere. Vingt-trois sœurs dominicaines appartenant, notamment, aux missions de Pawa, d'Ibabi, de Babonde…. retrouvèrent alors la liberté[374]. Aux alentours de Mungbere, l'ANC avait rencontré une forte concentration rebelle dotée d'armement moderne. Il détruisit à cet endroit la voiture de luxe d'un chef rebelle du nom de Deju qui s'enfuit ensuite dans la direction de Niangara[375].

Vers la fin de janvier 1965, des nouvelles inquiétantes arrivèrent à Léopoldville au sujet des religieux et religieuses de Watsa. Des dépêches de Karthoum et de Bruxelles racontaient que trente-six Européens dont quinze missionnaires étaient enfermés au camp militaire de Watsa et qu'ils auraient été massacrés le 26 novembre 1964. Il s'agit des religieux et religieuses suivants : le R.P. Valentin Dox (Pierre) ; le R.P. Hilaire Dox (Frans) qui fut longtemps le supérieur religieux des Dominicains dans l'Uele ; le R. frère Pierre Broché (Maurice) qui fut pendant 41 années le directeur de l'école primaire pour garçons de Watsa. Trois pères dominicains furent aussi tués à Rungu et neuf sœurs dominicaines de Salzinnes-lez-Namur perdirent la vie[376].

La stratégie des rebelles dans le Haut-Uele répondait à une logique. Chaque fois qu'une grande localité tombait, ils s'en prenaient aux notabes dans une autre localité. C'est aussi ce qui se produisit à Watsa :

> « Les rebelles avaient enfermé à Watsa, le lendemain du parachutage de Paulis, donc le 26 novembre, d'une part des pères et des Européens, d'autre part, les 9 sœurs Dominicaines de Salzinnes. Les pères et les sœurs d'ailleurs, étaient déjà considérés comme otages depuis plus d'un mois, mais suivant un régime assez large. Le soir donc du 26 novembre, les rebelles firent sortir les civils et les pères européens et ils commencèrent à les abattre. Les civils se révoltèrent, se saisirent de la mitraillette du colonel et commencèrent à se frayer une issue. Mais ils essuyèrent le feu d'autres rebelles et c'est au cours de ce combat que six pères furent tués, avec une quinzaine de Blancs. Les 9 sœurs de Salzinnes se trouvaient toujours enfermées dans leurs cachots, et, après la bataille furent tuées à bout portant par représailles. Deux autres sœurs de Salzinnes furent oubliées à l'hôpital et se cachèrent. Après quelques semaines quant tout se fut calmé, elles purent sortir de leur cachette, et furent acheminées quelque temps plus tard, par

administrateur apostolique du diocèse de Wamba », *Le Courrier d'Afrique*, Léopoldville, jeudi 28 janvier 1965, p. 3.

373 « La mort atroce Mgr Wittebols », *Le Courrier d'Afrique*, Léopoldville, mardi 5 janvier 1965, p. 3.

374 « Libération de Mungbere », *Le Courrier d'Afrique*, Léopoldville, mardi 5 janvier 1965, p. 3.

375 « Des unités de l'ANC poursuivent le nettoyage des régions infectées », *Le Courrier d'Afrique*, Léopoldville, jeudi 7 janvier 1965, p. 5.

376 « Uele : 6 dominicains et 8 dominicaines massacrés à Watsa », *Le Courrier d'Afrique*, Léopoldville, mardi 26 janvier 1965, p. 3.

> les rebelles eux-mêmes au Soudan, où deux autres sœurs de Salzinnes oeuvrant à Faradje les rejoignirent.
>
> La version selon laquelle le massacre aurait eu lieu non pas à l'instigation des autorités rebelles de Watsa, mais bien suite à l'arrivée d'officiers des Simba venant d'autres régions, spécialement de Paulis, semble être confirmée[377] ».

Ce n'est qu'à la fin mars 1965 que l'ANC parviendra à reconquérir les dernières poches de résistance des Simba le long de la frontière soudanaise. On apprend alors dans la presse que :

> « la frontière soudano-congolaise a été bouclée par les forces de l'ANC […] Faradje, localité située à quelques kilomètres de la frontière est tombée dimanche (28 mars) aux mains des forces gouvernementales opérant dans la région. Par ailleurs, la ville de Watsa qui était considérée comme le dernier bastion de la résistance rebelle a été arrachée des mains des insurgés. La reprise des localités de Faradje ouvre une jonction Faradje-Watsa-Paulis et Aru […][378] ».

Entre-temps, le calme commençait à revenir dans les zones libérées par l'ANC, notamment à Paulis. Mais la population avait faim, parce que les villageois n'avaient pas pu entretenir leurs champs pendant l'occupation par les Simba. C'était aussi le temps de la réflexion. Les écoles avaient repris, mais on n'ignorait pas que certains élèves avaient suivi leurs pères dans les rangs des Simba[379].

Ajoutons ici que pendant le règne des Simba, ceux-ci n'avaient pas hésité à exploiter les mines d'or de Kilo-Moto. C'est le journal américain *New-York Times* qui diffusa au début de 1965 cette nouvelle qui fut reprise très vite par la presse congolaise :

> « Le *New-York Times* écrit que les rebelles congolais extraient d'importantes quantités de minerai d'or des mines situées dans le nord du Congo. Ce minerai, poursuit le journal, serait transporté à l'étranger à travers le Soudan et l'Ouganda.
>
> Il est très probable, estime le *New-York Times*, qu'une partie de l'or ainsi exporté est utilisée pour payer des armes que les rebelles obtiennent d'États africains hostiles au gouvernement de M. Tshombe.
>
> Les mines en question constituent le complexe minier de Kilo-Moto situé dans le nord-ouest de la région de Watsa où se trouvent actuellement le quartier général du régime rebelle.
>
> Comme il ressort, selon le *New-York Times*, des rapports de réfugiés venant de cette région, le "général" Nicolas Olenga, commandant en chef des forces rebelles, a installé son quartier général auprès de l'usine électrique de Nzoro, où se trouvent les installations de lavage et de raffinage d'or.
>
> Selon certains rapports, une dispute ayant éclaté au sujet de cet or, aurait conduit à de graves dissensions entre les principaux leaders rebelles[380] ».

Finalement, les troupes mobiles de l'ANC opérant dans le nord-est du Congo occuperont le 18 avril 1965 la localité de Yakuluku, village situé à quelque 120 kilomètres de Niangara. Ils ne rencontrèrent pas beaucoup de résistance de la part des insurgés qui s'étaient dispersés en débandade à l'approche des troupes régulières. Le ratissage des régions libérées restait encore en cours avec l'aide des villageois[381].

Les travaux de rééducation des jeunes débutèrent à Paulis le 1er mars, sous les auspices du commissariat provincial de la Jeunesse et des Sports et du Développement communautaire. Le programme comprenait la méthode de travail, l'éducation civique, la vulgarisation agricole, la coopérative, l'habitat et la connaissance plus ou moins élevée du raider–scout, du sport, de la vie et de l'esprit. C'est à l'initiative du commandant Ridder, un Belge, que ce centre de rééducation de petits Simba avait été fondé à Paulis. Au cours de ses tournées dans l'Uele, en arrivant dans les centres, la première chose qu'il faisait, c'était de

377 « Uele : Les circonstances de la mort des victimes dominicaines à Watsa », *Le Courrier d'Afrique*, Léopoldville, vendredi 29 janvier 1965, p. 3.

378 « L'ANC marque des points : La frontière soudano-congolaise est entièrement fermée, le centre agricole de Yangambi repris », *Le Courrier d'Afrique*, Léopoldville, mardi 30 mars 1965, p. 1.

379 « À Paulis : la confiance reprend », *Le Courrier d'Afrique*, Léopoldville, lundi 22 février 1965, p. 3.

380 « Selon le *New-York Times* : Les rebelles exploiteraient l'or de Kilo-Moto », *Le Courrier d'Afrique*, Léopoldville, jeudi 4 mars 1965, p. 5.

381 « À Yakuluku, les insurgés battent en retraite, à l'approche des forces gouvernementales », *Le Courrier d'Afrique*, Léopoldville, samedi 24-dimanche 25 avril 1965, p. 3.

visiter la prison. Il faisait sortir les enfants-soldats de 12 à 14 ans, les amenait chez lui et les plaçait ensuite dans son école à Paulis. Ceux de 15 ans n'entraient plus en ligne de compte dans le cadre de son système de rééducation ; seuls les plus jeunes étaient jugés encore récupérables[382].

Dans ce centre tout ce qui pouvait rappeler la rébellion et la répression était soigneusement banni. Il y avait interdiction formelle de prononcer les mots Simba ou ANC et les leçons de gymnastique ne pouvaient en rien rappeler un exercice militaire. L'apprentissage du français était fort poussé pour que ces enfants puissent être envoyés dans d'autres régions du Congo.

Le président Joseph Kasa-Vubu fit une visite, le 25 mai 1965, à Paulis où il arriva à 11 h du matin. Il était accompagné de Godefroid Munongo, le ministre de l'Intérieur. À la descente de l'avion, il fut salué par les membres du comité d'état d'urgence et par de nombreuses personnalités dont Victor Nendaka, Jean-Pierre Dericoyard, Adindeli, Antoine Lopes et François Kupa. Après avoir passé en revue les troupes commandées par le lieutenant-colonel Paul Yossa, il fut transporté en tipoy par des danseurs yogo. Tout le long du parcours qu'empruntait le cortège présidentiel était massée une foule considérable. Au stade de Paulis, le président Kasa-Vubu assista à un défilé des troupes, de la police, des écoliers et des différents mouvements de jeunesse. Il se rendit également au foyer social où il visita l'exposition d'œuvres d'art et où il assista à un banquet. Lors de son allocution, il rappela la visite qu'il avait faite à Paulis en mars 1964 et il promit de donner la priorité à la reconstruction de la région[383].

À son retour à Doruma en juillet 1965, Mgr Van den Elzen évoqua trois problèmes majeurs. Premièrement, la jeunesse postscolaire, fort touchée par le chômage. Deuxièmement, la question des femmes libres qui, après avoir vécu de la solde des Simba et avoir souvent été les instigatrices féroces de meurtres, tentaient de drainer vers elles les gains du commerce renaissant et les soldes des forces de l'ordre. Certaines tentaient même, poursuit-il, de transmettre aux rebelles des renseignements de nature militaire. Troisièmement, la question des étudiants du secondaire, qui se trouvaient encore disséminés en brousse et qui devraient pouvoir continuer leurs études, puisque les élites avaient été massacrées par les insurgés[384].

3.4. LES ÉLECTIONS DE 1965

Dès l'annonce de la date des élections législatives, un malaise s'installa dans la province de l'Uele. Tout d'abord, les gens se demandaient qui allait maintenant diriger la province de l'Uele. Un article inséré dans *Le Courrier d'Afrique* des 9-10 janvier 1965 en dit long :

> « Comme on le sait, la rébellion qui s'était installée dans les provinces orientales, en l'occurrence dans le Haut-Congo et l'Uele, a "fauché" tous les cadres tant politiques qu'administratifs. Presque les principaux dirigeants provinciaux ont été tués tandis que ceux qui ont échappé à cette mort se réfugient à Léo qu'ils ne veulent pas quitter de sitôt pour rentrer dans leur région. Ainsi une fois récupérées, ces provinces posent un problème crucial d'hommes. C'est pour ainsi dire le cas de l'Uele. Le gouverneur de cette province ainsi que ses principaux collaborateurs ont été tués par les rebelles.
>
> Maintenant afin d'assurer une solide reconstruction de l'Uele, la population réclame le retour à Paulis de tous les ressortissants et rescapés de cette province se trouvant à Léopoldville.
>
> Quant à l'homme qui dirigera la province de l'Uele, plusieurs noms sont avancés. Nous en avons retenu notamment celui de M. Nendaka Victor, administrateur général de la Sûreté nationale. Mais M. Nendaka, malgré ses importantes fonctions qu'il exerce actuellement, va-t-il accepter de se placer à la tête de l'Uele pour sauver cette province ? Il paraît en effet que M. Nendaka serait disposé à assumer la direction de la province de l'Uele comme l'exige la volonté de la population. Il ne dépend dès lors, laisse-t-on entendre dans les milieux généralement informés, que du gouvernement central pour entériner cette volonté[385]. »

382 « Un centre de rééducation de petits Simba à Paulis », *Le Courrier d'Afrique*, Léopoldville, mardi 22 juin 1965, p. 3.

383 « Paulis a fait un accueil délirant au président Kasa-Vubu », *Le Courrier d'Afrique*, Léopoldville, mercredi 26-jeudi 27 mai 1965, p. 1 et 6.

384 « La situation en Uele », *Le Courrier d'Afrique*, Léopoldville, vendredi 30 juillet 1965, pp. 3 et 6.

385 « Qui dirigera la province de l'Uele ? » *Le Courrier d'Afrique,* Léopoldville, samedi 9-dimanche 10 janvier 1965, p. 3.

Victor Nendaka avait apparemment des ambitions nationales. Après les élections de mai 1965, il sera nommé ministre de l'Intérieur. Cependant, il sera élu président du bureau définitif du congrès des « Provinces martyres » et il aura Edmond Rudahindwa (Kivu-Central) comme vice-président, Marcel Lengema (Haut-Congo) comme secrétaire, et Albert Masumbuko (Nord-Kivu) comme secrétaire adjoint[386].

Le malaise dans la province de l'Uele était provoqué par le comité provincial de la section de l'Uele du Rassemblement des démocrates congolais (Radeco). Ce parti politique avait été fondé lors d'un congrès organisé à Luluabourg du 19 au 26 août 1963. Son aire d'activité était les provinces du Lac Léopold II (Mai Ndombe), Luluabourg, Unité Kasaïenne, Sankuru, Lomami, Sud-Kasaï, Nord-Kivu, Haut-Congo, Uele, Ituri et Cuvette-Centrale. Il trouvait son origine dans le désir de quelques ministres du gouvernement central appartenant au Parti démocrate congolais (PDC)[387].

Pour la province de l'Uele, le Radeco tentait de regrouper tous les anciens membres modérés du MNC-L de même que les chefs coutumiers. Sa position était assez forte dans cette province où l'action était largement soutenue par le gouvernement provincial, notamment par François Kupa. Mais elle se heurta aussi violemment aux propagandistes du MNC-L dans le territoire d'Aketi durant le mois d'octobre 1963. Le président du Radeco de la province de l'Uele était Joseph Tabalo.

Très vite la rumeur commença à circuler que ce comité fomentait, pour s'imposer aux élections, un plan consistant à écarter tous les membres d'autres formations politiques autres que le Radeco. Les gens craignaient la naissance d'un parti unique importé ou officialisé. Dans le Haut-Uele la situation devint nerveuse à la veille des élections. Mais pour mieux comprendre cette nervosité, il faut revenir aux élections de mai 1960 où Antoine Lopes, un des leaders influents du PNP, avait été battu à Stanleyville. Il regagna Léopoldville en abandonnant ses adhérents à la merci du MNC/Lumumba. En 1962, sans avoir été élu dans l'Uele, Lopes s'installa à Paulis avec un groupe importé de Lipopois (habitants de Léopoldville) inconnus du public et s'empara du pouvoir en s'arrogeant le département provincial de l'économie et laissant d'autres départements à son entourage sans consulter la population. Apparemment il ne se montra pas un gestionnaire honnête et soucieux des problèmes des gens :

> « Il s'empare des caisses de réserve des chefferies (CACI) […] Au lieu de relever l'économie de la province, il ne s'occupa que des intérêts des commerçants grecs dont lui-même servait de fournisseur et de grossiste en même temps détaillant dès octobre 1962 aux jours de l'insurrection populaire qui est une protestation contre les autorités insouciantes et l'action de Mulele n'y a servi que de prétexte[388] ».

Le Radeco fut contesté pour plusieurs raisons. La première raison était d'ordre identitaire.

> « Qui sont les élus de cette liste ? Tous les défaillants de la première législature avec le déshonorable François Kupa, ex-secrétaire d'État aux Finances du gouvernement défunt de Adoula en tête ensuite les Lopes, les Takis, les Rulot, les Boris, les Anzela, etc. … pour ne citer que ceux-ci. Quant à nous, nous aimerions savoir les circonscriptions législatives que représentent ces messieurs, puisque tout le monde sait que, sauf M. Albert Anzela qui est de la tribu Mokusu du Sankuru ou du Maniema et où il doit présenter sa candidature si il a envie de se faire élire député ou sénateur et non à Uele, ce sont tous mulâtres naturalisés Belges[389]. »

La population voulait ainsi protester contre le parachutage de toutes sortes d'aventuriers et des personnes douteuses à la double nationalité qui se disaient Congolais, mais qui, une fois au pouvoir, tournaient le dos pour ne plus s'occuper que de leurs intérêts et de ceux de leurs parents d'outre-mer. Il y a, deuxièmement, l'aspect moral, parce que les villageois les considéraient comme des personnes corrompues et à double face, car ils ne s'occupaient que de leur commerce et de leurs prétendus parents d'Europe

386 « M. Nendaka », *Le Courrier d'Afrique*, Léopoldville, mardi 31 août 1965, p. 3.

387 Willame, J.-C., « Partis politiques congolais – 1964 », Bruxelles, Centre de recherche et d'information socio-politiques – CRISP, *Travaux africains*, n° 1, 1er mai 1964, pp. 107-111, « Dossier documentaire n° 1 ».

388 « En marge des élections législatives dans l'Uele », *Présence congolaise*, Léopoldville, samedi 27 mars 1965, pp. 4 & 11.

389 *Idem*, p. 4.

qui « hier les traitaient de macaques comme nous et qui aujourd'hui pour les besoins de la cause, les appellent nos fils. Que leur importent les misères de la population au moindre alerte et regagnent leurs palais à Léopoldville où ils jouissaient en compagnie de belles Kinoises du produit de la tyrannie qui est l'argent extorqué au peuple noir, vrai natif de ce pays que les mulâtres voudraient investir en remplacement des colonialistes[390]. »

Et la population reprochait à ces hommes politiques du Radeco d'être des lâches parce que, dès la création de la province de l'Uele, ils s'étaient sauvés chaque fois que la région était en ébullition, abandonnant la population à sa misère et laissant aussi derrière eux des gouvernants parfois honnêtes qui payaient de leur vie le mécontentement du peuple. Le cas de Paul Mambaya est illustratif à ce sujet, car ce « dynamique » gouverneur avait été assassiné.

La deuxième raison, c'est qu'il était difficile d'organiser des élections dans cette région, parce que seule la ville de Paulis et ses rayons locaux avaient été libérés ; les rebelles n'avaient pas encore été entièrement éliminés dans le reste de la région. D'ailleurs, on soupçonnait que les dirigeants du Radeco manoeuvraient dans les coulisses et avaient transmis des noms de leurs ennemis personnels et prétendument rebelles à l'armée chargée de la pacification et du nettoyage de la province, voulant ainsi faire de l'armée nationale leur instrument de vengeance.

La date limite de dépôt des candidatures pour les élections législatives, fixée d'abord au 15 février, fut reportée au 20 février 1965. Les multiples partis politiques commencèrent à chercher à se regrouper en vue des élections. Très vite Moïse Tshombe annonça la participation de son parti, la Conaco. Cyrille Adoula ne tergiversa pas non plus et déclara que le parti qu'il présidait, le Radeco, se battrait également. Il en fut de même pour le MNC/L qui venait de se regrouper avec trois autres formations politiques au sein d'une nouvelle formation, l'Alliance des mouvements nationalistes congolais/Lumumba ou AMNC/L.

Dans la circonscription électorale de l'Uele, dix sièges étaient à pourvoir pour les élections législatives nationales. La Conaco, composée principalement d'anciens hommes politiques du PNP et du MNC-Nendaka les emporta tous. Ci-après la liste des élus : Victor Nendaka (Buta, MNC-Nendaka), Jean-Constant Ebosiri (Bas-Uele, PNP), François Kupa (Haut-Uele/Paulis, PNP), Dominique Nembumzhut[391], Antoine Lopes (Bas-Uele, PNP), Raphaël Debali (Dungu), Jean-Maurice Kalume (ethnie benza, secrétaire particulier de V. Nendaka à la Sûreté en 1960), Jean-Pierre Dericoyard (Bas-Uele, PNP), Servais Ngbangala (Haut-Uele, PNP), Bernardin Londo, Antoine Kilima (Wamba, PPU)[392].

Pour les élections législatives provinciales, le nombre de sièges à répartir dans la province de l'Uele était de 38. Les élus pour l'assemblée provinciale de l'Uele étaient tous membres de la Conaco[393].

---

390 « En marge des élections legislatives dans l'Uele », *Présence congolaise*, Léopoldville, samedi 27 mars 1965, p. 4.

391 Dominique Nembunzhut est identifié comme étant originaire du Soudan, de l'ethnie mangbetu mavazanga, clan Niakpu Mugaki.

392 Lovens, M., « Les élections législatives nationales de 1965 en République démocratique du Congo : situation au 15 juillet 1965 », *Cahiers économiques et sociaux*, vol. III, cahier n° 3, octobre 1965, pp. 382-383.

393 « Composition des Chambres législatives et des assemblées provinciales (liste officieuse et incomplète) », supplément au numéro du 30 juin 1965 du *Courrier d'Afrique*, Léopoldville, p. 19.

Élus de l'assemblée provinciale de l'Uele en 1965

Noms des élus	Térritoire d'origine	Noms des élus	Térritoire d'origine
Bambule Philippe	Aketi	Balebabu Raphaël	Buta
Nyoso Sylvain	Aketi	Paygas Guido	Ango
Ngbo Marcel	Aketi	Nduka Mathias	Ango
Palangako Guillaume Fr.	Bondo	Midi Ferdinand	Poko
Mozagba Jacques	Bondo	Ateto Albert	Poko
Kpinasongo Gaston	Bondo	Kumbayeki Paul	Poko
Amasito Valentin	Buta	Madua Dieudonné	Bambesa
Gbinzadi Côme	Poko	Kayeba Mathias	Watsa
Kateka Christian	Bambesa	Asibu Alphonse	Paulis
Tepatondele Flavien	Bambesa	Mosaki Réginald	Paulis
Sende Baudouin	Paulis	Mabiangama Salomon	Paulis
Magbada Marc	Paulis	Amumwalo Ferdinand	Paulis
Asobe Daniël	Wamba	Bawaba Isidore	Wamba
Abangwa Corneille	Wamba	Matsaga Alex	Niangara
Karume Joseph	Wamba	Sukala François	Dungu
Yobeluo Corneille	Wamba	Migele Anselme	Dungu
Masiokpo Léon	Watsa	Medu Faustin	Niangara
Baboatane Frédéric	Wamba	Mambi Dominique	Watsa
Nganzi Léon	Dungu		

Le résultat électoral dans le territoire de Faradje, qui venait de « réintégrer » la province du Haut-Uele, était le suivant[394] :

Élus conseillers :	1) Jean-Foster Manzikala
	2) Gule Nicolas
	3) Gule Dieudonné
	4) Lemi Clément
Désignés suppléants :	1) Morzani Adolphe
	2) Madi Théodore

Réunie en séance le 11 juin 1965, l'assemblée provinciale de l'Uele procéda à l'élection de son gouverneur. Les candidatures déposées au bureau de l'assemblée étaient celles de François Kupa, ancien secrétaire d'État aux Finances du gouvernement Adoula ; Côme Gbizandi, commissaire de la République pour l'Uele ; Marcelin Tusse ; Henri Nendumba et Jean Ngbana. François Kupa fut élu gouverneur de la province par 27 voix sur 37[395].

Un article paru dans le *Courrier d'Afrique* des samedi 7 et dimanche 8 août 1965 peut étonner en quelque sorte. Il annonce que les élus des territoires de Niangara, Wamba, Poko et Watsa avaient tous pris les armes pour prêter leur concours à l'opération de pacification de leurs régions éprouvées[396].

394 « Résultats des élections dans la province de Kibali-Ituri », *Le Courrier d'Afrique*, Léopoldville, samedi 22–dimanche 23 mai 1965, p. 1.

395 « Uele : M. Kupa élu gouverneur », *Le Courrier d'Afrique*, Léopoldville, mercredi 16 juin 1965, p. 3.

396 « Uele : les élus de l'Uele procèdent à la pacification de leurs régions », *Le Courrier d'Afrique*, Léopoldville, samedi 7-dimanche 8 août 1965, p. 3.

3.5. LE HAUT-UELE REDEVIENT DISTRICT DE LA PROVINCE-ORIENTALE

Lorsque le colonel Mobutu prit le pouvoir le 24 novembre 1965, ses premières actions visèrent la « pacification » du pays. Le fait d'avoir déclaré le régime d'exception sur l'ensemble du territoire national ne pouvait manquer de rejaillir sur les institutions provinciales. Dans les provinces du Sankuru, du Haut-Congo, du Kibali-Ituri, de l'Uele, du Lomami et de Luluabourg, l'instauration de l'état d'urgence aboutit à ce que leur gestion soit désormais confiée à des chefs militaires[397]. Dans ces six provinces un régime militaire dirigé par un officier supérieur fut mis en place. La suppression des « provincettes » était ainsi annoncée parce que, selon Mobutu, elles étaient à la base de l'anarchie et du chaos du pays.

Le voyage que le président Mobutu effectua dans les provinces au début de l'année 1966 lui permit de mesurer les dysfonctionnements qui caractérisaient plusieurs administrations provinciales. À Luluabourg, il s'en prit aux « 21 provinces tribales » et aux dépenses qu'elles engendraient alors que « la plupart ne sont pas viables ». Le 22 mars 1966, le chef de l'État transmettait aux présidents des Chambres un mémorandum qui fut ensuite approuvé en conseil des ministres et qui réduisait le nombre des provinces à 14 à savoir : Kongo-Central, Bandundu, Équateur (réunifiée), Uele, Kibali-Ituri, Haut-Congo, Kivu, Maniema, Nord-Katanga, Katanga-Oriental, Lualaba, Sud-Kasaï, Kasaï-Central et Sankuru-Lomami. Ce projet fut modifié par l'ordonnance-loi 205 du 7 avril 1966 portant modification des divisions du territoire congolais. Six provinces étaient maintenues : Kongo-Central, Nord-Kivu, Nord-Katanga, Kibali-Ituri, Haut-Congo et Uele. Six autres provinces résultaient du processus de réunification :

- Bandundu, regroupant le Kwango, le Kwilu et le Lac Léopold II ;
- Équateur, regroupant la Cuvette-Centrale, le Moyen-Congo et l'Ubangi ;
- Sud-Kivu, regroupant le Kivu-Central et le Maniema ;
- Sud-Katanga, regroupant le Katanga-Oriental ;
- Kasaï-Oriental, regroupant le Lomami et le Sud-Kasaï ;
- Le Kasaï-Occidental, regroupant le Sankuru, Luluabourg et l'Unité Kasaïenne.



Le président Mobutu accompagné de J.M. Bomboko (ministre des Affaires étrangères) se fait présenter à l'aéroport de Kisangani le 5 mai 1967 les chefs coutumiers de la Province-Orientale par le gouverneur Vital Moanda. (CP.2007.1.151, fonds Jules Gérard-Libois (sur le dos de la photo : « photo Information G.C. »), 1967, archives de la section d'Histoire du Temps présent, Musée royal de l'Afrique centrale.)

397 Gérard-Libois, J., *Congo 1966*, Bruxelles-Kinshasa, CRISP-INEP, 1967, p. 16.

L'ordonnance-loi n° 66-614 du 31 octobre 1966 confia au président de la République une autorité de tutelle sur les provinces. Désormais lui était attribué le pouvoir d'annuler les actes de portée législative et toute autre décision émanant des assemblées législatives et des gouverneurs pour autant qu'elles ne respectaient pas la Constitution ou les lois nationales ou encore qu'elles menacaient l'intérêt général. Le discours de Mobutu du 25 novembre 1966 qu'il pronnonça pour commémorer le premier anniversaire de l'avènement de la 2e République précisait les modalités de l'étape suivante : « la réduction […] du nombre des provinces qui furent divisées pour satsisfaire l'ambition d'une pléade de roitelets éhontés […] cette réduction se poursuit ». Dans le discours qu'il tint, le 24 décembre 1966, adressé au Parlement réuni en congrès à l'occasion de Nouvel An, le nombre des provinces était ramené à 8, la province de l'Uele intégrant la Province-Orientale. Le Haut-Uele redevenait un district.

CHAPITRE VI COMPOSITION ADMINISTRATIVE DU HAUT-UELE

Impressionnée par la complexité de la région de l'Uele, l'autorité coloniale belge se montra prudente dans la formation des nouvelles unités administratives, d'autant que cette région était relativement difficile d'accès et que les îlots humains semblaient y être trop dispersés pour permettre un contrôle administratif direct. L'autorité coloniale, dont l'occupation fut toujours peu importante en Uele, laissa aux chefs coutumiers une grande liberté d'action pourvu que ceux-ci l'aident dans ses campagnes agricoles. L'Uele échappa ainsi presque complètement à la réorganisation territoriale de 1933 qui consacrait la politique de regroupement des circonscriptions indigènes en secteurs[398]. Le nombre et les délimitations des chefferies restèrent quasiment fixes : en 1933, il y avait 93 chefferies reconnues en Uele. En 1956 on pouvait encore en compter 90.

Les secteurs ne rencontrèrent pas beaucoup de succès chez les Azande du Haut-Uele où l'administration ne put en aménager que deux. Dans le Bas-Uele, elle laissa subsister l'impressionnante mosaïque de peuples qui caractérise particulièrement cette région : en 1958, il y avait 48 chefferies contre 8 secteurs seulement.

Le Haut-Uele compte actuellement six territoires, 41 chefferies, 4 secteurs, 390 groupements, 2.154 villages, etc.

Ci-après, nous présentons de manière succinte les six territoires du Haut-Uele avec leurs subdivisions internes.

398 Massart, A., *Notice sur la carte des subdivisions administratives du Congo-Belge et du Ruanda-Urundi, Atlas général*, Bruxelles, Institut royal colonial belge, 1950. Voir Introduction générale.

Signalons que nous avons préféré reproduire les noms des chefferies et de leurs chefs tels qu'ils sont écrits dans les différentes sources consultées. Il se peut, dès lors, que certains noms soient écrits de plusieurs manières diférentes. Par ailleurs, il se peut que certaines généalogies de chefferies ne concordent ni avec celles des sources écrites d'origine coloniale, ni avec les généalogies reconstituées auprès des autochtones par l'autorité administrative postcoloniale ou sur la base de nos enquêtes. Nous avons décidé de laisser apparaître ces divergences afin de susciter de nouvelles études approfondies, les contestatitons du pouvoir coutumier étant devenues nombreuses et récurrentes.

1. LE TERRITOIRE DE DUNGU

1.1. APERÇU HISTORIQUE

1.1.1. Les Avongara

Les Avongara ont constitué, dans l'histoire du Haut-Uele, une puissante dynastie dans le groupe des Azande. La fondation de cet empire Avongara est plutôt mythique. Plusieurs auteurs ont enquêté sur ce mythe qui connaît, selon l'historien-anthropologue Pierre Salmon, différentes versions. On trouve une base commune dans quatre des six récits que propose Pierre Salmon : il s'agit d'une personne « étrange » et quelque peu « surnaturelle » qui aurait terrassé et « lié » un individu qui terrorisait les villageois et dont le nom est symbolique car il signifie « la force »

Évolution du nombre des entités administratives par territoire dans les Uele (Bas et Haut-Uele) : 1937-1952

Territoires	1937			1939			1943			1945			1952		
	Chefferies	Secteurs	CEC	Chefferies	Secteurs	CEC	Chefferies	Secteurs	CEC	Chefferies	Secteurs	CEC	Chefferies	Secteurs	CEC
Aketi	11	-	-	9	2	1	9	2	1	5	3	1	5	3	1
Ango	5	-	-	5	-	-	5	-	-	4	-	-	4	-	-
Bondo	10	-	-	10	-	-	10	-	-	10	-	-	10	-	-
Buta	14			15	-	1	13	1	1	14	1	1	14	1	1
Poko	16			17	-	-	15	1	-	11	2	-	11	2	-
Dungu	7	-	-	6	-	-	6	-	-	5	-	-	4	-	-
Niangara	9			11	-	-	8	-	1	8	-	1	7	-	1
Niapu	7	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Paulis	8	-	-	9	-	-	9	-	-	7	-	1	7	-	1
Faradje	9			9	-	-	9	-	-	9	-	-	9	-	-
Wamba	18	-	-	15	-	-	15	-	-	14	1	-	12	1	-
Watsa	12			12	-	-	12	-	-	9	1	1	9	1	1
Total	**127**	**1**	-	**118**	-	**2**	**111**	**4**	**3**	**96**	**8**	**5**	**92**	**8**	**5**

Source : Province de Stanleyville, Note circulaire n° 217/AIMO/BI du 23 février 1937 ; Note circulaire n° 85/AIMO/BI du 24 janvier 1939 ; Registre des circonscriptions indigènes, 1943 ; Note circulaire n° 1063/AIMO/BI du 28 juillet 1945 ; et Note circulaire n° 21/948/BI du 27 mars 1952. Fonds Benoît Verhaegen, archives de la section d'Histoire du Temps présent, MRAC.

ou « la puissance ». Dans les deux autres récits, on réfère respectivement à une affaire de justice et à une affaire de procédé culinaire qui aurait été à l'origine de la formation du clan Avongara[399].

a. Récit de I. Gbaguda

« Il y avait une fois dans un village une mère de plusieurs enfants. Un jour, elle alla couper des herbes appelées "*lange*" ; là, dans le lange, elle trouva un bébé qui était tombé du ciel. Cette mère, ayant vu le bébé, ne s'en approcha pas, car elle n'avait trouvé aucune autre femme près du bébé.

Elle rentra vite à la maison et narra l'histoire à son mari. Pour ne pas être seuls à connaître ce miracle, l'époux de la femme qui avait découvert le bébé sonna le gong pour appeler tous les gens. Les hommes vinrent et se dirigèrent à l'endroit où était couché le bébé. Ils le trouvèrent au même endroit et chacun d'eux se présenta au bébé pour voir à qui il allait sourire. Mais c'est vainement que les gens se présentaient au bébé. Ce fut seulement quand la femme qui l'avait découvert se présenta qu'il sourit et tendit les bras. Elle le prit et rentra avec lui à la maison pour l'allaiter.

À cette époque régnait le clan des Abakunda appelé ainsi parce qu'avant de préparer leur viande, les Abakunda la laissaient faisander.

À l'âge de cinq ans, ce garçon trouvé jadis dans le lange commença également à suivre les fils de sa mère nourricière, qui était l'épouse d'un Bakunda, à la chasse aux souris. Les fils de sa mère nourricière tuèrent beaucoup de souris tandis que le garçon inconnu n'en tuait qu'une seule.

Au lieu de laisser faisander sa souris, le garçon inconnu demanda à sa mère nourricière de préparer la souris encore fraîche. La mère obéit et prépara la souris. Le garçon invita tous ses compagnons de chasse (des Abakunda donc) à manger cette souris. Les enfants trouvèrent que leurs parents en laissant pourrir la viande avant de la préparer la gâtaient. Dès ce jour, ils ne voulurent plus suivre la coutume ancestrale mais celle du garçon inconnu. Celui-ci déclara à tous que son clan était Kulangba.

Dans cette contrée vivait aussi un certain Ngala (« force »), très puissant ; personne n'osait se mesurer avec lui. Grâce à sa force, ce Ngala vivait aux dépens des autres. Dès qu'il apprenait que quelqu'un avait tué une bête, il arrivait le jour même chez celui-ci pour lui prendre la viande par la force.

Un jour, le garçon inconnu tua une antilope appelée Kpangbaningba et Ngala voulut la lui ravir. Le garçon trouvé jadis dit à Ngala : "Ce que tu fais ici souvent aux gens, ne l'essaye pas avec moi". Ces paroles mirent Ngala en colère et il prit la bête du garçon qui était encore fort jeune. Le garçon prit Ngala et le terrassa et puis il cria aux gens de lui amener des lianes afin qu'il ligote Ngala. D'où Avongala, c'est-à-dire "ceux qui ont lié Ngala".

Le clan des Akulangba, qui doit son origine à un garçon tombé du ciel et trouvé dans le lange par une femme, changea son nom à cette occasion en Avongala.

Tous, hommes, femmes, enfants, crièrent d'une seule voix : "Vivent les Avongala qui nous ont sauvés de la main de Ngala !". Le père nourricier de Vongala qui était un Bakunda et un grand chef céda son trône à son fils nourricier. Les fils de ce nouveau chef ne portent plus le nom du clan Abakunda, mais celui du clan Avongala. C'est ainsi que les Avongala sont devenus chefs jusqu'à nos jours. Et les Abakunda, d'anciens chefs, sont devenus de simples gens. »

b. Récit de A. de Calonne-Beaufaict

« Les Avungura s'appelaient, il y a longtemps : Akulubwa. Un des leurs battit à la lutte Gura, chef des Abokundo, qui profitait de sa force physique pour piller tous ceux qui passaient sur ses terres. D'où le nom qu'ils prirent d'Avungura, ceux qui ont lié Gura. »

c. Récit de V.-H. Vanden Plas

« Voici comment jadis la famille des Akulangba a pris le pouvoir des mains de la famille des Abokundë. Les Abokundë étant chefs, un homme, nommé Basenginonga, dont le père était de la famille des Akulangba et la mère de la famille des Abokundë, habitait sur l'autre rive (rive droite) du Mbomu. Il traversa la rivière et s'en vint chez un chef, son oncle maternel, sur cette rive-ci (rive gauche) du Mbomu. Il passe quelques mois chez son oncle, et constate, par la manière dont celui-ci rend la justice, combien il se désintéresse des affaires.

Un jour, deux Azande viennent présenter un différend à leur chef. Celui-ci les renvoie chez eux, en leur disant qu'ils ont raison tous les deux. Ils s'en retournent à leur village, mais Basenginonga les rejoint et leur demande

399 Pierre Salmon, « Récits historiques zande », *Bulletin de l'Académie royale des sciences d'outre-mer*, Bruxelles, n° 118, 1965-4, pp. 847-869.

si le jugement de son oncle est conforme à la justice. Les deux plaideurs de répondre qu'ils n'ont rien compris à la sentence. Sur quoi Basenginonga dit au coupable : "Toi, qui as usé de la femme de ton compagnon, tu lui payeras une indemnité de dix couteaux (monnaie zande) pour le fait d'avoir usé de sa femme".

Les Azande trouvèrent cette sentence juste. Le bruit de ce fait se répandit parmi les Azande, qui vinrent dans la suite soumettre leurs différends à Basenginonga. Quant au chef qui était de la famille des Abokundë, il n'en prit pas ombrage, et dit : "Basenginonga est le fils de ma sœur, il est des nôtres. Qu'il reste ici pour rendre la justice". Les Azande, de leur côté, s'attachèrent à Basenginonga et le soutinrent. C'est ainsi que les Akulangba devinrent chefs. »

d. Récit de A. Hutereau

« Quelques Abokondo, après avoir été reçus à la table de Kurangbwa, furent dégoûtés des procédés culinaires des gens de leur clan, et, pour vivre près du progrès, ils s'installèrent aux environs des cases de leur amphytrion. Ainsi se forma un clan dont Kurangbwa devint le chef. »

e. Récit de C.R. Lagae

« La raison de ce nom d'Avongara la voici. Il y avait un homme appelé Ngara. Il maltraitait les gens, sans qu'il y avait quelqu'un pour le lier. Basenginonga se construisit une résidence. Cet homme vint et parut à la porte chez Basenginonga. Basenginonga se jeta sur lui et le lia, et le coucha, avec une corde, sans qu'il y ait quelqu'un près de Basenginonga pour le lier. Ainsi, les Azande entendirent cela et ils dirent : Basenginonga a lié Ngara (la force), et ils dirent : il est "le liant la force". Ce nom (vongara) lui resta. Il enfanta des enfants, et les gens dirent ainsi : ce sont les enfants de Vongara. Cette affaire resta à propos des chefs. »

f. Récit de E.E. Evans-Pritchard

« D'après Kuagbiaru, son informateur indigène, Ngora, homme très puissant, dominait les Abakundo. Un jour, il voulut s'emparer du gibier d'un homme, mais celui-ci le terrassa et le lia. On appela cet homme Vongara ("le liant la force").

Après cet exploit, Vongara tua l'animal, le fit cuire et le mangea immédiatement. Or, les Abakundo avaient l'habitude de laisser leur viande faisander deux jours. Mais Vongara persista à manger la viande fraîche. Il rendit aussi la justice et fut le premier à faire payer des compensations au bénéfice du peuple. Celui-ci se rallia à lui et donna à ses descendants le nom d'Avongara. »

1.1.2. Le chef Doruma

Doruma (Ndoruma, Ndolomo) est une figure emblématique dans l'histoire des Azande. Il est associé, en quelque sorte, à la transition de la période « égyptienne » à la période « belge » et représente, dans l'imaginaire zande, cette volonté d'indépendance des puissances étrangères.

Il a, bien entendu, déjà fait l'objet de plusieurs biographies dont trois sont reproduites ci-après. La première notice biographique a un aspect plutôt légendaire tandis que les deux autres mettent l'accent sur les relations extrêmement difficiles entre Doruma et l'État indépendant du Congo.

a. Histoire de Ndolomo et de Wili-Basa … par Jean Dengilo, 5 juillet 1959

« Il y avait, dans l'actuel territoire de Dungu, un grand chef qui s'appelait Ndolomo, dont le poste Dolomo ou Doruma porte le nom. Ce chef avait plusieurs femmes (environ cent). Un jour, le chef eut faim, il lui manquait de quoi manger. Il avait parcouru du matin au soir, disait l'orateur, toutes les maisons de ses femmes et il n'avait trouvé aucun morceau susceptible d'apaiser sa faim. Alors le chef a pris la résolution de voir tous ses greniers (*ngbasolo*) ou en d'autres mots ses plantations.

Le chef Ndolomo a été chez sa première femme, la maîtresse de toutes les femmes (*nagbia* ou *naila kpolo*), mais en vain, il n'y avait rien ce jour-là chez *naila kpolo*. Outre ses femmes, le chef Ndolomo possédait d'autres femmes appelées les *nangbasolo* (servantes). Le chef mettait ces servantes à chaque grenier (ou plantation) pour surveiller les semailles ou semences. Et pendant la (ou les) récolte(s), ce sont ces servantes qui travaillent et non les femmes du chef.

Évidemment, il y a quelques femmes qui peuvent travailler aux champs, mais c'est rare. Les *naila kpolo* ne travaillent pas aux champs, chez le chef, elles vont (ou elle va) seulement voir les travaux exécutés par les servantes (les *nangbasolo*).

Parmi les milliers de *nangbasolo*, il y en avait une qui s'appelait Wili-Basa. Celle-ci n'avait de (ou on ignorait son) nom proprement dit et on l'appelait Wili-Basa qui veut dire fille ou enfant de Basa. Son père s'appelait Basa. C'était un villageois du chef Ndolomo et on ne connaissait pas grand-chose de sa vie.

Un jour, comme je viens de le dire plus haut, le chef Ndolomo, qui avait faim, alla consulter ses *nangbasolo* pour trouver de quoi vivre ce jour-là. Wili-Basa (prononciation Wili-Basan) était une fille d'un villageois du chef Ndolomo. Celle-ci avait été jadis traitée comme une esclave et selon la coutume des ancêtres. Un jour, on la frappa terriblement en disant que cette *kanga* (un autre nom pour une servante) était une sorcière et on l'attacha (ou cloua) par terre au moyen de l'*akatawa* (ou *gwanza* c.-à-d. flèche indigène) ; après quelques mois, elle tomba malade, resta couchée durant 3 mois, et, fin des fins, elle devint infirme (*gbalan*) de son pied et de son bras, ainsi que de son pouce qui était déformé. C'est ainsi que l'état de Wili-Basa fut complètement changé pour toute sa vie.

Comme le chef se promenait en cherchant de quoi apaiser sa faim, il parcourut tous les greniers. Il arrive chez les autres *kanga*, elles le voient seulement des yeux sans dire un mot : "Pourquoi le chef nous voit-il ainsi et nous rend-il une visite imprévue ? Peut-être y a-t-il quelque chose ?"

Non, personne parmi elles n'a demandé au chef, ni à ses amies qui l'accompagnaient ce qui se passait. Elles disent bonjour (*ngbia mo yee*) et c'est tout. Même celles qui accompagnent ne disent rien.

"Voilà, tiens ! un grand chef qui souffre, qui meurt de faim et on le voit seulement des yeux sans lui donner quelque chose pour s'asseoir, pour prendre un peu de repos. Quel dommage pour un tel chef. Du matin au soir sans manger !"

Comme pour le chef c'est une honte chez les Zande de demander verbalement quelque chose à ses inférieurs, il poursuivit sa promenade amère jusqu'auprès de Wili-Basa. Celle-ci, dès qu'elle se rendit compte de l'arrivée de son maître, se mit debout pour le saluer. Lorsque le chef est arrivé, elle alla lui dire bonjour en ces mots : "*Mbokinde mo yee … Mbokinde ye eleme ka bi g ako akanga, wa ku na danga no mbata te ?* …" (Le Seigneur soit bienvenu … Le Seigneur n'arrive jamais ici, il est peut-être venu rendre visite à ses servantes… ?)

Comme le chef se tenait un court instant à écouter ce qu'elle disait, elle alla vite prendre son pauvre escabeau (*gulungwa*) bien réservé, s'approcha du chef et le lui présenta en disant : "Mbokinde na ida ka ongoda umba ?" ("Seigneur, voulez-vous vous reposer un peu ?") Le chef accepta avec plaisir et cordialité et s'assit sur le pauvre escabeau présenté. Peu après Wili-Basa s'en alla vite dans sa pauvre hutte en murmurant : "*Mbokinde da eleme kpule no… Wa ku adanga na mbata ya gini pay … ?*" ("Le Seigneur est arrivé aujourd'hui chez moi … Comme il n'était jamais ici qu'est-ce qu'il y a … ?") Et comme elle grillait des arachides, elle broya vite, vite les arachides décortiquées, les grilla et les vanna. Elle alla aussitôt chercher de belles feuilles de bananier pour assiette, y mit les arachides bien vannées et les apporta au chef.

Et lorsque le chef commença à manger les arachides, elle se hâta à son *nduka* (l'endroit où elle jette les déchets) et elle commença à creuser. Le chef la regarda en mangeant ses arachides. Quelques minutes après, elle en sortit un pot bien emballé et alla le nettoyer avec de l'eau puis elle ouvrit le pot. Là, dans le pot, se trouvait le *magadi* (vin de bananes). Elle prit son gobelet indigène (*inga*), réservé, assez convenable, y versa le *magadi* et alla le donner à une autre servante, très belle, qui accompagnait le chef ; celle-ci en présenta au chef. Celui-ci, qui aurait déjà été très content avec de l'eau potable, prit le vin et en but avec avidité.

Quelques instants plus tard, le chef prit congé et s'en alla en disant "*Wili-Basa moç du ho wenengai*" ("Wili-Basa reste et tiens-toi bien") et serra la main de Wili-Basa. Toutes les autres servantes, très jolies, qui accompagnaient le chef, s'étonnaient de le voir serrer pour la première fois la main d'une servante et surtout une servante comme Wili-Basa. Celle-ci, pour répondre aux salutations du chef, dit ces mots : "*I-iii, ba, Mbokinde i ndu wenengai*." ("Oui, Seigneur, rentrez bien.")

Lorsque le chef Ndolomo est arrivé à la maison, chez lui, il a longtemps pensé à Wili-Basa qui l'a sauvé de sa faim. Un beau jour, il fit venir son premier enfant (fils) Tule et lui donna beaucoup de *lugute* (conseils) au sujet de Wili-Basa en disant que lorsqu'il serait mort, Tule ne devait pas laisser Wili-Basa seule dans ses pauvretés mais l'emmener avec lui et lui donner une partie de ses biens afin qu'elle ne se plaigne pas après sa mort.

Après la mort du chef Ndolomo, son fils aîné Tule lui succéda et fit tout ce que son père lui avait demandé pour Wili-Basa. Tule lui donna beaucoup de choses et, en outre, lui confia une partie de son village ; il négligea toutes les autres servantes qui étaient jolies et qui prétendaient qu'elles auraient plus de choses que Wili-Basa.

Quelques années plus tard, le chef Tule quitta la colonie belge et alla régner au Soudan en tant que chef suprême : il laissa Wili-Basa dans une situation fortunée pour la récompenser d'avoir nourri le chef Ndolomo lorsqu'il était affamé. Le chef Tule est mort, après plusieurs années de

règne au Soudan. Le fils du chef Tule qui est encore en vie et qui s'appelle Bazigbili, est maintenant au Congo belge aux environs de nos pluricases, non loin d'ici.

N.B. Veuillez lire que Tule était le deuxième enfant (fils) du chef Ndolomo au lieu du premier et voici quelques notes sur l'histoire de Tule.

a) Le chef Ndolomo avait deux fils : Yapwati était le premier et Tule le deuxième. Celui-ci, outre son propre nom Mvuta, était surnommé par les gens de son père Tule – Batali – Tungumbia ou encore Baïmiade ; sa bravoure lui avait peut-être valu ces surnoms. Ces deux fils du chef Ndolomo sont bien connus parce qu'ils étaient chefs médaillés et qu'ils ont régné après la mort de leur père.

b) Le chef Ndolomo a mis au monde beaucoup d'enfants dont deux seulement sont connus parce qu'ils étaient les *Mbokinde* (grands chefs ou seigneurs) ; ils s'appelaient Yakpati et Mvuta ou Tule. Lorsque le chef Ndolomo était encore en vie, il donna à Tule une partie de son royaume situé au Soudan où il régnait aussi. Et lorsque les Européens vinrent en Afrique, c'est-à-dire les Anglais et les Belges, ils séparèrent le chef Tule de son père pour fixer la limite de leurs colonies respectives.

c) Mvuta, appelé "Tule", a enfanté Akpa qui succéda à son père pendant quelques années et se fit reléguer par les Anglais à cause de sa mauvaise volonté. D'Akpa est né Maadi qui lui succéda, puis vient Gbatanyeki, fils de Maadi. Celui-ci est maintenant chef et commis au Soudan, disent-ils.

d) De Yakpati (Yapwati) sont nés quatre enfants bien connus qui sont : Baduwe, Basongoda, Basia et Ukwatutu qui est actuellement chef médaillé dans la région du poste de Doruma.

Quelques traits de la vie des enfants de Yakpati

Baduwe, qui était le fils aîné de Yakpati, a pris la place de son père, mais après seulement quelques mois, il était dégommé et remplacé par Basongoda, car il était fumeur de chanvre. Basongoda ne régna pas plusieurs années, il fut relégué parce qu'il maltraitait beaucoup trop ses gens en leur coupant les mains, les oreilles et les pieds pour des questions de femmes et même pour de moindres affaires.

Alors vint Basia qui était encore très cruel envers ses hommes pour des histoires de femmes. Basia faisait emprisonner dans des trous les hommes qui avaient eu des relations avec ses femmes et faisait de même pour celles-ci. Parfois, il forçait les coupables à nettoyer ou à balayer la cour avec leurs fesses et, en outre, il pillait ou prenait les filles de ses gens, sans payer la dot. Pour cette raison, il fut lui aussi relégué : il avait été accusé par une de ses femmes (qu'il avait emprisonnée dans un trou) chez un « *mondele na leta* » (administrateur).

Et enfin, c'est maintenant Ukwatutu qui est chef médaillé à leur place. Basongoda et Basia sont tous les deux revenus dans leur village natal et sont toujours en vie.

N.B. Veuillez lire que Akpa était le frère aîné de Tule. Akpa est le premier enfant du chef Ndolomo, Yakpati, le deuxième, et le troisième, Tule. Le père du chef Ndolomo s'appelait Ezo. »

b. Premier récit de vie de Doruma, par L. Lotar et Marthe Coosemans, in *Biographie coloniale belge*, tome II, col. 300-301

« Doruma ou Ndoruma, chef zande, né vers 1845 et mort en août 1903 aux sources du Yubo.

Installé aux sources de l'Uerre, Ndoruma, fils d'Eso (fils de Basingbi), est mentionné pour la première fois par Schweinfurth, qui nous parle de la défaite que le chef zande infligea en 1871 à la bande de trafiquants nubiens Kutschuk Ali, Hassaballa et Abou-Gouroun, dans une galerie de rivière, à une journée de marche de sa résidence. D'après Gessi, les trois Nubiens disposaient de 2.000 soldats fusiliers et de 3.000 lanciers. Ndoruma, lui, avait plus de 600 fusils. Il vainquit ses ennemis, leur enleva 700 fusils et quantité de munitions. Il devint de la sorte très redoutable pour ses voisins et les trafiquants. En 1875, Soliman, fils de Ziber, tenta, mais en vain, d'entrer en relations avec lui ; les agents de Soliman n'insistèrent pas.

Ndoruma ne fut plus attaqué jusqu'au moment où le Gouvernement égyptien du Bahr el Ghazal essaya d'entrer en contact avec lui (1878). D'abord méfiant et se dérobant, Ndoruma fut contraint, à la suite d'une expédition conduite par le sandjak Rafai Aga, à se soumettre. Mbio, son oncle, n'avait pas répondu à l'attente de Ndoruma pour le défendre, d'où entre les deux chefs des sentiments de haine qui subsistaient encore en 1880.

Lorsque Ndoruma apprit la défaite et la mort de Soliman (1879), il envoya au vainqueur Gessi, à Dem Soliman, une délégation de vingt personnes conduite par son frère Zambare, avec cent charges d'ivoire, afin de se faire confirmer la victoire du Gouvernement égyptien et savoir à quoi s'en tenir pour son propre compte.

L'ambassade annonça à Gessi les intentions pacifiques de Ndoruma. Gessi se mit en rapport avec le chef zande par l'intermédiaire de Rafai Aga. Un mois plus tard (septembre

1880), Zambare, à la tête d'une nouvelle délégation, revint et rencontra Gessi à Wau ; personne. Celui-ci ne tarda pas à se présenter. Gessi fait de lui le portrait suivant :

"Il a trente-cinq ans, six pieds de haut, de larges épaules, une expression intelligente, un perpétuel sourire. Il examine attentivement nos fusils, nos canons, nos vêtements. Quand je lui offris de beaux vêtements arabes, écrit Gessi, il refusa, disant qu'il voulait être vêtu non comme un Arabe, mais comme un Européen. Il me demanda de voir tirer le canon, mais effrayé de la détonation, il tomba à terre. Audacieux, turbulent, Ndoruma semblait avoir une grande confiance en lui-même."

Après des fêtes données en son honneur, Ndoruma partit en disant : "Je me soumets à vous ; envoyez-moi quelqu'un à qui je puisse confier tout l'ivoire de mon territoire. Pour vous prouver ma sincérité, je suis prêt à vous donner les 700 fusils enlevés aux Nubiens lors de leur incursion dans ma chefferie». Gessi accepta l'ivoire, mais lui laissa les armes pour le cas où les traitants l'attaqueraient encore.

Quand Junker, recommandé par Gessi, arriva chez Ndoruma, il obtint du chef toute l'aide désirable pour l'installation d'une station (Lacrima) et l'organisation de ses voyages sur son territoire. Cependant, lorsque les agents du Gouvernement égyptien occupèrent son pays, Ndoruma et son oncle Mbio (Yembio) leur suscitèrent des difficultés et tous deux furent emmenés en captivité à Wau (Bas-Sueh). Après un ou deux ans de réclusion, ils furent autorisés à rentrer dans leurs villages.

Sous le gouvernement de l'État indépendant, Ndoruma accepta en 1894 la fondation d'une station de l'État à côté de sa résidence, aux sources de l'Uerre. Mais en janvier 1895, la colonne Janssens-Van Holsbeek y était attaquée et massacrée. Aussi, dès l'année suivante (1896), Chaltin entreprenait contre Ndoruma une action répressive au cours de laquelle le commandant fut sérieusement blessé à la main. Peu de temps après, le vieux chef zande faisait sa soumission à l'État indépendant du Congo. Il mourut en août 1903 aux sources du Yubo[400]. »

400 Lotar, L. et Coosemans, M., « Doruma ou Ndoruma », in *Biographie coloniale belge*, II, col. 300-301.

c. Deuxième récit de vie de Doruma par Pierre Salmon, « Récits historiques zande », *Bulletin de l'Académie royale des sciences d'outre-mer*, Bruxelles, n° 118, 1965-4, pp. 853-855

« Le sultan vonguzra Doruma, fils d'Ezo et petit-fils de Bzingbi, est né vers 1845. Très jeune, il dirigea une importante chefferie située au nord de l'Uele. En 1870, il anéantit une caravane de traitants nubiens conduite par Abd Al-Rahman et s'empare de nombreux fusils et de munitions qui vont lui permettre d'exercer sur ses voisins une redoutable hégémonie.

Vers 1877-1878, après une campagne militaire effectuée par Rafai Aga, Doruma est contraint de se soumettre aux autorités de la province du Bahr-el-Ghazal. En 1880, il confirme sa soumission en se rendant en personne à Dem Soliman auprès du gouverneur Romolo Gessi Pacha.

Le 29 avril 1880, Guillaume Junker rencontre le sultan Doruma à Dem Bekir. Le 9 juin, il arrive au village de Doruma, situé près des sources de l'Uere ; avec l'appui du sultan, il établit dans les environs immédiats la station de Lacrima et y installe son préparateur Frédéric Bohndorff. À cette époque, Doruma était toujours en excellents termes avec les fonctionnaires égyptiens ; il parlait l'arabe et percevait lui-même l'impôt en ivoire dont il assurait le transport jusqu'à Dem Soliman. Le 30 novembre 1880, Junker rencontre à nouveau Doruma au village de Binsa. Il séjourne ensuite à la station de Lacrima du 3 décembre 1880 au 1er janvier 1881. Junker devait revoir pour la dernière fois le sultan, trois ans plus tard, le 7 décembre 1883. À la fin de l'occupation égyptienne, Doruma possédait beaucoup d'armes et de munitions obtenues en échange des services qu'il avait rendus aux fonctionnaires égyptiens. Les mahdistes, conscients de sa supériorité en armement, respectèrent son indépendance.

En 1888, Léopold II fait commencer l'occupation de l'Uele. Le 25 mars 1892, Doruma envoie un de ses fils à Suronga pour offrir à Van Kerckhoven quelques pointes d'ivoire et inviter les autorités de l'État indépendant du Congo à venir "s'établir sur son territoire, à proximité de sa résidence".

Un an plus tard, en juillet 1893, Fiévez, installé à Semio, répond aux ouvertures du sultan en lui envoyant un émissaire ; Doruma accepte qu'on établisse une résidence dans sa chefferie. Le capitaine Janssens part à la fin du mois d'août et arrive à la fin du mois de septembre au village du

sultan, toujours installé aux sources de l'Uere. Les rapports avec le chef zande sont d'abord excellents, puis les difficultés commencent avec Doruma au sujet de ses prestations en ivoire.

Après la signature de la convention franco-congolaise du 14 août 1894, les troupes de l'État indépendant du Congo évacuent les territoires situés sur la rive droite du Bomu. Les rapports deviennent de plus en plus tendus avec Doruma. Ce dernier, en décembre 1894, enlève les courriers envoyés de Semio à Janssens et Van Holsbeek évacuent la station et se replient sur Mopoi. Durant leur retraite, au début de février, ils sont attaqués et massacrés par les Zande de Doruma. Du 28 mars au 10 avril 1896, Chaltin mène contre le sultan une opération répressive couronnée de succès. Toutefois, Doruma, toujours insoumis, gagne le nord de sa chefferie et livre son ivoire aux Français installés depuis peu à Tambura.

En 1900, M. Gehot rend visite au sultan qui continue à se tenir prudemment à l'écart des Européens. En 1902, un agent de l'EIC, le capitaine Landeghem, est chargé de rétablir les relations avec Doruma. Il se rend sans escorte chez le sultan zande qui "le reçoit bien et fait avec lui l'échange de sang". Peu après, le commandant Royaux rejoint Landeghem au village du sultan ; le poste de Doruma, base de départ de l'expédition Royaux vers le Bahr-el-Ghazal est établi sur la Gurba ; son premier chef sera le capitaine Lespagnard. "Doruma se rapproche du nouveau poste et vient se fixer sur la rivière Nakwadara, au Soudan, non loin de la crête de partage".

Le sultan devait mourir, un an plus tard, en août 1903. Cette mort "fut tenue secrète par son fils aîné Mopoie-Tolet, dit N'Vutu, pendant le temps qui lui fut nécessaire pour se former un parti solide qui le mit à même de s'emparer des territoires de son père sans crainte de compétition" ».

1.1.3. Les descendants mâles de Doruma

Doruma avait une nombreuse descendance. La trace de quatorze de ses fils a été retrouvée :

1. Barani, le fils aîné rencontré par Junker ; il avait été envoyé au Soudan par son père et avait acquis une bonne connaissance de la langue arabe ; mort jeune vraisemblablement sans laisser de descendance.
2. Mopoie-Tolet (Tule), dit M'Vuto (N'Vutu), né à la Bangara, affluent du Bomu, fils aîné vivant de Doruma, auquel il succédera en 1903 ; citons, parmi ses descendants Zamagne (Zamaï, Zemoy), dit Mokango (Mukunga), Akpa, qui succédera à son père dans ses territoires du Soudan, Zungumbiya, notable au Soudan, et Banzibi (Bazigbili, Zibili), qui, en 1959, était encore installé en chefferie Doruma.
3. Zibili (Zibeli), né à la Bangara, affluent du Bomu, qui deviendra chef au Soudan.
4. Ngbimi, qui eut pour fils Esende.
5. Sikaàboro.
6. Bakutuka (Bakotoka, Bakataka) né à la Duma, affluent de gauche du Bomu, mort avant 1914 ; il laissa un fils, Nziki.
7. Wando, également né à la Duma, réfugié dans l'Oubangui-Chari en 1913.
8. Batingbe (Bakingbe), également né à la Duma, notable au Soudan.
9. Yapwati (Yakpati, Yapati, Yapate), né sur le Haut-Uere, chef au Congo depuis 1910 jusqu'à sa mort en 1931.
10. Bandiapwa (Bandjipwa, Bandiepwa, Bendiepoi), également né sur le Haut-Uere, chef au Congo depuis 1913.
11. Malingindu (Malinginda, Malinginde), également né sur le Haut-Uere, notable au Soudan.
12. Tikima ? mort avant 1914.
13. Renzi.
14. Bangba.

En 1904, les Anglais établissent deux postes dans le territoire de Mopoie-Tolet auprès de la frontière de l'EIC. Le nouveau sultan, qui s'était emparé des territoires soudanais de ses frères Zibili et Wando, entre en conflit ouvert avec les autorités de l'Uele ; le poste de Doruma n'est maintenu qu'avec difficultés. Mopoie-Tolet fait assassiner par Bazia son oncle Bwima et installe dans le territoire du défunt chef son fils Zamagne.

En 1905, Mopoie-Tolet et Zamagne tentent une attaque surprise infructueuse contre le poste de Mayawa tenu par l'expédition Lemaire. Une expédition punitive est entreprise contre le sultan qui, vaincu, bat en retraite vers le Nord.

En janvier 1908, Mopoie-Tolet quitte le Bahr-el-Ghazal et se présente pour la première fois au poste de Doruma avec du caoutchouc, de l'ivoire et une grande quantité de vivres. Son fils Zamagne, entièrement sous la domination de son père, se rend également à Doruma, au cours du mois de février, et promet de remplir toutes ses obligations

envers l'État. Ces bonnes relations ne durent guère ; en septembre, le bruit court que Mopoie-Tolet, à nouveau au Soudan, se prépare à attaquer le poste de Doruma. En octobre, Zamagne ne se présente pas au poste, puis y revient en novembre.

La situation se détériore davantage au cours de l'année 1909. Zamagne se livre à des exactions et vend le caoutchouc provenant des galeries des rivières aux factoreries françaises de la Société des Sultanats sur le Haut-Bomu. Mopoie-Tolet envoie plusieurs de ses fils (dont Zibili, âgé de 8 à 9 ans) au Congo belge pour chercher à y conserver son autorité. Il tente de faire assassiner son frère Yapwati. Zamagne, atteint de folie passagère par suite d'abus de chanvre, fait attaquer les villages du chef Abdala, dévoué à la Colonie. Les autorités belges décident d'entreprendre une opération militaire contre les rebelles. Un mandat d'arrêt est lancé par le parquet contre Zamagne. Le commissaire général de l'Uele, M. Bertrand, marche avec 250 hommes sur son village. Zamagne s'enfuit au Soudan puis revient au Congo belge après quelques mois. Il est arrêté, incarcéré à la prison de Niangara, puis relégué. La trypanosomiase devait l'emporter peu de temps après.

Le territoire de Zamagne est démembré en plusieurs chefferies attribuées à Magide (Migide), fils de Bwima, Gindu (Nindu), fils de Bwima, Wando, fils de Makiso, Sanango, frère de Doruma (remplacé en 1912 par Bandiepwa, fils de Doruma), et Yapwati, fils de Doruma.

En avril 1910, le sultan Mopoie-Tolet, toujours installé au Soudan, envoie des bandes armées qui terrorisent les populations congolaises en enlevant des femmes ou des *bakumba* (notables) fidèles aux Belges. En décembre 1910, les bandes de Mopoie-Tolet, accompagnées d'un soldat soudanais en uniforme, font une dernière incursion ; elles brûlent le poste de Duru et trois villages des environs. Les autorités anglaises alertées déclarent tout ignorer des agissements du sultan et reconnaissent que son sultanat échappe en fait à leur contrôle.

En 1911, les territoires de Zamagne paraissent complètement pacifiés ; la mort de Mopoie-Tolet, l'année suivante, met une fin définitive à toute agitation dans cette région.

Yapwati, investi chef le 13 décembre 1910 d'une partie des territoires de son père, devait, à partir du 11 février 1930, bénéficier de la politique belge de remembrement des anciennes chefferies en assumant la direction de la totalité du domaine de Doruma.

Après sa mort (1er janvier 1931), son fils Baduwe (Sukawe), selon la tradition zande recueillie par Jean Dengilo, lui succède. On n'a retrouvé aucun document administratif qui mentionne l'investiture de ce fils de Yapwati ni dans les archives congolaises, ni dans les archives métropolitaines. Le procès-verbal 171 (Chefferie Doruma) déclare simplement que Sukawe fut écarté. Il est vraisemblable qu'il a dirigé quelques mois la chefferie avant l'investiture de son frère Basongoda. Ce dernier devait être révoqué le 26 décembre 1932 pour participation à la société secrète et xénophobe du nebeli, exactions diverses, ivrognerie et ventes illégales d'ivoire. Celle-ci avait, en 1956, une superficie de 6.400 km² et une population de 24.826 âmes (moins de 4 habitants au km²).

En 1958, selon Pierre Salmon, Ukwatutu était considéré comme le meilleur chef du territoire de Dungu. Lors de son entrevue avec lui, le 1er septembre 1959, il a pu apprécier tant son intelligence ferme et lucide que son dévouement à l'égard de ses sujets.

*

* *

Le poste de Dungu est fondé en 1891 par l'inspecteur d'État Van Kerkhoven. Celui-ci, remontant la rivière Uele, s'était installé sur l'île Bimba au confluent des rivières Dungu et Kibali, avant de remonter la Kibali vers le poste qui portera son nom, Vankerhovenville. Dès 1892, le poste d'occupation est établi au confluent des rivières Dungu et Kibali, en face de l'île Bimba. Une *zeriba* (fortifiée de murailles et de fossés) contient toutes les habitations des Européens. Un vaste camp militaire est établi à Dungu, lieu de concentration des troupes de l'EIC qui participeront à la campagne de Redjaf, sous les ordres du capitaine Chaltin (1896-1897).

À cette époque, le district de l'Uele était organisé en quatre territoires, dont Dungu était le chef-lieu du territoire de Makrakas[401]. Ce territoire fut appelé par la suite territoire des Avuru-Wando puis en 1920, territoire de Dungu, chef-lieu du territoire depuis le 26 décembre 1895 (cf. circulaire n° 106).

Dungu fut le chef-lieu de la zone de la Gurba-Dungu jusqu'en 1913. À partir de cette date, Dungu devint le chef-

401 Dereine, A., « Le soulèvement des Babua 1900-1901 », *Africa-Tervuren*, vol. 10, n° 2, 1964, pp. 29-48.

lieu du territoire qui porte son nom et ne comprit plus d'autres postes que Yakuluku, fondé en 1892 au bord de la rivière du même nom[402].

À propos du mot « Dungu », le père Jourdain Costermans dit que le fait qu'on ait dénommé cette rivière d'un nom en dialecte bangba reste mystérieux et inexplicable, parce qu'il n'y avait pas de Bangba sur la rivière Dungu. D'ailleurs, poursuit-il, le mot *dungu* n'a aucune signification dans aucun dialecte. Tous les autochtones appellent cette rivière « *Dèngu* »[403]. Ce nom a une signification en dialecte bangba, mais l'analyse devrait faire rejeter ce mot composé comme nom de rivière. *Dèngu* est une contraction soit de *é-dè-éngu* : près de l'eau, soit de *édè-engu* : ceux de l'eau, riverains.

Les Todu témoignent qu'anciennement la rivière était appelée uniquement du nom de « *Nguyè* ». Ils analysent le mot comme suit : *engu-éyé* = eau-champ, l'eau qu'on puise avant d'aller au champ. Mais rien ne prouve, conclut le père Costermans, que cette analyse fournisse le vrai sens du mot.

1.2. SUBDIVISION DE L'ENTITÉ POLITICO-ADMINISTRATIVE

En 1937, le territoire de Dungu comptait sept chefferies. Celles-ci ne seront plus que six en 1939, et quatre en 1952.

Le nombre des chefferies sera encore réduit ultérieurement pour ne plus représenter que trois chefferies : Wando, Malingindo et Ndolomo. Le territoire comprend, en outre, six postes administratifs (PEA) : Yakuluku (Bitima), Ndedu, Doruma, Ngilima, Gangala na Bodio et Bangadi. Sans en dépendre administrativement,

Évolution du nombre de chefferies du tertoire de Dungu (1937-1952)

Chefferie en 1937	Nom du chef	Chefferie en 1939	Nom du chef	Chefferie en 1943	Nom du chef	Chefferie en 1945	Nom du chef	Chefferie n 1952	Nom du chef
Doruma	Basia	Doruma	Basia	Doruma	Basia	Doruma	-	Doruma	Okwatutu
Renzi	Gilima	Renzi	Gilima	Renzi	Gilima	Renzi	Gilima	Renzi	Dekpe
Bokoyo	Sepiowando	Bokoyo	Ukwa	Bokoyo	Ukwa	Bokoyo	Ukwa	-	-
Manziga	Aragi	-	-	-	-	-	-	-	-
Bafuka	Yeberada	Bafuka	Yeberada	Bafuka	Yeberada	-	-	-	-
Malingindu	Abdala	Malingindu	Abdala	Malingindu	Abdala	Malingindu	Abdala	Malingindu	Kelele
Dika	Dika	Dika	Dika	Dika	Dika	Dika	Dika	Dika	Sadi

Source : Province de Stanleyville, Note circulaire n° 217/AIMO/BI du 23 février 1937 ; Note circulaire n° 85/AIMO/BI du 24 janvier 1939 ; Registre des circonscriptions indigènes, 1943 ; Note circulaire n° 1063/AIMO/BI du 28 juillet 1945 ; et Note circulaire n° 21/948/BI du 27 mars 1952. Fonds Benoît Verhaegen, archives de la section d'Histoire du Temps présent, MRAC.

402 Chef-lieu de la zone de Makrakras (Meridi) jusqu'à la cession du bassin du Nil en 1907 au Soudan-égyptien, Yakuluku resta un petit poste frontière, abandonné au début de 1914. Le poste fut réoccupé en octobre 1923 par l'agronome adjoint de 1re classe de la Haye, qui en fit un centre important pour le développement agricole du coton, du café et de l'élevage. De 1915 à 1921, le poste fut occupé par l'Africa Inland Mission.

403 Costermans, J., *Mosaïque Bangba : notes pour servir à l'étude des peuplades de l'Uele*, Bruxelles, Institut royal colonial belge – section des sciences morales et politiques, tome XXVIII, fasc. 3, 1953, p. 7.

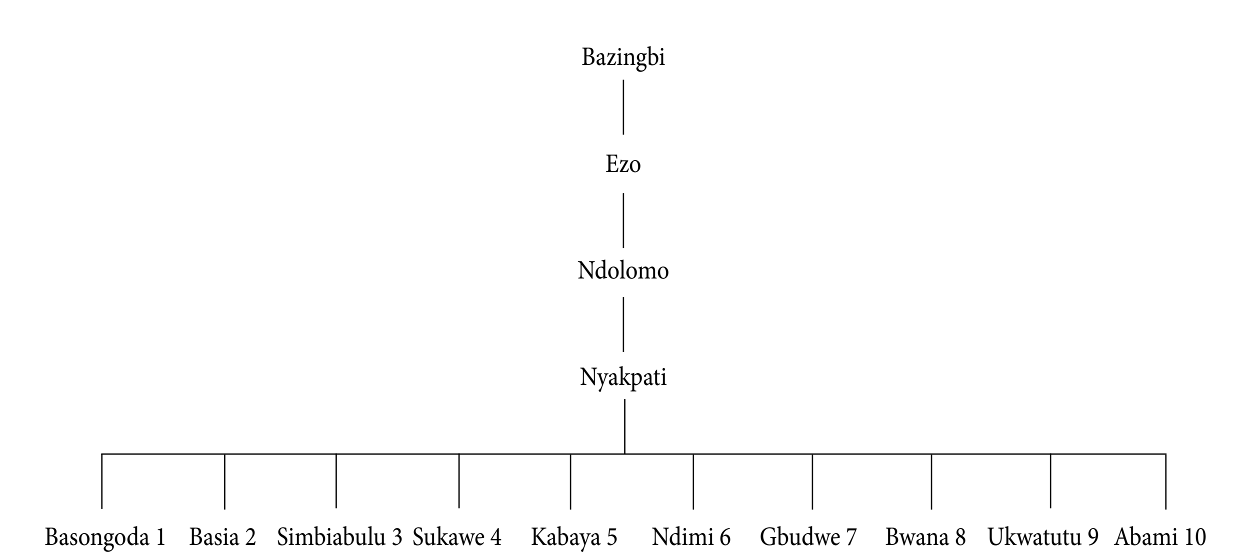
ces PEA se situent pourtant à l'intérieur des espaces des chefferies.

Chefferies, postes administratifs et villages en 2009

Nom	Groupements	PEA	Localités
Ndolomo	7	1	38
Malingindo	7	-	29
Wando	28	5	91
Total	**42**	**6**	**168**

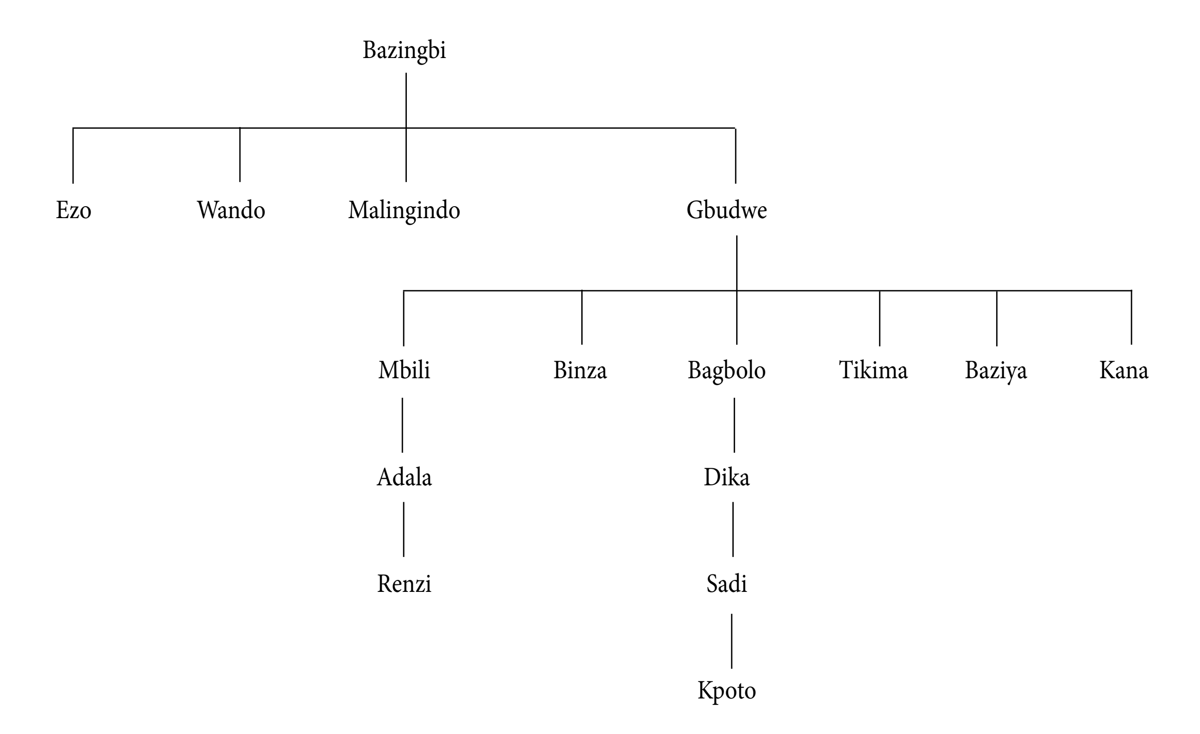
1.2.1. Chefferie Ndolomo

Elle est dirigée par la dynastie azande du nom d'Avungara. Ci-dessous, l'arbre généalogique de celle-ci.



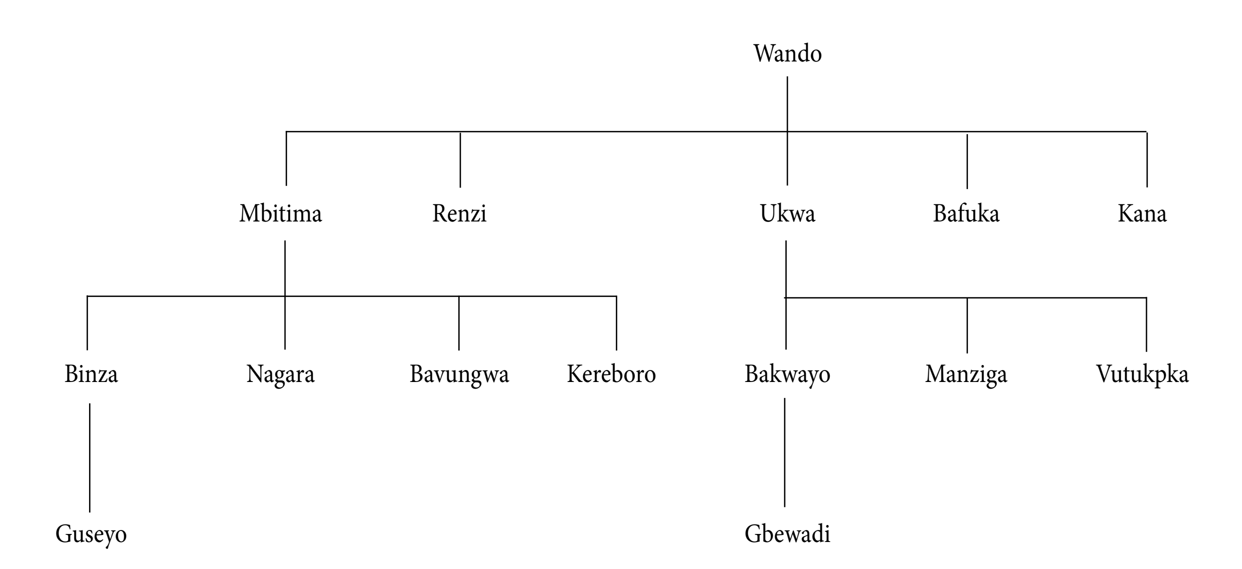
1.2.2. Chefferie Malingindo

Elle est dirigée par la dynastie azande du nom d'Avungara. Ci-dessous, l'arbre généalogique de celle-ci.



1.2.3. Cheffrerie Wando

Elle est également dirigée par la dynastie azande du nom d'Avungara. Ci-dessous, l'arbre généalogique de celle-ci.



Le chef zande Wando naquit vers 1820 et mourut à Nengimva en chefferie de Bokoyo, dépendant de Dungu, en 1892 ou 1893. Il était le fils de Bazingbi, lui-même fils d'Yapati.

« La première mention qui soit faite de Wando dans les documents historiques est celle de Schweinfurth, qui s'arrête à sa résidence aux sources de la Buerre, au début de 1870. Wando était alors en rapport avec le trafiquant kénousien Abd es Samate, à qui il donna même une de ses filles comme épouse. Comme Ndoruma et ses voisins, il eut à se défendre contre les caravanes de traitants ; en 1877-1878, il attaqua les anciennes zéribas, même celles devenues postes égyptiens, dont il ne saisissait pas le caractère nouveau. Gessi écrit à ce propos, en décembre 1880 : "Wando, après avoir tué Haggi Kalil, beau-père de Youssef Pacha, attaquait continuellement nos postes. Cependant, depuis sept mois, nous sommes parvenus à nous établir paisiblement dans ses territoires." Pour obtenir sa soumission, Gessi lui avait envoyé, en juin 1880, un fonctionnaire, pour tenter de lier amitié avec lui, en lui promettant qu'aucune agression ne se ferait sur son territoire. À cette époque, Wando possédait de 400 à 600 fusils enlevés aux traitants. En dépit de la soumission de Wando, qui fut cependant réelle, Gessi écrivait : «Il faut se méfier de ces potentats qui, du jour au lendemain, d'amis deviennent ennemis.»

En 1881, la zériba d'Abdullahi, neveu d'Abd es Samate, établie au nord-est de Gélia, fils de Tombo, en territoire d'Ukwa, dans le bassin occidental de la Haute-Duru, au nord de Gango, donc vers la Haute-Kapili, devint un poste gouvernemental, confié à Mohamed Kher, afin de surveiller la chefferie de Wando. À cette époque marquée par la rivalité entre Ukwa et Mbittima, fils de Wando, la chefferie de ce dernier était en effervescence. Ukwa avait fait alliance avec Abdullahi, continuant à trafiquer pour son compte. Il attaqua son frère Mbittima, qui fut battu et obligé de chercher refuge chez Gelia, son oncle. Les territoires confiés par Wando à son fils Ukwa s'étendaient à cette époque sur la Moyenne-Kapili et la Moyenne-Duru. Ceux de Mbittima se trouvaient immédiatement au Sud, en bordure de l'Uele, sur le cours inférieur de ces deux rivières.

Malgré l'opposition de Wando, les territoires de Mbittima furent immédiatement occupés par Ukwa.

Wando, en compagnie de ses quatre fils, Renzi, Bafuka, Tombo, Kanna, se retira dans son ancienne résidence à la Haute-Buerre et tenta, mais en vain, de rétablir la paix entre ses fils, Ukwa s'obstinant à chercher à son profit personnel l'alliance du Nubien représentant du Gouvernement. À cette époque (novembre 1881), Junker, se rendant de la Duru à Ndoruma, rencontre Renzi, envoyé vers lui par son père pour lui exposer les différends Wando-Ukwa et Wando-Abdullahi, et tenter de faire intervenir le voyageur en sa faveur auprès du gouverneur du Bahr-el-Ghazal. Junker constate que tout repose sur un malentendu au sujet des rapports entre le Nubien et Wando : Wando prenait les agents égyptiens pour des trafiquants semblables à ceux avec qui il avait toujours refusé d'entrer en relation. Il voulait, disait-il, comme Ndoruma, être en rapport avec le Pacha de Dem Soliman pour lui remettre directement son ivoire, en recevoir des armes et ne pas avoir à héberger chez lui de garnison égyptienne. Quelques jours plus tard, Ukwa, en compagnie de Bibi, administrateur d'une station gouvernementale en territoire de Wando, relance à son tour Junker. Il vient lui exposer son point de vue. Le lendemain, 11 novembre, Junker, Renzi et Ukwa se rendent ensemble au village de Wando. Mis en présence de son fils rebelle Ukwa, le vieux chef se montre absorbé et triste. Junker l'engage à la clémence, lui annonçant qu'il vient de rétablir l'entente entre Ukwa et Renzi en faisant admettre comme limite de leurs territoires respectifs la Kapili. Wando répond, comme il le dira plus tard en 1892 à Van Kerckhoven, qu'il rencontrera sur le Bas-Kibali, "qu'âgé, il a partagé ses États entre ses trois fils, ne gardant pour lui qu'un petit coin où il entendait vivre en paix ; ses fils réconciliés, il retournerait à son ancienne résidence à la Duru." Ukwa en profita pour étendre son territoire vers l'Est. En juillet 1883, il établissait sa résidence sur la rive nord de la Dungu, entre le confluent Dungu-Kibali et Bongere.

Ukwa et Mbittima, en cette même année 1892, à la demande de Van Kerckhoven, marchaient contre Attaro, successeur de Gumbari, le battaient et étendaient du coup l'occupation zande sur le Haut-Kibali. Mbittima mourut sur l'Obi, affluent de l'Obe. Sa mort précéda de peu celle de Wando.

Schweinfurth nous décrit ainsi Wando lors de la visite du voyageur européen (1870) : "Wando apparut dans une robe d'indienne à longues manches, robe que lui avait donnée Samate et qu'il mettait par déférence pour celui-ci, quoiqu'il préférât son costume national. Le chef était d'une taille au-dessous de la moyenne, avec un énorme développement musculaire et beaucoup de graisse. Sa

tête, à peu de chose près, était sphérique, et les traits de son visage, de type niam-niam, offraient une régularité si parfaite, que dans leur genre ils avaient une beauté réelle."

De son côté, Van Kerckhoven dit de lui en avril 1892 : "Il ne restait du grand et fort guerrier qu'un volumineux paquet de vieilles chairs cachées par une chemise loqueteuse en kaniki, surmontées d'une tête grisonnante qu'entourait une bande d'étoffe d'une blancheur plus que douteuse. Bien que les yeux fussent noyés dans la tête et semblassent sans expression, on surprenait par moments son regard s'illuminant d'une flamme vive et intelligente. Chose curieuse, toutes les dents étaient à leur place, blanches et en parfait état de conservation. Les mains étaient très grasses, les doigts assez effilés, terminés par des ongles en deuil, de 2 ou 3 centimètres de longueur. Signe de race, disent les Avongara. Après quelques instants de repos, Wando prit la parole, disant que l'État pouvait compter sur son appui et son dévouement, et qu'il espérait que le traité signé avec l'EIC le mettrait à l'abri de toute invasion[404]." »

Mbitima (ou Ngbitima), le fils aîné de Wando, naquit vers 1850 et mourut vers 1892-1893.

« En 1881, battu par son frère Ukwa et obligé d'abandonner les territoires que son père Wando lui a confiés sur la rive Nord de l'Uele, entre la basse Kapili et la basse Duru, Mbittima passe l'Uele au confluent de la Bimba, traverse le territoire mangbele et arrive chez son arrière-parent le vongara Boemi, sur la Na-Mbata, affluent de la Kilima. Il est autorisé à s'y fixer et installe son kpwolo (village) sur la Kudilé, affluent de la Kilima. Là naît son fils Kereboro. Mais bientôt il quitte son parent pour accepter l'hospitalité de Mambanga le Bisanga, installé au nord de la Na-Akka, affluent sud de l'Uele. C'est là que le rencontre Casati, en 1881.

Peu après, nous trouvons Mbittima prisonnier de Mohammed Abdu, administrateur égyptien de Tangasi, dont relève la région bisanga. Junker, de passage dans la région, tente en vain de le faire libérer. C'est à ce moment que Mohammed Abdu décide une expédition contre Mambanga. Celui-ci, battu et en fuite, est remplacé dans sa chefferie par Mbittima, qui y représentera l'administration égyptienne.

En juillet 1883, Emin Pacha, de passage à Tangasi, projette de renvoyer Mbittima au nord de l'Uele, dans ses anciens territoires. Mbittima regagne la rive nord de l'Uele.

En 1892, nous retrouvons Mbittima dans le bassin du Kibali et de la haute Gadda, attaquant la frontière orientale de la chefferie de Niangara. Peu après, cette même année, nous le trouvons en compagnie de son frère Ukwa, qui, à la demande de Van Kerckhoven à Wando, bat Attaro, successeur de Gumbari le Mangbele, étendant ainsi l'occupation zande sur le haut Kibali. C'est chez Mbittima que Wanda fait préparer, au passage de l'expédition Van Kerckhoven, une zériba pour recevoir les membres de la colonne se rendant au Nil (avril 1892).

Mbittima mourut sur l'Obi, affluent de l'Obe, peu avant la mort de Wando. Milz nous dit que Mbittima avait un caractère brutal et emporté[405]. »

Le chef zande Renzi était le fils de Wando et le frère de Bafuka, Tombo, Kana, Ukwa et Mbitima. Il naquit vers 1855-1860. Junker le dénommait aussi Fero.

« Installé à la Duru, il était, vers 1880, en conflit avec son frère Ukwa, passé au gouvernement égyptien. Les Nubiens avaient même donné à Ukwa le territoire de Mbittima. Ni Wando ni Renzi ne prétendaient fournir de l'ivoire au gouvernement du vice-roi. Une station, dit Junker, avait été fondée, sous l'occupation égyptienne, en territoire de Renzi, au nord de la région qu'occupait Wando (sources de la Buerre). Le 10 novembre 1881, Wando envoya Renzi chez Junker pour solliciter du voyageur une visite au cours de son voyage vers Ndoruma. Junker favorisa ainsi la conclusion de la paix entre Renzi et Ukwa et assigna la Kapili comme frontière de leurs États respectifs.

Après la chute du gouvernement égyptien dans l'Uele, Renzi, resté hostile aux Européens, auxquels Ukwa s'était immédiatement rallié, donna à ses frères le mot d'ordre de la résistance, entravant ainsi la marche de la colonne Delanghe revenant du Nil et marchant de Magora vers Mundu (1894). À Mundu, déjà, l'expédition entendait, dans la direction de Magora, des fusillades indiquant que Renzi était en campagne. Le 9 avril,

404 Lotar, P.-L. & Coosemans, M., « Wando », in *Biographie coloniale belge,* I, *op. cit*., col. 948-951.

405 Lotar, P.-L. & Coosemans, M., « Mbittima », in *Biographie coloniale belge,* II, *op. cit*., col. 682-683.

la colonne Delanghe arrivait à Dungu. Renzi, qui s'attendait à être attaqué, fit courir le bruit qu'il avait été surpris par des mahdistes et s'était défendu. Ukwa, qui assistait les Européens, conseilla d'attaquer Renzi sans tarder. La campagne menée par Delanghe fut longue et semée d'escarmouches ; mais Renzi ne se montra pas. Quand on surprit son camp, il avait fui, abandonnant un butin considérable et de nombreux prisonniers. On se mit à sa recherche, mais en vain. On ne put continuer à le poursuivre, Delanghe et Degraeve étant atteints tous deux d'hématurie. Le 20 mai, la colonne de l'État rentrait à Dungu. En 1895, la campagne reprit contre Renzi et son frère Bafuka, sous les ordres de Francqui et de Swinhufvud.

La crainte d'une opération punitive amena Renzi à faire sa soumission à l'État. Il rompit avec les mahdistes, avec lesquels il avait eu secrètement partie liée. La soumission de Renzi et de ses frères fut acquise à ce point qu'elle nous valut l'année suivante, la participation de tous les quatre à l'expédition Chaltin, qui, par les batailles successives de Beiden et de Redjaf, le 17 février 1897, devait anéantir les forces mahdistes au Nil[406]. »

Le chef zande Bafuka, né vers 1860 (et mort en ?) était le fils de Wando, fils de Basingbi, fils d'Yapati … et donc le frère de Renzi, Tombo, Kana, Ukwa et Mbitima.

« En 1895 (février), l'expédition Francqui, qui se rendait au Nil par l'Yubbo (Such), avait à traverser, du Sud au Nord, les territoires de Bafuka, Renzi, Tombo, Kana, tous fils de Wando. Loin de s'être ralliés à notre cause depuis 1892, ceux-ci étaient restés en relation avec les mahdistes, qu'ils avaient aidés à combattre Ukwa, soumis à l'EIC depuis l'arrivée de Van Kerckhoven au Kibali. L'expédition, commandée par Francqui, quitta Niangara le 1er février, traversa les territoires de Tombo et de Kanna, sur la rive droite de la Dungu, puis celui de Bafuka, à proximité de la Buere, rive gauche. Le 11 février, la colonne était surprise par les gens de Bafuka dans la galerie d'une rivière et y subissait un échec sanglant. Cinquante-quatre soldats étaient tués et Frennet y tombait, transpercé de dix-neuf coups de lance. Grâce à une contre-attaque de Niclot, le gros des forces put opérer sa retraite vers Dungu sans trop de dommages. Bafuka, effrayé de son propre succès, s'attendait à l'arrivée d'une expédition punitive. Renzi, son frère, dont Bafuka, Tombo, Kana ne faisaient que suivre la politique, se décida à rompre avec les mahdistes, car ceux-ci, dont un contingent se trouvait chez Bafuka au moment de l'arrivée de l'expédition Francqui, s'étaient repliés vers l'Yei, au lieu de soutenir leurs alliés.

Le 4 juillet 1895, une action répressive fut décidée contre Bafuka et commandée par Swinhufvud, Devenyns et Laplume, aidés des gens d'Ukwa et de Bokoyo, son fils. Il fallait traiter avec Bafuka pour lui faire remettre les fusils pris le 11 février. La colonne patrouilla dans la région pendant des semaines, en butte aux escarmouches, mais ne rencontra pas Bafuka.

En octobre, Bafuka se présenta lui-même à Niangara pour faire sa soumission et restituer les fusils volés. Il participa avec ses frères à l'expédition du Nil conduite par Chaltin contre les mahdistes, en février 1897[407]. »

Le chef zande Ukwa, né vers 1855, décéda près de Dungu, le 15 février 1896.

« Ukwa se trouvait établi par son père Wando à l'est de la Tumbi, cours moyen de la Kapili et de la Duru. Il avait fait alliance avec les Nubiens, ce qui le mit en désaccord avec son père et ses frères Mbittima et Renzi. Le Nubien Mohammed Kher commandait chez Ukwa une zériba d'Abdullahi dans le basin occidental de la Haute-Duru, au Nord du Gongo, afin de surveiller la chefferie voisine de Wando. Fort de l'appui des Nubiens, Ukwa battit son frère Mbittima, qui dut se réfugier chez un parent. Du coup, Ukwa occupa les territoires de son frère en bordure de la rive méridionale de l'Uele. Junker, à son passage dans la région, fut appelé comme arbitre entre Wando et ses fils. Mis en présence de son fils rebelle Ukwa, le vieux Wando se montra absorbé et triste. Junker essaya tout au moins de réconcilier Ukwa et Renzi en établissant comme frontière de leurs possessions respectives la Kapili. En juillet 1885, Ukwa étendait son territoire vers l'Est et s'établissait sur la rive nord de la Dungu, entre le confluent Dungu-Kibali et Bongere.

En 1892, avant même l'arrivée de l'expédition Van Kerckhoven, Wando dépêcha à Niangara un émissaire pour obtenir des Blancs l'établissement dans ses

406 Lotar, L. & Coosemans, M., « Renzi », in *Biographie coloniale belge*, II, *op. cit*., col. 807-808.

407 Lotar, L., « Bafuka », in *Biographie coloniale belge*, I, *op. cit*., col. 58-59.

territoires de deux postes : l'un sur la Basse-Dungu, en territoire d'Ukwa, l'autre au pied du mont Arama, sur le Bas-Kibali, en territoire de Mbittima. Arrivé dans la zériba qui lui était réservée dans ce territoire de Mbittima, Van Kerckhoven y reçut Wando et ses deux fils : Ukwa, de caractère onctueux, et Mbittima, plutôt brutal et emporté. Il ne fallait d'ailleurs pas se fier à Ukwa : en janvier 1894, ce chef fit massacrer une petite colonne d'auxiliaires mundu ramenés vers l'Uele par Vander Haeghen pour être désarmés suivant les ordres de Baert. Ces auxiliaires en route avaient déserté pour regagner la Haute-Dungu, mais force leur était de traverser le territoire d'Ukwa, au Nord de Kibali. C'est ainsi qu'Ukwa les fit tous massacrer.

Lorsque Renzi se montra rebelle envers l'État en 1894, Delanghe, chargé de le mater, s'adjoignit Ukwa pour se mettre à la poursuite de Renzi (mars 1894). Cette campagne contre Renzi fut longue (du 22 mars au 20 mai). En fin de compte, Renzi parvint à fuir chez Bafuka et ne fut pas atteint.

En septembre (1894), Ukwa, protestant toujours de sa fidélité et de sa collaboration sincère, insistait pour que Baert fit attaquer le plus tôt possible la zériba mahdiste de l'Akka. Baert accepta l'offre d'Ukwa, qui fournissait 2.000 hommes pour accompagner la colonne commandée par Wterwulghe, Swinhufvud et Millard. Ce fut une défaite pour l'EIC. La plupart des hommes d'Ukwa désertèrent.

D'après Chaltin, la mort d'Ukwa débarrassait les Européens de Dungu d'un puissant voisin, dont l'ambition, toujours en éveil, était sans limites. Son fils Bokoyo lui succéda et se montra fidèle allié des Blancs[408]. »

[Tableau récapitulatif de l'organisation administrative du territoire de Dungu (voir annexe 2.1).]

1.3. LE PEUPLEMENT

Les habitants du territoire de Dungu sont des Azande, excepté une portion de Bangba et de Mangbetu habitant sur la route qui conduit à Niangara. On y trouve également quelques Baka et Madhi. Les Baka habitent le groupement Bagbele dans la chefferie Wando, les Madhi le groupement Nakorda (Malingindo). Ces deux peuples n'ont pas de chef propre et sont recensés comme habitants des chefferies dans lesquelles ils se trouvent. Ils ont même été presque complètement absorbés au point de perdre leur identité, voire leur langue d'origine. À peine leur reste-t-il encore une certaine conscience de leur identité tribale.

Le système familial, les modes de filiation, d'héritage et de succession sont patrilinéaires. Les parents, les aînés exercent une forte autorité sur les enfants et les cadets, qui leur doivent obéissance et respect. Ce qui favorise leur éducation permanente, qui se fait au moyen de conseils, d'exemples à suivre, de proverbes, contes, initiation, etc.

La dot, autrefois payée avec des lances, des couteaux, des pagnes, etc., s'acquitte aujourd'hui essentiellement en argent.

Le système d'assimilation des vaincus par les Avungara a contribué à modifier profondément le vécu social dans le territoire. La classe noble des Avungara s'employa à faire éclater les lignages de parenté des autres peuples. Cette stratégie a provoqué un individualisme familial qui devient un trait de la société actuelle des Azande. Certaines pratiques collectives persistent cependant :

- le « *wolo buda* » ou « *working party* » : travail collectif dans le champ d'un individu qui, à cette occasion, prépare à manger et offre à boire à ceux qui sont venus l'aider (défrichage, récolte) ;
- la construction ou réparation des ponts (*Gbagba* ou *Paga*, par exemple) ;
- le culte communautaire d'offrandes : « *Maziga* » ou « *Baat i*» ;
- la chasse au filet en groupe ;
- les deuils et/ou les fêtes.

Mais il n'y a pas de vie collective ni de louage collectif des champs. Les relations horizontales (mariage et alliance) l'emportent sur les relations verticales. Le paysage humain a pour trait un habitat dispersé avec un réseau de sentiers reliant les unités familiales. Le résultat à long terme de cette politique, que les Belges et les Arabes ont exploitée habilement, est l'isolement, dans la plupart des chefferies.

Concernant le mariage, on y trouve des unions monogamiques (une seule femme et un seul mari) et polygamiques (un homme avec plusieurs femmes). La forme préférentielle des mariages, c'est-à-dire le mariage décidé par les parents, comme autrefois, n'existe plus, de

408 Lotar, L. & Coosemans, M., « Ukwa », *Biographie coloniale belge*, I, *op. cit*., col. 923-924.

même que des unions polyandriques (plusieurs maris) n'existent plus au sens propre du terme. L'homme choisit lui-même sa femme, même si les parents doivent se prononcer sur ce choix.

Le mariage interethnique existe encore. Ce sont les parents du jeune époux qui paient la dot à la belle famille, en apportant de l'argent et de la nourriture, ainsi que des objets de valeur (vélo, costume, pagne, montre, chaussures, boisson), considérés comme des cadeaux, à la belle famille. On assiste de plus en plus à des célébrations coutumières et religieuses des mariages dans le milieu azande.

2. LE TERRITOIRE DE FARADJE

2.1. APERÇU HISTORIQUE

L'appellation Faradje est tirée du nom du chef Faragi de la chefferie Logo-Ogambi, qui résidait, à la fin du XIXe siècle, aux environs du village Bagale, actuel chef-lieu de la chefferie.

Faradje fut fondé[409] en tant que site en 1892, lors de l'expédition Van Kerchoven et, en tant que territoire, vers 1901, sous l'EIC. C'est le lieutenant Buzon qui construisit les premiers bâtiments en briques en 1900, entre autres des bureaux et des magasins. Craignant l'attaque des Arabes, le poste fut fortifié par un rempart circulaire en briques et un fossé (démolis en 1905) dont les terres formaient le parapet. C'est à la fin 1923 que furent érigés les tribunaux indigènes.

L'organisation administrative du territoire de Faradje est en partie liée à des recompositions faites par l'autorité coloniale. Divers rapports administratifs relatent les situations locales trouvées, à travers lesquelles se dessinent les généalogies des chefferies.

L'exemple de Matafa est un point de départ intéressant. Il s'agit d'un ancien vassal de Faragi, qui va refuser, à partir de 1902, d'obéir au successeur de ce dernier, Maruka. Celui-ci se rapproche d'abord de la N'Zoro, mais assez rapidement, en 1903, il devient « indépendant ». Pour mettre fin aux continuelles disputes entre Matafa et Maruka, l'autorité coloniale invite ce dernier à se fixer sur la rive gauche de la N'Zoro où, avec l'appui des frères Tandia, Zombo et Siriki, il parvient rapidement à asseoir son autorité et à progresser vers l'Est. En 1912, Matafa passe à Aru. Vers 1917 et 1918, sa chefferie atteint son plus grand développement ; elle s'étend depuis le confluent N'Zoro-Abimva à l'ouest jusqu'à la frontière du Congo à l'est. La nouvelle orientation de la politique indigène du territoire d'Aru tendant à l'affranchissement des peuples « opprimés » conduit à la décision du 28 novembre 1919 du CDD du Haut-Uele de réduire l'autorité de Matafa exclusivement sur les administrés uniquement logo. Zombo, un sous-chef, est destitué et contraint d'évacuer la région Luguaret auparavant sous ses ordres. Tous les indigènes non autochtones sont soustraits à l'autorité de Matafa. La région de son influence s'arrête désormais au mont Belede. Ci-après le récit de la situation décrite dans un rapport commun du 16 novembre 1920 élaboré au village Matafa par les AT de Faradje et d'Aru.

> « L'examen de la politique intérieure de la chefferie en vue de son passage au territoire de Faradje a révélé une des situations des plus difficiles et des plus précaires. La plus grande partie de la population logo a refusé depuis environ un an d'obéir au chef Matafa et revendique l'indépendance sous leurs chefs de groupes Adrea, Mamvoma, Bologi, Avuguata, Drande, Briki et Dongomva. Mais une partie des Logo encore dévoués à Matafa se tenaient dans l'expectative, prêts à imiter l'exemple des autres groupes à la première concession que l'autorité coloniale leur fera. Une large propagande faite surtout par Briki et Madraki (qui meurt au court de cette période) gangrène aussi les chefferies Maruka et Kitambala du territoire de Faradje qui donnent des signes de malaise politique et de convulsions intérieures. La chefferie Matafa devient le lieu de refuge de nombreux indigènes dévoyés des groupements limitrophes. Matafa, profondément découragé, n'essaye pas de lutter contre le courant et affiche une attitude qui touche à la couardise ; il craint à sa vie. La situation troublée sert admirablement les penchants des pistonniers et auxiliaires du chef aux exactions qui se multiplient dangereusement. Les indigènes entre eux se livrent à tous les abus, les épreuves de poison se pratiquent au grand jour et font revivre toutes les anciennes querelles. À part certains groupements sous les ordres de

409 Choprix, G., *La Naissance d'une ville. Étude géographique de Paulis (1934-1957)*, Bruxelles, CEMUBAC, 1961, p. 10.

> meneurs plus intelligents que les autres et qui font quelques apports de vivres aux Mines (Briki, Madraki), la chefferie ne fournit guère de travail. »

L'autorité coloniale reconnaît la mauvaise gestion de la chefferie Matafa, mais elle va refuser de l'émietter par crainte de voir les autres chefferies logo présenter les mêmes types de réclamation. Elle note que « le passage de la chefferie Matafa au territoire de Faradje aura, en dehors des facteurs politiques et économiques qui le motivent, l'avantage de supprimer une circulation logo trop intense à travers les chefferies Dongo et Luguaret qui dépendaient auparavant de Matafa et les inévitables querelles et incidents qui en ont toujours résulté[410] ».

Plusieurs rapports administratifs montrent que diverses chefferies du territoire de Faradje ont connu des contestations internes devenues par moments violentes. Celles-ci ont été réorganisées en partie par l'autorité coloniale, qui a regroupé plusieurs groupements, au départ indépendants les uns des autres. C'est le cas par exemple de la chefferie Logo-Obeleba avec le groupement Baido[411].

> « Le groupement Baido a appartenu anciennement à la chefferie Magora (Kitambala), de même que la population du groupement Atama qui devra être englobée dans la chefferie à former. Peu avant notre pénétration dans la région, il parvient avec l'appui des Arabes à secouer la tutelle de Magora et reste temporairement indépendant. Encouragé par le Blanc, le chef Ibuqui (*sic*, Ibuki) dépendant à ce moment d'Aba, entreprend la conquête de la région et parvient sans trop de peine à la mettre sous son autorité. Il maintient Baido comme sous-chef sur la partie la plus importante de la population […] et place sur le reste Atama au mont Boku. Du vivant d'Ibu, grâce à la politique habile de ce chef, la situation se maintient prospère. Baido est dévoué ; Atama laisse de temps à autre à désirer, mais il est tenu en respect par l'autorité et le prestige de son suzerain.
>
> À la mort d'Ibu, la situation change. Gagnés par les revendications d'autonomie des autres groupements de la chefferie, eux aussi se rappellent qu'ils ont été anciennement temporairement indépendants. Plus correct qu'Atama qui refuse ouvertement obéissance à Dramba, successeur d'Ibu, Baido porte ses revendications devant l'autorité et reçoit la promesse qu'elles seront étudiées avec bienveillance. L'enquête faite sur place a démontré la nécessité d'organiser en chefferie sous les ordres de Baido les groupements précités. Atama se dit prêt à acepter l'autorité de Baido. Les intéressés se prétendent Obeleba et ont voulu faire de ce surnom leur donné par leurs voisins en raison de leur habitat sur la N'Zoro, "Obi", un appui de leurs revendications d'indépendance. Ce sont des purs logo, des clans Kuluba et Amodru. En principe, conformément à la politique générale logo, ces gens ne devraient pas être affranchis. Pratiquement il n'y a aucune autre solution possible. Dramba reconnaît qu'il n'a pas de droits sur eux. Kitambala sait que son père n'est jamais parvenu à les organiser effectivement. Même si on envisageait leur adjonction à une de ces chefferies, la situation deviendrait intolérable à cause de la position géographique de leur habitat. Dramba ou Kitambala auraient de nouveau des enclaves dans une région confinant avec Luguaret tant convoitée pour son bétail. Une fusion avec la chefferie Libana est impossible vu l'absence de liens de coutume ou de parenté permettant de donner à l'ensemble la liaison nécessaire.
>
> Le passage de la collectivité Baido déjà organisée en chefferie ou encore à organiser se fera sans difficultés. Les intéressés d'ailleurs qui ont déjà travaillé pour Aba avant le passage de la chefferie Ibu à Aru, se montrent favorables à ce projet.
>
> D'après le recensement sommaire fait sur place, le groupement renferme environ 800 hommes valides. »

410 « Note sur le passage de la chefferie Matafa (Logo) du territoire d'Aru au territoire de Faradje », Rapport commun du 16 novembre 1920 élaboré au village Matafa par les AT de Faradje et d'Aru. Fonds B. Verhaegen, archives de la section d'Histoire du Temps présent, MRAC.

411 « Note sur le passage du groupement Baido (Obeleba, Logo) du territoire d'Aru au territoire de Faradje », Rapport commun du 4 novembre 1920 élaboré au village Aligo par les AT de Faradje et d'Aru. Fonds B. Verhaegen, archives de la section d'Histoire du Temps présent, MRAC.

Voici deux autres exemples.

1) Les anciennes chefferies Dramba (Ibu)-Logo et Mava (Kaliko)[412]

« La chefferie Ibu dépendait anciennement du poste d'Aba. Lors de la suppression d'Aba comme poste politique en 1913, elle fut attachée au territoire d'Aru. La configuration de son territoire s'étendant sur plusieurs journées du Nord-Ouest au Sud-Est nécessite à ce moment le déplacement de la résidence du chef qui se trouvait à environ 2 heures d'Aba. Forcé de se rapprocher d'Aru, Ibu se fixe avec l'accord de l'autorité sur la rivière Miri. Une grande partie de la population du nord de la chefferie le suit et s'installe autour de sa nouvelle résidence. L'organisation politique de la région affaiblie par cet exode s'en ressent fortement, mais tient cependant debout grâce au prestige et à l'autorité du chef. Ibu tourne son attention vers le Sud et par une pénétration douce et pacifique réalise quelques gains de ce côté. Mal secondé par ses auxiliaires et trop occupé au Sud, la région du Nord se relâche de plus en plus. La population des Lipara (ancien capita révolté de la chefferie Maruka) qui en 1914 avait opté pour Ibu, refuse peu après obéissance au chef et cesse toute relation avec l'autorité ; lentement elle se grossit de tous les mécontents et insoumis des chefferies voisines.

La mort d'Ibu (mars 1919) fait éclater l'anarchie qui couvait sous les cendres. Plusieurs groupements gagnés par la politique adroite, l'aménité et le prestige du défunt montrent dès le commencement leur aversion à se plier à l'autorité du fils et successeur Dramba qui est loin d'avoir les qualités de son père. Peut-être aussi trop jeune pour se rendre compte des grandes difficultés de la situation, sa politique maladroite et tatillonne ne fait que l'aggraver et indispose même les groupements qui s'étaient montrés dévoués à sa personne. Une vague de revendications d'indépendance passe sur le territoire de la chefferie. Les Luguarets de Makpua, Dema, les Obelebade Lali (Dondoro), les Kaliko de Mava et Ombaga et les N'Do de Lango parviennent à s'affranchir et sont érigés en communautés indépendantes. Les Obeleba de Atama et Baido réclament l'autonomie et cessent toutes relations avec Dramba. Les Lipara prétendent se grouper en chefferie sous l'autorité de leur capitas Tandro et Drago. En pleine fermentation et désagrégation, le territoire de la chefferie devient l'asile de prédilection des fuyards du voisinage.

Voici donc la situation à ce jour. Dramba, même avec de la bonne volonté, qui malheureusement semble lui faire défaut, ne parviendra plus à mettre de l'ordre dans le grand territoire déchiré que forme l'actuelle chefferie. Les groupements affranchis, ceux tendant à l'affranchissemnemt et la population acceptant l'autorité de Dramba forment un enchevêtrement compliqué. Pour donner à la situation quelque clarté, pour permettre de souder les enclaves de la chefferie Ombaga et de donner de l'homogénéité aux autres groupements détachés de Dramba et constitués en chefferies autonomes, il est nécessaire de faire vider à Dramba les régions du Sud sur lesquelles il ne peut avoir des prétentions coutumières et de comprimer vers le Nord sa population trop éparse et par conséquent d'une administration trop difficile.

Nous proposons donc d'adopter la solution suivante :

1°) faire retirer à Dramba la population installée sous les ordres d'Adjuma (Magombo) vers les sources de la Miri[413] et lui faire passer la N'Zoro qui constituera en partie la nouvelle limite entre les territoires de Faradje et Aru ;

2°) passer avec la chefferie Dramba au territoire de Faradje, la collectivité Mava (Kaliko) dans le but d'obtenir des limites claires et aussi pour arrondir les contours des territoires intéressés. […] Ces limites ne sont fixées que vers le sud et l'est ; sa délimitation définitive pourrait se faire sans difficulté après son passage à Faradje ;

3°) refuser catégoriquement les prétentions à l'indépendance de deux groupements Lipara (Logo), Tandro et Drago, qui n'ont aucun titre à l'appui de leurs revendications et qui, de plus, se sont, par leurs agissements et leur attitude, montrés indignes à toute faveur ; les obliger à se plier sous l'autorité de Dramba et poursuivre leur soumission définitive avec toute la sévérité possible ;

412 « Note sur le passage de la chefferie Dramba (Ibu)-Logo et de la chefferie Mava (Kaliko) du territoire d'Aru au territoire de Faradje », Rapport commun du 26 octobre 1920 élaboré au village Dramba par les AT de Faradje et d'Aru. Fonds B. Verhaegen, archives de la section d'Histoire du Temps présent, MRAC.

413 Sous Bokoyo sur les affluents de la Kovo ; sous Akiama sur la rive droite de la N'Zoro ; sous Yanyarakasa sur un affluent de la Loha et celle dépendant de lui directement groupé autour de son installation actuelle sur la Miri.

4°) fixer la résidence de Dramba vers le cœur de la nouvelle configuration de sa chefferie, dans les environs d'Adjuma (gîte, rivière Dungu, à 6 h 30 heures environ d'Aba).

Cette solution aura comme résultat de permettre de grouper la population des différentes communautés du voisinage et plus particulièrement pour Dramba, d'occuper systématiquement le territoire de sa chefferie, surtout la partie Nord, de serrer les fractions hostiles des Lipara et de rendre plus difficile, sinon de supprimer les migrations d'indigènes voulant se soustraire à l'autorité de leurs chefs. Il est à prévoir que malgré les faibles moyens de Dramba, la situation s'améliorera par suite de l'assainissement de l'organisation intérieure et d'une administration plus facile résultant d'une meilleure coordination de la population.

Dramba consulté se montre favorable à la solution développée plus haut ; il estime que l'évacuation des régions citées sous n° 1 ne nécessitera pas de difficultés. Mava aussi accepterait de bon gré son passage à Faradje. En ce qui concerne Mava et ses administrés qui se disent kaliko, il est résulté de l'enquête faite que ce sont en réalité des Luguarets dépossédés. Kaliko n'est qu'un surnom péjoratif leur donné par les Kakua en raison de leur malpropreté. Comme cette population n'a plus de bétail, qu'elle s'oriente visiblement par ses occupations, ses installations et ses mœurs vers le génie Kakua ; que son passage ne constitue pas une scission de la région de l'élevage qui reste nettement confinée vers le centre du territoire d'Aru, nous estimons qu'il n'y a aucun inconvénient de la passer à Faradje. »

2) L'ancienne chefferie Libana (Dondoro)-Logo (Obeleba)[414]

« Dondoro, comme Ibu, dépendait anciennement du poste d'Aba comme chef indépendant. Sa soumission à Van Rottelberg, surnommé "Mototo", remonte à mai 1945. Les prétentions d'Ibu sur le territoire de Dondoro sous prétexte de services rendus lors de la pénétration de cette région sont écartées et l'intéressé travaille pour Aba comme chef autonome jusqu'au moment de la suppression de ce poste comme poste politique. Après son passage à Aru, Ibu reprend ses anciennes revendications et cette fois avec plus de succès. Par décision de M^r^ le lieutenant Colin (18 octobre 1913) confirmée par M^r^ le commissaire général Bertrand, Dondoro est mis sous son autorité.

Kitambala, successeur de Magora, qui seul pouvait émettre des prétentions réelles sur le pays (son père en ayant fait la conquête avant la pénétration du Blanc) ne parvient pas à se faire entendre. Les relations entre Dondoro et Ibu restent tendues et Ibu tout en menant une politique pondérée ne parvient pas à gagner la sympathie de ses nouveaux sujets. La mort de Dondoro (12 mai 1917) donne lieu à un nouvel examen de la situation. Sous l'influence d'une politique plus favorable aux revendications d'autonomie, le groupement des Obeliba anciennement sous Dondoro retrouve son indépendance ; Lali, fils du défunt est investi le 1er décembre 1919.

Bien intentionné et secondé par son oncle Tamandu (renseigné comme successeur éventuel), il parvient à mettre un peu d'ordre dans sa chefferie. Sa mort survenue le 25 juin 1920 marque un nouveau retard dans l'organisation intérieure de la communauté. Tamandu, oncle du défunt, désigné comme successeur éventuel, en l'absence de l'héritier direct, se désiste en faveur de son frère aîné Libana. Ce dernier prend provisoirement la direction de la chefferie. Il sera sous peu proposé pour l'investiture.

Le passage de cette communauté au territoire de Faradje ne provoquera aucune difficulté. Libana et ses administrés ayant dépendu anciennement d'Aba se montrent favorables à ce projet. La suite logique de l'investiture de Libana et de son passage à Faradje sera l'organisation en chefferie du second groupement Obeleba sous les ordres de Baido et son adjonction au territoire de Faradje. Comme ils n'ont jamais été sous les ordres de Dondoro, les héritiers de celui-ci n'ont pas à émettre des revendications les concernant et Dramba duquel ils dépendaient jusqu'à présent comprend qu'il n'a pas de droit sur eux.

La ligne de démarcation entre Dondoro (Libana) et la chefferie des autres Obeleba à créer sera constituée par la rivière Kovo. Les différents temps d'intérim avec l'inévitable affaiblissement de l'organisation intérieure en résultant ont provoqué des empiètements mutuels et favorisé l'installation d'une centaine de fuyards de la chefferie Kitambala.

Libana aura à retirer de la rive gauche de la Kovo le capita Abuondu avec 30 hommes, Adimva avec 25 hommes et Kairika avec 30 hommes.

414 « Note sur le passage de Libana (Dondoro)-Logo (Obeleba) du territoire d'Aru au territoire de Faradje », Rapport commun du 30 octobre 1920 élaboré au village Libana par les AT de Faradje et d'Aru. Fonds B. Verhaegen, archives de la section d'Histoire du Temps présent, MRAC.

> Les intéressés qui alternativement se réclamaient de Dondoro et Baido ont déclaré opter définitivement pour Libana et se sont engagés à vider la rive gauche de la Kovo au commencement de la saison sèche, après récolte de leurs plantations de sorgho et éleusine. Abo fils de Gaga auparavant sous les ordres d'Ibu installé avec 270 hommes sur la rive droite de la Kovo autour du mont Apefi accepte l'autorité de Libana. Le capita Amoeri qui à la faveur de la situation troublée du pays ayant fait l'objet du différend térritorial entre Matafa et Maruka s'était fixé à l'ouest de l'Ombatchiko sur le sol actuellement reconnu à Maruka, se retirera vers l'est, au-delà de la rivière précitée formant la limite entre Maruka et Libana ; l'évacuation est commencée.
>
> Les 100 fuyards de Kitambala avec les capitas Dima, Buluma, Angodo et Tiri repasseront la Miri pour se fixer dans leurs anciens foyers ; Libana surveillera l'évacuation et au besoin arrêtera les récalcitrants pour le cas qu'ils viendraient à manquer à leur promesse formelle d'avoir quitté leurs villages actuels au commencement de la saison sèche. »

En soutenant le passage d'un certain nombre des groupements logo du territoire d'Aru au territoire de Faradje, le CDD du Haut-Uele visait à constituer l'unité des Logo certes, mais aussi à séparer Logo et Lugbara dans deux territoires distincts. On sait que le rattachement du territoire de Faradje au Haut-Uele plutôt qu'à l'Ituri continue de soulever des interrogations. Suivons l'argumentaire défendu par le CDD[415] :

> « Par ma lettre n° 570 du 31 août passé, j'ai eu l'honneur de soulever déjà le cas du passage des Logo au territoire de Faradje pour ne conserver qu'à Aru les populations Lugwaret. […]
>
> Politiquement, Monsieur le Vice-gouverneur général, le rattachement des populations logo à Faradje que je propose serait de nature à marquer entre les territoires intéressés des limites ethniques des démarcations nettes : Faradje serait le territoire du Logo, Aru celui du Lugwaret ; Faradje aurait une unité politique et Aru aurait la sienne. Les froissements et animosités qui existent actuellement entre le Logo, l'ancien oppresseur, et le Lugwaret, l'ancien assujetti, disparaîtraient : par son rattachement à Faradje, le Logo n'aurait plus l'occasion de traverser les territoires lugwaret et l'emprise passée du Logo sur le territoire du pasteur lugwaret que notre première politique favorisa, aurait enfin un terme absolu.
>
> Le problème soulevé me force, Monsieur le Vice-gouverneur général, à devoir vous proposer le passage d'un petit groupement kaliko, d'extraction lugwaret à Faradje, qui comme les rapports des administrateurs l'expriment (cf. *supra*), doit être rattaché à Faradje – se trouvant au milieu de populations kakua, dont il se rapproche et qui dépendent de Faradje. Le passage de la chefferie Mava à Faradje permet, de plus, de donner des limites nettes entre Faradje et Aru la rivière Opi au sud.
>
> Pour ce groupement, comme pour le passage des Logo, la question économique dicte aussi la solution que je propose. En effet le Logo d'Ibu se trouve, par exemple, à cinq jours d'Aru, alors qu'il ne se trouve qu'à quelques heures d'Aba-poste de perception auquel il serait rattaché. Il est de plus à noter qu'Aba et Faradje souffrent du manque de main-d'œuvre – Aba surtout, de par les exploitations commerciales qui demandent grand nombre de porteurs. Et par le rattachement des Logo à Faradje, le problème s'éclaircit – ethniquement formant un tout les Logo pourront être poussés économiquement vers le même développement, – supprimeront la pénurie de population dont Aba se ressent à l'heure actuelle.
>
> Mon prédécesseur avait déjà, par sa lettre 340/V, proposé de rattacher le Logo à Faradje – mais avec création d'un nouveau territoire. Ce territoire n'aura pas besoin d'être créé : Faradje aura une politique unique : celle du Logo et les populations logo plus près de Faradje et d'Aba que d'Aru dépendront pour la perception de l'impôt partiellement d'Aba et partiellement de Faradje – en ce sens que ce ne sera que la distance qui sera prise en ligne de compte pour rattacher les chefferies à telle ou telle poste de perception.
>
> Pour les populations dongo, Monsieur Dechamps, vu son long séjour antérieur à Aru, pourra se rencontrer avec ses collègues pour étudier le problème ethnique que pose cette race.
>
> Il apparaît d'après la carte que le territoire de Faradje est très grand – du moins en superficie, car comme j'ai eu l'occasion de le dire lors de mes propositions concernant

415 Lettre du CDD du Haut-Uele au vice-gouverneur général de la Province-Orientale à Stanleyville portant sur les « limites territoriales entre les territoires de Faradje et Aru », écrite à Niangara le 29 décembre 1920. Fonds B. Verhaegen, archives de la section d'Histoire du Temps présent, MRAC.

la réserve de chasse (lettre n° 423 du 14 juin 1920), tout le Nord de ce territoire est quasi inhabité. Pour ce motif ce territoire resterait donc semblable aux autres – quant au chiffre moyen de la population[416].

Je profite de ces propositions de rattacher le Logo à Faradje pour vous soumettre, Monsieur le Vice-gouverneur général, la question suivante : jusqu'à ce jour on appelle Aru le territoire des Lugwaret – Lugwaret est une dénomination consacrée par l'Européen, qui ne correspond à aucune réalité. Aussi je vous propose, Monsieur le Vice-gouverneur général, de faire intervenir si possible la dénomination Territoire d'Aru au lieu de Territoire des Lugwaret, puisque le vrai nom du Lugwaret est Lugbara – et alors suite à cette proposition aussi la dénomination Lugwaret serait exclue, il ne resterait que la dénomination Lugbara réelle et employée par les populations.

De même jamais il n'est dit Faradje – mais bien Faragi et c'est Faragi qui est la seule dénomination réelle. »

Anciennement intégrés au district du Kibali-Ituri, c'est à partir du 1er janvier 1956 que les territoires de Faradje et de Watsa vont intégrer le Haut-Uele. Lors du référendum de 1962, le territoire de Faradje va revenir à l'Ituri. Peu de temps après, il retournera à nouveau au Haut-Uele, et y restera jusqu'à ce jour.

2.2. SUBDIVISIONS ADMINISTRATIVES

Le territoire de Faradje comptait 9 chefferies, avant de voir ce nombre réduit à 8.

Évolution du nombre de chefferies du terrtoire de Faradje (1937-1952)

Chefferie en 1937	Nom du chef	Chefferie en 1939	Nom du chef	Chefferie en 1943	Nom du chef	Chefferie en 1945	Nom du chef	Chefferie en 1952	Nom du chef
Logo-Ogambi	Azile	Logo-Ogambi	Azile	Logo-Ogambi	Azile	Logo-Ogambi	Azile	Logo-Ogambi	Sabuni
Logo-Lolia-Avokaya	Kitambala	L-L-Avokaya	Kitambala	L-L-Avokaya	Kitambala	L-L-Avokaya	Manda	L-L-Avokaya	Ali
Logo-Doka	Matafa	Logo-Doka	-	Logo-Doka	Sirigi	Logo-Doka	Sirigi	Logo-Doka	Sirigi
Logo-Bagela	Dramba	Logo-Bagela	Dramba	Logo-Bagela	Dramba	Logo-Bagela	Dramba	Logo-Bagela	Akubwa
Logo-Obeleba	Alomo	Logo-Obeleba	Alomo	Logo-Obeleba	Alomo	Logo-Obeleba	Suruga	Logo-Obeleba	Tamandu
Bari-Logo	Denis Surur	Bari-Logo	Denis Surur	Bari-Logo	Denis Surur	Bari-Logo	Denis Surur	Bari-Logo	Paul Surur
Dongo	Maki	Dongo	Maki	Dongo	Maki	Dongo	Dakala	Dongo	Dakala
Mondo	Bwere	Mondo	Bwere	Mondo	Bwere	Mondo	-	Mondo	Missa
Kakwa-Lamada-Kirikwa	Ima	K-L-Kirikwa	Ima	K-L-Kirikwa	Ima	K-L-Kirikwa	Ima	K-L-Kirikwa	Ima

Source : Province de Stanleyville, Note circulaire n° 217/AIMO/BI du 23 février 1937 ; Note circulaire n° 85/AIMO/BI du 24 janvier 1939 ; Registre des circonscriptions indigènes, 1943 ; Note circulaire n° 1063/AIMO/BI du 28 juillet 1945 ; et Note circulaire n° 21/948/BI du 27 mars 1952. Fonds B. Verhaegen, archives de la section d'Histoire du Temps présent, MRAC.

416 En ce qui concerne la population de Faradje, elle serait, par le passage des chefferies en question, augmentée de 7.000 contribuables : il y aurait, pour Faradje, 21.000 contribuables et pour Aru, 15.000 recensés et environ encore 10.000 à recenser.

Le nombre des chefferies sera réduit à huit avec l'intégration de la chefferie Bari-Logo dans le territoire de Watsa. Depuis, le territoire de Faradje est subdivisé administrativement en huit chefferies, une cité et trois postes d'encadrement administratif. Les chefferies sont : Dongo, Kakwa, Logo-Bagera, Logo-Doka, Logo-Lolia, Logo-Obeleba, Logo-Ogambi et Mondo-Missa. Pour les postes d'encadrement, il y a : Ambarau, Kitambala et Tadu.

Subdivision administrative du territoire de Faradje

Chefferies	Nombre de groupements	Nombre villages	Postes d'encadrement administratif	Superficie km²
Dongo	3	38		1.465
Kakwa	2	28		776
Logo-Bagera	3	27	Poste Kitambala	1.397
Logo-Doka	7	69	Poste Ambabau	1.465
Logo-Lolia	4	53		1.168
Logo-Obeleba	3	40		1.100
Logo-Ogambi	5	127	Poste Tadu	4.878
Mondo-Missa	3	24		859
Total	30	406		13.108

Notons que la chefferie Logo-Ogambi, la plus vaste, a toujours été aussi la plus peuplée du territoire.

La succession des chefs au pouvoir dans les chefferies Logo-Bagela, Logo-Obeleba et Logo-Lolia se présente comme suit :

Chefferie Logo-Bagera

Bagela (premier chef de la chefferie) Omba Yibu Dramba Akubua Agrago Tandroale Bulumba Clément Drabha (au pouvoir en 2011)

Chefferie Logo-Obeleba[417]

Obilebha (premier chef de la chefferie) Dondro Lali Libana Baido Alomo Samaki Tamandu Maulo Baido Kamba Kelema (au pouvoir en 2011)

Chefferie Logo-Lolia

Madri (premier chef de la chefferie) Tade Magora Kitambala Masikini Bendere Manda Ali Paul Kolego (au pouvoir en 2011)

Ci-dessous, la liste des administrateurs du territoire de Faradje pendant les premières années de l'organisation administrative.

Liste des administrateurs de territoire de Faradje

Noms	Noms locaux	Grade	Périodes
1. La Haye	Niama Djuni	Commissaire général	-
2. Buzon	Buzou	Lieutenant	-
3. Santequin	Tukumitano	Lieutenant	-
4. François de Renette	Yambili	Commis	-
5. de Villers Pervin	Talata	Capitaine commandant	-
6. Scheyvinck	Chicotte Kamamoko	Lieutenant	-
7. Celebrini di San Martino	Sarkato	Capitaine	-
8. Denis	Madjoikanza	1er sous-officier	-
9. Van der Hasselt	Pembeliboko	Commis-chef	1904
10. Wterwulghe	Kangi-Kangi	Sous-lieutenant	5 septembre 1905
11. Segers	Kobinda	Agent militaire	1er décembre 1906
12. Stockaer	Maboko na Monoko	Agent militaire	20 août 1908

417 Il arrive que des divergences d'orthographe se présentent entre le nom d'une chefferie (ici celle d'Obeleba) et celui du premier chef ayant inspiré le nom de celle-ci à l'autorité coloniale (celui d'Obilebha). C'est que la transcription du nom faite par l'administration n'a pas toujours été conforme au parler des populations locales.

13. Leynen	Molay	Agent militaire d'admin.	15 décembre 1908
14. Stockaer	Maboko na Monoko	Agent militaire	1er juillet 1909
15. Braeckman	Brukemani/Bwana Madefu	Agent administratif	4 décembre 1909
16. Buelens	Gonga na Butu	Agent militaire	1911
17. Pornage	Gangara Moko	Agent militaire	1911/1912
18. Hawotte	Parakondo	Sous-officier	1912
19. Bourgeois	Posita	Chef de poste	-
20. Van de Vyvere	Ataso	Commis	1912/1913
21. Goethals	Songo Molay	Commis	1914
22. Voisin	Palaba	Substitut	-
23. Hultman	Deberuhitte	Agent militaire	-
24. Lebrun	Talatala	Agent territorial 1re classe	1er avril 1913
25. Lenselaer	Kokomalarie	Commis	10 octobre 1913
26. Brandt	Gonga na Butu	Commis	10 février 1914
27. Lapierre	Dzongo-Dzongo	Agent territorial	1er juin 1915
28. Goffinet	Ndiete na Waraga	Agent territorial 1re classe	6 juin 1917
29. Van Beckel	Balandeke	Agent territorial 1re classe	12 mars 1918
30. Gils Eugène	Songo-Molay	Premier sous-officier	9 juillet 1918
31. Colard Simon	Kopi	Agent territorial 1re classe	1er août 1918
32. Stocker	Bango Moke	Adm. terr. de 2e classe	10 novembre 1919
33. Eldh N.H.	Moto	Adm. terr. de 1re classe	8 août 1922
34. Leruth H.	Malumalu	Agent terr. de 3e classe	1er octobre 1922
35. Sarlet M.	Magbe	Adm. terr. de 2e classe	5 juillet 1923
36. Leruth	Malumalu	Agent terr. de 1re classe	4 avril 1924

[Tableau récapitulatif de l'organisation administrative du territoire de Faradje (voir annexe 2.2).]

Les chefs de chefferies et de la cité au pouvoir en 2010 dans le territoire de Faradje sont présentés au tableau ci-contre.

Noms des chefs de chefferies du territoire de Faradje en 2010

Entités	Chef	Date d'investiture
Chefferie Logo-Bagela	Clément Drabha- Mogo	1998
Chefferie Logo-Doka	Agumani-Waiwai	1973
Chefferie Dongo	Aguma-Arugba	
Chefferie Kakwa	Baubouim Kwadje Lasuba	2003
Chefferie Logo-Lolia	Paul Kolego-Kitambala	1983
Chefferies Mondo-Misa	Mamboyi-Banto	2005
Chefferies Logo-Obeleba	Kamba-Kelema	
Chefferie Logo-Ogambi	Léon Amuta-Ombandroa	2006
Cité d'Aba	Paul Banga-Lusuba	

Source : *Rapport annuel du territoire de Faradje*, 2007.

Les chefs coutumiers de Faradje en 2006. (Source : Présentation en 2006 des chefs coutumiers devant la population au marché central de Faradje. De gauche à droite : Obote Sirika Jean, Agumani (décédé), Somana, Karume, Matshaga, Drabha, Adramasi, Mgbangala, Alomo (décédé), Mambukele, Ndambhu et Mbikondolomo. Photo Jeanine Aïwa.)



La chefferie Kakwa est aussi appelée chefferie Damada-Kirikwa, nom forgé de l'union de deux groupements qui la composent. Le groupement Damada, délimité, au nord, par la frontière RD Congo-Sud-Soudan, au sud, par la rivière Kolokpo, à l'est, par la rivière Zelemvu et, à l'ouest, par la chefferie Mondo. Le groupement Kirikwa, quant à lui, est délimité au nord, par la frontière RD Congo-Sud-Soudan ; à l'est, et au sud, par la rivière Avuku ; à l'ouest, par la rivière Zelemvu.

Les deux groupements de la chefferie Kakwa étaient jadis l'apanage du pouvoir traditionnel des chefs Kirikwa, dont le premier connu fut Lasukuri, que l'EIC trouva sur le trône. Après lui, la succession fut la suivante : d'abord son frère Lasu, puis Mola et Lasu Geri au pouvoir en 2010. À noter que Mola fut arrêté et emprisonné à Irumu par le pouvoir colonial ; il s'enfuit de la prison d'Irumu et partit en exil en Ouganda. Son successeur Lasu Geri sera, par la suite, destitué par l'autorité coloniale, ce qui amena au pouvoir, en 1946, le clan Damada, dont le premier chef investi fut Ima. La succession, depuis, se présente comme suit : Lokudu Lokulu, Djibala et Taboya Buya Takole (décédé en 2010).

2.3. LE PEUPLEMENT

Plusieurs peuples habitent le territoire, notamment des Logo, des Mondo, des Avokaya, des Kakwa, des Dongo, des Baka, des Padjulu et des Azande.

Les Logo occupent l'espace situé entre Faradje, Aba et Watsa, qui correspond en grande partie au bassin de la Haute Dungu, au bassin de l'Avuku et à quelques régions appartenant au versant septentrional des bassins de la Nzoro et du Kibali. Quelques Logo habitent encore au Soudan, dans le district du Yei. Leur aire d'extension est limitée, au nord, par le pays des Avokaya-Padjulu ; au nord-est et à l'est des Logo vivent les Keloki-Kakwa ; au sud, se sont établis les Mangbutu et, à l'ouest, apparaissent les Bari-Logo.

Les Logo constituent le peuple majoritaire numériquement et sociologiquement, subdivisé en clans exogames et patrilinéaires. Ils ont pour ancêtre Tafulindri, marié à Takua, qui eurent pour filiation :

- Mala, Zongo et Bare dans la chefferie Logo-Ogambi ;
- Ogambi qui donna naissance à Dakwala, Konioroko et Manigo ;
- Mbaka dans la chefferie Logo-Doka ;
- Mandri dans la chefferie Logo-Lolia-Avokaya ;
- Tade dans la la chefferie Logo-Obeleba ;
- Omba dans la chefferie Logo-Bagera ;
- Mabanga qui épousa Kalakiko (une femme bari) à l'origine de la chefferie Bari-Logo devenue chefferie Sururu intégrée dans le territoire de Watsa.

Dans le territoire, les Mondo et les Kakwa sont minoritaires numériquement. En effet, on ne comptait, en 1959, que 8.347 Kakwa[418] dans le territoire de Faradje et l'espace qu'ils occupent aujourd'hui représente une superficie de 476 km^2. Les Kakwa du territoire de Faradje sont appelés Kakwa d'Aba pour les distinguer des autres Kakwa[419]. Ils sont aussi appelés (ceux du territoire de Faradje) :

- *Kakwa-Ima,* en mémoire de leur chef Ima, premier chef Damada à la tête de la chefferie ;
- *Kakwa Damada*, en référence au clan régnant Damada ;
- *Kakwa Damada-Kirikwa* : appelation reprise dans plusieurs documents d'archives de la période coloniale, elle désigne les deux groupements de la chefferie Kakwa d'Aba.
- Les Kakwa d'Aba ne vivent pas tous dans la délimitation de la chefferie Kakwa. Certains se retrouvent retranchés en communautés ou en villages dans des chefferies dominées par d'autres peuples. Ainsi trouve-t-on les :
- villages Lema et Mungua dans la chefferie Logo-Ogambi ;
- villages Tsore et Lumery, ainsi que la communauté Diding'O dans la chefferie Logo-Bagera, dans la contrée de Faradje ;
- la communauté Kakwa d'Amadi, qui se retrouve dans la chefferie Barambo (territoire de Poko dans le Bas-Uele).

418 À noter que les Kakwa du territoire d'Aru dans l'Ituri sont appelés Kakwa Inga ou encore Kakwa Dropa.

419 En effet, on trouve d'autres Kakwa dans le territoire d'Aru en Ituri et au Sud-Soudan. Ceux du territoire d'Aru sont appelés Kakwa-Inga de Kumuru ou d'Ingbokolo, ou encore Kakwa Dropa.

À cause de l'isolement/intégration dans d'autres chefferies, certains groupes kakwa comme ceux des villages Lema et Mungua dans la chefferie Logo-Ogambi ne consevent plus grand-chose de la culture kakwa. Notons que les Kakwa sont un groupe intégré du peuple bari.

En matière de mariage, le mariage monogamique (un homme et une femme) reste préférentiel dans les sept chefferies, excepté dans la chefferie Mondo, où l'on observe la pratique combinée de la monogamie et de la polygamie. La dot est versée en argent et en nature. Elle est payée par le père de famille après entente avec la belle-famille. Celle-ci organise une compensation au moment de donner leur fille en mariage.

Le système de filiation est patrilinéaire. C'est l'époux qui est le chef du ménage et a, à ce titre, le devoir de donner le nom à l'enfant suivant les circonstances de la naissance. Rares sont les enfants qui portent le nom de la mère. Par ailleurs, dans le territoire de Faradje, on observe des rapports interethniques privilégiés à travers les mariages. Il n'existe pas d'associations ethniques.

3. LE TERRITOIRE DE NIANGARA

3.1. APERÇU HISTORIQUE

Le poste de Niangara fut fondé en 1892 par l'expédition Van Kerckhoven, en même temps que ceux de Dungu et de Faradje, pour servir de base opérationnelle aux opérations contre les madhistes[420]. Le territoire de Niangara fut créé par la circulaire n° 106 du 26 décembre 1895 de l'EIC, sous l'appellation de zone autonome de Makua, avec comme chef-lieu Niangara.

Niangara vient de la déformation du nom du chef Yangala ou Yangara. Celui-ci est considéré comme le fondateur de la dynastie des Matsaga (qui occupent actuellement trois chefferies dans le territoire de Niangara) qui régnait dans cette région à la fin du XIXe siècle. Cette figure historique fit l'objet d'une intéressante notice biographique, que voici :

420 Cahoprix, G., *op. cit.*, p. 20.

« Niangara ou, plus exactement, Yangara, chef madjaga, né vers 1825 et décédé le 27 décembre 1895 ; fils de Magapa ou Dakpwara ou Degberra, fils de Langa-Ndula.

Il était installé au village de Makomondo, entre la Ne-Delawa et la Ne-Kebu. À la suite du meurtre de Mbunza, auquel il fut contraint de participer sous la pression de Nesogo, fils de Sadi le Mangbetu, de Bashir et d'autres traitants, il avait été placé par ces derniers (1874) à la tête de l'ancienne chefferie de Mbunza et au détriment de Bara, fils aîné du chef mangbetu, réfugié au sud du Bomokandi, en territoire d'Azanga, son oncle. Ce fut pour Yangara l'occasion de voir presque doublé le territoire de sa chefferie, qui, jusqu'alors, ne s'étendait que de l'Uele à la Gadda. Pour se protéger contre ses ennemis, les Mabadi à l'Est, les Medje-Mangbetu au Sud, les Azande de Bowili et les aBisanga de Mambanga à l'Ouest, il jugea opportun de déplacer au Nord de la Gadda, jusqu'aux sources de la Dingba, sa résidence, qu'il fixa ainsi à Tangasi, le Dingba actuel. La zériba des traitants de Tangasi, devenue poste gouvernemental dès 1878-1879, Yangara s'y trouva tout à fait en sécurité. Devenu le chef le mieux rallié aux Égyptiens, il n'en fut pas moins en butte à des tracasseries de leur part.

En octobre 1881, Mohammed Abdu, intendant égyptien de Tangasi, reprocha à Yangara d'avoir provoqué la visite de Junker, dont il craignait les rapports au gouvernement de Lado. En 1881-1882, sous prétexte que Yangara avait été l'allié de Mambanga, alors adversaire des Nubiens, l'Égyptien Hawash alla jusqu'à sévir contre lui avec cruauté ; la résidence de Tangasi fut transformée en bivouac et soumise aux pillages et aux pires orgies. En août 1882, Yangara était contraint d'accompagner le major Hawash dans son expédition contre Azanga, au sud du Bomokandi. En juillet 1883, libéré d'Hawash, Yangara défendit avec ardeur la cause d'Azanga devant Emin, venu en inspection à Tangasi, et il dénonça à ce dernier les intrigues de Mambanga.

Au départ des Égyptiens vers les postes du Nil, Yangara, privé de la sauvegarde que lui avait procurée jusqu'alors le voisinage d'un poste gouvernemental, porta sa résidence sur la rive sud de la Gada, dans la Ne-kanda ou boucle comprise entre la Ne-Delawa et la Ne-Kebu. Cette résidence fut dénommée Makomondo. Elle fut attaquée par les Arabes venus des Falls, quelques mois avant l'arrivée de l'expédition Van Kerckhoven-Milz au confluent Uelle-Gadda. … Cette expédition fut pour Yangara la fin de

ses perpétuelles craintes d'agression de la part de tous ses voisins.

Le chef madjaga s'empressa de faire sa soumission à Milz et établit ce dernier à l'endroit où se trouve actuellement le poste de Niangara (mars 1892).

Yangara mourut trois ans plus tard (27 décembre 1895). Laplume lui fit visite la veille même de sa mort. Son successeur fut son fils Mambanga, que Laplume investit quelques jours après.

Voici le portrait de Yangara esquissé par Christiaens, arrivé au poste de l'État en août 1893 : "Type grand, élancé, coiffé à la mode mangbetu, avec parures en plus d'aigle et de perroquet ; un pagne monumental forme éventail devant la poitrine et derrière le dos. À chaque coude, quatre peaux de chat-tigre superposées, retenues par des bracelets en bois de sorbier, les poignets ornés de bracelets en cuivre enroulés en spirale. À la cheville, plusieurs rangées de colliers de perles de laiton. Il se fait porter assis sur une chaise indigène ; son entrée ne manque pas d'un certain cachet imposant. Il promet tout ce qu'on lui demande, mais oublie vite, paraît-il, ce qu'il a promis !"

La principale femme de Yangara était Nenzima, sœur de Mbunza, qui était très intelligente et prit une grande part dans la direction des affaires de la chefferie[421]. »

Le 17 juillet 1895, le roi crée par décret le district de l'Uele (par la division du territoire de l'État indépendant du Congo en 15 districts), dont Niangara devient le chef-lieu, en même temps que celui de la zone autonome de Makua (futur territoire de Niangara). Chaltin, nommé « commandant supérieur des territoires du district de l'Uele », district détaché temporairement du commandement exercé par le vice-gouverneur, y installa sa résidence en qualité de chef d'expédition et de commandant supérieur.

Dès lors, le village de Niangara connut divers statuts :

- sur le plan administratif, sont créés, en 1917, le parquet et le tribunal de grande instance. Ceux-ci vont donner lieu à la célèbre expression de « Nyangarakata », qui signifiait tout simplement au début : « ton affaire est grave et sera jugée par le tribunal (parquet) de Niangara », mais qui, par la suite, est devenue une injure soulignant un comportement désapprouvé et indigne pour un homme normal, bref celui-ci d'un « imbécile » ou d'un « vaut-rien » ;
- sur le plan politique, les différentes restructurations territoriales intervenues durant l'époque coloniale amènent tantôt au transfert du chef-lieu du district à Buta, tantôt son retour à Niangara. Le dernier transfert définitif à Paulis (Isiro) intervint en 1956 ;
- sur le plan socioculturel, Niangara connaît un essor considérable avec la fondation de la mission catholique en 1920. Celle-ci devient, à son tour, le siège du vicariat apostolique de Niangara (1926) puis du diocèse de Niangara. Il y eut, par la suite la création d'une école normale, en 1927, de la première institution d'enseignement supérieur, le grand séminaire interrégional de Niangara, en 1935, puis d'une école d'infirmiers, d'un journal *Ngonga na bisu*, etc. ;
- sur le plan économique, installation de l'agence d'une banque interafricaine à Niangara, mettant en connexion les échanges avec le Soudan, la République centrafricaine et l'Ouganda.

Le déclin de Niangara s'amorce, en 1956, avec le déplacement du chef-lieu de district de Niangara à Paulis puis, en 1964, avec le transfert du siège du diocèse à Isiro et la fermeture du grand séminaire, ainsi que le départ des commerçants et planteurs européens. Niangara devient isolé et dépourvu de presque tout, sauf de ses infrastructures économiques de base[422].

3.2. SUBDIVISION ADMINISTRATIVE

La configuration actuelle du territoire de Niangara est la conséquence des mouvements migratoires accompagnés parfois de guerres (opposant les peuples qui habitent actuellement ce territoire), mouvements qui ne se sont arrêtés qu'avec l'arrivée des colonisateurs belges.

421 Lotar, L. & Coosemans, M., « Niangara », in *Biographie coloniale belge*, II, *op. cit.*, col. 732-734.

422 Dereine, « Le soulèvement des Babua (1900-1901) », *Africa-Tervuren*, vol. 10, n° 2, 1964, pp. 31-32 ; Choprix, G., *La Naissance d'une ville…*, *op. cit.*, p. 20 ; Extraits des *Bulletins administratifs*, 1914, 1920, 1923, 1932, 1933 et 1936. Archives de la division de l'Intérieur à Kisangani ; tradition orale, recueillie par les enquêteurs Libaki et Meduama.

En 1937, le territoire de Niangara comptait 9 chefferies. Celles-ci passèrent à 11 en 1939, à 8 en 1943 puis à 7 en 1952.

Évolution du nombre de chefferies du territoire de Niangara (1937-1952)

Chefferies en 1937	Nom du chef	Chefferies en 1939	Nom du chef	Chefferies en 1943	Nom du chef	Chefferies en 1945	Nom du chef	Chefferies en 1952	Nom du chef
-	-	Manziga	Aragi	Manziga	Aragi	Manziga	Umete	Manziga	Misi
Kopa	Ekibondo	Kopa	Ekibondo	Kopa	Ekibondo	Kopa	Ekibondo	Kopa	Ekibondo
Okondo I	Napangwe	Okondo I	Napangwe	Okondo I	Napangwe	Okondo I	Napangwe	Okondo	Okondo Meka
Kereboro	Okondongwe	Kereboro	Okondongwe	Kereboro	Okondongwe	Kereboro	-	Kereboro	Gasa
Okondo II	Kongoli	Okondo II	Kongoli	Okondo II	Kongoli	Okondo II	Okondo	-	-
Mabisanga et Mangbetu	Ganzi	Mabisanga et Mangbetu	Ganzi	Mabisanga et Mangbetu	Ganzi	Mabisanga et Mangbetu	Ganzi	Mangbetu- et Mabisanga	Adunandra
Mangbele	Gata	Mangbele	Gata	Mangbele	Gata	Mangbele	Gata	Mangbele	Gata
Atukabo	Mabaga	Atukabo	Mabaga						
Bakango-Mayoyo		Danga	Bakango-Mayoyo	Danga	-	-	-	-	-
-	-	Boemi	-	Boemi	Pongbo	Boemi	Pongbo	Boemi	Pongbo
Licenciés	Kopa	Licenciés	Kopa	Centre extra-coutumier de Niangara	Centre-extra	Jean Mabonde coutumier de Niangara	Centre-extra	Iniama coutumier de Niangara	

Source : Province de Stanleyville, Note circulaire n° 217/AIMO/BI du 23 février 1937 ; Note circulaire n° 85/AIMO/BI du 24 janvier 1939 ; Registre des circonscriptions indigènes, 1943 ; Note circulaire n° 1063/AIMO/BI du 28 juillet 1945 ; et Note circulaire n° 21/948/BI du 27 mars 1952. Fonds B. Verhaegen, archives de la section d'Histoire du Temps présent, MRAC.

Le territoire est divisé en sept chefferies, une cité et deux postes d'encadrement administratif. Le tout subdivisé en 38 groupements, 3 quartiers, 163 villages. Ses chefferies sont Boimi, Kereboro, Kopa, Mangbele, Mangbetu, Manziga et Okondo.

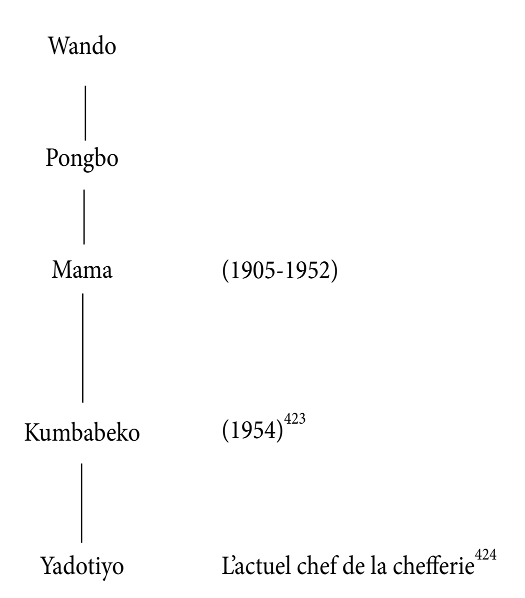
Trois de ces chefferies (Kereboro, Kopa et Okondo) sont dirigées par une même dynastie, celle des Matsaga. Deux autres chefferies (Boimi et Manziga) sont dirigées par les Avungara. Et deux autres chefferies (Mangbele et Mangbetu) sont constituées des Mangbele venus de l'ouest en remontant l'Uele et des Mangbetu de la descendance du chef Nabianbale qui avaient refusé de suivre leurs congénères au sud de la Bomokandi.

La configuration actuelle du territoire est la conséquence de différentes réformes administratives intervenues entre 1925 et 1936. Celles-ci avaient procédé à la fusion et à la délimitation de ces chefferies.

3.2.1. Chefferie Boimi

Elle est située au sud-ouest du territoire de Niangara. D'une superficie de 850 km², la chefferie Boimi est majoritairement habitée par des populations azande auxquelles se mélange une minorité de Barambo et de Madhi.

La chefferie Boimi, créée en 1905, est dirigée par des chefs tous issus d'Avungara descendants du chef fondateur Wando (décédé en 1892).

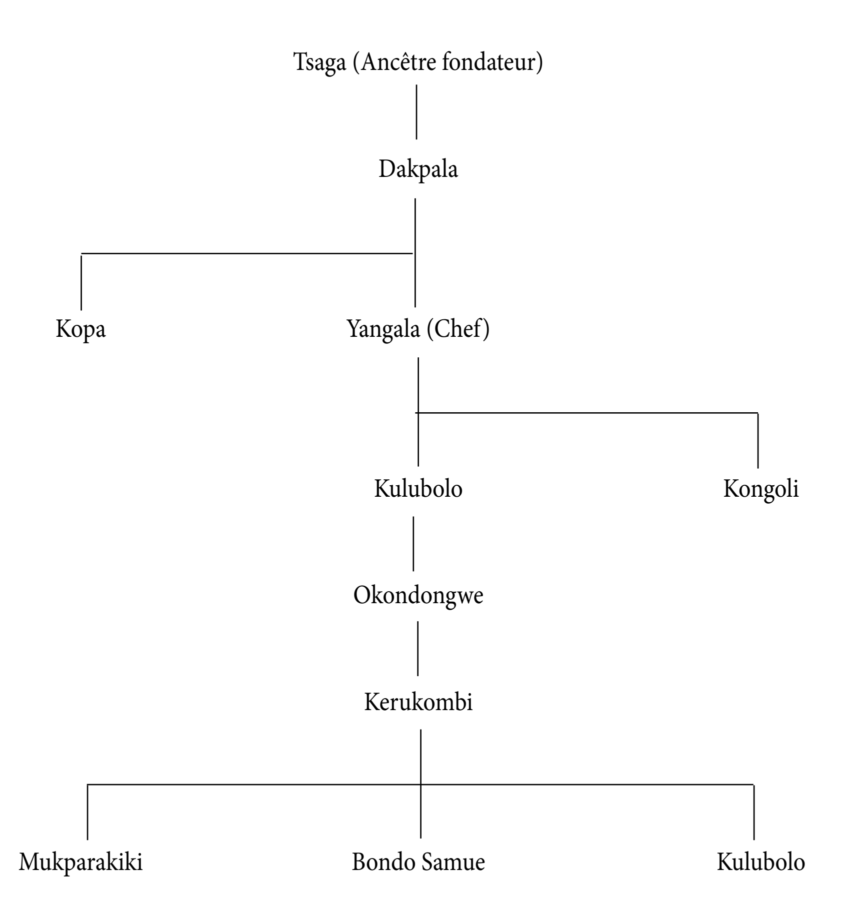


3.2.2. Chefferie Kereboro

Située au sud-est du territoire de Niangara, elle a une superficie de 1.838 km² et ses habitants sont composés de Mayogo, Matsaga, Bangba, Mangbetu, Mamvu, Duga, Madhi et Gbote.

La chefferie Kereboro a été constituée à la suite de la restructuration des chefferies Matsaga intervenue en 1932, notamment par la fusion d'une partie de l'ancienne chefferie Koti.

Ci-dessous l'arbre généalogique de ses chefs :



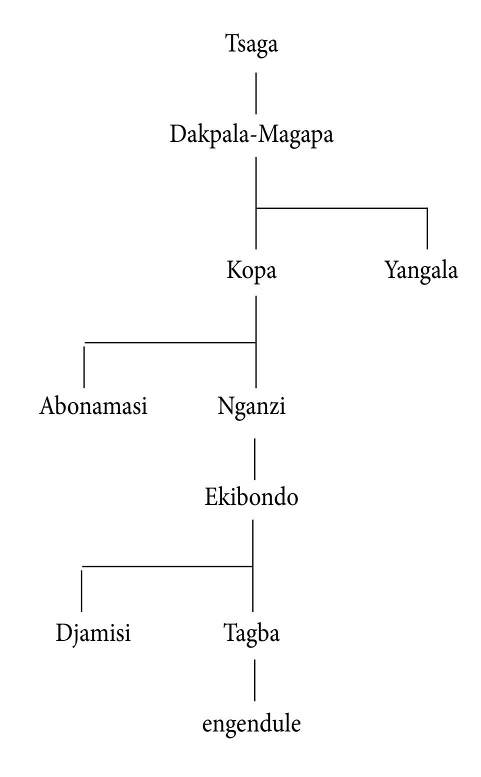
423 Liste de succession établie à Niangara le 5 septembre 1958 par le directeur politique du paysannat et administrateur.

424 Les dates d'accession de ces deux derniers chefs ne sont pas connues.

3.2.3. Chefferie Kopa

Elle est située à l'est du territoire de Niangara et a une superficie de 1.503 km². Ses habitants sont constitués de Bangba (majoritaires), Matsaga, Mayogo, Mamvu, Azande, Mabadi, Duga, Angahi, etc. Sa configuration actuelle, qui date de 1932, est intervenue à la suite de la restructuration des chefferies Matsaga, notamment par la fusion des chefferies Ekibondo, de la sous-chefferie Medi-Medi et d'une partie de l'ancienne chefferie Koti[425]. À noter que jusqu'à cette restructuration, la sous-chefferie Medi-Medi était intégrée dans le territoire de Dungu.

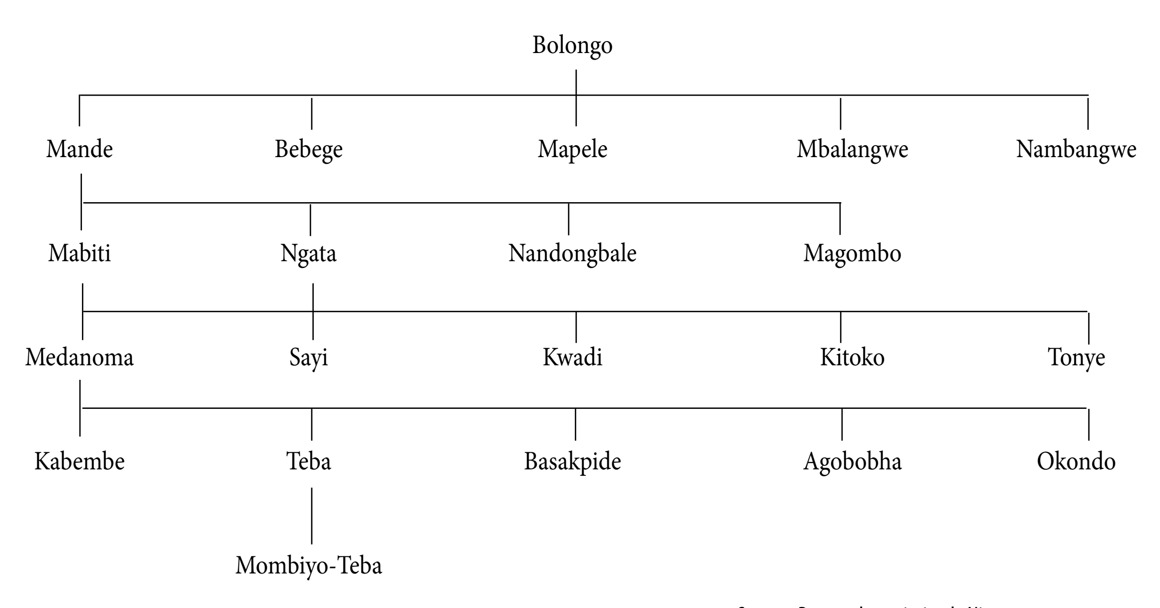
En 2010, la chefferie Kopa est dirigée par Dieudonné Lengendule Mongbongbo qui a succédé à son père en 2006. Voir l'arbre généalogique ci-contre :



3.2.4. Chefferie Mangbele

Avec une superficie de 482 km², elle est située à l'ouest du territoire de Niangara. Sa population est presque exclusivement composée de Mangbele, peuple bantou qui aurait atteint la région en remontant la rivière Uele. On y trouve aussi des Madhi.

L'arbre généalogique de succession au pouvoir se présente comme suit :



Source : Bureau du territoire de Niangara.

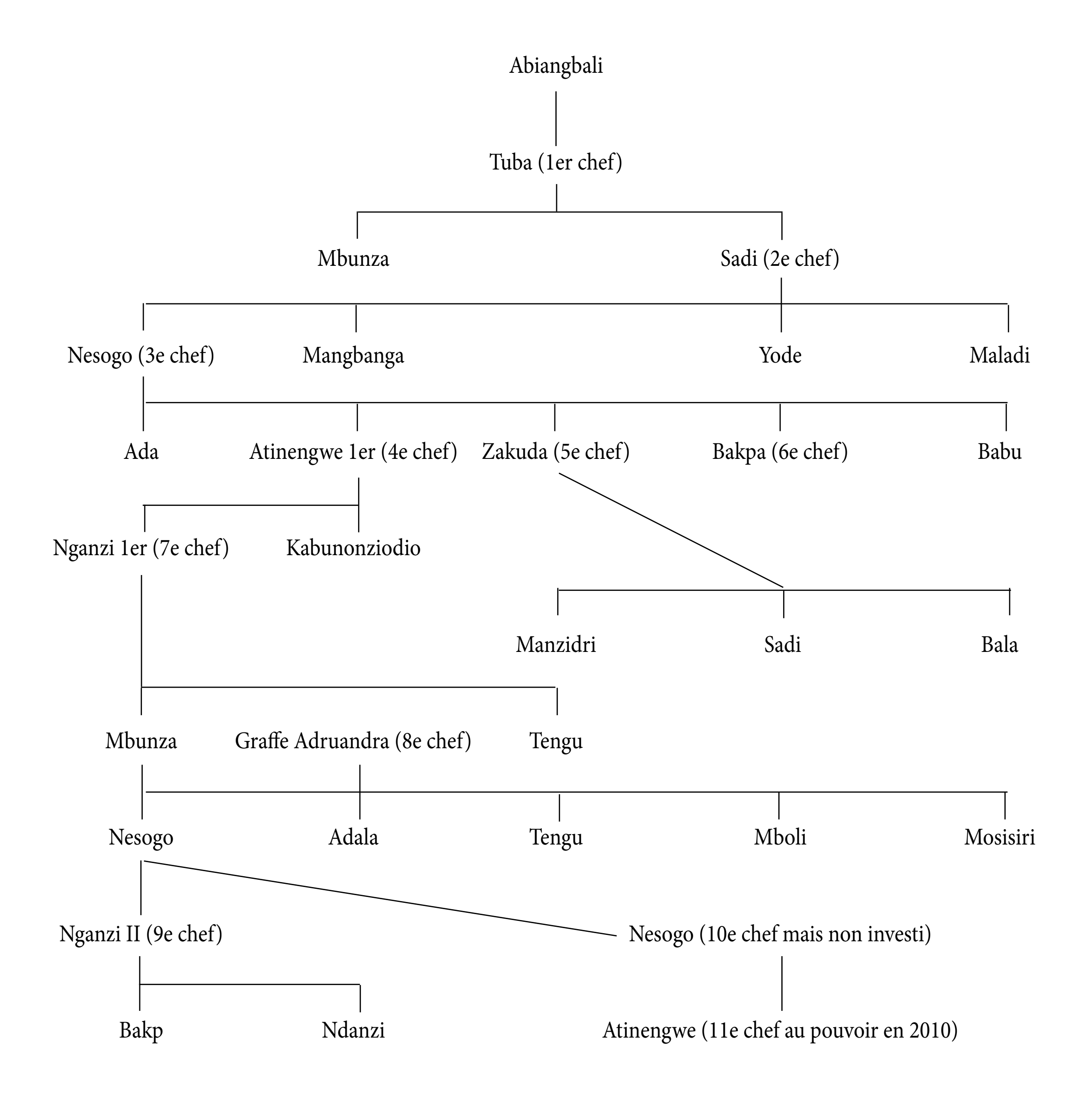
425 Procès verbal n° 45 et lettre n° 413 du 5 avril 1932 du commissaire de district de l'Uele-Nepoko, adressée au gouverneur de la Province-Orientale à Stanleyville.

3.2.5. Chefferie Mangbetu

Avec une superficie de 369 km², elle est située à l'ouest du territoire de Niangara. Ses habitants sont constitués des Mangbetu (majoritaires), Mabisanga, Madhi et Maberu.

La chefferie Mangbetu a été constituée entre 1909 et 1930 de la fusion et de la suppression de plusieurs petites chefferies. En effet, l'arrêté du 10 novembre 1912 confirme la constitution de la chefferie Nganzi. En 1913 intervient la scission qui donna lieu à deux chefferies distinctes : Baranga et Maberu. Le 9 février 1925, il y eut constitution de la chefferie unique intégrant les Mangbetu et les Mabisanga sous l'autorité de Nganzi. Cette situation est confirmée par le décret du 7 juin 1930[426].

L'arbre généalogique de la chefferie Mangbetu se présente comme suit :



Source : Archives du territoire de Niangara (1972).

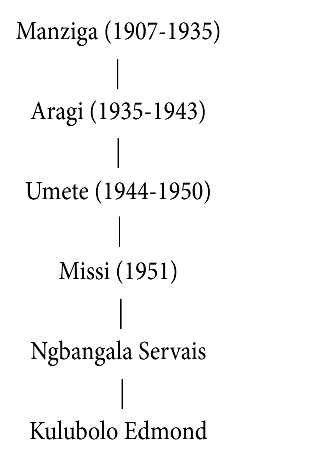
426 Procès verbal n° 183 de la constitution des chefferies Mabisanga et Mangbetu (leur historique), document sans date.

3.2.6. Chefferie Manziga

Avec une superficie de 2.139 km², elle est située au nord du territoire de Niangara. Sa population est en majorité constituée d'Azande, de Madhi et d'une minorité de Bangba et de Masele.

La chefferie Manziga a été constituée le 14 mars 1930 par la fusion des chefferies Ginda (créée en 1907), Manziga (créée en 1907) et Datule (créée 1909). Tous les chefs sont des Avungara, descendants du seul chef Wando (décédé en 1892), installé dans sa région après la conquête sur les Bangba par son fils Ukwa en 1815[427].

La succession au pouvoir se présente de la manière suivante :

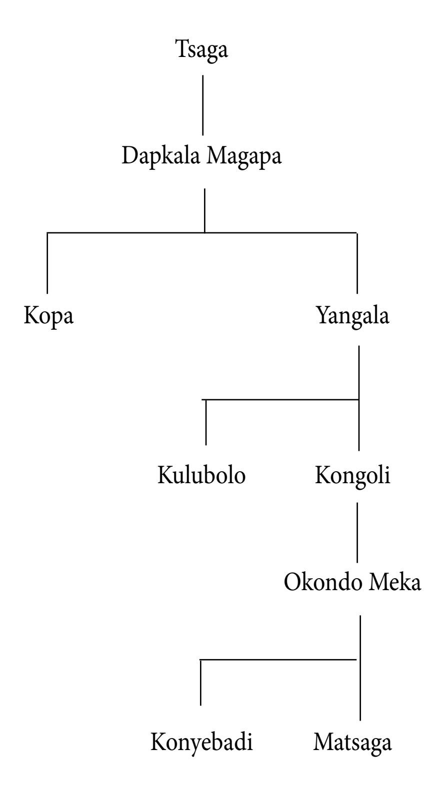


Source : Lettre n° 2831/n°2 de l'administrateur territorial assistant du territoire de Niangara du 5 septembre 1958 ainsi que son annexe.

3.2.7. Chefferie Okondo

Avec une superficie de 1.892 km², elle est située au sud du territoire de Niangara. Ses habitants sont constitués de Madhi (majoritaires), Matsaga, Mayogo, Mangbetu, Mangbele, Mabisanga, Mamvu (dans le groupement Mbelekeu), etc.

La chefferie Okondo a été constituée à la suite des restructurations intervenues en 1932. À partir de 1968, son chef est Matsaga Alexandre. La généalogie dans la succession est la suivante :



Source : P.V. 1 45 et lettre 1° 413 du 5 avril 1932 du commissaire de district de l'Uele-Nepoko, adressée au gouverneur de la Province-Orientale à Stanleyville.

[Tableau récapitulatif de l'organisation administrative du territoire de Niangara (voir annexe 2.3).]

427 Lettre n° 2831/N.2 de l'administrateur territorial assistant du territoire de Niangara du 5 septembre 1958 ainsi que son annexe.

3.3. LE PEUPLEMENT

La population du territoire de Niangara est constituée d'une douzaine de peuples.

Peuples habitant le territoire de Niangara

Peuples	Espace d'habitation
Azande	Chefferies Boimi et Manziga, et en minorité dans la chefferie Kopa
Bangba	Chefferies Kopa (principalement), mais aussi en minorité dans les chefferies Kereboro, Okondo et Manziga
Mayogo	Chefferies Kereboro (principalement), Kopa et Okondo
Madhi	Chefferies Okondo, Boimi, Manziga, Mangbele et Mangbetu
Mangbetu	Chefferies Mangbetu (principalement) mais aussi chefferies Okondo et Kereboro
Mangbele	Chefferie Mangbele (principalement) mais aussi chefferies Okondo et Kereboro
Mabisanga	Minorité en chefferies Mangbetu et Okondo
Matsaga	Groupe minoritaire constituant la classe dirigeante dans les chefferies Kereboro, Kopa et Okondo
Dupa (Gbote)	Groupe minoritaire dans les chefferies Okondo, Kereboro, Kopa et Okondo
Mamvu	Groupe minoritaire dans les chefferies Mangbele, Okondo et Mangbetu
Bakango	Groupe minoritaire dans les chefferies Mangbele et Mangbetu
Angai	Minorité apparentée aux Bangba dans les chefferies : Kopa, Manziga et Mangbele
Masele	Groupe minoritaire dans la chefferie Manziga

S'y ajoutent, aussi, les Barambo, Mabadi, Aberi… qui vivent dans le territoire de Niangara. Mais il devient difficile de leur attribuer un espace précis, étant donné qu'ils ont beaucoup perdu de leur identité socioculturelle.

Concernant les caractéristiques propres à chacun de ces peuples, André Scohy écrivait : « Tantôt vainqueurs, tantôt dominés, tous ces gens, s'imbriquant les uns dans les autres, peu à peu se sont mutuellement emprunté des mœurs, des coutumes, des arts, des modes, des techniques[428] ». Ainsi, la forme de mariage, la forme de lignée ou de filiation, la forme de dot, le régime alimentaire, le régime de localisation du ménage après le mariage ne présentent presque plus de ligne de démarcation nette :

- on se marie facilement et volontiers avec n'importe quelle femme ou n'importe quel homme de son choix (mariage mixte interethnique) ;
- l'enfant prend, bien sûr, la filiation de son père (patriarcat). D'où le choix du nom à donner à l'enfant appartient au mari. Ce choix du nom est souvent circonstanciel ;
- après le mariage, le couple peut s'installer n'importe où, même dans d'autres chefferies, le premier choix étant bien sûr réservé à son milieu ethnique ou familial. C'est ainsi que les peuples se sont retrouvés entremêlés.

Quant à la dot, sa forme a évolué avec le temps et avec les différents mélanges. Jadis constituée de couteaux, de lances, de filets et même de chiens de chasse, elle passe aujourd'hui aux produits manufacturés modernes (vélos, tissus…), à l'argent et aux chèvres, sans compter les produits vivriers de consommation directe. Elle est toujours versée par la famille de l'époux à celle de l'épouse. Les relations avec la belle-famille sont toujours celles du respect mutuel.

Pour le régime alimentaire, il existait jadis une distinction nette entre celui des Azande et des autres peuples. Les Azande préféraient les légumes (et la viande) assaisonnés de sauce à la pâte d'arachides ou autres oléagineux, accompagnés de pâte de manioc ou de millet, tandis que les autres avaient une préférence pour les légumes (la viande) préparés à l'huile de palme et accompagnés de banane ou du manioc.

428 Scohy, A., *op. cit.*, p. 109.

4. LE TERRITOIRE DE RUNGU

Les postes de Rungu et de Medje furent créés en 1903[429]. Une partie de l'espace occupé actuellement par le territoire de Rungu était incorporée en 1911 dans la zone de Bomokandi. Cette zone comprenait les postes de Niangara, Durunga, Amadi, Gombari, Arebi et Van Kerckhovenville[430].

Le territoire de Rungu, dans ses limites géographiques actuelles, est le résultat de plusieurs réformes administratives. La première organisation connue du territoire de Rungu est celle définie par l'ordonnance n° 24 du 1er février 1920, modifiant les limites des territoires du district du Haut-Uele[431]. En 1922, Medje est un territoire à part entière du district de l'Ituri créé par l'ordonnance n° 11/SG du 28 novembre 1922[432]. En 1932, par l'ordonnance d'administration générale n° 171/AIMO du 24 décembre 1932, Rungu devient territoire de Mangbetu avec, comme chef-lieu, Paulis[433]. En 1967, par l'ordonnance n° 67-221 du 31 mai 1967, le territoire change de dénomination et devient Rungu, avec Paulis comme chef-lieu. Peu après, le 5 décembre 1972, le chef-lieu du territoire va être transféré de Paulis (Isiro) à Rungu par l'autorité du district[434].

La superficie du territoire de Rungu est de 8.605 km². Il est borné au nord par la rivière Bomokandi et au sud par la rivière Nepoko.

4.1. SUBDIVISIONS ADMINISTRATIVES

En 1937, le territoire de Rungu – appelé Paulis – comptait 8 chefferies. Celles-ci passèrent à 9 en 1939, et à 7 en 1945.

Évolution du nombre de chefferies du terrtoire de Rungu (1937-1952)

Chefferies en 1937	Nom du chef	Chefferies en 1939	Nom du chef	Chefferies en 1943	Nom du chef	Chefferies en 1945	Nom du chef	Chefferies en 1952	Nom du chef
-	-	-	-	Dei	Ababu	Dei	Ababu	Dei	Ababu
Mangbetu-Mavandei	Misa	Mangbetu-Mavandei	Ababu	-	-				
M'boli	Madangba	M'boli	Madangba	M'boli	-	Mboli	Mboli	Mboli	Mboli
-	-	-	-	Azanga	Niapu	Azanga	Mangwangasa	Azanga	-
Mangbetu-Mavaazanga	Niapu	Mangbetu-Mavaazanga	Niapu	-	-	-	-	-	-
-	-	Mayangomasi	Tengu	Mongomasi	Tengu	Mongomasi	Gwatala	Mongomasi	Gwatala
Madjogo	Tongolo	Mayogo	Tongolo	Mayogo Mabozo	Tongolo	Mayogo Mabozo	Tongolo	Mayogo Mabozo	Anga Barthélemy
Mayogo-Mangbaie	Abiengama	Mayogo-Mangbaie	Abiengama	Mayogo	Tomu	Mayogo	Didema	Mayogo	Didema
Medje	Bongo	Medje	Bongo	Medje Mango	Ebandrombi	Medje Mango	Ebandrombi	Medje Mango	Ebandrombi
Madjogo Bambama	Ogandra	Madjogo Bambama	Ogandra	Madjogo	Ogambra	-	-	-	-
Mangbele Monga	Danga	Mangbele Monga	Danga	Mangbele	Danga	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	Centre extra-coutumier de Paulis	Masanga	Centre extra-coutumier de Paulis	Masanga

Source : Province de Stanleyville, Note circulaire n° 217/AIMO/BI du 23 février 1937 ; Note circulaire n° 85/AIMO/BI du 24 janvier 1939 ; Registre des circonscriptions indigènes, 1943 ; Note circulaire n° 1063/AIMO/BI du 28 juillet 1945 ; et Note circulaire n° 21/948/BI du 27 mars 1952. Fonds B. Verhaegen, archives de la section d'Histoire du Temps présent, MRAC.

429 Choprix, G., *La Naissance d'une ville…* », *op. cit.*, p. 17.

430 Lettre n° 84 portant sur : « Traitement des chefs », écrite à Niangara le 30 juillet 1911 par le chef de zone Acerbi au gouverneur général.

431 *Bulletin administratif* de 1920, pp. 557-564.

432 *Bulletin administratif* de 1922, pp. 91-98.

433 *Bulletin administratif* de 1932, pp. 990-1001.

434 *Rapport annuel du territoire de Rungu*, 2007.

Le territoire de Rungu compte sept chefferies, une cité, 4 postes d'encadrement administratif (PEA), 53 groupements, 11 quartiers, 364 villages et 145 avenues réparties de la manière suivante :

Subdivisions administratives du territoire de Rungu

Nom de l'entité	Nombre quartiers/groupements	Nombre villages/avenues	PEA
Cité d'Isiro	11 quartiers	145 avenues	
Chefferie Azanga	13 groupements	97 villages	
Chefferie Mayogo-Mabozo	11 groupements	98 villages	
Chefferie Mayogo-Magbaie	6 groupements	16 villages	Vube
Chefferie Medje Mango	4 groupements	27 villages	Medje
Chefferie Mongomasi	11 groupements	70 villages	
Chefferie Mboli	4 groupements	24 villages	Gao
Chefferie Ndey	4 groupements	32 villages	Ndey
Total	**11 quartiers**	**145 avenues**	
	53 groupements	**509 villages**	

4.1.1. Chefferie Mboli

Avec une superficie de 1.520 km², elle est située à l'est du territoire de Rungu. Son chef-lieu est Kasibu, localité située à 80 km d'Isiro sur la route de Watsa. Les habitants de la chefferie Mboli sont constitués principalement de Mayogo, Mangbetu et Mamvu.

La chefferie Mboli a été créée par l'arrêté du 28 novembre 1933 du commissaire de district de l'Uele, puis agrandie par fusion avec la chefferie Madjo, par la décision n° 9 du 21 juin 1943 du commissaire de district de l'Uele. Elle fait partie des quatre chefferies issues du démembrement du royaume du chef mangbetu Nabiangbale. En 2010, Kulubolo est le septième chef au pouvoir depuis sa création[435].

L'arbre généalogique des chefs de la chefferie Mboli se présente de la manière suivante (page de droite en haut) :

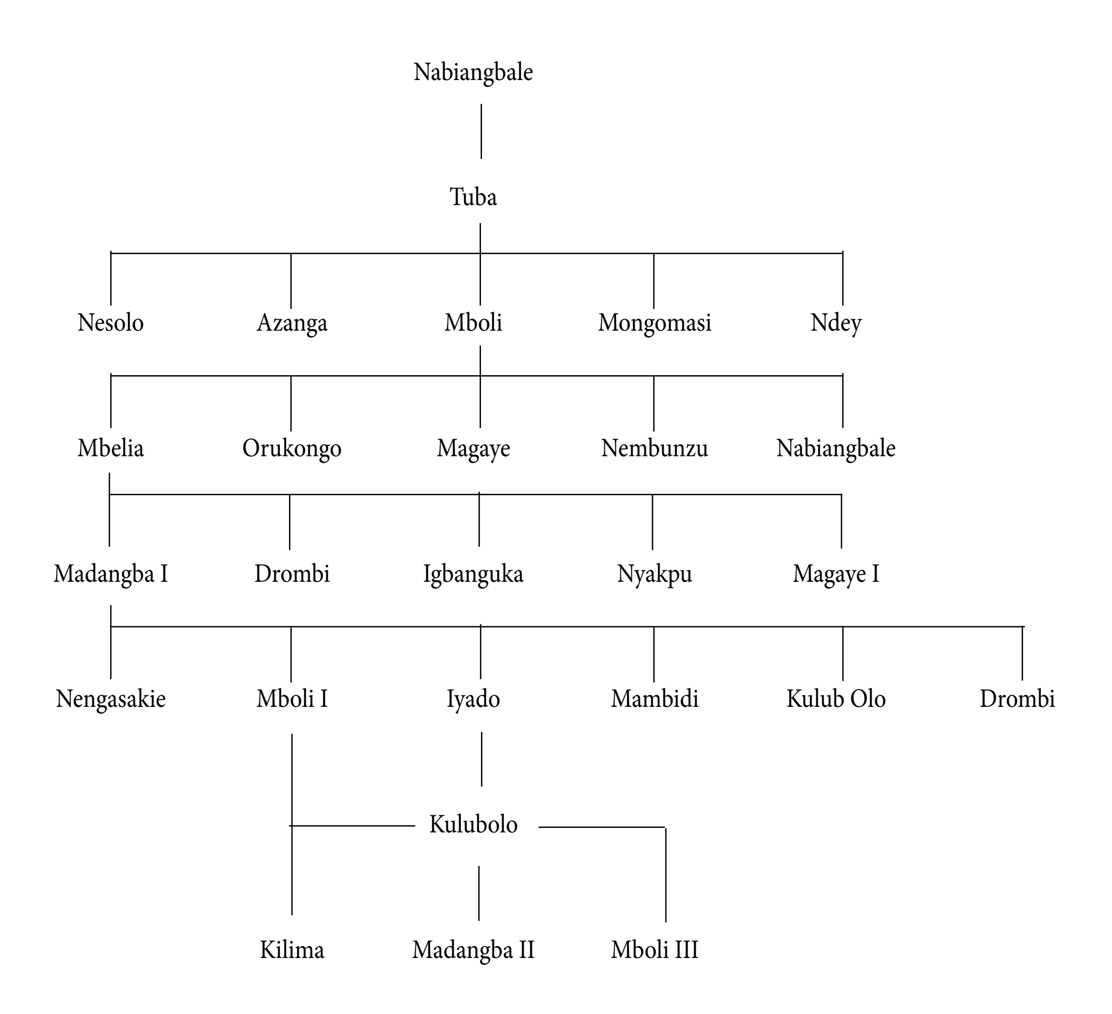
4.1.2. Chefferie Medje-Mango

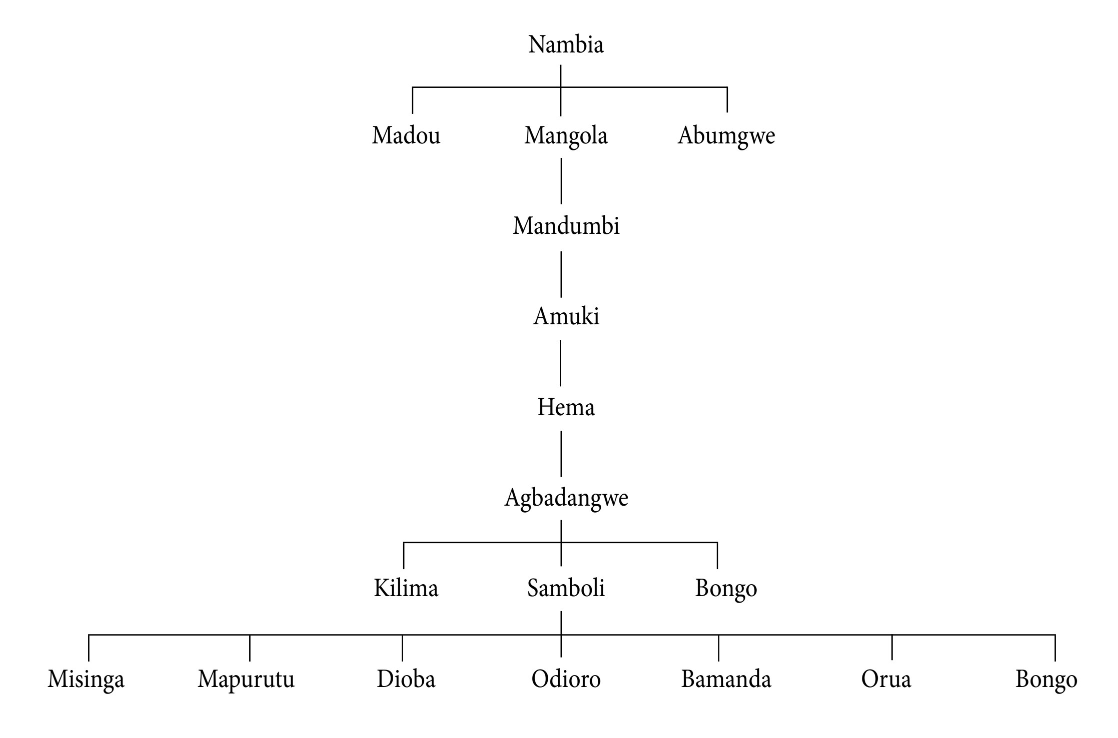
Située au sud-ouest du territoire de Rungu, elle a une superficie de 1.623 km². La population de la chefferie Madje-Mango est constituée principalement de Medje, avec une minorité de Mangbetu et de Pygmées. Son chef-lieu est Medje, situé à 75 km d'Isiro.

C'est le 29 août 1930 que la chefferie Mambia a été créée par une décision du commissaire de district de l'Uele sur proposition de l'administrateur du territoire. Celle-ci incorpora la chefferie Musinga, supprimée par l'arrêté du CDD du 12 août 1924. Les populations furent placées sous l'autorité du chef Motoba de la chefferie Mambia. Puis, survint une autre fusion de trois autres petites chefferies : Mambia, Mapaha et Mango qui donna naissance à la chefferie Medje-Mango.

L'arbre généalogique de la chefferie Mambia est le suivant (page de droite en bas) :

435 Source : copie certifiée conforme de la décision n° 9 du commissaire de district de l'Uele faite par le commissaire de zone de Rungu le 1er Juillet 1985 et l'arbre généalogique de la chefferie Mboli présenté par le chef Madangba le 10 juin 1985.





(N. B. : Bongo a eu au total 16 enfants.) Source : Rapport d'enquête chefferie de Musinga créée par le PV n° 194 du 5 mai 1917 par l'agent territorial De Telames de la Province-Orientale, district de l'Ituri, territoire de Nepoko-Medje.

Selon la tradition, la dénomination de Medje-Mango signifie que toute la population de la chefferie est de souche Medje, du clan Pambalay-Mango[436].

D'après la lettre de Ngbosa Badiaki[437], l'ancêtre s'appellerait Medje-Mango. Il habita le Soudan. Il eut plusieurs enfants dont Dombwo, connu à cause de sa force qui succéda à son père. C'est lui qui conduisit les Medje-Mango du Soudan à Mongomasi. Mais les Azande le poussèrent vers les Balika où se trouve son emplacement actuel.

L'arbre généalogique est le suivant :

Medje-Mango Dombwo Meedje-Mango (1er fils) Mugogoro (1er fils) Agbara (3er fils) Aosane (2er fils) Embumzu (1er fils) Mbongo (3er fils) Ebandrombi

Ebandrombi fut assassiné le 23 avril 1964 par les rebelles Simba. On nomma Makasi Mbongo Embunzu Jacques (son cadet).

Le chef Ebandrombi Karume avait été élu député provincial sur la liste PNP en mai 1960. Avec l'indépendance, l'autorité du chef se vit confrontée à l'indifférence – voire à l'insoumission – d'une partie de la population. Le rapport administratif 1961 de la chefferie note que « le chef Ebandrombi est d'une attitude et comportement assez déroutant ». La chefferie Medje disposait à cette époque de quatre gîtes d'étape dont trois en briques et un en pisé. Elle disposait d'un camp de policiers construit en briques.

Cinq chefs se sont succédé à la tête de cette chefferie depuis 1914 : Mbongo Embunzu (1914-1939), Ebandrombi (1939-1964), Makasi Embunzu (1964-1983), Mbongo Makasi II (1983-2003) et Ebandrombi Hinema Félix (à partir de 2003).

4.1.3. Chefferie Mayogo-Mabozo

D'une superficie de 845 km², elle est située au sud du territoire de Rungu et a pour chef-lieu Matari, situé à 5 km sur la route de l'aéroport. Sa population est constituée essentiellement de Mayogo, avec une minorité de Pygmées dispersés à travers toute la chefferie.

La chefferie Mayogo-Mabozo aurait été constituée vers 1870 par un ancêtre nommé Yogo, mais fut par la suite divisée entre les fils de ce dernier. C'est le 23 septembre 1930 qu'elle est constituée par l'arrêté du 15 septembre 1930 du commissaire de district de l'Uele-Nepoko. Le 21 mars 1931, elle s'agrandit par la fusion avec la chefferie Mayogo-Madzedze (arrêté du commissaire de district de l'Uele-Nepoko).

Ci-après l'arbre généalogique de la succession au pouvoir[438] :

Yogo (chef du clan) Kumbolu (chef du clan) Belela (chef du clan) Bazanga (vers 1910) Tongolo (1930-1949) Anga Gaga Barthélémy (1949-1955) Kupa Madugala (1955-1962) Anga Gaga Barthélémy (1961-1983) Tongolo III Toitoma (à partir de 1983)

Notons que Tongolo, chef de la chefferie du 15 septembre 1930 au 5 mars 1949 fut au départ un soldat de la Force publique décoré de la médaille d'argent en 1947. Son successeur, Barthélémy Anga Gaga Tongolo (né le 15 juillet 1921), investi au pouvoir le 15 juillet 1949, sera démis de ses fonctions par le CDD le 13 juillet 1955 et remplacé par François Kupa Madugala. Élu membre de l'Assemblée législative nationale en mai 1960, Kupa abandonna son poste à la tête de la chefferie, ce qui permit à Anga Gaga Tongolo d'être « réhabilité », le 20 mai 1961[439].

4.1.4. Chefferie Mayogo-Magbaie

Elle est située au sud-est du territoire de Rungu et couvre une superficie de 359 km². Son chef-lieu est Vube, situé à 75 km d'Isiro sur la route de Kisangani. Sa population est constituée essentiellement de Mayogo auxquels se sont mêlés quelques Pygmées.

436 Déclaration écrite du chef Mbongo Makasi II relative à l'arbre généalogique de la famille régnante de la collectivité Medje-Mango à l'acte de création de cette même collectivité-chefferie, faite en date du 24 juin 1985.

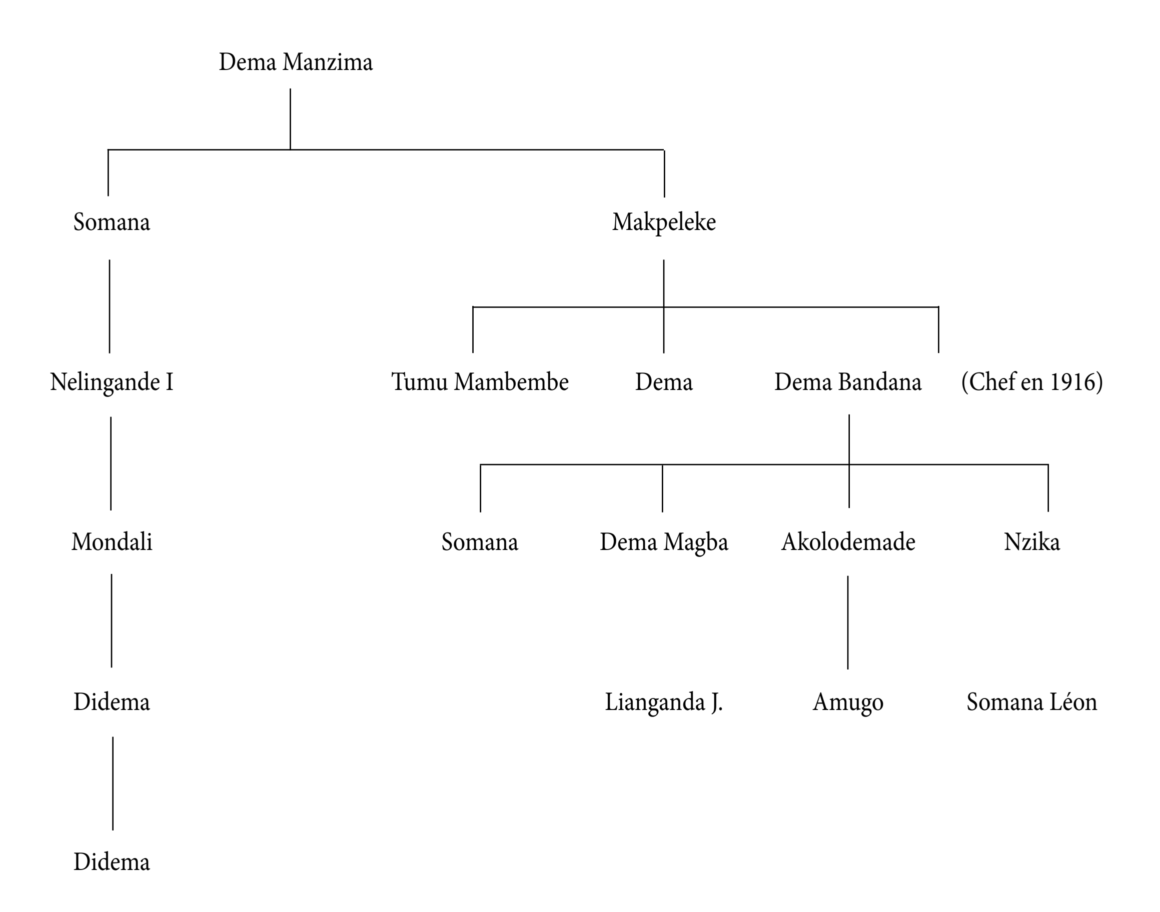
437 Lettre du commissaire de zone Ngbosa Badiaki du 24 juillet 1972 relative au *curriculum vitae* de Makasi Mbongo Embunzu.

438 Arbre généalogique de la chefferie Mayogo-Mabozo et commentaires donnés par le chef Tongolo Toitoma en date du 26 juin 1985.

439 Informations puisées dans la lettre N°V/L 254/1592/68 du 28 août 1968 ; dossier Anga Gaga Tongolo Barthélémy de la circonscription indigène Mayogo-Mabozo.

Conformément à la déclaration écrite du chef Somana Tololima-Doto, la chefferie Mayogo-Magbaie a été reconnue et délimitée par l'arrêté du 1er mars 1924 du commissaire de district de l'Ituri. Les délimitations de ses frontières interviennent en date du 12 février 1933[440].

L'arbre généalogique de la succession au pouvoir est le suivant :



440 Procès verbal de délimitation des chefferies Mayogo-Mabozo et Mayogo-Magbaie, par l'administrateur territorial assistant du territoire des Mangbetu, Simon Auguste le 19 mai 1933 (description des limites de la chefferie Mayogo-Magbaie, faite pour être annexée à l'arrêté constitutif de la chefferie et entérinée par le commissaire de district de l'Uele en date du 15 octobre 1933).

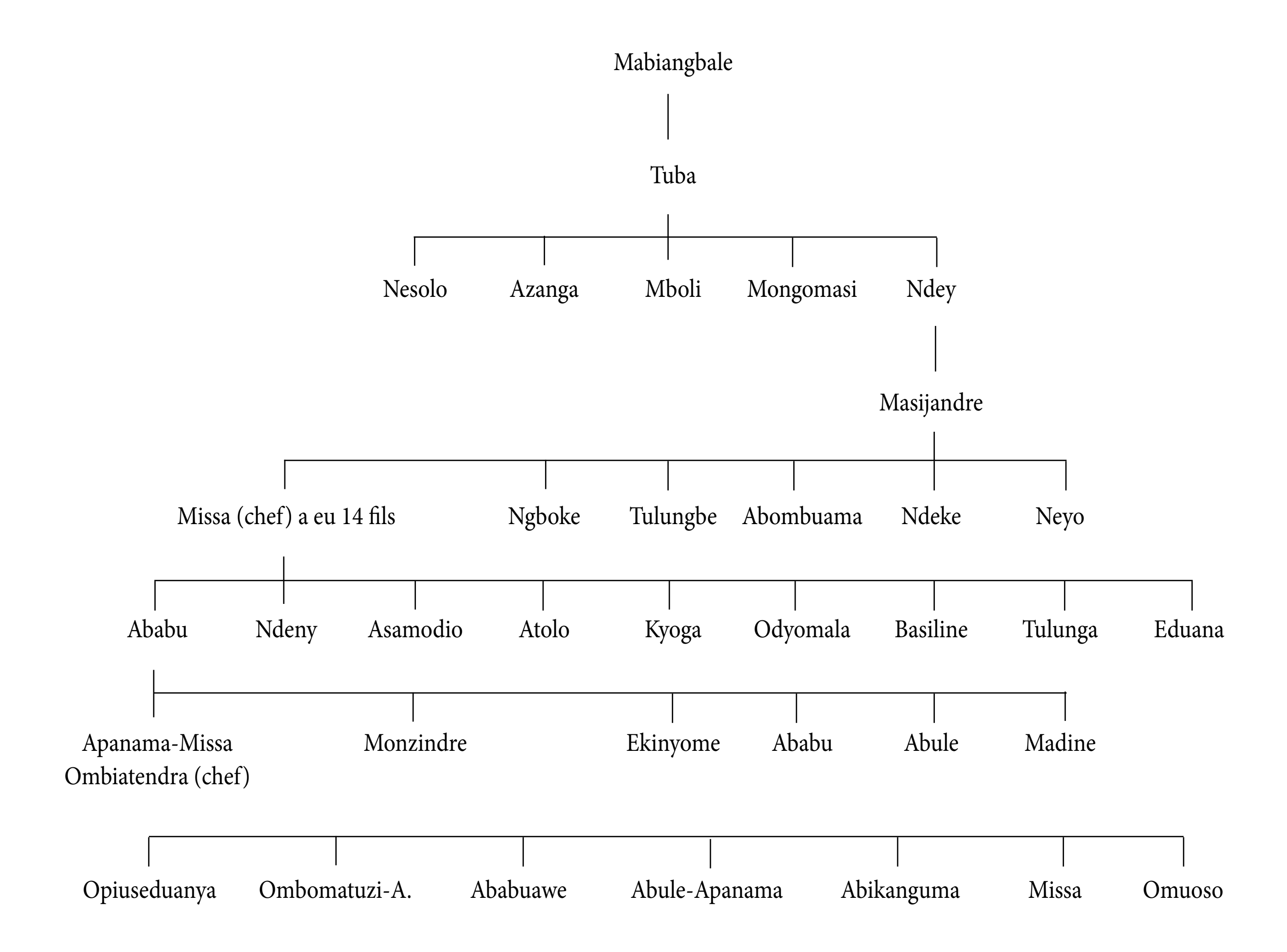
Au moment de l'accession du pays à l'indépendance, le chef Didema au pouvoir était âgé. On lui reconnaissait une certaine ascendance sociale et politique sur sa population (cf. Rapport administratif 1961).

4.1.5. Cheferie Ndey

Située à l'ouest du territoire de Rungu, elle a pour chef-lieu Egbunda. La chefferie Ndey a été constituée par la décision n° 34 du 3 novembre 1937 du CDD de l'Uele. Appelée « chefferie Mangbetu-Manandey », elle prit le nom « Ndei » à la suite de la décison n° 10 du 16 mai 1940 du CDD de l'Uele, P. Bourgnet.

La chefferie Ndey ferait partie des quatre chefferies issues du démembrement du royaume du chef Mangbetu du nom de Nabiangbale. Les trois autres chefferies sont Azanga, Mboli et Mongomasi.

L'arbre généalogique est le suivant :

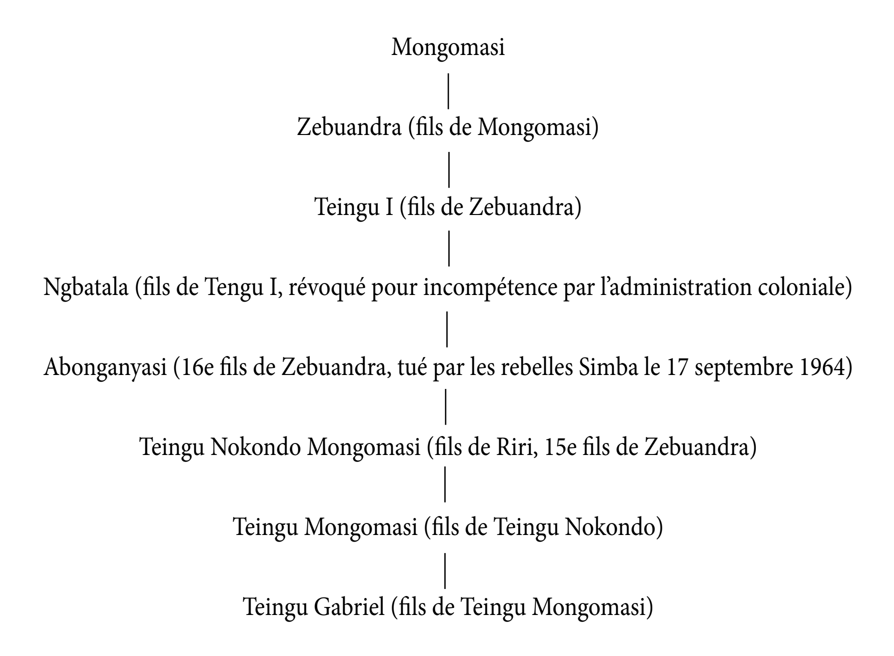


Source : arbre généalogique dressé par Wembo Etamalema Kalonda, commissaire du territoire de Rungu le 20 juillet 1977.

4.1.6. Chefferie Mongomasi

Son chef-lieu est Mbunye situé à 22 km d'Isiro sur la route qui mène à Neisu. L'ancêtre fondateur de la lignée dirigeante se nomme Abiangbali, qui habitait Tani en région de Niangara. Il fit des conquêtes dans la région, puis désigna certains de ses fils à la tête des régions conquises. Ainsi : 1) Ndey, 8e fils d'Abiangbali, se chargea de la région Mangbetu-Mavandey ; 2) Mongomasi (11e fils) fut placé dans la région de Mangbetu-Mavatagba (devenue l'espace occupé par la chefferie Mongomasi) ; 3) Lobia (7e fils) fut mis à la tête de la région Mangbetu-Mavalobia (devenue l'espace actuel où se situe Wamba) ; 4) Nganzi (10e fils) dirigea la région Mangbetu-Mavaomuapa (espace actuel du sud de la cheffrie Mboli).

L'arbre généalogique est le suivant :



Source : arbre généalogique dressé par Wembo Etamalema Kalonda, commissaire du territoire de Rungu le 20 juillet 1977.

Le chef Abongonyasi devint député provincial en 1960. On note, aussi, pendant cette période, la confusion qui régna dans cette chefferie. D'abord, par le fait qu'avant l'investiture d'Abongonyasi, un membre de la famille régnante (non identifé dans le rapport administratif) s'était désigné sous-chef de la chefferie. Ensuite, certains notables et capitas ont eu tendance à ignorer l'autorité du chef de la chefferie depuis la proclamation de l'indépendance.

4.1.7. Chefferie Azanga

Son chef-lieu est Nangazizi, situé à 45 km d'Isiro, sur la route qui conduit à Dungu.

La généalogie de la famille régnante à la tête de la chefferie est la suivante : Tuba (fils d'Abiangbali), Mbunza, Azanga – qui donna son nom à la chefferie et fut au pouvoir à Ngurugba (chez ses oncles maternels) à cause de sa sagesse –, Danga I, Nyakpu, Magwongasa, Danga II, Danga III et Dambo Dieudonné.

Notons que, à l'accession de la RD Congo à l'indépendance, le chef Danga fut élu député provincial sur la liste PNP.

Voici la notice biographique du troisième chef, Azanga, le frère de Mbunza, né vers 1840, qui a donné son nom à la chefferie.

> « Azanga était un chef medje-mangbetu installé sur le Tago, affluent méridional du Bomokandi, entre les bassins de la Rungu et de la Nala. La résidence d'Azanga est dénommée par Casati *Olopo* (en medje : la colline cultivée). Cette résidence était vaste et, à la manière mangbetu, les

cases et les hangars étaient construits avec un certain luxe. Casati nous dit que les "chambranles des portes de case chez Azanga étaient en ivoire. Aux portes du village palissadé se trouvaient fixées six têtes humaines gardant encore des lambeaux de chair et des touffes de cheveux ; c'étaient des dépouilles d'Azande de l'Ouest (chefferie de Kanna, fils de Tikima), vaincus dans des combats au cours de contestations de frontières".

Casati nous a donné d'Azanga le portrait suivant : "Azanga est un Noir de haute taille, l'air souple et robuste, dont la démarche est cadencée par un balancement des genoux et des hanches. Il est suivi par une multitude de femmes et de guerriers. La personne du souverain est l'objet d'un respect si absolu dans le pays qu'on ne jure que par les diverses parties de sa redoutable personne.

À la garniture de plumes rouges de la queue de perroquet gris, Azanga ajoute deux longues plumes blanches provenant de la queue du *mandalongo* (famille des veuves).

La justice d'Azanga est une justice sévère, implacable jusqu'à la cruauté. Le roi a des talents chorégraphiques qu'il fait admirer pendant les soirées de gala."

Azanga fut visité par Casati en novembre 1881. Le 7 décembre suivant, le chef mangbetu retint l'explorateur, soupçonnant en lui un espion tentant d'introduire dans sa chefferie du personnel égyptien. Mambanga le Bisanga, réfugié à cette époque en territoire d'Azanga, son oncle, incite ce dernier à faire tuer Casati. Mais Azanga, se reprenant, s'y refuse, promettant à l'explorateur de le laisser retourner à Tangasi en toute sécurité. Peu après, Junker, venant de chez Bakengai et Kanna, tente de faire route au sud du Bomokandi, pour atteindre Olopo ; sur les intrigues de Kanna, Junker doit renoncer à ce voyage. Ce n'est que l'année suivante (mai-juin 1882) que Junker, venu de la Haute-Gadda et conduit par Abondomasi, frère d'Azanga, peut traverser la chefferie de ce dernier, qui lui procure des guides pour le conduire, d'Olopo, au Sud, jusqu'au Nepoko.

Jusqu'à cette date, Azanga semble n'avoir pas été en contact, du moins directement, avec les agents du gouvernement égyptien. Mais en 1881-1882, Mambanga le Bisanga, réfugié chez son oncle Azanga, intrigue auprès de l'administrateur de Tangasi, le major Hawash Montasser, pour faire occuper Olopo et ses environs par les troupes égyptiennes et se faire reconnaître, lui, Mambanga, chez les Medje du Sud du Bomokandi, en lieu et place de son oncle. Hawash se laisse convaincre. L'expédition a lieu au mois d'août 1882. Olopo est saccagé. Azanga et son frère Cabrafa sont conduits prisonniers à Tangasi, où ils restent huit mois. Emin Pacha, à la nouvelle des agissements injustifiés d'Hawash, fait relâcher et renvoyer Azanga dans sa chefferie, tandis qu'Hawash est démis et rappelé à Lado, et que son conseiller Omar Effendi Erif, "un scribe de la pire espèce, qui avait rempli Khartoum, Fachoda et l'Équateur de ses actes indélicats, mourait, en 1885, sous le fer des Nuers, dans le voisinage du Bahr-el-Ghazal".

En juin-juillet 1883, Emin arrivait en inspection à Tangasi. Azanga, mandé avec nombre de chefs des quatre coins du district mangbetu, vint se répandre en remerciements à l'adresse du gouverneur. Sur place, Emin procéda à une enquête personnelle sur les agissements d'Hawash et de Mambanga. La cause d'Azanga fut plaidée surtout par Niangara, "révolté contre la brutalité dont avait fait montre, à l'adresse d'un grand Mangbetu, le gouverneur égyptien". Mambanga fut condamné par Emin à la pendaison, et la chefferie d'Azanga, administrée provisoirement par son fils Danga, se vit libérée de l'hostilité de ses voisins : Kanna à l'Ouest et Bauli au Nord-Ouest[441]. »

4.1.8. Cité d'Isiro

Isiro porta le nom de Paulis pendant la période coloniale. C'est en 1910 que fut fondé un poste du nom d'Isiro[442], dans la localité appelée Isiro-Moke (à une dizaine de kilomètres du site actuel), dans la chefferie Mayogo-Mabozo. Il fut abandonné puis recréé en 1926. En 1934, en pleine crise économique, la société Socol, constructrice du vicinal (cf. *infra*, partie socio-économique) s'étant trouvée momentanément à court de capitaux et de rails, avait dû arrêter les travaux de construction en cours. Le site du chantier étant situé en pleine forêt inhabitée (à 5 km du village Gossamu et à 15 km du poste d'Isiro), la Socol y construisit un camp, qui attira des commerçants et supplanta bientôt le poste d'Isiro. Ce fut chose faite le 31 décembre 1934, date de son inauguration officielle, au cours de laquelle le territoire des Mangbetu, fondé en 1932, y transféra son chef-lieu, qui reçut le nom de Paulis[443], celui d'un sujet belge qui s'était beaucoup investi dans la construction du chemin de fer de l'Uele.

---

441 Coosemans, M. & Lotar, L., « Azanga », in *Biographie coloniale belge*, I, *op. cit*., col. 49-52.

442 Choprix, G., *La Naissance d'une ville…*, *op. cit.*, p. 22.

443 *Idem*, p. 24.



Monument élevé à la mémoire du colonel Paulis, 1955. (HP.1955.96.1187, collection MRAC Tervuren ; photo C. Lamote (Inforcongo), s.d., MRAC Tervuren ©.)

Avec la construction du chemin de fer qui conduit à Aketi et à Bumba, Paulis, devenu le terminus ferroviaire, voit se développer un noyau commercial. De 1934 à 1936, sa fonction commerciale s'affirme : on y compte 16 maisons de commerce. L'activité commerciale va s'affermir par les connexions entre le rail et les routes en terre. En convergeant vers la gare, celles-ci ajoutent à Paulis des axes de circulation et de développement qui s'opèrent cette fois du nord du pays vers le sud.

Paulis est érigé en centre extracoutumier par l'arrêté n° 31/AIMO du 21 avril 1943 du gouverneur de la Province-Orientale. Jusqu'à l'indépendance, ses chefs furent dans l'ordre : Lacourt, Bonnaie et Mazanza. Après la proclamation de l'indépendance le 30 juin 1960, c'est Louis Embae qui en devint le chef.

En 1945, Paulis dispose d'un certain nombre d'atouts pour son développement. Il y a la présence d'étrangers, dont les Belges et les Grecs. Paulis est la deuxième gare de la région après celle de Stanletyville et on y trouve une main-d'œuvre indigène abondante. En 1946, elle compte une population européenne de 156 individus et une population indigène de 4.309. Dès 1946, elle n'est plus seulement habitée par les employés du rail, les fonctionnaires de l'administration ou les religieux dominicains de la mission : on y compte plus de 24 commerçants et employés de commerce, tous grecs. D'autres entreprises viennent s'ajouter. La société Sedec fonde une filiale à Paulis en 1948 et, la même année, on y installe la succurssale de la Banque du Congo belge ; en 1950, c'est au tour de la Banque belge d'Afrique. Ainsi Paulis supplante-t-elle Buta et Niangara en devenant le site le plus dynamique de l'Uele. En 1955, une partie du territoire des Mangbetu est débaptisée en territoire de Paulis. En même temps, on ressuscite le district du Haut-Uele supprimé depuis 1932 ; le chef-lieu en est Paulis et non plus Niangara. Paulis se libère de la tutelle administrative de Buta, chef-lieu du district de

l'(ancien) Uele. Une centrale de la Vicicongo puis celle de la Régideso sont construites en 1952. En 1954, un abattoir voit le jour et s'ensuivent des hôtels, dont le nombre est de quatre en 1958. En 1957, c'est le début de l'industrialisation de Paulis : l'huilerie commence le traitement des arachides et les Européens affluent.

Population étrangère de « race blanche » au 3 janvier 1958

		Population étrangère	
	Total	**dont Belges**	**dont Grecs**
Paulis	1.148	835	145
Niangara	235	146	50
Dungu	204	118	36
Faradje	227	128	20
Watsa	673	539	43
Wamba	468	298	33
Total	**2.955**	**2.064**	**327**

Source : Congo belge/Gouvernement général/Affaires économiques/Direction de la statistique, « Résultats du recensement de la population non indigène au 3-1-1958 », *Bulletin mensuel des statistiques générales du Congo belge et du Ruanda-Urundi*, série spéciale – n° 1, janvier 1959, pp. 77-81.

Début 1958, Paulis compte 2.955 étrangers, parmi lesquels 2.064 Belges (70 %) et 327 Grecs (11 %). *

Avec la création de deux provinces distinctes de l'Uele le 14 août 1962, Paulis, qui est le chef-lieu de la nouvelle province du Haut-Uele, est érigé en commune appelée Karthuma[444]. Cette commune est supprimée par la décision n° 020/65 du 2 novembre 1965 et Paulis redevient un centre (ex centre extracoutumier) ; le chef nommé s'appelle Otoambi. Par l'ordonnance n° 32-78 du 25 juillet 1978, Paulis, rebaptisée Isiro sous le régime Mobutu, obtient le statut administratif de cité. Ci-après les chefs de cette cité : Georges Tongu, Lubutu Sefu Mungamba, André Kidawa, Ramazani Bin Sumaili, Lihaha Mosomba, Monzengo, Sambuluma Amoïs, André Molha Ayede Epanza, Victor Ndiama Mabozo, Jules-Delphin Etula Motute, Gaspard Peyaka, Jean-Pierre Yango Epee, Raphaël Ekondanide et Christophe Mazbe Mambabua.

[Tableau récapitulatif de l'organisation administrative du territoire de Rungu (voir annexe 2.4).]



Une vue de la cité d'Isiro en 2011. (Photo équipe locale, février 2011.)

444 Archives du bureau du territoire de Dungu.

4.2. PEUPLEMENT

Les Mangbetu, les Mayogo et les Medje se partagent le territoire de Rungu. À ces trois peuples, il faut ajouter les Bhasa (Pygmées), les Mangbele, les Mamvu et les Balika.

Les Mangbetu occupent quatre chefferies : Azanga, Mboli, Mongomasi et Ndey. Les Mayogo en occupent deux : Mayogo-Mabozo et Mayogo-Magbaie. Les Balika sont dans la chefferie Medje-Mango. Les Bhasa, eux, sont éparpillés dans presque toutes les chefferies du territoire et les Mangbele ne se trouvent que dans la chefferie Azanga, où ils constituent un groupement. À noter aussi la présence des Balika dans la chefferie Mongomasi où ils constituent un groupement[445].

De ces sept chefferies, quatre (chefferies Azanga, Mboli, Mongomasi et Ndey) appartiennent à une même dynastie, celle des Mangbetu, qui a pour fondateur Nabiagbale. Les Medje constituent une dynastie distincte.

Il semble que les chefferies des Mayogo (Mabozo et Magbaie) auraient un même ancêtre, un certain Yogo. Cependant, on note des divergences dans le récit : alors que les Mayogo-Mabozo placent Yogo à la tête de leur dynastie, les Mayogo-Magbaie situent Yogo en troisième position après Kpala et Lenga.

Répartition des peuples dans l'espace du territoire de Rungu

Chefferies	Peuples
Azanga	Mangbetu, Mayogo (Mangbele), Bhasa
Mongomasi	Mangbetu, Bhasa, Balika
Ndey	Mangbetu et Bhasa
Mayogo-Mabozo	Mayogo et Bhasa
Mayogo-Magbaie	Mayogo et Bhasa
Medje-Mango	Medje, Mangbetu, Bhasa, Balika
Mboli	Mangbetu, Mayogo et Mamvu

Excepté les Bhasa, les autres peuples affichent de plus en plus de traits similaires, dont les habitudes alimentaires. L'aliment de base est constitué de feuilles de manioc (*pondu*) préparées à l'huile de palme, de haricots, de *bilolo* (aubergine), le tout accompagné de manioc ou de banane, parfois de patates douces, de taros ou de riz. La viande de chasse, le poisson, les termites et autres chenilles constituent un apport complémentaire.

La monogamie est la forme dominante du mariage. Toutefois, la polygamie, reconnue comme l'apanage des chefs coutumiers, est encore pratiquée dans le territoire. C'est encore l'homme et/ou sa famille qui verse la dot à sa belle-famille. La dot se constitue principalement en argent (dont le montant est fixé par la belle-famille) accompagné de biens matériels, de têtes de bétail (chèvres ou porcs) et de vivres.

La localisation du ménage après le mariage dépend de l'époux et aussi du milieu. En milieu coutumier, le couple s'installe généralement dans le village du mari, souvent à coté de ses parents ou frères. En milieu extracoutumier, le couple s'installe partout où le mari peut disposer d'une habitation. Le patriarcat est la forme de lignée ou de filiation. Cependant, l'enfant né d'un père inconnu est adopté automatiquement par la famille de la maman. Ainsi le nom à donner à l'enfant est généralement celui du père ou d'un des membres de la famille. Néanmoins, de commun accord, le couple peut donner le nom de la maman ou d'un membre de sa famille.

445 *Rapport annuel du Territoire de Rungu*, 2007.

5. LE TERRITOIRE DE WAMBA

5.1. APERÇU HISTORIQUE

« Ancien Nepoko », le premier nom de Wamba, créé en 1893, fut le premier poste administratif de l'EIC, dans l'espace qui deviendra le territoire de Wamba. Un nouveau poste, Betongwe, est créé en 1909.

Le territoire de Wamba est créé en 1912. En 1922, il est intégré dans le district de l'Ituri[446]. En mars 1932, il est transféré au district de l'Uele[447]. Par l'ordonnance d'administration générale du 29 septembre 1933, il est remis au district de Kibali-Ituri. C'est le 1er janvier 1956[448] que le district du Haut-Uele reprend le territoire de Wamba.

446 *Bulletin administratif* de 1923, pp. 91-94.

447 *Bulletin administratif* de 1932, pp. 994-996.

448 Choprix, G., *La Naissance d'une ville…*, *op. cit.*, p. 20.

Évolution du nombre de chefferies du terrtoire de Wamba (1937-1952)

Chefferies en 1937	Nom du chef	Chefferies en 1939	Nom du chef	Chefferies en 1943	Nom du chef	Chefferies en 1945	Nom du chef	Chefferies en 1952	Noms du chef
Bafwakoye	Apanaku	Bafwakoye	Apanaku	Bafwakoye	Apanaku	Bafwakoye	Apanaku	Bafwakoye	Oyabo dit Balabala
Malamba	Adzapana	Malamba	Adzapana	Malamba	Adzapana	Malamba	-	Malamba	Atengu
Maha Nord	Medzedze	Maha Nord	Medzedze	Maha Nord	Medzedze	Maha Nord	Medzedze	Maha Nord	Medzedze
Maha Sud	Makusudi	Maha Sud	Makusudi	Maha Sud	Makusudi	Maha Sud	Makusudi	Maha Sud	Mabelezango
Bafwagada	Karume	Bafwagada	Karume	Bafwagada	Karume	Bafwagada	Karume	Bafwagada	Gbadi
Mabudu Makoda	Abiengama	Mabudu Makoda	Abiengama	Mabudu Makoda	Abiengama	Mabudu Makoda	-	Mabudu Makoda	Ndabane
Mabudu Badimbisa	Magandebonota	Mabudu Badimbisa	Magandebonota	Mabudu Badimbisa	Magandebonota	Mabudu Badimbisa	Magandebonota	Mabudu Badimbisa	Magandebonota
Timoniko	Kotinaye	Timoniko	Kotinaye	Timoniko	Kotinaye	Timoniko	Kotinaye	Timoniko	Kotinaye
Bandaka	Katchuie-Ibaka	Bandaka	Katchuie	Bandaka	Katchuie	Bandaka	Katchuie	-	-
Mombo	Kayumba	Mombo	Kayumba	Mombo	Kayumba	Mombo	Kayumba	-	-
Malika	Tomu	Malika	Tomu	Malika	Tomu	Malika	Bangatsha	Malika	Bangatsha
Malika Toriko	Kanzai	Malika Toriko	Kanzai	Malika Toriko	Kanzai	Malika Toriko	-	Malika Toriko	Mangbukele
Mangbele	Bokuma	Mangbele	Mandei (régent)	Mangbele	Mandei (régent)	Mangbele	Mandei	Mangbele	Mandei
Babeyru	Mangbalu	Babelu	Mangbalu	Babelu	Mangbalu	Babelu	Mangbalu	Babelu	Sadiki Masiangdre
Arabisés de Penge	Saidi bin Salumu	Arabisés de Penge	Saidi bin Salumu	Arabisés de Penge	Saidi bin Salumu	-	-	-	-
Licenciés	Ekwangola	-	-	-	-	-	-	-	-
Bafwamanga	Mandugba	-	-	-	-	-	-	-	
Egbe Wamba	Egbe	-	-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-	-	Secteur Mabudu-Malika	Abusa

Source : Province de Stanleyville, Note circulaire n° 217/AIMO/BI du 23 février 1937 ; Note circulaire n° 85/AIMO/BI du 24 janvier 1939 ; Registre des circonscriptions indigènes, 1943 ; Note circulaire n° 1063/AIMO/BI du 28 juillet 1945 ; et Note circulaire n° 21/948/BI du 27 mars 1952. Fonds B. Verhaegen, archives de la section d'Histoire du Temps présent, MRAC.

5.2. Subdivisions administratives

En 1937, le territoire de Wamba comptait 18 chefferies. Elles deviennent 15 en 1939, puis 14 chefferies et un secteur en 1945 et 13 chefferies et un secteur en 1952. (Voir tableau ci-contre.)

Par la suite, leur nombre sera ramené à 10 chefferies et un secteur.

L'actuel territoire de Wamba est composé de quatre postes d'encadrement administratif (Bayenga, Babonde, Betongwe et Ibambi), d'une cité (Durunga), de dix chefferies (Bafwangada, Bafwakoy, Balika Toriko, Mahaa, Malamba, Malika-Ateru, Makoda, Mangbele, Timoniko et Wadimbisa) et d'un secteur (Mabudu-Malika-Babyeru). Le tout compte 168 groupements et 678 villages.

5.2.1. Cité Durunga

Elle fut créée en 1954. Les chefs qui l'ont dirigée sont : Abanagomu Lazare, Bapuno, Ignace Alamabe Nesapongo, Akaneni, Mobari Mavoba, Asato, Bombele Faustin, Akaneni, Amudio Vincent de Paul.

5.2.2. Chefferie Mahaa

Elle couvre une superficie de 1.080 m^2. Son chef-lieu est Kasongo. Les chefs qui ont dirigé la chefferie sont : Midjidji, Asanli Midjidi, Apibo Midjidji, Midjidji Apibo, Mopeamata Midjidji et Magabo Midjidji.

5.2.3. Chefferie Malamba

Elle a une superficie de 740 km^2. Elle porte le nom de son chef-lieu, Malamba. Les chefs qui l'ont dirigée sont : Adjapana Babukukubese, Bakomba, Adjapana Anboko, Babaya Azapana.

5.2.4. Chefferie Bafwakoy

Elle a une superficie de 237 km². Son chef-lieu est Tibi. Trois chefs l'ont dirigée depuis sa création. Il s'agit de Apanakuwa, Uyabu et Apanakuwa.

5.2.5. Chefferie Malika-Ateru

Elle a une superficie de 147 km². Son chef-lieu est Asandabo. On raconte que le nom de Malika-Ateru donné à la chefferie est celui d'une branche du peuple Malika. Une autre branche de celui-ci se nomme Malika-Toriko. Ces deux branches se seraient séparées à la suite de la guerre qui les fit se perdre, dans leur fuite. Malika-Ateru traversa la rivière Nepoko, alors que Malika-Toriko resta de l'autre côté, sur la rive droite[449].

Vivant parmi les Budu, spécialement les Bafwakoy, les Malika-Ateru ont adopté leur langue et plusieurs traits de leur culture.

Les chefs qui ont dirigé la chefferie sont : Agbokabulo, Bangatsa et Agbokabulo. Ce dernier est au pouvoir depuis 1961.

5.2.6. Chefferie Mangbele

Elle a une superficie de 173 km^2. Son chef-lieu est Mandey. Les chefs qui ont dirigé cette chefferie sont : Nagelane, Mandey I, Ngonde, Kopa, Gbukuma I, Ngonde II, Gbukuma Kopa Kapokonzi et Ngonde Gbukuma.

Partis du Soudan, les Mangbele se sont installés tour à tour à Gombari, Penge et Wamba. Leur langue, le mangbele, est proche du mayogo du territoire de Rungu. Mais ils ont pratiquement perdu leur langue d'origine au profit du kibudu.

5.2.7. Chefferie Makoda

Elle a une superficie de 447 km². Son chef-lieu est Abyangama. Selon la version d'Amboko-Ndabane, le chef au pouvoir en 2010, ses ancêtres habitèrent différents sommets dénommés Dete, Bamungo voire Tanganyika, ce qui explique l'installation de la chefferie dans cet endroit de hauteur, comparé au relief de la région.

Les chefs qui ont dirigé la chefferie sont Abiangama, Yafili Biangama et Amboko Ndabane.

5.2.8. Chefferie Timoniko

Elle a une superficie de 420 km^2. Son chef-lieu est Ibambi-Agbodi. Son premier chef investi par l'administration coloniale fut Tambenekondea, fils de Mapuno. Après lui, la succession au pouvoir a été la suivante : Ibambi, Kotinay-Ibambi et Dzene-Kotina Pierre Guidon (au pouvoir en 2010).

5.2.9. Chefferie Wadimbisa

C'est la plus petite des chefferies du territoire de Wamba, avec 113 km² de superficie. Son chef-lieu est Gombe. Depuis 1914, la chefferie Wadimbisa a connu la succession de cinq chefs appartenant à la même lignée.

449 D'autres sources affirment qu'ils furent pris en otage pendant la période des guerres ethniques par les Bafwakoy.

Il s'agit de Baonoku-Basogobe, Baonoku-Wabaonoku, Edzeo-Baonoku et Motemabongaa-Baonoku.

5.2.10. Chefferie Bafwagada

Son chef-lieu est Legu. Elle a une superficie de 478 km². La chefferie Bafwagada fut créée en 1918 de la fusion de trois grandes familles ayant constitué à une époque ce qui fut appelé les « petites chefferies » Bakowa, Bafagbau et Babasana. On n'a pu retrouver qu'une partie des chefs qui se sont succédé au pouvoir : Karume Nabekeme, Gbadi Karume (tué par les rebelles Simba en 1964), Karume Gbadi Joseph et Gbadi Karume (au pouvoir en 2010).

5.2.11. Chefferie Balika-Toriko

Son chef-lieu est Likasi. Elle a une superficie de 1.090 km². Le pouvoir fut géré à tour de rôle par chacun des quatre clans suivants :

- Bavabazwa, qui donna le premier chef, du nom de Mangele ;
- Bavangbaka, dont le chef s'appelait Kope ;
- Bavamasiya, qui avait comme chef Kanay ;
- Bovopio, pour le 4e chef, du nom de Mangbukele.

Ce dernier chef garda le pouvoir dans sa seule lignée pour le céder à son frère Sengi Kekimi (5e chef). Depuis, se sont succédé : Roger Kekimi Mangbukele (6e chef), Germain Mambata Mangbukele (7e chef) qui, après un court règne, céda le pouvoir à Mangadima Mangbukele, son frère, devenu le 8e chef.

5.2.12. Secteur Mabudu-Malika-Babyeru (MMB)

Il est créé en 1964. Seul secteur du territoire de Wamba, il a une superficie de 3.230 m² dépassant ainsi en dimension toutes les chefferies du territoire. Il est constitué de la fusion des chefferies Budu, Bayeru et Malika jugées trop petites, outre leur faible démographie. Parmi les clans et/ou peuples qui y habitent, on trouve :

- les Mahaa dans les groupements Mbangana, Mambele et Legbo ;
- les Malamba dans le groupement Banungbe ;
- les Bafwakoy dans les groupements Abambaa et Legbo ;
- les Bafwagada dans le groupement Bapondakane ;
- les Malika-Ateru dans le groupement Bovotuko ;
- les Babyeru qui sont des Mangbetu dans les groupements Babonde, Bavangbe, Bavakani, Bavasamoa, Bavombise et Toku.

La recherche de bonnes terres pour l'agriculture expliquerait la rencontre de tous ces peuples à cet endroit.

Le premier chef de secteur fut Apanakuwa, chef des Bafwakoy. Depuis 1971, se sont succédé au pouvoir : Sadiki, Bozioni (élu par la population), Bawaba et Atatane (au pouvoir en 2010).

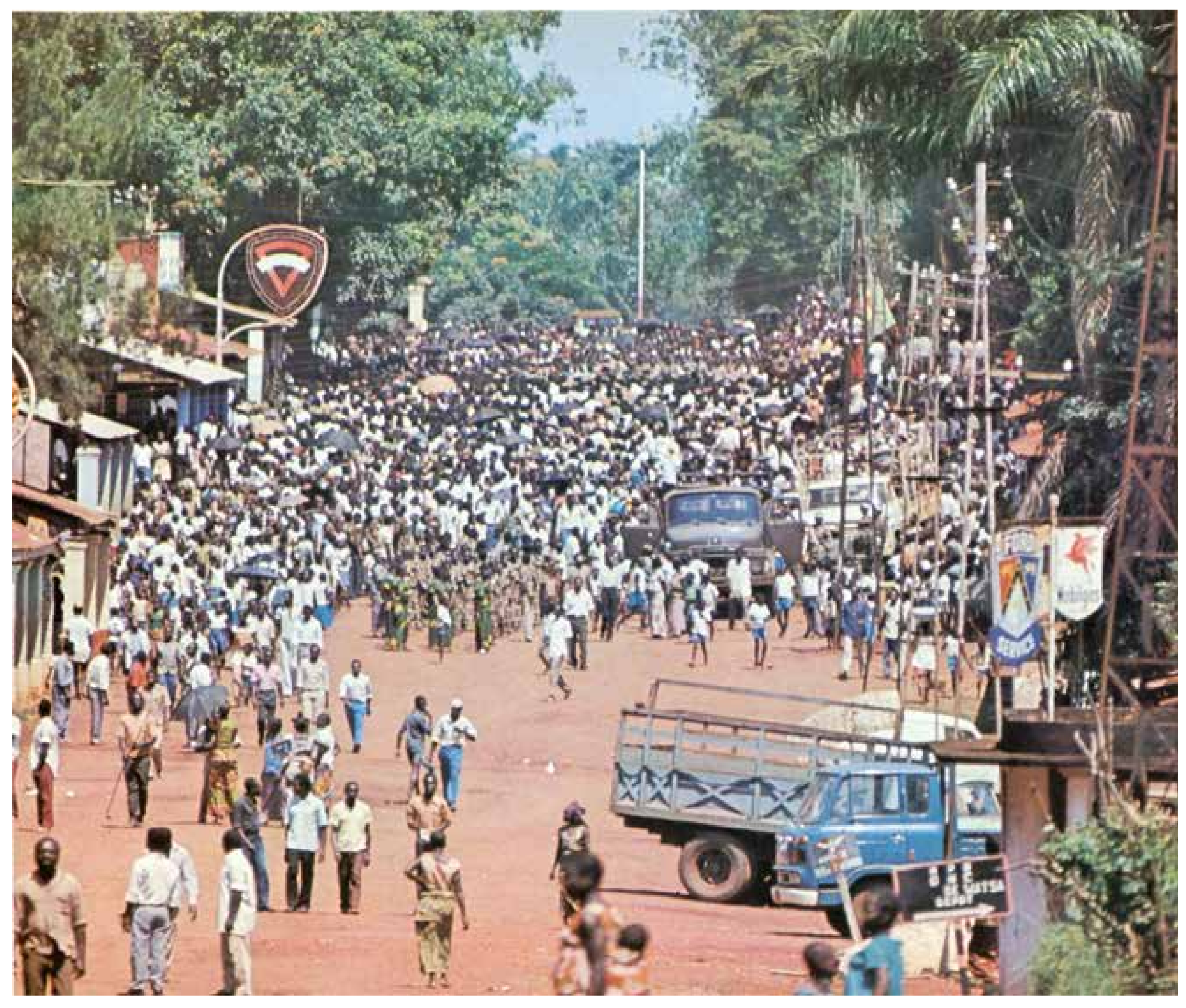
À partir de l'indépendance du Congo, le 30 juin 1960, les administrateurs du territoire de Wamba furent les suivants (dans l'ordre de leur succession) : Albert Mambaya, Louis Basa, Lambert Wembonyama, Ferdinand Amubwabo, Constant Kuleo, Sébastien Bokende, Ferdinand Midi, André Bikonyi, Emmanuel Roger Ipakala, Jean Tshimanga Mukala, Gérôme Kakonde Lufungula, madame Darabu Bomula, Yesela Lohoyo, Mbangayo Mongo, Lubuku Kingombe, Yoma Iyasa, Bwaka Mbangisa, Kamango Walingi, Musaro Mungonzo, Kabwende Koko,Gebanga Kotho Tonitoro, Solomo Asayo, Nyamabaku Dudu, Selenge Botomoito, Christophe Kamunyanane, Likambo Avone, Gabriel Finimonga, Roger Danga Mbunza, Kyamodja Afintgani, Lambert Fataki Adroma, Bonaventure Azabe, Augustin Abaina et Michel Mwila wa Kalenga (en 2010).

[Tableau récapitulatif de l'organisation administrative du territoire de Wamba (voir annexe 2.5).]

5.3. PEUPLEMENT

Dans le territoire de Wamba, le peuple majoritaire est celui des Budu. Sur les 11 chefferies, plus le secteur, 9 sont habités par les Budu. Des Lika occupent la chefferie Balika-Toriko ; on dit qu'ils sont venus du territoire de Bambesa dans le Bas-Uele à la suite de guerres. Des Mangbele occupent une chefferie qui porte leur nom. L'on trouve quelques souches de Mayogo dans la chefferie Malamba. Ceux-ci se sont familiarisés avec les Budu, tout en gardant leur langue.

Le mariage est exogamique dans le territoire de Wamba. La polygamie y est acceptée. L'homme se marie avec une femme de son choix, mais il lui est interdit de se marier avec une femme de son clan. Les noms des enfants issus de cette union peuvent être attribués soit par la famille de l'époux, soit par celle de l'épouse selon une entente matrimoniale. Mais chez les Budu, c'est le patriarcat. L'enfant appartient à la famille du conjoint. Après le mariage, le ménage s'installe



Vue de la cité de Watsa. (Source : *500 visages du Zaïre*, Kinshasa, Bureau du président de la République du Zaïre, 1975, p. 187.)

où l'homme veut ou trouve le meilleur emplacement pour le nouveau foyer en tenant compte de certains critères pour sa viabilité (fertilité du sol, source d'eau potable, par exemple).

6. LE TERRITOIRE DE WATSA

6.1. APERÇU HISTORIQUE

Le nom de Watsa que porte la cité, puis qui sera celui du territoire, est celui donné à la petite rivière qui se jette dans la Kibali. Le plateau de Watsa fut occupé par le missionnaire Schingen en 1917. L'emplacement fut jugé bon pour l'établissement de la direction des mines de Moto en 1918. Depuis, le poste s'est développé. En 1924-1925, le chef-lieu de la région fut dépacé d'Arebi à Watsa où se trouvait déjà un camp militaire situé sur une colline-ouest. La construction définitive du poste territorial fut commencée en 1928 ; il se trouvait, à cette époque, sur le mont Tawa.

Jusqu'en 1920, l'espace actuel qui constitue le territoire de Watsa faisait partie du district du Haut-Uele et il avait appartenu à deux territoires distincts : Gombari et Arebi (tel que découpé par l'ordonnance du 1er février 1920)[450]. À noter que la création du territoire d'Arebi remonterait à 1915.

450 *Bulletin administratif* de 1920, pp. 563-564.

Évolution du nombre de chefferies du terrtoire de Watsa (1937-1952)

Chefferies en 1937	Nom du chef	Chefferies en 1939	Nom du chef	Chefferies en 1943	Nom du chef	Chefferies en 1945	Nom du chef	Chefferies en 1952	Nom du chef
Karukalendu-Ateru	Aleku	Karukalendu-Ateru	Aleku	Karukalendu-Ateru	Aleku	Karukalendu-Ateru	Aleku	Karukalendu-Ateru	Aleku
Karukalendu-Adikofa		Mambidi	Karukalendu-Adikofa		Mambidi	Karukalendu-Adikofa	Sokoti	Karukalendu-Adikofa	Sokoti Karukalendu-
Adikofa	Sokoti								
Andobi	Muka	Andobi	Muka	Andobi	-	Andobi	Tow	Andobi	Ogumara
Marimiza	Tshoga	Marimiza	Tshoga	Marimiza	Tshoga	Marimiza	Tshoga	Marimiza	Tshoga
Kebo	Andagu	Kebo	Andagu	Kebo	Andagu	Kebo	Andikene	Kebo	Andikene
Mombutu d'Arebi	Makutana	Mombutu d'Arebi	Makutana	Mombutu d'Arebi	Makutana	Mombutu d'Arebi	Makutana	Mombutu d'Arebi	Makutana
Mombutu d'Angwe	Mangwanga	Mombutu d'Angwe	Mangwanga	Mombutu d'Angwe	Mangwanga	Mombutu d'Angwe	Mangwanga	Mombutu d'Angwe	Mangwanga
Bangba-Mayogo	Dondolo	Bangba-Mayogo	Dondolo	Bangba-Mayogo	Dondolo	Bangba-Mayogo	Okondo	Bangba-Mayogo	Okondo
-	-	-	-	-	-	Secteur Gombari	-	Secteur Gombari	Mongika
Mayenga	Mamoro	Mayenga	-	Mayenga	Magaya	-	-	-	-
Mangbele	Mude	Mangbele	Mude	Mangbele	Mude	-	-	-	-
Bari	Gaduma	Bari	Gaduma	Bari	-	-	-	-	-
Walese d'Arumbi	Alimasi	Walese d'Arumbi	-	Walese d'Arumbi	Bulaye	Walese d'Arumbi	Bulaye	Walese d'Arumbi	-
-	-	-	-	-	-	CEC de Watsa	Magombe	CEC de Watsa	Ababu H.

Source : Province de Stanleyville, Note circulaire n° 217/AIMO/BI du 23 février 1937 ; Note circulaire n° 85/AIMO/BI du 24 janvier 1939 ; Registre des circonscriptions indigènes, 1943 ; Note circulaire n° 1063/AIMO/BI du 28 juillet 1945 ; et Note circulaire n° 21/948/BI du 27 mars 1952. Fonds B. Verhaegen, archives de la section d'Histoire du Temps présent, MRAC.

En 1922, la circonscription va céder la partie de Kilo qui prendra le nom de territoire d'Andudu (ordonnance du 28 novembre 1922 n° 11/9.4). Sous sa dénomination actuelle, le territoire de Watsa fut créé par l'ordonnance n° 98/AIMO du 2 décembre 1930 de l'administrateur général du district du Kibali-Ituri. Par l'ordonnance d'administration générale n° 39/AIMO du 21 mars 1932, les territoires de Watsa et de Gombari furent fusionnés pour donner naissance au territoire des Mamvu-Mambutu, avec Watsa comme chef-lieu. Et le 1er janvier 1956, le territoire de Watsa fut intégré dans le district de l'Uele et quitta définitivement celui du Kibali-Ituri[451].

Après l'indépendance, cette appartenance suscita des controverses. L'Ituri continuait à le réclamer et la question fut soumise à référendum[452]. Ce dernier confirma l'appartenance du territoire au district du Haut-Uele. Depuis lors, il n'y a plus eu de grandes modifications sur le plan politico-administratif.

6.2. SUBDIVISIONS ADMINISTRATIVES

En 1937, le territoire de Watsa comptait 12 chefferies. Elles n'étaient plus que 9 et un secteur en 1945.

Le nombre de chefferies sera ramené à 6, auxquelles s'ajoutent 3 secteurs. À noter que la chefferie Bari-Logo, au départ dans le territoire de Faradje, a été intégrée dans le territoire de Watsa, après 1952.

Le territoire actuel de Watsa compte six chefferies, trois secteurs et une cité. Il compte aussi quatre postes (Surur, Ngevea, Gombari et Mungbere), 67 groupements et 413 villages. La cité de Watsa, centre extracoutumier sous la colonisation belge, est devenue une cité par l'ordonnance n° 87-236 du 29 juin 1987 ; elle avait une population de 111.107 habitants en 2009, une superficie de 35 km² et une densité de 35 habitants par km².

Le territoire de Watsa est habité par les Mamvu, peuple apparenté aux Mangbutu, Balese et Mvuba. On y rencontre aussi la présence minoritaire de Bari, Bangba, Mangbele et Gbote.

451 Choprix, G., *La Naissance d'une ville…*, *op. cit.*, p. 12.

452 Monnier, L. et Willame, J.-C., *La province de l'Uele*, *op. cit.*, p. 197.

6.2.1. Chefferie Karokelendu-Andikofa

Elle fut créée en 1939. Sa superficie est de près de 1.800 km². Juste après l'indépendance, en 1961, elle comptait 4.454 habitants, soit 2,47 habitants au km². Elle enregistrait alors la densité la plus faible après celle de la chefferie Karokelendu-Ateru dans le territoire. Elle compte sept groupements. Le chef-lieu de la chefferie est établi à Tibodra.

À l'origine de la chefferie Karokelendu-Andikofa, il y aurait l'ancêtre Karokalendu de la lignée Andikote. Karokelendu engendra deux fils jumeaux, Kofalendu et Terulendu qui, peu après, se disputèrent et se séparèrent. Kofalendu partit dans la direction de l'ouest. Il donna naissance à la lignée qui constituera la chefferie Andikofa appelée Karokelendu-Andikofa. Terulendu, lui, traversa la rivière Bomokandi au sud pour former la chefferie Karokelendu-Ateru.

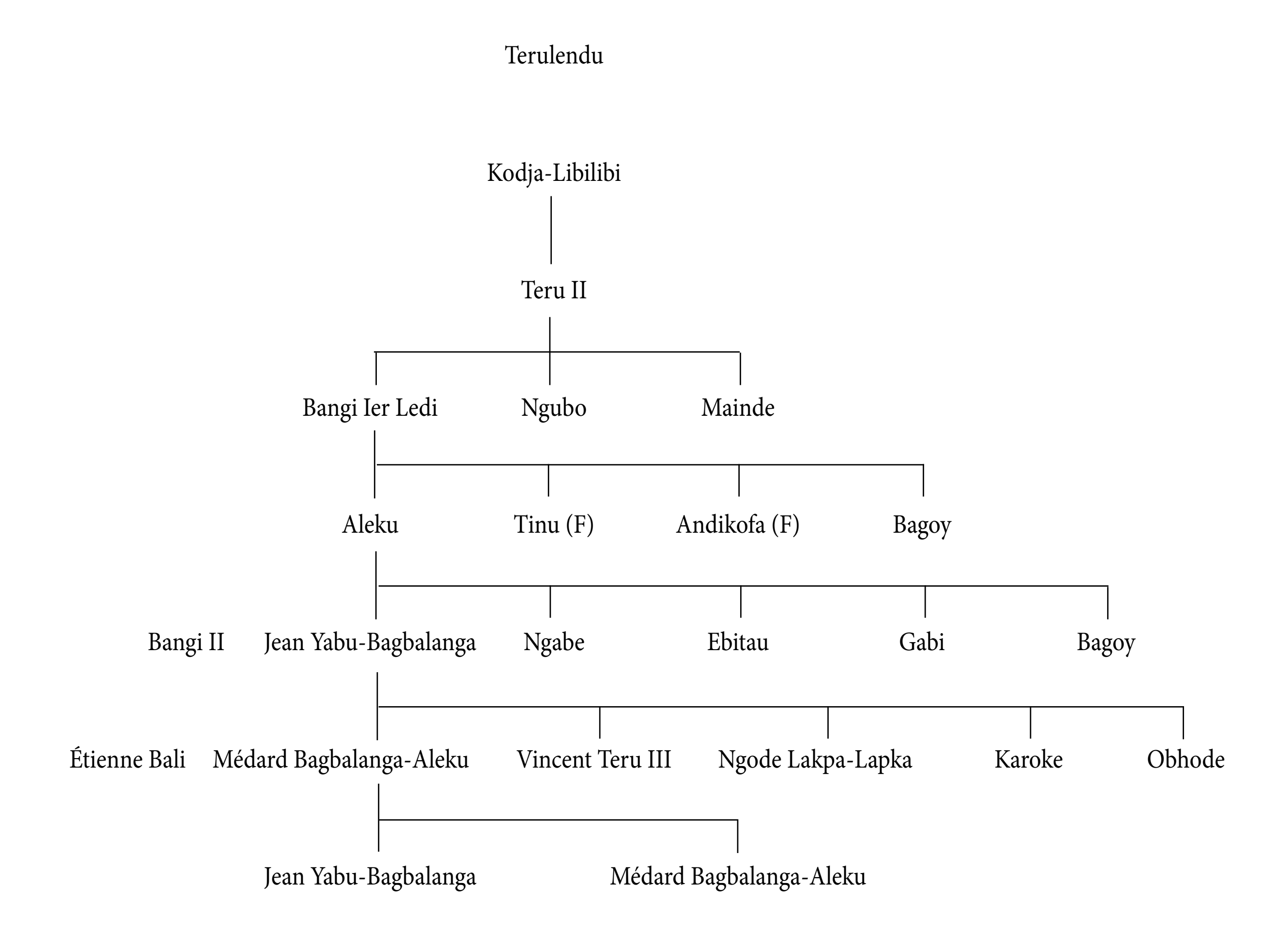
Après leur séparation, Kofalendu donna naissance à deux fils, Kotelendu et Kakalendu. Le premier engendra un seul fils, Ngosi. Le second, en eut deux, Arama et Ngobo. Ngosi devint le premier chef de la chefferie Karokelendu-Andikofa. Son successeur fut son premier fils, Mambidi ; arrêté et condamné à l'époque coloniale, il sera destitué et remplacé par son frère Sokoti. Depuis l'ordre de succession a été : Arthur Gima-Mambidi (1953-1984), Bamude-Andigi (neveu de ce dernier) et Negule-Andili (au pouvoir en 2010).

6.2.2. Chefferie Karokelendu-Ateru

Elle est créée en 1920 et son chef-lieu établi à Baitebi. Elle a une superficie de 2.620 km². Juste après l'indépendance en 1961, sa population était de 2.982 habitants, soit 1,13 habitant au km², soit la densité la plus faible du territoire. Elle compte six groupements. La chefferie Karokelendu-Ateru est issue de l'ancêtre fondateur Terulendu, fils de Karokelendu et frère de Kofalendu de la lignée Andibala.

Terulendu est le père de Kodja-Libilibi qui donna naissance à trois fils : Bangi-Legu (premier chef au pouvoir de 1926 à 1940), Ngubo et Mande. Bangi-Legu engendra trois filles et un fils appelé Aleku qui lui succéda en 1940. En 1957, lui succéda l'un de ses six fils, Servais Bagbalanga, dit Bangi II, qui devint député provincial élu sur la liste PNP en mai 1960. Celui-ci laissa son poste à la tête de la chefferie à son frère Ebitau. À la mort de celui-ci, le pouvoir revint au fils de son frère aîné, Yabu-Bagbalanga,

Arbre généalogique de la famille régnante de la chefferie Karokelendu-Andikofa



du nom de Médard Bagbalanga. Celui-ci est au pouvoir depuis 1983.

6.2.3. Chefferie Andobi

Elle a une superficie de 520 km². Son chef-lieu est Batitia. Juste après l'indépendance du pays en 1961, la chefferie Andobi comptait 6.361 habitants, soit 12,23 habitants au km² présentant la densité de la population la plus importante du territoire.

La chefferie Andobi est divisée en cinq groupements. Sa constitution dit relever de la « coutume des indigènes[453] », puis fut reconnue par l'arrêté n° 330 du 2 décembre 1914.

Le pouvoir dans la chefferie revient au clan Beri qui a pour ancêtre fondateur Andobi. En 1903, Mbabu devint le premier chef de la chefferie ; il eut deux fils, Muka et Tou. Après sa mort, lui succéda son cousin Agbara (investi et médaillé de l'administration coloniale, cf. procès verbal n° 334 du 19 août 1914). Mais assez vite, jugé faible, il fut révoqué par l'administrateur du territoire de Gombari le 7 septembre 1925.

L'ordre de succession de la chefferie Andobi se présente comme suit :

Andobi	(Grand ancêtre fondateur)
Mbabu	(1er chef : 1903-1914)
Agbara	(2e chef : 1914-1925)
Bakinda	(3e chef : 1925-1933)
Muka	(4e chef : 1933-1943)
Tou	(5e chef : 1943-1948)
Ogumara-Mbunza	(6e chef : 1948-1964 n'est pas de la lignée de la famille régnante)
Mbango-Moke — Nadi-Amoine — Agbar — Augustin Ogumara-Amayo	(7e chef : 1964-1986)
Akaza-Amayo — Ogumara-Amayo — Basiyo-Amayo — Kundeli-Amayo	(8e chef : à partir de 1986)

453 *Bulletin officiel*, 1910, p. 460.

De la lecture de cet arbre généalogique, il apparaît qu'après la mort de Tou, la chefferie a été dirigée par un greffier, Ogumara-Mbudra, originaire de la chefferie Kebo, du clan Agbita. Il fut investi et médaillé en 1948.

La prise de pouvoir hors lignée créa un mécontentement qui dégénéra en conflits d'opposition et de contestation continus entre les clans Beri et Agbita.

6.2.4. Chefferie Kebo

Elle a une superficie de 925 km² et pour chef-lieu Apodo. Juste après l'indépendance du pays en 1961, la chefferie Kebo comptait 3.788 habitants, soit une densité de 4,09 habitants au km².

La chefferie Kebo fut créée le 7 décembre 1921 de la fusion des anciennes chefferies Andilili, Ngamu, Andiboli et Andikore[454]. Ces dernières réunissaient les dix principaux clans suivants (cf. l'arrêté n° 365 de 1914) :

1) Andimako (Andudu) : chef Mano ;
2) Andikofa (Apana) : chef Kore ;
3) Andiboli (Apolo) : chef Andikene ;
4) Andingaro (Angbalai) : chef Nembeli ;
5) Andodu (Lugoya) : chef Mongamba ;
6) Andilili (Abakodu) : chef Kose ;
7) Ngamo (Dula) : chef Kose ;
8) Andimaze (Ambanzane) : chef Idiobho ;
9) Andikodhe (Maduya) : chef Tunembi ;
10) Ndoa (Muley) : chef Awasa.

Dans tous ces clans, le mode de succession au pouvoir est coutumier, c'est-à-dire héréditaire. Au départ, le pouvoir était exercé par la famille régnante du clan Andibhogo (Andudu) d'où fut issu le premier chef Mano (1914-1934). Lui succéda son fils Kelese (1934-1940), un chasseur, qui mourut d'une fracture causée par un éléphant. À Kelese succéda Andugu (1940-1943). Accusé de mauvaise conduite, celui-ci fut révoqué et destitué par l'autorité coloniale belge. Cette dernière intronisa le clan Andigboda (Apodo), avec Andikene[455] comme premier chef de la nouvelle lignée. Ce sera le début d'un long conflit entre les clans Adibogo de Mano (Andudu) et Andigboda (Apodo).

À sa mort, Andikene fut remplacé par Maye-Alogbo (1964-1974), issu du clan Agbota. Après lui, Angela-Boma dirigea la chefferie pendant trois ans. Du clan Andagu, encore hors lignée, le pouvoir passa de nouveau au clan Andikene, avec Agibou-Kau Bakidi[456] (1977-2001). Celui-ci fut remplacé par Jean-Louis Adongu-Abasaga, issu du clan Andigboda, au pouvoir depuis le 13 août 2001.

La chefferie Kebo ne compte que trois groupements (cf. tableau sur l'organisation administrative du territoire de Watsa).

6.2.5. Chefferie Mariminza

Elle couvre une superficie de 2.446 km². Juste après l'indépendance du pays en 1961, sa population était de 8.697 habitants, soit une densité moyenne de 3,55 habitants au km².

La chefferie Mariminza a été créée par le décret du 25 avril 1915. Son ancêtre fondateur fut Mamvu Ier, de la lignée Andingba. Depuis, l'ordre de succession a été le suivant : Josephat Masiokpo (fils de Tsoga Ier), Adu III Oguse (cousin à Masiokpo) et Édouard Tshoga Masiokpo (fils de Masiokpo), au pouvoir en 2010.

6.2.6. Chefferie Walese d'Arumbi

Cette chefferie existerait depuis 1901, mais les informations sur les transformations administratives ultérieures n'ont pu être recueillies. Elle couvre une superficie de 2.560 km² et compte 8 groupements : Andoga, Mambakadi, Andanzo, Kubi, Emole, Telekudumosi, Ngevea et Undemulau. Elle a un poste d'encadrement administratif, Ngevea. Juste après l'indépendance du pays en 1961, la population de la chefferie Walese était de 6.701 habitants, soit une densité de 2,62 habitants au km² comptant parmi les plus faibles du territoire.

Depuis le 23 septembre 2004, la chefferie Walese d'Arumbi est dirigée par Aramango Manzimo, successeur de son grand frère Mateso Manzimo assassiné lors de la guerre de la RD Congo le 18 décembre 2001.

6.2.7. Secteur Gombari

Il est né de la fusion, en 1947, des anciennes chefferies Mangbele, Gbote, Mabadi, Bari-Moka, Mayanga et Bari-Karo. Sa superficie est de 1.279 km². Juste après

454 Archives politiques du Congo belge, district de Kibali-Ituri et territoire de Gombari.

455 Beyagabo, B., *Le conflit de succession dans la collectivité de Balika-Toriko (de 1916-1974)*, inédit, ISP/Isiro, 1996, p. 13.

456 Il est le neveu de son prédecesseur.

l'indépendance du pays en 1961 la population du secteur Gombari était de 12.757 habitants, soit 9,97 habitants au km², l'une des densités les plus élévées du territoire (juste après celle de la chefferie Andobi). En 1960, le chef Surur était un homme malade et jugé peu actif par l'autorité administrative du territoire. Le premier chef de secteur fut Mongaki-N'koma, assassiné en 1964 par les rebelles Simba. Il fut remplacé par son fils Fabien Kanikaparo (1964-1975). Pour le troisième mandat, qui sera électif, Liévin Gbendi Mando-Adabone fut élu chef de secteur (en date du 15 mai 1975) pour 5 ans. En 1980, c'est Charles Abobadi Ogane qui lui succéda (mais il mourut en fonction quatre années après) et il fut remplacé par son adjoint Gilbert Kpokporo Mongika pour une année de fonction. À partir de 1986, c'est Joseph Isabu Kakomone qui le remplaça. Il est encore au pouvoir en 2010.

Le secteur Gombari est composé de six groupements (cf. tableau sur l'organisation administrative du territoire de Watsa).

6.2.8. Secteur Kibali

Sa superficie est de 1.967 km². Juste après l'indépendance en 1961, sa population était de 10.488 habitants, soit une densité de 5,33 habitants au km². Avant l'arrivée des Arabes à Surur, le secteur Kibali avait la même dénomination que son chef-lieu. Son premier chef fut Gambanva, de la descendance des émigrés originaires de Juba au Soudan arrivés dans cette région vers les années qui précédèrent l'entrée des Arabes. Son fils Langwarha lui succéda à sa mort. Puis l'ordre de succession fut le suivant : Amathu, Agoku, Bayiwa et Surur Ier.

C'est à l'époque du règne de Surur Ier que les Arabes firent leur entrée dans le territoire de Bari-Logo en provenance de Juba. L'arrivée des Européens fut salutaire pour Surur qui collabora afin de se débarasser des Arabes jugés nuisibles. Il décéda en 1911 et fut remplacé par son fils Denis Surur II. Depuis, l'ordre de succession au pouvoir a été le suivant : Paul Surur III était au pouvoir à l'indépendance du pays. Malade et jugé peu actif par l'administration du territoire, il fut remplacé par son neveu Tandro Albert (fils de Surur Denis). Puis ce furent Masikabodri Pierre (1966-1970) et Albert Tandro. Vincent Gbamukili[457] est au pouvoir en 2010.

6.2.9. Secteur Mangbutu

Sa superficie est de 2.392 km². Juste après l'indépendance du pays en 1961, la population du secteur Mangbutu était de 7.814 habitants, soit une densité de 3,26 habitants au km². Les habitants du secteur ont longtemps vécu dans deux chefferies distinctes (Arebi et Anguwe) réunifiées en 1971. En réalité, cela avait été décidé à l'issue de deux réunions du conseil des notables tenues le 26 janvier 1958 et le 30 décembre 1958 et la création fut sanctionnée par la décision n° 98/1959 du 25 avril 1959, mais sur le terrain, les choses avaient traîné à se mettre en place.

Le nom Mangbutu est composé de « *Man* » et de « *Gbutu* » qui signifient respectivement, en langue mangbutu, « enfants de Gbutu » descendants d'un certain Ndoli, père de Gbutu.

Ndoli et sa suite seraient partis du Tanganyika (région du lac Albert) pour s'établir en Ouganda, au village Kpikiwi. À sa mort, Ndoli fut remplacé par son fils Ngbutu. Quelques temps après, ce dernier et son groupe quittèrent Kpikiwi pour atteindre Banyali à Vieux-Kilo (en Ituri), puis la région Ndoo-Avare à Adranga. De Monokomibale, ils s'installèrent à Kinga, puis à Tubida à peu près 25 km au nord de Makala où le chef Ngbutu mourrut. Le premier de ses fils, Mate, s'installa à Arebi et le cadet, Bula, à Angwe.

En s'installant dans le village Tiribine, Mate fut à l'origine de la chefferie Arebi. Il fut considéré comme un grand chef, à qui l'on donna le titre de *Maba* (distributeur de vivres). Il eut quatre enfants (Dongu, Limbi, Talo et Togu), auxquels il donna des noms par lesquels il désigna les collines où il s'était installé avant sa mort.

Mate fut remplacé par son fils aîné Dongu qui, de son vivant, nomma Ngbindi (son fils) pour successeur. Ce dernier construisit sa résidence à Tiribine. Quant à la descendance de Bula, après son fils aîné Barini, c'est son second fils, Angwe (cadet de Barini), qui vint s'installer sur la colline de Togu. Mais les Européens, intéressés par les pointes d'ivoire, installèrent le chef Angwe dans le village. Depuis, l'ordre de la succession au trône a été le suivant : Zengbe, Mangbanga (décédé en 1971) et Ngaduma.

Du côté de la chefferie Arebi, il y eut Uduoto de Banyali de Kilo qui, accompagné de Ngamalobo et Ngangu, s'installa à Kangbongolo. Puis s'ensuivit une dispute de

457 Suite aux permutations administratives opérées au milieu des années 1970 par le régime Mobutu, Vincent Gbamukili fut muté un moment à Aketi et remplacé par Mopepe (chef du secteur Yoko, territoire d'Aketi dans le Bas-Uele).

pouvoir autour d'Aitambi (fils aîné successeur d'Uduoto). L'administration coloniale désigna Ngindi, en dépit de son âge avancé, et son règne ne dura pas longtemps. En 1934, Makutana-Misa, fils de ce dernier, fut choisi. Vinrent alors, dans l'odre de succession : Ndezu (petit fils de Marakoro), reconnu par l'arrêté ministériel n° 975 du 4 août 1971, qui réunifia les deux chefferies Arebi et Angwe en secteur Mangbutu.

Le secteur Mangbutu compte 18 groupements : Alulembani, Andombikagba, Arebi, Arikotu, Awilaba, Dubele, Kongbo, Kotaza, Lindikoda, Maba, Makala, Makuruza, Mangozo, Makowe, Ngoirindi, Ombondo, Uzukurepi. Il a une superficie de 2.332 km² avec 85.225 habitants en 2009, soit une densité moyenne de 36 habitants par km².

[Tableau récapitulatif de l'organisation administrative du territoire de Watsa (voir annexe 2.6).]

*

* *

En 1974, au moment où il fit du Mouvement populaire de la Révolution (MPR) un parti unique et institutionnel, le régime Mobutu voulut asseoir son pouvoir en allant jusqu'à toucher à la base du pouvoir local. Il voulait viser le pouvoir traditionnel qui, jusque là, semblait échapper encore à son autorité. Il décida ainsi de permuter les chefs de secteurs et de chefferies, désormais considérés comme des « cadres politico-administratifs de l'État ».

La situation était particulièrement sensible dans le Haut-Uele, étant donné le nombre élevé de chefferies, ces pouvoirs locaux que l'autorité coloniale avait construits et/ou reconnus selon divers critères, généralement en fonction d'enjeux locaux ou de ses intérêts propres. Cette décision du régime Mobutu aurait permis à l'État congolais post-colonial d'avancer dans la réforme territoriale entreprise pendant la période coloniale, mais restée inachevée, et non uniforme, dans l'ensemble des régions du pays. Malheureusement, cette grande décision politique, la dernière au vu de la commotion qu'elle entraîna sur le terrain administratif local, se limita, en fait, à diminuer l'autorité locale au profit du pouvoir personnel du chef de l'État.

Permutation des chefs des chefferies et des secteurs du Haut-Uele à l'heure du pouvoir de Mobutu (1974)[458]

Chefferies/Secteurs	Nom du chef	Nouvelle affectation	Nom du nouveau chef (à la suite de la permutation)	Entité d'origine du nouveau chef
1. Territoire de Dungu				
Chefferie Wando	Mbatanandu Wando	Chefferie Wando	-	-
Chefferie Malingindo	Sadi Malingindo	Chefferie Bondongola (terr. d'Aketi)	Nyei	Chefferie Mobati (terr. d'Aketi)
Chefferie Ndolomo	Ukwatutu Mbiliwu	Chefferie Ndolomo	-	-
2. Territoire de Faradje				
Chefferie Dongo	Ndakala Maki	Chefferie Mobati-Bayele (terr. d'Aketi)	Eboyi	Chefferie Bodongola (terr. d'Aketi)
Chefferie Kakwa	Lukudu Lopia	Chefferie Kakwa	_	_
Chefferie Logo-Bagera	(?)	(?)	Ngoy Asumani	Secteur Bakumu Bangongo (terr. d'Ubundu)
Chefferie Logo-Doka	Agumani Waiwai	Chefferie Logo-Doka	_	_

458 Ce tableau a été constitué à partir des listes publiées par le journal *Boyoma* du lundi 9 septembre, mardi 10 et du mercredi 11 septembre 1974. Notons que divers noms sont mal orthographiés dans le journal. Les omissions constatées (cf. chefferies Logo-Ogambi et Logo-Bagera dans le territoire de Faradje) pour certaines chefferies/secteurs seraient dues à des erreurs de dactylographie.

Chefferie Logo-Lolia	Ali Tandiwa	Chefferie Bolungwa (terr. de Bambesa)	Komboko	Chefferie Avuru-Gatanga (terr. d'Aketi)
Chefferie Logo-Obeleba	Kelema Baibo	Chefferie Logo-Obeleba	-	-
Chefferie Logo-Ogambi			Ngoru Luzia	Chefferie Nguru (terr. de Buta)
Chefferie Mondo-Missa	Bando Afuzoma	Chefferie Mobati (terr. de Buta)	Kanamonge	Chefferie Mobati (terr. de Buta)
3. Territoire de Niangara				
Cité de Niangara	(?)	(?)	Pongopayi	Chefferie Barisi-M.B. (terr. de Buta)
Chefferie Boimi	Kumbabeko Mupepe	Chefferie Boso (terr. de Bondo)	Motuka	Chefferie Boso (terr. de Bondo)
Chefferie Kereboro	Ngasa Badolo Dakpala	Chefferie Kereboro	-	-
Chefferie Mangbele	Medamona	Chefferie Babua Mokoe (terr. d'Irumu)	Enkibe	Chefferie Bokiba (terr. de Bambesa)
Chefferie Mangbetu	Mesogo	Secteur Mabinza (terr. d'Aketi)	Pedya	Secteur Mabinza (terr. d'Aketi)
Chefferie Manziga	Ngbangala Badingo	Chefferie Manziga	-	-
Chefferie Okondo	Matsaga Djodjosodjo	Chefferie Ngindo (terr. d'Ango)	Liwolo	Chefferie Ngindo (terr. d'Ango)
Chefferie Kopa	Tagba Monyongo	Secteur Abarambo (terr. de Poko)	Abaraka	Secteur Abarambo (terr. de Poko)
4. Territoire Rungu				
Cité d'Isiro	Tongu	Cité d'Isiro	-	-
Chefferie Azanga	Danga Azanga Poli	Chefferie Azanga	-	-
Chefferie Mayogo-Mabozo	Anga Sasa Tongolo	Chefferie Mayogo-Mabozo	-	-
Chefferie Mayogo-Magbaie	Somana Léon	Chefferie Avuru Gatanga (terr. d'Aketi)	Asigala	Chefferie Bolungwa (terr. de Bambesa)
Chefferie Medje Mango	Makasi-Mbongo Embunzu	Chefferie Medje Mango	-	-
Chefferie Mongomasi	Teingu	Cité d'Aketi (terr. d'Aketi)	Suki	Cité d'Aketi (terr. d'Aketi)
Chefferie Mboli	Madangba Mbelia Joseph	Chefferie Biamange (terr. de Bondo)	Gatanga Tiligba	Chefferie Biamange (terr. de Bondo)
Chefferie Ndey	Apanama Missa Abule	Chefferie Bokapo (terr. de Bambesa)	Bambakoli	Chefferie Bokapo (terr. de Bambesa)
5. Territoire de Wamba				
Cité Durunga	Akaneni Anzele	Cité Durunga	_	_
Chefferie Bafwagada	Karume Gbabi	Chefferie Duaru (terr. de Bondo)	Gitalio	Chefferie Duaru (terr. de Bondo)
Chefferie Bafwakoy	(?)	(?)	Bakemengali Zengba	Chefferie Monganzulu (terr. de Buta)
Chefferie Balika-Toriko	Mangbukele Mambata	Chefferie Balika-Toriko	-	-

Chefferie Mahaa	Apibo Midjidji	Chefferie Mange (terr. de Bambesa)	Gaza	Chefferie Mange (terr. de Bambesa)
Chefferie Malamba	Adjapana Amboko	Chefferie Gama (terr. de Bondo)	Lafai	Chefferie Gama (terr. de Bondo)
Chefferie Malika Ateru	Agbokabulo	Chefferie Gamu (terr. de Poko)	Zune	Chefferie Gamu (terr. de Poko)
Chefferie Makoda	Yafili Biangama	Chefferie Makoda	_	_
Chefferie Mangbele	Ngonde Gbekuna	Chefferie Bayeu-Bogongia (terr. de Buta)	Mbage	Chefferie Bayeu Bogongia (terr. de Buta)
Chefferie Timoniko	Dzene Katinae	Chefferie Timoniko	-	-
Chefferie Wadimbisa	Motemabonga Baonoku	Chefferie Wadimbisa	-	-
Secteur Mabudu-Malika-Babyeru	Sadiki Mangbalu	Chefferie Komekedi (terr. de Poko)	Gito Oto	Chefferie Komekendi (terr. de Poko)
6. Territoire de Watsa				
Cité de Watsa	Lasa	Secteur Bomili (terr. de Bawasende)	Simeti Mombe	Secteur Bakumu d'Angumu (terr. de Bafwasende)
Chefferie Karokelendu-Andikofa	Gima Mambidi	Chefferie Deni (terr. de Bondo)	Bungya Ngluze	Chefferie Deni (terr. de Bondo)
Chefferie Karokelundu-Ateru	(?)	(?)	Zibili Mopoy	Chefferie Mopoy (terr. d'Ango)
Chefferie Andobi	Nadi Amoine Louis	Secteur Bakumu d'Angumu (terr. de Bafwasende)		Dobeya Cité de Buta (terr. de Buta)
Chefferie Kebo	Maye Alogbo Grégoire	Chefferie Bayeu Bogbama (terr. de Buta)	Akwani Bisa	Chefferie Bayeu Bogbama (terr. de Buta)
Chefferie Mariminza	Masiokpo Tsoga	Chefferie Bakangaie (terr. de Poko)	Vungala	Chefferie Bakangie (terr. de Poko)
Chefferie Walese d'Arumbi	Aramango Alimasi	Chefferie Walese d'Arumbi	_	_
Secteur Gombari	Kanikaparo	Chefferie Walese Vonkutu (terr. d'Irumu)	Nebengbo	Chefferie Makere I (terr. de Bambesa)
Secteur Kibali	Gbamukili	Secteur Yoko (terr. d'Aketi)	Mopepe	Secteur Yoko (terr. d'Aketi)
Secteur Mangbutu	Ndezu	Chefferie Walese (terr. de Mambasa en Ituri)	Nebasa	Chefferie Makere Bekete (terr. de Bambesa)

Les permutations se sont opérées en gros entre le Bas-Uele et le Haut-Uele, deux districts ayant de nombreux traits communs. L'on observe une certaine correspondance dans les permutations, les chefs de chefferies/secteurs étaient généralement envoyés dans d'autres chefferies/secteurs, même si par endroits ils furent remplacés par le chef de cité (cas de la chefferie Mongomasi du territoire de Rungu) ou si, inversement, un chef de cité fut remplacé par un chef de secteur (cas de la cité de Watsa), ou encore un chef de secteur par un chef de chefferie (cas des secteurs Gombari et Mangbutu dans le territoire de Watsa, du secteur Mabudu-Malika-Babyeru dans le territoire de Wamba et de la chefferie Andobi dans le territoire de Watsa). Mais on ignore pourquoi certains chefs ne furent

pas permutés : ce fut le cas d'un chef dans le territoire de Watsa, de deux chefs dans chacun des territoires de Dungu et de Niangara, de trois chefs dans le territoire de Faradje, de quatre chefs dans le territoire de Rungu et de cinq chefs dans le territoire de Wamba. On peut faire le constat de l'affaiblissement (ou de la désintégration) de nombreux pouvoirs locaux auquel s'ajouteraient les interventions de dirigeants d'en haut dans les affaires locales.

Réalisée sans méthode, en même temps que le régime Mobutu engageait de vastes réformes économiques et politiques qui conduisirent, très rapidement, à son explosion, cette réforme territoriale – qui aurait dû être poursuivie et améliorée – sera assez vite arrêtée. Les chefs de secteur et de chefferie durent revenir à leur fief d'origine après deux/trois années d'une expérience qui s'avéra mal organisée. À cause de la perturbation du cadre général qui en résulta et de la crise économico-politique persistante – qui va fortement affaiblir le pouvoir congolais à tous les échelons –, l'autorité locale est demeurée, depuis lors, dans un état de forte déliquescence.

CHAPITRE VII L'EXPLOITATION SOCIO-ÉCONOMIQUE DU HAUT-UELE

1 L'EXPLOITATION ÉCONOMIQUE DU HAUT-UELE : DE LA PÉRIODE DE L'EIC À LA ZAÏRIANISATION, 1891-1973

Si Léopold II éprouvait tant d'intérêt pour le Haut-Uele, c'est en raison de sa grande richesse en ivoire, une ressource qui était écoulée via le Nil, et qu'il ambitionnait d'évacuer via le Pool et, à partir de là, via Matadi. Il voulait également récolter le caoutchouc des forêts du bassin de l'Uele. L'ivoire et le caoutchouc constituaient ainsi deux richesses essentielles, mais c'est surtout la découverte d'or, au début du xx[e] siècle, qui façonnera la vie économique et sociale du Haut-Uele.

1.1. LES GRANDES SOCIÉTÉS

1.1.1. Le « domaine privé de l'État » : le caoutchouc et l'ivoire

Si jusqu'alors il existait, dans l'EIC, un régime de relative libre concurrence dans la récolte et le trafic du caoutchouc et de l'ivoire, le décret du 21 septembre 1891 (non inséré dans le *Bulletin officiel*), ordonne aux commissaires de district de l'Aruwimi-Uele et de l'Ubangi-Uele, ainsi qu'aux chefs d'expédition du Haut-Ubangi de prendre les mesures urgentes et nécessaires pour conserver à la disposition de l'État les fruits domaniaux, notamment l'ivoire et le caoutchouc. Le 15 décembre de la même année, le commissaire du district de l'Aruwimi-Uele signe une circulaire qui défend aux Noirs de chasser l'éléphant, à moins qu'ils n'apportent l'ivoire récolté à l'État[459].

Les sociétés commerciales privées ne tardent pas à protester. Pour elles, de telles mesures auraient pour effet un monopole de fait de l'État. Si elles étaient maintenues et appliquées, ces mesures aboutiraient à la décadence et à la ruine du commerce privé. L'EIC cherche alors, par le décret du 30 octobre 1892, un *modus vivendi* susceptible de régler la question de la récolte du caoutchouc.

Dans ses grandes lignes, le nouveau décret divise le territoire de l'État en trois zones assez vaguement délimitées, soumises à des régimes économiques différents. La première comprend les bassins du Bomu, de l'Uele, de la Mongala, de l'Itimbiri, de l'Aruwimi, du Lopori et de la Maringa, des lacs Lépold II et Tumba et de la Lukenie. L'État seul peut y récolter l'ivoire et le caoutchouc des terres domaniales, soit par lui-même, soit avec le concours de compagnies dans lesquelles il a de puissants intérêts.

1.1.2. La Société générale africaine, 1894

La Société générale africaine est la première société congolaise à responsabilité limitée à être fondée à Bruxelles par décret, le 21 juillet 1894. Elle a pour objet toutes entreprises et affaires financières, commerciales, agricoles, minières, de transport et généralement quelconques. Elle peut également s'occuper d'objets d'ordre non économique

459 Wauters, A.J., *L'État indépendant du Congo*, Bruxelles, Librairie Falk Fils, 1899, pp. 400-406.

et autres, pour autant qu'ils soient autorisés par une assemblée générale spéciale[460].

La Société générale africaine est fondée avec un capital de 3.000.000 F, représenté par 3.000 actions ordinaires de 1.000 F au porteur, entièrement souscrites. Outre les actions ordinaires, il peut être émis des coupures de 25 et de 100 F. 3.000 actions de fondateur sont également créées sans désignation de valeur. En cas d'augmentation de capital, le nombre de ce type d'action doit toujours être égal au nombre d'actions ordinaires ; les nouvelles actions de fondateur sont attribuées aux fondateurs au prorata du nombre d'actions qu'ils possèdent.

Outre le président, le Conseil est composé de trois membres au moins et de douze au plus. Le président et le secrétaire sont nommés et révoqués par le roi et peuvent être choisis hors conseil, en ayant des droits égaux à ceux des autres membres. Les administrateurs sont nommés pour cinq années par l'assemblée générale, sauf pour la première fois où ils sont nommés par décret.

Pour faciliter le travail de la société, l'objet de celle-ci est modifié par décret le 1er septembre 1898, par l'ajout suivant : elle pourra également émettre des billets de banque garantis par l'EIC, moyennant une entente préalable avec celui-ci. Elle peut faire des avances d'argent à l'État, avec ou sans garantie.

À cette occasion, le capital social est porté à 12.000.000 F représenté par 12.000 actions de 1.000 F entièrement souscrites, avec 12.000 actions de fondateur sans désignation de valeur. Le conseil est autorisé à porter ce capital à 30.000 F par émission en une ou plusieurs fois d'actions libérées, dans le but d'acquérir des concessions, des propriétés, du matériel ou des marchandises utiles ou nécessaires à la réalisation du but social. Le même décret nomme le conseil, qui est composé de Constant de Brown de Tiège, Ernest Grisar, Sam Wiener et Henri Simon. Il sera complété par la suite.

La Société générale africaine est, en réalité, une institution d'État créée par Léopold II avec le soutien de personnalités anversoises bien connues des milieux d'affaires qui aident le souverain dans son œuvre en Afrique centrale. La nouvelle société a l'ambition de poursuivre l'extension des activités de la Belgique non seulement en Afrique, mais aussi en Asie. L'influence cherchée est d'ordre politique et économique au Bahr El-Ghazal et d'ordre économique en Chine et en Mongolie. En Afrique centrale, en ce qui concerne l'Afrique au nord du district de l'Uele, il s'agit de mettre en valeur et de réaliser l'influence économique reconnue au souverain de l'EIC. Cette influence résultait de l'accord conclu, le 2 mai 1894, entre l'EIC et le gouvernement britannique (voir *supra*).

Le siège principal de la société se trouve à Faradje où elle a quelque 250 anciens soldats engagés comme travailleurs, formant un groupe discipliné prêt à remplir la mission qui peut lui être donnée. La société s'établit également dans d'autres localités de la même région : Akka, Bira et Wandi.

En 1900, des difficultés surgissent avec les Britanniques à propos de l'accord de mai 1894. La situation politique change si rapidement que la société ne peut tirer parti des concessions du nord-est, ni exécuter son programme de pénétration vers le nord. En 1902, toutes les opérations sont suspendues dans ces parages et tout le personnel est rappelé de l'Uele vers le sud. Mais au courant de la même année, elle prend de l'intérêt pour des entreprises franco-congolaises. Elle y réalise avantageusement certaines de ses participations, quoique celles qu'elle possédait dans le Comptoir colonial français lui laissent une perte de plus de 1.000.000 F.

1.1.3. La Société générale africaine et Banque de commerce et d'industrie, 1903

La Société générale africaine arrête toutes ses activités dans la région le 15 juin 1903 et l'assemblée générale décide sa liquidation générale. Mais les liquidateurs E. Bunge et de Wouters d'Oplinter souscrivent alors, pour compte de la société, 12.000 actions d'une nouvelle société, dénommée Société générale africaine et Banque de commerce et d'industrie, et libèrent ces titres en donnant en paiement l'ensemble de l'actif et du passif de la société dissoute. La nouvelle société remplace l'ancienne et est instituée par décret le 25 juin 1903 sous forme d'une société congolaise à responsabilité limitée. Sa durée est illimitée et son objet est de s'occuper de tout objet tant d'ordre économique que non économique. Son siège sera partout où le conseil le jugera utile. Le capital de la nouvelle société est fixé à 9.000.000 F et est constitué de 12.000 actions de 750 F.

Les statuts de la nouvelle compagnie stipulent, entre autres, qu'elle peut accepter et rétrocéder des

460 Ergo, A.-B., *L'héritage de la Congolie : naissance d'une nation en Afrique centrale*, Paris, L'Harmattan, 2007, pp. 108-111.

baux de territoires à titre de société à charte. Le conseil d'administration, nommé par Léopold II pour la première fois, est constitué d'un président, le baron Edmond Van Eetvelt et d'administrateurs : E. Bunge, C. & A. de Brown de Tiège, G. Wiener, E. Grisar, A. Mols, J. Allard, le chevalier de Wouters d'Oplinter, A. Lefebvre, H. Simon, F. Dujardin.

Ce projet économique, bien qu'important pour le Haut-Uele, se terminera dix ans après sa naissance. En 1904, en effet, la société renonce, sous sa nouvelle forme, à réaliser encore des opérations en Afrique.

1.1.4. La Société des mines d'or de Kilo-Moto

L'or de la région de Kilo-Moto est découvert en 1903 dans le bassin de la rivière Agola, affluent de l'Ituri, par la mission Hannam et O'Brien (deux prospecteurs australiens) après de fructueuses recherches au nord de la région et aux environs de Mahagi. Ils dénomment cette zone du nom du chef Kilo[461]. L'exploitation des gisements commence en 1905, à Kilo dans l'Ituri, et en 1911, à Moto, dans le Haut-Uele. Après la découverte du site de Moto, la région aurifère de l'Ituri-Haut-Uele reçoit ce nom de Kilo-Moto, qui depuis plus d'un siècle, symbolise l'or du Congo. La concession des mines d'or de Kilo-Moto couvre une superficie de 81.750 km². Dans un premier temps, elle est gérée directement par l'Administration coloniale qui en confie la gestion, en 1919, à une Régie industrielle. En 1926, celle-ci est transformée en une société à responsabilité limitée, dénommée Société des mines d'or de Kilo-Moto (Sokimo), « sur le modèle des grandes compagnies coloniales comme l'Union Minière du Haut Katanga, caractérisées par leur politique paternaliste à l'égard d'une main-d'oeuvre peu payée mais prise en charge pour tous les aspects de la vie sociale. Ces sociétés, véritables État dans l'État, (sont) fortement impliquées dans le financement et la gestion des infrastructures régionales et socio-éducatives (transport, santé, éducation)[462] ». Les pouvoirs publics gardent la majorité du capital.

Les mineurs congolais se plaignent régulièrement de leurs conditions de travail. La population locale se révolte même de temps à autre contre la Société de Kilo-Moto, qui l'astreint à fournir des vivres et du bétail aux mines de Moto. La répression est souvent impitoyable et sanglante. Une opération militaire engagée contre les Lugwarets (Lugbara) sera cependant abandonnée, au bout de deux ans, parce qu'elle s'éternisait sans résultats utiles.

Kilo-Moto s'accommode pendant des dizaines d'années d'un outillage dérisoire, compensé par une main-d'œuvre abondante. Au début des années 1930, la société compte 26.000 travailleurs répartis en 50 camps[463]. Georges Moulaert écrit, à propos de l'organisation du travail, ce qui suit :

> « Des petits chantiers de 9 à 10 hommes sont répartis dans les fonds des vallées, mais grâce à la prime au travail, octroyée au terrassier indigène, un seul Européen peut diriger 30, 40 et jusque 50 chantiers.
>
> Cette prime atteint et dépasse très fréquemment 50 p. c. du salaire journalier.
>
> L'organisation des primes à la tâche a parfaitement réussi, même auprès des populations les moins évoluées. Les meilleurs individus deviennent capita de chantier, panneurs et capita généraux, c'est-à-dire adjoints à l'Européen, chef de camp. Ils placent tout seuls les tables, nivellent le canal d'amenée d'eau, installent les goulottes d'adduction d'eau, placent la table, les chemins de roulement, et d'aucuns même gèrent des camps de 10 à 15 chantiers[464] ».

La prime payée aux indigènes est calculée en fonction de la production de la Société des mines d'or. G. Moulaert, qui a été vice-gouverneur général de la Province-Orientale, écrit que le « rendement moyen de nos pelleteurs a atteint en 1933 : 7 m³ par jour ! C'est un chiffre qui, une fois de plus, met en lumière l'erreur des demi-vérités que stigmatisait avec tant d'éloquence le gouverneur général Ryckmans[465] ».

Cette argumentation ne convainc cependant pas l'autorité politique coloniale du niveau central, qui se fait un jugement différent du niveau de rendement des

461 International Alert, *Étude sur le rôle de l'exploitation des ressources naturelles dans l'alimentation et la perpétuation des crises de l'Est de la RDC*, octobre 2009, p. 14.

462 *Ibidem*.

463 Moulaert, G., « Les exploitations minières de Kilo-Moto et de la Province-Orientale », *Congo, Revue générale de la colonie belge*, Bruxelles, Éd. Goemaere, janvier 1935, p. 4.

464 *Idem*, p. 8.

465 *Idem*, p. 9.

travailleurs. Le gouverneur général Ryckmans déclare, en 1937 :

> « Notre industrie aurifère s'enorgueillit de travailler aux teneurs les plus basses du monde. Si ce résultat était dû à la rationalisation parfaite de ses procédés de traitement, on pourrait l'en louer sans réserve. Mais considérons le rendement par homme employé, et le résultat paraîtra peut-être moins brillant. La province de Stanleyville produisit, en 1936, 9.316 kilos d'or fin avec 49.200 hommes, soit 189 grammes par homme. L'Australie occidentale en 1933 produisait 19.717 kilos d'or, plus du double, avec 9.701 hommes, moins du cinquième, soit 2.032 grammes par homme[466]. »

La Société des mines d'or de Kilo-Moto ne se soucie guère de la santé de ses ouvriers. Elle acquiert, dès lors, une mauvaise réputation. Ainsi, le rapport de la mission sénatoriale belge au Congo de 1947 critique-t-il l'inexistence d'une lutte contre la tuberculose dans les camps de travail de cette société :

> « Rien n'est entrepris pour repérer ceux qui sont atteints de cette terrible maladie ou qui en sont menacés. Il est vrai qu'on examine les malades qui se présentent d'eux-mêmes, qu'on leur donne des conseils, mais on s'abstient de les soigner. À Kilo-Moto, les tuberculeux sont tout simplement renvoyés dans leur village par l'administration de l'institut parastatal des mines d'or. Les cracheurs de bacilles (recueillis parfois à titre provisoire dans certains hôpitaux) sont renvoyés dans leur village dès que le manque de lits se fait sentir. Nulle part, à une exception près, le service médical n'est outillé de façon à pouvoir entamer la lutte contre cette maladie. Bref il n'est pas question de lutte contre la tuberculose ni de soins donnés aux malades. Les pauvres diables sont abandonnés à leur sort[467]. »



Borne kilométrique proche de Watsa. La borne indique les noms des mines de la région et leur distance en kilomètres. (Source : *500 visages du Zaïre*, *op. cit.*, p. 186.)

466 Joye, P. et Lewin, R., *Les Trusts au Congo*, Bruxelles, Société populaire d'éditions, 1961, p. 185.

467 *Idem*, pp. 166-167.

La Société des mines d'or de Kilo-Moto n'est cependant pas la seule société minière du Haut-Uele. Au Nepoko par exemple, les compagnies Forminière (créée en 1910) et du Kasaï (créée en 1914) possédaient avant la Première Guerre mondiale des concessions minières d'or (Société de la Tele et Aruwimi-Ituri). Au début des années 1930, ces exploitations, commencées en 1910, produisaient 500 kilos d'or par an. Après 1920, des sociétés d'exploitation, la Coloniale des Mines et la Société minière de Surongo s'étaient également constituées dans le Haut-Uele[468].

L'exploitation alluvionnaire débutée en 1905/1906 cessera en 1951, à la suite de l'épuisement des gisements pour laisser place, à partir de 1952, à l'exploitation filonienne.

Production depuis le début de l'exploitation de l'or fin (en kg)

Années	Siège de Kilo	Siège de Moto	Kilo-Moto
1905	17,423	-	17,423
1906	194,494	-	194,494
1907	302,164	-	302,164
1908	284,255	-	287,255
1909	604,044	-	604,044
1910	806,421	-	806,421
1911	581,887	5,486	587,373
1912	681,918	224,287	906,205
1913	712,147	538,037	1.250,184
1914	963,670	619,978	1.583,648
1915	1.493,698	919,557	2.413,255
1916	1.508,157	1.248,529	2.756,686
1917	1.648,574	1.620,084	3.268,558
1918	1.912,251	1.400,117	3.312,368
1919	1.602,441	1.489,110	3.091,551
1920	1.436,340	1.605,533	3.041,873
1921	1.087,866	950,124	2.037,990
1922	1.139,012	962,146	2.101,158
1923	1.687,767	1.169,603	2.857,370
1924	1.921,671	1.319,837	3.241,508
1925	1.810,099	1.274,247	3.084,345
1926	1.794,288	1.477,202	3.271,490
1927	1.690,201	1.459,212	3.149,413
1928	1.679,853	1.340,228	3.020,081
1929	2.003,635	1.468,019	3.471,654
1930	2.755,563	1.270,651	4.026,214
1931	3.262,390	1.389,418	4.651,808
1932	3.826,187	1.485,067	5.311,254
1933	3.830,750	1.529,970	5.360,720
1934	4.123,717	1.703,379	5.827,596
1935	4.591,937	1.783,422	6.375,359
1936	4.676,482	1.795,537	6.472,019
1937	5.171,612	1.821,465	6.993,077
1938	5.273,756	2.096,170	7.369,926
1939	5.535,513	2.107,820	7.643,333
1940	5.554,199	2.206,611	7.760,810
1941	5.673,895	2.415,548	8.089,443
1942	5.265,339	2.155,972	7.421,311
1943	5.057,083	1.587,620	6.644,703
1944	4.487,656	1.553,567	6.041,223
1945	4.310,006	1.517,715	5.827,721
1946	3.824,118	1.447,218	5.271,336
1947	3.657,439	1.406,772	5.064,211
1948	3.851,423	1.430,400	5.281,823
1949	4.829,009	1.568,229	6.397,238
1950	4.714,368	1.646,011	6.360,379
1951	5.195,375	1.617,166	6.812,541
1952	5.393,784	2.118,432	7.512,216

Source : Office des mines d'or de Kilo-Moto, *Okimo*, Indaba, 2005, document inédit, p. 10.

En 1957, l'or est exploité, dans le Haut-Uele, par le siège de Moto de la société Kilo-Moto à concurrence de 88 % de la production (le poste de Zani est donc exclu) et par cinq autres entreprises dont la production cessera après cette année : la Minière de la Télé, Mineco, Mincobel, Sominor et la Minière de l'Aruwimi-Ituri. En 1957, la production du siège de Moto est de 3.740 kg d'or ; celles des autres entreprises de 596 kg[469].

Le 15 juillet 1966, sous le régime Mobutu, est créé l'Office des mines d'or de Kilo-Moto (Okimo), qui reprend les activités exercées antérieurement par la Société des Mines d'or de Kilo-Moto, dissoute à la même date[470]. La

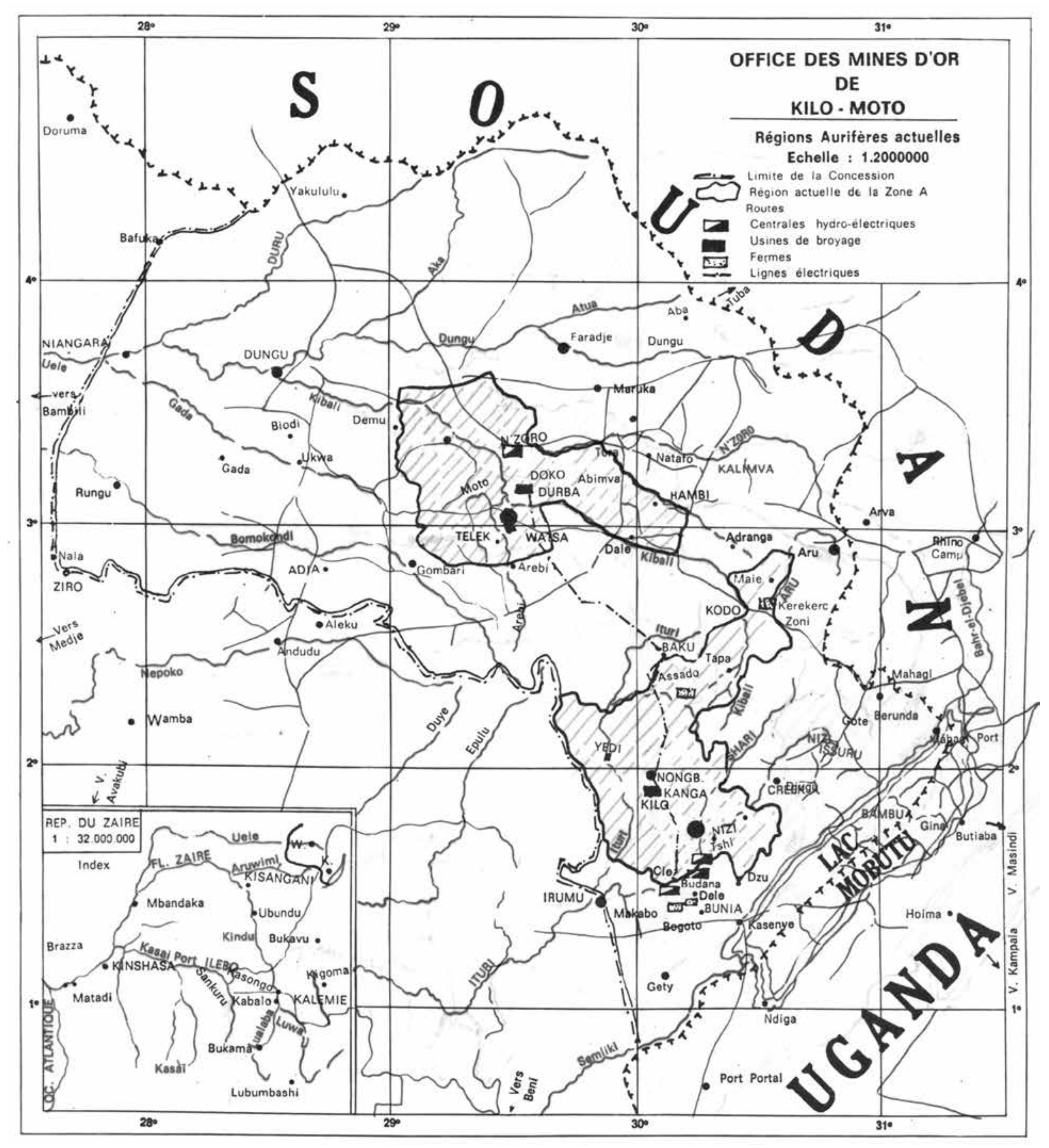
468 Moulaert, G., « Les exploitations minières de Kilo-Moto et de la Province-Orientale », *op. cit.*, pp. 27 et 29.

469 Carbonnelle, C. et Kirschen, E.S., *L'Économie des deux Ueles*, Bruxelles, Éd. CEMUBAC, 1961, p. 60.

470 Ministère des Mines et des Affaires foncières, *Industrie minière de la République démocratique du Congo. Année 1968*, 1969, p. 16.

concession de la nouvelle société est d'une superficie de 83.000 km².

Les mines de Kilo-Moto avaient particulièrement souffert de l'occupation de leurs installations par les rebelles Simba en 1964-1965. C'est en août 1965 que la société reprend effectivement possession de ses mines et usines. Se pose alors le problème de la remise en état des installations détruites et de la vétusté du matériel. En 1968, la production de l'Okimo oscille aux environs de 4 tonnes ; 99 % de cette production est d'origine filonienne, les gisements alluvionnaires étant arrivés à épuisement. L'usine de broyage de Durba, qui traite le quartz du filon Garumbwa et Agbarabo, fournit 73 % de la production totale de la société.



Carte des régions aurifères en 1974. (Source : Office des mines d'or de Kilo-Moto, Kilo-Moto. Exercice 1974, Bambu-Mines, 1975, p. 21.)

Ce sont les mines de Moto, et en particulier la mine de Gorumbwa, qui contiennent les réserves les plus importantes, 35 à 40 tonnes sur 55 tonnes au total, soit environ 70 à 75 % du total[471].

Production de l'Okimo de 1959 à 1968 (en kg)

Année	Production en kilos
1959	6.856,516
1960	5.945,239
1961	5.055,687
1962	4.402,947
1963	4.999,017
1964	3.898,763
1965	964,315
1966	3.431,267
1967	3.440,062
1968	4.003,562

Source : Ministère des Mines et des Affaires foncières *Industrie minière de la RD Congo. Année 1968*, *op. cit.*, p. 17.

En 1972, la production de l'Okimo, en régression depuis deux ans, en raison de l'épuisement progressif des réserves connues, atteint 3.255 kg. Elle était de 4.011 kg en 1971[472].

1.1.5. La Société commerciale et minière de l'Uele, Comuele

La Société commerciale et minière du Congo (Cominière), fondée en 1910 par la Banque Nagelmackers et fils et le banquier Josse Allard, a des activités qui s'étendent à presque toutes les régions du Congo, mais plus particulièrement au Bas-Congo, en Uele, au Kasaï et au Katanga. Elle s'est très vite orientée vers la construction de chemins de fer, de distribution d'énergie électrique, les transports etc.

En 1911, elle tient la Société coloniale de construction (Socol) sur les fonts baptismaux. C'est cette dernière qui va construire le tronçon Bukama-Élisabethville du chemin de fer du BCK et exécuter par la suite un grand nombre d'autres grands travaux, mais pas uniquement au Congo. En 1951, elle crée une filiale congolaise, la Socol-Congo, qui sera absorbée par Safricas en 1957.

La Cominière abandonnera ses diverses activités à un nombre de filiales pour devenir, à partir de 1929, une société à portefeuille. Elle contrôlera une douzaine de sociétés congolaises et détiendra des participations dans une quinzaine d'autres.

En 1919, la Cominière fonde la Société commerciale et minière de l'Uele (Comuele) à laquelle elle fait apport de toute son organisation dans cette région. Celle-ci va surtout s'occuper de commerce de produits oléagineux.

1.1.6. Les chemins de fer vicinaux du Congo, Vicicongo

En 1924 est créée la Société des chemins de fer vicinaux du Congo, en abréviation Vicicongo. Elle a pour but d'organiser les transports de marchandises et de personnes dans toute la région des Uele, de l'Ituri et du Nord-Kivu. Son principal actionnaire privé est la Société commerciale et minière du Congo (Cominière), qui en assume la gestion bien que la Colonie y possède la majorité du capital.

En 1925 est entamée la construction d'un chemin de fer dans l'Uele. Le premier tronçon, d'Aketi à Bondo sur une distance de 158 kilomètres, est terminé le 15 mai 1928. Fin 1929 est entamée la construction d'une nouvelle ligne, d'une longueur de 300 kilomètres environ, jusqu'à Zobia, via Buta avec embranchement vers Titule.

Le prolongement de cette ligne vers l'est est prévu afin de pouvoir desservir la région du Nepoko où la culture du coton est prometteuse. En 1937, la ligne est complétée depuis Paulis jusqu'à Mungbere.

En 1949, le Plan décennal pour le développement économique et social du Congo évoque la question du prolongement « éventuel » des réseaux des Vicicongo. Cela concerne tout d'abord le prolongement d'Aketi vers Bumba :

471 Ministère des Mines et des Affaires foncières, *Industrie minière de la RD Congo. Année 1968*, document ronéotypé, p. 16, section d'Histoire du Temps présent, document III-243.2.

472 République du Zaïre, Département des Mines, *Industrie minière de la République du Zaïre. Rapport annuel 1972*, Kinshasa, 1973, p. 6.

> « La navigation sur l'Itimbiri est souvent difficile pendant deux ou trois mois de l'année. Pour y remédier il faudrait : - soit améliorer les conditions de navigation sur cette rivière ; - soit prolonger la ligne des Vicicongo jusqu'à Bumba. De ces deux solutions, la première est indiscutablement la plus économique. Cette solution doit donc être adoptée. Les dépenses qu'elle nécessitera sont prévues à la partie des Transports par Eau[473]. »

Deux autres prolongements sont également mis en discussion : l'un vers le nord-est par Watsa, puis Faradje et Aba ; l'autre vers Irumu par le sud-est. L'achèvement de la voie ferrée vers Aba à la frontière soudanaise permettrait l'évacuation par Port-Soudan de la production de certaines régions jusqu'alors défavorisées en raison de leur éloignement et du coût du transport jusqu'à Matadi. On espère aussi pouvoir créer de nouvelles zones cotonnières et d'autres exploitations.

Le prolongement vers Irumu devrait permettre la mise en valeur de certaines régions intéressantes du point de vue minier et agricole. Ce parcours complèterait l'ensemble du réseau du nord-est de la colonie et diminuerait le prix du transport des approvisionnements en matériel et en vivres vers la région minière. La longueur du parcours de Mungbere vers Irumu serait d'environ 315 kilomètres par Goa et Nduye.

Le coût de la construction de ce prolongement est cependant estimé trop élevé et l'Administration coloniale lui préférera la construction de deux routes modernes, l'une entre Mungbere et Irumu et l'autre entre Mungbere et Watsa.

Durant la Seconde Guerre mondiale, les Vicicongo participent au transport massif des troupes coloniales et du matériel militaire vers la frontière orientale où ils seront acheminés ensuite à travers le Soudan anglo-égyptien vers l'Abyssinie. Elles assurent le transport de 30.000 tonnes de munitions et le montage, dans leurs ateliers de Paulis, de 8.479 camions et véhicules militaires de types divers. Au commencement des hostilités elles disposaient de 37 locomotives à vapeur, de 235 wagons à marchandises et de 4 voitures à voyageurs ; durant le conflit elles héritent de 75 wagons plats fabriqués aux États-Unis et de locomotives à vapeur livrées pour le compte du ministère britannique de la Guerre. Les camions montés à Paulis sont chargés de matériel, acheminé jusque là par le fleuve Congo, l'Itimbiri et le chemin de fer, pour rejoindre ensuite la frontière soudanaise par la célèbre route royale Congo-Nil. Dans l'autre direction, les Vicicongo transportent les productions vivrières destinées aux populations du Bas-Congo, ainsi que du coton et du caoutchouc, considérés comme des matières stratégiques[474].

À la fin de la guerre, la situation des Vicicongo est la suivante :

> « En 1945, les Vicicongo disposaient donc d'une quarantaine de locomotives à vapeur en état de marche dont encore quelques-unes du type "Feldbahn", ou "Brigade", des chemins de fer de campagne de l'armée allemande, vétérans de la Première Guerre mondiale rachetées dans les surplus au lendemain de celle-ci ; en outre, ils utilisaient quelque 300 wagons à marchandises dont une bonne partie de faible capacité, de 6 à 7 tonnes seulement. D'importantes dépenses durent alors être effectuées pour renouveler le matériel et réapprovisionner le parc en pièces de rechange, car une grande partie du matériel roulant avait souffert des transports intensifs durant ces quatre années de guerre.
>
> En 1945 également, les Vicicongo acheminèrent quelque 69.465 tonnes de vivres et de matériel par le rail ainsi que 89.123 tonnes par la route. Au lendemain de la Deuxième Guerre mondiale, les Vicicongo qui possédaient des camions, des cars, des camionnettes et des automobiles de tous types, essentiellement de fabrication belge – dont ceux de la Fabrique nationale connue sous le sigle FN, Minerva, Brossel et Bovy Pipe – héritèrent de quelques camions Lancia pris à l'armée italienne en Abyssinie et plus tard de camions américains, provenant des surplus des armées alliées[475]. »

Désormais, les Vicicongo vont porter plus d'attention à leurs activités de transport et céder une partie de leurs hôtels à des particuliers ou à des entreprises indépendantes. En 1950, elles sont encore en possession d'hôtels à Aketi, Buta, Bondo, Titule, dans le Bas-Uele, à Mambasa dans l'Ituri, et à Paulis, Watsa et Nia-Nia, dans le Haut-Uele.

À la même époque, le vieillissement du matériel de traction commence à poser de plus en plus de problèmes. Ce

473 *Plan décennal pour le développement économique et social du Congo belge*, Bruxelles, Les Éditions De Visscher, 1949, p. 130.

474 *Le Rail au Congo belge*, tome III : *1945-1960*, Bruxelles, Éditions Masoin, p. 280.

475 *Idem*, pp. 280-281.

matériel s'avère insuffisant en nombre et en puissance pour assurer un trafic ferroviaire qui augmente annuellement de plus de 2 %, depuis la fin des hostilités. De plus, la chauffe au bois devient de plus en plus coûteuse, en raison du coût croissant de la main-d'œuvre, d'une part, et de la distance de plus en plus grande à parcourir du lieu d'abattage vers les postes de stockage, d'autre part. La modernisation de la traction et le choix d'un autre mode de traction s'imposent. Le choix se porte sur le diesel. En conséquence, des rails neufs vont devoir être utilisés. En 1953, les Vicicongo commandent aux Ateliers métallurgiques à Tubize, devenus entre-temps une division de « La Brugeoise et Nivelles, trois locomotives diesel-hydrauliques qui furent livrées en 1955. Mais leur mise en route connaît des débuts pénibles ». Cockerill livre, à partir de juin 1958, une série de sept nouvelles locomotives. En 1957, une commande de quatre locomotives avait encore été passée à la SA Moteurs Moës à Waremme. En 1959, les Vicicongo disposent de 34 locomotives, dont 20 à vapeur et 14 au diesel. La vitesse commerciale des trains, qui était de 12 km/h en 1938 et de 17,5 km/h en 1948, passe en 1959 à 23,3 km/h. Notons que la voie étant unique, il importait de remédier au plus vite aux fréquents déraillements. Il n'y avait, d'ailleurs, sur le réseau aucune grue montée sur wagon. C'est avec des crics, des leviers et des traverses que l'on remettait tout le matériel sur rail.

1.2. LES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES ET LES COMMERCES

Le Haut-Uele était connu pour ses petites et moyennes entreprises et ses commerces florissants. Le guide commercial publié par Geerinckx en 1922 a établi un inventaire des maisons de commerce existantes dans les territoires qui faisaient alors partie du Haut-Uele, au lendemain de la Première Guerre mondiale. Le territoire de Gombari, avec les localités de Moto, Moku, Rubi, Taru, Tongo et Wanga, et celui d'Arebi, avec les localités d'Abimwa, Arebi, Dibele, Doko et Dila-Watsa, constituent l'actuel territoire de Watsa[476] (cf. *infra*).

À travers le tableau de ces établissements commerciaux (cf. *infra*) reprenant le nom de la firme, la nationalité du propriétaire, l'objet et la localité, on s'aperçoit qu'en ce début du XXe siècle, les commerçants grecs s'étaient implantés en grand nombre dans le Haut-Uele. Un des premiers Grecs à s'être installé dans le Haut-Uele s'appelait Coumidis Ménélas, né à Chypre en 1886. Il fut tout d'abord au service de diverses sociétés, de 1902 à 1906 ; puis, il devint adjoint au gérant de la société d'un autre Grec, Kapatos Angelos, au Soudan de 1907 à 1908, avant d'être le représentant de l'East Africa Company, de 1909 à 1914. Ensuite, il s'associa à un autre compatriote, Metaxas Nicolas, de 1915 à 1922 (Metaxas Coumidis & Co). De 1928 à 1933, il fut directeur de la Soguri et travailla pour son propre compte à partir de 1935[477].

Aux associés Metaxas et Coumidis installés d'abord à Aba en 1907, se joignit plus tard un certain Macris. Ensemble, ils créèrent l'une des plus grosses sociétés commerciales de la Province-Orientale. Quelque 90 % du personnel étaient des Hellènes. En 1924, ils vendirent leur société à la Société du Haut-Uele et du Nil (Shun). Gérée par des hauts responsables grecs, la société exploitait du café, de l'ivoire et du coton et elle était également active dans les transports fluviaux et routiers, dans le tourisme et l'hôtellerie. Shun possédait notamment des agences à Faradje, Dungu, Niangara, Watsa, Gombari et Wamba[478].

Parmi les Grecs installés dans le Haut-Uele, un grand nombre faisait du commerce général. Certains parvinrent à exploiter des plantations et de petites entreprises agricoles. Citons en quelques-uns parmi les plus représentatifs :

- la société Socodum de Jean Papadopoulos, dont les activités étaient l'exploitation et l'industrie du bois, des plantations de café, une rizerie, une huilerie à Dungu ;
- la société Exploitations forestières et agricoles du Kibali (Efak) des associés Geracotis Panayiotis et de madame Irène Geracotis, à Dungu et à Nembia ;
- Christos Constantinou : commerce général, transports, boucherie, savonnerie. Né à Chypre en 1907, il arriva à Rungu en 1927 où il travailla pour le compte de son cousin. En 1934, il s'installa à son propre compte à Wamba. Par après, il devint fournisseur des agents des mines d'or de la Tele et posséda une vingtaine de factoreries autour de Wamba ;
- Macris Frères : plantations, huileries, commerce à Paulis.

476 Geerinckx, J., *Guide commercial du Congo belge*, 2e édition, Bruxelles, 1922, pp. 81-84.

477 Antippas, G., *Pionniers méconnus du Congo belge*, Bruxelles, 2007, p. 249.

478 *Ibidem*.

Les maisons de commerce dans le Haut-Uele en 1921

1) Territoire d'Arebi

Firme	Nationalité	Objet	Localité
Régie industrielle des mines	Belge	Mines d'or	Abimva (camp)
Venessis, Sioutas et Katsambis	Grecque	Produits coloniaux, articles pour Noirs	Arebi
Cordonnier, A.-A.	Belge	»	Dibele (camp)
Régie industrielle des mines	»	Mines d'or	»
»	»	»	Dila (camp)
»	»	»	Dila-Watsa (camp)
Constantatos Charalambo	Grecque	Produits coloniaux, articles pour Blancs et Noirs	Doko (camp)
Régie industrielle des mines	Belge	Mines d'or	Doko (camp)
»	»	»	Dubele (nouveau camp)
»	»	»	Dubele (vieux camp)
»	»	»	Gumande (camp)
»	»	»	lteri (camp)
»	»	»	Linzi (camp)
Constantatos Charalambo	Grecque	Produits coloniaux, articles pour Blancs et Noirs	Madju (camp)
Papadiamantopulos Cosmas et N. Dascalakis	»	Produits coloniaux, articles pour Noirs	»
Régie industrielle des mines	Belge	Mine d'or	»
»	»	»	May (camp)
Papadiamantopulos Cosmas et N. Dascalakis	Grecque	Produits coloniaux, articles pour Noirs	Nandia (camp)
Régie industrielle des mines	Belge	Mines d'or	Nandin (camp)
Venessis, Sioutas et Katsambis	Grecque	Produits coloniaux, articles pour Noirs	»
Régie industrielle des mines	Belge	Mines d'or	Tabo (camp)
PapadiamantopuIos, Cosmas et N. Dascalakis	Grecque	Produits coloniaux, articles pour Noirs	Tawa
Venessis, Sioutas et Katsambis	»	»	»
Castanas	»	Produits coloniaux, articles pour Blancs et Noirs	Watsa
Constantatos Charalambo	»	»	»
Michaelidis	»	Produits coloniaux, articles pour Noirs	»
PapadiamantopuIos, Cosmas et N. Dascalakis	»	Produits coloniaux, articles pour Blancs et Noirs	»
Papalascari	»	»	»
Régie industrielle des mines	Belge	Mines d'or, administration et direction	»
Société coopérative d'alimentation de Watsa	»	Ravitaillement	»
Stagni	Italienne	Produits coloniaux, articles pour Blancs et Noirs	»
Van de Kerchove, A.	Belge	Cultures vivrières (ancienne entreprise Baron de Villenfagne)	»
Venessis, Sioutas et Katsambis	Grecque	Produits coloniaux, articles pour Blancs et Noirs	Watsa
»	»	Cultures vivrières	»
Willichs	Belge	»	»
Dascalakis, N.	Grecque	»	Zambula (camp)
Régie industrielle des mines	Belge	Mines d'or	»
»	»	»	Zeli (camp)

2) Territoire de Doruma

Firme	Nationalité	Objet	Localité
Antipo Gerasima	Grecque	Produits coloniaux, articles pour Noirs	Bangara Bomu
Gillin et Watteyne	Belge	»	»
Ahmed Baran	Beloutche	»	Doruma
Billis, M.	Grecque	»	»
Djambey	Beloutche	Produits coloniaux, articles pour Noirs	»
Gillis et Watteyne	Belge	»	»
Muzaphar	Afghanne	»	»
Sandi Jiva	Hindoue	»	»

3) Territoire de Dungu

Firme	Nationalité	Objet	Localité
Caravanes, C. (succ. de Djambey)	Grecque	Produits coloniaux, articles pour Noirs	Dungu
Cordonnier, A.-A.	Belge	Produits coloniaux, articles pour Blancs et Noirs	»
Coutsoukos	Grecque	»	»
Jiveray, P.	Hindoue	Produits coloniaux, articles pour Noirs	»
Merdin	Hindoue	»	»
Mistrelidis	Grecque	»	»
Susuf	Hindoue	»	»
Cordonnier, A.-A.	Belge	»	Yebu (camp)
Lelos et Neofitu	Grecque	»	»
Régie industrielle des mines	Belge	Mines d'or	»

4) Territoire de Faradje

Firme	Nationalité	Objet	Localité
Hurlburt Marry	Américaine	Plantations de café de CTC et de coton	Aba
Metaxas et Macris, N.	Grecque	Produits coloniaux, articles pour Blancs et Noirs, transports par automobiles	»
»	»	Plantations de café	»
Vassili Christou	»	Produits coloniaux, articles pour Noirs	»
»	»	Exploitation agricole	»
Gotzas, A.	»	Produits coloniaux, articles pour Blancs	
et Noirs	Faradje		
Metaxas et Macris, N.			
	»		
	Produits coloniaux, articles pour Blancs et Noirs, transports automobiles		»
»	»	Plantations de café	»

5) Territoire de Gombari

Firme	Nationalité	Objet	Localité
Argalias	Grecque	Produits coloniaux, articles pour Noirs	Gombari
Dewilde	Belge	»	»
Hatom	Hindoue	»	»
Lelos et Neofitou	Grecque	»	»
Michaelidis	»	»	»

Régie industrielle des mines	Belge	Mines d'or	Moku (camp)
Billis Miltiades	Grecque	Produits coloniaux, articles pour Noirs	Moto (camp)
Castanas	»	Produits coloniaux, articles pour Blancs et Noirs	»
Michaelidis	»	Produits coloniaux, articles pour Noirs	»
Papadiamantopulos et Cosmas	»	Produits coloniaux, articles pour Blancs et Noirs	»
Papadiamantopulos, Cosmas et N. Dascalakis	»	»	»
Papalascari	»	»	»
Régie industrielle des mines	Belge	Mines d'or	»
Venessis, Sioutas et Katsambis	Grecque	Produits coloniaux, articles pour Noirs	»
Régie industrielle de mines	Belge	Mines d'or	Rubi-Tura (camp)
»	»	»	Taru (camp)
»	»	»	Tongo (camp)
»	»	»	Wanga (camp)

6) Territoire de Niangara

Firme	Nationalité	Objet	Localité
Banque du Congo belge	Belge	Toutes opérations bancaires	Niangara
Coutsoukos	Grecque	Produits coloniaux, articles pour Blancs et Noirs	Niangara
Foscolo Petro	Italienne	»	»
Gillis et Watteyne	Belge	»	»
Kafkalakis P. (succ. de Paizi)	Grecque	»	»
Nicoletto	»	Produits coloniaux, demi-gros	»

7) Territoire de Rungu

Firme	Nationalité	Objet	Localité
Société intertropicale belge Comfina	Belge	Import, export, articles pour Blancs et Noirs	Isiro
Eliades	Grecque	Produits coloniaux, articles pour Noirs	Rungu
Société intertropicale Comfina	Belge	Import, export, articles pour Blancs et Noirs	»
Lelos et Neofitou	Grecque	Produits coloniaux, articles pour Noirs	»
Michaelidis	»	»	
»			
Philippidis	»	»	
»			

Ce long tableau témoigne de l'importante présence des Grecs dans le Haut-Uele (50 % des maisons de commerce du Haut-Uele en 1921 étaient tenues par des Grecs, contre 40 % par des Belges). En 1958, les Grecs représentaient 18,5 % des 2.953 Européens présents dans le Haut-Uele ; ils représentaient 16,2 % des 454 agents d'entreprises, mais 49,8 % des 409 colons indépendants[479]. La présence grecque va se renforcer dans les années suivantes au point de devenir le trait caractéristique de l'économie de la région. Après l'indépendance du Congo, en 1973, la présence des Grecs servira d'élément catalyseur à la décision du régime Mobutu de nationaliser, dans l'ensemble du pays, les entreprises appartenant à des étrangers (cf. *infra*).

479 Coméliau, Ch., *Fonctions économiques et pouvoir politique. La province de l'Uele en 1963-1964*, Léopoldville, Institut de recherches économiques et sociales, 1965 (?), pp. 107-108.

1.3. L'AGRICULTURE

L'économie du Haut-Uele est caractérisée par la prédominance des activités agricoles et des industries de transformation de cette production.

Les terres de l'Uele sont propices à certaines cultures. Voici ce qu'écrivait E. Dehoux en 1951[480] :

> « Lorsque l'on quitte les terres hautes de l'Ituri en se dirigeant vers Paulis, le paysage change progressivement. Après une région boisée entrecoupée de vastes savanes, on entre dans la forêt tropicale […]. Le sol est de moins en moins tourmenté, la terre est riche et les productions changent : le gros bétail disparaît, tandis qu'apparaissent le palmier à huile, le coton, l'arachide, le cacaoyer, l'hévéa. Toute l'économie du pays se transforme, bien qu'elle reste agricole, parce que la mine cesse d'être le principal client.
>
> […] Les colons ont deux grandes activités : la culture du café Robusta et les huileries. Ensuite, les plantations de cacaoyers ou d'hévéa, puis la scierie, la construction, la briqueterie, l'hôtellerie, la savonnerie, le commerce, etc. »

Les paysans congolais cultivent le coton, l'hévéa, le café et les aliments de consommation locale (riz, maïs, arachides, manioc). À la fin de la période coloniale, les cultivateurs congolais avaient toutefois tendance à abandonner la fabrication d'huile de palme pour se contenter de la livraison de fruits aux huileries.

L'agriculture européenne, quant à elle, se concentre sur les grands produits d'exportation : le café, l'élæis et la transformation industrielle des produits de l'agriculture congolaise[481].

Le Haut-Uele est l'une des zones cotonnières du Congo pendant l'époque coloniale. Le coton dans le Haut-Uele est principalement cultivé à Dungu, Wamba, Watsa, Faradje et Niangara. Selon la classification technique, Dungu, Wamba se trouvent dans la catégorie A tandis que Niangara dans la catégorie B et Faradje et Watsa dans la catégorie C. Cette classification permet de réaliser une carte représentant les aires où une action d'intensification et de modernisation a le plus de chance de fournir des résultats perceptibles au niveau national. Une société cotonnière, la Cotonco, est implantée à Niangara.



Café. (Photo équipe locale, 2011.)

480 Dehoux, E., *L'Afrique centrale à la croisée des chemins. Un reportage critique*, t. 2, Bruxelles, Éd. Stoops, 1951, p. 102.

481 Doucy, A., Bouvier, P. et Rosy, H., *Matériaux pour servir à l'étude des aspects économiques et sociaux de neuf provinces de la République du Congo (anciennes provinces de Léopoldville, de l'Équateur et Orientale)*, Bruxelles, 1963, p. 89.

En 1957, la situation des principales productions agricoles du Haut et de Bas-Uele se présente comme suit :

Production des principaux produits agricoles par les cultivateurs dans le Haut-Uele en 1957

Produit	Production autoconsommée	Production commercialisée et destinée à la consommation congolaise	Production vendue aux transformateurs
Bananes fraîches	234.950	30.583	
Manioc frais	220.137		
Manioc farine	7.640		
Manioc carottes		13.945	
Maïs	6.281	2.481	
Paddy	8.126		
Patates douces	22.783	3.450	
Haricots, pois	317	550*	
Arachides en coques	31.072*	5.882	2.842
Café			7.602
Huile de palme	4.500*[a]		11
Palmistes			112
Coton			33.689*
Caprins	34	290*	
Poulets		52*	

* Chiffre concernant la production du Bas et du Haut-Uele.
[a] Correspondant à 3.356 tonnes de palmistes livrées aux usines de traitement d'huile de palme et d'arachide, et provenant de 37.500 tonnes de fruits de palme.
Source : C. Carbonnelle et E. S. Kirschen, *L'Économie des deux Ueles*, *op. cit*., pp. 39-56.

En 1959, le Haut-Uele comptait 13 rizeries.

De 1960 à 1972, aucune extension culturale ne fut envisagée dans le domaine de la culture du palmier ni de celle de l'hévéa. La culture du café connut, en revanche, une croissance.

Production de coton dans le Haut-Uele en 1969 et 1970

	1969		1970	
	Superficie (en ha)	Production (en tonnes)	Superficie (en ha)	Production (en tonnes)
Dungu	7.548	1.500	7.172	1.742
Faradje	531	101	832	167
Niangara	1.593	308	1.852	281
Rungu	3.675	1.830	3.501	1.491
Wamba	4.774	1.144	4.325	1.099
Watsa	101	16	161	44
Total	**18.222**	**3.899**	**17.843**	**4.824**

Source : République du Zaïre, Département des Travaux publics et de l'Aménagement du territoire, *Monographie de la région du Haut-Zaïre*, Kisangani, Direction de l'Aménagement du territoire, s. d., p. 49.

Production des principaux produits en 1970, 1971 et 1972 (en tonnes)

	Maïs			Manioc			Bananes			Paddy	Arachides	Coton
	1970	**1971**	**1972**	**1970**	**1971**	**1972**	**1970**	**1971**	**1972**	**1970**	**1970**	**1970**
Dungu	8.250	4.998	2.055	289.998	141.324	133.904	19.682	24.878	105.040	10.978	4.428	1.742
Faradje	4.542	2.562	2.740	57.117	32.750	48.230	4.845	9.170	-	3.986	2.279	167
Niangara	-	1.366	557	31.260	35.124	35.840	5.368	31.056	20.304	3.208	2.839	281
Rungu	819	1.159	959	132.911	59.415	39.330	31.002	39.415	22.282	2.792	4.667	1.491
Wamba	-	2.866	739	156.130	107.820	147.300	41.637	95.995	63.876	5.129	6.248	1.099
Watsa	-	722	583	28.370	21.800	21.440	6.692	19.328	11.160	2.349	2.075	44
	14.504	**13.679**	**7.627**	**695.786**	**398.233**	**426.052**	**108.226**	**219.842**	**222.662**	**28.442**	**22.536**	**4.824**

Source : République du Zaïre, Département des Travaux publics et de l'Aménagement du territoire, *Monographie de la région du Haut-Zaïre, op. cit.*, pp. 43-49.

En 1972, le Haut-Uele comptait 20 huileries (7 dans le territoire de Rungu, 6 dans celui de Niangara, 5 dans celui de Wamba et une danx ceux de Dungu et de Watsa), une usine à coton (dans la zone de Niangara) et 20 rizeries (3 dans le territoire de Rungu, 5 dans celui de Niangara, 3 dans celui de Wamba, 4 dans ceux de Dungu et 5 dans celui de Watsa) en activité[482].

L'économie du Haut-Uele, qui avait subi un premier ralentissement lors de la rébellion des Simba de 1964, en connaîtra un second après les mesures de zaïrianisation de 1973-1974.

Toutefois, il y a lieu de noter que la production de café augmentera, pour atteindre 30.000 tonnes par an et même 44.000 tonnes en 1974, alors qu'elle était seulement de 18.000 tonnes en 1960.

Ci-après, nous présentons la chronique de la zaïrianisation telle qu'elle fut vécue dans le Haut-Uele. La situation de cette région a, en effet, été déterminante dans la décision du régime Mobutu de nationaliser dans tout le pays les entreprises appartenant à des étrangers en 1973.

2 LA TRANSFORMATION ÉCONOMIQUE DU HAUT-UELE DE LA ZAÏRIANISATION À LA RÉTROCESSION, 1973-1975[483]

Le 25 novembre 1972, le général Mobutu tient son dernier grand meeting de l'année. Il fait alors la synthèse justificative de toutes les options révolutionnaires auxquelles ils croit et annonce des grands projets pour le développement du troisième pôle économique du Zaïre, comprenant le Haut-Zaïre et le Kivu[484].

---

482 République du Zaïre, Département des Travaux publics et de l'Aménagement du territoire, *Monographie de la région du Haut-Zaïre, op. cit,* pp. 17 et 50-52.

483 Dans ce point, les noms du pays et de diverses institutions s'adaptent aux changements introduits avec les mesures dites d'« authenticité » en 1971. Ainsi, le pays s'appelle Zaïre, la Province-Orientale devient la région du Haut-Zaïre, le gouvernement devient le conseil exécutif, le district se nomme la sous-région et le territoire, la zone.

484 Numéro spécial 1er janvier 1973, *Boyoma*, Kisangani, 1er janvier 1973, p. 7.

À ce moment, le Haut-Uele, qui se vante d'être le grenier du Haut-Zaïre, vit depuis peu de temps la politique du « recours à l'authenticité ». En 1966, comme toutes les villes du Congo, le chef-lieu « Paulis » avait été débaptisé et rebaptisé « Isiro ».

Quelle est l'origine de ce nom ? Hally Mukimbwa-wa-Bakimbwanga la révèle dans une série d'articles consacrés à cette ville dans le journal *Boyoma* en septembre 1973 :

> « Isiro serait l'altération de Osiro. C'est, en effet, sous ce nom que l'on connut le premier Pygmée qui habitait le village où se trouve aujourd'hui érigée la ville d'Isiro. Ce Pygmée Osiro, qui s'appelait aussi Bara, était le premier propriétaire terrien de l'actuel emplacement de la ville d'Isiro[485]. »

En 1973, « Paulis » ou « Isiro » est un centre commercial et agro-industriel névralgique, se caractérisant par la présence de nombreux grands planteurs de café, tant nationaux qu'étrangers. En ce qui concerne le café Robusta, Isiro représente 55 à 60 % de la production nationale ; le Kivu a cet honneur avec le café Arabica. La presse évoque régulièrement le « scandale du café » ! Les achats de café se font par des courtiers dont le plus grand est le Grec Anagnostellis :

> « Parmi les courtiers en café agréés par l'État que compte Isiro, nous avons pu rencontrer M. Anagnostellis Dimitri, auprès de qui nous avons recueilli diverses informations sur le café, sa culture, sa production, sa commercialisation et son revenu au trésor national. Par-dessus le marché, il est planteur. Le courtier que voici est au Zaïre depuis vingt ans. Il est représentant et président de la communauté hellénique pour le Bas et le Haut-Uele depuis douze ans. M. Anagnostellis est courtier agréé de la Société nationale d'assurance (Sonas) depuis 1967. Actuellement, il représente le courtier Alamazani, commissaire du Peuple [486] »

L'extrait susmentionné montre l'existence d'un réseau plus compliqué que l'on pouvait le croire, qui surmonte même les clivages raciaux.

Isiro éprouve depuis longtemps un sentiment de frustration à l'égard de Kisangani. Elle traite le chef-lieu du Haut-Zaïre d'« usurpateur » de la première place de la province. D'après elle, Kisangani n'est qu'un vulgaire manutentionnaire de produits dont il n'est pas propriétaire. Isiro considère comme inadmissible de ne pas encore avoir sa propre usine de traitement de café et que son café – le meilleur du pays – soit traité dans des centres qui ne produisent que du café d'une piètre qualité[487].

Ce sont les Grecs qui sont à l'origine de l'introduction du café dans le Haut-Uele. Les noms des Helléniques associés à ce produit sont, d'ailleurs, bien connus :

> « On cite Kipius et frères comme premiers planteurs grecs à s'installer à Isiro et à y avoir construit un grand nombre de maisons. Ils étaient suivis d'autres Grecs notamment Philipides et frères à Rungu [...] Proestan, Constadinos à Wamba[488] ».

C'est à ce moment que le régime mobutiste promulgue sa grande politique d'« indépendance économique ». Voulant restructurer l'économie du pays, le président Mobutu décide, dans un premier temps, de la « zaïrianisation », lors de son discours du 30 novembre 1973. Au bout d'une année, n'ayant pas récolté le succès attendu de ces mesures, Mobutu impose, le 31 décembre 1974, « la radicalisation ». Mais une crise conjoncturelle au niveau mondial va se joindre à la crise économique structurelle du Zaïre, et moins d'une année plus tard, Mobutu se voit obligé de redresser la situation par des mesures de « rétrocession », qu'il annonce le 25 novembre 1975.

Nous nous proposons, ci-après, de retracer, non l'histoire de la vie économique du Zaïre, mais bien les chroniques de la vie économique du Haut-Uele durant cette période particulièrement difficile. Pour ce faire, le journal *Boyoma*, paraissant à Kisangani, a été consulté en profondeur.

485 Hally Mukimbwa-wa-Bakimbwanga, « Isiro raconté par un journaliste », *Boyoma*, Kisangani, vendredi 14 septembre 1973, p. 2.

486 Pemba Mabiala, « Le Haut-Uele face au scandale du café », *Boyoma*, Kisangani, samedi 27-dimanche 28 janvier 1973, p. 3.

487 Hally Mukimbwa-wa-Bakimbwanga, « Isiro raconté par un journaliste », *art. cit.*, p. 3.

488 Kalonda Ndindiki, « Je reviens du Haut-Uele, le “pays” de l'or vert », *Boyoma*, Kisangani, samedi 4-dimanche 5 octobre 1975, p. 3.

2.1. À LA VEILLE DE LA ZAÏRIANISATION, 1972-1973

Dans son édition du lundi 9 octobre 1972, le journal *Boyoma* reproduit un très curieux article sous le titre « Le Haut-Uele et Isiro : une sous-région et une ville sans problème ». L'on y exprime tout d'abord le sentiment éprouvé que la sous-région (district) est riche en raison du grand nombre de plantations de café et de palmiers, de la culture du coton, de l'arachide et du riz… Les commerçants zaïrois et étrangers – et ici l'on souligne que ces étrangers sont exclusivement des Grecs – ne parlent que de chiffres d'affaires et de production. Les plantations aux dimensions impressionnantes, la petite industrie et la géante Socituri avec son usine agricole de transformation des matières premières sautent aux yeux[489].

Le ton change ensuite et monte au fur et à mesure que l'article progresse. Car au lieu de vivre l'abondance matérielle, peut-on alors lire, « Isiro se meurt » : on se heurte à une carence cruelle, à la cherté de la vie ; la situation sociale est au rabais, l'hygiène publique est absente, de même que l'eau potable, les hôpitaux sont sans produits pharmaceutiques. Puis l'article se transforme en un véritable pamphlet contre les étrangers :

> « Si la ville d'Isiro compte aujourd'hui à son actif quelques constructions et entreprises de valeur, le mérite revient exclusivement aux hommes d'affaires zaïrois. Pourtant, ces derniers ne constituent qu'un nombre fort minime. Ainsi, les véritables propriétaires des capitaux dans cette sous-région ne sont autres que des étrangers. Et, en vérité, Isiro est une ville grecque. Les descendants de "Mercures" grecs y pullulent par milliers. Le monopole de toute la vie économique est entre leurs mains, que ce soit dans le domaine du transport, de l'exploitation des plantations ou du commerce général. Mais où vont alors leurs capitaux, du fait justement qu'ils n'investissent nulle part au pays. À Isiro, hormis la Socituri, aucune autre œuvre grecque n'est à signaler. Pas même des maisons d'habitation[490]. »

Pour clore, *Boyoma* dit espérer que la récente mesure gouvernementale créant l'Office national du café parviendra à arrêter cette fuite pernicieuse de capitaux de la sous-région du Haut-Uele.

Notons ici que la ville d'Isiro est à ce moment un centre commercial et agricole actif. Elle possède trois banques et une représentation de la Banque nationale du Zaïre[491]. Elle a tout pour que les gens puissent s'amuser, entre autres deux orchestres : King-Jazz et Super Vox-National[492]. Il y existe une dynamique culturelle et sportive. L'Association de football d'Isiro (Afiro) organise même de grands tournois. Le comité exécutif de l'Afiro se compose de : Busha, président ; Adhela, 1er vice-président ; Lubutu, 2e vice-président ; Kongonda, secrétaire fédéral ; Matshaka, trésorier fédéral ; membres, Mutach, Ngoie, Besombi, Finimonga, Djoma[493].

Signalons encore que les autorités du Haut-Uele avaient décidé de financer les travaux de construction d'un stade omnisports à Isiro. Leur souhait était qu'il soit éclairé pour permettre le déroulement des matches nocturnes. Le but était aussi qu'il soit inauguré le 24 novembre 1975[494].

Un Boxing Club Panthère a même été tenu sur les fonts baptismaux. Vers la fin du mois d'avril 1975, un grand gala de boxe est organisé au bar dancing Apollo à Isiro. Le comité exécutif de ce club se compose de Sobo Aunekombo, président ; Maliamungu Tayo, 1er vice-président ; Mustafa, 2e vice-président ; Bobina Kalonda, secrétaire ; Zidroote, trésorier ; membres, Lukwasa Ndanda, Na Muunda, Pasi, Batchenge, Kinkoufi Manbgambga, Asani, Salanga ; comité d'honneur, Djona Mbitima, Melotte, Vanos, Cavadias, Ngonde Mombozi[495].

Mais revenons à l'attitude que les autochtones du Haut-Uele adoptent à l'égard des Grecs, si nombreux à Isiro qu'ils

489 « Le Haut-Uele et Isiro : une sous-région et une ville sans problème », *Boyoma*, lundi 9 octobre 1972, p. 3.
490 *Ibidem*.
491 « Le Haut-Uele : des statistiques agricoles encourageantes pour l'année 1972 », *Boyoma*, mercredi 25 avril 1973, pp. 1 et 3.
492 Nganza Mando, « Quelle est la véritable physionomie de la musique zaïroise dans le Haut-Uele », *Boyoma*, spécial 30 juin 1973, p. 15.
493 « Isiro : Le réalisme de l'autorité sous-régionale », *Boyoma*, Kisangani, mardi 3 juin 1975, p. 6.
494 Kalonda Ndindiki, « Haut-Uele : la promotion de l'économie engendre le progrès social », *Boyoma*, Kisangani, spécial 24 novembre 1975, p. 12.
495 « Succès sans précédent du gala de boxe grâce au concours du "Boxing club Panthère" d'Isiro », *Boyoma*, Kisangani, jeudi 17 avril 1975, p. 6.

possèdent même leur propre établissement scolaire[496]. D'une part, ils les regardent avec méfiance. D'autre part, ils les admirent quelque peu et il n'est pas question du lancement d'une campagne contre les hommes d'affaires grecs. D'ailleurs, trois semaines plus tard, un bel article est consacré à la commémoration, le 28 octobre, par la communauté grecque de leurs frères et sœurs tombés pour la sauvegarde de la liberté en Grèce, donnant aux générations futures un exemple typique de nationalisme et de bravoure. À cette occasion, on rappelle les bons rapports commerciaux, économiques et culturels que les Grecs entretiennent avec les autochtones : des ressortissants grecs oeuvrent, peut-on lire, depuis de nombreuses années au Zaïre où ils ont investi, contribuant de ce fait à l'essor social et économique du Zaïre[497].

Tous les problèmes seront oubliés lors des festivités fastueuses organisées à l'occasion du 7e anniversaire du nouveau régime Mobutu. À Isiro, la liesse populaire est grande pendant quatre jours. Les festivités y ont commencé le mardi 21 novembre à 18 h par une marche aux flambeaux organisée à travers la cité Mendambo. Le commissaire sous-régional Dikitele Bwisi Mabial, tous les membres du comité sous-régional et plus de cinq mille militantes et militants du MPR ont participé à cette marche. Le mercredi 22, le commissaire sous-régional a distribué des vivres aux malades, aux handicapés et aux vieillards. Le jeudi 23, une réception a été offerte aux anciens combattants et aux agents et fonctionnaires retraités. Le vendredi 24, c'était le défilé monstre de toutes les forces vives d'Isiro et, dans l'après-midi, divers jeux ont été exécutés au stade Mobutu Sese Seko avec des démonstrations militaires. Les festivités se sont clôturées à Isiro, le dimanche 26 novembre, par un match de foot entre FC Epanza et Nkoy Sport. Celui-ci s'est terminé par la victoire de Nkoy Sport 3 contre 1[498].

Malgré les quelques efforts faits par le MPR, la crise est omniprésente. Selon la presse, dans le Haut-Uele, l'occupation dans les centres commerciaux serait toujours des plus satisfaisantes. Là où les plantations ont redémarré, les habitants s'approvisionnent dans des cantines érigées par la Deuxième République sur ces mêmes plantations. De la sorte, les cantines suppléent aux centres de négoce et même aux dispensaires abandonnés[499].

On essaie donc de résoudre le problème de l'approvisionnement, mais également celui de l'exode rural. Ayant constaté, dans le Haut-Uele, le départ de jeunes vagabonds vers les grands centres, la JMPR tente, en effet, de leur fournir des possibilités d'occupation viable et rétribuée, notamment dans les plantations, qui exigent une main-d'œuvre abondante.

Revenons à nouveau un instant à la problématique des ressortissants grecs. Ceux-ci sont souvent pointés du doigt dans des affaires de fraude. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle le président Mobutu en personne va décider de la suppression de la ligne aérienne Isiro-Bunia-Kigali :

> « Pendant son séjour à l'Est du pays, le général Mobutu a constaté avec amertume dans les sous-régions de Bas et Haut-Uele, qui, à elles seules, produisent près de 50 % du café de la République, que des ressortissants grecs se livrent à une fraude systématique de ce produit, puisque dans aucune banque installée au Zaïre on ne trouve les produits de leurs ventes. Aussi, le Conseil a-t-il donné instructions au commissaire d'État chargé des Transports et Communications de supprimer purement et simplement la ligne aérienne qui relie Isiro à Kigali en passant par Bunia[500] ».

Les Grecs ne sont pas les seuls à être tenus à l'œil. Les Pakistanais, le sont également. Dans le même article, on apprend ainsi que le commissaire d'État intérimaire aux Affaires étrangères a été chargé de convoquer l'ambassadeur d'Inde (*sic*) à Kinshasa afin de lui signifier

496 Cette école comptait, avant l'exode des Grecs, environ quatre-vingt enfants. Cf. Kalonda Ndindiki, « Haut-Uele : la promotion de l'économie engendre le progrès social », *Boyoma*, Kisangani, spécial 24 novembre 1975, p. 12.

497 « Journée du 28 octobre », *Boyoma*, samedi 28-dimanche 29 octobre 1972, pp. 1 et 3.

498 Kaloma Gomve Sesenge, « Échos du Haut-Uele : la sous-région du Haut-Uele a fêté avec faste le 7e anniversaire du nouveau régime », *Boyoma*, jeudi 30 novembre 1972, p. 3.

499 Elenga Mbo, « Sept ans de redressement de la région du Haut-Zaïre », *Boyoma*, lundi 4 décembre 1972, pp. 2 et 3.

500 « Suppression de la liaison aérienne Isiro-Kigali pour combattre la fraude pratiquée par certains commerçants grecs… », *Boyoma*, Kisangani, samedi 10-dimanche 11 novembre 1973, pp. 1-2.

la désapprobation des autorités zaïroises concernant le comportement d'un sujet pakistanais qui avait été complice d'un agent zaïrois du service des douanes, à Birere dans la sous-région de Goma au Kivu, et qui avait fait sortir frauduleusement du Zaïre quatre tonnes d'ivoire à destination du Rwanda. Ajoutons que, bien que les quatre tonnes d'ivoire aient été saisies par les autorités rwandaises en vue de leur restitution au trésor national, des sanctions exemplaires avaient déjà été prises à l'endroit du citoyen zaïrois concerné.

Pendant le dernier trimestre de 1973, l'inquiétude et la panique règnent dans les milieux étrangers du Haut-Zaïre (Province-Orientale). Dans l'édition du 30 novembre de *Boyoma*, le jour où des mesures relatives à la zaïrianisation sont prises, on peut lire, en lettres majuscules, le titre suivant : « Précisions sur le contrôle des commerçants étrangers dans la région du Haut-Zaïre[501] ».

De quoi s'agit-il ? Apparemment, les autorités politiques doivent calmer les hommes d'affaires d'origine étrangère. Elles essaient d'expliquer que contrairement aux bruits les plus « fantaisistes » qui circuleraient dans les milieux commerçants étrangers, relatifs au contrôle que devaient effectuer les services de sécurité dans toute l'étendue du Haut-Zaïre, ce contrôle ne vise pas à inquiéter ou importuner inutilement les commerçants étrangers établis dans la région. Outre le recensement annuel pour des raisons de statistiques, chaque pays a, prétendent-elles, l'obligation de procéder à un contrôle périodique sur tous les secteurs de la vie nationale. Ce contrôle permettrait aux autorités de déterminer le nombre exact de commerçants étrangers exerçant « illégalement » dans la région du Haut-Zaïre[502].

Les services de sécurité sont donc passés à la chasse aux commerçants étrangers « illégaux ». Il s'agit de commerçants qui ne remplissaient pas les conditions exigées pour ce genre d'activités. Ces hommes d'affaires sont obligés de justifier qu'ils possèdent un capital de 50.000 zaïres, à l'exclusion de diverses taxes et quantités d'autres formalités qu'ils ont à respecter. Pour les établissements commerciaux mixtes, c'est-à-dire ceux dont les propriétaires sont des étrangers, mais en association avec des Zaïrois, la possession d'un capital de 20.000 zaïres suffit à justifier l'exercice du commerce.

Les autorités politiques font aussi remarquer que parmi les trafiquants étrangers exerçant illégalement dans le Haut-Zaïre, se trouvent des commerçants dont le visa de séjour est périmé, ou qui n'ont tout simplement pas de visa. En effet, bon nombre de commerçants entrent au Zaïre sans passeport par Kigali ou par une autre ville-frontière d'un pays voisin.

Un autre problème s'ajoute à cela. De nombreux commerçants se servent de prête-noms zaïrois pour exercer leur commerce, sans remplir les conditions nécessaires. Il est vrai qu'un grand nombre de Zaïrois acceptent, sans scrupule aucun, moyennant des pots de vin, de jouer à l'associé, tout en sachant bien qu'ils n'auront aucune participation financière dans les sociétés dont ils se prévalent.

L'administration zaïroise se méfie aussi d'une autre catégorie d'hommes d'affaires étrangers :

> « Que dire, enfin, de ces étrangers apatrides, internationaux par nécessité, aventuriers par goût, qui se faufilent dans de nombreuses villes zaïroises sans occupations précises, pratiquant à souhait l'art de vivre désoeuvrés tout en profitant de l'hospitalité de leurs congénères et leurs compatriotes[503]. »

Voilà toutes les raisons que les autorités politiques avancent pour expliquer l'urgence de ce contrôle vigoureux des commerçants étrangers.

Bref, même après l'échec de la nouvelle politique économique devant mener à « l'indépendance économique » du Zaïre, on peut encore lire dans la presse, en avril 1975, qu'il était grand temps, en effet, de mettre fin à l'exploitation éhontée des richesses zaïroises par les étrangers, et d'instaurer par la même occasion une ère nouvelle, celle de la reconstruction économique du pays par ses propres fils. Mais malheureusement, continue-t-on, il s'est avéré que des nouveaux maîtres, tous zaïrois, inexpérimentés, imbus de l'esprit de lucre et poussés de surcroît au libertinage, n'ont pu valablement gérer les affaires qui leur avaient été confiées. Ce fut peut-être l'une des raisons de la rupture totale des stocks de marchandises dans les magasins de la ville de Kisangani et de la région du Haut-Zaïre. Les maisons

501 « Précisions sur le contrôle des commerçants étrangers dans la région du Haut-Zaïre », *Boyoma*, Kisangani, vendredi 30 novembre 1973, pp. 1 et 2.

502 *Idem*, p. 1.

503 *Idem*, p. 2.

de commerce, naguère achalandées, en furent réduites à exposer à l'intention de leur clientèle les rares produits disponibles, généralement du papier hygiénique et de la purée de tomates[504].

2.2. LES MESURES DU 30 NOVEMBRE 1973

Les titres des journaux du week-end du samedi 1[er] et du dimanche 2 décembre 1973 ne laissent aucun doute : « Le général Mobutu décide de mettre définitivement fin à l'exploitation économique du peuple zaïrois ». Dans des lettres moins majuscules, la presse annonce qu'au stade du 20 mai à Kinshasa, le « Guide suprême » a également exigé des employeurs zaïrois humanité envers leur personnel autochtone.

Dans son discours, Mobutu annonce qu'il a pris des décisions de politique économique en vue de rendre le Zaïrois l'ultime responsable du sol de ses ancêtres et qu'en application de la loi foncière, désormais les élevages, les plantations du café, de thé, de quinquina, les carrières, les concessions, le petit commerce, les agences immobilières ne seront plus exploités par les étrangers. Mais, ajoute-t-il, cette récupération de biens se fera dans le respect de la propriété d'autrui, parce qu'une indemnisation équitable au profit des anciens propriétaires se fera dans dix ans sous le contrôle de l'État[505].

C'est l'indépendance économique totale que Mobutu envisage. Il va stigmatiser l'hémorragie financière dont les Zaïrois ont souffert de la part de certains sujets étrangers qui exploitent des plantations de café, de thé, d'hévéa, de cacao… au développement desquelles travaillent durement les Zaïrois qui continuent à croupir dans la misère, marchant pieds nus pendant que leurs employeurs étrangers transfèrent chez eux des sommes exorbitantes. Alors, il réaffirme que cette exploitation du Zaïrois par l'étranger doit cesser, quoi qu'il arrive et quoi qu'il en coûte, et que le monopole des plantations par exemple doit être désormais reconnu au peuple zaïrois. Ainsi, précise-t-il, une remise et reprise sera effectuée entre les planteurs étrangers et les citoyens zaïrois « capables » qui seront désignés. Ces derniers indemniseront les anciens propriétaires pendant une période de dix ans, sous le contrôle de l'État. Il dit explicitement :

> « Nous n'allons pas nationaliser les biens étrangers […] Nous allons confier, dans l'ordre et la discipline, les biens réquisitionnés aux Zaïrois capables afin que nous devenions maîtres chez nous[506]. »

Le président évoque aussi les raisons pour lesquelles cette zaïrianisation est nécessaire :

> « Plus d'une fois, nous avons signalé le sabotage économique d'une certaine catégorie d'étrangers. Nous avons pris des mesures contre les fraudeurs des pierres précieuses. Nous croyions que toutes ces mesures suffisaient pour dissuader les autres de continuer à saigner l'économie de notre pays. Mais, hélas, il n'en est rien, car il se crée de véritables contrebandes pour frauder à l'État du Zaïre de l'ivoire, de l'or et de la cassitérite par les Pakistanais, au Haut-Zaïre, le café par les Grecs, au Bas-Zaïre, de l'huile de palme par les Portugais[507]. »

Un peu plus loin dans son discours, le président Mobutu se demande encore si certains étrangers, qui étaient bien accueillis au Zaïre trouvaient décent d'abuser de l'hospitalité zaïroise en pillant systématiquement le pays d'accueil.

Boyoma indique alors que tous les étrangers, comme les Pakistanais et les Portugais, dont le séjour est interdit dans certaines régions citées dans le discours présidentiel, ne seront pas expulsés du Zaïre, mais qu'ils pourront s'établir dans d'autres régions de leur choix et cela après la cérémonie de remise et reprise de leurs biens meubles et immeubles avec les Zaïrois capables[508].

504 « Pourquoi cette rupture totale des marchandises dans les maisons de commerce zaïrianisées ? », *Boyoma*, Kisangani, mercredi 16 avril 1975, p. 3.

505 « Le Président de la République en a appelé à la vigilance, à l'épargne et au travail avant d'annoncer des mesures révolutionnaires », *Boyoma*, Kisangani, samedi 1[er]-dimanche 2 décembre 1973, p. 2.

506 *Ibidem*.

507 « Mesure de zaïrianisation du 30 novembre 1973 », dans Mboyo Empenge ea Longila B.B., *Le régime économique du Zaïre et les mesures présidentielles*, Kinshasa, Presses universitaires du Zaïre, 1977, pp. 122-123.

508 « Le général Mobutu décide de mettre définitivement fin à l'exploitation économique du peuple zaïrois »,

Un arrêté portant la date du 1er décembre 1973 va sommer les étrangers exerçant le petit commerce de liquider leurs stocks de marchandises dans un délai de six mois. L'importation et la distribution (même de produits locaux) des matériaux de construction, des tissus Wax et synthétiques en gros, des chaussures, des boissons, des appareils électriques et électroménagers, du sucre, de la farine de froment et de maïs, des tabacs et cigarettes en gros, des meubles, du riz, des allumettes, des savons, détergents, huiles de table et margarines seront désormais réservées exclusivement aux Zaïrois (article 1er). Même l'exploitation des stations-service d'essence sera interdite aux étrangers[509].

L'objectif de Mobutu ne peut pas être plus clair, il veut écarter les « étrangers » des leviers économiques du pays. Dès lors, il deviendra très difficile d'engager encore des travailleurs et des cadres expatriés :

> « J'ai attiré l'attention des responsables des entreprises privées sur l'urgence de la zaïrianisation de leurs cadres. En même temps, j'ai interdit le recrutement de tout étranger sans avis préalable d'une commission d'emploi dont j'ai décidé la création […] J'ai pris certaines mesures contre une catégorie d'étrangers qui s'étaient spécialisés dans la fraude et le vol des richesses nationales. »

On ne peut nier que les hommes d'affaires étrangers aient alors connu des journées sombres. D'autant qu'ils n'obtinrent aucun soutien de leur pays d'origine, qui ne réagit pas. Ainsi, l'ambassadeur de Grèce à Kinshasa se rendant à Isiro dans le cadre de cette zaïrianisation, en avril 1974, n'a-t-il même pas brandi le poing, selon le récit de *Boyoma* :

> « Isiro, pour ceux qui ne le savaient pas, est le coin du Haut-Zaïre qui rassemble le plus de Grecs possible. Et à ce point – à l'allure où allaient les choses – il risquait de supplanter la ville authentiquement grecque d'Athènes. L'ambassadeur grec au Zaïre qui est "au parfum" n'a pas manqué de glisser dans le creux de l'oreille de ses ressortissants que le Zaïre de Mobutu différait en tous points de vue du défunt Congo de papa et qu'ils ne pouvaient espérer un miracle de dernière minute[510]. »

Il semble évident que la Grèce n'était pas disposée à provoquer une crise diplomatique avec le Zaïre à cause de la zaïrianisation. L'ambassadeur grec fit comprendre à ses compatriotes que les temps avaient changé.

Le régime zaïrois va tout faire pour couper tout lien entre les anciens propriétaires et les nouveaux acquéreurs, ou entre les anciennes maisons-mères et leurs filiales zaïroises. Vers la fin juin 1974, le gouvernement (conseil exécutif) attirera l'attention des Zaïrois, comme des étrangers, sur le fait qu'il n'est plus question que des anciens administrateurs délégués étrangers, représentant des maisons-mères, fassent encore des va-et-vient au Zaïre, puisqu'ils n'avaient plus rien à voir avec les affaires zaïrianisées – en application des mesures économiques du 30 novembre dernier – reprises par « les fils authentiques » du pays. Dans la même foulée, le gouvernement décide de mettre fin à l'exercice, au Zaïre, des consuls « commerçants », hommes d'affaires, exception faite pour les consuls de carrière[511].

2.3. LES NOUVEAUX ACQUÉREURS ZAÏROIS

La question qui se pose est celle de savoir qui sont les nouveaux acquéreurs des biens zaïrianisés dans le Haut-Uele. Leur désignation prendra un certain de temps. Lors d'un voyage effectué dans le Haut-Uele à la fin du mois de février 1973, une délégation de l'Office national du café procède à la désignation des nationaux à la tête des entreprises frappées par les mesures du 30 novembre. Des séances de travail ont été organisées avec les planteurs étrangers[512].

Boyoma, Kisangani, samedi 1er-dimanche 2 décembre 1973, pp. 3 et 7.

509 « Les étrangers exerçant le petit commerce sont sommés de liquider leurs stocks de marchandises dans un délai de six mois », *Boyoma*, Kisangani, mardi 4 décembre 1973, pp. 1 et 2.

510 Hally Mukimbwa-wa-Bakimbwanga, « Les ex-commerçants d'origine grecque … », *Boyoma*, Kisangani, samedi 13-dimanche 14 avril 1974, p. 1.

511 Journal *Boyoma*, Kisangani, samedi 1er-dimanche 2 juin 1974, pp. 1 et 2.

512 Journal *Boyoma*, Kisangani, samedi 2-dimanche 3 mars 1974, p. 3.

Une semaine plus tard, Kibibi wa Lukinda, le commissaire sous-régional[513] du Haut-Uele, informe que la plupart des acquéreurs ne sont pas encore présents et que, sur plus de soixante retenus, dix seulement ont déjà leurs lettres d'attribution. Les noms des nouveaux propriétaires seront rendus publics prochainement dans la presse[514].

Lors de ces réunions divers problèmes ont été abordés : 1) le problème relatif aux magasins qui ont des affinités avec une plantation ; 2) les problèmes relatifs à l'approvisionnement des magasins des enfants mulâtres devant hériter des biens de leurs pères[515].

Au début du mois d'avril 1974, le commissaire de la région du Haut-Zaïre, Asumani Busanya Lukili, est en mission à Isiro où il réunit les membres du comité sous-régional du MPR, les représentants de la société Socituri, des banques, de l'Office national du café… Les discussions portent sur : 1) les problèmes que rencontre la Socituri dans ses activités ; 2) les mouvements bancaires après l'acquisition par les Zaïrois des maisons commerciales ; 3) la création, par l'Office national du café, d'une commission polyvalente chargée de procéder à la remise-reprise des plantations dans les Uele ; 4) les difficultés quant au partage des fonds en banque entre les acquéreurs des maisons de commerce ayant eu une relation quelconque avec les plantations actuelles gérées par l'Office national du café ; 5) les ennuis que connaissent les gérants des usines à cause du manque de carburant ; 6) des fraudes constatées dans le paiement de la main-d'œuvre, ainsi que sur les premières difficultés lors de la cession des signatures pour le retrait des fonds en banque…[516].

Quelle est la situation sur le terrain ? Le reporter Solomo Betua, du journal *Boyoma*, fait, au début de juillet 1974, une tournée dans les deux sous-régions de l'Uele, au cours de laquelle il assiste, non seulement à des réunions, mais aussi à des entretiens avec de nouveaux acquéreurs qui, très souvent, sont « plus bavards dans des bars et dans des restaurants ». Si de l'ensemble de ces situations vécues par toutes ces couches de l'opinion publique apparaît une certaine lueur d'espoir quant aux chances de succès ou de réussite de chacun, il convient toutefois, à son avis, de se garder de tout optimisme béat[517].

L'enjeu économique du Haut-Uele s'est joué en quelques mois. Pour se faire une idée de ce que représentent ses potentialités économiques, Solomo Betua cite quelques chiffres : 1) la province du Haut-Zaïre (avec ses quatre districts) totalise environ 922 plantations pour un total de 150.076 ha ou 103.674.33 ha de café, 38.336.50 ha de palmiers, 7.180.25 ha d'hévéas, 733 ha de quinquina et 152 ha de cacao ; 2) les deux districts de l'Uele (Bas et Haut-Uele) comptent 449 plantations ; 3) le Haut-Uele à lui seul en compte 272.

Solomo Betua raconte, tout d'abord, sa visite aux établissements Famy à Isiro. D'après les dires du préposé, c'était l'unique maison de la place spécialisée dans la vente et la commercialisation de fournitures de bureau et d'autres articles de luxe. Devant l'étonnement du journaliste à la vue de rayons vides, celui-ci révèle que la propriétaire de l'établissement est partie à Kinshasa depuis trois mois aux fins de s'approvisionner. De même, devant les portes closes du Frigo de l'Uele, le « Dépôt de poissons frais et salés », il ne décèle la présence, sur les rayons vides, d'aucun poisson, frais ou salé[518].

Solomo Betua fait également des expériences plus heureuses. En franchissant les portes de la Maison Makangila, il est surpris de la quantité de marchandises exposées à l'intention de la clientèle. Le gérant lui fait visiter les divers hangars où sont entreposées des piles de marchandises nouvellement commandées, selon ses dires. Le journaliste reste cependant sceptique quant à la provenance éventuelle de toutes ces marchandises, croyant qu'elles peuvent être le reliquat des stocks laissés par l'ancien propriétaire. Mais il n'en est rien. Quand il se présente à nouveau à la Maison Makangila dans la soirée, aux heures de fermeture, il peut assister aux opérations de clôture et découvre une pile de billets de banque alignés sur le bureau

513 Nouvelle appellation du commissaire de district suite aux mesures de l'« Authenticité ».

514 Cette liste n'a malheureusement pas été publiée.

515 « Le commissaire de région assistant a tenu une séance de travail avec le comité sous-régional du Haut-Uele », *Boyoma*, Kisangani, mercredi 13 mars 1974, p. 3.

516 « En marge de la mission du commissaire de région à Isiro : création dans les Ueles d'une commission polyvalente de remise et reprise des plantations », *Boyoma*, Kisangani, jeudi 11 avril 1974, pp. 1 et 2.

517 Solomo Betua, « Impressions de voyage après une tournée dans les Ueles », *Boyoma*, Kisangani, mercredi 10 juillet 1974, pp. 1 et 2.

518 Solomo Betua, « Impressions de voyage après une tournée dans les Ueles », *Boyoma*, Kisangani, jeudi 11 juillet 1974, p. 1.

du caissier et constituant l'encaisse journalière d'environ 5.000 zaïres. Le commissaire de région (gouverneur de la province) lui confiera que cet établissement offre l'exemple parlant des efforts que déploient certains acquéreurs grossistes pour se réapprovisionner[519].

Le journaliste n'a pas peur d'utiliser le mot d'« abus » pour qualifier certaines situations. Certains abus auraient été commis, note-t-il, par quelques « acquéreurs » qui se seraient transformés en « accapareurs » en s'appropriant des concessions non stipulées dans leurs lettres d'attribution. Par ailleurs, parce que l'infrastructure routière n'est pas bien aménagée et que, par conséquent, l'écoulement des produits de plantations vers les grands centres et l'acheminement des marchandises aux coins les plus reculés du Haut-Uele s'avèrent pénibles, certains nouveaux acquéreurs se sont transformés en transporteurs, abandonnant le travail dans les plantations.

Le défi était considérable. Un grand nombre des nouveaux acquéreurs ont, en effet, sous-estimé les efforts que demanderait la reprise de certaines entités agro-industrielles. Solomo Betua illustre cette situation par l'exemple de l'entreprise Agriuele située à quelque douze kilomètres d'Isiro sur l'axe routier Isiro-Rungu-Manga, qui compte aussi d'autres concessions dans le Bas-Uele. Il atteint celle-ci après un trajet en voiture de plus de deux heures, à raison d'une moyenne de quinze kilomètres à l'heure. Agriuele est constituée de 276 ha de café et de 57 ha d'hévéas. Tous les efforts d'entretien fournis par les quelque 200 travailleurs, auxquels ont été adjoints plus de 300 « militants[520] » venus de localités environnantes, ne sont guère venus à bout de l'herbe qui envahit sans cesse la concession. La société souffre aussi d'une installation industrielle vétuste pour les diverses opérations mécaniques de séchage, de torréfaction, de préparation et de décortication du café. D'ailleurs, la remise en état des machines, arrêtées il y a plus de six mois, présente des difficultés techniques d'une certaine ampleur, en raison du départ de plusieurs cadres techniques[521].

Certains administrateurs de territoire ne cachent pas leur mécontentement devant l'attitude de certains acquéreurs venus tout droit de la capitale Kinshasa et « qui auraient mis en vente tous les stocks des produits emmagasinés dans les plantations, pour disparaître ensuite sans plus faire aucun signe de vie. Selon les dires des uns, certaines plantations à peine attribuées se retrouvaient abandonnées en raison des difficultés matérielles qu'éprouvent leurs nouveaux propriétaires. De toutes ces rumeurs, il m'a été permis de constater, selon certaines informations fragmentaires, que l'attribution des entités agro-industrielles aurait été du ressort exclusif des départements [ministères] concernés, l'autorité régionale [provinciale] n'ayant pas été associée lors de l'établissement des listes définitives[522] ».

Certains critères d'appréciation furent certes pris en considération lors du choix des propriétaires dans les plantations. Mais l'on comprend également que les difficultés qu'ont rencontrées ces propriétaires sont dues aux premiers déboires éprouvés lors de la mise en charge des plantations. À l'instar de certaines acquisitions commerciales, ceux-ci s'attendaient à trouver sur place toutes les facilités pour une remise en marche des activités momentanément interrompues. Le travail dans une plantation exigeant plus que de la bonne volonté, il nécessitait une somme d'efforts et de moyens qui, malheureusement, n'étaient pas toujours à la portée de l'apprenti-planteur.

Mobutu lui-même fut un super grand acquéreur. Le 1er juillet 1974, Mobutu Sese Seko et son épouse Gbiatibwa Gogbe Ye Tene fondent la société Cultures et Élevages du Zaïre (Celza). Le capital social est fixé à 750.000 Z et divisé en 7.000 (*sic*) parts sociales de 100 Z chacune. Le couple présidentiel fait apport à cette société des biens qui leur ont été attribués par application des mesures du 30 novembre 1973 et qui appartiennent à quatorze entreprises[523].

Quatre des quatorze sociétés tombées dans les mains de Mobutu et de son épouse se situent entièrement ou partiellement dans le Haut-Uele :

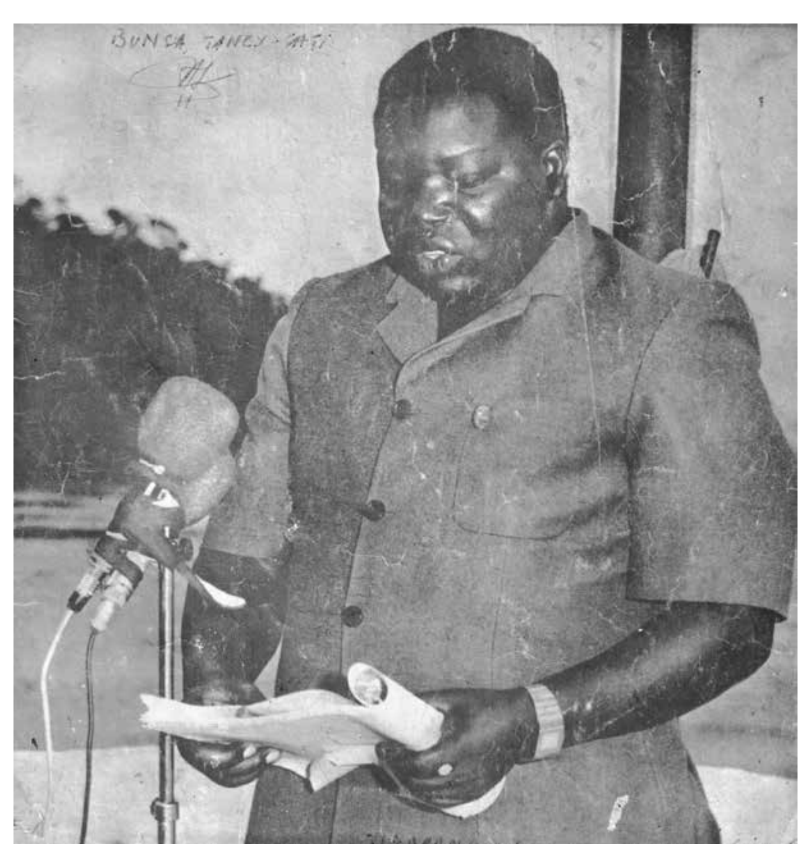
519 *Ibidem*.

520 Dans le cadre du régime Mobutu et de son parti le MPR, des travaux collectifs associant les populations appelées ici « des militants » étaient organisés.

521 Solomo Betua, « Impressions de voyage après une tournée dans les Uele », *Boyoma*, Kisangani, vendredi 12 juillet 1974, p. 3.

522 Solomo Betua, « Impressions de voyage après une tournée dans les Uele », *Boyoma*, Kisangani, jeudi 11 juillet 1974, p. 1.

523 Dossier Zaïrianisation – CELZA, section d'Histoire du Temps présent, Musée royal de l'Afrique centrale, document III-5908.



Prosper Madrandele Tanzi, directeur politique du MPR. (Photo fournie par la famille à l'équipe en 2011.)

- Aramvoglu, dans le territoire d'Isiro ;
- Vanos et Cie, dans le territoire d'Isiro ;
- Socodia, dans le territoire d'Isiro ;
- Socituri, dans la province du Haut-Zaïre.

Les Établissements Aramvoglu étaient connus à Isiro. Ce Grec possédait de grandes installations à Medje avec des machines gigantesques et ultramodernes. L'entreprise consistait en une rizerie, des huileries et des dizaines de plantations[524].

Comme en témoignent les pages publicitaires du journal *Boyoma*, les commerçants grecs vont quasi disparaître des milieux commerciaux et économiques du Haut-Uele. Dès le début de l'année 1974, il n'y a plus que des Africains à faire de la publicité dans ce journal. D'Isiro, les établissements Demiris Charles, Cavadias, Vanos et Carolides, Madame Kantzaris vont graduellement céder la place aux Établissements Odane-Gbere, boulangerie et magasin ; aux Établissements Tusse Mole Kwaka, boucherie, charcuterie, Ciné et Appolo Bar ; à la Maison Makangila ; aux Établissements Bombanay Tibeyeno, quincaillerie ; aux Établissements Aketo Egy Nawor ; aux Établissements Bambule, pharmacie de l'Uele.

Dans son autobiographie, le planteur Pierre Wauters raconte que sa plantation de Nembeda, située à une vingtaine de kilomètres d'Isiro, fut attribuée au commissaire sous-régional [district] du Haut-Uele, les autres plantations qu'il avait en location étant attribuées à différentes personnalités du régime comme Prosper Madrandele Tanzi, alors directeur politique du MPR, Geyoro Te Kule (ex Paul Nauwelaert), au gouverneur de la région du Haut-Zaïre (24 février 1972-18 septembre 1973), et à un commissaire d'État (ministre). Par-dessus tout, l'inspection du travail lui ordonna de payer un préavis de deux ans à tous ses travailleurs, c'est-à-dire à quelque 1.500 ouvriers, sous peine d'être traduit devant les tribunaux. « Dépouillé de tout et étant dans l'impossibilité de payer quoi que ce soit et à qui que ce soit », il prit la fuite en direction de Bujumbura au Burundi[525].

524 Hally Mukimbwa-wa-Bakimbwanga, « Isiro raconté par un journaliste », *Boyoma*, Kisangani, lundi 17 septembre 1973, p. 3.

525 Wauters, P., *Mwana M'Boka, un enfant du pays*, Liège, Éd. Dricot, 1994, pp. 234-235.

2.4. LA RADICALISATION : 31 DÉCEMBRE 1974

Le dernier jour de l'année 1974, le président Mobutu décide de procéder à une radicalisation des mesures prises une année plus tôt. C'est que la zaïrianisation n'a pas abouti aux résultats espérés. *Boyoma* formule cet échec en ces termes :

> « Ce temps relativement court pour assurer la réussite des mutations aussi profondes opérées dans la vie nationale ont servi, par le biais de heurts en tâtonnements entraînés par quelques failles de l'application desdites mesures, à démontrer que le chemin à parcourir est encore long.
>
> En effet, on se souviendra qu'au lendemain de l'annonce des mesures du 30 novembre 1973, il fut d'abord décidé que seuls les proches collaborateurs du Président-fondateur du MPR étaient habilités d'exploiter les unités agro-industrielles et autres maisons commerciales zaïrianisées. Il n'a pas fallu, fort heureusement, beaucoup de jours pour voir le "Guide" du peuple zaïrois réviser sa décision : les avantages devaient donc profiter à toutes les couches de la population.
>
> Les chances presque égales ainsi données aux bénéficiaires des mesures de la zaïrianisation ne pouvaient pas non plus manquer de réserver certaines surprises désagréables. En fait, non seulement nombreux s'illustrèrent par leur inexpérience, encore est-il que l'outrecuidance, les présomptions, et même la course aux profits illicites furent le lot de plusieurs acquéreurs.
>
> C'est ainsi que ceux d'entre eux qui avaient acquis de "l'aubaine financière" détournèrent tout simplement ces fonds des objectifs que s'étaient antérieurement assignés les maisons commerciales acquises. Cette maladresse eut pour conséquence la débâcle. D'autres encore, qui furent victimes de méfaits de rapatriements de soldes créditeurs par les anciens propriétaires, durent abandonner. Une poignée parmi eux eurent à lutter pour assurer la continuité et remédier à la rupture des stocks constatés dans bon nombre des maisons commerciales.
>
> Il serait cependant malhonnête de notre part de taire d'autres facteurs qui sont aussi déterminants en faveur de la rupture des stocks. De l'entretien que nous avons eu dernièrement avec un ancien commissaire du peuple [député] et lui-même bénéficiaire des maisons commerciales zaïrianisées, il ressortait que la rupture des stocks, mieux leurs causes sont intimement liées au refus des banques de voler au secours des acquéreurs. Certes, trancha-t-il aussitôt, on ne doit perdre de vue les soucis des responsables des banques nationales et leurs succursales de ne pas s'aventurer à aider les non-avisés dans le domaine commercial, ces derniers étant appelés à faire d'abord preuve de leur savoir-faire. Mais, il ne manque pas pour autant des indices capables de garanties en faveur de certains responsables des maisons commerciales.
>
> De toutes les manières, a-t-il enchaîné, l'aide des banques, dans la conjoncture actuelle est indispensable pour remédier à pas mal d'aléas. Et ce n'est pas tout puisqu'au refus des banques qui ont aidé les commerçants expatriés à mettre leurs affaires sur les rails, les grossistes accordaient avant les mesures de zaïrianisation des marchandises à crédit, remboursables après trois mois. Enfin, il y a aussi l'Onatra qui emboîte le pas avec le retard d'embarquement qui frappe des tonnes de marchandises se trouvant au port de Kinshasa et destinées à alimenter les marchés de l'intérieur[526]. »

Le régime Mobutu a donc très vite compris que la zaïrianisation avait été un échec total. Le 30 novembre 1974, il décide « la radicalisation ». Seule une infime minorité de familles privilégiées aura pu profiter de cette zaïrianisation qui a jeté l'immense majorité des Zaïrois dans une grande misère.

Par les nouvelles mesures dites de « radicalisation », l'État prétend reprendre pour le compte de la Nation tous les secteurs de production et de distribution. Il est dit que les commissaires politiques ont l'« obligation impérative d'abandonner au profit de l'État les affaires acquises par l'effet de la zaïrianisation et celles qu'ils possédaient auparavant en propre. Ils ne peuvent dorénavant se livrer qu'aux activités agricoles et il en est de même des cadres du MPR[527] ».

Cette « radicalisation » a-t-elle amélioré la vie quotidienne des Zaïrois ?

526 « À propos de la rupture des stocks de marchandises dans les maisons de commerce zaïrianisées », *Boyoma*, Kisangani, mardi 28 janvier 1975, p. 3.

527 Mboyo Empenge ea Longila B.B., *Le Régime économique du Zaïre et les mesures présidentielles*, *op. cit.*, p. 70.

En tout cas, en ce début 1975, la situation sanitaire, sociale et économique est toujours inquiétante. À Faradje, une épidémie ravage le bétail et on craint qu'elle puisse atteindre aussi les hommes. Il s'agit du « charbon », une maladie qui « ne pardonne pas » et dont on distingue deux espèces cliniques : le charbon local et le charbon septicémique. Pire encore, les maladies vénériennes se sont répandues sur toute l'étendue du Haut-Uele. Des efforts ont été réalisés pour endiguer ce fléau, notamment à Watsa où les victimes reçoivent les soins gratuitement, tandis qu'ailleurs on fait du porte-à-porte pour soigner les malades. La syphilis ravage les alentours de Yangala près de Niangara. Le Haut-Uele connaît par ailleurs d'autres maladies endémiques : la filariose, la malaria, la verminose et la bilharziose. Très périodiquement, on observe aussi des épidémies de grippe, de varicelle, de méningite et de rougeole[528].

Des mesures préventives ont été prises, mais c'est peine perdue, pour diverses raisons. En premier lieu, le nombre de médecins est insuffisant pour une population estimée à quelque 648.000 habitants : treize médecins, dont trois sont sur le point de quitter le Haut-Uele, pour douze hôpitaux et cent trente-huit centres médicaux. En deuxième lieu, des autorités locales « incompétentes » se sont livrées à des interventions parfois malencontreuses. C'est ainsi que l'administrateur de territoire de Niangara a libéré les malades syphilitiques mis en observation médicale. Troisièmement, le quota de produits pharmaceutiques alloué aux hôpitaux du Haut-Uele est insuffisant. Ajoutez à cela le manque de mesures pour assurer la sécurité du transport des médicaments : le peu que la pharmacie centrale de Kinshasa envoie à Isiro, le centre de distribution, n'arrive généralement pas à bon port, parce qu'il a été volé en cours de route[529].

L'infrastructure médicale s'est sérieusement détériorée. Il y a lieu de parler ici de la léproserie de Pawa, située à trente-quatre kilomètres d'Isiro. Celle-ci avait été fondée à l'époque coloniale par la Croix-Rouge et pouvait compter sur l'aide de léprologues et de personnel infirmier étrangers. Au début de 1975, les lépreux se voient déjà obligés de ramasser des feuilles dans la forêt et de dormir sur le feuillage[530].

Certaines parties du Haut-Uele souffrent, en outre, d'autres problèmes : la « criminalité » et la dénatalité. Le problème de l'alcoolisme et de la criminalité apparaît essentiellement dans les territoires de Dungu et de Faradje caractérisés par une abondante consommation de boissons alcooliques indigènes appelées *kaikpo* ou *angwalo*. On y produit même une espèce d'arak sous forme de poudre. Parmi les conséquences de l'alcoolisme, on cible la recrudescence des meurtres par empoisonnement et des assassinats ; les prisons de Kisangani comptent plusieurs prévenus venant du Haut-Uele poursuivis pour homicide[531]. Dans un reportage, un journaliste de *Boyoma* écrit :

> « Deux zones de la sous-région du Haut-Uele se distinguent par le nombre plus élevé d'assassinats. On a toujours essayé de savoir pourquoi les populations de ces deux zones sont si agressives. Souvent on attribue la cause à la consommation abusive de l'arak, l'alcool local. Le commissaire de région a rappelé aux populations de ces deux zones les mesures prévues pour les cas d'assassinat. Il a souligné que quiconque tuera, sera pendu publiquement une fois son jugement rendu et ce sera dans la localité où il a tué que la pendaison aura lieu. Les autorités de zone de leur côté doivent prendre des mesures pour interdire la fabrication de l'alcool dans leurs zones respectives. Le commissaire de région a dû rencontrer les dirigeants de la brasserie d'Isiro auxquels il a demandé l'augmentation de la production de la bière. On croit que seule l'augmentation de la production de la bière pourra peut-être arrêter la consommation de *kaikpo*. On a en effet remarqué la rareté de la bière locale sur le marché[532]. »

Le territoire de Niangara est, quant à lui, confronté au problème de la dénatalité. Ce fléau est attribué, toujours selon la presse, aux mariages de jeunes gens avec des

528 « Le Haut-Uele politique, social et économique tel qu'il se présente aujourd'hui : 2. le bien-être social de la population », *Boyoma*, Kisangani, mercredi 26 février 1975, p. 4.

529 *Ibidem*.

530 « Qui sauvera la léproserie de Pawa où le feuillage remplace le lit des malades ? », *Boyoma*, Kisangani, vendredi 16 avril 1975, p. 3.

531 Kalonda Ndindiki, « Je reviens du Haut-Uele, le "pays" de l'or vert », *Boyoma*, Kisangani, lundi 6 octobre 1975, p. 2.

532 « Le Haut-Uele politique, social et économique tel qu'il se présente aujourd'hui : 2. le bien-être social de la population », *art. cit.*, p. 4.

vieilles femmes de cinquante à soixante ans ou vice versa. C'est, d'ailleurs, le territoire le moins peuplé du Haut-Uele.

La liste des problèmes du Haut-Uele ne s'arrête cependant pas là : les pensionnés tant militaires que civils ne touchent plus leurs maigres pensions depuis longtemps ; comme dans tant de villes du pays, à Isiro on trouve à peine quelques maisons à louer et les fonctionnaires sont par conséquent condamnés à bivouaquer à l'hôtel ; le chômage sévit ; les prix flambent. Pour mettre fin à cette flambée, l'État décidera d'ailleurs de reprendre tout le circuit du commerce de distribution et d'imposer lui-même les prix aux détaillants, espérant que de cette manière les vendeuses du marché baisseraient aussi le prix des marchandises courantes.

Les mesures de radicalisation ne donnent cependant pas non plus de nouvel élan à l'économie zaïroise en chute libre. Prenons l'exemple de la société Socituri, rebaptisée Celza (Cultures et Élevages du Zaïre) lors de la zaïrianisation, qui possédait plusieurs activités à Isiro. Cette importante unité agro-industrielle était ravitaillée en huile de palme par des huileries locales et en soude caustique par l'étranger pour la fabrication du savon. Elle s'occupait aussi de matières plastiques, suivant les commandes des particuliers et les possibilités d'approvisionnement en matières premières. C'était une entreprise qui employait 780 Congolais, dont quatre agents de cadre, sept de maîtrise et neuf expatriés. Mais à la fin de 1975, sa production se trouve limitée à cause de l'insuffisance du stock de soude caustique[533].

Celza a l'ambition d'augmenter sa production de savon. Pour cette raison, elle a fait venir une boudineuse, une chaîne de fabrique de savon qu'elle compte installer le plus vite possible afin de tripler la production. Pourtant, curieusement, il est difficile de trouver les produits Celza dans les magasins de la ville d'Isiro même. Et si l'on en trouve, c'est à des prix exorbitants. Pourquoi ? Cette société compte trente-six dépositaires – visibles et invisibles – dans le Haut-Uele, mais ceux-ci « se livrent depuis un certain temps à des spéculations les plus économiquement criminelles […] les dépositaires invisibles détournent purement et simplement les quotas destinés à certaines sous-régions pour d'autres localités lointaines. Au mois de juillet dernier 40.000 cartons de savon destinés au marché de la cité d'Isiro se sont volatilisés, sans laisser de traces malgré l'intervention de l'autorité sous-régionale pour tirer au clair la situation[534] ».

Un autre cas est celui de l'Unibra-Isiro. Cette société emploie 350 ouvriers, vingt-deux agents congolais de cadre et sept expatriés. En octobre 1975, elle produit journellement plus de 450 hl de bière Makasi, soit l'équivalent de 4.500 casiers. Or sa production connaît une baisse depuis quelques mois : elle a diminué de plus de la moitié et ne satisfait qu'aux 2/5 la demande. Quelle en est la cause ?

> « L'Unibra-Isiro est handicapée par le problème de manque de bouteilles vides, "vidanges" en termes populaires. Plusieurs bouteilles vides de Makasi se retrouvent, en effet, au Soudan où les trafiquants, sans cesse en grand nombre, en raison de l'éloignement du bureau zaïrois des douanes d'Aba de la frontière artificielle « *the no man's land* », écoulent la bière Makasi à des prix fous. On dit même que c'est de l'or. Puisque avec quelques casiers on peut faire fortune[535]. »

Un dernier exemple est celui de l'Onafitex, l'Office national des fibres textiles. Le Haut-Uele était une importante région cotonnière, comprenant vingt-deux postes-usines répartis dans six territoires. L'Onafitex avait repris l'actif et le passif des anciennes compagnies cotonnières du pays. En octobre 1975, le bureau d'Isiro se plaint cependant de ne recevoir que de manière irrégulière les fonds nécessaires au financement du marché du coton. Cela décourage les cultivateurs de coton et il craint des conséquences négatives pour cette activité agricole[536]. Mais le non-achat du coton depuis quelques années n'est pas l'unique problème. Parmi d'autres causes majeures de la régression, il y a le retard prolongé des semis, causé par la distribution tardive des semences aux cultivateurs, la diminution des emblavures et la vieillesse des usines d'égrainage du coton dans la région.

533 Kalonda Ndindiki, « Je reviens du Haut-Uele, le "pays" de l'or vert », *art. cit.*, p. 3.

534 *Ibidem*.

535 Kalonda Ndindiki, « Je reviens du Haut-Uele, le "pays" de l'or vert », *art. cit.*, p. 2.

536 *Idem*, pp. 2 et 6.

2.5. LA RÉTROCESSION : OCTOBRE-NOVEMBRE 1975

La radicalisation est également très vite passée pour un mort-né. Une année environ après son lancement, le président Mobutu va décider une nouvelle mesure, dite de « rétrocession ». Cela signifie que les anciens propriétaires des « sociétés zaïrianisées » puis « radicalisées », qui avaient réalisé des investissements entre 1965 et 1974, recevront en compensation 30 % au moins et 40 % au plus des participations dans leurs anciennes entreprises. C'est là, selon Mobutu, une récompense justifiée pour le dixième anniversaire de la révolution, parce que ces « étrangers » ont fait confiance à la « Deuxième République »[537].

Mobutu annonce ces mesures dans son discours du 25 novembre 1975, mais celles-ci seront réaménagées par un « Comité de stabilisation » le 30 décembre 1975. Ce Comité se mettra d'accord sur une rétrocession uniforme de 40 % des parts à tous les anciens propriétaires d'entreprises dont il a arrêté la liste.

Il y a lieu de préciser que des mesures de rétrocession avaient déjà été prises avant que Mobutu ne prononce son discours du 25 novembre. Vers la mi-octobre, le président de la République avait ordonné que les propriétaires de toutes les pharmacies passées sous le contrôle de l'État depuis un mois rentrent en possession de leurs biens zaïrianisés. Trois officines de Kinshasa échapperont à cette décision, du fait qu'elles demeurent sous le contrôle de l'État, en tant que pharmacies-témoins[538].

Le Comité de stabilisation revoit ces mesures et déclare, le 17 septembre 1976, que le petit commerce, les fermes, les élevages et les plantations acquis par les nationaux restent aux nationaux, sauf s'il y a eu défaillance de ceux-ci dans leur gestion. Néanmoins, les Zaïrois peuvent, au besoin, s'associer avec les étrangers de leur choix. L'État zaïrois se réserve certains domaines d'intérêt national, notamment les mines et l'énergie. Les anciens propriétaires des entreprises zaïrianisées ou radicalisées sont autorisés à posséder jusqu'à concurrence de 60 % du capital de leurs sociétés, étant entendu que les 40 % restant peuvent, soit être souscrits par les actionnaires zaïrois, choisis librement par les anciens propriétaires, soit faire l'objet d'une émission publique tendant à favoriser la promotion de l'actionnariat populaire. Finalement, après une étude complète des cas sociaux en leur sein, les anciens propriétaires des entreprises zaïrianisées se verront rétrocéder leurs biens, à la condition qu'ils se choisissent des Zaïrois à qui ils pourront faire offre de 40 % des actions de leurs société[539].

537 Mboyo Empenge ea Longila B.B., *op. cit.*, p. 72.

538 « Par décision présidentielle : Les pharmacies zaïrianisées reviennent à leurs anciens propriétaires », *Boyoma*, Kisangani, lundi 20 octobre 1975, p. 1.

3. L'ÉVOLUTION ÉCONOMIQUE DU HAUT-UELE DE 1975 À 2010

Entre 1974 et 1975, la quasi-totalité des agents économiques étrangers avaient quitté la région. Les sociétés et les plantations furent désormais gérées par des agents nationaux. Pour comprendre la dégradation qui va suivre rapidement, il faut avoir à l'esprit le fait que le dynamisme régional était limité quasi exclusivement aux agents économiques modernes (colons, gros planteurs, sociétés privées, capitalistes…). À l'indépendance du pays, des tentatives de regroupement de paysans avaient bien eu lieu, particulièrement sous forme de paysannats et de coopératives. La partie commercialisée des productions purement villageoises resta cependant faible, les paysans se bornant le plus souvent à attendre le passage des transporteurs qui, jusqu'en 1974, effectuaient le ramassage des productions agricoles (le plus souvent avec des véhicules appartenant à des sociétés privées dirigées par des étrangers).

Situation des entreprises agricoles zaïrianisées en 1974

Entité	Nb d'entreprises zaïrianisées	Entreprises non attribuées	justifiées
Dungu	16	16	-
Faradje	26	15	11
Niangara	60	60	-
Rungu	75	75	-
Wamba	72	72	-
Watsa	95	50	45
Total	**344**	**288**	**56**

Source : *Bulletin des statistiques générales*, Kisangani, Département du Plan, Institut national de la statistique, n° 7, 1974, p. 51

539 Mboyo Empenge ea Longila B.B., *op. cit.*, p. 152.

Après 1974, l'ensemble des cultures commercialisées connut une chute spectaculaire.

La production des Uele transportée vers Bumba et Kinshasa à la fin des années 1980 était très faible et concernait, en majorité, des produits à très faible valeur ajoutée (manioc, bananes, paddy).

Entre 1981 et 1985, le Haut-Uele produisait, comme le montre le tableau suivant, dans le cadre de la Province-Orientale, 38 % de la production totale de café ; 22 % de la production de paddy de la province ; 21 % de celle d'arachide; 20 % de celle de coton ; 20 % de celle des bananes, 18 % de celle d'huile de palme. Pour le manioc et le maïs, la part du Haut-Uele était de 10 % et 9 %, mais les sources ne précisent pas la quantité de la production à la base de ce calcul[540].

Principales pductions du Haut-Uele et part de celles-ci dans la production de la Province-Orientale entre 1981 et 1985

	Tonnes/an	% dans la production de la Province-Orientale
Paddy	20.000	22
Arachides	11.000	21
Banane	93.000	20
Café	26.000	38
Coton	2.181	20
Huile de palme	5.000	18

Sources : *Étude régionale pour la planification agricole* réalisée par le Service d'études et de planification du Département de l'Agriculture et du Développement rural et par le projet Pragma, mars 1987.

Principales productions du Haut-Uele et part de celles-ci dans la production de la Province-Orientale entre 1990 et 1994

	Tonnes/an	% dans la production de la Province-Orientale
Paddy	44.942,6	39,4
Arachides	42.948,6	43,6
Banane	100.903	16,9
Manioc	593.346,6	22,2
Maïs	24.204,4	29,9
Haricot	778,2	1,4
Café	12.000	-

Source : République démocratique du Congo, Ministères de l'Agriculture et de l'Élevage, du Plan, de l'Éducation nationale et de l'Environnement, Conservation de la nature, Forêts et Pêche, *Monographie de la Province-Orientale*, Kinshasa, PNUD/UNOPS, Programme national de relance du secteur agricole et rural (PNSAR) 1997-2001, 10/1998, pp. 65-67.

Le territoire de Dungu est en tête pour la production d'arachide et en deuxième position pour celle de manioc, de bananes, de maïs et de paddy. Le territoire de Wamba se classe en première position pour quatre productions : le café, le manioc, le paddy et la banane ; il occupe la seconde place en ce qui concerne l'arachide. Les quatre autres territoires du Haut-Uele (Watsa, Faradje, Niangara et Rungu) ont des productions modestes.

Le territoire de Rungu est réputé pour la qualité de ses sols, mais seule la culture du café y prédomine. Isiro, le chef-lieu du Haut-Uele s'approvisionne en produits vivriers surtout depuis les territoires de Wamba au sud et de Dungu au nord.

Les différents types de culture et d'élevage sont détaillés ci-dessous. Les données relatives aux productions agricoles qui sont présentées, communiquées par les autorités administratives, doivent être prises avec précaution. Elles sont en effet généralement sous-évaluées, la population étant réticente, pour des raisons fiscales, à déclarer de manière précise ses productions ou son cheptel.

540 *Étude régionale pour la planification agricole* réalisée par le Service d'études et de planification du Département de l'Agriculture et du Développement rural et par le projet Pragma, mars 1987.

3.1. LES CULTURES PÉRENNES

Ce sont des cultures de rente : le café, le coton et l'huile de palme.

3.1.1. Le café

Depuis la période coloniale, le café Robusta a été la principale culture de rente du Haut-Uele. Celui-ci comptait de grandes plantations, pouvant atteindre 2.500 ha. Mais celles-ci furent presque toutes abandonnées après la zaïrianisation de 1973. À présent, la plus grande partie de la production est le fait de paysans ou de petites et moyennes entreprises d'envrion 100 ha.

De 44.000 tonnes de café en 1974 pour les deux Uele, la production à la fin des années 1980 est tombée à 12.000 tonnes[541].

Au milieu des années 1980, le café du Haut-Uele a beaucoup perdu de sa qualité. Certaines pratiques sont à l'origine de cette situation. D'une part, le manque de liquidités a poussé les paysans, lorsqu'ils en avaient l'opportunité, à vendre leur café avant l'ouverture de la campagne d'achat, à une époque donc où les grains ne sont pas complètement mûrs. Cela a accru le vieillissement des caféiers, a entraîné une diminution de la production et entraînera, à terme, la baisse globale de la qualité du café de la région.

D'autre part, au cours des années 1980, les sociétés commerciales (dont la brasserie Unibra) qui achetaient le café dans le Haut-Uele se trouvant dans une situation assez précaire, ont imposé des prix d'achat souvent fort faibles. Les paysans ont alors vendu une partie de la production du café frauduleusement (en s'y rendant à vélo le plus souvent) au Soudan. Jusqu'en 1987, cette fuite était estimée à environ 3.000 tonnes par an avant de décroître, à la suite de la guerre au Soudan et de la concurrence avec le café de l'Ituri[542].

Au cours de la période 1990-1994, la production caféière a provenu de pieds de caféiers qui avaient subsité derrière les cases des paysans après les attaques de trachéomycose et l'abandon des plantations industrielles. La production a évolué comme suit[543] :

Année	Tonnes
1990	16.170
1991	11.970
1992	12.634
1993	9.630

Les années 1990 et 2000 ont vu la situation sociopolitique et économique du pays se dégrader ; celle du Haut-Uele s'est également aggravée, étant donné son éloignement de Kinshasa et des villes importantes, mais surtout parce qu'elle est entrée dans la zone d'occupation des rébellions. La production du café s'est elle aussi considérablement dégradée.

Actuellement, de nombreuses plantations de café dans la Haut-Uele n'ont plus été renouvelées depuis les années 1950. Les caféiers de la région sont donc vieux. En outre, les paysans ne consacrent souvent que quelques pieds à la culture du café. Mentionnons enfin, des difficultés d'évacuation de la production, la résurgence d'une maladie, la trachéomycose, dans le Nord-Est du Congo, et l'absence d'encadrement et d'appui technique et financier aux paysans[544].

Fin 2005-début 2006, une mission d'enquête du ministère de l'Agriculture dans le Haut-Uele faisait le constat suivant :

> « L'abandon des plantations est plus importante dans les territoires de Wamba, Watsa (à Mungbere) […] Dans la majorité des cas, les plantations sont devenues de simples concessions, entièrement envahies par de multiples associations végétales qui ne peuvent permettre l'application des règles de la pratique agricole. C'est la cas, à titre illustratif, des plantations Oteo (1 et 2

541 Il faut cependant ajouter que l'année 1974 avait été exceptionnellement bonne d'un point de vue climatique et la moyenne de 30.000 tonnes par an doit être retenue pour le début des années 1970 comme base de référence.

542 *Projet de développement rural intégré dans le Haut-Zaïre (1er mars 1987-28 février 1990)*, rapport final, ULB-Unikis, document inédit, p. 191.

543 République démocratique du Congo, Ministères de l'Agriculture et de l'Élevage…, *Monographie de la Province-Orientale*, *op. cit.*, p. 77.

544 République démocratique du Congo, Ministères de l'Agriculture et de l'Élevage…, *Monographie de la Province-Orientale*, *op. cit.*, pp. 85-86.

d'environ 192 ha) de Mr Salis, Giki de Mr Erico (100 ha), Masangwa (320 ha) de Mr Matiodakis, Socodia (550 ha) de Mr Marmas, dans la zone de Watsa à Mungbere. La même situation est constatée dans les plantations visitées à Rungu, Isiro... totalement abandonnées par leurs propriétaires. Il faut signaler que la grande difficulté que connaissent les planteurs des grandes étendues est la carence de la main-d'œuvre, devenue rare et/ou très coûteuse. Elle entraîne la non-exécution des pratiques culturales courantes dans presque toutes les grandes unités agro-industrielles.

Certains exploitants, en dépit de toutes les difficultés conjoncturelles du moment, conduisent normalement leurs plantations. C'est la cas des plantations Mopepe, propriété de Mr Jean De Strooper, chefferie Timoniko, groupement Bamako, territoire de Wamba ; plantations Plambeka de Betongwe, territoire de Wamba ; plantations Yani à 40 km de Mungbere sur l'axe Gombari dans le territoire de Watsa. Ces exploitations sont des cas qui démontrent l'espoir du secteur et qui doivent inspirer d'autres producteurs caféiers. Ces plantations sont entretenues normalement et régulièrement.

Au niveau des exploitations familiales, les situations sont variables et dépendent de la perception globale des caféiculteurs. Ceux qui ont maintenu une attitude positive entretiennent leurs plantations pour maintenir la production et les actions phytotechniques sont menées à volonté et avec une certaine rigueur et ce, en fonction naturellement des moyens disponibles. […] D'autres complètement déçus […] par la baisse des revenus du café, n'ont aucune intention de continuer avec la caféiculture et ne s'adonnent pas à l'entretien de leurs plantations[545]. »

Le tableau ci-après reprend les données relatives à la production de café en 2007.

Production paysanne de café et superficies cultivées en ha en 2007

Territoire	Nombre de plantations	Superficies en ha	Estimation de la production en tonnes
Rungu	143	1.398	3.386,00
Niangara	115	2.710	505,00
Dungu	214	4.354,42	819,00
Faradje	126	950,30	245,00
Watsa	130	2.250	496,00
Wamba	132	1.527	405,00
Total	**860**	**13.189,72**	**5.856,00**

Source : Division de l'Agriculture, Élevage, Pêche et Développement rural du Haut-Uele, *Rapport annuel*, 2007.

545 Bisuta, Dimandja et Kalonji-Mbuyi, *Rapport de la mission Isiro, enquête dans le Haut-Uele et le Bas-Uele*, effectuée par les experts du ministère de l'Agriculture selon l'ordre de mission n° 248/CAB/MIN/AGR/2005 du 11 novembre 2005, document inédit, 2006, pp. 7-9.

Café exporté par client en kg (1994-2006)

Nom du client ou Société Campagne	**1994/95**	**1995/96**	**1996/97**	**1998/99**	**1999/2000**	**2000/01**	**2001/02**	**2004/05**	**2005/06**
Afidiz	18.117	26.580							
Plantation Matando	40.020								
Beltexco				158.776	105.479			59.966	60.000
Cdt Mugeni				5.100					
Gpe ougandais État major				7.020					
Gpe ougandais Sicotra				22.020					
Gpe ougandais ex Bata				10.020					
Gpe ougandais Isiro Maputa				52.210					
Destroper				40.000					
Éts Talangai				4.480		1.320			
Mson Mbanga					40.000	17.280			
Mson Egate						10.200			
Mr Bekabisiya						8.000			
Éts Katsuva						4.800			
Éts Madamu							7.200		
Mson Mobele							9.500		
Soprocopiv								28.529	
Ets Kasusula								872	
Carioca									37.000
Éts Araba									5.900
Acheteurs divers				34.598	78.422	39.011	26.885	6.800	
Total		**185.947**	**255.208**	**340.121**	**223.901**	**80.611**	**43.585**	**96.167**	**102.900**

Source : Division de l'Agriculture, Élevage, Pêche et Développement rural du Haut-Uele, *Rapport annue*l, 2007.

En 2007, les sociétés actives dans l'achat et l'exportation de la production sont : Afidiz, la plantation Matando, Beltexco, le Commandant Mugeni, le Groupe ougandais État Major, le Groupe ougandais Sicotra, le Groupe ougandais Ex Bata, le Groupe ougandais Isiro Maputa, Destroper, les Éts Talangai, la Maison Mbanga, la Maison Egate, Monsieur Bekabisiya, les Éts Katsuva, les Éts Madamu, la Maison Mobele, la Soprocopiv, les Éts Kasusula, Carioca et les Éts Araba.

3.1.2. Le coton

L'Onafitex, qui avait été créé le 12 août 1971, était chargé de livrer leurs graines de coton aux petits planteurs et d'organiser la commercialisation de leur production, très sensible à l'efficacité du système de commercialisation. L'Onafitex disposait du monopole d'achat, de traitement et de vente du coton. Dès 1975, cependant, comme mentionné en page 273, le manque de moyens financiers et de camions de l'Onafitex, couplé à l'état désastreux des routes, ponts et bacs font que celui-ci distribue les graines trop tardivement ou ne parvient pas à acheter toute leur production aux cultivateurs. Cette situation provoque une baisse de la production, à cause de la mévente. La production cotonnière atteint, en 1976, un peu plus de 2.000 tonnes en territoires de Dungu et de Wamba, et entre 1.000 et 2.000 tonnes dans les autres territoires[546].

546 République du Zaïre, Service du Plan, *Rapport de mission. Région du Haut-Zaïre*, 1976, Fonds Benoît Verhaegen, Archives de la section d'Histoire du Temps présent, Musée royal de l'Afrique centrale, p. 23 et carte de la production cotonnière en annexe.

En 1987, la production de coton est de l'ordre de 2.500 tonnes.

En 1988, une société cotonnière, la Compagnie de développement du Nord (Codenor), est créée dans le Haut-Uele. La Codenord est une entreprise mixte créée par l'ordonnance présidentielle n° 88/013 du 2 mars 1988. Elle est composée de la Sotexki (37,5 %), de la CFDT (37,5 %) et de l'État congolais (25 %). Son siège social d'exploitation est installé à Dingila dans le district du Bas-Uele. Elle couvre les aires d'exploitation du Bas-Uele et du Haut-Uele. Elle est chargée d'encadrer les planteurs, d'acheter le coton-graine et de l'égrainer puis de vendre le coton-fibre à la société textile locale (Sotexki), dont elle est le principal pourvoyeur.

La production va chuter, en raison d'une conjoncture internationale défavorable. Puis, malgré une tendance des prix à la hausse sur les marchés mondiaux, cette chute persistera. Cette baisse est, en réalité, imputable au rejet par les paysans d'une culture qui symbolisait par excellence le pouvoir colonial, mais elle est aussi due à des raisons plus locales. Ainsi, la Codenord, qui possédait plusieurs usines de traitement et d'égrenage du coton graine en coton fibre réagit à la crise économique et à la baisse des cours sur les marchés mondiaux en décidant de fermer toutes ses usines en pays azande, à l'exception de deux d'entre elles situées dans les régions où la population azande est minoritaire. Elle demanda aux villageois des autres chefferies et/ou territoires d'acheminer eux-mêmes leurs productions jusqu'à ces deux usines. Or le coton graine étant d'un très grand rapport volume/poids, son transport sur de longues distances sans véhicules est très malaisé. Les guerres vont entraîner la paralysie de la Codernor et la détérioration des infrastructures de transport (routier et de desserte agricole) va contribuer à la faillite de la société (mise en liquidation en 1997), conduisant à l'abandon de l'encadrement des paysans qui s'adonnaient à la culture du coton nécessaire a l'approvisionnement de la Sotexki[547].

3.1.3. Le palmier à huile élæis

La plupart des huileries modernes ont cessé leurs activités depuis la zaïrianisation dans le Haut-Uele ; celles qui avaient néanmoins subsisté ont définitivement cessé leurs activités en 1987. D'ailleurs, le très faible tonnage d'huile de palme produit à la fin des années 1980 n'était rendu possible que par l'usage de presses manuelles dont le rendement était très faible (de 6 à 10 % d'huile contre 20 % et plus pour les presses des huileries modernes). À noter que la faiblesse des prix pratiqués n'encourageait pas les paysans à produire davantage, étant donné les dangers liés à la cueillette des régimes[548]. Ce danger était d'autant plus grand que la recherche scientifique ayant été abandonnée, les seuls palmiers à encore exister étaient les palmiers traditionnels à très long tronc.

Actuellement, l'huile de palme vendue est extraite des fruits des palmiers par la population, selon un mode de production traditionnel. Aussi les quantités produites sont-elles peu importantes. En 2007, la production annuelle se chiffrait à 481 tonnes.

Les causes de la baisse de la production d'huile de palme artisanale sont : la faible productivité des palmiers naturels, leur vieillissement, l'extraction du vin de palme, le mauvais état des routes de desserte agricole, l'insuffisance de moyens de transport pour évacuer les produits, la vétusté des usines de traitement.

Production artisanale d'huile de palme en 2007

Territoire	Nombre d'huileries	Superficies (ha)	Production : exploitation artisanale (tonnes)	
			1960-1980	2007
Rungu	8	7.937,59	358	119
Niangara	7	783,21	551	33
Dungu	1	152,00	192	64
Faradje	-	-	-	-
Watsa	2	731,68	1	13
Wamba	6	3.431,08	306	102
Total	**24**	**13.0357**	**1.448**	**481**

Source : Division de l'Agriculture, Élevage, Pêche et Développement rural du Haut-Uele, *Rapport annuel*, 2007.

On assiste à un timide début de création de palmeraies organisées, notamment par l'Église catholique locale, la Saplast et quelques privés.

547 « Dossier. Provinces. Atouts économiques et opportunités d'investissement », *Diplomat Investissement*, novembre-décembre 2010, p. 143.

548 Le travail, qui consiste à grimper à l'arbre pour pratiquer la coupe du régime ou l'incision du tronc à la base des rames est très dangereux.

3.1.4. Le tabac

Le tabac a été introduit récemment en tant que produit commercial dans le paysage économique du Haut-Uele. Sa culture industrielle est en essai dans le territoire de Faradje. Notons qu'on assiste également à des tentatives d'introduction d'autres cultures comme celle du cacaoyer.

3.2. Les cultures vivrières

Les principales cultures vivrières pratiquées dans le Haut-Uele sont le manioc, le riz, la banane, le maïs, l'arachide, le haricot (plusieurs variétés). Subsidiairement, on peut citer la patate douce, le taro, le soja, l'ananas, la canne à sucre, la courge, le sésame, etc.

Le très faible excédent vivrier contribue à l'alimentation des centres comme Isiro, des foyers miniers ou encore des chefs-lieux de territoire. Il est cependant difficile d'évaluer dans quelle mesure il y suffit. La population rurale a tendance à limiter la production vivrière au minimum indispensable à sa propre consommation (avec des rendements très faibles) et à consacrer le reste de ses terres et de son temps disponible à la culture du café, plus rentable que le manioc et le paddy[549]. Les difficultés de commercialisation et surtout de transport de ces produits à faible valeur ajoutée, ainsi que l'existence de cultures de rente n'incitent donc pas les producteurs à une hausse de la production. Ceci explique que pour plusieurs de ces produits, et particulièrement pour le manioc, leur prix de vente soit nettement plus cher à Isiro qu'à Kisangani[550].

3.2.1. Le manioc

Le manioc est cultivé dans tous les territoires du Haut-Uele. Il constitue l'aliment de base de presque toute la population. Il est consommé comme tubercule ou transformé en farine (*fufu*) ; ses feuilles sont préparées et consommées comme légume (*pondu* en lingala, *sombe* en swahili).

La culture du manioc relève du système traditionnel et ne fait pas l'objet d'actions de vulgarisation intensive[551]. Depuis quelques années, cependant, la FAO a introduit dans la région une nouvelle variété de manioc. Mais celle-ci comporte des exigences, notamment en matière de récolte. D'abord, la cueillette des feuilles ne peut se faire plus de trois fois avant la récolte des tubercules. Ce qui représente un handicap, car les feuilles constituent les légumes de base de l'alimentation quotidienne de la population. Ensuite, la récolte des tubercules doit se faire en une fois, ce qui pose d'énormes problèmes d'infrastructure de stockage et de commercialisation pour les paysans.

Indépendamment de ces inconvénients, il occupe, en termes de tonnages produits, la première place, comme en témoignent les chiffres des tableaux des pages 282 et suivantes.

Le manioc est souvent planté en association avec d'autres cultures comme l'arachide, le maïs. Les rendements moyens sont très faibles (8,8 tonnes/ha).

3.2.2. Le riz (paddy)

Pour les cultivateurs, le riz est à la fois un produit de consommation et un produit de vente leur procurant un peu d'argent. Le riz est disponible sur les marchés des principaux centres du Haut-Uele. À la fin des années 1980, du riz asiatique en provenance de Kinshasa était vendu à un prix inférieur au riz local. Ce riz importé arrivait à Isiro durant certaines périodes de l'année.

Voici ce que rapportait à la fin des années 1980 le rapport du *Projet de développement rural intégré dans le Haut-Zaïre* déjà cité :

---

549 La situation particulière d'Isiro, la principale cité du Haut-Uele, est à mentionner. La périphérie urbaine (dans un rayon de 50 km) est très densément peuplée, à tel point que la population rurale manque aujourd'hui de terres agricoles. Dès lors, elle est obligée de se déplacer de plus en plus loin pour trouver des parcelles disponibles.

550 Une enquête menée entre 1988 et 1990 montre que seule l'huile de palme coûtait moins cher à Isiro qu'à Kisangani. La raison en était que l'huile de palme consommée à Kisangani était produite à Isangi. Son prix relativement élevé à Kisangani s'expliquait par le coût du transport en pirogue (sur plus de 90 km) et par le niveau des bénéfices que réalisaient les commerçants intermédiaires – Lokele pour la plupart. Il fallait également prendre en considération l'importance de la population urbaine de Kisangani, grande consommatrice d'huile, à laquelle s'ajoutaient (à cette époque) plusieurs sociétés qui rachetaient de grandes quantités pour les évacuer vers l'Est et vers Kinshasa. La demande d'huile de palme étant très forte et les voies de communication très mauvaises. Il en résultait de fréquentes ruptures de stock, ce qui contribuait encore au renchérissement de cette denrée. Cf. *Projet de développement rural intégré dans le Haut-Zaïre (1er mars 1987-28 février 1990)*, *op. cit.*, p. 188.

551 République démocratique du Congo, Ministères de l'Agriculture et de l'Élevage…, *Monographie de la Province-Orientale*, *op. cit.*, p. 55.

> « Les commerçants achètent le paddy (et le café) à partir de janvier-février dans les environs immédiats de la ville. Lorsque, dans les zones rurales proches d'Isiro, il n'y a plus rien à vendre, les commerçants étendent leur rayon d'action dans les régions plus éloignées. Ainsi les transporteurs n'arrivent à Dungu, Duru, Duruma, Niangara [….] qu'en avril ou en mai et c'est donc à cette période que les paysans de ces régions disposent de quelque argent.
>
> Or les paysans ne se risquent jamais à entamer un nouveau champ avant que la récolte du précédent ne soit complètement écoulée. En mai, il est trop tard pour semer un nouveau champ de paddy en espérant un rendement intéressant car le paddy nécessite une alternance de jours secs et pluvieux entre mars et juin pour donner des rendements optimaux. En outre, le feu de brousse étant bouté trop tard dans la saison (en mai au lieu de mars), le rendement des cultures baisse d'autant.
>
> Ainsi, un semis de riz en mars permet, dans les meilleures conditions, un rendement de 2,5 tonnes à l'hectare, tandis qu'un semis en mai ne donnera au maximum qu'une tonne et demie à l'hectare. De plus, la surface mise en culture diminuera du fait d'une population rurale, surtout composée de femmes, de vieillards et d'enfants […], ce qui diminue le rendement[552]. »

Le riz est la céréale la plus cultivée. Sa culture se fait en association avec le manioc, le maïs et la banane. Le riz demeure la principale source de revenus de la population paysanne, depuis la chute des cultures pérennes. Peu consommé au village, il est surtout commercialisé dans les centres urbains et les foyers miniers.

La principale variété cultivée dans le Haut-Uele est le riz de montagne qui a moins d'exigences que le riz de marécage, que la FAO a introduit à titre expérimental dans la cité d'Isiro. Les menaces pour cette culture sont les sauterelles et les oiseaux (passereaux) qui ravagent les champs.

Entre 1990 et 1994, le Haut-Uele a été le plus grand producteur de riz de la Province-Orientale, avec une production moyenne annuelle de 44.943 tonnes. Ce sont les territoires de Wamba et de Dungu qui produisaient le plus.

552 *Projet de développement rural intégré dans le Haut-Zaïre*, *op. cit.*, p. 189.

3.2.3. La banane

Il existe deux variétés de bananes : la banane plantain et la banane douce. Si les deux variétés sont cultivées dans le Haut-Uele, la première est surtout cultivée au sud, dans la zone de forêt, en territoires de Wamba, Rungu, Niangara et une partie de Watsa, où elle constitue l'aliment de base, en plus des légumes. Sa production est destinée d'abord à la consommation locale. La banane est aussi utilisée dans la production de bière et surtout d'alcool artisanal.

Le bananier est cultivé en association avec le manioc, le maïs, le riz et l'arachide.

3.2.4. Le maïs

Le maïs constitue la deuxième céréale en importance après le riz, en termes des quantités produites. La culture du maïs n'est cependant pas fort développée, car il intervient peu dans le régime alimentaire, en dehors de la période de récolte (épis cuits ou brasillés). Sa farine est utilisée dans la préparation de bouillie, parfois aussi comme pâte (mais celle-ci est peu appréciée par la population locale). Le maïs est principalement utilisé dans la fabrication d'une bière locale *mandaraka* dans les territoires de Faradje, de Dungu et de Watsa ou de l'alcool *arac*, communément appelé *ngbaya*. Il est cultivé en association avec le riz, l'arachide et le manioc. En 1990-1994, le Haut-Uele était le 2e producteur de maïs de la Province-Orientale.

3.2.5. L'arachide

La production d'arachide a connu une baisse sensible après l'indépendance, en raison du manque de débouchés mais aussi de l'inexistence d'huileries d'arachides dans la région. Ne pouvant vendre leurs produits, les producteurs ont peu à peu négligé cette culture au profit de cultures plus rémunératrices[553].

Elle est cultivée aussi bien en savane qu'en forêt. En savane, elle vient en première position, en cas de rotation des cultures ; en forêt, elle vient en deuxième lieu généralement après le riz, pendant la saison des pluies (mars-avril). L'arachide est généralement cultivée en association avec le maïs et le manioc.

553 République du Zaïre, Service du Plan, *Rapport de mission. Région du Haut-Zaïre*, 1976, Fonds Benoît Verhaegen, archives de la section d'Histoire du Temps présent, Musée royal de l'Afrique centrale, p. 21, document III-5813/BV.

Elle est consommée sous plusieurs formes : fraîche (cacahuètes), en pâte ou comme condiment dans les légumes (sauce).

De 1968 à 1970, la culture de l'arachide a triplé, passant de 11.249 tonnes à 32.536 tonnes. Elle a connu une évolution en dent de scie dans les cinq années qui ont suivi, pour s'établir à 18.366 tonnes en 1975. Au début des années nonante, elle représentait, en moyenne, 42.948 tonnes par an.

De 1990 à 1994, le Haut-Uele était le 1[er] producteur d'arachide de la Province-Orientale, avec une production moyenne représentant 43,6 % de celle de la province. Dans les années 2000, elle avait rechuté (23.444 tonnes en 2003), pour remonter par la suite et s'établir à 38.404 tonnes en 2007.

3.2.6. Le haricot

C'est la deuxième légumineuse en termes de quantités produites après l'arachide. C'est une nouvelle culture introduite dans le Haut-Uele et sa production prend de plus en plus d'importance. Cela s'explique, d'une part, par sa valeur nutritive et commerciale et, d'autre part, par le fait qu'il peut être cultivé deux fois par an. Sa production était de 778 tonnes au début des années 1990. Au terme des campagnes 1990-1994, le Haut-Uele occupait la 2[e] place derrière l'Ituri dans la production provinciale (1,4 %). Sa production est passée à 26.516 tonnes en 2006 et 14.112 tonnes en 2007.

Le tableau suivant détaille l'évolution de la production des principaux produits vivriers de 1968 à 1975.

Production des principaux produits vivriers dans le Haut-Uele 1968-1975 (en tonnes)

	1968	**1969**	**1970**	**1971**	**1972**	**1973**	**1974**	**1975**
Manioc	123.115	496.630	695.814	398.233	426.052	303.157	267.130	216.354
Paddy	9.138	19.687	28.443	17.812	18.100	30.939	33.305	32.677
Banane	109.226	239.842	222.662	198.321	111.190	120.244	109.226	239.842
Maïs	8.427	11.341	14.504	13.673	7.627	10.000	18.821	17.220
Arachide	11.249	16.296	32.536	16.376	24.326	7.791	18.319	18.366

Source : Mokonda Bonza Nzombo, « La problématique des cultures vivrières au Zaïre : l'exemple de l'Uele », *Cahiers économiques et sociaux*, vol. 11, n° 3, 1978, p. 301 ; pour la banane : République du Zaïre, Service du Plan, *Rapport de mission. Région du Haut-Zaïre*, 1976, p. 17.

La superficie moyenne annuelle emblavée des principales cultures vivrières, de même que la production moyenne annuelle des cultures vivrières par territoire du Haut-Uele sont données pour les années 1990 à 1994 dans les deux tableaux suivants.

Superficie moyenne annuelle emblavée des principales cultures vivrières dans le Haut-Uele par territoire 1990-1994 (en ha)

Territoires	**Manioc**	**Paddy**	**Banane**	**Maïs**	**Arachide**	**Haricot**	**Total territ**	**%**
Dungu	12.020,0	16.866,2	2.463,6	5.442,0	8.800,4	828,6	46.420,8	19,4
Faradje	12.020,0	6.813,4	1.952,0	5.442,6	8.800,4	71,6	35.100,0	14,7
Niangara	5.847,2	4.731,2	1.132,8	2.646,6	4.280,8	0,0	18.638,6	7,8
Rungu	13.969,8	13.112,6	4.626,4	6.324,4	9.980,4	274,8	48.288,4	20,2
Wamba	15.268,4	19.437,2	6.545,0	6.613,4	11.177,6	0,0	59.341,6	24,7
Watsa	8.122,2	10.748,0	2.392,6	3.676,2	5.946,2	720,2	31.605,4	13,2
Total district	**67.247,6**	**71.708,6**	**19.112,4**	**30.444,6**	**48.985,8**	**1.895,2**	**239.394,8**	**100,0**

Source : République démocratique du Congo, Ministères de l'Agriculture et de l'Élevage, du Plan, de l'Éducation nationale et de l'Environnement, Conservation de la nature, forêts et pêche, *Monographie de la Province-Orientale*, PNUD/UNOPS Programme national de relance du secteur agricole et rural (PNSAR) 1997-2001, octobre 1998, p. 81.

Production moyenne annuelle des cultures vivrières dans le Haut-Uele par territoire 1990-1994 (en tonnes)

Territoires		**Manioc**	**Paddy**	**Banane**	**Maïs**	**Arachide**	**Haricot**
Dungu	Production moyenne	105.813,4	10.570,4	13.030,6	4.326,4	7.715,8	0
	Proportion %	17,8	23,5	12,9	23,5	17,9	0
Faradje	Production moyenne	105.813,2	4.270,6	10.323,6	4.326,8	7.716,0	272,6
	Proportion %	17,8	9,5	10,2	17,9	17,9	35,0
Niangara	Production moyenne	51.423,2	2.965	5.991,6	2.104,0	3.753,2	0
	Proportion %	8,7	6,6	5,9	8,7	8,7	0
Rungu	Production moyenne	123.614,0	8.218,2	24.477,4	5.027,0	8.750,4	84,4
	Proportion %	20,8	18,3	24,3	20,8	20,4	10,8
Wamba	Production moyenne	134.492,0	12.182,0	34.621,4	5.496,4	9.800,0	0
	Proportion %	22,7	27,1	34,3	22,7	22,8	0
Watsa	Production moyenne	72.190,8	6.736,4	12.658,5	2.923,0	5.037,0	392,0
	Proportion %	12,2	14,9	12,5	12,0	11,7	50,4
Production moyenne annuelle du Haut-Uele		**593.346,6**	**44.942,6**	**100.903,0**	**24.204,4**	**42.948,6**	**778,2**
% dans la production de la province		**22,2**	**39,4**	**16,9**	**29,9**	**43,6**	**1,4**

Source : République démocratique du Congo, Ministères de l'Agriculture et de l'Élevage, du Plan, de l'Éducation nationale et de l'Environnement, Conservation de la nature, Forêts et Pêche, *Monographie de la Province-Orientale*, PNUD/UNOPS Programme national de relance du secteur agricole et rural (PNSAR) 1997-2001, octobre 1998, p. 80.

Au cours de la période 1990-1994, le Haut-Uele a produit 593.346,6 tonnes de manioc, 100.903 tonnes de bananes, 44.943,6 tonnes de paddy, 24.204,4 tonnes de maïs, 42.948,6 tonnes d'arachide et 778,2 tonnes de haricots. Ces chiffres représentent les proportions suivantes de la production moyenne de la province :

22,2% du manioc,
19,9 % de la banane plantain,
39,4 % du maïs,
43,6 % de l'arachide,
1,4 % des haricots.

En raison de ces performances, le Haut-Uele se classait premier au sein de la Province-Orientale pour le paddy et l'arachide, deuxième pour le maïs et les haricots, troisième pour le manioc et quatrième pour la banane[554].

Les tableaux suivants présentent la production moyenne annuelle des cultures vivrières du Haut-Uele, de même que la superficie moyenne annuelle emblavée des principales cultures vivrières de 2003 à 2007.

554 République démocratique du Congo, Ministères de l'Agriculture et de l'Élevage…, *Monographie de la Province-Orientale*, *op. cit.*, p. 76.

Production des principaux produits vivriers (2003-2007 (en tonnes)

Produits / Années	2003	2004	2005	2006	2007	Moyenne annuelle 2003-2007
Manioc	748.386,00	733.044,60	834.658,31	897.217,20	681.319,80	778.925,18
Paddy	36.780,58	42.338,98	54.723,06	57.487,61	38.404,80	45.947,01
Banane	323.272,56	27.263,77	136.479,46	153.198,08	17.900,40	131.622,85
Maïs	19.163,81	21.815,50	45.869,71	47.324,46	29.354,85	32.705,67
Arachides	23.444,50	27.512,93	46.428,62	49.171,18	38.404,80	36.992,41
Haricot	29.560,18	28.467,72	24.532,61	26.516,71	14.112,00	24.637,84

Source : Division de l'Agriculture, Élevage, Pêche et Développement rural du Haut-Uele, *Rapport annuel*, 2007.

Superficies cultivées des principaux produits vivriers (2003-2007) (en ha)

Produits/ Années	2003	2004	2005	2006	2007
Manioc	74.838,60	73.304,46	83.005,52	87.423,68	68.132,05
Paddy	52.453,69	60.484,25	102.220,90	96.945,43	54.864,82
Banane	80.818,14	45.439,62	34.925,39	90.934,37	44.620,67
Maïs	38.327,62	43.703,84	90.417,82	95.435,85	58.710,44
Arachides	46.869,20	55.025,85	93.784,52	98.768,10	52.514,82
Haricot	49.266,37	47.466,94	42.428,97	45.606,27	23.520,87

Source : Division de l'Agriculture, Élevage, Pêche et Développement rural du Haut-Uele, *Rapport annuel*, 2007.

Au cours de la période 2003-2007, le Haut-Uele a produit en moyenne 778.925 tonnes de manioc, 44.620 tonnes de bananes, 54.864 tonnes de paddy, 58.710 tonnes de maïs, 52.514 tonnes d'arachides et 23.520 tonnes de haricots. Par rapport à la période 1990-1994, les productions de manioc, de bananes, de maïs et de haricots ont crû, alors que la production de riz se maintenait et celle d'arachides baissait.

En 2007, le manioc vient en première position, en matière de superficie cultivée. Il est suivi par le maïs, puis le riz paddy. Le haricot n'occupe, malgré les quantités produites, que la dernière position en ce qui concerne l'occupation de l'espace cultural.

En dehors de ces six principales cultures vivrières, il en existe d'autres, dites subsidiaires, tels la patate douce, l'ananas, le millet, le sorgho, le soja, le sésame, la courge, etc.

3.3. LES CULTURES MARAÎCHÈRES

Les cultures maraîchères sont principalement pratiquées dans les grandes agglomérations où elles sont surtout consommées. En milieu rural, leur production est réduite, voire négligeable. Les principales cultures maraîchères sont les légumes (épinards, amarantes (*muchicha*), *bilolo*, choux, aubergines, oseille, *matembele* (feuilles de patate douce), hibiscus, tomate, poireau, céleri etc.) et les condiments (oignon, ail, *ndembi*, piments, etc.).

La production de ces cultures s'étend sur toute l'année (elle est permanente), avec des moments de pointe, selon les saisons et les types de culture.

En dehors de ces deux principales cultures organisées, il en existe d'autres dont la culture ne fait l'objet d'aucun encadrement. C'est le cas de la culture des fruits : mangues, oranges, mandarines, citrons, pommes, avocats, papayes,

goyaves, *safous*, etc. Les arbres fruitiers sont plantés autour des habitations de façon aléatoire. La demande potentielle existe pourtant en milieu urbain[555]. La production maraîchère est confrontée aux problèmes du manque d'infrastructure de stockage et de conservation ainsi qu'à l'absence de moyens de transport rapides pour la commercialisation.

3.4. L'ÉLEVAGE

L'élevage pratiqué dans le Haut-Uele est essentiellement du type extensif. On y distingue l'élevage du gros bétail, du petit bétail et des volailles.

3.4.1. Le gros bétail

Effectif du cheptel bovin dans le Haut-Uele (2005-2006)

Territoire / Année	2005	2006
Dungu	280	400
Faradje	710	890
Niangara	63	58
Rungu	-	18
Wamba	5	7
Watsa	-	-
Total	**1.058**	**1.393**

Source : Division de l'Agriculture, Élevage, Pêche et Développement rural du Haut-Uele, *Rapport annuel*, 2007.

Cet élevage est principalement pratiqué par des structures organisées (ONG, confessions religieuses, sociétés ou chefferies) ; on signale aussi sa pratique par des particuliers.

En 1994, le Haut-Uele comptait 710 têtes de bovins, soit 0,18 % du cheptel provincial. En 2006, ce chiffre s'élevait à 1.393.

Les principales fermes d'élevage de bovins par territoire sont données dans le tableau ci-après.

Répartition des fermes bovines par territoire en 2006

Territoire	Ferme	Nombre du cheptel
Dungu	Ferme diocésaine	400
Faradje	Ferme Takebea	300
	Ferme Musikima	150
	Ferme Sirika	30
	Ferme Zamba-Zamba	200
	Ferme Manuaku	180
	Ferme catholique de Tadu	15
Niangara	Ferme des soeurs religieuses	40
	Ferme de Gomolo Payte	10
	Ferme Papaba	2
	Ferme de Kilibolo	2
	Ferme Maraka	2
Rungu	Ferme de Bounameau	18
	Ferme d l'Université de l'Uele	22
Wamba	Ferme Zamani	7

Source : Division de l'Agriculture, Élevage, Pêche et Développement rural du Haut-Uele, *Rapport annuel*, 2007.

Ces données constituent un relevé d'ensemble de la situation. Elles sont incomplètes. Il existe, en effet, d'autres têtes de bétail non enregistrées, telles celles de l'élevage pratiqué par la procure de la mission catholique d'Isiro.

L'année 2010 connaît un début de reprise de l'activité des éleveurs de bovins, après le massacre que ceux-ci ont connu pendant les différentes guerres ayant affecté le Haut-Uele.

3.4.2. Le petit bétail

Le petit bétail comprend les caprins, les ovins et les porcins. Il constitue l'essentiel du cheptel traditionnel. Les animaux ne sont généralement pas nourris et ne reçoivent pas de soins vétérinaires. Ils vivent en divagation durant la journée et rejoignent leur abri derrière les cases le soir.

a. Les caprins

Ils sont élevés en milieu rural, avec une forte concentration, en 2005-2006, dans les territoires de Faradje et de Watsa où ils servent principalement à régler les factures de dot, à réparer les préjudices auprès de tiers et à financer les funérailles ou encore à faire face aux dépenses occasionnelles (achat de biens durables pour la maison, soins de santé, frais de scolarité), etc.

555 République démocratique du Congo, Ministères de l'Agriculture et de l'Élevage…, *Monographie de la Province-Orientale*, *op. cit.*, p. 91.

b. Les ovins

Leur élevage est peu pratiqué, sans doute à cause des habitudes alimentaires (beaucoup de gens n'apprécient pas leur chair). En 2005-2006, on les rencontre dans tous les territoires, mais en effectif très réduit dans les territoires de Dungu et Niangara.

c. Les porcins

À l'instar des caprins, leur élevage prend de plus en plus d'importance, aussi bien en milieu urbain (où ils sont élevés en enclos) qu'en milieu rural, où ils vivent en divagation. En 2005-2006, ils sont en forte densité dans les territoires de Wamba et de Rungu où ils sont utilisés aux mêmes fins que les caprins dans les territoires de Faradje et de Watsa.

Effectifs des caprins, ovins et porcins par territoire (1973-1974 et 2005-2006)

Territoire	Année	Caprins	Ovins	Porcins
Dungu	1973	2.171	47	120
	1974	4.507	50	250
	2005	4.531	11	363
	2006	6.020	34	404
Faradje	1973	91.883	4.919	332
	1974	93.009	5.121	427
	2005	51.130	1.441	379
	2006	51.200	1.482	387
Niangara	1973	1.480	24	42
	1974	1.270	44	48
	2005	2.426	142	432
	2006	2.938	144	362
Isiro/Rungu	1973	528	56	350
	1974	293	35	-
	2005	2.987	821	6.401
	2006	2.102	890	7.008
Wamba	1973	197	-	23
	1974	409	56	182
	2005	2.086	635	7.301
	2006	1.889	617	7.430
Watsa	1973	29.226	1.144	4.916
	1974	33.166	15.620	3.594
	2005	4.578	1.451	3.314
	2006	8.742	1.744	1.444
Total	**1973**	**125.485**	**6.190**	**5.773**
	1974	**132.654**	**21.926**	**4.501**
	2005	**87.731**	**4.501**	**18.190**
	2006	**72.922**	**4.911**	**17.035**

Source : pour les années 1973 et 1974, République du Zaïre, Service du Plan, *Rapport de mission. Région du Haut-Zaïre*, *op. cit.*, p. 41 : pour les années 2005-2006, *Rapport annuel de la division de l'Agriculture, élevage, pêche et développement rural du Haut-Uele*, 2007.

La comparaison des chiffres de 2005-2006 par rapport à ceux de 1973-1974 montre une forte baisse des effectifs de caprins, une baisse relative de ceux d'ovins et une forte croissance des effectifs de porcins.

Dans les années 2000, on ne rencontrait des fermes organisées que dans les territoires de Dungu et de Faradje.

Répartition des fermes de petits bétail par territoire (2006)

Territoire	Ferme	Effectif		
		Caprins	Ovins	Porcins
Dungu	Ferme diocésaine	-	300	-
Faradje	Ferme Takebea	120	60	-
	Ferme Manuaku	180	30	-
	Ferme catholique de Tadu	-	-	30

Source : Division de l'Agriculture, Élevage, Pêche et Développement rural du Haut-Uele, *Rapport annuel*, 2007.

Gardons à l'esprit que ces statistiques sont très approximatives, la population ne déclarant pas l'effectif réel de son cheptel pour des raisons de contrôle fiscal. S'y ajoutent le manque d'équipement et de motivation de la part des contrôleurs/animateurs agricoles (recenseurs).

3.4.3. Les volailles

L'élevage de volailles est pratiqué par presque toute la population du Haut-Uele de façon et à des degrés qui diffèrent selon les espèces. Elles sont élevées à l'état sauvage et ne bénéficient quasi pas de soins vétérinaires. Les principales espèces élevées sont les gallinacés, les anatidés et les colombidés.

Les gallinacés (poules et coqs) constituent l'espèce la plus nombreuse. On en compte plus ou moins 252.500 dont la répartition est fournie au tableau ci-dessous. Les anatidés (canards et canes) les suivent. Quant à l'élevage des colombidés, il est peu pratiqué et se concentre en milieu urbain.

Les deux premières espèces sont élevées non seulement pour subvenir aux besoins alimentaires, mais aussi pour résoudre certains problèmes économiques et sociaux, notamment grâce à la vente des poulets de chair et des œufs.

Effectifs des volailles dans le Haut-Uele (2005-2006)

Territoire	Année	Gallinacés	Anatidés	Colombidés
Dungu	2005	52.704	2.800	238
	2006	54.835	3.870	262
Faradje	2005	89.818	-	539
	2006	67.989	-	720
Niangara	2005	24.761	-	132
	2006	31.180	-	90
Rungu	2005	24.000	8.202	900
	2006	26.000	8.700	900
Wamba	2005	29.128	571	544
	2006	23.100	8.210	870
Watsa	2005	35.399	-	512
	2006	54.869	10.414	861
Total	**2005**	**255.810**	**11.573**	**2.365**
	2006	**252.573**	**31.184**	**3.703**

Source : Division de l'Agriculture, Élevage, Pêche et Développement rural du Haut-Uele, *Rapport annuel*, 2007.

Il faut avoir à l'esprit que les effectifs repris dans ces tableaux sont sous-estimés. La population, qui confond les recenseurs agronomes avec les agents du service des impôts, rechigne, en effet, à déclarer les effectifs réels de ses volailles.

À part les principales espèces élevées pour la commercialisation, on note également des espèces élevées subsidiairement pour la consommation. Il s'agit notamment des lapins et des cobayes. À citer aussi les animaux de compagnie, tels les chats et les chiens et les animaux en captivité : chimpanzés, macaques, cynocéphales, pintades, perdrix, etc. Cette dernière catégorie ne présente aucun intérêt économique et vit dans la plupart des cas en l'absence de tout soin vétérinaire.

3.5. LA PÊCHE

La pêche pratiquée dans le Haut-Uele est artisanale. Il n'existe aucune installation industrielle ou semi industrielle ni pour la prise, ni pour la conservation ni pour la transformation des poissons. La pêche est pratiquée principalement par les riverains, qui utilisent filets, hameçons et autres moyens traditionnels.

Bien que toutes les rivières du Haut-Uele soient poissonneuses, les principales activités de pêche sont concentrées le long des rivières Kibali-Uele, Bomokandi, Gada, Nepoko, Kapili, Gurba et Mbwere. Depuis quelques années déjà, on note le développement d'une timide activité piscicole dans les centres extracoutumiers.

Les poissons sont vendus soit séchés (fumés ou boucanés) soit frais.

3.6. LA CHASSE ET LA CUEILLETTE

Dans le Haut-Uele, la chasse constitue une activité secondaire. Outre les réserves et domaines de chasse, les savanes et les forêts du Haut-Uele sont également des domaines de chasse pour la population. La chasse se fait soit à l'aide de fusils, soit à l'aide de pièges, filets, lances et flèches.

À la suite des guerres que la région a connues, on assiste à la recrudescence des activités de braconnage. De grands mammifères tels l'éléphant (pour son ivoire et sa viande), l'hippopotame, le buffle, l'antilope géante… (pour leur viande) sont chassés.

La cueillette et le ramassage concernent essentiellement les champignons, les noix de cola, les poivres noirs, le rauwolfia, divers fruits sauvages, les ignames, les chenilles, les termites, le miel… Ils constituent des activités périodiques de la population. Ces activités, considérées comme complémentaires – et donc saisonnières –, sont des activités permanentes pour les Pygmées, qui viennent juste après la chasse.

Les produits de la cueillette et du ramassage ne présentent qu'une faible importance sur le plan économique, excepté les poivres noirs exportés vers l'Afrique de l'Ouest et le Sud-Soudan. Il en est de même pour le rauwolfia, plante médicinale à partir de laquelle on fabrique la quinine vendue sur les marchés à l'Est de la RD Congo (Beni, Goma…).

3.7. L'EXPLOITATION MINIÈRE

3.7.1. L'Okimo

En 1972, suite à l'ordonnance-loi n° 72-034 du 10 août 1972 portant statuts de l'Institut de gestion du Portefeuille

(IGP), les statuts de l'Okimo sont refondus. Une nouvelle ordonnance-loi n° 73-028 portant les nouveaux statuts de l'Office est promulguée le 20 juillet 1973.

La production d'or fin de l'Okimo est de 3.058,234 kg en 1973, de 3.475,313 kg en 1974. Elle n'atteint plus que 2.055,205 kg en 1976. La répartition de cette production entre les deux sites de Kilo et de Moto, est présentée au tableau suivant pour les années 1973 et 1974.

Production d'or fin de l'Okimo à Kilo et à Moto en 1973 et 1974 (en kg)

	Production d'or fin de l'Okimo	
	1973	**1974**
Mines de Kilo	749,344	560,770
Mines de Moto	2.308,890	2.914,543
Total	**3.058,234**	**3.475,313**

Source : Office des mines d'or de Kilo-Moto, *Kilo-Moto. Exercice 1974*, *op. cit.*

En 1975 la production d'or fin de l'Okimo était passée à 2.449,970 kg. Elle n'atteignait plus que 2.055,205 kg en 1976[556].

Le déclin de la production à Kilo est dû principalement à la baisse des teneurs, suite à l'épuisement des gisements, tant filoniens qu'alluvionnaires. À Moto, en revanche, le niveau de teneur s'est maintenu par rapport à l'année 1973. Les travaux préparatoires des années précédentes étant terminés, le niveau de production des mines de Moto a pu dépasser les prévisions et couvrir une partie du recul de Kilo. Mais la teneur moyenne de Moto, au cours de l'année 1974, est de 14,73 gr d'or à la tonne. La division Moto connaît d'année en année une baisse continue des teneurs. Il n'a été possible de garder le niveau de production de l'année 1973 et même de le dépasser qu'en faisant tourner à l'extrême limite de sa capacité l'usine métallurgique de Durba et en ajoutant un troisième axe au surbroyage.

Les réserves inventoriées, dont l'exploitation est réalisable dans les conditions techniques et tenant compte du cours de l'or en fin d'année 1974, se présentent de la manière ci-après :

Réserves d'or fin à Kilo et à Moto 1974 (en kg)

	Division de Kilo	**Division de Moto**	**Total**
1e catégorie :			
réserves reconnues rentables	2.084	8.345	**10.429**
2e catégorie :			
réserves probables	6.000	9.375	**15.375**

Source : Office des mines d'or de Kilo-Moto, *Kilo-Moto. Exercice 1974*, Bambu-Mines, 1975.

En 1974, trois sièges entrent dans la gestion des mines de Moto : Durba, Gorumbwa et Agbarabo[557].

Dans le siège de Durba, l'usine comprend 3 axes de broyage, suivis de deux axes de surbroyage. Le troisième axe de surbroyage a été installé au cours de l'année 1974 ; ce qui a permis d'accroître la capacité de l'usine de traitement de 25 %.

Dans le siège de Gorumbwa, les travaux ont eu pour champ essentiel une exploitation à ciel ouvert appelée carrière Sud, d'où ont été extraits 61.243 tonnes de minerais ; une exploitation souterraine d'où ont été extraites 111.000 tonnes de minerais ; des travaux préparatoires (remblayage des vides des chambres afin de récupérer les piliers à forte teneur d'or par le creusement d'un bouveau en dessous du niveau 720).

Dans le siège d'Agbarabo, il a été extrait 25.650 tonnes de minerais.

La production de l'Okimo va tomber à 1.600 kg en 1980 et à seulement 419 kg en 1986. Cette baisse s'explique essentiellement par l'état de délabrement des installations[558].

Cette période coïncide avec le déclin de l'ensemble de l'économie du pays, marquée en grande partie par la

556 République du Zaïre, Région du Haut-Zaïre, Division régionale des Affaires économiques, *Rapport économique annuel*, Kisangani, Service régional des Affaires économiques, 1972, p. 21, Fonds Benoît Verhaegen, archives de la section d'Histoire du Temps présent, Musée royal de l'Afrique centrale, III-5826/BV.

557 Office des mines d'or de Kilo-Moto, *Rapport, exercice 1974*, *op. cit.*

558 « Le secteur minier au Zaïre », *Marchés tropicaux*, n° 3349 du 2 décembre 1988.

mégestion. La survie d'Okimo va s'avérer difficile. Dans le protocole d'accord qui conduit, en 1988, à la création d'une nouvelle societé, dénommée Kimin (cf. *infra*), dans laquelle l'Okimo est actionnaire majoritaire, il est écrit : « de très graves difficultés depuis 15 ans ont contraint à une baisse de la production provenant de […] concessions [du Sud, partie Kilo en Ituri] de 4.500 à 654 kg d'or fin[559] ».

À cause de la crise, l'Okimo est amené, en 1988, à opérer une restructuration juridique et à amodier une partie de son domaine minier à une nouvelle société indépendante dans laquelle il s'associe à des capitaux privés. L'Okimo crée, avec deux sociétés américaines, la compagnie Mindev Incorporated et la Société financière internationale/ International Financial Corporation (SFI), la Kilo-Moto Mining International (Kimin), au capital initial de 9 millions de dollars US. Dans la nouvelle société, la participation de l'Okimo s'élève à 45 % d'actions ; 44 % d'actions vont à Mindev et 11 % à la SFI. Il est entendu qu'« Okimo reçoit ses 45 % gratuitement en échange de la mise à disposition des anciennes installations Okimo qui se trouvent sur le périmètre de la concession à amodier. Kilo-Moto loue pour 25 ans à la Kimin cette concession. En contrepartie de quoi elle percevra un loyer annuel de 2 millions de dollars US/an qui devient 4 millions US/an à partir de la 5e année. Le poste de président de la Kimin sera proposé au PDG d'Okimo[560] ». La convention est signée le 25 août 1990 et approuvée par ordonnance présidentielle le 11 juillet 1991.

En date du 4 juin 1997, la convention minière susvisée est résiliée par arrêté ministériel n° 0001/CAB-MINES, aux motifs ci-après :

- non respect des engagements de Kimin vis-à-vis de l'Okimo ;
- violation de la loi minière ;
- mauvaise foi manifeste de Kimin.

Cependant, le 12 juin 1997, la Kimin est autorisée à reprendre ses activités dans la concession 40, par l'arrêté ministériel n° 0002/CAB-MINES. Cette autorisation sera retirée à nouveau plus tard par l'arrêté ministériel n° 0065/CAB-MINES du 4 septembre 1997 parce que, lit-on, la Kimin « n'a pas tenu ses promesses ». Par l'arrêté ministériel n° 0225/CAB-MINES du 4 novembre 1998, l'Okimo change de partenaire dans la convention et prend Ashanti, en remplacement de la Kimin. À noter que par la suite, Ashanti, après fusion avec Anglogold, deviendra Anglogold Ashanti[561].

Notons que cette saga de l'Okimo ne concerne pas directement le Haut-Uele. Les activités de la nouvelle société Kimin et de celles qui la remplacent et/ou s'y ajoutent (Blue Rose en 2002, Mwana Africa Holding LTD en 2004, Kibali Gold Sprl en 2005…) sont, en effet, localisées dans la partie Kilo, en Ituri[562]. Le site de Moto (siège à Doko, 12 km à l'est de la cité de Watsa), en territoire de Watsa, dans le Haut-Uele et celui de Kilo, qui a pour siège Mongbwalu en Ituri, sont distants de 230 km.

Des études prospectives menées n'ont fait que confirmer l'existence de réserves toujours plus grandes de minerais d'or dans la région. Suite aux difficultés de gestion et de moyens, les recherches ont fortement diminué – voire ont été arrêtées – pendant plusieurs années. Les parties anciennement exploitées et reconnues pour le site de Kilo et celui de Moto en 1988 s'étendent sur une surface qui couvre seulement un millième de la zone exclusive de recherches de l'Okimo. Cet Office dispose donc d'un potentiel important non reconnu et non mis en valeur. D'autre part, les anciennes exploitations ont récupéré une partie seulement du minerai et les rejets de ces mines, ainsi que les zones délaissées, contiennent beaucoup d'or récupérable par de nouveaux procédés[563].

La mine de Gorumbwa est souterraine et sa production est traitée par le concentrateur de Durba. Le transport du minerai du sous-sol à la surface s'effectue par wagonnets poussés à la main. Le minerai est ensuite transporté par camion jusqu'au centre d'enrichissement. En 1988, l'Okimo ne disposait que d'un camion pour ce transport dans la

559 Protocole d'accord entre l'Office des mines d'or de Kilo-Moto, la Société financière internationale et la Société Mindec Incorporated, document stencylé, archives de la section d'Histoire du Temps présent, MRAC.

560 *Idem*.

561 Commission de revisitation des contrats miniers, *Rapport des travaux 1*, novembre 2007, pp. 101-112.

562 Cela n'exclut cependant pas qu'il y ait eu diverses sociétés telles Gorumbwa Mining Sprl, Motogolg Mines Ltd…) dans l'espace du Haut-Uele. Cf. Commission de revisitation des contrats miniers, *Rapport des travaux 1*, *op. cit.*

563 « Le secteur minier au Zaïre », *art. cit.*

mine de Moto. Le centre de Durba, où est traité le minerai de Gorumbwa, est situé à environ un kilomètre de la mine.

Le processus d'enrichissement consiste en concassage, broyage, concentration et amalgamation par table. Le matériel et les procédés utilisés sont anciens et le taux de récupération de l'or est d'environ 50 à 60 %[564]. Mais en 1988, l'on constate que les installations de Durba dans le Haut-Uele sont plus modernes que celles de Mongbwalu en Ituri. Celles-ci possèdent un circuit de cyanuration permettant un taux de récupération de l'or de l'ordre de 85 %.

L'Okimo va connaître des soubresauts à cause de la dégradation continue de l'économie congolaise, mais aussi des crises politiques et des changements de pouvoir au niveau national.

Production de Kilo-Moto par décennie en kg d'or fin

Années	Site de Kilo	Site de Moto	Kilo-Moto
1971-1980	6.302,355	17.955,392	24.257,747
1981-1990	2.188,357	4.336,381	6.524,738
1991-1995	46,001	140,578	186,579

Source : Office des mines d'or de Kilo-Moto, *Okimo*, Indaba, 2005, document inédit, p. 11.

Production industrielle d'or dans le Haut-Uele (2005-2007)

Minerai	2005	2006	2007
	Quantité en gr	Quantité en gr	Quantité en gr
Or	7.975,00	9.648,00	7.530,00

Source : *Rapport annuels* CEE et Okimo 2007.

Selon International Alert, « le déclin progressif de la société a entraîné, dans les années 90, la sous-traitance de l'exploitation à des mineurs artisanaux […]. Ce système de sous-traitance de la production/exploration compensait l'incapacité de l'Okimo d'exploiter ses gisements. Mais il est à noter que l'Okimo n'avait même pas les fonds pour acheter l'or creusé par les orpailleurs et l'écouler sur le marché. Au fil des années 90, l'Okimo a sous-loué ses concessions à des entrepreneurs qui contrôlent l'accès aux mines et perçoivent des taxes, voire s'impliquent eux-mêmes dans la commercialisation. Dans le passé, ces sous-traitants honoraient le paiement de la location à Okimo, mais cela a cessé[565]. »

En 2010, l'Okimo devient une société commerciale, la Sokimo (cf. *supra*). Dans la partie Moto, la production industrielle est assurée uniquement à Watsa (Durba) par la Sokimo et la Borgakim Mining.

3.7.2. Production artisanale d'or, de diamant et de coltan

L'Okimo fut pendant longtemps le seul exploitant légal des mines d'or de l'Uele. Mais la décomposition progressive de l'État à la suite de la zaïrianisation de 1974 va entraîner la substitution d'activités minières informelles aux activités industrielles et l'augmentation du nombre de creuseurs[566]. La libéralisation économique intervenue en 1982 va entériner une situation de fait et favoriser le développement de l'exploitation dite « artisanale », entraînant sa cohorte de creuseurs et autres exploitants.

C'est sur un espace assez vaste que l'exploitation artisanale s'insère, parce que la prospection du sol du Haut-Uele doit encore se poursuivre. Actuellement, on trouve des gisements d'or dans les six territoires du Haut-Uele, avec en tête ceux de Watsa et de Wamba.

Notons que la production artisanale concerne l'exploitation d'or, mais aussi celle d'autres minerais, tels le diamant et le coltan. Le 29 février 2009, l'entreprise anglaise Rio Tinto a même posé la première pierre de la construction d'une usine d'exploitation du minerai de fer dans le territoire de Rungu (chefferie Mayogo-Mabozo), à 8 km d'Isiro sur la route qui mène à Wamba.

a. L'or

On compte actuellement dans le Haut-Uele une dizaine de foyers miniers, avec plus d'une trentaine de carrières d'exploitation artisanale d'or.

564 *Idem*.

565 International Alert, *Étude sur le rôle de l'exploitation des ressources naturelles dans l'alimentation et la perpétuation des crises de l'Est de la RDC,* octobre 2009, p. 16.

566 International Alert, *op. cit.*

Production artisanale d'or dans le Haut-Uele (2005-2007)

Minerai	2005	2006	2007
	Quantité en gr	Quantité en gr	Quantité en gr
Or	63.979,75	45.383,75	-

Source : *Rapport annuels* CEE et Okimo 2007.

Dans le territoire de Niangara, les creuseurs artisanaux sont installés principalement sur trois sites : Gada, Mabanda et Elu. L'exploitation artisanale de l'or est concentrée dans la chefferie Kopa (Mamboto). Elle est localisée le long de la rivière Gada et de ses affluents, dont principalement Elu. Ces foyers miniers sont situés dans la concession de l'Okimo, notamment à Arekaze, Elu, Mabanda, Mazizi (chefferie Kereboro) et Mambeto (chefferie Kopa).

Citons quelques acteurs artisanaux parmi les plus en vue :

- Konge : commerçant, exploitant d'or et de diamant, implanté à Gangala na Bodio ;
- le groupe Beau-Génie (comprenant Kulubolo Frédéric, Kabatamba Norbert, Mbala Dux et Ngolo Dieudonné) exploite la carrière de Gada. En 2010, ce groupe monte une société avec des actionnaires japonais pour une exploitation de l'or et autres minerais à Gada. Il a déjà signé un contrat de sous-traitance avec la Sokimo ;
- Médard M. exploite la carrière de Longbo ;
- Jean-Marie M. exploite une carrière à Elu et Jean-Pierre M. à Mabanda.

Dans le territoire de Wamba, l'exploitation artisanale se fait principalement dans le secteur MMB (Bole-Bole, Lasa, Matete, Mambati, etc.), la chefferie Balika-Toriko (Gbonzunzu, Gatoa, etc.), la chefferie Makoda (Etakamokongo) et la chefferie Bafwakoy. L'existence de diamants dans la rivière Obée (chefferie Malika-Ateru) semble être attestée.

Dans le territoire de Faradje, les sites artisanaux sont situés dans plusieurs chefferies.

Localisation des carrières d'exploitation artisanale (or et diamant) dans le territoire de Faradje

Entités	Noms des carrières
Chefferie Logo-Lolia	Lanyo
Chefferie de Mondo	Missa, Bilibili (Diamant), Dodo
Chefferie Logo-Bagela	Kadada, Walindua-Avuku, Dudu
Chefferie Logo-Ogambi	Kpodho, Badri, Ku-bangui, Ogambi, Bogoro
Chefferie Logo-Obeleba	Azay et Alomo
Chefferie Logo-Doka	Abinva, Rafa, Marabi, Kozia, Biniki, Anokonzi, Makoro, Giata, Kiesi, Taganile, Kpatsu, Ramibi.

Dans le territoire de Watsa, les foyers miniers sont situés dans le secteur Mariminza et la chefferie Mangbutu.

En territoire de Dungu, les activités minières artisanales se concentrent autour de l'or et du diamant. Les principales carrières d'extraction en 2010 sont présentées dans le tableau ci-après.

Localisation des foyers miniers dans le territoire de Dungu en 2010

Carrières en activité	Minerais	Localisation/ groupement	Distance par rapport au chef-lieu du territoire (km)
Nangondi	Or, diamant	Gangala (Nabagu)	75
		Rivières : Tanganyka, Sara, Biti, Kibali	
Nasala	Or	Sambia	135
		Bouveau 5, Ngu	
		Ngungi	
		Canon	
		Pumuzika	
Gbandi	Or	Ndanda	105
		Ariwara Moke	111
		Ligbombi	117
Ndedu	Or	Kpekpere	70
Kiliwa	Or	Napkudu, Li-May	25

Source : Mines et géologies, antenne de Dungu, 2010.

Certains exploitants se sont regroupés pour créer la société d'exploitation Sopam en vue d'améliorer leur production et, surtout, de mieux résister face à l'Okimo. Ils ont obtenu de celui-ci et de l'État congolais un permis de prospection qui leur donne également l'autorisation d'exploitation artisanale. Ils sont installés dans une nouvelle carrière : la carrière de Gada. Depuis quelques années, une nouvelle société s'est associée à la Sopam. Il s'agit de la société Beau-Génie (une société japonaise) censée apporter les finances et le matériel (engins pour l'exploitation et le traitement de l'or). Ce partenariat a donné naissance à une nouvelle société, la BK Mining, qui envisage l'industrialisation de l'exploitation par l'apport de gros capitaux (cf. liste du cadastre minier du Haut-Uele en annexe).

b. Le diamant

L'exploitation du diamant est très récente dans le Haut-Uele. Il est principalement exploité dans les territoires de Wamba, de Rungu et de Dungu. Son mode d'exploitation reste artisanal.

Production artisanale de diamants dans le Haut-Uele de 2005 à 2007

Minerai	**2005**	**2006**	**2007**
	Quantité en carat	Quantité en carat	Quantité en carat
Diamant	634,74	7.112,05	11.779,95

Source : Rapport annuel CEEC 2007.



Panneau publicitaire d'un comptoir d'achat de diamants, situé devant le bureau du commissariat administratif du district du Haut-Uele. (Photo équipe locale, février 2011.)

c. Le coltan

Jusqu'en 2010, ce minerai n'était exploité que dans le territoire de Wamba (chefferie Bafwakoy et secteur MMB).

En 2010, les principaux exploitants artisanaux de minerais du Haut-Uele sont des autochtones et les acheteurs des trafiquants ougandais.

d. Conséquences économiques et sociales de l'exploitation minière artisanale

Dans une étude de 2010, Grégoire Mombi[558] analyse l'organisation et les conséquences économiques et sociales de l'exploitation minière artisanale dans le Haut-Uele.

Selon lui, ces carrières sont placées sous l'autorité directe de l'inspecteur minier du district. Chaque « camp » constitue cependant un véritable État dans l'État, disposant d'un gouvernement, d'une armée et d'un police propres[559]. Le pouvoir y est concentré entre les mains de personnes ayant été d'abord braconniers avant de devenir exploitants. Elles bénéficient, pour la plupart d'un appui – direct ou indirect – des autorités politico-administratives nationales, provinciales, judiciaires voire militaires. Elles disposent ainsi d'un réel pouvoir de commandement et de contrôle, tant sur les autorités coutumières locales que sur leurs sujets. Une telle situation entraîne de nombreuses conséquences néfastes. Tout d'abord, elle est propice à la corruption, au trafic d'influence, au non-respect du droit de propriété, à l'escroquerie, au chantage, voire aux viols. Sur le plan économique, elle constitue une entrave à la concurrence. Les exploitants se réservent en effet le monopole du commerce des produits de première nécessité, au détriment des activités commerciales des femmes. Ce sont par ailleurs eux seuls qui déterminent le prix auquel ils achètent les matières précieuses.

Le secteur minier artisanal a eu, pour Mombi, un impact non négligeable sur l'agriculture. En détournant la main-d'œuvre agricole jeune attirée par la perspective de revenus plus élevés, il a entraîné, en effet, une baisse de la population jeune dans les villages, et, conséquemment, une diminution de la production agricole et l'abandon de la culture du café, qui faisait d'Isiro, dans les années 1970 et 1980, la « capitale de l'or vert ». Le secteur minier artisanal constitue également un concurrent en matières d'espaces agricoles, étant donné la primauté du code minier sur le code foncier. Il peut, enfin, conduire à la disparition de certains villages et centres.

La baisse de la production agricole (qui constituait l'essentiel du fret du CFU et des camionneurs) a, à son tour, entraîné l'affaiblissement du secteur des transports dans le Haut-Uele.

L'exploitation minière artisanale ne semble pas non plus, selon Mombi, entraîner un développement des activités financières ou des recettes publiques. Les opérateurs ne disposent en effet pas de comptes bancaires. Les transactions s'effectuent de la main à la main. Aucune épargne ne se constitue donc auprès des institutions financières. Par ailleurs, la fraude est omniprésente, du creuseur à l'acheteur ou au marchand, de celui-ci à l'exploitant, puis de ce dernier à l'inspecteur minier et au service du fisc. Les quantités déclarées sont donc extrêmement faibles et cette activité contribue très peu au financement des dépenses publiques.

G. Mombi pointe enfin un impact négatif de ces activités sur la santé des populations et sur l'éducation des enfants. Au plan sanitaire, il mentionne la multiplication des maladies sexuellement transmissibles, et en particulier du VIH/SIDA (7% à Isiro et dans ses environs). Il explique cette croissance par le fait que les femmes, empêchées de s'adonner au petit commerce – confisqué par les exploitants –, ont été contraintes de pratiquer la prostitution et par les violences et exactions sexuelles auxquelles elles sont soumises. Au plan de l'éducation, il observe un faible taux de scolarisation et un taux de déperdition scolaire très élevé, les jeunes ayant tendance à fuir les études pour les carrières, où ils espèrent « gagner une grosse pierre ». Arrivés là, ils sont soumis à de très lourds travaux, rémunérés de manière dérisoire, et vivent

558 Mombi Amboko, G., « Incidence de l'exploitation artisanale des matières précieuses sur l'agriculture dans l'Uele », communication au colloque international *La « quête des ressources en Afrique centrale » (2) : le secteur minier en République démocratique du Congo (RDC). État* des *lieux et perspectives*, Colloque international organisé par l'Université de Lubumbashi (RDC) et le Musée royal de l'Afrique centrale (MRAC) du 1er au 3 décembre 2010, à Tervuren (Belgique).

559 Omasombo Tshonda, J., « Les diamants de Kisangani : de nouveaux seigneurs se taillent des fiefs sur le modèle de l'état zaïrois de Mobutu », in Monnier, L., Jewsiewicki, B. et de Villers, G., *Chasse au diamant au Congo/Zaïre*, Tervuren/Paris, Institut africain-CEDAF/L'Harmattan, pp. 79-126, « Les Cahiers africains, n° 45-46 ».

dans un environnement moral sans repères, quand ils ne sont pas mis au service des mouvements politico-militaires comme transporteurs et deviennent des « enfants soldats ».

3.8. L'INDUSTRIE

Il n'existe pas d'industries dans le Haut-Uele ; seules quelques petites usines de traitement des produits et de transformation.

3.8.1. Usines de traitement

Il s'agit principalement des usines de décorticage de café, de paddy, d'égrainage de coton, d'extraction d'huile de palme et de palmiste. Depuis près de trois décennies, la plupart de ces usines sont soit à l'arrêt, soit démantelées.

3.8.2. Usines de transformation

En 1974, la Société commerciale et industrielle de l'Ituri (Socituri), dont le siège se trouve à Isiro, était le principal fournisseur de savon pour le Haut-Zaïre. Cette société, qui produisait 1.000 tonnes de savon par mois (cela correspondait à 40 % des besoins de la région), ne travaillait plus, en 1974, qu'à 70 % de sa capacité et fournissait 650 tonnes de savon par mois[560]. La Socituri deviendra la Société de savonnerie et plastique (Saplast) en 1996.

En 1994, la seule usine agro-industrielle à fonctionner dans le Haut-Uele est la Socituri (Saplast). Cette société comprenait sept unités de production : la savonnerie, la rizerie, la production de café, la menuiserie, la plastiquerie (bidons, assiettes, gobelets), la production d'eau distillée et d'huile de table. La zaïrianisation de 1974, d'abord, puis les crises politico-économiques qui ont suivi ont fortement marqué la production. En 1994, la savonnerie était la seule unité de production à fonctionner – encore qu'à la moitié de sa capacité installée – et de façon intermittente. Les autres productions étaient réduites à la portion congrue.

Production annuelle moyenne de la Saplast 1989-1994

	Savon de ménage (tonnes)	Riz (tonnes)	Café Robusta (tonnes)	Menuiserie (m^3/mois)	Plastiquerie (pièces)	Eau distillée (litres)	Huile de table (litres)
Capacité installée	3.600	1.000	1.000	5,00	100.000	1.000	240.000
Production annuelle moyenne	1.440	100	1	1,25	10.0000	300	0

Source : République démocratique du Congo, Ministères de l'agriculture et de l'élevage, du Plan, de l'Éducation nationale et de l'Environnement, Conservation de la nature, Forêts et Pêche, *Monographie de la Province-Orientale*, PNUD/UNOPS Programme national de relance du secteur agricole et rural (PNSAR) 1997-2001, octobre 1998, p. 225.

560 République du Zaïre, Service du Plan, *Rapport de mission. Région du Haut-Zaïre*, *op. cit*., p. 55.

En 2010, la production de savon de la Saplast est intermittente[561].

3.8.3. Les usines (de transformation) artisanales

On regroupe dans cette catégorie tous les ateliers de transformation artisanale. Il s'agit des ateliers de menuiserie et de production d'œuvres d'art, des ateliers de torréfaction artisanale de café, de fabrication artisanale de savon, des bijouteries, des boulangeries, des briqueteries et des forges.

Ces fabriques sont très dispersées dans le Haut-Uele. Situées à la limite entre le secteur formel et informel, celles-ci sont difficiles à identifier, c'est-à-dire à dénombrer et donc à recenser.

3.8.4. L'industrie du bois

Les principales essences exploitées dans le Haut-Uele sont l'ébène, l'okoumé, le bois vert, le liboyo, le kofo, l'arbre à encens (dit safoutier sauvage).

Dans le territoire de Niangara, l'exploitation du bois est l'apanage d'une certaine catégorie d'exploitants qui occupent des terrains. Ainsi, la paroisse catholique de Niangara possède une exploitation à Lipombo, Couproco à Ndingba, Gomolo à Gada, Tamile à Eti…

3.9. LES RESSOURCES ÉNERGÉTIQUES

De nombreux cours d'eau qui sillonnent le territoire le Haut-Uele ont donné lieu à la construction de petites centrales hydroélectriques :

- centrale de Nzoro sur la rivière Nzoro en territoire de Watsa ;
- centrale de Rungu sur la rivière Rungu en territoire de Rungu ;
- centrale d'Apoyo à 16 km d'Isiro, axe Kisangani ;
- centrale de Kibali I sur la rivière Kibali à Dungu.

Les deux premières sont opérationnelles et alimentent les chefs-lieux des territoires de Watsa et de Rungu, tandis que les deux dernières sont en panne en 2010. Les centrales de Kibali et de Rungu ont été construites par les missionnaires catholiques, celle de Nzoro par l'Okimo et celle d'Apoyo par un certain Djona.

Outre les centrales citées ci-dessus, le Haut-Uele a des potentialités hydroélectriques sur ses cours d'eau. La rivière Nepoko a un débit annuel moyen de 220 m/seconde et son potentiel utilisable est estimé à 534 GWh/an pour une puissance de 61 MW. Un autre site potentiel sur la même rivière est situé à 95 km d'Isiro avec une puissance estimée de 3 à 10 MW. La Bomokandi est également jalonnée de rapides et chutes le long de son parcours. Son potentiel hydroélectrique utilisable est estimé à 656 GWh/an, soit une puissance de 75 MW. La chute de Zukuma, située sur la route Dungu-Gao, à 75 km d'Isiro, a un potentiel utilisable estimé à 0,80 MW pour une puissance de 6,1 GWh/an. La chute de Wede, dans le territoire de Niangara, à 15 km du chef-lieu du territoire, a un potentiel utilisable de 11 GWh/an pour une puissance estimée de l'ordre de 1 MW.

3.10. LE COMMERCE

Le commerce reste, après l'agriculture, l'activité économique dominante du Haut-Uele. Il repose sur l'échange de produits agricoles (huile de palme, café, poivre noir, rauwolfia) contre des produits manufacturés et, dans une certaine mesure, contre des produits miniers (or, diamant, coltan).

Ces échanges sont principalement dirigés vers le Nord-Kivu et l'Ituri, mais aussi vers Kinshasa et Kisangani. Cependant, les échanges vers Kinshasa et Kisangani deviennent de plus en plus assymétriques depuis la chute de la production agricole du Haut-Uele et la prise de pouvoir par l'AFDL en 1997, mais surtout à cause des difficultés de transport.

Le commerce informel prend de plus en plus d'ampleur en raison de la déconstruction de l'État. Le commerce dans le Haut-Uele se fait principalement par avion et par vélo, à cause de la dégradation très avancée des routes. Cette activité est presque exclusivement tenue par les Nande, mises à part quelques sociétés comme Beltexco, Jeraj, Maison Mbanga, etc.

En 2010, les échanges avec l'Ituri sont inexistants à cause de la présence des éléments de la Lord's Resistance

561 Mombi Amboko, G., « Incidence de l'exploitation artisanale des matières précieuses sur l'agriculture dans l'Uele », *op. cit.*, p. 5.

Army (LRA) (voir *supra*). Divers opérateurs économiques ont déserté la région pour se réfugier à Isiro ou ailleurs. Le Sud-Soudan sert plutôt d'escale pour les produits ougandais qui transitent par Ariwara (poste frontalier dans le territoire d'Aru en Ituri).

Dans le territoire de Dungu, le commerce concerne certains produits agricoles, miniers, forestiers, dans les centres de négoces et sur les marchés du territoire. Il existerait 28 marchés et 10 centres de négoce. Ces lieux sont répartis dans trois chefferies différentes : la chefferie Wando, qui dispose de 8 centres de négoce et de 21 marchés ; la chefferie Malingindo, qui a un centre de négoce et 3 marchés ; la chefferie Ndolomo, qui dispose d'un centre de négoce et de 5 marchés.

Suite à l'insécurité régnante dans le territoire causée par la rébellion armée du Sud-Soudan (SPLA), l'armée du peuple éleveur (Mbororo) et les éléments de la LRA, plusieurs de ces marchés et centres de négoce ont été rendus inopérationnels.

Outre les autochtones vivant dans le territoire, des commerçants nande entretiennent des relations commerciales avec la population, portant principalement sur l'or exploité dans le sud-est du territoire de Dungu. Les échanges locaux concernent principalement l'huile de palme, la farine de manioc, la viande de chèvre, le poulet, etc. qui sont vendus sur les marchés à Faradje, Watsa, Aru et même en Ouganda.

Le territoire de Rungu dispose d'un important centre commercial à Isiro et trois centres de négoce à Medje, Nangazizi et Rungu. Il existe aussi quelque 46 marchés périodiques organisés à travers le territoire.

À Isiro même, on a inventorié 21 maisons de commerce plus ou moins importantes[562]. Mais il n'existe aucun magasin de gros ou semi gros, ce qui amène les petits commerçants à s'approvisionner à partir de Beni, Ariwara ou Kampala (en Ouganda) et Kinshasa (pour les produits de luxe).

Ce qui domine le commerce dans le territoire de Wamba, ce sont les étalages en forme de boutiques (échoppes). C'est une activité exercée dans les centres de négoce de la cité de Watsa, dans les foyers miniers de Kokoro, Dubele, Ngangazo, Durba, Tora, Subani, Giro, Ganga et Ngenea.

562 *Rapport annuel du territoire de Rungu*, 2007.

3.11. LES SERVICES

Sont à ranger dans la catégorie des services de nombreuses petites activités, tels les ateliers de couture, les salons de coiffure, les ateliers de réparation (vélo, moto, montre) et autres garages[563], les postes à soudure, les cordonniers, les abattoirs et les boucheries, etc. Ajoutons-y les quelques banques et les agences de transfert de fonds, en plus des entreprises publiques comme la Régie de distribution d'eau (Régideso) et la Société nationale d'électricité (Snel).

Pour ce qui est des banques, avant 1990, on trouvait à Isiro la Banque du Zaïre, la Banque commerciale zaïroise, l'Union zaïroise des banques, la Banque du peuple, la Nouvelle Banque de Kinshasa et la Caisse d'épargne du Zaïre. À la fin de 2010, le Haut-Uele compte les institutions financières suivantes : la Banque centrale du Congo (BCC) (agence autonome d'Isiro), la Banque congolaise à Isiro, la Coopec la Cruche, la Caisse d'épargne du Congo (Cadeco). On dénombre cinq agences de transfert de fonds dans le Haut-Uele. Il s'agit de Soficom, Mister Cash, Western Union, Gold Money Trust (GMT) et Baraka Prece qui ont des bureaux à Isiro. Seule Baraka Prece a des agences à Wamba et à Watsa.

La Société nationale d'assurance (Sonas) a des agences à Isiro et à Watsa, la Régideso des agences à Isiro, Watsa et Wamba. La distribution d'eau est limitée à une partie de la cité d'Isiro, à cause de l'étroitesse de son réseau. L'approvisionnement en sources d'énergie et en produits chimiques, le délabrement du réseau et le faible revenu de la population constituent les principales difficultés auxquelles elle est confrontée.

563 Notons qu'en 1957, le Haut-Uele comptait 13 garages, dont 9 à Paulis. Cf. Carbonnelle, C. et Kirschen, E.S., *L'Économie des deux Ueles*, *op. cit.*, p. 64.

CHAPITRE VIII CINQ GRANDS DÉFIS :

LES TRANSPORTS, LES COMMUNICATIONS, LE TOURISME, L'ENSEIGNEMENT ET LA SANTÉ

Le Haut-Uele est devenu quasi inaccessible, que ce soit par la route, le chemin de fer ou par voie aérienne. Quant aux communications par téléphone mobile ou autres cellulaires, elles sont extrêmement difficiles. Cette situation est en grande partie imputable au fait que le Haut-Uele se situe à la périphérie du pays. Les conditions ne sont, dès lors, pas du tout remplies pour exploiter le secteur touristique, dont les atouts locaux sont pourtant non négligeables.

Bien que la province soit dotée depuis quelques années d'un centre universitaire, celui-ci ne permettra pas de résoudre, à bref délai, l'immense problème de l'enseignement. Comme ailleurs dans le pays, les autorités locales ont préféré investir dans l'enseignement supérieur – plus prestigieux –, que dans les enseignements primaire et secondaire. Pourtant, il serait plus rationnel de se préoccuper d'abord du niveau des instituteurs et des élèves, afin que ceux-ci puissent, lorsqu'ils entreront à l'université, disposer d'un bagage intellectuel suffisant.

Le Haut-Uele a également un très grand problème de santé. Non seulement la gestion des infrastructures médicales y laisse beaucoup à désirer, mais la politique des soins de santé doit aussi, dans un premier temps, y être repensée totalement, puis une nouvelle vision doit être élaborée.

1. LES TRANSPORTS

Trois modes de transport sont utilisés dans le Haut-Uele : le mode routier, le mode ferroviaire et le mode aérien.

1.1. LE MODE ROUTIER[564]

Le réseau routier du Haut-Uele a été en grande partie l'œuvre de la Société des mines d'or de Kilo-Moto. G. Moulaert qui fut vice-gouverneur général de la Province-Orientale, écrit en 1935 : « La Société des mines d'or a doté la région d'un réseau complet de routes parfaites et placé le pays au centre d'un service de communications, relié à l'Atlantique et à l'océan Indien[565]. »

On peut suivre l'évolution de la situation du transport de la région :

> « En 1920, il n'y avait pas un kilomètre de route dans les régions minières du Nord-Est de la Colonie. Six ans après, le portage avait complètement disparu. Les Mines de Kilo étaient reliées au lac Albert. Celles de Moto au Nil et une première jonctions était réalisée entre les deux exploitations.

564 Office des routes, Direction d'entretien, *Exposé de la direction, à l'occasion de la réunion des directeurs provinciaux de l'Office des routes, du 24 au 29 mars 2008*, p. 3.

565 « Les exploitations minières de Kilo-Moto et de la Province-Orientale », *Congo*, *Revue générale de la Colonie belge*, extrait janvier 1935, Bruxelles, éd. Goemaere, p. 5.

[…] Afin de permettre l'augmentation des effectifs de travailleurs, tous les centres indigènes producteurs de vivres furent reliés aux camps, centres de consommation.

De plus, pour assurer la sécurité, la rapidité et l'économie des transports par l'emploi de camions de 4 tonnes, tous les ouvrages d'art furent construits en matériaux durables.

[…] En 1926, il y avait 1.200 km de routes. En 1934 : 3.215 km.

Nous avons lancé 105 ponts métalliques, dont les principaux sont ceux du Kibali et de la Dungu, à Faradje, qui ont 48 mètres de portée ; du Bomokandi, à Gombari, 66 mètres ; du Zoro, 72 mètres.

Le parc automobile des Mines se compose de 66 voitures et 90 camions, et nos entrepreneurs de transport disposent, en outre, de 50 camions.

Le tonnage transporté en 1933 a été de plus de 3 millions de tonnes kilométriques.

[…] La voie ferrée, en effet vient d'atteindre Isiro, à l'entrée du Nepoko, à 560 kilomètres d'Aketi, sur l'Itimbiri. D'Isiro à Watsa il n'y a plus que 360 kilomètres de transports routiers[566]. »

À la fin des années 1990, voici quelles étaient les routes du Haut-Uele :

Réseau routier prioritaire du Haut-Uele à la fin des années 1990

Territoires	Secteurs	Tronçons routiers	Longueur	Jonction
Dungu	Wando	Dungu-Gitima-Mapiapia	50	RR 419
		Dungu-Ndedu	45	RR428
		Dungu-Ngilima	70	RR 420
	Walingindo	Ngilima-Bangadi	70	RR 419
	Ndolomo	Bangadi-Doruma	70	RR 419
Sous-total	3	5	305	
Faradje	Logo-Lolia	Djabir-Sadi	74	RN 26
	Logo-Obambi	Sesenge- Bungi	96	RN 26
	Logo-Doka	Boci-Makere-Durba	60	RN 26
		Asira-Malimba	25	RN 26
	Logo-Obeleba	Malimba-Kana	35	RR 434
Sous-total	4	5	290	
Niangara	Kereboro	Niangara-Bokoko	65	RR 419
		Niangara-Mapiapia	50	RR 419
		Molay-Wamba-Moke-Mungingwa	46	
	Mangbele	Wawa-Bif. Route Buta	16	RR 420
	Boemi	Kiliwa (Bif. Route Buta)	56	-
	Okondo	Savula-Nangbana dir. Route Buta	24	
		Route Dete	55	-
	Manzinga	Kpanga-Nambia	60	
Sous-total	5	8	372	
Rungu	Ndei	Isiro-Arindru	53	RR 413
		Ebunda-Vladana	27	RR 423
	Medje-Mongo	Arindru-Medje	30	RR 424
		Medje-Nagosira	34	RR 423
	Mongo-Masi	Isiro-Nagosira	50	RR 423
	Mboli	Nagosira-Ebunda	26	RR 423

566 *Idem*, pp. 2-5.

	Azanga	Mangazizi-Bunya	23	RR 413
		Rungu-Nokalagba	64	-
Sous-total	5	8	307	
Wamba	Makoda	Bafwabaka-Baseani-Babonde	105	RR 413
	Mabudu-Balika	Bayenga-Bac Bafwabaka-Obongoni	60	RR 413
	Bafwakoy	Wamba-Tibi-Agbau Tahagbo	63	RR 429
		Bombombi-Asendabo-Baxc Obangoni	57	RN 25
	Bafwagada	Vube-Legu-Nepoko	47	RN 25
	Mara	Angali-Lim. Ter. de Watsa	94	RR 429
	Timoniko	Nebobongo-Aundu	18	RR 425
Sous-total	6	7	444	
Watsa	Kebo	Apodo-Nepoko-Digho	48	RR 430
	Kibali	Watsa-Mangu Kalima-Tora	25	RR 433
	Mangbutu	Watsa-Telekundu-Moku-Taru-Efelone	88	RR 432
	Gombari	Tibodki-Andikenopi	30	RN 26
		Andikenopi-Ndeya-Obo	25	
	Mari-Minza	Moku-Taru	8	RN 26
Sous-total	5	6	224	
Total			1.942	

RN = routes nationales ou routes d'intérêt général : routes qui relient directement au moins deux chefs-lieux de territoire ou celles qui desservent des régions géographiquement enclavées.
RR = routes provinciales (ou routes régionales) : routes dont l'entretien revient théoriquement au gouvernement provincial.
Routes d'intérêt local appelées aussi « Réseau routier prioritaire de desserte agricole » : routes qui drainent des « régions agricoles ». En général, il s'agit de pistes en terre.

Source : Commission des infrastructures des transports, communications et de l'habitat, *Rapport final*, juillet 1997, pp. 198-199.

Toutes ces routes étaient des pistes en terre, dégradées à la suite des pluies et des intempéries. Aux multiples problèmes liés à la faible praticabilité du réseau routier s'ajoutait celui de l'insuffisance et de la vétusté du charroi automobile.

Le tableau suivant présente la situation des routes du Haut-Uele en 2010.

Situation générale des routes dans le Haut-Uele en 2010

Axes routiers	Code	Km	Partie du tronçon en bon état	Partie du tronçon dont l'état est moyen	Partie du tronçon en mauvais état	Moyens de transport adaptés à la situation
Isiro-Mungbere-Watsa-Faradje-Aba (Frontière avec le Sud-Soudan)	RN26	484	56	50	484	Motos et vélos, rares véhicules
Poko-Ngina-Isiro-Wamba-Niania	RN25	388	10	120	258	Motos et vélos, rares véhicules
Djamu-Mambasa	RPP430	167	-	-	167	Motos et vélos, peut être rares véhicules
Angoli-Mando (Bifurcation RN26 Mungbere)	RPP429	73	-	-	73	Motos et vélos
Isiro-Irunu-Ameta	RPP26	128	01	21	106	Motos et vélos, rares véhicules (peut être)
Baranga-Niangara-Dungu-Faradje	RPP420	389	-	88	301	Motos et vélos, rares véhicules
Niangara-Bokoko-Ango	RPP19	451	-	-	451	Motos et vélos
Dungu-Ndedu-Kodi (Bifurcation RN26)	RPP428	132	-	-	132	Motos et vélos, rares véhicules
Basuku-Biwa-Rungu	RPS421	114	-	-	114	Motos et vélos
Kominiere-Elwa-Adunadra	RPS422	59	-	-	59	Motos et vélos
Ngima-Nagosira-Isiro	RPS428	105	-	-	105	Motos et vélos, rares véhicules
Nagosira-Arindu	RPS424	59	-	-	59	Vélos, rares motos
Ibambi-Bosiama	RPS425	43	-	-	43	Motos et vélos
Kandi-Dungu	RPS427	80	-	-	80	Motos et vélos
Kambwametia-Entrée Parc	RPS439	150	-	-	150	Motos et vélos, rares véhicules (peut être)

Les moyens de transport les plus utilisés par la population pour se déplacer et assurer l'évacuation de ses produits sont les motos, les vélos et les *kumba-kumba* (portage des marchandises sur la tête ou le dos).

Les chauffeurs (de véhicules et de motos) se retrouvent dans la section du Haut-Uele de l'Association des chauffeurs du Congo (Acco). Celle-ci comprend aussi les chauffeurs des taxis-motos. Ceux-ci ont une autre association locale dénommée Association des taxis-motos de l'Uele (Atamu).

Le Haut-Uele compte un nombre important de points de passage (PP) de qualités diverses. Le territoire de Dungu compte, à lui seul, 8 points de passage :

– pont sur la rivière Kibali à Dungu centre, construit en béton armé depuis la période coloniale. Il est entamé par les érosions ;
– pont sur la rivière Dungu, à Dungu centre, construit en béton armé depuis l'époque coloniale. Son état est assez bon ;
– pont sur la rivière Duru, axe Dungu-Bangadi, en béton et en bon état ;
– pont sur la rivière Kapili, axe Dungu-Bangadi, en béton armé et en bon état, réhabilité par le diocèse Dungu-Doruma ;
– pont sur la rivière Buere, axe Dungu-Bangadi-Doruma, pont métallique, qui date de la Seconde Guerre mondiale. Son état est très bon ;



Pont sur la rivière Kibali. Photo équipe locale, 2011.

– pont sur la rivière Gurba et Naisa, axe Doruma, pont de fortune en matériaux locaux ;
– ponts sur les rivières Aru et Nangume, axe Faradje, en béton armé, réhabilités par Oxfam Québec (Canada) ;
– pont sur la rivière Ibu, axe Ligbombi-Tora, pont (de fortune) construit avec des matériaux locaux (troncs d'arbre).

1.2. LE MODE FERROVIAIRE

Le Haut-Uele dispose d'un réseau ferroviaire d'environ 200 km, allant de Mungbere à Mozaba sur un total de 745 km (Mungbere-Bumba via Aketi) du réseau ferroviaire exploité par l'Office des chemins de fer des Uele (CFU) créé en 1991 par l'ordonnance présidentielle n° 91-039 du 3 avril 1991, à l'issue de la restructuration de la Société nationale des chemins de fer du Congo (SNCC). Le CFU a hérité du réseau ferroviaire autrefois exploité par la société Vicicongo (CVC). Ce chemin de fer présente les caractéristiques suivantes :

– écartement de 0,60 m ;
– rail de 18 à 33 kg/m ;
– 1.500 traverses métalliques par km ;
– pente maximum 15 % ou 17 mm/m ;
– rayon de courbure minimum de 200 m et vitesse moyenne : 15 km/heure[567].

Le chemin de fer Mungbere-Aketi-Bumba a été construit pour servir de voie de sortie aux produits agricoles (coton, café, huile de palme, bois principalement) du Bas-Uele et du Haut-Uele. Il permettait, en retour, l'acheminent des produits pétroliers et manufacturés en provenance de Kinshasa.

En 1974, il permettait de transporter un peu plus de 50.000 tonnes par an, soit en moyenne 150 tonnes par jour[568].

567 PNSAR, *Monographie de la Province-Orientale*, 1998, pp. 183-184.
568 République du Zaïre, Service du Plan, *Rapport de mission. Région du Haut-Zaïre*, 1976, Fonds Benoît Verhaegen, archives de la section d'Histoire du Temps présent, Musée royal de l'Afrique centrale, p. 72.



Bâtiments administratifs du chemin de fer des Uele à Isiro. (Photo équipe locale, février 2011.)

Le chemin de fer des Uele (CFU) traverse le territoire de Rungu d'ouest en est, de Mozaba à Ndubala. La direction générale est située à Isiro. Autrefois épine dorsale des Uele, le CFU n'est plus opérationnel depuis une vingtaine d'années. La société ne dispose d'aucun matériel roulant et la gare d'Isiro en particulier se trouve dans un état de délabrement avancé. La quasi-totalité des locaux sont exploités par d'autres services étatiques. C'est le cas de la SNEL, du Cerni, du collectif des ONG, du bureau de la Société civile Haut-Uele, du bureau de la FAO, de l'Église Jésus seul sauveur (JSS).

1.3. LE MODE AÉRIEN

L'aéroport national de Matari-Isiro est situé dans le territoire de Rungu, à 6 km de la cité d'Isiro. Le Haut-Uele dispose, par ailleurs, de petites pistes à Dungu, Faradje, Doka/Durba (Watsa), Nebobongo et Wamba. Ajoutons à cela les pistes de l'Institut congolais de la conservation de la nature (ICCN) dans le Parc national de la Garamba.

Avec sa piste asphaltée, l'aéroport de Matari-Isiro a la capacité de recevoir des aéronefs de type B737, B727 et DC8. En 1994, le nombre de passagers enregistrés (au départ et à l'arrivée) était de 5.507. En 1974, il était de 3.933 (passagers à l'arrivée) et de 4.251 (passagers au départ)[569]. Les autres pistes sont exploitées par les petits porteurs des missionnaires, ASF et MAF principalement. La piste de Doka/Durba reçoit aussi des Antonov en provenance de Beni.

En 2009, la fréquence de la flotte aérienne sur Matari-Isiro est de 2 à 5 atterrissages par jour. Les lignes les plus fréquentées sont Isiro-Beni, Isiro-Bunia et Isiro-Kisangani-Kinshasa. Elles sont fréquentées par les avions des compagnies Malu Aviation, Kavatsi, Cetraca, Monuc et les compagnies d'aviation des Églises.

Outre les pistes citées ci-dessus, la Mission des Nations unies au Congo (Monuc) aménage une piste en terre de plus ou moins 3.000 m à Dungu, un territoire frontalier avec le Sud-Soudan. La plupart des aérogares

569 *Bulletin des statistiques générales Région Haut Zaïre*, n° 7, 1974, p. 31.

sont localisés dans les territoires de Dungu et de Niangara.

Description des pistes d'atterrissage dans le territoire de Dungu en 2010

Dénomination	Longueur (en m)	État	Localisation
Linakofo	3.000	En construction en 2010 par la Monuc	Dungu
AFS	-	Normal	Dungu
Nagero			Nagero
Bangadi			Bangadi
Doruma			Doruma
Napopo			Napopo
Ngilima	-	Impraticable	Ngilima
Ndedu			Ndedu
Duru			Duru

Source : Service de transport du territoire de Watsa, 2010.

Dans le territoire de Niangara, il existe un aérodrome de 1.200 m dans la cité de Niangara ; mais son entretien est sporadique et son état est défectueux. Deux autres pistes d'atterrissage permettent au territoire de recevoir des petits porteurs. Il s'agit de la piste de Nebobongo et de celle de Wamba. Le fret aérien est principalement assuré par les compagnies Air Service et Galaxie.

Dans le territoire de Watsa, il existe sept pistes d'atterrissage dont une est fonctionnelle (à Durba) : c'est la piste de Ndala, qui reçoit les petits porteurs en provenance de Beni, Butembo. La piste de Dussu est rarement exploitée par de gros porteurs, mais l'est par les hélicoptères de la Monuc. Les cinq autres pistes ne sont pas opérationnelles en 2010. Il s'agit de :
- la piste de Maitulu en secteur Mangbutu ;
- la piste d'Emole en chefferie Walese ;
- la piste d'Ingi en secteur Gombari ;
- la piste de Mungbere en chefferie Andobi ;
- la piste de Tora en secteur Kibali, construite par les missionnaires catholiques.

2. LES COMMUNICATIONS

L'Office congolais de poste et télécommunications (OCPT), créé par l'ordonnance-loi n° 68-475 du 13 décembre 1968, jouissait du monopole d'exploitation dans le secteur des télécommunications, à savoir les services postaux, la téléphonie, la télégraphie, la radiocommunication et la transmission des données et signaux de communication par satellite. Mais l'OCPT est en crise et plusieurs de ses services ne fonctionnent plus. Dès 1989, le gouvernement zaïrois encouragea la libéralisation de ce marché et on assista, dès lors, à l'éclosion du système cellulaire dans tout le pays.

La situation du Haut-Uele à la fin des années 2000 est décrite ci-après.

L'entreprise Celtel/Zain dessert la cité d'Isiro, la cité de Wamba, la cité de Watsa et le poste d'encadrement administratif d'Ibambi dans le territoire de Wamba. L'entreprise Vodacom dessert les cités d'Isiro, d'Aba, de Watsa, de Dungu et de Bole-Bole. Les services administratifs de l'État continuent à utiliser la phonie là où les antennes téléphoniques ne sont pas opérationnelles. Les phonies sont également utilisées pour la communication avec les centres miniers de l'intérieur. La cité d'Isiro et certains centres du Haut-Uele sont connectés à l'Internet par les services de Vodanet. Outre les antennes téléphoniques, le Haut-Uele bénéficie des émissions radiodiffusées sur les antennes de :

– radios communautaires et religieuses : il y en a six dont deux dans la cité d'Isiro, une dans la cité de Wamba, une autre dans la cité de Watsa, une autre encore à Faradje et une dernière à Dungu. Il existe d'autres projets pour Rungu, Dungu, Niangara, Mungbere et Medje ;
– la radio publique à Isiro, dénommée Radio Télévision Isiro (RTI) ;
– Radio-Okapi, propriété de la Monuc, qui est diffusée à partir de Kinshasa et captée dans le Haut-Uele grâce à une antenne-relais installée dans la cité d'Isiro.

Toutes ces radios connaissent régulièrement des problèmes de panne. Elles rencontrent aussi des difficultés régulières dans la fourniture d'électricité.

Pour ce qui est des émissions télévisées, quelques particuliers possèdent des antennes paraboliques et peuvent accéder aux émissions nationales et internationales.

La presse écrite est quasiment absente, *Le Coq*, qui était le seul journal du Haut-Uele, ne paraissant plus depuis plusieurs années.

3. LE TOURISME

Avec des rochers qui font jaillir l'eau chaude des montagnes Apelemba et Lindimbia[570], des vestiges de monuments méconnus, comme cette porte de Faradje construite en 1903 ou la maison-château du commandant Milo à Niangara datant de 1905, le Haut-Uele dispose d'énormes potentialités, d'ordre tant naturel que culturel. Cependant, l'activité touristique n'y est pas du tout organisée.

En 1958, à la veille de l'indépendance, l'administration coloniale établissait une liste des sites, monuments et meubles de facture indigène classés[571]. Sur cette liste figurent onze édifices et monuments situés dans le Haut-Uele :

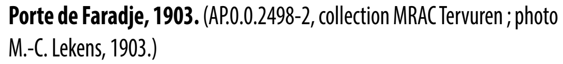
Liste des monuments et sites classés du Haut-Uele (1958)

Dénomination du site	Territoire	Ordonnance de classement	
		Numéro	Dates
1. Le tribunal des Mayogo-Mangbaie	Paulis	21/448	20-12-1952
2. Le tribunal des Mayogo-Mabozo	Paulis	21/448	20-12-1952
3. L'ancien cimetière, enclos de murs	Niangara	21/448	20-12-1952
4. Le monument de Redjaf	Niangara	21/448	20-12-1952
5. La borne géodésique	Niangara	21/448	20-12-1952
6. L'ancien bureau du territoire	Niangara	21/448	20-12-1952
7. Le monument Miani	Niangara	21/448	20-12-1952
8. Le tribunal du centre	Niangara	21/448	20-12-1952
9. Le site Vankerkhovenville	Faradje	21/448	20-12-1952
10. Le site « Ficus M'Bunza »	Niangara	21/448	20-12-1952
11. L'ancien poste militaire Makusa	Dungu		

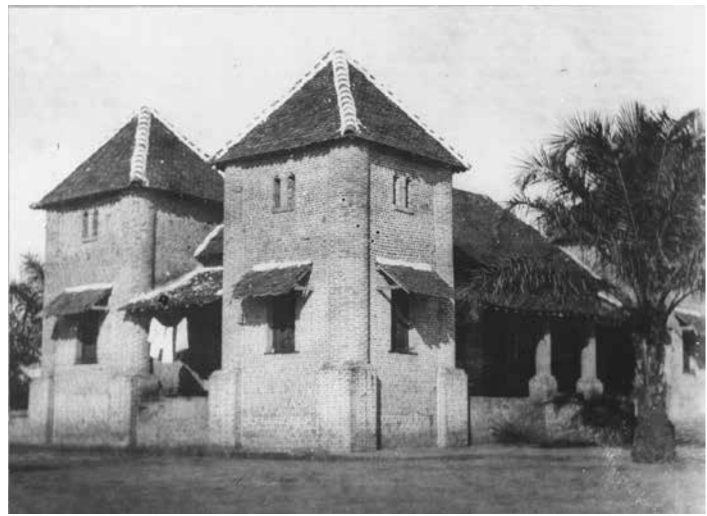
570 La première est située près de la cité de Dungu, tandis que la deuxième se trouve après Bangadi dans le territoire de Dungu.

571 « Liste des sites, monuments et meubles de facture indigène classés », *Bulletin du Touring Club du Congo belge*, n° 6, Bruxelles, 30 juin 1958, p. 41.





Porte de Faradje, 1903. (AP.0.0.2498-2, collection MRAC Tervuren ; photo M.-C. Lekens, 1903.)



La maison-château du commandant Milo à Niangara, 1905. (HP.1956.15.4495, collection MRAC Tervuren ; photo M. Ribotti, 1905.)

3.1. LE PATRIMOINE NATUREL

Traditionnellement, la nature était une source de nourriture et de plantes médicinales pour les Africains, une source de matières premières et la source d'un grand nombre de symboles[572]. Depuis l'époque coloniale cependant, l'approche de cette nature a subi un changement. Elle a été soumise à une gestion plus rigoureuse. L'Administration coloniale a déterminé les parties réservées à la chasse et interdites à la cynégétique. D'autres parties de la nature sont devenues des parcs nationaux. Le Parc national de la Garamba et la Réserve sauvage d'okapis, tous deux situés dans le Haut-Uele, ont été inscrits sur la liste du patrimoine mondial[573] de l'Unesco[574], en raison de leur importance pour la biodiversité.

572 *Natuur en cultuur in de Democratische Republiek Congo*, Tervuren, Koninklijk Museum voor Midden-Afrika, 2004.

573 Nations unies - Copyright © 1992-2010 Unesco Centre du patrimoine mondial, tous droits réservés | v3.0, Mis à jour le 1er oct. 2010. http://whc.unesco.org/fr/list

574 Unesco : United Nations, Educational, Scientific and Cultural Organisation. L'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture. Son objectif est de contribuer au maintien de la paix et de la sécurité dans le monde en resserrant, par l'éducation, la science, la culture et la communication, la collaboration entre nations, afin d'assurer le respect universel de la justice, de la loi, des droits de l'Homme et des libertés fondamentales pour tous, sans distinction de race, de sexe, de langue ou de religion, que la Charte des Nations unies reconnaît à tous les peuples. »

3.1.1. Le Parc national de la Garamba[575]

C'est en 1928 que la Commission des travaux d'aménagement du Parc national en Afrique (PNA) manifeste pour la première fois l'idée de créer un parc national dans le Haut-Uele. Elle souhaite réfléchir à la suggestion de l'administrateur territorial de Dungu qui propose l'érection, en parc national, des bassins des rivières Aka et Garamba, à l'emplacement de la réserve de chasse de l'Aka-Dungu du Haut-Uele constituée en 1925. La première préoccupation est d'assurer la protection du rhinocéros et de la girafe.
On pense à choisir la Station de domestication des éléphants de Gangala na Bodio comme centre administratif du nouveau parc. Cette station venait d'être transférée d'Api où elle avait été créée en 1899 par le commandant Jules Laplume (1866-1929) sur ordre de Léopold II.

Jean-Marie Derscheid (1901-1944) et Eugène de Ligne sont envoyés en mission dans le Haut-Uele en 1930. Leur étude propose notamment de constituer une réserve naturelle intégrale où l'exercice de la chasse et de la pêche serait totalement interdit, sauf à des fins scientifiques. Ils jugent urgent de sauvegarder les derniers représentants des grands mammifères caractéristiques tels les rhinocéros blancs, les girafes, les élands de Derby, la réserve de chasse n'ayant pas réussi à contenir le braconnage.

Le Comité de direction du Parc national de la Garamba introduit au ministère des Colonies, en 1932, une demande pour transformer la réserve de chasse de Dungu (Uele-Nepoko) et Faradje (Kibali-Ituri) en parc national jouissant d'un statut analogue à celui du Parc national Albert. Une enquête est alors organisée auprès des autorités territoriales, des missionnaires, du personnel de la Station de domestication des éléphants de Gangala na Bodio et des notables autochtones. Il s'agit surtout de convaincre ces derniers d'évacuer leurs terres moyennant une indemnité, d'établir un accord avec la Société des mines d'or de Kilo-Moto, qui possède des droits de recherche et d'exploitation dans cette région depuis 1926, de régler les chasses à l'éléphant organisées par la Station de domestication des éléphants et d'étudier la possibilité d'une coopération avec les autorités du Soudan dont la frontière était fixée à proximité du parc.

C'est par le décret du 17 mars 1938 que le Parc national de la Garamba est constitué. Son enclavement dans une zone comprenant, à l'est et à l'ouest, deux réserves de chasse, au sud, les terrains de capture de la Station de domestication des éléphants et, au nord, la frontière du Soudan, aura un impact sur la gestion de cet ensemble. Le parc devra compter dans l'avenir sur plusieurs facteurs externes, dont le système colonial se porte garant : les droits des autochtones de pêcher dans six biefs sur les rivières Garamba, Dungu et Aka, les droits miniers concédés à la Société des mines d'or de Kilo-Moto et les droits de pâture et de capture d'éléphants de la Station de domestication.

À la création du parc, le Comité de direction de l'Institut demande au capitaine Pierre Offermann (1897-1970) d'exercer à titre provisoire, à côté de ses fonctions de conservateur de la Réserve de chasse de l'Aka-Dungu, celles de conservateur du nouveau parc. Fin 1946, le commandant Offermann quitte ses fonctions pour se rendre au front, du fait de la guerre. De mars 1947 à mars 1948, au lendemain de la guerre, Jean-Paul Harroy devient le premier conservateur à temps plein. Ses successeurs seront M. Micha, J. Hazaert et R. de Wilde[576].

De 1949 à 1952, a lieu une importante mission d'exploration dirigée par H. De Saeger, mission couronnée par de nombreuses publications dans les domaines de la zoologie, de la botanique, de la pédologie et de la climatologie. En 1951, l'équipe scientifique qui en fit l'étude, découvre ainsi qu'en saison des pluies, bien que le Parc soit drainé par des affluents lointains du fleuve Congo (Dungu, Garamba et Aka), les eaux le long de la crête Congo-Nil se dirigent indifféremment vers les deux grands bassins fluviaux et qu'il existe une communication entre eux.

Au début de l'année 1973, le président Mobutu envoie Paul-Victor Pierret, expert FAO et conseiller à l'Institut national pour la conservation de la nature (INCN) pour

575 Rapport de l'atelier de conservation communautaire, tenu à Nagero du 11 au 14 avril 2006, pp. 2-3 ; Conti, A. (Lead Author) & Cleveland, C. (Topic Editor), « Help: for authors and editors », in Cleveland, C. J. (ed), *Encyclopedia of Earth*, Washington, D.C., Environmental Information Coalition, National Council for Science and the Environment. [First published in the Encyclopedia of Earth September 22, 2010 ; Last revised Date September 29, 2010 ; <http://www.eoearth.org/articles/ view/158698/>

576 Harroy, J.-P. & Verschuren, J., « Cinquante ans de la vie du Parc national de la Garamba au Zaïre », *Bulletin des séances de l'Académie royale des sciences d'outre-mer*, 36, 2, Bruxelles, 1991, pp. 193-210.

une mission officielle de quatre mois au Parc national de la Garamba. Deux tâches lui sont confiées : la formation de 45 jeunes cadres des Parcs nationaux des Virunga, Salonga, Maiko et Garamba ainsi qu'une campagne de capture d'animaux de savane (buffles et antilopes) pour le parc du Domaine présidentiel de la Nsele. Après un mois, deux buffles et vingt-cinq antilopes et phacochères ont été capturés, dont une dizaine transportée par avion militaire jusqu'à Kinshasa[577].

Source : Province-Orientale, Congo belge, Inforcongo, Bruxelles, Office du tourisme du Congo belge et du Ruanda-Urundi, s.d.

Le Parc national de la Garamba est situé à proximité de la frontière avec le Sud-Soudan et a une superficie de 492.000 km^2, comprise entre le 4e degré 0' de latitude N et le 29e degré 15' de longitude E. il est constitué essentiellement de savanes herbeuses, de savanes arborées, de forêts-galeries le long des rivières, de dépressions marécageuses et d'affleurements granitiques[578]. Cette grande diversité de l'habitat entraîne une grande diversité d'animaux. Le parc compte quatre grandes espèces de mammifères : l'éléphant, la girafe, l'hippopotame et le rhinocéros blanc du nord. Son administration est assurée par l'Institut congolais pour la conservation de la nature (ICCN). Depuis 2005, cet institut a transféré la gestion du parc à l'African Parks Conservation.

Le Parc national de la Garamba figure, comme quatre autres parcs et réserves de la RD Congo, sur la liste du patrimoine mondial de l'Unesco. Le parc y est considéré comme un site du patrimoine mondial en péril. Il a été mis sur la liste des sites en péril pour la première fois entre 1984 et 1992. Le comité du patrimoine mondial, en collaboration avec le WWF[579], la Frankfort Zoological Society et les autorités locales, a, alors, pris des mesures qui ont permis la croissance de la population de plusieurs espèces, notamment celle du rhinocéros blanc. En raison des violences/guerres que la région connaît depuis 1996, l'infrastructure et la gestion du parc ont fort souffert, et celui-ci a été remis sur la liste des sites en péril.

577 « Fin de la mission de M. Pierret au Parc national de la Garamba », *Boyoma* du mercredi 25 avril 1973, p. 3.

578 *Parcs nationaux du Congo belge*. Bruxelles, Institut des parcs nationaux du Congo belge, 1955.

579 WWF (initialement World Wildlife Fund), rebaptisé World Wide Fund for Nature ou Fonds mondiaux pour la Nature. Une organisation non gouvernementale de protection de la nature et de l'environnement créée en 1961.



Rhinocéros blanc. (Copyright M. Charlotteaux, 2009.)



Un singe Colubusmonkey (nom local : Mvuga). (Photo collection MRAC.)

Sur l'espace du Parc national de la Garamba, la densité de la population locale est faible, soit 4 habitants/km². Cette population est composée essentiellement des Azande, Logo, Mondo, Baka, Kakwa et Padjulu. En outre, le parc est entouré de trois domaines de chasse : le domaine des Azande, le domaine de Gangala na Bodio et le domaine de Mondo-Missa.

Le Parc national de la Garamba et ces trois domaines de chasse se trouvent dans la partie nord-est du Haut-Uele, dans les territoires administratifs de Dungu et de Faradje.

3.1.2. La réserve de faune à okapis (RFO)

La réserve de faune à okapis a commencé, puis a évolué, sous la forme d'une station de capture, de 1952 à 1963. Durant cette période, elle était la propriété privée du Portugais David De Medina et comptait diverses espèces animales (éléphant, lion, crocodile, okapi, etc). Lors de la rébellion des Simba en 1964, le propriétaire retourna au Portugal et plusieurs espèces animales furent massacrées. Il fallut attendre les années 1967-1968 pour que le gouvernement congolais, sous la tutelle du ministère de l'Agriculture, prenne la relève. Il ajouta une autre mission à la station de capture : la domestication des éléphants en provenance de Gangala na Bodio.

La gestion de la réserve sera administrée à l'Institut congolais pour la conservation de la nature (ICCN), auquel vont s'adjoindre deux ONG américaines actives depuis 1987 :

1. Wild Life Conservation Society (WCS), représentée par le couple formé par le Dr Thérèse et John Hart, ayant pour objectif la recherche scientifique sur les okapis et les antilopes.
2. Gilman International Conservation (GIC) : le contrat de celle-ci est axé sur la domestication des okapis et la réhabilitation du site. Elle s'occupe aussi de l'éducation et de la forestation.

Elle est devenue réserve de faune à okapis le 2 mai 1992. Elle a une superficie de 13.762 km², répartie sur trois territoires administratifs : Mambasa dans l'Ituri (90 % de l'espace), Wamba (5 % de l'espace) et Watsa (5 % de l'espace) dans le Haut-Uele. Elle couvre environ un cinquième de l'ensemble forestier du Haut-Uele. Cette réserve, comme quatre autres parcs et réserves de la RD Congo, est inscrite sur la liste du patrimoine mondial de l'Unesco. Depuis 1999, la réserve y est considérée comme un site du patrimoine mondial en péril[580].

En 1996, le nombre d'okapis de la réserve était estimé entre 3.900 et 6.350. La réserve accueille aussi le Centre de conservation et de recherche d'Epulu, sur la rivière Epulu. Ce centre fut créé en 1928 par l'anthropologue américain Patrick Putnam comme station de capture ; les okapis capturés étaient envoyés vers des zoos américains et européens. En 2009, on comptait quatorze okapis en captivité. Ce centre assure aussi des recherches et des travaux de conservation.

Mis à part l'okapi, la réserve abrite également d'autres espèces endémiques. Elle est le sanctuaire de diverses espèces animales tels l'éléphant de forêt, le paon du Congo et 13 espèces de primates anthropoïdes diurnes, en ce compris le chimpanzé[581]. Pour conserver l'habitat naturel de ces espèces, la Réserve de faune à okapis a érigé quatre antennes en dehors de la réserve : l'antenne de Mambasa (dans le Bas-Uele), créée en 2004, l'antenne de Wamba, créée en 2004, l'antenne de Nia-Nia, créée en 2006 et l'antenne de Mungbere, créée en 2007.

Émile Verleyen, dans *Congo, patrimoine de la Belgique*, écrit[582] :

> « L'okapi est un animal bizarre que l'État protège à cause de sa rareté, quoique son aire de dispersion soit plus vaste qu'on le croyait d'abord. Ce ruminant, qui était réputé confiné au Congo belge, fut remarqué pour la première fois dans la région boisée de la Semliki ; en fait, on le rencontre surtout dans les districts forestiers de l'Uele et de l'Aruwimi-Ituri, mais des individus ont été signalés également à la Tshuapa supérieure, au nord-est de Lomela et au nord de Katako-Kombe.
>
> L'okapi, espèce intermédiaire entre le zèbre et la girafe, se nourrit surtout de feuilles. Le mâle porte de petites bosses cornues et une crinière presque imperceptible sur le

580 G. Somba, conservateur et chef adjoint du site de la RFO, 14 janvier 2009 (interview).

581 Aveling, C., *Patrimoine mondial dans le bassin du Congo*, Paris, Unesco/Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO, 2010.

582 Verleyen, E., *Congo, patrimoine de la Belgique,* Bruxelles, Éditions de Visscher, 1950, p. 271.



L'okapi Tatu en captivité à la RFO. (Photo équipe locale.)

> cou, qui n'a pas la longueur démesurée de celui de la girafe. Les membres antérieurs sont plus longs que les membres postérieurs. La tête est mince, le museau légèrement aplati. Le pelage marron foncé du corps et de la nuque présente des reflets noirs. Des rayures noir pourpre et blanc ocré alternent sur la partie supérieure des jambes et sur les cuisses. La partie inférieure des membres est blanche : une sorte de jarretière orne les articulations inférieures : entre celles-ci et les sabots se distingue encore un anneau blanc. Le pavillon de l'oreille, gris foncé à l'extérieur, est d'un blanc rosé à l'intérieur : la langue protractile permet à l'animal de chasser les mouches qui tenteraient de pénétrer dans les oreilles.
>
> L'okapi est un animal nocturne ; timide enfant de la forêt congolaise, il recherche l'ombre pendant le jour. »

La réserve est menacée par plusieurs facteurs, le braconnage armé, la chasse non contrôlée, l'exploitation minière et l'immigration non contrôlée. Comme seule la zone centrale a été sécurisée récemment par l'ICCN[583], plusieurs animaux ont probablement disparu de la zone nord, et donc du Haut-Uele. Dans les collections du MRAC aucun spécimen du paon du Congo n'est rapporté du Haut-Uele.

Les Mbuti (Pygmées) et des fermiers Budu vivent dans la réserve.

583 ICCN, Institut congolais pour la protection de la nature.

3.1.3. Les domaines de chasse[584]

Trois domaines de chasse furent créés le 14 février 1974 dans le Haut-Uele par arrêtés départementaux du commissaire d'État à l'Agriculture :

– le domaine de chasse de Mondo-Missa, qui existait déjà à l'époque coloniale, situé à une trentaine de kilomètres au nord-ouest de Faradje, en lisière du Parc national de la Garamba[585]. Sa superficie est de 163.000 ha ;

584 « Publication de six arrêtés du département de l'Agriculture portant création et dénomination des domaines de chasse dans le Haut-Uele, *Boyoma* du lundi 5 août 1974, p. 3.

585 *Congo belge et Ruanda-Urundi. Guide du voyageur*, 4e édition, Bruxelles, 1958, p. 562.

– le domaine de chasse des Azande : il est situé dans le territoire de Dungu ; sa superficie est de 163.000 ha ;
– le domaine de chasse de Gangala na Bodio : il est situé dans les parties de territoires de Faradje, Watsa et Dungu. Sa superficie est de 260.000 ha.

À ces trois domaines s'ajoutent celui de Maïka-Penge qui a une superficie de 440.000 ha, entièrement situé dans le territoire de Rungu.

3.2. LE PATRIMOINE CULTUREL

Le Haut-Uele est parsemé d'un grand nombre d'édifices et de monuments historiques. Un certain nombre de ruines date même de la fin du XIXe et du début du XXe siècle. Le patrimoine bâti militaire, administratif, religieux et même judiciaire saute aux yeux. Quant aux monuments, ils ont pratiquement tous été érigés en l'honneur de l'un ou l'autre grand serviteur de la cause coloniale belge. Aussi n'est il pas surprenant que les années Mobutu et sa politique de l'authenticité du début des années 1970, puis les crises qui suivirent, leur aient été fortement dommageables.

3.2.1. Le centre historique de Niangara

À l'origine, Niangara était un poste situé aux confins du Soudan, auquel les Belges tenaient pour des raisons « géostratégiques ». Ceux-ci y étaient confrontés à l'antagonisme opposant les « mahdistes islamisés » du Soudan aux Azande et Mangbetu de culture traditionnelle[586].

Quelques vestiges de la colonisation belge émergent encore de nos jours. Le premier est le pont métallique de plus de 200 mètres qui enjambe l'Uele en direction de Doruma. Le second est l'ancien « bureau de territoire, petit bâtiment de style baroque aux colonnes surmontées de chapiteaux corinthiens ; l'imposante borne géodésique en forme d'obélisque, incrustée d'obus et entourée de vieux canons, etc[587]. »



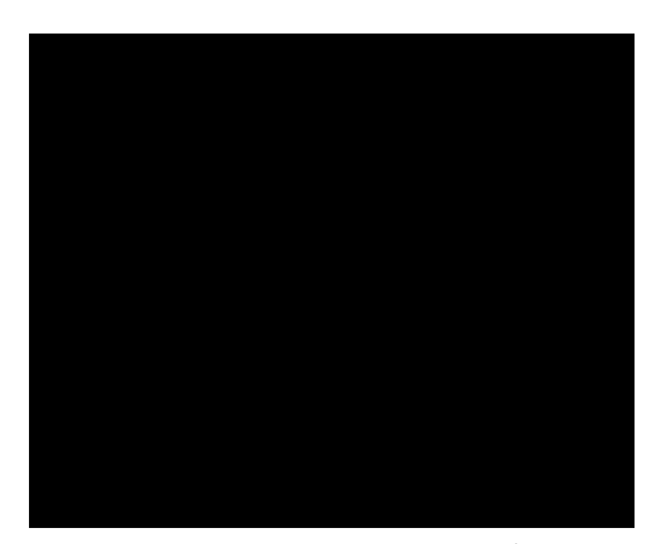
Pont jeté sur la rivière Uele au niveau de Niangara. (Photo équipe locale, 2010.)

586 Diallo, S., *Le Zaïre aujourd'hui*, Paris, Éditions Jeune Afrique, 1975, p. 196.
587 *Idem*, p. 196.

La plus intéressante curiosité touristique de Niangara est le « tribunal mangbetu ». Selon un guide touristique édité au milieu des années soixante-dix, il s'agit de loin du plus beau spécimen du genre dans le Haut-Uele. Il est décrit ainsi :

> « C'est une maison aux murs couverts de décorations polychromes dont les couleurs (rouge, noir, blanc, bleu…) étaient obtenues à partir d'écorces d'arbres, de coquillages et de kaolin broyés en poudre.
>
> Des motifs représentent la vérité. L'inoffensif poisson est le symbole de l'innocence. Les redoutables crocodiles et vipères sont celui de la répression. Sur les murs, à l'entrée du tribunal, poissons, vipères et crocodiles ont été dessinés en désordre, mais à mesure qu'on s'avance vers le prétoire où siégeaient les sages, les motifs sont disposés suivant des lignes et une orientation plus en harmonie avec l'idée que les anciens se faisaient de la vérité[588]. »

L'auteur de cette brochure touristique termine par une plaidoirie en faveur de la protection contre les déprédations de la nature et des hommes de ce monument qui, à ses yeux, est le témoin d'un art raffiné, d'autant plus que la décoration des cases, jadis courante en pays mangbetu, n'a pas résisté à la vague de modernisme.



Tribunal de Niangara avec des décorations murales encore fraîches. (Photo Angelo Turconi, in Cornet, J.A. et Turconi, A., *Zaïre, Volken/Kunst/Cultuur,* Anvers, Mercatorfonds, 1989, p. 173.)

Le tribunal de Niangara a donné lieu à l'expression communément employée comme injure « nyangara kata ».



Le tribunal de Niangara, aujourd'hui. (Photo équipe locale, 2011.)

3.2.2. Le château de Dungu

Construit dans un style médiéval, le château de Dungu est situé sur l'axe routier conduisant vers le Parc national de la Garamba. Il était sous-tendu par l'hôtel Dikala (*dikala* = girafe). Il a conquis une place importante dans des récits de voyage de l'époque coloniale et est même décrit dans de rares guides touristiques du régime Mobutu. À signaler encore le grand pont double de 280 mètres sur la rivière Kibali. Il a été construit par le génie de la Force publique durant la Seconde Guerre mondiale.

Le 20 avril 1907, Maurice Calmeyn, un Belge parti à la chasse au Congo, visite le poste de Dungu, situé pittoresquement au confluent de la Kibali et de la Dungu. Dans le récit de voyage qu'il publie quelques années plus tard, en 1912, il fait une description d'un poste fortifié possédant deux canons et abritant à peu près 150 soldats. Là où la rivière Kibali se jette dans la rivière Dungu, elle se divise, enserrant une île ; il y a là un dénivellement de plusieurs mètres avec des rapides semés de rochers. Du poste on entend gronder les eaux. Et Calmeyn de poursuivre :

> « Sur l'île se trouvent une maison à un étage et le cimetière blanc où s'alignent onze tombes. L'altitude de Doungou est de sept cent et trente mètres. Le poste est très ramassé, les maisons sont mieux construites que celles vues jusqu'à présent, plafonds élevés, carrelages,

588 *Ibidem.*

murs proprement blanchis à la chaux. Celle de Nagels, coquettement décorée, est vraiment un home d'un aspect tout à fait confortable[589]. »

Cette description est l'une des premières descriptions du poste de Dungu. La localité s'est fort transformée quand, presque un demi-siècle plus tard, André Scohy la visite. Il y rencontre un « faux » château médiéval qui lui inspire le texte suivant :

« Au bout de la route il y eut d'abord un long pont blanc, aux arcades étroites, puis sous une retombée de palmes, l'entrée d'un château fort, et, ensuite, se dressant autour d'une cour, un décor de donjon, de meurtrières, de créneaux, de poternes, de mâchicoulis … Nous pénétrions dans un rêve, le rêve d'un inconnu qui, poussé par les fantaisies de la solitude, avait, parmi les palmiers et les manguiers tropicaux, ressuscité ce souvenir nordique : un château du Moyen-âge […] Rien n'y manquait : ni la tour de garde, ni l'échauguette, ni le pont jeté sur le fossé, ni le mur d'enceinte qui courait au long de la rivière […]

Nous passâmes sous une poterne : de là, fiché dans la tour, un escalier de pierre conduisait à l'étage où un divan saharien s'allongeait au pied d'une cheminée flamande ; des blasons décoraient les portes sombres tandis qu'un couteau indigène au manche d'ivoire jetait une note claire. Aux murs, des tableaux de facture romantique répétaient en vieil or la physionomie du castel[590] ».

En visitant l'endroit, André Scohy croyait rêver ; il ne manquait que les chevaliers, leurs armures et les grands destriers pour que l'atmosphère soit complètement médiévale.

Bien entendu, on consacre aussi plusieurs lignes à ce *castelum* dans le *Guide du voyageur au Congo belge*. Cet ouvrage fournit quelques informations historiques précieuses sur la fondation de ce *castelum* :

« Dungu occupe pittoresquement l'emplacement d'un ancien fortin construit par le commandant Chaltin lors de la campagne contre les mahdistes : on y voit les restes de la *zeriba*. L'habitation de l'administrateur territorial, grande construction en pierres, dont le style moyenâgeux détonne dans ce paysage, a été construite sur l'emplacement même de la *zeriba*. Belles allées de manguiers menant à la rivière[591]. »

Une description sympathique de cet endroit a été faite dans un guide touristique de 1975. Elle est aussi intéressante par l'information qu'elle offre sur l'administrateur territorial qui aurait été à l'origine de la construction de cette forteresse :

« Dungu n'est pourtant pas un village africain comme les autres ; il a l'originalité d'être protégé par un château fort. Un vrai comme en Europe, avec donjon, mâchicoulis, tours de guet, meurtrières ; chemin de ronde et jusqu'aux moindres créneaux et merlons. Une grande maison d'une quarantaine de pièces élevée au bord de l'eau.

Comme tous les châteaux, celui-ci a son histoire : son bâtisseur, un Belge nommé Schollaert, vrai seigneur de brousse faisant office d'administrateur, voulait réaliser le rêve de sa vie. Il détourna une partie des fonds publics, qui lui avaient été confiés pour la construction d'un pont, pour réaliser son obsession. Heureusement pour lui que le grand pont de béton avait été également construit. Ayant justifié l'utilisation de son budget, il ne fut que muté au lieu d'être jeté aux oubliettes de sa forteresse[592]. »

Depuis longtemps, le château de Dungu est inhabité. Mais quelle en est la raison ? Le guide fournit une réponse : un administrateur zaïrois avait jugé nécessaire, par prudence, de choisir une demeure plus modeste et surtout plus discrète. Mais la vox populi prétend que s'est plutôt par peur de « sorcellerie » que le château a été abandonné.

Le guide se demande, par ailleurs, à juste titre pourquoi tant de pièces sont laissées vides alors que les infrastructures hôtelières de la Garamba, distantes de 75 kilomètres, sont insuffisantes pour loger les touristes. Ne serait-il pas judicieux d'aménager le château en hôtel ?

589 Calmeyn, M., *Au Congo belge : chasses à l'éléphant, les indigènes, l'administration*, Bruxelles, 1912, p. 131.

590 Scohy, A., *L'Uele secret*, Bruxelles-Léopoldville, Office international de librairie, 1955, pp. 61-62.

591 *Congo belge et Ruanda-Urundi. Guide du voyageur*, 4e édition, Bruxelles, 1958, p. 580.

592 Diallo, S., *op. cit.*, p. 124.



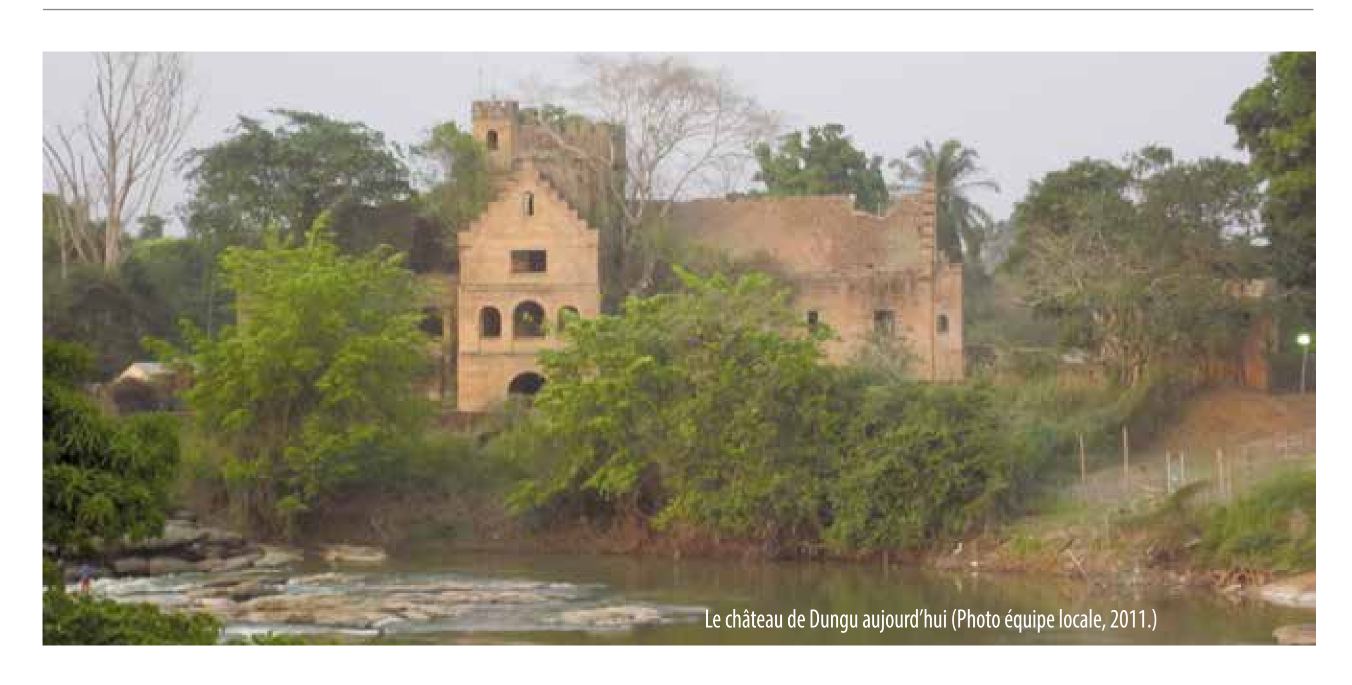
Château de Dungu. (HP.1956.15.1788, collection MRAC Tervuren ; photo H. Goldstein, 1949, Sofam ©.)



(HP.1956.15.7405, collection MRAC Tervuren ; photo H. Goldstein, 1949, Sofam ©.)



(HP.1956.15.4458, collection MRAC Tervuren ; photo H. Goldstein, 1949, Sofam ©.)



Le château de Dungu aujourd'hui (Photo équipe locale, 2011.)

3.2.3. Le sanctuaire de la bienheureuse Anuarite à Isiro

Née au quartier Bakoma dans le village Matali, près de Wamba, le 29 novembre 1939, la bienheureuse Anuarite était la fille de Badjuli Amisi et de Isude Julienne. Nengapeta, qui signifie en kibudu « la richesse trompe », était son nom de naissance. Alphonsine était le prénom qu'elle reçut lors de son baptême en 1943. À l'école primaire, la direction de l'école l'inscrivit par erreur sous le prénom d'Anuarite, qui était, en fait, le prénom de sa grande sœur. Elle gardera se prénom durant le reste de sa vie. Ses parents firent allonger la tête de leur enfant Nengapeta, comme l'exigeait la coutume des Wabudu et des Mangbetu[593].

Entrée dans la congrégation des Sœurs de la Sainte-Famille, ou « Jamaa Takatifu », elle émit sa première profession religieuse le 5 août 1959. Elle reçut pour nom de religion celui de Marie-Clémentine. Elle accomplit des études de monitrice. Elle fut assassinée le 1er décembre 1964 (voir *supra*). Un sanctuaire à sa mémoire fut érigé.

Contrairement aux édifices précédents, le sanctuaire de la bienheureuse Anuarite fut érigé après l'indépendance du Congo belge. Il est situé à Isiro, de même que sa tombe, dans la cathédrale. C'est le lieu où cette martyre congolaise fut assassinée le 1er décembre 1964. Elle fut d'abord jetée dans une fosse commune. Quelques mois plus tard, un missionnaire, le père Leuridan, qui avait appris la mort héroïque de la sœur Anuarite, partit à la recherche de son cadavre. Il fallut l'aide du père Jef Viaene et de plusieurs Congolais pour le retrouver et l'enterrer dans une tombe[594]. Alors Mgr De Wilde commença à rassembler tous les souvenirs sur sa vie et sa mort. Beaucoup de chrétiens montraient, en effet, une certaine vénération pour elle. Le procès de béatification fut entrepris et le 15 août 1985, le pape Jean-Paul II la déclara bienheureuse, à Kinshasa. Isiro avait été jugé trop petit pour organiser cet événement.

En compensation, les évêques congolais décidèrent d'organiser un pèlerinage à Isiro vers la tombe d'Anuarite dans la cathédrale. Cette fête eut lieu du 17 au 19 janvier 1986. Mais à la veille de la cérémonie, l'abbé Ferdinand Mboka, curé de Ndedu, mourut dans un accident de la route à Isiro (ce qui attrista les chrétiens déjà présents).

Depuis des années, Mgr Uma, l'évêque d'Isiro-Niangara, tentait d'acquérir la « Maison Bleue », mais en vain. Le gouvernement congolais de Mobutu l'acheta pour l'Église ; il en remit la clé à Mgr Uma, le samedi 18 janvier 1986. Dans l'après-midi, à 15 h, commençait le « Pèlerinage national », avec une délégation du diocèse de Wamba, qui apportait une statue de la Bienheureuse Anuarite.

593 *La bienheureuse Anuarite*, Limete-Kinshasa, Éditions Médiapaul, 2000. *Ensemble avec la bienheureuse Anuarite humanisons notre société*, Kinshasa, Éditions du Secrétariat général de la Conférence épiscopale du Congo (CENCO), 2006.

594 Costermans, J., *Cent ans de mission au Congo, en Uele, 1903-2003*, Namur, Dominicains missionnaires de Namur, 2003, pp. 91-98.



Sœur Marie-Clémentine Anuarite. (Source : *La bienheureuse Anuarite*, Kinshasa, Mediapaul, 2007.)



Sanctuaire national de la Bienheureuse Anuarite. (Photo équipe locale, avril 2009.)



Sanctuaire national de la Bienheureuse Anuarite. (Photo équipe locale, février 2011.)



« Maison Bleue » à gauche (avec clôture), lieu de l'assassinat de la sœur Anuarite à Isiro. (Photo équipe locale, février 2011.)

À l'occasion de la béatification de la sœur Anuarite Nengapeta, la République du Zaïre avait émis, le 21 février 1986, des timbres postaux aux effigies du pape Jean-Paul II et de la sœur Anuarite.

3.2.4. Ekibondo ou le village aux huttes peintes

Le village d'Ekibondo est situé à quelque 65 kilomètres de Niangara sur la route de Dungu-Faradje. Il doit sa célébrité à l'expédition « Citroën Centre Afrique » de 1924-1925. L'Europe découvre alors cette localité, grâce à un film et à un ouvrage intitulé *La Croisière noire,* mais surtout grâce aux peintures d'Alexandre Iacovleff.

Dans les années cinquante, presque trente ans plus tard, André Scohy rencontra le vieux chef Ekibondo (ca 1870-1952), qui avait donné son nom au village. Ekibondo fut investi en 1914 à la tête de la chefferie mangbetu du Kupa. Il exerça longtemps son pouvoir avec une autorité incontestée et étendit son influence aux chefferies voisines des Matshaga[595]. Ce chef avait rendu son village célèbre grâce à ses cases aux parois peintes. Lui-même habitait une vaste maison en briques décorée de vues coloriées de la Côte d'Azur, du calendrier d'une épicerie et d'un certain nombre de miroirs aux dimensions diverses[596].

Ce n'est pas pour son « palais africain » clinquant, construit et décoré à l'européenne par le chef Ekibondo, que le village d'Ekibondo était connu, mais pour ses nombreuses cases peintes. Au moment de la visite d'André Scohy, le village était pratiquement à l'abandon, l'herbe poussait partout, les cases se lézardaient, celles qui étaient tombées n'étaient plus reconstruites et le chef regardait cela d'un œil désolé. C'est que le puissant chef était devenu vieux et que ses gens l'avaient quitté pour se rendre dans des agglomérations urbaines. Seuls étaient restés les timorés et les intrigants qui attendaient soit leur mort soit celle du chef en se disputant déjà la succession.

L'administration coloniale fit un ultime effort pour sauvegarder le village d'Ekibondo en restaurant tout d'abord, tant bien que mal, l'autorité du chef. Ce projet n'aurait eu aucune chance de réussite sans Jean Mbolangi, qui était alors le dernier villageois connaissant encore le secret de la peinture des cases. Pour que la tradition puisse survivre, Mbolangi réunit autour de lui une douzaine de jeunes garçons, ses aides, qui à leur tour apprirent la technique des cases peintes. Son atelier fut à l'origine d'une renaissance de ces pratiques qui demandaient une vaste connaissance de base, notamment pour préparer les couleurs : l'ocre, le blanc et le noir se faisaient respectivement à partir d'une terre spéciale, du kaolin pris à la rivière et du charbon pilé au mortier avec une certaine feuille.

595 Verhaegen, B., « Ekibondo », in *Biographie belge d'outre-mer*, VIIb, col. 135.

596 Scohy, A., « Ekibondo… ou les murs veulent parler », *Brousse*, n° 1-2, 1951, pp. 17-34.

André Scohy donna la description suivante du village :

« Et pourtant Ekibondo est un village célèbre, le plus célèbre des villages de l'Uele. Pour le découvrir, il faut quitter, au-delà de Niangara, la grand-route qui joint le Congo au Nil : on suit d'abord un vague chemin, puis on se trouve devant une haie d'hibiscus : derrière cette haie est le village. Un village pas bien grand : outre le gîte d'étape et la maison du chef, il n'y a guère qu'une vingtaine de cases.

Mais ces cases, toutes rondes, ont leurs parois extérieures divisées en panneaux coloriés : d'étranges peintures s'y voient, tantôt décors réalistes, tantôt géométries tourmentées qui expriment, nous le verrons, de vieux symboles.

Ce sont ces cases peintes qui ont fait la gloire d'Ekibondo : voici nombre d'années, la "Croisière noire" en avait célébré le charme ; depuis, photos, livres, affiches, expositions même, ont répété à l'envi et les cases et leurs peintures. À un point tel que bientôt, aux yeux de beaucoup, le village d'Ekibondo est apparu comme un musée de l'art mangbetu : c'est là une erreur, car Ekibondo est peuplé de Bangba où se sont infiltrés quelques éléments matshaga. Ces Bangba, sans doute sont-ils, comme les autres peuplades de la région mangbetu, une tribu d'origine soudanaise, une de ces nombreuses tribus venues du Nord qui se fixèrent jadis aux environs de l'Uele ; toutefois ils appartiennent à une autre vague d'invasion : leurs traits sont plus frustes que ceux de leurs voisins, leur histoire est différente, et les fameuses cases peintes sont propres à leur culture …

Deux sortes d'images ornent les huttes rondes d'Ekibondo. Les unes sans doute les plus récentes, sont d'une inspiration nettement réaliste : elles représentent des hommes, des armes, des animaux. Les hommes portent des lances ou des couteaux et, comme dans l'art primitif, sont sexués et dessinés selon une loi de frontalité : le corps se présente de face, la tête de profil, les membres dans le plan du corps, la plante des pieds répondant à la direction de marche indiquée par le profil de la tête. Tout cela est rigide, évoque les premières périodes de l'art méditerranéen.

Les animaux, ce sont des éléphants, des léopards, des serpents, des poissons, des crocodiles : hôtes du pays et héros des fables que l'on se conte, le soir venu, autour des feux de bois odorant. Chacun est logé dans son panneau ; le chasseur dans le sien, l'éléphant dans celui d'à côté : ils se présentent tour à tour comme les éléments qui, l'un après l'autre, naissent et forment le conte.

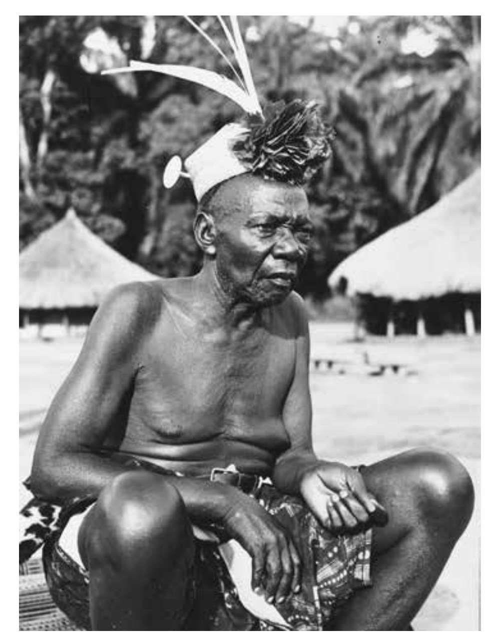
Parfois cependant ces sujets s'animent, entrent en action. Ces deux serpents qui se précipitent et se rencontrent, tête à tête, contre le manche d'un couteau, chacun dans le village connaît leur histoire : on vous contera ceci : "Il y avait un homme qui en se promenant dans la forêt avait laissé tomber son couteau au bord de la rivière. L'homme alors est parti. Les serpents eux sont venus : ils ont senti l'odeur de l'homme et ils sont allés là où ils sentaient l'odeur. Ils sont allés … ils sont allés … et qu'est-il arrivé ? Ils se sont trouvés tout les deux devant le manche du couteau…"

Le conteur s'arrête alors un instant, vous épie, et vous demande : "Pourquoi se sont-ils arrêtés devant le manche du couteau ?" Vous vous avouez ignorant. Votre interlocuteur, tout heureux, vous déclare alors : "Mais parce que le manche du couteau, qui est en bois, avait gardé l'odeur de l'homme !"

Chacun rit ; vous riez, on ne vous trouve pas très intelligent : "Le Blanc ne saisit pas vite nos histoires … il faut tout lui expliquer" … Ainsi s'amuse-t-on sur les terres d'Ekibondo. Mais la sagesse noire dans d'autres cas se résume en un vif symbole : si vous allez un jour à Ekibondo, vous découvrirez, dans le tribunal décoré dans le même style que les cases, un pilier où l'on voit un crocodile saisissant dans sa gueule aux dents acérées un malheureux poisson. N'espérez pas que l'on vous contera ici une nouvelle histoire : la leçon, dans ce lieu, est de portée immédiate si son symbolisme est irrévérencieux : le crocodile, c'est la justice ; le poisson qu'il croque, le plaideur malheureux […]

Mais à côté de ces panneaux où la vie quotidienne déroule sa fresque élémentaire, facilement comprise par tout le peuple, d'autres cases portent une décoration étrange : on n'y a vu généralement que motifs géométriques, et on a pu s'étonner que cette richesse d'invention linéaire se soit un jour figée, que ces motifs se répètent, désormais indéfiniment stéréotypés[597]. »

597 Scohy, A., *L'Uele secret, op. cit.*, pp. 79-80.



Chef du village Ekibondo, dans le territoire de Niangara. (HP.1956.15.10291, collection MRAC Tervuren ; photo H. Goldstein, s.d., Sofam ©.)



Le chef Ekibondo entouré de ses notables, à l'intérieur de la salle de son tribunal. Dans le fond, on aperçoit les décorations. (HP.1956.15.10292, collection MRAC Tervuren ; photo H. Goldstein, s.d., Sofam ©.)

3.2.5. Les cavernes préhistoriques de la Nembiliki

Le Haut-Uele est également intéressant du point de vue de la préhistoire. Les grottes de la Nembiliki se trouvent dans le territoire de Dungu en pays mamvu. Le magistrat André Scohy les a visitées au début des années 1950 et en a fait le récit suivant :

> « Une tradition prétend […] que dans les cavernes de la Nembiliki sont enfouis les restes profanés du dernier sultan qui, avant l'arrivée des Européens, mena les Azande de conquête en conquête jusqu'au-delà de l'Uele […] On rapporte qu'après sa mort son petit-fils Bafungura viola sa tombe qui se trouvait près de la rivière Wangese : Bafungura enleva le cadavre, en détacha la tête et la réduisit en cendres afin de se constituer un talisman qui lui donnerait la victoire dans les batailles ; puis, après avoir dépouillé de sa chair le reste du corps, il en enduisit de rouge les os, déposa ceux-ci dans une caisse, et enterra la caisse dans une des cavernes de la Nembiliki, une caverne dont l'emplacement a été soigneusement tenu secret […]
>
> D'ailleurs, tout ce pays du nord-est congolais est lié à une préhistoire encore proche : un peu partout on y trouve des haches d'oligiste polie que les indigènes prétendent avoir été déposées par la foudre au pied des arbres, on découvre d'étranges pierres rondes sur lesquelles discutent les spécialistes, on voit d'énormes dalles plates où sont gravés, en dessins schématiques, des armes, des objets, des pieds humains […] Mais à quoi rattacher ces souvenirs ? L'histoire ici devient si vite légende.
>
> Au-delà des cavernes de la Nembiliki, la forêt s'étend. Y a-t-il encore d'autres roches ? D'autres cavernes ? D'autres vestiges ? Je le crois : à peine avions-nous quitté ces grottes dont la crue des eaux souterraines nous défendait l'accès, que nous trouvions, un kilomètre plus loin, au bord d'un ruisseau, un polissoir, un vrai polissoir comme ceux sur lesquels les hommes de l'âge de la pierre venaient frotter, user, lisser, aiguiser, leurs armes rudimentaires[598]. »

3.2.6. L'église catholique de Rungu

Sur le plan touristique, Rungu a un bâtiment spécial à offrir. Il s'agit de son église catholique :

> « À quelque distance de là […] sur la Bomokandi, se trouve Rungu, dont les palmeraies naturelles sont importantes. La mission des pères dominicains y possède une belle école professionnelle moderne, pourvue d'un équipement électrique. Les tourelles en pyramide de l'église rappellent l'architecture des cases indigènes. La voûte ogivale est supportée par une charpente à solives saillantes ; à l'extrémité de celles-ci des têtes, pour lesquelles le sculpteur s'est inspiré de types mangbetu, regardent dans la nef les trois rangées de petits bancs placés à l'usage des chrétiens noirs[599]. »

598 Scohy, A., *L'Uele secret*, *op. cit.*, p. 71.
599 Verleyen, E., *op. cit.*, pp. 179-180.



Église des Pères dominicains à Rungu. (HP.1956.15.5265, collection MRAC Tervuren ; photo H. Goldstein, 1949, Sofam ©.)

3.2.7. Les monuments du Haut-Uele

Les monuments du Haut-Uele

Localité	Date	Description
Faradje		Monument commémoratif de la victoire de Redjaf, remportée par Chaltin sur les madhistes et de la campagne d'Abyssinie (Guerre 1940-1945)
Isiro		Monument au colonel Paulis
Niangara	9 septembre 1938	Les monuments à Chaltin, Redjaf et Miani ; la borne géodésique

3.3. L'INFRASTRUCTURE TOURISTIQUE

L'hôtellerie n'est pas développée dans le Haut-Uele. Les quelques hôtels existants ressemblent plus, à quelques exceptions près, à des caravansérails ou à des gîtes de passage qu'à de véritables hôtels.

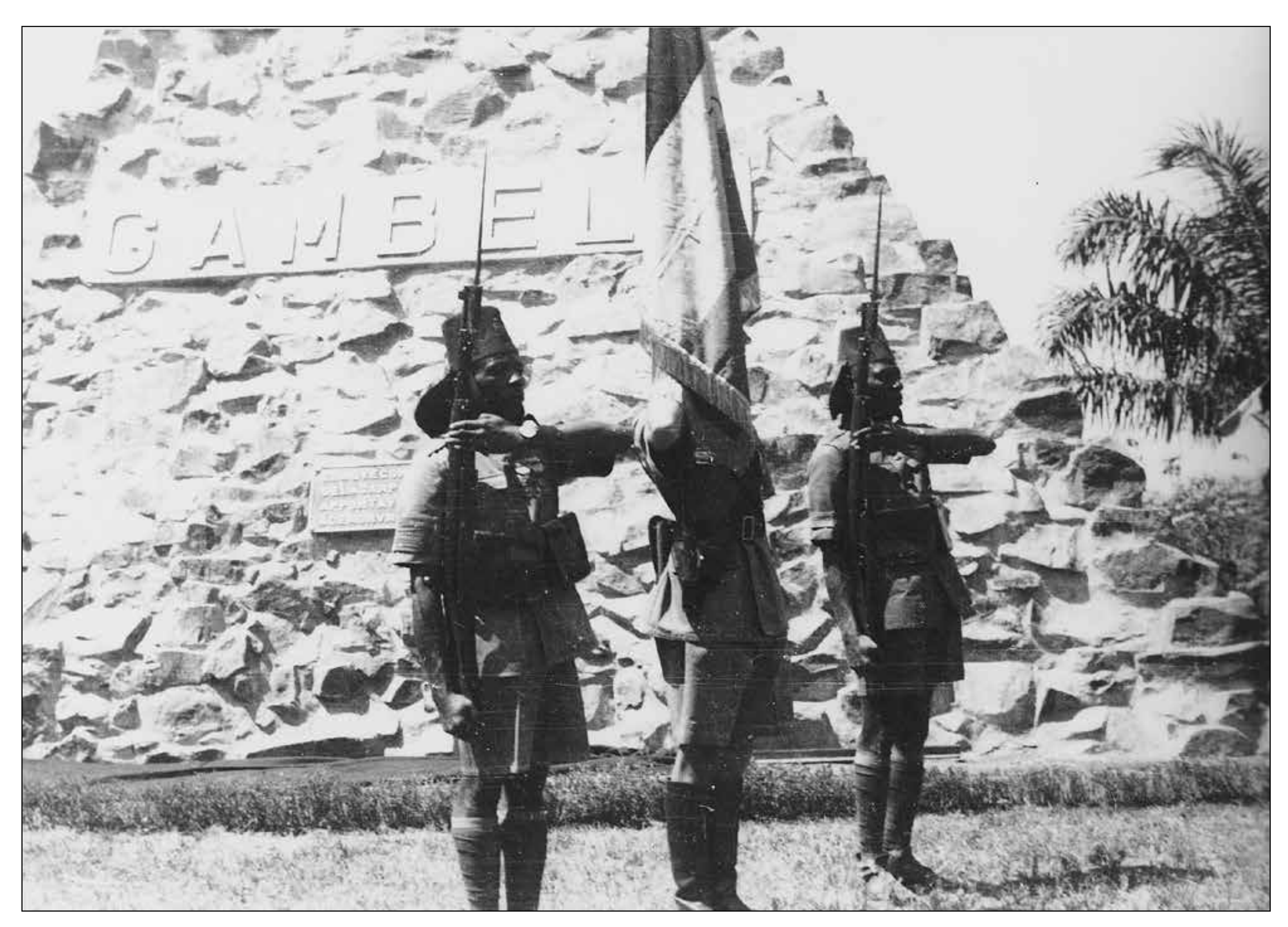
On dénombre actuellement à peine cinq hôtels d'un standing confortable. Presque tous sont situés à Isiro, chef-lieu du Haut-Uele. À l'époque coloniale, l'industrie hôtelière ne fut pas développée. D'après les renseignements de l'Office de l'information et des relations publiques pour le Congo belge et le Ruanda-Urundi de 1958, le Haut-Uele comptait sept hôtels[600] :

- dans le territoire de Dungu : l'hôtel *Au Relais* : une chambre A avec eau courante chaude et froide, de 200 à 250 francs ; quatre chambre B1 avec eau courante froide, de 150 à 200 francs ; + un restaurant :
- dans le territoire de Niangara : l'hôtel *Santos* avec eau courante froide ; quatre chambres B, de 150 à 200 francs ; deux chambres C, de 125 à 175 francs ; + un restaurant ; cinéma ;
- dans le territoire de Paulis :

600 *Guide du voyageur au Congo belge et au Ruanda-Urundi*, édité par l'Office de l'information et des relations publiques pour le Congo belge et le Ruanda-Urundi, Bruxelles, 1958.



Inauguration par la Force publique du monument aux morts d'Abyssinie, à Faradje, 1943. (HP 2009.3.585, collection MRAC Tervuren ; photo L. Van Bever (Inforcongo), 1943, MRAC Tervuren ©.)



Les soldats de la Force publique devant le monument aux morts d'Abyssinie, à Faradje, 1943. (HP.1956.15.2455, collection MRAC Tervuren ; photo L. Van Bever (Inforcongo), 1943, MRAC Tervuren ©.)



Quelques chefs coutumiers du territoire de Faradje devant le monument Asosa-Gambela-Sao à Faradje. (Photo équipe locale, Janine Aïwa, 2006.)

- l'hôtel *Mangbetu* des Vicicongo, avec eau courante froide ; deux chambres A, de 225 à 275 francs ; vingt chambres B, de 125 à 150 francs et de 175 à 200 francs ; trois chambres C, de 100 à 125 francs ; + un restaurant ; cinéma deux fois par semaine,
- l'hôtel *Victory* avec eau courante chaude et froide ; deux chambres A, de 200 à 250 francs ; quatre chambres B, de 125 à 150 francs ; + un restaurant,
- l'hôtel *La Potinière* avec eau courante froide ; quatre chambres C, de 150 à 200 francs ; + un restaurant ;
- dans le territoire de Wamba : l'hôtel des Sports : une chambre B, eau courante chaude et froide de 175 à 250 francs ; 4 chambres B1 et deux chambres C, eau courante froide, de 90 à 150 francs + un restaurant ;
- dans le territoire de Watsa : l'hôtel *Momvu* des chemins de fer vicinaux du Congo : eau courante froide, trois chambres A, de 150 à 200 francs, deux chambres B, de 125 à 175 francs, huit chambres C, de 75 à 100 francs + restaurant.

La rébellion des années 1964-1965 puis la zaïrianisation de l'époque mobutiste, suivie du délitement progressif de l'État congolais ont aggravé la situation touristique dans le Haut-Uele.

En 1972, le Haut-Uele comptait deux hôtels, situés à Isiro, l'hôtel *Mangbetu* (24 chambres) et l'hôtel *Oasis* (4 chambres).

Dans le tableau ci-après, sont répertoriés les établissements identifiés en 2007 comme hôtels par les services publics dans le territoire de Rungu, où se situe la cité d'Isiro.

Hôtels du territoire de Rungu en 2007

Nom	Propriétaire	Capacité
Mangbetu	CFU	19
Uele	Ebosila	19
Bomokandi	N'tumba	25
Les Vacanciers	N'tumba	-
Pumuzika	Pumuzika	10
Centre d'accueil	-	7
Guest House *Anziama*	Anziama	7
Antho	Antho	10
Cosmos	Vovos	7
Quatre Boutons	-	
Chantily Place	Kpoku Charlotte	
Bassin	Tandema	
Nava	Akanziade	
Vieux Nico	-	
Kambale	-	
Lola	-	
Tomeka	-	
Hewa Bora	Kalay	

Source : *Rapport annuel du territoire de Rungu*, exercice 2007 et service du tourisme du Haut-Uele.

Dans le territoire de Watsa, en dépit de la présence des foyers miniers et de grandes agglomérations, l'hôtellerie de type classique est quasi inexistante. Néanmoins, des chambres de passage, souvent construites en pisé et couvertes de tôles, existent.

Hôtels du territoire de Watsa

Nom	Propriétaire	Localisation	Capacité	État actuel
Hôtel de l'Uele	Masikini Kpaukpa	Moku	10	Bon
Hôtel *Clément*	M. Clément	Mungbere	15	Bon
Hôtel *Bonaro*	M. Bonaro	Mungbere	10	Assez bon
Hôtel *Tolanga*	M. Tolanga	Mungbere	8	Assez bon
Hôtel *Bon cria*	M. Coin	Mungbere	8	Bon

Citons encore, dans le reste du Haut-Uele, l'hôtel *Aseane*, à Wamba.

4. LES STRUCTURES SCOLAIRES DU HAUT-UELE

4.1. COUVERTURE ET EFFECTIFS SCOLAIRES DANS LE HAUT-UELE (1972-2008)

4.1.1. Couverture scolaire

Le Haut-Uele comptait, en 1972, 109 écoles primaires. L'État assurait la gestion de 12,48 % d'entre elles ; les Églises, de 80 %.

Implantation des écoles primaires dans le Haut-Uele par régime de gestion en 1971-1972

	Régimes subventionnés				Non subventionné	Total
	Officiel	Catholique	Protestant	Kimbanguiste		
Rungu	3	10	2		3	**18**
Niangara	1	4	1			**6**
Dungu	-	11	3			**14**
Wamba	1	28	3	1		**33**
Watsa	4	8	4		2	**18**
Faradje	5	11	2		2	**20**
Total	**14**	**72**	**15**	**1**	**7**	**109**
%	***12,84***	***66,05***	***13,76***	***0,91***	***6,42***	***100,00***

Source : *Bulletin des statistiques générales. Région du Haut-Zaïre*, Kisangani, Institut national de la Statistique/Division régionale de Kisangani, n° 3, 1972, p. 25, Fonds B. Verhaegen, archives de la section d'Histoire du Temps présent, Musée royal de l'Afrique centrale, CA.2008.1.

L'année suivante, en 1973, le nombre d'écoles primaires était passé de 109 à 114. Au cours de la même année, le nombre d'établissements secondaires, s'élevait, quant à lui, à 30 ; il était passé à 35 en 1974[601].

Le 30 novembre 1973, l'État zaïrois annonçait qu'il se réservait la souveraineté sur – et le contrôle de – tout le système éducatif zaïrois et qu'il nationalisait toutes les écoles. L'État devenait le seul acteur. Le pays ne comptait plus, désormais, qu'un réseau unique d'enseignement. Malgré cette nationalisation, il toléra cependant les activités des écoles privées, particulièrement celles des écoles maternelles. Mais en raison d'abus, des conditions de contrôle furent instituées : l'ouverture d'établissements privés d'enseignement fut désormais subordonnée à l'agrément préalable du ministère de l'Éducation nationale. Cette période fut cependant de courte durée. À la suite de nombreuses crises, en effet, on assista progressivement au désengagement de l'autorité de l'État dans le secteur éducatif. Celui-ci finit par rétrocéder, en 1977, une partie de la gestion scolaire aux Églises. Celles-ci signèrent une convention avec l'État, convention en vertu de laquelle il n'y eut plus, désormais, d'écoles catholiques, protestantes et kimbanguistes, mais des écoles « conventionnées » catholiques, protestantes et kimbanguistes. À partir de 1977, le système éducatif de la RD Congo comprit donc deux grandes catégories d'écoles : les écoles publiques et les écoles privées, la première catégorie comprenant elle-même deux sous-catégories : les écoles conventionnées (gérées par les Églises) et les écoles officielles ou laïques[602]. Une contribution des parents dans les frais scolaires et dans la gestion même des écoles fut de plus en plus fréquemment exigée.

On assiste, depuis, à l'« essaimage » des écoles, souvent de manière désordonnée.

Le Haut-Uele, n'a pas échappé à ce phénomène et les écoles s'y sont aussi multipliées.

601 *Bulletin des statistiques générales Région du Haut Zaïre*, Kisangani, Institut national de la Statistique, n° 7, 1974, pp. 16-17.

602 Mokonzi Gratien, MWinda Kadongo, *République démocratique du Congo, Fourniture efficace de services dans le domaine de l'enseignement public*, Johannesburg, AfriMAP-Open Society Initiative for Southern Africa, 2009, p. 18.

Répartition des établissements d'enseignement primaire, secondaire, supérieur et universitaire par territoire : niveau d'enseignement et régime de gestion

Territoire	Niveau primaire[a]							Niveau secondaire[b]							Niveau supérieur et universitaire						
	Régime de gestion							Régime de gestion							Régime de gestion						
	NC	ECC	ECP	ECK	ECI	PR	**TOT**	NC	ECC	ECP	ECK	ECI	PR	**TOT**	NC	ECC	ECP	ECK	ECI	PR	**TOT**
Dungu	6	40	24	0	0	2	**72**	3	10	4	0	0	3	**20**	0	0	0	0	0	0	**0**
Faradje	13	114	45	0	0	0	**172**	-	-	-	-	-	-	**48**	0	0	0	0	0	0	**0**
Niangara	0	25	11	0	0	0	**36**	3	7	1	0	0	0	**11**	0	0	0	0	0	0	**0**
Rungu	6	50	28	7	1	6	**98**	6	19	6	1	0	7	**28**	1	2	2	0	0	1	**6**
Wamba	15	106	45	2	0	4	**172**	10	31	14	0	0	1	**56**	0	0	0	0	0	0	**0**
Watsa	13	58	30	1	0	0	**102**	-	-	-	-	-	-	**15**	1	1	0	0	0	0	**2**
Total	**53**	**393**	**183**	**10**	**1**	**12**	**652**	-	-	-	-	-	-	**178**	**2**	**3**	**2**	**0**	**0**	**1**	**8**
%	***8,12***	***60,27***	***28,06***	***1,53***	***0,15***	***1,84***	***100,00***								***25,0***	***37,5***	***25,0***	-	*	***12,5***	***100,0***

NC : non conventionnée ; ECC : école conventionnée catholique ; ECP : école conventionnée protestante ; ECK : école conventionnée kimbanguiste ; ECI : école conventionnée islamique ; PR : privé.

Source : a) Coopération RD Congo, *Programme développement et éducation de l'enfant. Prévision de distribution des fournitures scolaires avec l'appui de l'Unicef, en 1re, 2e, 3e et 4e années*, 2008, pp. 13-33, 2008 ; b) Division provinciale orientale III de l'EPSP.

En 1995, il comptait 260 écoles primaires et 61 écoles secondaires[603]. En 2003, il comptait 11 écoles maternelles, 438 écoles primaires et 101 écoles secondaires et une université.

En 2008, l'essaimage se poursuivant, le nombre d'établissements était monté à 652 écoles primaires, 178 écoles secondaires et 8 écoles supérieures et universitaires. La situation détaillée de ces écoles et instituts est reprise dans le tableau ci-contre. L'État gérait 8 % des écoles primaires, l'Église catholique 60 %, les Églises protestantes 28 %. Nous ne possédons pas les données détaillées par régime de gestion pour l'enseignement secondaire. Au niveau supérieur, 2 des 8 établissements existants étaient gérés par l'État, 5 l'étaient par les Églises et un par le secteur privé.

4.1.2. Effectifs scolaires (1971-2003)

Les effectifs scolaires pour les années 1971 à 1974 sont détaillés au tableau suivant.

Effectifs scolaires 1971-1974 dans le Haut-Uele et % de filles

	Élèves			dont filles		
	1971-1972	1972-1973	1973-1974	1972-1973	1973-1974	% de filles
Écoles primaires	102.346	97.324	95.678	33.042	37.959	39,7
Écoles secondaires	5.369	6.817	6.652	-	1.728	26,0

Sources : année 1971-1972 : *Bulletin des statistiques générales. Région du Haut-Zaïre*, Kisangani, Institut national de la Statistique/Division régionale de Kisangani, n° 3, 1972, p. 27, Fonds B. Verhaegen, Archives de la section d'Histoire du temps présent, Musée royal de l'Afrique centrale, CA.2008.1 ; années 1972-1974 : *Bulletin des statistiques générales Région du Haut Zaïre*, Kisangani, Institut national de la Statistique, n° 7, 1974, pp. 16-17.

Au cours des années 1971-1974, près de cent mille enfants fréquentaient l'école primaire, contre 6.000 seulement l'école secondaire. Au cours de l'année 1973-1974, les filles représentaient 39,7 % des effectifs des écoles primaires et 26 % de ceux des écoles secondaires.

Les deux tableaux suivants présentent la répartition des élèves dans les écoles primaires et secondaires par régime de gestion pour l'année 1971-1972.

603 République démocratique du Congo, Ministères de l'Agriculture et de l'Élevage, du Plan, de l'Éducation nationale et de l'Environnement, Conservation de la nature, forêts et pêche, *Monographie de la Province-Orientale*, PNUD/UNOPS Programme national de relance du secteur agricole et rural (PNSAR) 1997-2001, s. l., octobre 1998, p. 294.

Répartition des élèves dans les écoles primaires du Haut-Uele par régime en 1971-1972

	Régimes subventionnés				**Non subventionné**	**Total**
	Officiel	Catholique	Protestant	Kimbanguiste		
Rungu	1.985	15.771	1.344		2.459	**21.557**
Niangara	220	4.325	564		0	**5.109**
Dungu	0	10.838	1.066		0	**11.404**
Wamba	271	22.853	3.281	800	0	**27.205**
Watsa	2.628	11.516	1.392		969	**16.505**
Faradje	1.902	15.767	1.720		1.177	**20.566**
Total	**7.004**	**80.370**	**9.367**	**800**	**4.605**	**102.346**
%	***6,84***	***78,52***	***9,15***	***0,78***	***4,5***	***100,00***

Source : *Bulletin des statistiques générales. Région du Haut-Zaïre*, Kisangani, Institut national de la Statistique/Division régionale de Kisangani, n° 3, 1972, p. 27, Fonds B. Verhaegen, Archives de la section d'Histoire du temps présent, Musée royal de l'Afrique centrale, CA.2008.1.

Répartition des élèves dans les écoles secondaires du Haut-Uele par régime en 1971-1972

	Régimes subventionnés				**Non subventionné**	**Total**
	Officiel	Officiel congr.	Catholique	Protestant		
Rungu	1.178		801	290	82	**2.251**
Niangara	432		-	-	-	**432**
Dungu	232	121	534	-	54	**820**
Wamba	-		502	70	-	**693**
Watsa	193		154	-	-	**347**
Faradje	-		507	219	-	**726**
Total	**2.035**	**121**	**2.498**	**579**	**136**	**5.369**
%	***37,90***	***2,25***	***46,52***	***10,78***	***2,53***	***100,00***

Source : *Bulletin des statistiques générales. Région du Haut-Zaïre*, Kisangani, Institut national de la Statistique/Division régionale de Kisangani, n° 3, 1972, p. 26, Fonds B. Verhaegen, Archives de la section d'Histoire du temps présent, Musée royal de l'Afrique centrale, CA.2008.1.

Au cours de l'année scolaire 1971-1972, seuls 6,84 % des élèves de l'enseignement primaire fréquentaient les écoles officielles. L'enseignement catholique concentrait, quant à lui, plus des trois quarts des effectifs, et les écoles protestantes 9,15 %. Dans l'enseignement secondaire, les écarts étaient moins nets entre les deux réseaux : 38 % des élèves fréquentaient les écoles officielles, contre 46,52 % pour les écoles catholiques et 10,78 % pour les écoles protestantes.

Au début des années 1990, les effectifs scolaires dans le primaire avaient baissé par rapport à leur niveau du début des années 1970. Ils n'atteignaient plus que 74.559 élèves en 1989-1990. Leur nombre avait ensuite remonté, pour atteindre 108.867 élèves en 1993-1994. Dans le secondaire, en 1989-1990, les effectifs avaient presque doublé par rapport à leur niveau de 1971-1972. Ils atteignaient 16.743 élèves en 1993-1994.

La proportion de filles dans l'enseignement s'était améliorée, puisque les filles représentaient 44 % des effectifs des écoles primaires et 35 % de ceux des écoles secondaires.

Évolution de la population scolaire par sexe de 1989 à 1994 dans le Haut-Uele

Année scolaire	Enseignement primaire				Enseignement secondaire			
	G	F	Total G+F	% F	G	F	Total G+F	% F
1989-1990	41.639	32.920	74.559	44	6.544	3.711	10.256	36
1990-1991	49.452	38.736	88.188	44	9.717	5.347	15.064	35
1991-1992	49.452	38.736	88.188	44	9.717	5.347	15.064	35
1992-1993	-	-	106.244	-	-	-	16.743	-
1993-1994	-	-	108.867	-	-	-	16.743	-

Source : République démocratique du Congo, Ministères de l'Agriculture et de l'Élevage, du Plan, de l'Éducation nationale et de l'Environnement, Conservation de la nature, forêts et pêche, *Monographie de la Province-Orientale*, PNUD/UNOPS Programme national de relance du secteur agricole et rural (PNSAR) 1997-2001, s. l., octobre 1998, p. 297.

Les effectifs scolaires pour l'année 2002-2003, dernière année pour laquelle nous disposons de statistiques pour le Haut-Uele, sont présentés au tableau suivant. Par rapport au début des années 1990, ils ont enregistré une progression, s'établissant à 135.588 élèves en primaire et 21.150 en secondaire.

Répartition des élèves dans les écoles primaires et secondaires et à l'université dans le Haut-Uele et proportion de filles en 2002-2003

	Garçons	Filles	Régime de gestion										Total	% filles
			ENC		ECC		ECP		ECK		EPR			
				%		%		%		%		%		
Primaire	73.714	61.874	10.269	7,6	100.292	74,0	20.107	14,8	1.019	0,8	3.901	2,9	**135.588**	45,6
Secondaire	14.692	6.458	2.364	11,2	11.884	56,2	5.983	28,3	275	1,3	644	3,0	**21.150**	30,5
Universitaire	250	100	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	**350**	28,6

ENC : école non conventionnée, dite officielle ; ECC : école conventionnée catholique ; ECP : école conventionnée protestante ; ECK : école conventionnée kimbanguiste ; EPR : privé.
Source : République démocratique du Congo, Ministère du Plan, Unité de pilotage du processus DSRP, *Monographie de la Province-Orientale*, Kinshasa, mars 2005, p. 130.

En 2003, 7,6 % des élèves de l'enseignement primaire fréquentaient les écoles officielles. L'enseignement catholique concentrait, quant à lui, 74 % des effectifs, l'enseignement protestant, 14,8 %. Dans l'enseignement secondaire, 11,2 % des élèves fréquentaient les écoles officielles, contre 56,2 % pour les écoles catholiques et 28,3 % les écoles protestantes.

Le pourcentage de filles dans l'enseignement avait progressé par rapport aux années 1990 pour atteindre 45,6 % dans le primaire, mais régressé dans le secondaire, où elles ne représentaient plus que 30,5 %. À l'université, la proportion de filles atteignait 28,6 %.

Les données présentées ci-dessus fournissent un aperçu quantitatif de la situation de l'enseignement dans le Haut-Uele. Elles présentent le nombre d'établissements scolaires et les effectifs scolaires au début des années 1970 et dans les années 2000, mais elles ne permettent aucune appréciation de la qualité de l'enseignement. Nous ne disposons malheureusement, pour le Haut-Uele, d'aucun indicateur qualitatif. Ceux contenus dans les annuaires statistiques de l'enseignement primaire, secondaire et professionnel réalisés par la Cellule technique pour les statistiques de l'éducation (CTSE)[604] ne présentent, en effet, les données que jusqu'au niveau des provinces, c'est-à-dire, la Province-Orientale.

Nous disposons, cependant, pour l'année 1995, de quelques données que nous livrons ci-dessous.

Le taux de scolarisation dans le Haut-Uele était de 55,2 % dans le primaire et de 10,5 % dans le secondaire. Au niveau de la Province-Orientale, ces taux étaient légèrement supérieurs et s'élevaient respectivement à 58,6 % et 11,6 %.

Taux brut de scolarisation en primaire et secondaire dans le Haut-Uele en 1995

Population scolarisable 6-11 ans	**197.211**
Population scolarisable 12-17 ans	**159.647**
Élèves primaire	**108.867**
Élèves secondaire	**16.743**
Taux de scolarisation (%) :	
Primaire	**55,2**
Secondaire	**10,5**

Source : République démocratique du Congo, Ministères de l'Agriculture et de l'Élevage, du Plan, de l'Éducation nationale et de l'Environnement, Conservation de la nature, forêts et pêche, *Monographie de la Province-Orientale*, *op. cit.*, p. 296.

La faiblesse de ces taux s'expliquait en partie par le renchérissement du sytème d'enseignement et la ruée des jeunes vers les carrières d'exploitation artisanale d'or et de diamant.

Les informations de terrain recueillies par les équipes locales dans les différents territoires du Haut-Uele, qui sont présentées au point suivant consacré aux structures scolaires par territoire, semblent confirmer la persistance d'un délabrement important du système éducatif, comparable à celui que dénonçait en 2002 déjà la Banque mondiale pour le pays en général dans une étude intitulée *Le Renouveau du système éducatif de la République démocratique du Congo*[605]. Celle-ci pointait quatre problèmes importants minant l'accès et la qualité de l'enseignement en RD Congo :

– une couverture relativement faible au niveau primaire, avec de grandes inégalités dans l'accès et une extension incontrôlée au niveau secondaire et supérieur ;
– une grave détérioration de la qualité de l'éducation à tous les niveaux ;
– un système d'administration scolaire lourd et désuet ;
– un très bas niveau de dépenses et un système de financement inefficace et inéquitable.

Un certain nombre de caractéristiques du système scolaire congolais peuvent, selon nous, s'appliquer au Haut-Uele. La principale est le nombre insuffisant d'écoles et de classes par rapport à une population scolarisable en augmentation constante. Cette inadéquation a, surtout en milieu rural, une incidence sur la distance séparant l'élève de son école. En l'absence de service organisé de transport des élèves, cela expose les enfants en âge scolaire à commencer leur scolarité avec retard[606]. Au niveau secondaire et supérieur, l'aire de recrutement d'une école étant bien supérieure encore à celle d'une école primaire (de grands espaces géographiques étant dépourvus d'établissements secondaires et universitaire), cela peut entraîner de faibles taux de transition entre le primaire

604 Cellule technique pour les statistiques de l'éducation, *Annuaire statistique de l'enseignement primaire, secondaire et professionnel. Année scolaire 2006-2007*, Kinshasa, 2008 ; Celulle technique pour les statistiques de l'éducation (CTSE), *Annuaire statistique de l'enseignement primaire, secondaire et professionnel. Année scolaire 2008-2009*, Kinshasa, juillet 2010.

605 Banque mondiale, *Le Renouveau du système éducatif de la République démocratique du Congo : priorités et alternatives*, Région Afrique, Département du Développement humain, 2002, « série Documents de travail, n° 68. »

606 Banque mondiale, *op. cit.*, p. 27.

et le secondaire, d'une part, et entre le secondaire et le supérieur, d'autre part.

Une autre caractéristique de ce système est l'insuffisance des enseignants par rapport à la population scolarisable et scolarisée. À titre indicatif, en 2008-2009, le ratio élèves-enseignants était, au niveau national, de 37 dans le primaire. S'ajoute à cela le faible degré de qualification des enseignants. En 2006-2007, le taux de qualification des enseignants du primaire était de 93 % pour la RD Congo, mais de 80 % en Province-Orientale. Dans l'enseignement secondaire, ces pourcentages atteignaient respectivement 32 % et 23 %[607]. À ce problème de qualification scientifique des enseignants s'ajoute, en outre, bien souvent, celui de leur manque de qualification pédagogique.

Quant au taux brut de scolarisation, il est insuffisant, à chaque niveau d'enseignement. Dans le pré-primaire, en 2008-2009, il était, au niveau national de 3,8 % et en Province-Orientale, de 2,2 %. Dans le primaire, il était respectivement de 90,3 % et de 96,6 %. Dans le secondaire, il était respectivement de 40,0 % et de 33,8 %[608].

Enfin, en ce qui concerne l'indice de parité (taux brut de scolarisation des filles/taux brut de scolarisation des garçons), il était, pour la même année, dans le primaire, de 0,89 % au niveau national contre 0,95 % en Province-Orientale ; dans le secondaire, de 0,56 % tant au niveau national qu'au niveau de la Province-Orientale.

Les données recueillies dans les différents territoires du Haut-Uele présentées ci-après mettent particulièrement l'accent sur la mauvaise qualité des bâtiments scolaires (souvent construits en matériaux non durables), l'absence de matériel scolaire, la sous-qulification des enseignants et l'absence de recyclage de ceux-ci.

4.2. LES STRUCTURES SCOLAIRES PAR TERRITOIRE

4.2.1. Territoire de Dungu

En 2010, le territoire de Dungu compte cinq écoles maternelles, quatre-vingt-dix-sept écoles primaires, seize écoles secondaires et sept écoles professionnelles techniques.

607 *Idem*, p. 29.

608 *Annuaire statistique de l'enseignement primaire, secondaire et professionnel. Année scolaire 2008-2009*, *op. cit.*, pp. 46 et 50.

Répartition des écoles du territoire de Dungu par chefferie

Chefferie	maternelles	primaires	secondaires générales	professio. techniques
Wando	4	84	13	6
Malingindo	0	4	1	0
Ndolomo	1	9	2	1
Total	**5**	**97**	**16**	**7**

Source : Rapport annuel du territoire de Dungu.

On observe une nette concentration des écoles dans la chefferie Wando. Dans leur ensemble, ces écoles sont gérées par des associations d'Églises conventionnées : catholique (écoles conventionnées catholiques, ECCATH), protestantes (Communauté évangélique au Centre de l'Afrique, CECA 20 et écoles conventionnées protestantes/Assembly of God, ECP/AOG) et du réseau non conventionné. Les écoles professionnelles et techniques organisent les options suivantes : option agricole, menuiserie, coupe et couture, etc. La plupart de ces écoles manquent d'équipement et de personnel qualifié. À l'initiative des parents et des chefs de chefferie, d'autres écoles voient aussi le jour, mais sans pour autant avoir tenu compte des normes de viabilité.

Les écoles primaires de Dungu-centre sont bien loties en infrastructures. Quelques écoles secondaires sont construites en matériaux durables, grâce aux appuis d'ONG internationales telles que Terre sans frontière (TSF), le Haut commissariat aux réfugiés (HCR), l'Organisation des Nations unies pour la coordination des actions humanitaires (OCHA/LWR).

La scolarisation n'est élevée qu'au niveau primaire. Les enfants de 6 à 18 ans sont scolarisés à 49 %. Un pourcentage très élevé de filles abandonne les études dès le niveau primaire. Elles deviennent mères très jeunes et retombent assez vite dans l'analphabétisme. Les garçons, après avoir quitté l'école, deviennent vendeurs de cigarettes, de bonbons…, fraudeurs ou exercent divers petits métiers dans les entreprises de la place. Rares sont ceux qui deviennent cultivateurs.

Le recyclage des enseignants est quasi inexistant. Notons cependant quelques petites initiatives prises par des gestionnaires d'écoles.

4.2.2. Territoire de Faradje

Dans le territoire de Faradje, on compte actuellement une école d'enseignement maternel, 153 écoles primaires et 36 écoles secondaires, mais aucun établissement d'enseignement supérieur et universitaire. Dans l'ensemble, ces établissements affichent une certaine capacité d'accueil, qu'ils appartiennent à l'État ou au secteur privé. Environ 88 % des enseignants de l'enseignement primaire possèdent le diplôme requis pour exercer le métier d'enseignant, tandis que ce pourcentage tombe à moins de 20 % dans les écoles secondaires. Par ailleurs, aucun recyclage des enseignants n'est organisé.

Répartition des écoles du territoire de Faradje par chefferie

Niveau/ Chefferies	Écoles maternelles	primaires	secondaires
Kakwa	0	8	2
Mondo	0	2	
Logo-Bagela	0	16	4
Dongo	0	6	
Logo-Lolia	0	20	8
Logo-Ogambi	1	55	11
Logo-Obeleba	0	20	3
Logo-Doka	0	26	8
Total	**1**	**153**	**36**

Source : équipe locale.

4.2.3. Territoire de Niangara

Le territoire de Niangara compte actuellement deux écoles maternelles appartenant au réseau catholique du diocèse d'Isiro-Niangara ; 61 écoles primaires (avec 350 classes), dont 45 appartiennent au diocèse d'Isiro-Niangara, 5 au diocèse de Dungu-Doruma et 11 au réseau protestant (AOG et CECA 20) ; 12 écoles secondaires (avec 68 classes), dont 9 écoles appartiennent au diocèse d'Isiro-Niangara, une au réseau protestant (AOG) et deux au réseau officiel.

De ces 73 écoles, à peine 27 sont agréées par les pouvoirs publics et leur personnel payé par l'État congolais ; les 46 autres sont à charge des seuls parents.

En général, les infrastructures et les équipements (livres, meubles, matériel didactique…) de ces écoles sont dérisoires. Á peine six d'entre elles possèdent des bâtiments construits en matériaux durables. Toutes les autres sont construites en matériaux provisoires, ce qui exige leur renouvellement chaque année.

La capacité d'accueil, bien que dépendant de la population scolarisable et de la nature des bâtiments, reste, en moyenne, dans la norme.

Concernant la qualification des enseignants (le niveau d'études), la plupart d'entre eux sont, en général, des diplômés ayant accompli 4 ans (D4) ou 6 ans (D6) d'études, dans les écoles primaires mécanisées[609] et payées. Dans les écoles primaires non agréées et non mécanisées, en revanche, leur qualification laisse grandement à désirer : on y recrute souvent des enseignants sans aucune qualification (PP5, PP4, PP3, voire PP2 ou PP1[610]).

Au secondaire, la situation est plus grave encore : même dans les écoles mécanisées, le corps enseignant est constitué presque exclusivement d'enseignants D6 ou PP6. Les quelques rares enseignants qualifiés (gradués G3 ou licenciés L2[611]) y occupent le poste de préfet. Dans la majorité des écoles non mécanisées (si pas dans toutes), la direction est confiée à des personnes sous-qualifiées.

Ajoutons qu'il y a plus de deux décennies que les enseignants n'ont plus connu de recyclage officiel dans le territoire de Niangara.

4.2.4. Territoire de Rungu

Le territoire de Rungu compte actuellement 92 écoles maternelles, primaires, secondaires et professionnelles, 4 instituts supérieurs et 2 universités. La cité d'Isiro, située dans ce territoire, concentre une bonne partie de ces écoles, surtout celles de niveau supérieur et universitaire.

70 % des écoles primaires occupent des bâtiments construits en matériaux provisoires (pisé), et ce, surtout en milieu rural. La densité d'occupation des classes est très élevée : 45 élèves par local, en moyenne. Quant à la formation des enseignants, elle laisse à désirer : le nombre moyen d'années études des enseignants est de 4 ans dans

609 Une école « mécanisée » est un école dont les enseignants figurent sur la liste de paie.

610 « PP » signifie postprimaire : PP1 : une année d'études après l'école primaire ; PP2 : deux années d'études après l'école primaire ; PP3 : trois années d'études après l'école primaire, et ainsi de suite.

611 G3 : 3 années de graduat ; L2 : deux années de licence.

l'enseignement primaire et de 6 ans dans l'enseignement secondaire. Ajoutons à cela que les services officiels de l'EPSP n'ont plus organisé de recyclage depuis plus de 15 ans.



Bâtiments administratifs de l'Université de l'Uele à Isiro. (Photo équipe locale, février 2011.)

4.2.5. Territoire de Wamba

À l'heure actuelle, eu égard à son poids démographique, le territoire de Wamba dispose du plus grand nombre d'écoles du territoire, tant au niveau primaire que secondaire, soit, au total, 232 écoles : 4 écoles maternelles, 172 écoles primaires et 56 écoles secondaires et professionnelles. Cette situation lui a valu l'installation de deux sous-divisions de l'Enseignement primaire, secondaire et professionnel au chef-lieu du territoire.

Le tableau ci-après présente la répartition de ces écoles par entité administrative.

Répartition des écoles du territoire de Wamba par chefferie/secteur

		Écoles		
Entités	**maternelles**	**primaires**	**secondaires**	**Total**
Cité Durunga	3	7	4	14
Bafwakoy	-	17	3	20
Mahaa	-	17	3	20
Malamba	-	4	-	4
Bafwangada	-	18	7	25
Timoniko	-	19	9	28
Wadimbisa	-	10	4	14
Malika-Ateru	-	5	1	6
Malika-Toriko	-	39	11	50
Makoda	1	21	9	31
Mangbele	-	2	1	3
MMB	-	13	4	17
Total	**4**	**172**	**56**	**232**

Source : *Rapport annuel du territoire de Wamba*, 2007.

22 écoles primaires et 10 écoles secondaires appartiennent au réseau non conventionné ; 2 écoles maternelles, 118 écoles primaires et 31 écoles secondaires appartiennent, quant à elles, au réseau catholique ; 37 écoles primaires et 14 écoles secondaires au réseau protestant/CECCA16 ; 5 écoles primaires au réseau conventionné ; 2 écoles maternelles, 2 écoles primaires et une école secondaire relèvent du secteur privé.

Très peu nombreux sont les établissements construits en matériaux durables. La majorité des écoles est fabriquée en pisé, avec une toiture couverte de feuilles. Aussi la population est-elle appelée à intervenir chaque année pour la reconstruction des bâtiments.

La capacité d'accueil moyenne des classes est normale, c'est-à-dire de 25 élèves par classe. Il arrive cependant que l'on enregistre de 35 à 50 élèves par salle de classe.

La formation des enseignants laisse à désirer. Ils sont, dans leur majorité, des diplômés d'État (D6), et ceci tant au niveau des écoles primaires qu'à celui des écoles secondaires. Les détenteurs d'un graduat ou d'une licence sont rares. Ceux-ci occupent généralement les postes de direction dans les écoles secondaires. Dans l'enseignement primaire, il arrive même que soient acceptés comme enseignants des personnes n'ayant pas terminé leurs études primaires. Ajoutons, enfin, qu'au sein du corps professoral, l'on trouve des diplômés provenant de sections autres que pédagogiques.

4.2.6. Territoire de Watsa

La situation actuelle est présentée au tableau ci-après, où les écoles du territoire de Watsa sont réparties par chefferie, secteur et cité.

Répartition des écoles du territoire de Watsa par chefferie, secteur et cité

	Enseignement									
Entité	**primaire**				**secondaire**			**supérieur et universitaire**		
	NC	ECC	ECP	Total	NC	ECC	Total	NC	ECC	Total
Andikofa		2		2			1			
Andobi	2	12	5	19	1	2	3			
Ateru				10			1			
Gombari				12			4			
Kelbo	2	6	1	7			1			
Kibali				4			3			
Mangbetu				7			1			
Mari minza				10			1			
Walese				11			2			
Cité de Watsa				-			-	1	1	2
Total	**4**	**20**	**6**	**82**	**1**	**2**	**17**	**1**	**1**	**2**

NC : non conventionnée ; ECC : école conventionnée catholique ; ECP : école conventionnée protestante.

La majorité des écoles appartiennent, par ordre d'importance, au réseau catholique, puis au réseau protestant et, enfin, à l'État. Les établissements d'enseignement supérieur sont un institut supérieur des techniques médicales, relevant du ministère de la Santé, et un institut supérieur pédagogique, géré par le diocèse d'Isiro-Niangara. Ces écoles sont peu équipées en matériel didactique et en manuels et elles accusent, en outre, une insuffisance en personnel enseignant qualifié.

Dans la plupart des cas, les directions des écoles sont aux mains de personnes disposant, au maximum, d'un diplôme d'humanités D6 (diplôme d'État) ; rares sont celles possédant un graduat. Les gradués occupent, quant à eux, généralement les postes de direction des écoles secondaires. Les préfets possédant une licence sont rares. La carence est de plus en plus grande à l'intérieur du territoire.

5. LE SYSTÈME DE SANTÉ DU HAUT-UELE

5.1. L'INFRASTRUCTURE SANITAIRE DU HAUT-UELE

En 1965, les structures sanitaires du Haut-Uele comportaient 17 hôpitaux ou cliniques (10 de ces établissements étaient gérés par l'État, 1 par une mission religieuse, 4 par la Croix-Rouge, 2 par des opérateurs privés) et 135 dispensaires.

Infrastructure sanitaire du Haut-Uele en 1965

Territoire/ localité	Hôpitaux et cliniques	Appartenance	Dispensaires	Autres
Dungu	1	État		
Doruma			31	1 maternité et 1 léproserie
Faradje	2	État	14	
Aba	1	Mission	6	
Niangara	2	État	9	1 léproserie
Paulis	2	État		1 sanatorium
Medje	1	Croix-Rouge		1 maternité
Rungu	1	État (CAC)	27	1 léproserie
Wamba	1	État	1	1 maternité
Pawa	1	Croix-Rouge		1 léproserie
Babonde	1	Croix-Rouge		
Matete	1	Croix-Rouge	20	2 léproseries
Bayenga	1	Privé	4	
Watsa	1	Privé	7	1 maternité
Gombari	1	État	16	2 léproseries
Total	**17**		**135**	

Source : *Annuaire de la République démocratique du Congo*, Agence nationale de publicité congolaise, 1965, pp. 82-83.

En 1974, les hôpitaux d'État étaient au nombre de huit, offrant au total 1.506 lits, et 13 médecins de l'État. Ceux-ci se répartissaient comme suit par territoire :

Nombre d'hôpitaux et de médecins dans le Haut-Uele en 1974

Territoire	Population	Établissements médicaux	Nombre de médecins de l'État
Dungu	123.133	1	4
Faradje	124.760	1	1
Niangara	63.044	1	1
Rungu	208.028	2	3
Wamba	203.827	1	2
Watsa	108.388	2	2
Total	**831.180**	**8**	**13**

Source : République du Zaïre, Service du Plan, *Rapport de mission. Région du Haut-Zaïre*, 1976, p. 114, Fonds Benoît Verhaegen, archives de la section d'Histoire du Temps présent, Musée royal de l'Afrique centrale, CA.2008.1.

L'infrastructure sanitaire[612] était complétée par quelques hôpitaux de missions, des dispensaires d'État et de missions et des dispensaires satellites rattachés aux dispensaires d'État[613]. La plupart de ces hôpitaux étaient vétustes et mal entretenus. Souvent, ils ne fonctionnaient plus, par manque de pièces de rechange et de techniciens spécialisés dans l'entretien ou par manque d'électricité. Quant au personnel médical, il était totalement insuffisant. Ainsi, les hôpitaux d'État ne comptaient-ils que 13 médecins (1,5 médecin pour 100.000 habitants). Quant aux infirmiers diplômés, leur nombre avait connu une chute continue au cours des cinq années précédentes. Ils étaient souvent responsables d'un hôpital ou d'un dispensaire important. Les dispensaires ruraux étaient, quant à eux, gérés par des infirmiers auxiliaires ou des aides accoucheuses, confrontés à de graves difficultés, en raison d'une formation insuffisante, du manque de moyens, et de l'isolement. Les unités médicales manquaient de médicaments ; les dispensaires en étaient même complètement dépourvus. Cette pénurie était en grande partie imputable aux vols tout au long du transport et du circuit de distribution[614].

Au cours des années 1970, la RD Congo décida de la création d'unités de santé décentralisées qui associeraient la population au fonctionnement de celles-ci : les zones de santé, l'unité de base de planification sanitaire, dont l'objectif prioritaire était l'accessibilité des soins de santé à toute la population.

La zone de santé[615], regroupant tous les services, quels qu'en soient les propriétaires (État, société privée, mission

612 République du Zaïre, Service du Plan, *Rapport de mission. Région du Haut-Zaïre*, 1976, p. 112, Fonds Benoît Verhaegen, Archives de la section d'Histoire du Temps présent, Musée royal de l'Afrique centrale, III-5813/BV.

613 Nous ne possédons de données chiffrées que pour l'ensemble du Haut-Zaïre : celui-ci comptait 50 hôpitaux, dont 32 d'État. Les autres se répartissaient en part égales entre les sociétés et les missions. Il existait 23 dispensaires d'État, 23 dispensaires de sociétés ou de missions et 480 dispensaires satellités rattachés aux dispensaires d'État. Voir République du Zaïre, Service du Plan, *Rapport de mission. Région du Haut-Zaïre*, *op. cit.*, p. 112.

614 République du Zaïre, Service du Plan, *Rapport de mission. Région du Haut-Zaïre*, *op. cit.*, pp. 114-117.

615 Janssens, P.G., Kivits, M. et Vuylsteke, J., *Médecine et hygiène en Afrique centrale de 1885 à nos jours*, vol. I, Bruxelles, Fondation roi Baudouin, 1992, p. 143.

religieuse) comprend, en milieu rural, en moyenne 20 centres de santé (un pour 5.000 habitants) et un hopital général de référence pour 100.000 habitants. En ville, elle comprend en moyenne 10 centres de santé (un pour 10.000 habitants) et un centre hospitalier pour 100.000 habitants.

Le centre de santé est responsable de la promotion de la santé de la population dont il a la charge. Il a pour mission d'offrir á la population un paquet minimum d'activités de prestation de soins de santé primaires, avec la participation communautaire. L'hôpital général de référence offre un paquet complémentaire d'activités de soins de santé de référence.

Les centres et postes de santé assurent un ensemble d'activités curatives, préventives et promotionnelles[616].

Le pays fut découpé en 306 zones de santé. Le Haut-Uele en comptait 10, avec une inspection médicale à Isiro.

En 2003, un redécoupage des zones de santé fut opéré. Pour l'ensemble de la RD Congo, leur nombre est passé de 306 à 515 ; pour le Haut-Uele, de 10 à 13. Deux districts sanitaires ont été créés : le district du Haut-Uele Ouest et le district du Haut-Uele Est.

Le district sanitaire du Haut-Uele Est a son siège dans la cité de Watsa. Il couvre les territoires de Faradje et de Watsa. Ce district se subdivise administrativement en cinq zones de santé découpées en 88 centres de santé. Le district sanitaire du Haut-Uele Ouest a Isiro pour siège. Il couvre les territoires de Dungu, de Niangara, de Rungu et de Wamba. Il compte huit zones de santé, composées de 140 centres de santé. Le tableau ci-après récapitulent la situation des structures sanitaires du Haut-Uele en 2007.

616 Mushagalusa Salongo, P., *Étude des déterminants de l'utilisation des services de santé dans la zone de santé de Kadutu, province du Sud Kivu - RD Congo*, Kinshasa, Université de Kinshasa, maîtrise en Santé publique/ économie de la santé, 2005, consulté le 12 mai 2011 sur www.memoireonline.com/04/06/152/m_etude-determinants-socio-economiques-utilisation-services-sante16.html

Subdivisions administratives des districts sanitaires Haut-Uele Est et Ouest en 2007

District sanitaire	Territoire	Zone de santé	Nbre hôpitaux	Nbre centres de Santé	Pop. totale	Taux de couverture	Partenaires
Haut-Uele Est	Faradje	Aba	1	16	100.529	100	Foda, OMS, Malteser, Unicef, Églises
		Faradje	1	18	93.285	97,6	OMS, Foda, Pev, Malteser, TIDC
	Watsa	Gombari	1	19	72.489	100	Foda, OMS, Medair, Pevunicef, BDOM/Wamba
		Makoro	1	17	107.398	100	Unicef, OMS, Foda, Malterser, Paroisse, Église, Communauté
		Watsa	2	18	140.247	100	Ps9fed, Medair, OMS, Pev, Foda, Apoc
Haut-Uele Ouest	Dungu	Doruma	1	12	57.767	82	Msf, OMS, Ps9fed, Pev/ Gavi, Pronanut, Foda
		Dungu	1	20	106.875	100	MSF, PNUD, Foda, OMS, Oxfam/Q Diocèse Dungu Doruma, Ps9+Medair
	Niangara	Niangara	1	16	87.877		Foda, Medair, Pev,
	Rungu	Isiro	4	29	205.312	100	Pf9fed + Medair, OMS, Foda, PNMLS, UNFPA, TIDC
		Rungu	2	14	83.774		Foda, Medair, Pev,
	Wamba	Boma Mangbetu	1	14	86.749		Foda, Medair, Pev,
		Pawa	2	18	125.383	100	Memisa Belgique, Ps9fed, Medair, OMS, Pev, Foda, Cordaid, Églises catholique et protestante, gouvernement/ communauté
		Wamba	2	17	107.166		Medair, OMS, UNFPA, Foda et Église catholique
Total		**13**	**20**	**228**	**1.374.851**		

Source : Inspection district sanitaire du Haut-Uele Ouest.

Les formations sanitaires du Haut-Uele s'approvisionnent en médicaments à la Centrale d'achat et de distribution des médicaments essentiels de Bunia (Cadimebu) qui possède un dépôt à Isiro (comptant parmi les membres fondateurs sont l'ONG Internationale Medair et PS9FED) à l'ouest ou à la Centrale d'achat et de distribution des médicaments essentiels du Nord Ituri et du Haut-Uele (Caamenihu) à l'est[617].

5.2. CONTEXTE POLITIQUE ET INCIDENCE SUR LA SANTÉ DES POPULATIONS[618]

Depuis 1996, la Province-Orientale a été marquée par plusieurs années de guerre d'agression et/ou de conflits interethniques. Elle fut administrée, à certains moments, par six factions rebelles appuyées par des forces étrangères, ce qui a considérablement affaibli l'autorité de l'État dans cette région, avec pour conséquence une forte dégradation des services publics et une réduction drastique du pouvoir d'achat de la population.

La situation sanitaire du Haut-Uele s'est ainsi dégradée à la suite de ces conflits armés et de l'insécurité qui y règne. Ce territoire est encore aujourd'hui victime des exactions de la LRA (voir *supra*) qui sévit depuis 20 ans dans cette partie du pays.

Les infrastructures de santé sont en mauvais état et le personnel (médical et paramédical) dont elles disposent est trop peu nombreux. En 2003, le Haut-Uele comptait 26 médecins, 5 AG, et 16 infirmiers de niveau A1[619] pour une population évaluée à 1.267.231. En 2007, le nombre de médecins était de 33, pour une population évaluée à 1.612.547 habitants.

Plusieurs organisations humanitaires se sont installées dans le Haut-Uele, notamment à Faradje, en raison de l'insécurité engendrée par le présence de groupes armés (LRA) et pour tenter de remettre en état les infrastructures sanitaires. Citons l'OCHA, le Foda, l'OMS, Malteser, l'Unicef, PEV, TIDC, PS9FED, MSF, le PNUD, Oxfam, PNMLS, l'UNFPA, TIDC, Memisa, Cordaid.

Ces organismes sont chargés de la revitalisation des soins de santé primaire, de la surveillance, du dépistage et du traitement des maladies, de la lutte contre la malnutrition, de l'appui en médicaments essentiels, de la formation du personnel de santé. Ils travaillent également à l'amélioration de l'approvisionnement en eau potable, par la construction d'infrastructures d'eau, à l'amélioration des conditions d'hygiène et à la sécurité alimentaire.…

Un programme de santé, le Programme Santé 9e Fonds européen de développement (PS9FED), conçu et financé par le Gouvernement congolais et la Commission européenne fut lancé en 2005. S'inscrivant dans le programme d'actions prioritaires du gouvernement (PAP), il visait à améliorer la qualité des soins, à les rendre plus accessibles grâce à la prise en charge par le projet d'un tiers payant (en cash ou en médicaments essentiels génériques), à améliorer les pratiques de gestion et enfin à moderniser l'administration sanitaire. L'appui apporté par le PS9FED au district sanitaire du Haut-Uele Ouest (Isiro) a permis de renforcer l'encadrement des zones de santé.

Dans le Haut-Uele, depuis octobre 2008, MSF est en première ligne pour assister les populations victimes des exactions de la LRA.

Le tableau suivant présente les projets financés par les acteurs humanitaires dans le Haut-Uele en 2010.

617 « Le PS9FED en RDC. La Province-Orientale », Programme santé du 9e FED en République démocratique du Congo, sur http://ps9fed.609.be/index.php?page=non, consulté le 22 mars 2011.

618 *Ibidem*.

619 République démocratique du Congo, Ministère du Plan, Unité de pilotage du processus SSRP, *Monographie de la Province-Orientale*, *op. cit.*, p. 52.

Projets financés par les acteurs humanitaires dans le Haut-Uele en 2010

Secteur d'intervention	Titre du projet	Montant alloué (USD)
PREMIÈRE ALLOCATION 2010 – HAUT-UELE		3.425.984
Abris et biens non alimentaires	Assistance en kits NFI (non food items, biens non alimentaires) à 1.400 ménages déplacés des attaques de LRA dans le village d'Isiro (territoire de Rungu)	300.000
	Assistance en NFI pour la protection des populations déplacées de Niangara et périphéries sud	249.000
Eau, hygiène et assainissement	Améliorer l'accès à l'eau et aux installations sanitaire à Isiro	163.554
	Approvisionnement en eau potable et construction des infrastructures d'assainissement pour la population de la zone de santé Isiro	250.000
	Construction des points d'eau et latrines comme moyen de lutte contre les maladies d'origine hydrique dans les aires de santé de l'axe Dungu-Niangara	200.000
Éducation	Appui à la réhabilitation des infrastructures scolaires pour les personnes déplacées, autochtones de la zone de santé de Niangara	385.000
Logistique	Réhabilitation de l'axe Durba-Faradje en travail HIMO et appui mécanisé	193.549
Nutrition	Prise en charge intégrée de la malnutrition aiguë dans les structures de santé de 2 zones de santé Rungu et Aba, Haut-Uele	428.000
Protection	Projet d'assistance et de protection d'urgence pour les enfants non accompagnés, les enfants sortis des forces et groupes armés dans les axes Rungu-Isiro-Niangara, Dungu, Faradje et Bangadi	466.881
Santé	Projet d'appui aux soins de santé primaire en faveur des populations déplacées dans la zone de santé de Rungu et appui aux activités de vaccination intensives dans la zone de santé de Dungu	190.000
Sécurité alimentaire	Assistance agricole à 2.500 ménages (déplacés, retournés, familles d'accueil) du territoire de Rungu dans le Haut-Uele	300.000
	Restaurer l'autonomie des populations déplacées sur l'axe Kurukwata-Aba-Lagabe, district du Haut-Uele	300.000

Source : OCHA, *Action humanitaire en Province-Orientale. Rapport mensuel et bilan annuel partiel 2010*, OCHA, décembre 2010, p. 17.

Au plan sanitaire, dans le Haut-Uele[620], 90 % de la morbidité est constitué du paludisme, des infections respiratoires aiguës, des maladies diarrhéiques, des infections sexuellement transmissibles et du VIH/SIDA, de la filariose et, à certains endroits, de la malnutrition (souvent liée aux conflits et aux déplacements de population qui en découlent). Les épidémies de méningite et de peste pulmonaire sont fréquentes. La trypanosomiase humaine africaine et l'onchocercose (entraînant la cécité) y sont également observées. Le mois de mars 2011 s a été marqué par une suspicion de fièvre hémorragique virale à Dungu[621].

620 Agence européenne pour le développement et la Santé, « Le PS9FED en RDC. La Province-Orientale », Programme santé du 9e FED en République démocratique du Congo, sur : http://ps9fed.609.be/index.php?page=non, consulté le 22 mars 2011.

621 OCHA, *Rapport mensuel. Action humanitaire en Province-Orientale*, OCHA, mars 2011, p. 8.

5.3.LESSTRUCTURESSANITAIRESPARTERRITOIRE

5.3.1. Territoire de Dungu

Le territoire de Dungu compte deux hôpitaux généraux, un à Dungu et un à Doruma, avec deux zones de santé rurales, 24 centres de santé (dont deux sont dits de référence) et 22 postes de santé.

Répartition des structures sanitaires par secteur dans le territoire de Dungu

Chefferie	Hôpitaux	Médecins	Centres de santé	Postes de santé
Wando	1	3	19	21
Malongindo	-	-	2	-
Ndolomo	1	1	3	1
Total	**2**	**4**	**24**	**22**

Source : Bureau de la zone de santé de Dungu.

Tous ces hôpitaux, centres et postes de santé appartiennent à des opérateurs privés. L'approvisionnement en produits pharmaceutiques est assuré par l'organisme humanitaire Medair. Les infrastructures sont dans un état de délabrement avancé et les conditions de travail sont difficiles. Les quatre médecins qui travaillent dans les deux hôpitaux du territoire sont des généralistes.

Médecins sans frontières s'est implanté à Dungu, qui est devenu le centre de l'activité de ses équipes d'urgence et d'assistance aux populations du Haut-Uele. « Intervention difficile, faite par avion du fait de l'impossibilité de se déplacer par voie terrestre à cause de l'insécurité mais aussi de l'état déplorable des infrastructures routières, en particulier de l'effondrement de la plupart des ponts, elle a consisté dans des actions ponctuelles de secours aux blessés dans les sites attaqués par la LRA (Bangadi, Faradje, Doruma etc.), mais aussi dans l'organisation d'une assistance plus conséquente et plus structurelle. Celle-ci se poursuit encore aujourd'hui sous forme de distribution de biens de première nécessité (couvertures, ustensiles de cuisine, moustiquaires etc…)[622]. »

MSF apporte également un appui à l'hôpital de Dungu, dans le service de chirurgie, la maternité et la pédiatrie et organise une intervention similaire à Doruma, qui est toujours isolée par les rebelles et à Dingila, une autre ville où la population déplacée est, comme à Doruma, d'environ 20.000 personnes.



Hôpital de Dungu. (Photo équipe locale, 2011.)

622 *RD Congo*, MSF, consulté le 25 mars 2011 sur http://www.msf.ch/nos-projets/ou-nous-travaillons/projets/rd-congo/

5.3.2. Territoire de Faradje

Le territoire de Faradje ne compte aucun hôpital de référence, mais 55 centres de santé et 7 postes de santé. Le tableau suivant en donne la répartition.

Localisation des infrastructures sanitaires par chefferie dans le territoire de Faradje

Chefferies	**Centres de santé**	**Postes de santé**
Logo-Obeleba	13	-
Logo-Doka	7	5
Logo-Ogambi	15	-
Dongo	2	-
Logo-Bagela	6	1
Mondo	2	-
Kakwa	2	1
Logo-lolia	8	-
Total	**55**	**7**

Ces structures sont approvisionnées en médicaments par des ONG internationales à l'exemple de Malteser et de Caritas International.

5.3.3. Territoire de Niangara

Le territoire de Niangara dispose de 2 hôpitaux généraux de référence (HGR) – celui de Dungu, dans le groupement Eti en chefferie Kopa et celui de Niangara dans la cité de Niangara –, de 8 centres de santé et de 32 postes de santé. Notons que l'hôpital général de référence de Dungu, bien que situé dans le territoire de Niangara, est, en fait, intégré dans la zone de santé de Dungu.

Si l'hôpital de Dungu dispose encore de quelque infrastructure et d'un certain équipement, tel n'est pas le cas de celui de Niangara, qui n'a plus été réhabilité depuis la rébellion des Simba en 1964.

Les 8 centres de santé sont localisés à Nambia, Kungbe, Ndingba, Ganga, Babagu, Tapili, Nangbama et Mangalu. Ils sont presque tous tenus par des assistants médicaux ou des infirmiers diplômés. Tous ces centres appartiennent à l'État. Les postes de santé (dispensaires et pharmacies, appartenant à l'État et aux privés) sont disséminés à travers le territoire où ils assurent les services médicaux.

Situation sanitaire dans le territoire de Niangara

Entité	**HGR**	**Centres de santé**	**Postes de santé**
Cité de Niangara	HGR de Niangara		Ligunza et Mangeka
Chefferie Kereboro		CS Babagu	Arambi, Edru, Gbita, Tulungu
Chefferie Kopa	HGR de Dungu	CS Kungbe	Gangani, Gbagu, Makelingbo, Mambetu, Mbengu
Chefferie Boimi		CS Nangbama	
Chefferie Mangbele		CS Mangalu	Makombo
Chefferie Mangbetu		CS Tapili	
Chefferie Manzi		CS Nambia	
Chefferie Okondo		CS Ganga	
		CS Ndingba	Lopombo, PS Mbelekeu

5.3.4. Territoire de Rungu

Le territoire de Rungu est subdivisé en deux zones de santé : celle d'Isiro et celle de Rungu. Ces deux zones de santé comptent 7 hôpitaux et 4 centres de santé plus ou moins importants, répartis de la manière suivante :

Répartition des structures sanitaires dans le territoire de Rungu

Institution	Localisation	Propriétaire	Nbre médecins
Hôpital général de référence (HGR)	Isiro	État	
Clinique de l'Uele	Isiro	Université de l'Uele	7
Clinique de l'Est	Isiro	Diocèse d'Isiro Niangara	2
Centre de santé de référence Mayogo	Isiro	État	1
Centre de santé Gamba	Isiro	Église CECCA 16	-
Hôpital de Neisu	Neisu	Diocèse d'Isiro Niangara	3
Hôpital de Nangazizi	Nangazizi	Diocèse d'Isiro Niangara	1
Hôpital de Rungu	Rungu	Diocèse d'Isiro Niangara	2
Centre de santé de référence Medje	Medje	État	1
Dispensaire de CFU	Isiro	CFU	1
Centre hospitalier d'Isiro	Isiro	Dr Kamanga	1

Source : *Rapport annuel du territoire de Rungu, exercice 2007*, p. 50, complété par les enquêtes de terrain.



Hôpital général de référence d'Isiro. (Photo équipe locale, février 2011.)

La plupart des médecins, si pas tous, sont des généralistes. Les infirmiers, quant à eux, sont de niveau A1, A2 et A3. De façon générale, ces institutions sont approvisionnées par diverses ONG, dont Medair ou Cadimebu. Divers postes de santé appartiennent au secteur privé. Ils sont souvent tenus par un personnel sans qualification requise.

5.3.5. Territoire de Wamba

Le territoire de Wamba est doté de trois zones de santé rurales : Boma Mangbetu, Pawa et Wamba. La mieux dotée en infrastructure est celle de Pawa. Le tableau ci-après répartit les structures sanitaires dans le territoire de Wamba.

Infrastructures sanitaires dans le territoire de Wamba

Entités	Hôpitaux	Centres de santé	Postes de santé	Observations
Cité Durunga	1	3	-	Hôpital général de référence, État
Chefferie Bafwakoy	-	4	6	Tous publics
Chefferie Mahaa	-	4	7	Tous publics
Chefferie Malamba	-	2	4	Tous publics
Chefferie Malika-Ateru	-	1	4	Tous publics
Secteur MMB	1	5	4	Hôpital général de référence, 1
dispensaire privé				
Chefferie Makoda	1	6	9	Hôpital privé CECCA/16
Chefferie Timoniko	1	6	7	Hôpital général de référence
Chefferie Wadimbisa	-	5	3	
Chefferie Bafwangada	1	4	11	Poste de santé privé
Chefferie Malika-Toriko	-	15	16	
Chefferie Mangbele	-	1	1	
Total	**5**	**56**	**72**	

Source : *Rapport annuel du territoire de Wamba*, 2007.

Le territoire de Wamba compte 5 hôpitaux : 3 hôpitaux de référence et deux hôpitaux privés gérés par les missionnaires catholiques et protestants. Il dispose de 56 centres de santé publics et de 72 postes de santé (deux privés et 70 publics).

Les hôpitaux sont dirigés par 5 médecins généralistes. Le personnel soigant compte 25 infirmiers A1, 91 infirmiers A2 et 130 infirmiers A3, soit un total de 251. Le personnel non soignant est au nombre de 255.

Pour l'approvisionnement en produits pharmaceutiques, les structures publiques bénéficient de l'aide de l'Union européenne ou d'ONG internationales comme Medair et Cadimebu. Les structures privées s'approvisionnent sur fonds propres, à partir de deux points principaux : Ariwara et Butembo.

5.3.6. Territoire de Watsa

Il y a deux zones de santé dans le territoire de Watsa : celle de Watsa et celle de Gombari.

Répartition des infrastructures sanitaires du territoire de Watsa par entité administrative

Entité	HGR	Hôpital	Centre de santé	Poste de santé	Caractéristiques
Andikofa	-	-	2	1	Les centres de santé sont publics ; le poste de santé est privé
Andobi	-	1	8	5	3 centres de santé catholiques et 5 centres de santé publics ; 1 poste de santé catholique
Ateru	-	-	1	4	1 poste de santé public ; 3 postes de santé catholiques
Kebo	-	-	5	2	1 centre protestant, 1 centre catholique et 3 centres publics ; 2 postes de santé publics
Gombari	1	-	14	-	1 centre de santé privé, 13 publics
Mangutu	-	-	1	3	
Mari Minza	-	-	3	2	
Kibali	-	-	11	10	
Walese	-	-	4	2	
Cité de Watsa	1	-		-	
Total	**2**	**1**	**49**	**29**	

Le territoire de Watsa possède 2 hôpitaux, 49 centres de santé et 29 postes de santé.

La quasi-totalité des centres de santé et des postes de santé sont construits en pisé. Ceux appartenant à l'État manquent de médicaments et l'état de leurs infrastructures laisse à désirer. Le personnel soignant est constitué de médecins généralistes et d'infirmiers de niveaux A1, A2 et A3.

Pour l'ensemble du territoire, on dénombre 5 médecins, 9 infirmiers A1, 38 infirmiers A2, 74 infirmiers A3 et 91 autres personnes.

En matière d'approvisionnement en médicaments et en matériel médical, ces structures de santé sont appuyées par des associations telles que Medair, la Fondation Damien, Malteser, etc. Leur approvisionnement en médicaments se fait à partir d'Ariwara, Isiro, Beni et Butembo.

CONCLUSION

Dès l'époque coloniale, l'Uele frappa l'imagination des visiteurs étrangers. Il suffit, pour s'en convaincre, de feuilleter les anciens guides touristiques. D'autre part, les récits de voyage, les documentaires, les tableaux des écrivains, des cinéastes, des peintres (tel Alexandre Iacovleff) et d'autres artistes qui avaient parcouru ces contrées ont perpétué à jamais le souvenir du passé souverain, dynamique et créatif des peuples quelque peu exotiques de cette région. Il est jusqu'à Tintin, le héros de la bande dessinée d'Hergé, qui navigua sur l'Uele sous pavillon belge.

L'objet de la présente étude ne se résume cependant pas à ouvrir quelques pages de nostalgie coloniale. Il veut présenter les différentes réalités du Haut-Uele. Après avoir donné un aperçu de la géographie, de la géologie, de l'hydrographie, des ressources minérales, de la faune et de la flore de la région, l'ouvrage aborde l'évolution démographique du Haut-Uele et s'attache à décrire ses peuples. Il se consacre ensuite à son passé politico-administratif, à sa composition administrative, à son évolution socio-économique et aux défis auxquels il est confronté.

Si ce furent les Mangbetu et les Azande qui défrayèrent principalement les chroniques littéraires coloniales mentionnées ci-dessus, l'ouvrage s'attache à montrer la diversité des peuples de l'Uele en général, et du Haut-Uele en particulier, diversité qui en constitue la richesse culturelle. Il aborde par ailleurs l'épineuse problématique des Mbororo. Cette diversité et cette richesse se traduisent excellemment dans le domaine linguistique comme dans celui des expressions artistiques, musicales et religieuses.

En matière politico-administrative, le sort du Haut-Uele a toujours été lié à celui de ses voisins, les districts du Bas-Uele, de l'Ituri et de la Tshopo, qui, à plusieurs moments de leur histoire, firent partie – et font encore partie – d'une même entité politique, la Province-Orientale. Si le nombre considérable de chefferies explique certaines tensions de configurations territoriales à l'intérieur du Haut-Uele, les territoires de Faradje et de Watsa, ballottés entre l'Uele et l'Ituri, furent à l'origine d'autres tensions.

À cause de sa situation isolée aux confins nord-est de la République démocratique du Congo, le Haut-Uele présente des caractéristiques historiques spécifiques. Premièrement, avant la colonisation belge, il fut longtemps soumis aux influences anglo-soudanaises. Ensuite, quoique ayant été utilisés longtemps comme base arrière des aspirations expansionnistes de Léopold II vers le Haut-Nil, c'est-à-dire le Bahr-el-Ghazal et l'enclave de Lado, certains chefs locaux résistèrent jusqu'au début du XXe siècle à la conquête et à l'occupation belges. L'Uele fut, pendant la Première République (1960-1965), le théâtre d'une instabilité politique qui fut un terreau favorable à une rébellion très sanglante. En 1964-1965, les Simba y semèrent la terreur et furent à l'origine de massacres horribles. L'élite intellectuelle, les chefs locaux, les religieux et les entrepreneurs autochtones furent visés. La reconquête de cette partie du pays ne fut possible que grâce à une aide militaire étrangère fournie à l'Armée nationale congolaise.

Au plan économique, le Haut-Uele fut caractérisé pendant longtemps par la prédominance des activités agricoles (café Robusta) et des industries de transformation

de cette production. Jusque dans les années 1970, Isiro fut considérée comme la capitale de l'or vert. Le Haut-Uele fut par ailleurs doté de grandes sociétés, dont la Société des mines d'or de Kilo-Moto (la partie Moto se trouve dans le territoire de Watsa) est la plus importante, devançant de loin la Comuele, Vicicongo… Kilo-Moto, symbolise, depuis plus d'un siècle, l'or du Congo. La présence de ces grosses entreprises attira un grand nombre de petits entrepreneurs et commerçants, souvent d'origine grecque.

À la crise conjoncturelle liée à l'affirmation autoritaire du régime Mobutu à partir de 1970-1971 succéda, en 1973-1975, une crise structurelle causée par la transformation économique que voulait imposer le régime. La situation que connaissait le Haut-Uele influença la prise de décision du chef de l'État zaïrois et fut à l'origine de la zaïrianisation, puis de la radicalisation et de la rétrocession. Celles-ci asphyxièrent durablement la dynamique économique de la région, voire du pays. Dans le Haut-Uele, l'ensemble des cultures commercialisées connut une chute spectaculaire après 1974. La décomposition progressive de l'État à la suite de la zaïrianisation entraîna l'isolement de plus en plus prononcé du Haut-Uele, une région perdue qui fut livrée à l'insécurité. Cette évolution entraîna par ailleurs la substitution d'activités minières informelles aux activités industrielles et le développement d'une exploitation minière artisanale nourrissant des bandes armées incontrôlées venant du Sud-Soudan et de l'Ouganda.

Une reprise de l'économie ne serait envisageable que si le Haut-Uele s'engageait à répondre à un certain nombre de grands défis auxquels il est confronté. Il doit s'atteler à l'amélioration des infrastructures routières et ferroviaires pour casser son isolement et lui permettre de relancer sa production. Cela implique de nécessaires progrès dans le domaine des communications. Il doit également œuvrer à l'amélioration tant quantitative que qualitative de l'enseignement et des services de santé. Le dernier défi, qui est aussi un formidable atout, est celui du tourisme. Le patrimoine du Haut-Uele a, en effet, énormément de choses à offrir dans le domaine naturel comme dans le domaine culturel. Si le Parc national de la Garamba ou la réserve de faune à okapis sont déjà mondialement connus, les cavernes préhistoriques de la Nembiliki, le village d'Ekibondo ou le château de Dungu sont des trésors qu'il suffirait de réhabiliter ou de restaurer pour faire travailler à nouveau l'imagination des voyageurs, des touristes.

Ces défis renvoient à la délicate question de la décentralisation réclamée, mais dont la mise en œuvre est continuellement repoussée, une situation qui dépasse le seul cadre du Haut-Uele, car c'est fondamentalement au niveau national congolais qu'elle doit se jouer.

BIBLIOGRAPHIE

Chapitre 1. L'Uele dans l'imagerie coloniale

Audouin-Dubreuil, A., *La Croisière noire : sur les traces des explorateurs du 19*[e], Grenoble, Éditions Glénat, 2007.
Bourgaux, R., *Congo terre vivante*, Bruxelles, Éditions Graphica, 1949.
Chalux, *Un an au Congo*, Bruxelles, Librairie Albert Dewit, 1925.
Congo-Nil, ouvrage de documentation édité par la Société des chemins de fer vicinaux du Congo (Vicicongo), Bruxelles, 1934.
Cornélis, S. (en collaboration avec Ph. Marechal et J.M. Goris), *Artistes belges dans les territoires d'outre-mer*, 1884-1962, Tervuren, Musée royal de l'Afrique centrale, 1989.
Costermans, J., *Mosaïque Bangba : notes pour servir à l'étude des peuplades de l'Uele*, Bruxelles, Institut royal colonial belge – section des sciences morales et politiques, tome XXVIII, fasc. 3, 1953, pp. 6-7.
Costermans, J., *Cent ans de mission au Congo, en Uele, 1903-2003 (90 ans dominicains)*, Namur, Dominicains missionnaires de Namur, 2003.
Crouquet, R., *La Croisière blanche (De Liège au Cap en automobile à travers l'Afrique, mai-septembre 1928)*, Bruxelles, Imprimerie Schaumans, 1928.
Devred-Hallet, Ch., *L'Afrique profonde : Andre Hallet, 1890-1959*, Bruxelles, Les Éditeurs d'art associés, 1959.
Guisset, J. (sous la direction de), *Le Congo et l'art belge. 1880-1960*, Tournai, La Renaissance du Livre, 2003.
Haardt, G.-M. et Audouin-Dubreuil, L., *La Croisière noire. Expédition Citroën Centre-Afrique*, Paris, Librairie Plon, 1927.
Impressions d'Afrique : peintures et sculpteurs belges et zaïrois. Catalogue d'exposition à l'Hôtel communal de Schaerbeek, du 21 septembre au 19 octobre 1991, Bruxelles, éditions Atelier Ledoux, 1991.
Kerels, *L'Eden noir : récit de voyage au Congo belge,* Bruxelles, Les éditions de Belgique, 1939.
Léopold III, *Carnets de voyage, 1919-1983*, Bruxelles, Editions Racine, 2004.
Marvel, T., *Le Nouveau Congo*, Bruxelles, Éditions L. Cuypers, 1948.
Massart, A., *Notice sur la carte des subdivisions administratives du Congo belge et du Ruanda-Urundi, Atlas général,* Bruxelles, Institut royal colonial belge, 1950.
Schweinfurth, G., *Au cœur de l'Afrique*, 1868-1871 *: voyages et découvertes dans les régions inexplorées de l'Afrique centrale*, Paris, Hachette, 1875.
Thornton, L., *Les Africanistes peintres voyageurs*, Paris, ACR Édition internationale, 1990.
Tourisme au Congo, Anvers, Édition Agence maritime internationale SA, s. d.
Van Schuylenbergh, P. et Zana Aziza Etambala, M. (éd.), *Patrimoine d'Afrique centrale – Archives films : Congo, Rwanda, Burundi, 1912-1960*, Tervuren, Musée royal de l'Afrique centrale, 2010.
Vanhove, J., *Regards sur notre Congo*, Bruxelles, Éditions. La Renaissance du Livre, 1943.
Verleyen, E., *Congo patrimoine de la Belgique*, Bruxelles, Les Éditions De Visscher, 1950.

Chapitre 2. Présentation du Haut-Uele

Situation géographique
Chalux, *Un an au Congo*, Bruxelles, Librairie Albert Dewit, 1925.
Congo belge et Ruanda-Urundi, *Guide du voyageur*, 4[e] édition, Bruxelles, Édition Inforcongo, 1938.
Institut national de statistique/Kisangani, *Rapport annuel 2008*, Kisangani, INS.
PSANR, *Monographie de la Province-Orientale*, Kinshasa, 1998.
Renier (commandant-adjoint), *Héroïsme & patriotisme des Belges*, Gand, Ad. Herckenrath Éditeur, 1913.

Relief, géologie et hydrologie
Archives du CRGM. Dossiers N1/27, N2/27 à N2/29, N3/27 à N3/30, N4/27 à N4/29, DDP, Kinshasa, RDC.
Buttgenbach, H., *Les Minéraux de Belgique et du Congo belge*, Paris, Dunod, Éditeur, 1947.
de Dorlodot, L., « Description des quelques roches de district du Bas et Haut-Uele », *Annales de la Société géologique de Belgique*, t. LVI, 1932.
de Dorlodot, L.et Elissen, J. « Note sur les roches itabiritiques et les roches schisto-cristallines de la région de Wanga », *Ann. de la Société géologique de Belgique*, *1923-1924*, t. LVIII, 1934.
de Dorlodot, L. et Mathieu, F., « Esquisse géologique des environs de Duru », *Ann. de la Société géologique de Belgique*, PRCB– Annexe au t. LII, 1929.
de Dorlodot, L. et Mathieu, F., « Géologie des rives de l'Uele de Pioka à Niangara », *Ann. de la Société géologique de Belgique, 1929-1930*, t. LIII, fasc. II, 1931.
de Rauw, H., « Contribution à la géologie de Haut-Uele entre Niangara et Sorongo (présentation) », *Ann. de la Société géologique de Belgique*, t. LIX, 1935.

Duhoux, P.U., « La pétrographie et la métallogenèse du domaine minier de Kilo-Moto », *Ann. de la Société géologique de Belgique*, t. LXXIII, 1949.

Gradstein, F. M. *et al.*, *International Stratigraphic Chart*, 2004.

Henri, J. et Elissen, J., « Étude géologique au Congo belge dans la contrée comprise entre Basoko-Stanleyville, Lac Albert et Semliki Est », *Ann. de la Société géologique de Belgique*, *1922-1923*, t. XLVI, 1924.

Huge, M. M. J. et Egoroff, A., « Ressources minérales du Congo », *Bull. des Sc. géol*., n° 3, 1947.

« Itinéraire géologique de la rive gauche du Bomokandi (1928) entre Rungu-Duru », *Ann. de la Société géologique de Belgique*, t. LI, 1928.

« Itinéraire géologique Duru-Gombari-Arebi », *Ann. de la Société géologique de Belgique*, t. LII, fasc. IV, 1929.

Laclavère, G. (dir.), *Atlas de la République du Zaïre*, Paris, Édition Jeune Afrique, 1978, « Les Atlas Jeune Afrique ».

Lavreau, J., « Vue d'ensemble sur les gisements aurifères du Haut-Zaïre », *Rapport annuel*, Tervuren (Belgique), MRAC/Département Géol. Min, 1979.

Legraye, M., *Grands traits de la géologie et de la minéralogie aurifère des régions de Kilo Moto*, Institut royal colonial belge, section des sciences et techniques, Mémoire in° 8, t. II, 1940.

Mathieu, F. F., « Note sur la géographie physique des bassins de la Dungu et Duru (Haut-Uele) », *Ann. de la Société géologique de Belgique*, t. LIII, 1929 à 1930, 1931.

Mathieu, F. F., « À propos des argiles bauxitiques de Nadi (Haut-Uele) », *Bulletin des séances de l'Académie des sciences coloniales*, nouvelle série, vol. 2, fasc. 4, 1956.

Meyer, A., « Une formation en collenia dans la région de Niangara (Uele, Congo belge) », *Bulletin de la Société géologique*, nº 5, 1954.

Sekirsky, B., « Contribution à l'étude de la constitution géologique de l'Uele », *Ann. de la Société géologique de Belgique*, t. LXXVII, n° 6, 1954.

Service géologique, *Carte géologique de reconnaissance à 1/200.000 Isiro N2/27, Notice explicative*, 1979.

Service géologique du Zaïre, *Notice explicative de la carte des gîtes minéraux*, Dépt. Min., 1974.

Vanderstappen, R. et Cornil, J., « Note sur les bauxites du Congo septentrional », *Bulletin des séances de l'Académie royale des sciences coloniales*, 1955.

Woodtli, R., *Rapport de mission Kilo-Moto*, 1975.

La faune

Birdlife International. Publication sur Internet. http://birdlife.org

Conti, A. (Lead Author) & Cleveland, C. (Topic Editor), « Help: for authors and editors », in Cleveland, J. C. (ed.), *Encyclopedia of Earth*, Washington, D.C., Environmental Information Coalition, National Council for Science and the Environment. [First published in the *Encyclopedia of Earth* September 22, 2010 ; Last revised Date September 29, 2010 ; <http://eoearth.org/articles/view/158698/>]

Demey, R. & Louette, M., « Democratic Republic of Congo », in L. D. C. Fishpool & M. I. Evans (éd.), *Important Bird areas in Africa and associated islands: Priority sites for conservation*, Newbury and Cambridge, UK, Pisces Publications and BirdLife International, 2001, pp. 199-218 « Birdlife Conservation series n° 11 ».

IUCN, 2010, IUCN Red List of Threatened Species, Version 2010.2. <www.iucnredlist.org>.

Kingdon, J., *The Kingdon field guide to African mammals*, AP Natural World, San Diego, (USA), Academic Press, 1997.

Kingdon, J., *Guide des mammifères d'Afrique*, Paris, Delachaux et Niestlé SA, 2006.

Ross, C. A. (Consulting Editor), *Crocodiles and Alligators*, Londres, Merehurst Press, 1989.

Slack., G., *The Congo's First Thorough Biological Survey. The First Comprehensive Survey of Northeastern Congo*, American Museum of Natural History, 2002.

Chapitre 3. Évolution de la population du Haut-Uele

Akoto Mandjale, E. et Iba Ngambong, O., « Démographie zaïroise », in Janssens, P.G., Kivits, M. et Vuylsteke, J., *Médecine et hygiène en Afrique centrale de 1885 à nos jours*, volume I, Bruxelles, Fondation roi Baudouin, 1992, pp. 13-32.

Boute, J., s. j., *La Physionomie démographique de la République démographique du Congo en 1970*, Kinshasa, Institut national de la statistique, décembre 1970, « Études statistiques, n° 6 ».

Bulletin officiel du Congo belge, 1955.

Bureau de la démographie et Institut de recherches économique et sociales, *Tableau général de la démographie congolaise. Enquête démographique par sondage. 1955-1957*, Léopoldville, République du Congo, Ministère de Plan et de la Coordination économique, juillet 1961.

Cellule technique pour les statistiques de l'éducation, *Annuaire statistique de l'enseignement primaire, secondaire et professionnel, année scolaire 2008-2009*, Kinshasa, 2010.

Choprix, G., *La Naissance d'une ville. Étude géographique de Paulis (1934-1957)*, Bruxelles, Éditions CEMUBAC, 1961.

Congo belge, *Rapport annuel 1923*, Stanleyville, août 1924.

Congo belge, *Rapport annuel 1926*, Stanleyville, 1927.

Congo belge, Province-Orientale, *Rapport annuel AIMO 1957. Affaires indigènes.*

Congo belge, Province-Orientale, *Rapport annuel AIMO 1958. Affaires indigènes.*

Congo belge, Province-Orientale, *Rapport annuel AIMO 1959. Affaires indigènes.*

de Saint Moulin, L., « Les statistiques démographiques en République démocratique du Congo », *Congo-Afrique*, Kinshasa, CEPAS, 10e année, n° 47, 08-09/1970, pp. 377-385.

de Saint Moulin, L., *Atlas des collectivités du Zaïre*, Kinshasa, Presses universitaires du Zaïre, 1976.

de Saint Moulin, L., « Essai d'histoire de la population du Zaïre », *Zaïre-Afrique*, n° 217, 1987, pp. 389-407.

Institut national de la statistique, *Kinshasa. Bas-Zaïre. Bandundu. Équateur. Haut-Zaïre. Recensement scientifique de la population - Juillet 1984. Totaux définitifs. Groupements/quartiers*, Volume I, Kinshasa, 1992.

Mata-Mokwaka Ngonzi-Moboma, *Histoire de l'organisation administrative et de la population de l'ancien district du Haut-Uele (1888-1960)*, mémoire, Université nationale du Zaïre, campus de Lubumbashi, 1974-1975.

Monnier, L. et Willame, J.-C., « Les provinces du Congo. Structure et fonctionnement. II. Sud-Kasaï – Uele – Kongo-Central », Léopoldville, Université Lovanium, *Cahiers économiques et sociaux*, juillet 1964, pp. 117-199, « collection d'études politiques n° 2 ».

Ngondo a Pitshandenge, de Saint Moulin, L. et Tambashe Oleko, « La population du Zaïre à la veille des élections de 1993 et 1994 », *Zaïre-Afrique*, n° 268, 1992, pp. 487-506.

Ngondo a Pitshandenge, de Saint Moulin, L. et Tambashe Oleko, *Perspectives démographiques du Zaïre 1984-194 & Population d'âge électoral en 1993 et 1994*, Kinshasa, Centre d'études pour l'action sociale (CEPAS), 1992.

OCHA Province-Orientale, *Rapport mensuel et bilan annuel partiel 2010, Action humanitaire en Province-Orientale*, OCHA Province-Orientale, décembre 2010.

OCHA, Province-Orientale, *Action humanitaire en Province-Orientale. Rapport mensuel février 2010*, Bureau OCHA Province-Orientale, Bunia/Kisangani/Dungu/Aru.

OCHA, Province-Orientale, *Rapport mensuel mars 2011, Action humanitaire en Province-Orientale*, OCHA Province-Orientale, mars 2011.

Perrot, S., « Les sources de l'incompréhension : production et circulation des savoirs sur la Lord's Resistance Army », *Politique africaine*, Paris, n° 112, décembre 2008, pp. 140-159.

« Province-Orientale - District du Bas-Uele, du Haut-Uele et d'Ituri : Mouvements de population suite aux attaques des groupes armés : situation en Février 2011 », consulté le 25 mars 2011 sur http://www.rdc-humanitaire.net/index.php?option=com_content&view=article&id=772:province-orientale-district-du-bas-uele-du-haut-uele-et-dituri-mouvements-de-population-suite&catid=30:infographies&Itemid=143

Rapport annuel sur l'administration du Congo belge présenté aux Chambres législatives belges 1925, Bruxelles.

Rapport sur l'Administration du Congo belge, année 1933, Chambre des représentants, Bruxelles.

Rapport sur l'Administration du Congo belge pendant l'année 1958 présenté aux Chambres législatives, Bruxelles, 1959.

Rapports administratifs des territoires du Haut-Uele, 2007-2008.

République démocratique du Congo, Institut national de la statistique, *Recueil des rapports totaux calculés à partir des résultats officiels du Recensement de la population de la RDC en 1970*, s. l., s. d.

République démocratique du Congo, Ministère du Plan, Unité de pilotage du processus DSRP, *Monographie de la Province-Orientale*, Kinshasa, mars 2005.

République du Zaïre, Division régionale des Affaires politiques, *Rapport annuel « Affaires politiques » 1975 de la région du Haut-Zaïre*, Kisangani, 1976.

République du Zaïre, Division régionale de l'administration du territoire, *Rapport annuel. Administration du territoire. Exercice 1978*, Kisangani, 1979.

République du Zaïre, Institut national de la statistique, *Combien sommes-nous. Résultats provisoires du recensement scientifique de la population du 1er juillet 1984*, Kinshasa, décembre 1984.

Résultats de l'enquête démographique pour la Province-Orientale. District du Haut-Uele, 1958, tableau 10, document non publié.

Romaniuk, A., Ministère du Plan et de la Coordination, *Tableau général de la démographie congolaise : enquête démographique par sondage (1955-1957)*, Léopoldville, Bureau de la démographie/Institut de recherches économiques et sociales (IRES), 1961.

Romaniuk, A., *La Fécondité des populations congolaises*, Paris/La Haye-Kinshasa, Mouton-IRES, 1967.

Schweinsfurth, G., *Au cœur de l'Afrique, 1868-1871 : voyages et découvertes dans les régions inexplorées de l'Afrique centrale*, Paris, Hachette, 1875.

Verheust, Th. (présentée par), « Enquête démographique par sondage 1955-1957, Province-Orientale, District de Stanleyville – District du Haut Uele », *Les Cahiers du CEDAF*, n° 4, 1978.

Chapitre 4. Les peuples du Haut-Uele

Abandi, *Si Dieu s'est révélé au peuple Budu, que vient faire Jésus-Christ ? Approche théologique dans le texte de l'inculturation*, inédit, Bukavu, Théologat St-Pie X, 1991.

Booquerre, H., *Moi un Mbororo : autobiographie de Oumarou Ndoudi*, Peulh nomade, Paris, Édition Karthala, 1986.

Cornet, J.-A. et Turconi, A., *Zaïre : Volken, Kunst, Cultuur*, Anvers, Mercatorfonds, 1989.

Costermans, J., Mosaïsque Bangba : notes pour servir l'étude des peuplades de l'Uele, Bruxelles, Institut colonial belge – Section des sciences morales et politiques – tome XXVIII, fasc. 3, 1953.

de Calonne-Beaufaict, A., *Azande. Introduction à une ethnographie générale des Bassins de l'Ubangi-Uele et de l'Aruwimi*, Bruxelles, 1921.

Denis, P., *Histoire des Mangbetu et des Matshaga jusqu'à l'arrivée des Belges,* Tervuren, Musée royal de l'Afrique centrale, 1961, série archives.

« Explorations et découvertes du docteur W. Junker dans les bassins de l'Uelle et du Bomu », *Le Congo illustré*, Bruxelles, 1892.

Hutereau, J. A., *Histoire des peuplades de l'Uele et de l'Ubangi*, Bruxelles, Goemaere, 1922.

Hutereau, A., « Les négrilles de l'Uele et de l'Ubangi », *Congo*, I-4 et I-5, 1924.

Isikisiki, B., *L'Ethno-histoire des Babudu. Dès origines à 1964*, inédit, ISP/Kisangani, 1980.

Meessen, J., *Monographie de l'Ituri. Histoire, Géographie, Économie*, Bruxelles, Ministère des colonies, 1951.

Monnier, L. et Willame, J.-C., « La province de l'Uele », in Verhaegen, B. (dir.), *Les Provinces du Congo. Structure et fonctionnement, II, Sud-Kasaï–Uele–Kongo-Central,* Léopoldville, IRES, *Cahiers économiques et sociaux*, 1964, pp. 117-199, « Collection d'études politiques n° 2 ».

Ndaywel è Nziem, I., *Histoire du Zaïre. De l'héritage ancien à l'âge contemporain*, Louvain-la-Neuve, Éditions Duculot, 1997.

Nkoy Elela, D. (dir.), *Les migrations transfrontalières des Mbororo au Nord-Est de la République démocratique du Congo. Étude de cas au Haut-Uele et au Bas-Uele*, IKV Pax Christi, avril 2007.

Rapport de commission des députés nationaux à la suite de la mission effectuée dans le Bas-Uele et les Haut-Uele, 27 décembre 2007.

Scohy, A., *L'Uele secret*, Bruxelles-Léopoldville, Office international de librairie-La Librairie congolaise, 1955.

Turconi, Angelo, Neyt, François (textes), *Infini Congo : au rythme de la nature et des peuples,* Spa, Silvana Editoriale, 2010.

Van Geluwe, H., *Mamvu-Mangbutu et Balese-Mvuba*, Tervuren, Musée du Congo belge, 1957.

Van Geluwe, H., *Les Bali et les peuplades apparentées : Ndaka-Mbo-Beke,-Lika-Budu-Nyari*, Tervuren, Musée du Congo belge, 1959.

Van Overbergh, C. et De Jonghe, J., *Les Mangbetu*, Bruxelles, 1909, « collection de monographies ethnographiques, IV »

Vansina, J., *Introduction à l'ethnographie du Congo*, Éditions universitaires du Congo/Centre de recherche et d'information socio-politiques (CRISP), Kinshasa/Lubumbashi/Kisangani–Bruxelles, 1966.

Vansina, J., « Sur les sentiers du passé en forêt : les cheminements de la tradition politique ancienne de l'Afrique équatoriale », *Enquêtes et documents d'histoire africaine,* Louvain-la-Neuve-Mbandaka, Centre d'histoire de l'Afrique-Æquatoria, 9, 1991

Les langues

Costermans, B.-J., « Logo-Avokaya als taalgroep », *Kongo Overzee*, XXI, 1, 1955, pp. 1-27.

Demeyere, B.-J., *Vocabulaire Bangala–Français*, Niangara, Éditions des Pères dominicains du diocèse, 1960.

Demeyere, J., *Vocabulaire Français–Bangala*, Niangara, Éditions des Pères dominicains du diocèse, 1962.

Lagae, R., *La langue des Azande : spraakleer, oefeningen en legenden in Azandee-taal*, Gand, Éditions Veritas, 1921.
Lagae, R. et Van den Plas, H., *La langue des Azande*, vol. I. *Grammaire, exercices et légendes* par C. R. Lagae O.P. et *Introduction historico-géographique* par V. H. Van den Plas O.P. *Frans Azande woordenboek*, Gand, Éditions Veritas, « Bibliothèque Congo n° 6 ».
Lagae, R. et Van den Plas, H., *La langue des Azande*, vol. II. *Dictionnaire Français-Zande–Frans–Azande woordenboek*, Gand, Éditions Veritas, 254 p. « Bibliothèque Congo n° 7 ».
Lagae, R. et Van den Plas, H., *La langue des Azande*, vol. III. *Dictionnaire Azande–Français*, Gand, Éditions Veritas, 175 p. « Bibliothèque Congo n° 7 ».
Scohy, A., L'Uele secret, Bruxelles-Léopoldville, Office international de librairie-La Librairie congolaise, 1955.
Tucker, N., *Le groupe linguistique zande*, Tervuren, Musée du Congo belge, 1959, « Annales, n° 28 ».
Vallaeys, A., *Dictionnaire logo-français*, Tervuren, s.d., « Archives d'anthropologie du Musée royal de l'Afrique centrale ».
Vallaeys, A., *Grammaire logo suivi d'un choix de textes*, Gand, Afrika Vereniging van de Rijksuniversiteit Gent, 1988.
Vallaeys, A., *La langue mondo. Esquisse grammaticale. Textes et dictionnaire*, Tervuren, Musée royal de l'Afrique centrale, 1991, « Archives d'anthropologie, n° 21 ».
Van Geluwe, H., *Mamvu-Mangbutu et Balese-Mvuba,* Tervuren Musée du Congo belge, 1957
Van Mol, Damien, O.P., *Bangala de l'Uele : éléments de grammaire suivis d'un vocabulaire*, Borgerhout/Anvers, Éditions C. Deckers, 1927.
Van Mol, Damien, O.P., *Bangala spraakleer met woordenlijst*, s. d., s. l.
Van Mol, Damien, O.P., *Bangala-woordenboek*,(polycopie), Éditions Vicariat Niangara, s.d.
Vekens, A.T. O.P., *La langue des Makere, des Medje et des Mangbetu*, Gand, Éditions dominicaines Veritas, 1928, « Congo Bibliothèque XXV ».

L'art

« Nombreux objets d'art traditionnel récoltés dans le Haut-Zaïre », *Boyoma*, Kisangani, mercredi 11 avril 1973, pp. 1 et 2.
Scohy, A., *L'Uele secret*, Bruxelles-Léopoldville, Office international de librairie-La Librairie congolaise, 1955.
Verswijver, G., De Palmenaer, E., Baeke, V. & Bouttiaux-Ndiaye, A.M., *Trésors du Musée d'Afrique*, Tervuren, Musée royal de l'Afrique centrale, 1995.

La musique

De Dampierre, E., *Harpes zande*, Paris, Klincksieck, 1991.
Demolin, D., *Anthologie de la musique congolaise. Vol. 3, Musique du pays des Mangbetu* [Compact Disc Digital Audio], Bruxelles, Fonti Musicale : Jos Gansemans, 1987.
Demolin, D., *Notes de cours : Introduction à l'ethnomusicologie*, Bruxelles, Université libre de Bruxelles, 2005.
Gansemans, J., *Collections du MRAC, Instruments de musique,* Tervuren, Musée royual de l'Afrique centrale, 2009.
Laurenty, J.-S., *L'Organologie du Zaïre.Tome II : Les Sanza - Les Xylophones - Les Tambours à fente*, Tervuren, MRAC, 1995.
Schweinfurth, *Au cœur de l'Afrique : 1868-1871 voyages et découvertes dans les régions inexplorées de l'Afrique centrale*, Paris, Hachette, 1875.
Speranza, G., « Le chant de la harpe », in *La Parole du fleuve, Harpes d'Afrique centrale*, Paris, Cité de la Musique, 1999.

La vie religieuse

Annuaire de l'Église catholique au Zaïre, 1974-1975, Kinshasa, Édition du Secrétariat général de la conférence épiscopale, 1975.
Annuaire de l'Eglise au Congo. 1969, Kinshasa, Centre de recherches sociologiques, Service des statistiques, 1970.
Costermans, J., *Cent ans de mission au Congo, en Uélé, 1903-2003*, Namur, Dominicains missionnaires de Namur, 2003.
Debertry L., *Kitawala*, roman, Élisabethville, Éditions Essor du Congo, 1953.
Kitawala – Synthèse de l'Administration de la Sûreté du Congo belge, Léopoldville, s. d.

Les croyances traditionnelles

« À Wamba, où les chefs de territoire fixent le taux de la dot », *Présence congolaise*, Léopoldville, samedi 9 mai 1959, p. 8.
De Jonghe, É., « Les sociétés secrètes en Afrique », *Congo*, t. II, n° 3, Bruxelles, octobre 1923, pp. 388-402.
De Jonghe, É., « Formations récentes de sociétés secrètes au Congo belge », Londres, Oxford University Press, *Africa*, vol. IX, n° 1, 1936, pp. 56-63.
« Formations récentes de sociétés secrètes au Congo belge », Bruxelles, *Congo*, t. I, n° 2, février 1936.
Lagae, C.-R. (Mgr), *Les Azande ou Niam-Niam. L'organisation zande : croyances religieuses et magiques, coutumes familiales*, Bruxelles, Éditions De Jonghe, 1926.
Libois, L., « La lutte contre les Anioto du Congo belge », Bruxelles, *L'Illustration congolaise*, n° 181, 1936, pp. 6066-6067 et n° 186, p. 6082.
Six, O., « De geheime Mani-sekte te Boma », Bruxelles, *Congo*, t. II, n° 2, juillet 1921.
« Sociétés secrètes : secte Mangbwalu. Crimes rituels dans la région de Watsa », Bruxelles, *Congo*, t. I, 1, janvier 1940.
Windels, A., « La secte secrète des Mani à Lukolela », *Aequatoria*, n° 2, mars-avril 1940, pp. 49-53.

Des mythes et légendes

Costermans, J., *Mosaïque Bangba : notes pour servir à l'étude des peuplades de l'Uele*, Bruxelles, Institut royal colonial belge – section des sciences morales et politiques, tome XXVIII, fasc. 3, 1953, pp. 88-89.
Salmon, P., « Récits historiques zande », *Bulletin de l'Académie royale des sciences d'outre-mer*, Bruxelles, 1965-4, pp. 861-863.

Chapitre 5. L'histoire de l'organisation administrative du Haut-Uele

Ouvrage, rapports, articles

Asale, P., *Rapport annuel des Affaires intérieures 1961 du territoire de Watsa*, document ronéotypé. Fonds B. Verhaegen, archives de la section d'Histoire du Temps présent, MRAC.
Biographie coloniale belge (BCB), tomes I, II, IV, V et VI, Bruxelles, Institut royal colonial belge/Académie royale des sciences coloniales/Académie royale des sciences d'outre-mer, 1948 à 1967.
Bulletin administratif, 1913, 1920, 1932, 1935, 1936, 1940, 1955.
Bulletin officiel de l'EIC, Bruxelles, 1885-1887.
Cambier, R., « Schnitzer Édouard », in *Biographie coloniale belge*, I, Gembloux, Librairie Falk Fils - Georges Van Campenhout succ., 1948, col. 826-835.
Cambier, R., « Van Kerckhoven Guillaume », in *Biographie coloniale belge*, II, Bruxelles, Éditions Duculot, 1951, col. 566-573.

Chaltin, L., « L'expédition de l'Uele vers le Nil », in *Compte-rendu de la manifestation en l'honneur des explorateurs belges au Congo, 20 janvier 1906*, Anvers, Société royale de géographie d'Anvers, 1907.

Compte rendu analytique officiel des réunions de la Chambre des représentants, 4e session ordinaire, séance du 23-3-1962.

Compte rendu analytique des réunions de l'assemblée provinciale de l'Uele, séance du 6 septembre 1962.

Compte rendu analytique des réunions de l'assemblée provinciale de l'Uele, séance du 10 septembre 1962.

Compte rendu analytique des réunions de l'assemblée provinciale de l'Uele, séance du 29 novembre 1962.

Compte rendu analytique des réunions de l'assemblée provinciale de l'Uele, séance du 6 mai 1963.

Comptes rendus analytiques des réunions de l'assemblée provinciale de la Province-Orientale session extraordinaire du 30 et 31 août 1960.

Comptes rendus analytiques de la 7e session de l'assemblée provinciale de la Province-Orientale.

Comptes rendus analytiques des réunions de l'assemblée provinciale de la Province-Orientale, séance du 13/10/1962.

Congo 1964. Political Documents of a Developing Nation, compiled by CRISP, introduced by Herbert F. Weiss, Princeton University Press, 1966.

Congo-Zaïre, la colonisation – l'indépendance – le régime Mobutu – et demain ?, Bruxelles, GRIP, 1990, « Collection GRIP-Informations ».

Coosemans, M., « Duvivier Joseph », in *Biographie coloniale belge*, I, *op. cit.*, col. 355-358.

Coosemans, M., « Milz Jules », in *Biographie coloniale belge*, I, *op. cit.*, col. 697-701.

Coosemans, M., « Franz Stuhlmann », in *Biographie coloniale belge*, V, Bruxelles, Académie royale des sciences coloniales, 1958, col. 781-785.

Costermans, J., *Mosaïque Bangba : notes pour servir à l'étude des peuplades de l'Uele*, Bruxelles, Institut royal colonial belge – section des sciences morales et politiques, tome XXVIII, fasc. 3, 1953, p. 7.

de Saint Moulin, L., « Histoire de l'organisation administrative du Zaïre », *Zaïre-Afrique*, n° 224 1988, pp. 197-222.

Dereine, A., « Le soulèvement des Babua 1900-1901 », *Africa-Tervuren*, vol. 10, n° 2, 1964, pp. 29-48.

Engels, A., « Vangele Alphonse », in *Biographie coloniale belge*, II, *op. cit.*, col. 934-935.

La Force publique, de sa naissance à 1914. Participation des militaires à l'histoire des premières années du Congo, 2e section de l'État-major de la Force publique, Institut royal colonial belge, Bruxelles, 1952.

Ganshof van der Meersch, *Fin de la souveraineté belge au Congo*, Bruxelles, Institut Royal des Relations Internationales, 1963.

Gérard-Libois, J., *Congo 1966*, Bruxelles-Kinshasa, CRISP-INEP, 1967.

Gérard-Libois, J. et Verhaegen, B., *Congo 1960*, t. I, Bruxelles, CRISP, 1961.

Gers, J., « Gordon Charles-George », in *Biographie coloniale belge*, IV, Bruxelles, Académie royale des scences coloniales, 1955, col. 348-353.

Guebels, L., « Miani Giovanni », in *Biographie coloniale belge*, I, *op. cit.*, col. 679-682.

Hennequin, E., « Roget L »éon », in *Biographie coloniale belge*, I, *op. cit.*, col. 788-792.

Laude, N., « Casati Gaetano », in *Biographie coloniale belge*, I, *op. cit.*, col. 219-220.

Lotar, L., *La Grande Chronique de l'Uele*, Bruxelles, Institut royal colonial belge, 1946, Mémoires – collection in-8°, tome XIV – fasc. 1.

Lotar, L., « Junker Guillaume », in *Biographie coloniale belge*, I, *op. cit.*, col. 560-562.

Lotar, L. et Coosemans, M., « Chaltin Louis », in *Biographie coloniale belge*, I, *op. cit.*, col. 229-232.

Lotar, L. & Coosemans, M., « Ukwa », in *Biographie coloniale belge*, I, *op. cit.*, col. 923-924.

Lovens, M., « Les élections législatives nationales de 1965 en République démocratique du Congo : situation au 15 juillet 1965 », *Cahiers économiques et sociaux*, vol. III, cahier n° 3, octobre 1965, pp. 355-398.

Maselis, P., Schouberechts, V., Tavano, L., *Histoire postale de l'enclave de Lado*, Monaco, Musée des Timbres et des Monnaies de Monaco, 2009.

Molango, W., *Exercice du contrôle de l'administration publique congolaise en période des conflits armés : de 1998 à 2002. « Cas du district du Haut-Uele* », inédit, TFC, UniUele, 2005.

Monnier, L. et Willame, J.-C., « Province de l'Uele » in Verhaegen, B. (éd.), *Les Provinces du Congo. Structures et Fonctionnement, II, Sud-Kasaï–Uele–Kongo-Central*, Léopoldville, IRES, *Cahiers économiques et sociaux*, 1964, pp. 117-199, « Collection d'études politiques n° 2 ».

Munayi Muntu-Monji, Th., *Genèse et évolution des circonscriptions administratives et des entités politico-administratives congolaises (1888-2009)*, Kinshasa, Éditions de l'Université protestante au Congo (EDUPC), 2010.

Ndaywel è Nziem, I., *Histoire du Zaïre. De l'héritage ancien à l'âge contemporain*, Louvain-la-Neuve, Duculot, 1997.

Ndaywel è Nziem, I., *Nouvelle Histoire du Congo. Des origines à la République démocratique*, Bruxelles-Kinshasa, Le Cri Éditions-Afriques Éditions, 2008.

« Les nouvelles provinces », II, *Études congolaises,* vol. 3, n° 8, octobre 1962, pp. 26-36.

Omasombo Tshonda, J., et Verhaegen, B., « Patrice Lumumba, acteur politique. De la prison aux portes du pouvoir (juillet 1956-février 1960 », *Cahiers africains*, n° 68-70, 2005.

Rapport annuel des Affaires intérieures du territoire de Faradje, 1961, document ronéotypé, Fonds B. Verhaegen, archives de la section d'Histoire du Temps présent (MRAC).

Rapport annuel des Affaires intérieures du territoire de Paulis, 1961, document ronéotypé, Fonds B. Verhaegen, archives de la section d'Histoire du Temps présent (MRAC).

Robyns, W., « Schweinfurth Georges », in *Biographie coloniale belge*, I, *op. cit.*, col. 838.

Thuriaux-Hennebert, A., *Les Azande dans l'histoire du Bahr El-Ghazal et de l'Equatoria*, Bruxelles, ULB, Éditions de l'Institut de Sociologie, 1964.

Thuriaux-Hennebert, A., « Les grands chefs bandia et zande de la région Uele-Bomu », *Études d'histoire africaine*, III, 1972, pp.167-207.

Vanhove, J., *Regards sur notre Congo*, Bruxelles, Éditions La Renaissance du Livre, 1943.

Van Kerkhove, V. et Robberechts, F., *Simba's en Para's in Stan*, Hasselt, Éditions Heideland, 1965.

van Zuylen, P., *L'Échiquier congolais ou le secret du Roi*, Bruxelles, Éditions Charles Dessart, 1959.

Verhaegen, B., *Congo 1961*, Bruxelles, CRISP, 1962, « Les Dossiers du CRISP ».

Verhaegen, B., « 1963-1965 : d'oppositions en rébellions », in *Congo-Zaïre, la colonisation – l'indépendance – le régime Mobutu – et demain ?*, Bruxelles, GRIP, 1990, pp. 92-93, « Collection GRIP-Informations ».

Verhaegen, B. et Van Lierde, J., *Congo 1964*, Bruxelles, CRISP, 1965, « Les Dossiers du CRISP ».

Wauters, P., *Mwana M'Boka, un enfant du pays*, Liège, Éditions Dricot, 1994.
Willame, J.-C., « Partis politiques congolais – 1964 », Bruxelles, Centre de recherche et d'information socio-politiques – CRISP, *Travaux africains*, n° 1, 1er mai 1964, « Dossier documentaire n° 1 ».
Young, C., *Introduction à la politique congolaise*, Bruxelles – Kinshasa/ Kisangani/Lubumbashi, Centre de recherche et d'information socio-politiques – Éditions universitaires du Congo, 1968
Young, C., « Inventaire de la documentation reçue au cours du voyage de l'IRES dans les provinces », *Congo political ephemera*. Microfilms.

Journaux
« À Paulis : la confiance reprend », *Le Courrier d'Afrique*, Léopoldville, lundi 22 février 1965.
« À Yakuluku, les insurgés battent en retraite, à l'approche des forces gouvernementales », *Le Courrier d'Afrique*, Léopoldville, samedi 24-dimanche 25 avril 1965.
« L'ANC a libéré Paulis et Niangara … », *Le Courrier d'Afrique*, Léopoldville, vendredi 11 décembre 1964.
« L'ANC marque des points : La frontière soudano-congolaise est entièrement fermée, le centre agricole de Yangambi repris », *Le Courrier d'Afrique*, Léopoldville, mardi 30 mars 1965.
« Autour des opérations de libération dans l'Uele », *Le Courrier d'Afrique*, Léopoldville, mardi 29 décembre 1964.
« Le cas de la Province-Orientale », *Le Courrier d'Afrique*, Léopoldville, vendredi, 19 mars 1965.
« Cinq otages blancs libérés à Watsa et arrivés à Léo content leur mésaventure avec les "Simba" », *Le Courrier d'Afrique*, Léopoldville, lundi 12 avril 1965.
« Composition des Chambres législatives et des assemblées provinciales (liste officieuse et incomplète) », supplément au numéro du 30 juin 1965 du *Courrier d'Afrique*, Léopoldville.
« Depuis 1961 : les rébellions au Congo ont coûté la vie à 75 missionnaires », *Le Courrier d'Afrique*, Léopoldville, lundi 21 décembre 1964.
La Dernière Heure, 14 août 1964 et *Le Martyr*, Stanleyville, 22-23 août 1964.
« Des unités de l'ANC poursuivent le nettoyage des régions infectées », *Le Courrier d'Afrique*, Léopoldville, jeudi 7 janvier 1965.
« Échos du Haut-Uele, Le séjour de l'ambassadeur du Soudan à Isiro », *Boyoma*, Kisangani, lundi 16 octobre 1972.
« En marge des élections législatives dans l'Uele », *Présence congolaise*, Léopoldville, samedi 27 mars 1965.
« Haut-Congo : Mgr Augustin Fataki est nommé administrateur apostolique du diocèse de Wamba », *Le Courrier d'Afrique*, Léopoldville, jeudi 28 janvier 1965.
« Haut-Uele : Ce qu'a été la tournée à Faradje du commissaire sous-régional assistant », *Boyoma*, Kisangani, samedi 17-dimanche 18 février 1973.
« Important matériel de guerre saisi à l'Est du pays … », *Le Courrier d'Afrique*, Léopoldville, mercredi 16 décembre 1964.
« Jeudi 31 décembre. Une centaine des réfugiés de Wamba sont arrivés à Léo », *Le Courrier d'Afrique*, Léopoldville, mardi 5 janvier 1965.
« Libération de Mungbere », *Le Courrier d'Afrique*, Léopoldville, mardi 5 janvier 1965.
La Libre Belgique, 5 août 1964.
La Libre Belgique, 7 août 1964.
« M. Gbinzadi, membre du gouvernement de l'Uele raconte ses aventures », *Le Courrier d'Afrique*, Léopoldville, mardi 9 février 1965.
« M. Nendaka », *Le Courrier d'Afrique*, Léopoldville, mardi 31 août 1965.
« La mort atroce de Mgr Wittebols », *Le Courrier d'Afrique*, Léopoldville, mardi 5 janvier 1965.
Le Mouvement géographique, 1893 à 1898.
« Nouvelles de l'Uele », *Le Courrier d'Afrique*, Léopoldville, vendredi 19 mars 1965.
« Paulis a fait un accueil délirant au président Kasa-Vubu », *Le Courrier d'Afrique*, Léopoldville, mercredi 26-jeudi 27 mai 1965.
« Pendant l'occupation rebelle : à Faradje, certains « Simba » étaient commandés par un officier arabe », *Le Courrier d'Afrique*, Léopoldville, mercredi 7 avril 1965.
« Qui dirigera la province de l'Uele ? », *Le Courrier d'Afrique*, Léopoldville, samedi 9-dimanche 10 janvier 1965.
« Rapatriement des réfugiés soudanais bases dans le Haut-Zaïre », *Boyoma*, Kisangani, samedi 1er–dimanche 2 septembre 1973.
« Résultats des élections dans la province de Kibali-Ituri », *Le Courrier d'Afrique*, Léopoldville, samedi 22 – dimanche 23 mai 1965.
« Selon le *New-York Times* : Les rebelles exploiteraient l'or de Kilo-Moto », *Le Courrier d'Afrique*, Léopoldville, jeudi 4 mars 1965.
« La situation en Uele », *Le Courrier d'Afrique*, Léopoldville, vendredi 30 juillet 1965.
« Uele : 6 dominicains et 8 dominicaines massacrés à Watsa », *Le Courrier d'Afrique*, Léopoldville, mardi 26 janvier 1965.
« Uele : Les circonstances de la mort des victimes dominicaines à Watsa », *Le Courrier d'Afrique*, Léopoldville, vendredi 29 janvier 1965.
« Uele : les élus de l'Uele procèdent à la pacification de leurs régions », *Le Courrier d'Afrique*, Léopoldville, samedi 7-dimanche 8 août 1965.
« Uele : M. Kupa élu gouverneur », *Le Courrier d'Afrique*, Léopoldville, mercredi 16 juin 1965.
« Un centre de rééducation de petits Simba à Paulis », *Le Courrier d'Afrique*, Léopoldville, mardi 22 juin 1965.
« Wamba repris hier matin par l'ANC… », *Le Courrier d'Afrique*, Léopoldville, mercredi 30 décembre 1964.

Chapitre 6. Composition administrative du Haut-Uele

Archives
Archives du bureau du territoire de Dungu.
Archives du territoire de Niangara, 1972.
Archives politiques du Congo belge, district de Kibali-Ituri et territoire de Gombari.
Déclaration écrite du chef Mbongo Makasi II relative à l'arbre généalogique de la famille régnante de la collectivité Medje-Mango à l'acte de création de cette même collectivité-chefferie, faite en date du 24 juin 1985.
Lettre du CDD du Haut-Uele au vice-gouverneur général de la Province-Orientale à Stanleyville portant sur les « limites territoriales entre les territoires de Faradje et Aru », écrite à Niangara le 29 décembre 1920. Fonds B. Verhaegen, archives de la section d'Histoire du Temps présent, MRAC.
Lettre du commissaire de zone Ngbosa Badiaki du 24 juillet 1972 relative au *curriculum vitae* de Makasi Mbongo Embunzu.
Lettre n° 84 portant sur : « Traitement des chefs », écrite à Niangara le 30 juillet 1911 par le chef de zone Acerbi au gouverneur général.
Lettre n° 2831/n°2 de l'administrateur territorial assistant du territoire de Niangara du 5 septembre 1958 ainsi que son annexe.
Lettre N°V/L 254/1592/68 du 28 août 1968 ; dossier Anga Gaga Tongolo Barthélémy de la circonscription indigène Mayogo-Mabozo.

« Note sur le passage de la chefferie Dramba (Ibu)-Logo et de la chefferie Mava (Kaliko) du territoire d'Aru au territoire de Faradje », Rapport commun du 26 octobre 1920 élaboré au village Dramba par les AT de Faradje et d'Aru. Fonds B. Verhaegen, archives de la section d'Histoire du Temps présent, MRAC.

« Note sur le passage de la chefferie Matafa (Logo) du territoire d'Aru au territoire de Faradje », Rapport commun du 16 novembre 1920 élaboré au village Matafa par les AT de Faradje et d'Aru. Fonds B. Verhaegen, archives de la section d'Histoire du Temps présent, MRAC.

« Note sur le passage de Libana (Dondoro)-Logo (Obeleba) du territoire d'Aru au territoire de Faradje », Rapport commun du 30 octobre 1920 élaboré au village Libana par les AT de Faradje et d'Aru. Fonds B. Verhaegen, archives de la section d'Histoire du Temps présent, MRAC.

« Note sur le passage du groupement Baido (Obeleba, Logo) du territoire d'Aru au territoire de Faradje », Rapport commun du 4 novembre 1920 élaboré au village Aligo par les AT de Faradje et d'Aru. Fonds B. Verhaegen, archives de la section d'Histoire du Temps présent, MRAC.

Procès verbal de délimitation des chefferies Mayogo-Mabozo et Mayogo-Magbaie, par l'administrateur territorial assistant du territoire des Mangbetu, Simon Auguste le 19 mai 1933.

Procès verbal n° 45 et lettre n° 413 du 5 avril 1932 du commissaire de district de l'Uele-Nepoko, adressée au gouverneur de la Province-Orientale à Stanleyville.

Procès verbal n° 183 de la constitution des chefferies Mabisanga et Mangbetu (leur historique), document sans date.

P.V. 1 45 et lettre 1° 413 du 5 avril 1932 du commissaire de district de l'Uele-Nepoko, adressée au gouverneur de la Province-Orientale à Stanleyville.

Ouvrages, mémoires, articles

Beyagabo, B., *Le conflit de succession dans la collectivité de Balika-Toriko (de 1916-1974)*, inédit, ISP/Isiro, 1996.

Bulletins administratifs, 1910, 1914, 1920, 1922, 1923, 1992, 1932, 1933 et 1936.

Choprix, G., *La Naissance d'une ville. Étude géographique de Paulis (1934-1957)*, Bruxelles, CEMUBAC, 1961.

500 visages du Zaïre, Kinshasa, Bureau du président de la République du Zaïre, 1975.

Congo belge/Gouvernement général/Affaires économiques/Direction de la statistique, « Résultats du recensement de la population non indigène au 3-1-1958 », *Bulletin mensuel des statistiques générales du Congo belge et du Ruanda-Urundi*, série spéciale – n° 1, janvier 1959.

Dereine, A., « Le soulèvement des Babua 1900-1901 », *Africa-Tervuren*, vol. 10, n° 2, 1964.

Massart, A., *Notice sur la carte des subdivisions administratives du Congo-Belge et du Ruanda-Urundi, Atlas général*, Bruxelles, Institut royal colonial belge, 1950.

Monnier, L. et Willame, J.-C., « Province de l'Uele » in Verhaegen, B. (éd.), *Les Provinces du Congo. Structures et Fonctionnement, II, Sud-Kasaï–Uele–Kongo-Central*, Léopoldville, IRES, *Cahiers économiques et sociaux*, 1964, pp. 117-199, « Collection d'études politiques n° 2 ».

Rapport annuel du territoire de Rungu, 2007.

Scohy, A., *L'Uele secret*, Bruxelles-Léopoldville, Office International de Librairie/La Librairie congolaise, 1955.

Chapitre 7. Évolution socio-économique du Haut-Uele

Ouvrages, rapports, documents, mémoires, articles

Antippas, G., *Pionniers méconnus du Congo belge*, Bruxelles, 2007.

Bisuta, Dimandja et Kalonji-Mbuyi, *Rapport de la mission Isiro, enquête dans le Haut-Uele et le Bas-Uele*, effectuée par les experts du ministère de l'Agriculture selon l'ordre de mission n° 248/CAB/MIN/AGR/2005 du 11 novembre 2005, document inédit, 2006.

Bulletin des statistiques générales, Kisangani, Département du Plan, Institut national de la statistique, n° 7, 1974.

Carbonnelle, C. et Kirschen, E.S., *L'Économie des deux Ueles*, Bruxelles, Éditions CEMUBAC, 1961.

500 visages du Zaïre, Kinshasa, Bureau du président de la République du Zaïre, 1975.

Coméliau, Ch., *Fonctions économiques et pouvoir politique. La province de l'Uele en 1963-1964*, Léopoldville, Institut de recherches économiques et sociales, 1965 (?).

Commission de revisitation des contrats miniers, *Rapport des travaux 1*, novembre 2007.

Dehoux, E., *L'Afrique centrale à la croisée des chemins. Un reportage critique*, T. 2, Bruxelles, Éditions Stoops, 1951.

Division de l'Agriculture, Élevage, Pêche et Développement rural du Haut-Uele, *Rapport annuel*, 2007.

« Dossier. Provinces. Atouts économiques et opportunités d'investissement », *Diplomat Investissement*, novembre-décembre 2010, pp. 122-147.

Dossier Zaïrianisation – CELZA, section d'Histoire du Temps présent, Musée royal de l'Afrique centrale, document III-5908.

Doucy, A., Bouvier, P. et Rosy, H., *Matériaux pour servir à l'étude des aspects économiques et sociaux de neuf provinces de la République du Congo (anciennes provinces de Léopoldville, de l'Équateur et Orientale)*, Bruxelles, 1963.

Ergo, A.-B., *L'héritage de la Congolie : naissance d'une nation en Afrique centrale*, Paris, L'Harmattan, 2007.

Geerinckx, J., *Guide commercial du Congo belge*, 2e édition, Bruxelles, 1922.

Joye, P. et Lewin, R., *Les Trusts au Congo*, Bruxelles, Société populaire d'éditions, 1961.

Mboyo Empenge ea Longila B.B., *Le régime économique du Zaïre et les mesures présidentielles*, Kinshasa, Presses universitaires du Zaïre, 1977.

Ministère des Mines et des Affaires foncières, *Industrie minière de la République démocratique du Congo,* année 1968, document ronéotypé, section d'Histoire du Temps présent.

Mokonda Bonza Nzombo, « La problématique des cultures vivrières au Zaïre : l'exemple de l'Uele », *Cahiers économiques et sociaux*, vol. 11, n° 3, 1978, pp. 281-305.

Mombi Amboko, G., « Incidence de l'exploitation artisanale des matières précieuses sur l'agriculture dans l'Uele », communication au colloque international *La « quête des ressources en Afrique centrale » (2) : le secteur minier en République démocratique du Congo (RDC).* État *des* lieux et perspectives, Colloque international organisé par l'Université de Lubumbashi (RDC) et le Musée royal de l'Afrique centrale (MRAC) du 1er au 3 décembre 2010, à Tervuren (Belgique).

Moulaert, G., « Les exploitations minières de Kilo-Moto et de la Province-Orientale », *Congo, Revue générale de la colonie belge*, Bruxelles, Éditions Goemaere, janvier 1935.

Office des mines d'or de Kilo-Moto, *Kilo-Moto. Exercice 1974*, Bambu-Mines, 1975.

Office des mines d'or de Kilo-Moto, *Okimo*, Indaba, 2005, document inédit.

Omasombo Tshonda, J., « Les diamants de Kisangani : de nouveaux seigneurs se taillent des fiefs sur le modèle de l'état zaïrois de Mobutu », in Monnier, L., Jewsiewicki, B. et de Villers, G., *Chasse au diamant au Congo/Zaïre*, Tervuren/Paris, Institut africain-CEDAF/L'Harmattan, pp. 79-126, « Les Cahiers africains, n° 45-46 ».

Plan décennal pour le développement économique et social du Congo belge, Bruxelles, Les Éditions De Visscher, 1949.

Projet de développement rural intégré dans le Haut-Zaïre (1er mars 1987-28 février 1990), rapport final, ULB-Unikis, document inédit.

Protocole d'accord entre l'Office des mines d'or de Kilo-Moto, la Société financière internationale et la Société Mindec Incorporated, document stencylé, archives de la section d'Histoire du Temps présent, MRAC.

Le Rail au Congo belge, tome III : *1945-1960*, Bruxelles, Éditions Masoin, s. d.

Rapport annuel du territoire de Rungu, 2007.

République démocratique du Congo, Ministères de l'Agriculture et de l'Élevage, du Plan, de l'Éducation nationale et de l'Environnement, Conservation de la nature, forêts et pêche, *Monographie de la Province-Orientale*, PNUD/UNOPS Programme national de relance du secteur agricole et rural (PNSAR) 1997-2001, s. l., octobre 1998.

République du Zaïre, Département des Mines, *Industrie minière de la République du Zaïre. Rapport annuel 1972*, Kinshasa, 1973.

République du Zaïre, Département des Travaux publics et de l'Aménagement du territoire, *Monographie de la région du Haut-Zaïre*, Kisangani, Direction de l'Aménagement du territoire, s. d.

République du Zaïre, Région du Haut-Zaïre, Division régionale des Affaires économiques, *Rapport économique annuel*, Kisangani, Service régional des Affaires économiques, 1972.

République du Zaïre, Service du Plan, *Rapport de mission. Région du Haut-Zaïre*, 1976, Fonds Benoît Verhaegen, Archives de la section d'Histoire du Temps présent, Musée royal de l'Afrique centrale.

« Le secteur minier au Zaïre », *Marchés tropicaux*, n° 3349 du 2 décembre 1988.

Service d'études et de planification du Département de l'Agriculture et du Développement rural et Projet Pragma, *Étude régionale pour la planification agricole*, mars 1987.

Wauters, A.J., *L'État indépendant du Congo*, Bruxelles, Librairie Falk Fils, 1899.

Wauters, P., *Mwana M'Boka, un enfant du pays*, Liège, Éditions Dricot, 1994.

Journaux

« À propos de la rupture des stocks de marchandises dans les maisons de commerce zaïrianisées », *Boyoma*, Kisangani, mardi 28 janvier 1975.

Boyoma, Kisangani, numéro spécial 1er janvier 1973.

Boyoma, Kisangani, samedi 2-dimanche 3 mars 1974.

Boyoma, Kisangani, samedi 1er-dimanche 2 juin 1974.

« Le commissaire de région assistant a tenu une séance de travail avec le comité sous-régional du Haut-Uele », *Boyoma*, Kisangani, mercredi 13 mars 1974.

Elenga Mbo, « Sept ans de redressement de la région du Haut-Zaïre », *Boyoma*, lundi 4 décembre 1972.

« En marge de la mission du commissaire de région à Isiro : création dans les Ueles d'une commission polyvalente de remise et reprise des plantations », *Boyoma*, Kisangani, jeudi 11 avril 1974.

« Les étrangers exerçant le petit commerce sont sommés de liquider leurs stocks de marchandises dans un délai de six mois », *Boyoma*, Kisangani, mardi 4 décembre 1973.

« Le général Mobutu décide de mettre définitivement fin à l'exploitation économique du peuple zaïrois », *Boyoma*, Kisangani, samedi 1er-dimanche 2 décembre 1973.

Hally Mukimbwa-wa-Bakimbwanga, « Les ex-commerçants d'origine grecque … », *Boyoma*, Kisangani, samedi 13-dimanche 14 avril 1974.

Hally Mukimbwa-wa-Bakimbwanga, « Isiro raconté par un journaliste », *Boyoma*, Kisangani, vendredi 14 septembre 1973.

Hally Mukimbwa-wa-Bakimbwanga, « Isiro raconté par un journaliste », *Boyoma*, Kisangani, lundi 17 septembre 1973.

« Le Haut-Uele et Isiro : une sous-région et une ville sans problème », *Boyoma*, lundi 9 octobre 1972.

« Le Haut-Uele : des statistiques agricoles encourageantes pour l'année 1972 », *Boyoma*, mercredi 25 avril 1973.

« Le Haut-Uele politique, social et économique tel qu'il se présente aujourd'hui : 2. le bien-être social de la population », *Boyoma*, Kisangani, mercredi 26 février 1975.

« Isiro : Le réalisme de l'autorité sous-régionale », *Boyoma*, Kisangani, mardi 3 juin 1975.

« Journée du 28 octobre », *Boyoma*, samedi 28-dimanche 29 octobre 1972.

Kaloma Gomve Sesenge, « Échos du Haut-Uele : la sous-région du Haut-Uele a fêté avec faste le 7e anniversaire du nouveau régime », *Boyoma*, jeudi 30 novembre 1972.

Kalonda Ndindiki, « Haut-Uele : la promotion de l'économie engendre le progrès social », *Boyoma*, Kisangani, spécial 24 novembre 1975.

Kalonda Ndindiki, « Je reviens du Haut-Uele, le "pays" de l'or vert », *Boyoma*, Kisangani, samedi 4-dimanche 5 octobre 1975.

Kalonda Ndindiki, « Je reviens du Haut-Uele, le "pays" de l'or vert », *Boyoma*, Kisangani, lundi 6 octobre 1975.

Nganza Mando, « Quelle est la véritable physionomie de la musique zaïroise dans le Haut-Uele », *Boyoma*, spécial 30 juin 1973.

« Par décision présidentielle : Les pharmacies zaïrianisées reviennent à leurs anciens propriétaires », *Boyoma*, Kisangani, lundi 20 octobre 1975.

Pemba Mabiala, « Le Haut-Uele face au scandale du café », *Boyoma*, Kisangani, samedi 27-dimanche 28 janvier 1973.

« Pourquoi cette rupture totale des marchandises dans les maisons de commerce zaïrianisées ? », *Boyoma*, Kisangani, mercredi 16 avril 1975.

« Précisions sur le contrôle des commerçants étrangers dans la région du Haut-Zaïre », *Boyoma*, Kisangani, vendredi 30 novembre 1973.

« Le Président de la République en a appelé à la vigilance, à l'épargne et au travail avant d'annoncer des mesures révolutionnaires », *Boyoma*, Kisangani, samedi 1er-dimanche 2 décembre 1973.

« Qui sauvera la léproserie de Pawa où le feuillage remplace le lit des malades ? », *Boyoma*, Kisangani, vendredi 16 avril 1975.

Solomo Betua, « Impressions de voyage après une tournée dans les Ueles », *Boyoma*, Kisangani, mercredi 10 juillet 1974.

Solomo Betua, « Impressions de voyage après une tournée dans les Uele », *Boyoma*, Kisangani, jeudi 11 juillet 1974.

Solomo Betua, « Impressions de voyage après une tournée dans les Uele », *Boyoma*, Kisangani, vendredi 12 juillet 1974.

« Succès sans précédent du gala de boxe grâce au concours du "Boxing club Panthère" d'Isiro », *Boyoma*, Kisangani, jeudi 17 avril 1975.

« Suppression de la liaison aérienne Isiro-Kigali pour combattre la fraude pratiquée par certains commerçants grecs… », *Boyoma*, Kisangani, samedi 10-dimanche 11 novembre 1973.

Chapitre 8. Cinq grands défis : les transports, les communications, le tourisme, l'enseignement et la santé

Agence européenne pour le développement et la Santé, « Le PS9FED en RDC. La Province-Orientale », Programme santé du 9e FED en République démocratique du Congo, sur : http://ps9fed.609.be/index.php?page=non, consulté le 22 mars 2011.

Annuaire de la République démocratique du Congo, Agence nationale de publicité congolaise, 1965.

Aveling, C., *Patrimoine mondial dans le bassin du Congo*, Paris, Unesco/Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO, 2010.

Banque mondiale, *Le Renouveau du système éducatif de la République démocratique du Congo : priorités et alternatives*, Région Afrique, Département du Développement humain, 2002, « série Documents de travail, n° 68 ».

Bulletin des statistiques générales. Région du Haut-Zaïre, Kisangani, Institut national de la Statistique/Division régionale de Kisangani, n° 3, 1972, Fonds B. Verhaegen, archives de la section d'Histoire du Temps présent, Musée royal de l'Afrique centrale, CA.2008.1.

Bulletin des statistiques générales Région Haut Zaïre, n° 7, 1974.

Calmeyn, M., *Au Congo belge : chasses à l'éléphant, les indigènes, l'administration*, Bruxelles, 1912.

Cellule technique pour les statistiques de l'éducation, *Annuaire statistique de l'enseignement primaire, secondaire et professionnel. Année scolaire 2006-2007*, Kinshasa, 2008.

Celulle technique pour les statistiques de l'éducation, *Annuaire statistique de l'enseignement primaire, secondaire et professionnel. Année scolaire 2008-2009*, Kinshasa, juillet 2010.

Commission des infrastructures des transports, communications et de l'habitat, *Rapport final*, juillet 1997.

Congo belge, Province-Orientale, *Rapport annuel 1926. Affaires indigènes.*

Congo belge et Ruanda-Urundi. Guide du voyageur, 4e édition, Bruxelles, 1958.

Conti, A. (Lead Author) & Cleveland, C. (Topic Editor), « Help: for authors and editors », in Cleveland, C. J. (ed), *Encyclopedia of Earth*, Washington, D.C., Environmental Information Coalition, National Council for Science and the Environment. [First published in the Encyclopedia of Earth September 22, 2010; Last revised Date September 29, 2010 ; <http://www.eoearth.org/articles/view/158698/>

Cornet, J.A. et Turconi, A., *Zaïre, Volken/Kunst/Cultuur*, Anvers, Mercatorfonds, 1989

Costermans, J., *Cent ans de mission au Congo, en Uele, 1903-2003*, Namur, Dominicains missionnaires de Namur, 2003.

Diallo, S., *Le Zaïre aujourd'hui*, Paris, Éditions Jeune Afrique, 1975.

« Les exploitations minières de Kilo-Moto et de la Province-Orientale », *Congo, Revue générale de la Colonie belge*, extrait janvier 1935, Bruxelles, Éditions Goemaere.

« Fin de la mission de M. Pierret au parc national de la Garamba », *Boyoma* du mercredi 25 avril 1973.

Harroy, J.-P. & Verschuren, J., « Cinquante ans de la vie du Parc national de la Garamba au Zaïre », Bulletin des séances de l'Académie royale des sciences d'outre-mer, 36, 2, Bruxelles, 1991, pp. 193-210.

Janssens, P.G., Kivits, M. et Vuylsteke, J., *Médecine et hygiène en Afrique centrale de 1885 à nos jours*, vol. I, Bruxelles, Fondation roi Baudouin, 1992.

« Liste des sites, monuments et meubles de facture indigène classés », *Bulletin du Touring Club du Congo belge*, n° 6, Bruxelles, 30 juin 1958.

Mokonzi Gratien, MWinda Kadongo, *République démocratique du Congo, Fourniture efficace de services dans le domaine de l'enseignement public*, Johannesburg, AfriMAP-Open Society Initiative for Southern Africa, 2009, p. 18.

Mushagalusa Salongo, P., *Étude des déterminants de l'utilisation des services de santé dans la zone de santé de Kadutu, province du Sud Kivu - RD Congo*, Kinshasa, Université de Kinshasa, maîtrise en Santé publique/économie de la santé, 2005, consulté le 12 mai 2011 sur www.memoireonline.com/04/06/152/m_etude-determinants-socio-economiques-utilisation-services-sante16.html

Natuur en cultuur in de Democratische Republiek Congo, Tervuren, Koninklijk Museum voor Midden-Afrika, 2004.

OCHA, *Action humanitaire en Province-Orientale. Rapport mensuel et bilan annuel partiel 2010*, OCHA, décembre 2010.

OCHA, *Rapport mensuel. Action humanitaire en Province-Orientale*, OCHA, mars 2011.

Office des routes, Direction d'entretien, *Exposé de la direction, à l'occasion de la réunion des directeurs provinciaux de l'Office des routes, du 24 au 29 mars 2008.*

Parcs nationaux du Congo belge. Bruxelles, Institut des parcs nationaux du Congo belge, 1955.

Programme développement et éducation de l'enfant. Prévision de distribution des fournitures scolaires avec l'appui de l'Unicef, en 1re, 2e, 3e et 4e années, 2008.

« Le PS9FED en RDC. La Province-Orientale », Programme santé du 9e FED en République démocratique du Congo, sur http://ps9fed.609.be/index.php?page=non, consulté le 22 mars 2011.

« Publication de six arrêtés du département de l'Agriculture portant création et dénomination des domaines de chasse dans le Haut-Uele, *Boyoma* du lundi 5 août 1974.

Rapport annuel du territoire de Rungu, exercice 2007.

RD Congo, MSF, consulté le 25 mars 2011 sur http://www.msf.ch/nos-projets/ou-nous-travaillons/projets/rd-congo/

République démocratique du Congo, Ministères de l'Agriculture et de l'Élevage, du Plan, de l'Éducation nationale et de l'Environnement, Conservation de la nature, forêts et pêche, *Monographie de la Province-Orientale*, PNUD/UNOPS Programme national de relance du secteur agricole et rural (PNSAR) 1997-2001, s. l., octobre 1998.

République démocratique du Congo, Ministère du Plan, Unité de pilotage du processus DSRP, *Monographie de la Province-Orientale*, Kinshasa, mars 2005.

République du Zaïre, Service du Plan, *Rapport de mission. Région du Haut-Zaïre*, 1976, Fonds Benoît Verhaegen, archives de la section d'Histoire du Temps présent, Musée royal de l'Afrique centrale, CA.2008.1

Scohy, A., « Ekibondo … ou les murs veulent parler », *Brousse*, n° 1-2, 1951, pp. 17-34.

Scohy, A., *L'Uele secret*, Bruxelles-Léopoldville, Office International de Librairie/La Librairie congolaise, 1955.

Thérèse Verheust (présenté par), « Enquête démographique par sondage 1955-1957, Province-Orientale, District de Stanleyville – District du Haut-Uele », *Les Cahiers du CEDAF*, n° 4, 1978.

Verhaegen, B., « Ekibondo », in *Biographie belge d'outre-mer*, VIIb, col. 135.

Verleyen, E., *Congo, patrimoine de la Belgique,* Bruxelles, Éditions de Visscher, 1950.

ANNEXE 1 PERMIS ATTRIBUÉS

SITUATION MAI 2010

Code	Parties	Type	Ressource	Groupe_d	Statut	Demandé	Octroyé	Expiré	Km²
137	Société minière de l'Ituri (100 %)	PE	Diamant, Au	Active	Actif	1/01/1900	23/02/2009	22/02/2039	36
138	Société minière de l'Ituri (100 %)	PE	Diamant, Au	Active	Actif	1/01/1900	23/02/2009	22/02/2039	36
5045	Okimo (100 %)	PE	Au, Ag	Active	Actif	6/04/2006	12/05/2007	11/05/2014	471
5046	Okimo (100 %)	PE	Au, Ag	Active	Actif	6/04/2006	12/05/2007	11/05/2014	471
5047	Okimo (100 %)	PE	Au, Ag	Active	Actif	6/04/2006	12/05/2007	11/05/2014	178
5048	Okimo (100 %)	PE	Au, Ag	Active	Actif	6/04/2006	12/05/2007	11/05/2014	204
5049	Okimo (100 %)	PE	Au, Ag	Active	Actif	6/04/2006	12/05/2007	11/05/2014	471
5050	Okimo (100 %)	PE	Au, Ag	Active	Actif	6/04/2006	12/05/2007	11/05/2014	467
5051	Okimo (100 %)	PE	Au	Active	Actif	6/04/2006	12/05/2007	11/05/2014	294
5052	Kibali Goldmines (100 %)	PE	Au	Active	Actif	6/04/2006	12/05/2014	11/05/2029	356
5053	Okimo (100 %)	PE	Au	Active	Actif	6/04/2006	12/05/2007	11/05/2014	200
5054	Okimo (100 %)	PE	Au, Ag	Active	Actif	6/04/2006	12/05/2007	11/05/2014	357
5056	Okimo (100 %)	PE	Au, Ag	Active	Actif	6/04/2006	12/05/2007	11/05/2014	471
5057	Okimo (100 %)	PE	Au	Active	Cession partielle en cours	6/04/2006	12/05/2007	11/05/2014	471
5058	Okimo (100 %)	PE	Au, Ag	Active	Cession partielle en cours	6/04/2006	12/05/2007	11/05/2014	363
5069	Okimo (100 %)	PE	Au, Ag	Active	Actif	6/04/2006	12/05/2007	11/05/2014	471
5073	Kibali Goldmines (100 %)	PE	Au	Active	Actif	6/04/2006	12/05/2029	11/05/2029	470
5084	Okimo (100 %)	PE	Au	Active	Actif	6/04/2006	31/12/2007	30/12/2014	471
5085	Okimo (100 %)	PE	Au	Active	Actif	6/04/2006	4/06/2008	3/06/2015	152
5086	Okimo (100 %)	PE	Au, Ag	Active	Actif	6/04/2006	4/06/2008	3/06/2015	379
5087	Okimo (100 %)	PE	Au	Active	Actif	6/04/2006	31/12/2007	30/12/2014	225
5088	Kibali Goldmines (100 %)	PE	Au, Ag	Active	Actif	6/04/2006	4/06/2008	3/06/2015	344
5120		PE	Au, Ag	Active	Actif	6/04/2006	12/05/2007	11/05/2014	471
9692	Société minière de l'Ituri (100 %)	PE	Diamant, Au	Active	Actif	11/01/2008	23/02/2009	22/02/2039	101
9694	Société minière de l'Ituri (100 %)	PE	Diamant, Au	Active	Actif	11/01/2008	23/02/2009	22/02/2039	144
9695	Société minière de l'Ituri (100 %)	PE	Diamant, Au	Active	Actif	14/12/2007	23/02/2009	22/02/2039	72
11447	Kibali Goldmines (100 %)	PE	Au, Ag	Active	Actif	6/04/2006	12/05/2029	11/05/2029	267
11467	Kibali Goldmines (100 %)	PE	Au, Ag	Active	Actif	6/04/2006	12/05/2029	11/05/2029	293
11468	Kibali Goldmines (100 %)	PE	Au, Ag	Active	Actif	1/04/2009	12/05/2029	11/05/2029	54
11469	Kibali Goldmines (100 %)	PE	Au, Ag	Active	Actif	1/04/2009	12/05/2024	11/05/2024	108
11470	Kibali Goldmines (100 %)	PE	Au, Ag	Active	Actif	6/04/2006	16/05/2009	3/06/2038	36
11471	Kibali Goldmines (100 %)	PE	Au	Active	Actif	6/04/2006	12/05/2029	11/05/2029	133
11472	Kibali Goldmines (100 %)	PE	Au	Active	Actif	6/04/2006	13/06/2009	3/06/2015	100
12032	Ashanti Goldfields Kilo (100 %)	PE	Au	Active	Actif	12/04/2010	24/04/2010	11/05/2014	425
141	Société minière de l'Ituri (100 %)	PR (PP)	Diamant, Au	Active	Actif	1/01/1900	10/04/2007	14/12/2007	36
142	Société minière de l'Ituri (100 %)	PR (PP)	Diamant, Au	Active	Actif	1/01/1900	10/04/2007	14/12/2007	36
143	Société minière de l'Ituri (100 %)	PR (PP)	Diamant, Au	Active	Actif	1/01/1900	10/04/2007	14/12/2007	36
144	Société minière de l'Ituri (100 %)	PR (PP)	Diamant, Au	Active	Actif	1/01/1900	10/04/2007	14/12/2007	36

146	Société minière de l'Ituri (100 %)	PR (PP)	Diamant, Au	Active	Actif	1/01/1900	10/04/2007	14/12/2007	36
148	Société minière de l'Ituri (100 %)	PR (PP)	Diamant, Au	Active	Actif	1/01/1900	10/04/2007	14/12/2007	36
149	Société minière de l'Ituri (100 %)	PR (PP)	Diamant, Au	Active	Actif	1/01/1900	10/04/2007	14/12/2007	29
613	Société minière de l'Ituri (100 %)	PR (PP)	Diamant, Au	Active	Actif	1/01/1900	10/04/2007	14/12/2007	36
1792	Rio Tinto Congo RDC SPRL (100 %)	PR (PP)	Diamant	Active	Actif	5/11/2003	10/02/2007	9/02/2011	465
1795	Bas-Congo Exploration Sprl (100 %)	PR (PP)	Diamant, Au	Active	Actif	5/11/2003	10/02/2007	9/02/2011	465
1796	Rio Tinto Congo RDC Sprl (100 %)	PR (PP)	Diamant, Au	Active	Actif	5/11/2003	10/02/2007	9/02/2011	380
1797	Rio Tinto Congo RDC Sprl (100 %)	PR (PP)	Diamant, Au	Active	Actif	5/11/2003	10/02/2007	9/02/2011	370
1798	Rio Tinto Congo RDC Sprl (100 %)	PR (PP)	Diamant, Au	Active	Actif	5/11/2003	10/02/2007	9/02/2011	435
1799	Rio Tinto Congo RDC Sprl (100 %)	PR (PP)	Diamant, Au	Active	Actif	5/11/2003	10/02/2007	9/02/2011	435
1800	Rio Tinto Congo RDC Sprl (100 %)	PR (PP)	Diamant, Au	Active	Actif	5/11/2003	10/02/2007	9/02/2011	395
1801	Rio Tinto Congo RDC Sprl (100 %)	PR (PP)	Diamant, Au	Active	Actif	5/11/2003	10/02/2007	9/02/2011	404
1802	Rio Tinto Congo RDC Sprl (100 %)	PR (PP)	Diamant, Au	Active	Actif	5/11/2003	10/02/2007	9/02/2011	392
1803	Rio Tinto Congo RDC Sprl (100 %)	PR (PP)	Diamant, Au	Active	Actif	5/11/2003	10/02/2007	9/02/2011	429
1804	Rio Tinto Congo RDC Sprl (100 %)s	PR (PP)	Diamant, Au	Active	Actif	5/11/2003	10/02/2007	9/02/2011	291
1805	Rio Tinto Congo RDC Sprl (100 %)	PR (PP)	Diamant, Au	Active	Actif	5/11/2003	10/02/2007	9/02/2011	411
2226	KGL-ERW Sprl (100 %)	PR (AS)	Au, Ag	Active	Actif	19/01/2004	5/02/2007	4/02/2012	322
2228	KGL-ERW Sprl (100 %)	PR (AS)	Au, Ag, Ta, Nb	Active	Actif	19/01/2004	5/02/2007	4/02/2012	462
2229	KGL-ERW Sprl (100 %)	PR (AS)	Au, Ag, Ta, Nb	Active	Actif	19/01/2004	5/02/2007	4/02/2012	300
2230	KGL-ERW Sprl (100 %)	PR (AS)	Au, Ag, Nb	Active	Actif	19/01/2004	5/02/2007	4/02/2012	362
2231	KGL-ERW Sprl (100 %)	PR (AS)	Au, Ag, Ta, Nb	Active	Actif	19/01/2004	5/02/2007	4/02/2012	464
2285	KGL-ERW Sprl (100 %)	PR (AS)	Au, Ag, Ta, Sn, Cr, Nb	Active	Actif	23/01/2004	5/02/2007	4/02/2012	462
2286	KGL-ERW Sprl (100 %)	PR (AS)	Au, Ag, Sn, Cr, Nb	Active	Actif	23/01/2004	5/02/2007	4/02/2012	435
2287	KGL-ERW Sprl (100 %)	PR (AS)	Au, Ag, Ta, Sn, Cr, Nb	Active	Actif	23/01/2004	5/02/2007	4/02/2012	430
2288	KGL-ERW Sprl (100 %)	PR (AS)	Au, Ag, Ta, Sn, Cr, Nb	Active	Actif	23/01/2004	5/02/2007	4/02/2012	406
2289	KGL-ERW Sprl (100 %)	PR (AS)	Au, Ag, Ta, Sn, Cr, Nb	Active	Actif	23/01/2004	5/02/2007	4/02/2012	460
2290	KGL-ERW Sprl (100 %)	PR (AS)	Au, Ag, Ta, Sn, Cr, Nb		Active	Actif	23/01/2004	5/02/2007	4/02/2012
447									
2291	KGL-ERW Sprl (100 %)	PR (AS)	Ag, Ta, Sn, Cr, Nb	Active	Actif	23/01/2004	5/02/2007	4/02/2012	449
2292	KGL-ERW Sprl (100 %)	PR (AS)	Au, Ag, Sn, Cr, Nb	Active	Actif	23/01/2004	5/02/2007	4/02/2012	459
2293	KGL-ERW Sprl (100 %)	PR (AS)	Ag, Ta, Sn, Cr, Nb	Active	Actif	23/01/2004	5/02/2007	4/02/2012	468
2294	KGL-ERW Sprl (100 %)	PR (AS)	Ag, Ta, Sn, Cr, Nb	Active	Actif	23/01/2004	5/02/2007	4/02/2012	470
2295	KGL-ERW Sprl (100 %)	PR (AS)	Au, Ag, Ta, Sn, Cr, Nb	Active	Actif	23/01/2004	5/02/2007	4/02/2012	456
2297	KGL-ERW Sprl (100 %)	PR (AS)	Ag, Ta, Sn, Cr, Nb	Active	Actif	23/01/2004	5/02/2007	4/02/2012	451
2298	KGL-ERW Sprl (100 %)	PR (AS)	Au, Ag, Ta, Sn, Cr	Active	Actif	23/01/2004	5/02/2007	4/02/2012	364
2625	Masters (100 %)	PR (AS)	Diamant, Au	Active	Actif	1/04/2005	10/10/2006	9/10/2011	400
2626	Masters (100 %)	PR (AS)	Diamant, Au	Active	Actif	1/04/2005	10/10/2006	9/10/2011	400
2629	Masters (100 %)	PR (AS)	Diamant, Au	Active	Actif	1/04/2005	10/10/2006	9/10/2011	460
2793	Masters (100 %)	PR (AS)	Diamant, Au	Active	Actif	4/04/2005	10/10/2006	9/10/2011	400
2795	Masters (100 %)	PR (AS)	Diamant, Au	Active	Actif	4/04/2005	10/10/2006	9/10/2011	460
3308	Socerdemi (100 %)	PR (PP)	Diamant, Ni, Au	Active	Actif	7/04/2005	2/10/2006	1/10/2010	460
3309	Socerdemi (100 %)	PR (PP)	Diamant, Ni, Au	Active	Actif	7/04/2005	2/10/2006	1/10/2010	460
3310	Socerdemi (100 %)	PR (PP)	Diamant, Ni, Au	Active	Actif	7/04/2005	2/10/2006	1/10/2010	460
3311	Socerdemi (100 %)	PR (PP)	Diamant, Ni, Au	Active	Actif	7/04/2005	2/10/2006	1/10/2010	460

3312	Socerdemi (100 %)	PR (PP)	Diamant, Ni, Au	Active	Actif	7/04/2005	2/10/2006	1/10/2010	460
3313	Socerdemi (100 %)	PR (PP)	Diamant, Ni, Au	Active	Actif	7/04/2005	2/10/2006	1/10/2010	460
3315	Socerdemi (100 %)	PR (PP)	Diamant, Ni, Au	Active	Actif	7/04/2005	2/10/2006	1/10/2010	460
3316	Socerdemi (100 %)	PR (PP)	Diamant, Ni, Au	Active	Actif	7/04/2005	2/10/2006	1/10/2010	460
3317	Socerdemi (100 %)	PR (PP)	Diamant, Ni, Au	Active	Actif	7/04/2005	2/10/2006	1/10/2010	460
3318	Socerdemi (100 %)	PR (PP)	Diamant, Ni, Au	Active	Actif	7/04/2005	2/10/2006	1/10/2010	460
3319	Socerdemi (100 %)	PR (PP)	Diamant, Ni, Au	Active	Actif	7/04/2005	2/10/2006	1/10/2010	448
3320	Socerdemi (100 %)	PR (PP)	Diamant, Ni, Au	Active	Actif	7/04/2005	21/06/2007	20/06/2011	210
3321	Socerdemi (100 %)	PR (PP)	Diamant, Au	Active	Actif	7/04/2005	2/10/2006	1/10/2010	462
3322	Socerdemi (100 %)	PR (PP)	Diamant, Au	Active	Actif	7/04/2005	2/10/2006	1/10/2010	462
3323	Socerdemi (100 %)	PR (PP)	Diamant, Au	Active	Actif	7/04/2005	2/10/2006	1/10/2010	460
3324	Socerdemi (100 %)	PR (PP)	Diamant, Au	Active	Actif	7/04/2005	21/06/2007	20/06/2011	460
3325	Socerdemi (100 %)	PR (PP)	Diamant, Au	Active	Actif	7/04/2005	21/06/2007	20/06/2011	424
3326	Socerdemi (100 %)	PR (PP)	Diamant, Au	Active	Actif	7/04/2005	2/10/2006	1/10/2010	367
3327	Socerdemi (100 %)	PR (PP)	Diamant, Au	Active	Actif	7/04/2005	2/10/2006	1/10/2010	460
3328	Socerdemi (100 %)	PR (PP)	Diamant, Au	Active	Actif	7/04/2005	2/10/2006	1/10/2010	471
3331	Socerdemi (100 %)	PR (PP)	Diamant, Au	Active	Actif	7/04/2005	2/10/2006	1/10/2010	471
3333	Socerdemi (100 %)	PR (PP)	Diamant, Au	Active	Actif	7/04/2005	21/06/2007	20/06/2011	255
3485	Tratnor Services Limited (100 %)	PR (PP)	Diamant, Au	Active	Actif	11/04/2005	29/06/2007	28/06/2011	460
3486	Tratnor Services Limited (100 %)	PR (PP)	Diamant, Au	Active	Actif	11/04/2005	29/06/2007	28/06/2011	460
3487	Tratnor Services Limited (100 %)	PR (PP)	Diamant, Au	Active	Actif	11/04/2005	29/06/2007	28/06/2011	460
3488	Tratnor Services Limited (100 %)	PR (PP)	Diamant, Au	Active	Actif	11/04/2005	29/06/2007	28/06/2011	460
3491	Tratnor Services Limited (100 %)	PR (PP)	Diamant, Au	Active	Actif	11/04/2005	29/06/2007	28/06/2011	460
3492	Tratnor Services Limited (100 %)	PR (AS)	Diamant, Au	Active	Actif	11/04/2005	29/08/2006	28/08/2010	471
3496	Tratnor Services Limited (100 %)	PR (PP)	Diamant, Au	Active	Actif	11/04/2005	29/06/2007	28/06/2011	471
3497	Tratnor Services Limited (100 %)	PR (AS)	Diamant, Au	Active	Actif	11/04/2005	29/08/2006	28/08/2010	385
3498	Tratnor Services Limited (100 %)	PR (AS)	Diamant, Au	Active	Actif	11/04/2005	29/08/2006	28/08/2010	460
3501	Tratnor Services Limited (100 %)	PR (PP)	Diamant, Au	Active	Actif	11/04/2005	29/06/2007	28/06/2011	460
3502	Tratnor Services Limited (100 %)	PR (PP)	Diamant, Au	Active	Actif	11/04/2005	29/06/2007	28/06/2011	471
3503	Tratnor Services Limited (100 %)	PR (PP)	Diamant, Au	Active	Actif	11/04/2005	29/06/2007	28/06/2011	357
3509	Tratnor Services Limited (100 %)	PR (PP)	Diamant, Au	Active	Actif	11/04/2005	29/06/2007	28/06/2011	471
3515	Tratnor Services Limited (100 %)	PR (PP)	Diamant, Au	Active	Actif	11/04/2005	29/06/2007	28/06/2011	106
4824	Sihu (100 %)	PR (PP)	Au	Active	Actif	12/01/2006	4/02/2008	5/02/2013	36
4828	Sihu (100 %)	PR (PP)	Au	Active	Actif	12/01/2006	4/02/2008	6/02/2013	36
4829	Sihu (100 %)	PR (PP)	Au	Active	Actif	12/01/2006	4/02/2008	5/02/2013	36
4830	Sihu (100 %)	PR (PP)	Au	Active	Actif	12/01/2006	4/02/2008	5/02/2013	36
4833	Sihu (100 %)	PR (PP)	Au	Active	Actif	12/01/2006	7/04/2008	6/04/2013	36
4837	Sihu (100 %)	PR (PP)	Au	Active	Actif	12/01/2006	26/04/2007	6/04/2008	36
4973	Cosha Investment Sprl (100 %)	PR (PP)	Diamant, Au	Active	Actif	6/02/2006	17/01/2007	16/01/2012	15
4974	Cosha Investment Sprl (100 %)	PR (PP)	Diamant, Au	Active	Actif	6/02/2006	17/01/2007	16/01/2012	10
4975	Cosha Investment Sprl (100 %)	PR (PP)	Diamant, Au	Active	Actif	6/02/2006	17/01/2007	16/01/2012	15
4982	Cosha Investment Sprl (100 %)	PR (PP)	Diamant, Au	Active	Actif	13/03/2006	17/01/2007	16/01/2012	16
4983	Cosha Investment Sprl (100 %)	PR (PP)	Diamant, Au	Active	Actif	1/02/2006	17/01/2007	16/01/2012	14
4984	Cosha Investment Sprl (100 %)	PR (PP)	Diamant, Au	Active	Actif	13/03/2006	17/01/2007	16/01/2012	13

5314	ThΘophas Mahuku (100 %)	PR (AS)		Active	Actif	28/07/2006	10/10/2006	9/10/2011	64
5487	Rubaco (100 %)	PR (AS)		Active	Actif	2/08/2006	19/12/2006	18/12/2011	330
6799	Congo United Minerals Sprl (100 %)	PR (PP)	Diamant, Au, Ag, Ta, Nb	Active	Actif	17/10/2006	21/06/2007	20/06/2011	262
6801	Congo United Minerals Sprl (100 %)	PR (PP)	Diamant, Au, Ag, Ta, Nb	Active	Actif	17/10/2006	21/06/2007	20/06/2011	89
6802	Congo United Minerals Sprl (100 %)	PR (PP)	Diamant, Au, Ag, Ta, Nb	Active	Actif	17/10/2006	21/06/2007	20/06/2011	272
6808	Congo United Minerals Sprl (100 %)	PR (PP)	Diamant, Au, Ag, Ta, Nb	Active	Actif	17/10/2006	21/06/2007	20/06/2011	346
6983	Justin Masimango Mbaruku (100 %)	PR (PP)	Au	Active	Actif	10/11/2006	4/04/2007	3/04/2011	400
6984	Justin Masimango Mbaruku (100 %)	PR (AS)	Au	Active	Actif	10/11/2006	4/04/2007	3/04/2012	330
6985	Justin Masimango Mbaruku (100 %)	PR (AS)	Au	Active	Actif	10/11/2006	4/04/2007	3/04/2012	411
6986	Justin Masimango Mbaruku (100 %)	PR (AS)	Au	Active	Actif	10/11/2006	4/04/2007	3/04/2012	360
6989	Congo SAT Sprl (100 %)	PR (AS)	Au	Active	Déchéance en cours	10/11/2006	4/04/2007	3/04/2012	400
7069	Aalphonsine Lupona (100 %)	PR (PP)	Diamant, Au	Active	Actif	5/02/2007	5/07/2007	4/07/2011	18
7105	Didier Diya Bitangilayi (100 %)	PR (PP)	Diamant, Au	Active	Actif	5/02/2007	23/06/2007	22/06/2011	65
7114	Didier Diya Bitangilayi (100 %)	PR (PP)	Diamant, Au	Active	Actif	5/02/2007	23/06/2007	22/06/2011	2
7162	ORKA (100 %)	PR (AS)	Au	Active	Actif	5/02/2007	21/06/2007	20/06/2012	96
7172	La Société Oriental Mining (100 %)	PR (PP)		Active	Actif	5/02/2007	21/06/2007	20/06/2011	24
7173	S.E.M.Uele (100 %)	PR (PP)		Active	Actif	5/02/2007	21/06/2007	20/06/2011	227
7174	S.E.M.Uele (100 %)	PR (PP)		Active	Actif	5/02/2007	21/06/2007	20/06/2011	140
7175	S.E.M.Uele (100 %)	PR (PP)		Active	Actif	5/02/2007	21/06/2007	20/06/2011	404
7426	ORKA (100 %)	PR (AS)	Pt, Au, Sn	Active	Actif	12/02/2007	29/06/2007	28/06/2012	76
7504	Sanzetta Investments (100 %)	PR (AS)		Active	Actif	16/02/2007	9/05/2007	8/05/2012	36
7505	Sanzetta Investments (100 %)	PR (AS)	Fe, Au	Active	Actif	16/02/2007	9/05/2007	8/05/2012	87
7506	Sanzetta Investments (100 %)	PR (AS)		Active	Actif	16/02/2007	9/05/2007	8/05/2012	65
7507	Sanzetta Investments (100 %)	PR (AS)		Active	Actif	16/02/2007	9/05/2007	8/05/2012	24
7508	Sanzetta Investments (100 %)	PR (AS)		Active	Actif	16/02/2007	9/05/2007	8/05/2012	400
7509	Sanzetta Investments (100 %)	PR (AS)	Fe, Au	Active	Actif	16/02/2007	9/05/2007	8/05/2012	25
7511	Sanzetta Investments (100 %)	PR (AS)		Active	Actif	16/02/2007	9/05/2007	8/05/2012	96
7512	Sanzetta Investments (100 %)	PR (AS)		Active	Actif	16/02/2007	9/05/2007	8/05/2012	153
7513	Sanzetta Investments (100 %)	PR (AS)	Fe, Au	Active	Actif	16/02/2007	9/05/2007	8/05/2012	110
7514	Sanzetta Investments (100 %)	PR (AS)	Fe, Au	Active	Actif	16/02/2007	9/05/2007	8/05/2012	412
7515	Sanzetta Investments (100 %)	PR (AS)	Fe, Au	Active	Actif	16/02/2007	9/05/2007	8/05/2012	442
7781	Alex Mutombo Tshibungubungu (100 %)	PR (AS)		Active	Actif	16/03/2007	6/07/2007	5/07/2012	213
7812	Jean Gbadi Karume (100 %)	PR (PP)	Diamant, Au, Ta, SnO2, Nb	Active	Actif	27/03/2007	6/07/2007	5/07/2011	36
8007	FrΘderic Semende Apati (100 %)	PR (PP)		Active	Actif	18/04/2007	14/07/2007	13/07/2011	8
8611	Orion Mining Congo (100 %)	PR (PP)	Diamant	Active	Actif	25/06/2007	25/09/2007	24/09/2011	98
8612	Orion Mining Congo (100 %)	PR (PP)	Diamant, Au	Active	Actif	25/06/2007	25/09/2007	24/09/2011	304
8613	Orion Mining Congo (100 %)	PR (PP)	Diamant, Au	Active	Actif	25/06/2007	25/09/2007	24/09/2011	150
8629	Afrimines Resources Sprl (100 %)	PR (PP)	Diamant, Au	Active	Renonciation en cours	26/06/2007	25/09/2007	24/09/2011	432
8630	Afrimines Resources Sprl (100 %)	PR (PP)	Diamant, Au	Active	Renonciation en cours	26/06/2007	25/09/2007	24/09/2011	46
11188	Top Fric (100 %)	PR (PP)	Fe, Cu, Diamant, Au	Active	Actif	25/11/2008	27/06/2009	26/06/2013	28
11189	Top Fric (100 %)	PR (PP)	Fe, Cu, Diamant, Au	Active	Actif	25/11/2008	27/06/2009	26/06/2013	42

ZEA-163	ZEA	Diamant, Au, Nb-Ta		Application	Demande	10/11/2009	36
ZEA-164	ZEA	Diamant, Au, Nb-Ta		Application	Demande	10/11/2009	36
ZRG00538 Projet Recherches géologiques (100 %)	ZRG	Diamant, Au, Nb-Ta		Active	Actif	2/08/2006	340
ZRG00539 Projet Recherches géologiques (100 %)	ZRG	Diamant, Au, Nb-Ta		Active	Actif	2/08/2006	415
ZRG00565 Projet Recherches géologiques (100 %)	ZRG	Diamant	Active	Actif	30/10/2003		351
ZRG00768 Projet Recherches géologiques (100 %)	ZRG		Active	Actif	23/03/2010		15
ZRG00769 Projet Recherches géologiques (100 %)	ZRG		Active	Actif	23/03/2010		14
ZRG00770 Projet Recherches géologiques (100 %)	ZRG		Active	Actif	23/03/2010		24
ZRG00771 Projet Recherches géologiques (100 %)	ZRG		Active	Actif	23/03/2010		19
ZRG00772 Projet Recherches géologiques (100 %)	ZRG		Active	Actif	23/03/2010		13
ZRG00773 Projet Recherches géologiques (100 %)	ZRG		Active	Actif	23/03/2010		14

ANNEXE 2 LISTE DES ANIMAUX DU HAUT-UELE

2.1. LISTE DES MAMMIFÈRES DU HAUT-UELE

Ordre alphabétique par ordre, par famille, puis par nom d'espèce. Liste basée sur les collections du MRAC et Kingdon[623], [624]. Noms vernaculaires Kingdon[2].

Afrosoricida	Tenrecidae	*Potamogale velox*	Potamogale
Artiodactyla	Bovidae	*Alcelaphus buselaphus lelwel*	Bubale
Artiodactyla	Bovidae	*Kobus ellipsiprymnus defassa*	Cobe à croissant
Artiodactyla	Bovidae	*Kobus kob*	Cobe de Buffon
Artiodactyla	Bovidae	*Sylvicapra grimmia*	Céphalophe couronné
Artiodactyla	Bovidae	*Syncerus caffer nanus*	Buffle d'Afrique (forêt)
Carnivora	Felidae	*Felis aurata*	Chat doré africain
Carnivora	Felidae	*Felis serval*	Serval
Carnivora	Felidae	*Panthera leo*	Lion
Carnivora	Felidae	*Panthera pardus*	Léopard
Carnivora	Herpestidae	*Atilax paludinosus*	Mangouste des marais
Carnivora	Herpestidae	*Bdeogale nigripes*	Mangouste à pattes noires
Carnivora	Herpestidae	*Crossarchus alexandri*	Mangue du Congo
Carnivora	Herpestidae	*Dologale dybowskii*	Mangouste de Dybowski
Carnivora	Herpestidae	*Herpestes ichneumon*	Mangouste ichneumon
Carnivora	Herpestidae	*Herpestes sanguinea*	Mangouste rouge
Carnivora	Herpestidae	*Ichneumia albicauda*	Mangouste à queue blanche
Carnivora	Herpestidae	*Mungos mungo*	Mangouste rayée
Carnivora	Mustelidae	*Aonyx congica*	Loutre à joues blanches du Congo
Carnivora	Mustelidae	*Lutra macullicollis*	Loutre à cou tacheté d'Afrique centrale
Carnivora	Mustelidae	*Mellivora capensis*	Ratel
Carnivora	Viverridae	*Genetta maculata*	Genette tigrine
Chiroptera	Megadermatidae	*Hipposideros sp.*	Phyllorhines
Chiroptera	Megadermatidae	*Lavia frons*	Mégaderme à ailes orangées
Chiroptera	Molossidae	*Chaerephon major*	
Chiroptera	Molossidae	*Chaerephon russata*	
Chiroptera	Molossidae	*Tadarida brachyptera*	
Chiroptera	Molossidae	*Tadarida congica*	
Chiroptera	Molossidae	*Tadarida thersites*	
Chiroptera	Nycteridae	*Nycteris hispida*	Nyctère
Chiroptera	Nycteridae	*Nycteris nana*	Nyctère

623 Kingdon, J., *The Kingdon field guide to African mammals. AP Natural World*, San Diego, (USA), Academic Press, 1997, 465 p.

624 Kingdon, J., *Guide des mammifères d'Afrique*, Paris, Delachaux et Niestlé SA, 2006, 272 p.

Chiroptera	Pteropodidae	*Hypsignathus monstrosus*	Hypsignathe monstrueux
Chiroptera	Rhinolophidae	*Rhinolophus landeri*	Rhinolophe
Chiroptera	Vespertilionidae	*Chalinolobus sp.*	Chauve souris
Chiroptera	Vespertilionidae	*Eptesicus sp.*	Chauve souris
Chiroptera	Vespertilionidae	*Miniopterus sp.*	Minioptéres
Chiroptera	Vespertilionidae	*Pipistrellus sp.*	Pipistrelles
Insectivora	Erinaceidae	*Atelerix albiventris*	Hérisson africain
Lagomorpha	Leporidae	*Poelagus marjorita marjorita*	Lapin sauvage de l'Afrique centrale
Perissodactyla	Rhinocerotidae	*Ceratotherium simum*	Rhinoceros blanc
Pholidota	Manidae	*Phataginus tricuspis*	Pangolin à écailles tricuspides
Pholidota	Manidae	*Smutsia gigantea*	Pangolin géant
Primates	Cercopithecidae	*Allenopithecus nigroviridis*	Talapoin d'Allen
Primates	Cercopithecidae	*Cercopithecus cercopithecus ascanius*	Cercopithèque ascagne
Primates	Cercopithecidae	*Cercopithecus l'hoesti l'hoesti*	Cercopithèque de l'Hoest
Primates	Cercopithecidae	*Cercopithecus mona denti*	Mone de Dent
Primates	Cercopithecidae	*Cercopithecus neglectus*	Cercopithèque de Brazza
Primates	Cercopithecidae	*Cercopithecus nictitans*	Cercopithèque diadème (singes blues)
Primates	Cercopithecidae	*Chlorocebus aethiops tantalus*	Grivet
Primates	Cercopithecidae	*Erythrocebus patas*	Patas
Primates	Cercopithecidae	*Lophocebus albigena*	Mangabey à joues grises
Primates	Cercopithecidae	*Lophocebus aterrimus*	Mangabey noir
Primates	Cercopithecidae	*Papio anubis*	Babouin anubis
Primates	Colobidae	*Colobus angolensis*	Colobe noir, Colobe satan
Primates	Colobidae	*Colobus guereza*	Colobe guéréza
Primates	Colobidae	*Piliocolobus oustaleti*	Colobe bai de l'Afrique centrale
Primates	Colobidae	*Piliocolobus pennanti*	Colobe bai de Pennant
Primates	Galagonidae	*Galago senegalensis*	Galago du Sénégal
Primates	Galagonidae	*Galagoides demidoff*	Galago de Demidoff
Primates	Galagonidae	*Galagoides thomasi*	Galago de Thomas
Primates	Hominidae	*Gorilla beringei*	Gorille
Primates	Hominidae	*Pan troglodytes schweinfurthii*	Chimpanzé
Primates	Lorisidae	*Perodictitus potto ibeanus*	Potto
Proboscidea	Elephantidae	*Loxodonta africana*	Éléphant d'Afrique
Rodentia	Anomaluridae	*Anomalurus beecrofti*	Anomalure de Beecroft
Rodentia	Anomaluridae	*Anomalurus derbianus*	Anomalure de Derby
Rodentia	Anomaluridae	*Anomalurus pusillus*	Anomalure pygmée
Rodentia	Anomaluridae	*Idiurus macrotis*	Anomalure nain à longues oreilles
Rodentia	Anomaluridae	*Idiurus zenkeri*	Anomalure de Zenker
Rodentia	Bathyergidae	*Cryptomys sp.*	Blesmol
Rodentia	Cricetomyidae	*Cricetomys emini*	Rat géant
Rodentia	Cricetomyidae	*Cricetomys gambianus*	Rat géant
Rodentia	Dendromuridae	*Dendromus sp.*	Souris des bananiers
Rodentia	Gerbillidae	*Tatera*	Gerbille
Rodentia	Gerbillidae	*Taterillus*	Gerbille
Rodentia	Hystricidae	*Atherurus africanus centralis*	Athérure africain
Rodentia	Hystricidae	*Hystrix cristata*	Porc-épic à crète
Rodentia	Muridae	*Acomys sp.*	Souris épineuses
Rodentia	Muridae	*Aethomys sp.*	Rats de brousse
Rodentia	Muridae	*Dasymys sp.*	Rats des marais
Rodentia	Muridae	*Grammomys sp.*	
Rodentia	Muridae	*Hylomyscus sp.*	Souris sylvestres africaines
Rodentia	Muridae	*Lemniscomys sp.*	Rats rayés d'Afrique
Rodentia	Muridae	*Lophuromys sp.*	Rats hérissés
Rodentia	Muridae	*Malacomys sp.*	
Rodentia	Muridae	*Mastomys sp.*	Rats à mamelles multiples
Rodentia	Muridae	*Mus sp.*	Souris grises
Rodentia	Muridae	*Mylomys dybowskii*	Mylomys de Dybowski
Rodentia	Muridae	*Oenomys hypoxanthus*	Rat à museau roux
Rodentia	Muridae	*Praomys sp.*	Grandes souris sylvestres

Rodentia	Muridae	*Stochomys longicaudatus*	Stocomys
Rodentia	Muridae	*Thamnomys sp.*	
Rodentia	Myoxidae	*Graphiurus sp;*	Graphiures
Rodentia	Sciuridae	*Euxerus erythropus*	Écureuil terrestre du Sénégal
Rodentia	Sciuridae	*Funisciurus anerythrus*	Funisciure de Thomas
Rodentia	Sciuridae	*Funisciurus pyrropus*	Funisciure à pattes rousses
Rodentia	Sciuridae	*Heliosciurus gambianus*	Hélioscure de Gambie
Rodentia	Sciuridae	*Heliosciurus rufobrachium*	Hélioscure à pattes rousses
Rodentia	Sciuridae	*Paraxerus alexandri*	Écureuil d'Alexandre
Rodentia	Sciuridae	*Paraxerus boehmi*	Écureuil de Boehm
Rodentia	Sciuridae	*Protoxerus stangeri*	Grand écureuil de Stanger
Rodentia	Thryonomyidae	*Thryonomys gregorianus*	Petit aulacode
Rodentia	Thryonomyidae	*Thryonomys swinderianus*	Grand aulacode
Soricomorpha	Soricidae	*Crocidura*	Crocidure
Soricomorpha	Soricidae	*Sylvisorex sp.*	Musaraignes arboricoles
Tubulidentata	Orycteropodidae	*Orycteropus afer*	Orycterope

2.2. LISTE DES OISEAUX DU HAUT-UELE

Les espèces qui figurent dans les catégories « menacées » de l'UICN[625] sont marquées en gras. Ordre alphabétique par ordre, par famille, puis par nom d'espèce. Liste basée sur les collections du MRAC et Demey & Louette[626]. Noms vernaculaires de Lepage.

Anseriformes	Anatidae	*Alopochen aegyptiacus*	Ouette d'Égypte
Anseriformes	Anatidae	*Anas crecca crecca*	Sarcelle d'hiver
Anseriformes	Anatidae	*Anas querquedula*	Sarcelle d'été
Anseriformes	Anatidae	*Dendrocygna viduata*	Dendrocygne veuf
Anseriformes	Anatidae	*Nettapus auritus*	Anserelle naine
Anseriformes	Anatidae	*Pteronetta hartlaubii*	Canard de Hartlaub
Anseriformes	Anatidae	*Sarkidiornis melanotos*	Sarcidiorne à bosse
Apodiformes	Apodidae	*Apus apus apus*	Martinet noir
Apodiformes	Apodidae	*Cypsiurus parvus brachypterus*	Martinet des palmes
Apodiformes	Apodidae	*Telacanthura ussheri sharpei*	Martinet d'Ussher
Bucerotiformes	Bucerotidae	*Bucorvus abyssinicus*	Bucorve d'Abyssinie
Bucerotiformes	Bucerotidae	***Bycanistes cylindricus albotibialis***	Calao à cuisses blanches
Bucerotiformes	Bucerotidae	*Bycanistes fistulator duboisi*	Calao siffleur
Bucerotiformes	Bucerotidae	*Bycanistes subcylindricus subquadratus*	Calao à joues grises
Bucerotiformes	Bucerotidae	*Ceratogymna atrata*	Calao à casque noir
Bucerotiformes	Bucerotidae	*Tockus fasciatus fasciatus*	Calao longibande
Bucerotiformes	Bucerotidae	*Tockus hartlaubi granti*	Calao de Hartlaub
Bucerotiformes	Bucerotidae	*Tockus nasutus nasutus*	Calao à bec noir
Bucerotiformes	Bucerotidae	*Tropicranus albocristatus cassini*	Calao à huppe blanche
Caprimulgiformes	Caprimulgidae	*Caprimulgus climacurus climacurus*	Engoulevent à longue queue
Caprimulgiformes	Caprimulgidae	*Caprimulgus climacurus sclateri*	Engoulevent à longue queue
Caprimulgiformes	Caprimulgidae	*Caprimulgus europaeus europaeus*	Engoulevent d'Europe
Caprimulgiformes	Caprimulgidae	*Caprimulgus inornatus*	Engoulevent terne
Caprimulgiformes	Caprimulgidae	*Caprimulgus natalensis chadensis*	Engoulevent du Natal
Caprimulgiformes	Caprimulgidae	*Caprimulgus tristigma tristigma*	Engoulevent pointillé
Caprimulgiformes	Caprimulgidae	*Macrodipteryx longipennis*	Engoulevent à balanciers
Caprimulgiformes	Caprimulgidae	*Macrodipteryx vexillarius*	Engoulevent porte-étendard

625 IUCN 2010, IUCN Red List of Threatened Species. Version 2010.2. <www.iucnredlist.org>.

626 Demey, R. & Louette, M., « Democratic Republic of Congo », in Fishpool, L.D.C. & Evans, M.I. (ed.). *Important Bird areas in Africa and associated islands: Priority sites for conservation*, Newbury and Cambridge, UK; Pisces Publications and BirdLife International, 2001, pp. 199-218, « Birdlife Conservation series n° 11 ».

Charadriiformes	Burhinidae	*Burhinus oedicnemus*	Oedicnème criard
Charadriiformes	Burhinidae	*Burhinus senegalensis*	Oedicnème du Sénégal
Charadriiformes	Charadriidae	*Charadrius asiaticus*	Pluvier asiatique
Charadriiformes	Charadriidae	*Charadrius dubius curonicus*	Pluvier petit-gravelot
Charadriiformes	Charadriidae	*Charadrius forbesi*	Pluvier de Forbes
Charadriiformes	Charadriidae	*Vanellus senegallus senegallus*	Vanneau du Sénégal
Charadriiformes	Charadriidae	*Vanellus superciliosus*	Vanneau à poitrine châtaine
Charadriiformes	Glareolidae	*Cursorius temminckii*	Courvite de Temminck
Charadriiformes	Glareolidae	***Glareola nordmanni***	Glaréole à ailes noires
Charadriiformes	Glareolidae	*Glareola nuchalis nuchalis*	Glaréole auréolée
Charadriiformes	Glareolidae	*Glareola pratincola fuelleborni*	Glaréole à collier
Charadriiformes	Glareolidae	*Pluvianus aegyptius*	Pluvian fluviatile
Charadriiformes	Glareolidae	*Rhinoptilus chalcopterus*	Courvite à ailes bronzées
Charadriiformes	Jacanidae	*Actophilornis africanus*	Jacana à poitrine dorée
Charadriiformes	Recurvirostridae	*Recurvirostra avosetta*	Avocette élégante
Charadriiformes	Rostratulidae	*Rostratula benghalensis*	Rhynchée peinte
Charadriiformes	Scolopacidae	*Actitis hypoleucos*	Chevalier guignette
Charadriiformes	Scolopacidae	*Gallinago gallinago*	Bécassine des marais
Charadriiformes	Scolopacidae	*Philomachus pugnax*	Combattant varié
Charadriiformes	Scolopacidae	*Tringa glareola*	Chevalier sylvain
Charadriiformes	Scolopacidae	*Tringa ochropus*	Chevalier cul-blanc
Charadriiformes	Scolopacidae	*Tringa stagnatilis*	Chevalier stagnatile
Ciconiiformes	Ardeidae	*Ardea cinerea cinerea*	Héron cendré
Ciconiiformes	Ardeidae	*Ardea melanocephala*	Héron mélanocéphale
Ciconiiformes	Ardeidae	*Ardea purpurea*	Héron pourpré
Ciconiiformes	Ardeidae	*Ardeola ralloides*	Crabier chevelu
Ciconiiformes	Ardeidae	*Bubulcus ibis*	Héron garde-boeufs
Ciconiiformes	Ardeidae	*Butorides striata atricapilla*	Héron strié
Ciconiiformes	Ardeidae	*Egretta alba melanorhyncha*	Grande Aigrette
Ciconiiformes	Ardeidae	*Egretta intermedia brachyrhyncha*	Héron intermédiaire
Ciconiiformes	Ardeidae	*Gorsachius leuconotus*	Bihoreau à dos blanc
Ciconiiformes	Ardeidae	*Ixobrychus minutus minutus*	Blongios nain
Ciconiiformes	Ardeidae	*Ixobrychus minutus payesii*	Blongios nain
Ciconiiformes	Ardeidae	*Ixobrychus sturmii*	Blongios de Sturm
Ciconiiformes	Ardeidae	*Nycticorax nycticorax*	Bihoreau gris
Ciconiiformes	Ciconiidae	*Anastomus lamelligerus*	Bec-ouvert africain
Ciconiiformes	Ciconiidae	*Ciconia abdimii*	
Ciconiiformes	Ciconiidae	*Ciconia ciconia*	Cigogne blanche
Ciconiiformes	Ciconiidae	*Ciconia episcopus microscelis*	Cigogne épiscopale
Ciconiiformes	Ciconiidae	*Ephippiorhynchus senegalensis*	Jabiru d'Afrique
Ciconiiformes	Ciconiidae	*Leptoptilos crumeniferus*	Marabout d'Afrique
Ciconiiformes	Ciconiidae	*Mycteria ibis*	Tantale ibis
Ciconiiformes	Scopidae	*Scopus umbretta*	Ombrette africaine
Ciconiiformes	Threskiornithidae	*Bostrychia hagedash brevirostris*	Ibis hagedash
Ciconiiformes	Threskiornithidae	*Threskiornis aethiopicus*	Ibis sacré
Coliiformes	Coliidae	*Colius leucophthalmus*	
Columbiformes	Columbidae	*Columba iriditorques*	Pigeon à nuque bronzé
Columbiformes	Columbidae	*Columba unicincta*	Pigeon gris
Columbiformes	Columbidae	*Oena capensis*	Tourtelette masquée
Columbiformes	Columbidae	*Streptopelia capicola tropica*	Tourterelle du Cap
Columbiformes	Columbidae	*Streptopelia semitorquata*	Tourterelle à collier
Columbiformes	Columbidae	*Streptopelia senegalensis aequatorialis*	Tourterelle maillée
Columbiformes	Columbidae	*Streptopelia vinacea barbaru*	Tourterelle vineuse
Columbiformes	Columbidae	*Treron calvus*	Colombar à front nu
Columbiformes	Columbidae	*Treron calvus uellensis*	Colombar à front nu
Columbiformes	Columbidae	*Turtur afer*	Tourtelette améthystine
Columbiformes	Columbidae	*Turtur brehmeri*	Tourtelette demoiselle
Columbiformes	Columbidae	*Turtur tympanistria*	Tourtelette tambourette
Coraciiformes	Alcedinidae	*Alcedo cristata*	Martin-pêcheur huppé

Coraciiformes	Alcedinidae	*Alcedo leucogaster leopoldi*	Martin-pêcheur à ventre blanc
Coraciiformes	Alcedinidae	*Alcedo quadribrachys guentheri*	Martin-pêcheur azuré
Coraciiformes	Alcedinidae	*Ceryle rudis*	Martin-pêcheur pie
Coraciiformes	Alcedinidae	*Ceyx pictus pictus*	Martin-pêcheur pygmée
Coraciiformes	Alcedinidae	*Megaceryle maxima*	Martin-pêcheur géant
Coraciiformes	Coraciidae	*Coracias abyssinica*	Rollier d'Abyssinie
Coraciiformes	Coraciidae	*Eurystomus glaucurus afer*	Rolle violet
Coraciiformes	Coraciidae	*Eurystomus glaucurus suahelicus*	Rolle violet
Coraciiformes	Coraciidae	*Eurystomus gularis neglectus*	Rolle à gorge bleue
Coraciiformes	Dacelonidae	*Halcyon chelicuti*	Martin-chasseur strié
Coraciiformes	Dacelonidae	*Halcyon leucocephala leucocephala*	Martin-chasseur à tête grise
Coraciiformes	Dacelonidae	*Halcyon malimbicus*	Martin-chasseur à poitrine bleue
Coraciiformes	Dacelonidae	*Halcyon malimbicus prenticei*	Martin-chasseur à poitrine bleue
Coraciiformes	Dacelonidae	*Halcyon senegalensis senegalensis*	Martin-chasseur du Sénégal
Coraciiformes	Meropidae	*Merops albicollis*	Guêpier à gorge blanche
Coraciiformes	Meropidae	*Merops apiaster*	Guêpier d'Europe
Coraciiformes	Meropidae	*Merops bulocki frenatus*	Guêpier à gorge rouge
Coraciiformes	Meropidae	*Merops gularis australis*	Guêpier noir
Coraciiformes	Meropidae	*Merops hirundineus heuglini*	Guêpier à queue d'aronde
Coraciiformes	Meropidae	*Merops muelleri muelleri*	Guêpier à tête bleue
Coraciiformes	Meropidae	*Merops nubicus*	Guêpier écarlate
Coraciiformes	Meropidae	*Merops persicus*	Guêpier de Perse
Coraciiformes	Meropidae	*Merops pusillus pusillus*	Guêpier nain
Coraciiformes	Meropidae	*Merops variegatus loringi*	Guêpier à collier bleu
Cuculiformes	Centropodidae	*Centropus leucogaster neumanni*	Coucal à ventre blanc
Cuculiformes	Centropodidae	*Centropus monachus occidentalis*	Coucal à nuque bleue
Cuculiformes	Centropodidae	*Centropus senegalensis senegalensis*	Coucal du Sénégal
Cuculiformes	Centropodidae	*Ceuthmochares aereus*	Malcoha à bec jaune
Cuculiformes	Cuculidae	*Cercococcyx mechowi*	Coucou de Mechow
Cuculiformes	Cuculidae	*Chrysococcyx caprius*	Coucou didric
Cuculiformes	Cuculidae	*Chrysococcyx cupreus*	Coucou foliotocol
Cuculiformes	Cuculidae	*Chrysococcyx flavigularis*	Coucou à gorge jaune
Cuculiformes	Cuculidae	*Chrysococcyx klaas*	Coucou de Klaas
Cuculiformes	Cuculidae	*Clamator glandarius*	Coucou geai
Cuculiformes	Cuculidae	*Clamator levaillantii*	Coucou de Levaillant
Cuculiformes	Cuculidae	*Cuculus canorus canorus*	Coucou gris
Cuculiformes	Cuculidae	*Cuculus canorus telephonus*	Coucou gris
Cuculiformes	Cuculidae	*Cuculus clamosus gabonensis*	Coucou criard
Cuculiformes	Cuculidae	*Cuculus gularis*	Coucou africain
Cuculiformes	Cuculidae	*Cuculus solitarius solitarius*	Coucou solitaire
Cuculiformes	Cuculidae	*Pachycoccyx audeberti validus*	Coucou d'Audebert
Falconiformes	Accipitridae	*Accipiter badius sphenurus*	Épervier shikra
Falconiformes	Accipitridae	*Accipiter brevipes*	Épervier à pieds courts
Falconiformes	Accipitridae	*Accipiter castanilius*	Autour à flancs roux
Falconiformes	Accipitridae	*Accipiter erythropus zenkeri*	Épervier de Hartlaub
Falconiformes	Accipitridae	*Accipiter tachiro sparsimfasciatus*	Autour tachiro
Falconiformes	Accipitridae	*Aquila nipalensis*	Aigle des steppes
Falconiformes	Accipitridae	*Aquila rapax rapax*	Aigle ravisseur
Falconiformes	Accipitridae	*Butastur rufipennis*	Busautour des sauterelles
Falconiformes	Accipitridae	*Buteo auguralis*	Buse d'Afrique
Falconiformes	Accipitridae	*Buteo buteo vulpinus*	Buse variable
Falconiformes	Accipitridae	***Circaetus beaudouini***	Circaète de Beaudouin
Falconiformes	Accipitridae	*Circaetus cinerascens*	Circaète cendré
Falconiformes	Accipitridae	*Circus aeruginosus*	Busard des roseaux
Falconiformes	Accipitridae	***Circus macrourus***	Busard pâle
Falconiformes	Accipitridae	*Circus pygargus*	Busard cendré
Falconiformes	Accipitridae	*Elanus caeruleus*	Élanion blanc
Falconiformes	Accipitridae	*Gypohierax angolensis*	Palmiste africain
Falconiformes	Accipitridae	***Gyps africanus***	Vautour africain

Falconiformes	Accipitridae	*Haliaeetus vocifer*	Pygargue vocifer
Falconiformes	Accipitridae	*Hieraaetus spilogaster*	Aigle fascié
Falconiformes	Accipitridae	*Kaupifalco monogrammicus monogrammicus*	Autour unibande
Falconiformes	Accipitridae	*Lophaetus occipitalis*	Aigle huppard
Falconiformes	Accipitridae	*Milvus migrans aegyptius*	Milan noir
Falconiformes	Accipitridae	*Necrosyrtes monachus*	Vautour charognard
Falconiformes	Accipitridae	*Necrosyrtes monachus pileatus*	Vautour charognard
Falconiformes	Accipitridae	*Pernis apivorus*	Bondrée apivore
Falconiformes	Accipitridae	***Polemaetus bellicosus***	Aigle martial
Falconiformes	Accipitridae	*Polyboroides typus pectoralis*	Gymnogène d'Afrique
Falconiformes	Accipitridae	***Terathopius ecaudatus***	Bateleur des savanes
Falconiformes	Falconidae	*Falco ardosiaceus*	Faucon ardoisé
Falconiformes	Falconidae	*Falco chicquera*	Faucon chicquera
Falconiformes	Falconidae	*Falco cuvieri*	Faucon de Cuvier
Falconiformes	Falconidae	*Falco subbuteo*	Faucon hobereau
Falconiformes	Sagittariidae	*Sagittarius serpentarius*	Messager sagittaire
Galliformes	Numididae	*Guttera plumifera schubotzi*	Pintade plumifère
Galliformes	Numididae	*Guttera pucherani sethsmithi*	Pintade de Pucheran
Galliformes	Numididae	*Numida meleagris meleagris*	Pintade de Numidie
Galliformes	Phasianidae	*Coturnix coturnix coturnix*	Caille des blés
Galliformes	Phasianidae	*Coturnix delegorguei*	Caille arlequin
Galliformes	Phasianidae	*Francolinus icterorhynchus*	Francolin à bec jaune
Galliformes	Phasianidae	*Francolinus lathami schubotzi*	Francolin de Latham
Galliformes	Phasianidae	*Francolinus squamatus squamatus*	Francolin écaillé
Galliformes	Phasianidae	*Ptilopachus petrosus*	Poulette de roches
Gruiformes	Gruidae	***Balearica pavonina gibbericeps***	Grue couronnée
Gruiformes	Heliornithidae	*Podica senegalensis camerunensis*	Grébifoulque d'Afrique
Gruiformes	Otididae	*Lissotis melanogaster*	Outarde à ventre noir
Gruiformes	Otididae	***Neotis denhami denhami***	Outarde de Denham
Gruiformes	Rallidae	*Amaurornis flavirostra*	Râle à bec jaune
Gruiformes	Rallidae	*Canirallus oculeus*	Râle à gorge grise
Gruiformes	Rallidae	*Gallinula angulata*	Gallinule africaine
Gruiformes	Rallidae	*Himantornis haematopus whitesidei*	Râle à pieds rouges
Gruiformes	Rallidae	*Porphyrula alleni*	Talève d'Allen
Gruiformes	Rallidae	*Sarothrura pulchra centralis*	Râle perlé
Gruiformes	Rallidae	*Sarothrura rufa elizabethae*	Râle à camail
Musophagiformes	Musophagidae	*Corythaeola cristata*	Touraco géant
Musophagiformes	Musophagidae	*Crinifer zonurus*	Touraco à queue barrée
Musophagiformes	Musophagidae	*Musophaga rossae rossae*	Touraco de Lady Ross
Musophagiformes	Musophagidae	*Tauraco leucolophus*	Touraco à huppe blanche
Musophagiformes	Musophagidae	*Tauraco schuettii emini*	Touraco à bec noir
Musophagiformes	Musophagidae	*Tauraco schuettii finschi*	Touraco à bec noir
Passeriformes	Alaudidae	*Galerida modesta bucolica*	Cochevis modeste
Passeriformes	Alaudidae	*Pinarocorys nigricans erythropygia*	Alouette brune
Passeriformes	Campephagidae	*Campephaga phoenicea phoenicea*	Échenilleur à épaulettes rouges
Passeriformes	Campephagidae	*Campephaga quiscalina martini*	Échenilleur pourpré
Passeriformes	Campephagidae	*Coracina pectoralis*	Échenilleur à ventre blanc
Passeriformes	Certhiidae	*Salpornis spilonotus emini*	Grimpereau tacheté
Passeriformes	Cisticolidae	*Apalis flavida caniceps*	Apalis à gorge jaune
Passeriformes	Cisticolidae	*Apalis nigriceps collaris*	Apalis à calotte noire
Passeriformes	Cisticolidae	*Apalis personata*	Apalis à face noire
Passeriformes	Cisticolidae	*Camaroptera brachyura abessinica*	Camaroptère à tête grise
Passeriformes	Cisticolidae	*Camaroptera brachyura tincta*	Camaroptère à tête grise
Passeriformes	Cisticolidae	*Cisticola brachypterus brachypterus*	Cisticole à ailes courtes
Passeriformes	Cisticolidae	*Cisticola cantans belli*	Cisticole chanteuse
Passeriformes	Cisticolidae	*Cisticola galactotes amphilectus*	Cisticole roussâtre
Passeriformes	Cisticolidae	*Cisticola juncidis terrestris*	Cisticole des joncs
Passeriformes	Cisticolidae	*Cisticola lateralis antinorii*	Cisticole siffleuse
Passeriformes	Cisticolidae	*Cisticola natalensis strangei*	Cisticole striée

Passeriformes	Cisticolidae	*Cisticola sylvia*	Cisticole à face rousse
Passeriformes	Cisticolidae	*Drymocichla incana*	Prinia grise
Passeriformes	Cisticolidae	*Heliolais erythropterus*	Prinia à ailes rousses
Passeriformes	Cisticolidae	*Hypergerus lepidus*	Éminie à calotte grise
Passeriformes	Cisticolidae	*Prinia bairdii bairdii*	Prinia rayée
Passeriformes	Cisticolidae	*Prinia leucopogon reichenowi*	Prinia à gorge blanche
Passeriformes	Cisticolidae	*Prinia subflava melanorhyncha*	Prinia modeste
Passeriformes	Corvidae	*Corvus albus*	Corbeau pie
Passeriformes	Corvidae	*Ptilostomus afer*	Piapiac africain
Passeriformes	Dicruridae	*Dicrurus adsimilis coracinus*	Drongo brillant
Passeriformes	Dicruridae	*Dicrurus adsimilis divaricatus*	Drongo brillant
Passeriformes	Dicruridae	*Dicrurus atripennis*	Drongo de forêt
Passeriformes	Dicruridae	*Dicrurus ludwigii sharpei*	Drongo de Ludwig
Passeriformes	Emberizidae	*Emberiza affinis*	Bruant à ventre jaune
Passeriformes	Emberizidae	*Emberiza cabanisi cabanisi*	Bruant de Cabanis
Passeriformes	Estrildidae	*Amandava subflava subflava*	Bengali zébré
Passeriformes	Estrildidae	*Clytospiza monteiri*	Sénégali brun
Passeriformes	Estrildidae	*Estrilda astrild occidentalis*	Astrild ondulé
Passeriformes	Estrildidae	*Estrilda nonnula nonnula*	Astrild nonnette
Passeriformes	Estrildidae	*Estrilda paludicola paludicola*	Astrild à poitrine fauve
Passeriformes	Estrildidae	*Euschistospiza dybowskii*	Sénégali à ventre noir
Passeriformes	Estrildidae	*Lagonosticta larvata nigricollis*	Amarante masqué
Passeriformes	Estrildidae	*Lagonosticta rara*	Amarante à ventre noir
Passeriformes	Estrildidae	*Lagonosticta rubricata haematocephala*	Amarante foncé
Passeriformes	Estrildidae	*Lagonosticta rufopicta lateritia*	Amarante pointé
Passeriformes	Estrildidae	*Lonchura bicolor poensis*	Capucin bicolore
Passeriformes	Estrildidae	*Lonchura cucullata cucullata*	Capucin nonnette
Passeriformes	Estrildidae	*Lonchura fringilloides*	Capucin pie
Passeriformes	Estrildidae	*Nesocharis capistrata*	Dos-vert à joues blanches
Passeriformes	Estrildidae	*Nigrita canicapilla sparsimguttata*	Nigrette à calotte grise
Passeriformes	Estrildidae	*Nigrita fusconota*	Nigrette à ventre blanc
Passeriformes	Estrildidae	*Ortygospiza locustella uelensis*	Astrild-caille à gorge rouge
Passeriformes	Estrildidae	*Spermophaga poliogenys*	Sénégali à bec bleu
Passeriformes	Estrildidae	*Spermophaga ruficapilla*	Sénégali à tête rouge
Passeriformes	Estrildidae	*Uraeginthus bengalus bengalus*	Cordonbleu à joues rouges
Passeriformes	Eurylaimidae	*Smithornis rufolateralis budongoensis*	Eurylaime à flancs roux
Passeriformes	Eurylaimidae	*Smithornis sharpei eurylaemus*	Eurylaime à tête grise
Passeriformes	Fringillidae	*Serinus gularis elgonensis*	Serin gris
Passeriformes	Fringillidae	*Serinus mozambicus barbatus*	Serin du Mozambique
Passeriformes	Hirundinidae	*Cecropis semirufa gordoni*	Hirondelle à ventre roux
Passeriformes	Hirundinidae	*Cecropis semirufa neumanni*	Hirondelle à ventre roux
Passeriformes	Hirundinidae	*Cecropis senegalensis saturatior*	Hirondelle des mosquées
Passeriformes	Hirundinidae	*Delichon urbica*	Hirondelle de fenêtre
Passeriformes	Hirundinidae	*Hirundo angolensis*	Hirondelle d'Angola
Passeriformes	Hirundinidae	*Hirundo rustica*	Hirondelle rustique
Passeriformes	Hirundinidae	*Hirundo smithii*	Hirondelle à longs brins
Passeriformes	Hirundinidae	*Psalidoprocne mangbettorum*	Hirondelle des Mangbetu
Passeriformes	Hirundinidae	*Psalidoprocne nitens*	Hirondelle à queue courte
Passeriformes	Laniidae	*Corvinella corvina chapini*	Corvinelle à bec jaune
Passeriformes	Laniidae	*Lanius collaris smithii*	Pie-grièche fiscale
Passeriformes	Laniidae	*Lanius collurio collurio*	Pie-grièche écorcheur
Passeriformes	Laniidae	*Lanius gubernator*	Pie-grièche à dos roux
Passeriformes	Laniidae	*Lanius isabellinus*	Pie-grièche isabelle
Passeriformes	Laniidae	*Lanius mackinnoni*	Pie-grièche de Mackinnon
Passeriformes	Laniidae	*Lanius minor*	Pie-grièche à poitrine rose
Passeriformes	Laniidae	*Lanius nubicus*	Pie-grièche masquée
Passeriformes	Laniidae	*Lanius senator niloticus*	Pie-grièche à tête rousse
Passeriformes	Malaconotidae	*Chlorophoneus bocagei jacksoni*	Gladiateur à front blanc
Passeriformes	Malaconotidae	*Chlorophoneus multicolor batesi*	Gladiateur multicolore

Passeriformes	Malaconotidae	*Chlorophoneus sulfureopectus sulfureopectus*	Gladiateur soufré
Passeriformes	Malaconotidae	*Dryoscopus angolensis nandensis*	Cubla à pieds roses
Passeriformes	Malaconotidae	*Dryoscopus gambensis malzacii*	Cubla de Gambie
Passeriformes	Malaconotidae	*Dryoscopus senegalensis*	Cubla aux yeux rouges
Passeriformes	Malaconotidae	*Laniarius barbarus erythrogaster*	Gonolek de Barbarie
Passeriformes	Malaconotidae	*Laniarius ferrugineus guttatus*	Gonolek boubou
Passeriformes	Malaconotidae	*Laniarius ferrugineus major*	Gonolek boubou
Passeriformes	Malaconotidae	*Laniarius leucorhynchus*	Gonolek fuligineux
Passeriformes	Malaconotidae	*Laniarius luehderi luehderi*	Gonolek de Lühder
Passeriformes	Malaconotidae	*Malaconotus blanchoti catharoxanthus*	Gladiateur de Blanchot
Passeriformes	Malaconotidae	*Nilaus afer camerunensis*	Brubru africain
Passeriformes	Malaconotidae	*Tchagra australis emini*	Tchagra à tête brune
Passeriformes	Malaconotidae	*Tchagra minuta minuta*	Tchagra des marais
Passeriformes	Malaconotidae	*Tchagra senegala camerunensis*	Tchagra à tête noire
Passeriformes	Monarchidae	*Elminia longicauda teresita*	Elminie bleue
Passeriformes	Monarchidae	*Elminia nigromitrata*	Elminie à tête noire
Passeriformes	Monarchidae	*Erythrocercus mccallii congicus*	Érythrocerque à tête rousse
Passeriformes	Monarchidae	***Terpsiphone (rufiventer) bedfordi***	Tchitrec de Bedford
Passeriformes	Monarchidae	*Terpsiphone rufiventer ignea*	Tchitrec à ventre roux
Passeriformes	Monarchidae	*Terpsiphone rufocinerea batesi*	Tchitrec du Congo
Passeriformes	Monarchidae	*Terpsiphone speciosa*	Tchitrec d’Afrique
Passeriformes	Monarchidae	*Terpsiphone viridis ferreti*	Tchitrec d’Afrique
Passeriformes	Motacillidae	*Anthus leucophrys zenkeri*	Pipit à dos uni
Passeriformes	Motacillidae	*Anthus trivialis*	Pipit des arbres
Passeriformes	Motacillidae	*Macronyx croceus*	Sentinelle à gorge jaune
Passeriformes	Motacillidae	*Motacilla aguimp*	Bergeronnette pie
Passeriformes	Motacillidae	*Motacilla alba*	Bergeronnette grise
Passeriformes	Motacillidae	*Motacilla flava feldegg*	Bergeronnette printanière
Passeriformes	Motacillidae	*Motacilla flava flava*	Bergeronnette printanière
Passeriformes	Motacillidae	*Motacilla flava flavissima*	Bergeronnette printanière
Passeriformes	Motacillidae	*Motacilla flava thunbergi*	Bergeronnette printanière
Passeriformes	Muscicapidae	*Cercomela familiaris modesta*	Traquet familier
Passeriformes	Muscicapidae	*Cercotrichas leucophrys ruficauda*	Agrobate à dos roux
Passeriformes	Muscicapidae	*Cossypha cyanocampter bartteloti*	Cossyphe à ailes bleues
Passeriformes	Muscicapidae	*Cossypha heuglini heuglini*	Cossyphe de Heuglin
Passeriformes	Muscicapidae	*Cossypha niveicapilla*	Cossyphe à calotte neigeuse
Passeriformes	Muscicapidae	*Fraseria ocreata*	Gobemouche forestier
Passeriformes	Muscicapidae	*Luscinia megarhynchos megarhynchos*	Rossignol philomèle
Passeriformes	Muscicapidae	*Melaenornis edolioides lugubris*	Gobemouche drongo
Passeriformes	Muscicapidae	*Melaenornis pallidus*	Gobemouche pâle
Passeriformes	Muscicapidae	*Melaenornis pallidus pallidus*	Gobemouche pâle
Passeriformes	Muscicapidae	*Monticola saxatilis*	Monticole merle-de-roche
Passeriformes	Muscicapidae	*Muscicapa comitata*	Gobemouche ardoisé
Passeriformes	Muscicapidae	*Muscicapa epulata*	Gobemouche cendré
Passeriformes	Muscicapidae	*Muscicapa gambagae*	Gobemouche de Gambaga
Passeriformes	Muscicapidae	*Muscicapa infuscata*	Gobemouche enfumé
Passeriformes	Muscicapidae	*Muscicapa striata*	Gobemouche gris
Passeriformes	Muscicapidae	*Myioparus griseigularis*	Gobemouche à gorge grise
Passeriformes	Muscicapidae	*Myioparus plumbeus plumbeus*	Gobemouche mésange
Passeriformes	Muscicapidae	*Myrmecocichla nigra*	Traquet commandeur
Passeriformes	Muscicapidae	*Oenanthe oenanthe oenanthe*	Traquet motteux
Passeriformes	Muscicapidae	*Phoenicurus phoenicurus*	Rougequeue à front blanc
Passeriformes	Muscicapidae	*Saxicola rubetra*	Tarier des prés
Passeriformes	Muscicapidae	*Stiphrornis erythrothorax xanthogaster*	Rougegorge de forêt
Passeriformes	Nectariniidae	*Anthreptes fraseri axillaris*	Souimanga de Fraser
Passeriformes	Nectariniidae	*Anthreptes longuemarei haussarum*	Souimanga violet
Passeriformes	Nectariniidae	*Anthreptes longuemarei longuemarei*	Souimanga violet
Passeriformes	Nectariniidae	*Anthreptes rectirostris tephrolaema*	Souimanga à bec droit
Passeriformes	Nectariniidae	*Chalcomitra rubescens*	Souimanga à gorge verte

Passeriformes	Nectariniidae	*Chalcomitra senegalensis acik*	Souimanga à poitrine rouge
Passeriformes	Nectariniidae	*Cinnyris chloropygius orphogaster*	Souimanga à ventre olive
Passeriformes	Nectariniidae	*Cinnyris coccinigaster*	Souimanga éclatant
Passeriformes	Nectariniidae	*Cinnyris cupreus*	Souimanga cuivré
Passeriformes	Nectariniidae	*Cinnyris johannae*	Souimanga de Johanna
Passeriformes	Nectariniidae	*Cinnyris osea decorsei*	Souimanga de Palestine
Passeriformes	Nectariniidae	*Cinnyris superbus superbus*	Souimanga superbe
Passeriformes	Nectariniidae	*Cyanomitra cyanolaema cyanolaema*	Souimanga à gorge bleue
Passeriformes	Nectariniidae	*Cyanomitra olivacea cephaelis*	Souimanga olivâtre
Passeriformes	Nectariniidae	*Cyanomitra verticalis viridisplendens*	Souimanga à tête verte
Passeriformes	Nectariniidae	*Hedydipna collaris somereni*	Souimanga à collier
Passeriformes	Nectariniidae	*Hedydipna platura*	Souimanga pygmée
Passeriformes	Oriolidae	*Oriolus auratus auratus*	Loriot doré
Passeriformes	Oriolidae	*Oriolus brachyrynchus laetior*	Loriot à tête noire
Passeriformes	Oriolidae	*Oriolus nigripennis*	Loriot à ailes noires
Passeriformes	Oriolidae	*Oriolus oriolus*	Loriot d'Europe
Passeriformes	Paridae	*Parus funereus*	Mésange enfumée
Passeriformes	Paridae	*Parus leucomelas guineensis*	Mésange à épaulettes
Passeriformes	Passeridae	*Passer griseus*	Moineau gris
Passeriformes	Platysteiridae	*Batis erlangeri*	Pririt d'Erlanger
Passeriformes	Platysteiridae	*Bias musicus*	Bias musicien
Passeriformes	Platysteiridae	*Dyaphorophyia blissetti jamesoni*	Pririt de Jameson
Passeriformes	Platysteiridae	*Dyaphorophyia castanea*	Pririt châtain
Passeriformes	Platysteiridae	*Dyaphorophyia concreta graueri*	Pririt à ventre doré
Passeriformes	Platysteiridae	*Dyaphorophyia tonsa*	Pririt à taches blanches
Passeriformes	Platysteiridae	*Megabyas flammulatus aequatorialis*	Bias écorcheur
Passeriformes	Platysteiridae	*Platysteira cyanea nyansae*	Pririt à collier
Passeriformes	Ploceidae	*Amblyospiza albifrons melanota*	Amblyospize à front blanc
Passeriformes	Ploceidae	*Amblyospiza albifrons saturata*	Amblyospize à front blanc
Passeriformes	Ploceidae	*Anaplectes rubriceps leuconotus*	Anaplecte écarlate
Passeriformes	Ploceidae	*Anomalospiza imberbis*	Anomalospize parasite
Passeriformes	Ploceidae	*Euplectes afer afer*	Euplecte vorabé
Passeriformes	Ploceidae	*Euplectes ardens concolor*	Euplecte veuve-noire
Passeriformes	Ploceidae	*Euplectes capensis crassirostris*	Euplecte à croupion jaune
Passeriformes	Ploceidae	*Euplectes gierowii ansorgei*	Euplecte de Gierow
Passeriformes	Ploceidae	*Euplectes hordeaceus*	Euplecte monseigneur
Passeriformes	Ploceidae	*Euplectes macrourus macrourus*	Euplecte à dos d'or
Passeriformes	Ploceidae	*Malimbus erythrogaster*	Malimbe à ventre rouge
Passeriformes	Ploceidae	*Malimbus malimbicus*	Malimbe huppé
Passeriformes	Ploceidae	*Malimbus nitens*	Malimbe à bec bleu
Passeriformes	Ploceidae	*Malimbus rubricollis rubricollis*	Malimbe à tête rouge
Passeriformes	Ploceidae	*Plocepasser superciliosus*	Mahali à calotte marron
Passeriformes	Ploceidae	*Ploceus albinucha holomelas*	Tisserin de Maxwell
Passeriformes	Ploceidae	*Ploceus aurantius aurantius*	Tisserin orangé
Passeriformes	Ploceidae	*Ploceus baglafecht eremobius*	Tisserin baglafecht
Passeriformes	Ploceidae	*Ploceus cucullatus bohndorffi*	Tisserin gendarme
Passeriformes	Ploceidae	*Ploceus heuglini*	Tisserin masqué
Passeriformes	Ploceidae	*Ploceus jacksoni*	Tisserin à dos d'or
Passeriformes	Ploceidae	*Ploceus luteolus kavirondensis*	Tisserin minule
Passeriformes	Ploceidae	*Ploceus nigerrimus*	Tisserin noir
Passeriformes	Ploceidae	*Ploceus nigricollis nigricollis*	Tisserin à cou noir
Passeriformes	Ploceidae	*Ploceus ocularis crocatus*	Tisserin à lunettes
Passeriformes	Ploceidae	*Ploceus taeniopterus*	Tisserin du Nil
Passeriformes	Ploceidae	*Quelea erythrops*	Travailleur à tête rouge
Passeriformes	Prionopidae	*Prionops caniceps mentalis*	Bagadais à bec rouge
Passeriformes	Prionopidae	*Prionops plumatus concinnatus*	Bagadais casqué
Passeriformes	Pycnonotidae	*Andropadus ansorgei ansorgei*	Bulbul d'Ansorge
Passeriformes	Pycnonotidae	*Andropadus curvirostris*	Bulbul curvirostre
Passeriformes	Pycnonotidae	*Andropadus gracilirostris congensis*	Bulbul à bec grêle

Passeriformes	Pycnonotidae	*Andropadus gracilis gracilis*	Bulbul gracile
Passeriformes	Pycnonotidae	*Andropadus latirostris latirostris*	Bulbul à moustaches jaunes
Passeriformes	Pycnonotidae	*Andropadus tephrolaemus kikuyuensis*	Bulbul à gorge grise
Passeriformes	Pycnonotidae	*Andropadus virens virens*	Bulbul verdâtre
Passeriformes	Pycnonotidae	*Baeopogon indicator indicator*	Bulbul à queue blanche
Passeriformes	Pycnonotidae	***Bleda eximius ugandae***	Bulbul à queue verte
Passeriformes	Pycnonotidae	*Bleda syndactylus woosnami*	Bulbul moustac
Passeriformes	Pycnonotidae	*Chlorocichla flavicollis soror*	Bulbul à gorge claire
Passeriformes	Pycnonotidae	*Chlorocichla laetissima laetissima*	Bulbul joyeux
Passeriformes	Pycnonotidae	*Chlorocichla simplex*	Bulbul modeste
Passeriformes	Pycnonotidae	*Criniger calurus emini*	Bulbul à barbe blanche
Passeriformes	Pycnonotidae	*Criniger chloronotus*	Bulbul à dos vert
Passeriformes	Pycnonotidae	***Criniger olivaceus ndussumensis***	Bulbul à barbe jaune
Passeriformes	Pycnonotidae	*Ixonotus guttatus guttatus*	Bulbul tacheté
Passeriformes	Pycnonotidae	*Nicator chloris chloris*	Nicator à gorge grise
Passeriformes	Pycnonotidae	*Nicator vireo*	Nicator à gorge jaune
Passeriformes	Pycnonotidae	*Phyllastrephus albigularis*	Bulbul à gorge blanche
Passeriformes	Pycnonotidae	*Phyllastrephus icterinus tricolor*	Bulbul ictérin
Passeriformes	Pycnonotidae	*Phyllastrephus lorenzi*	Bulbul de Lorenz
Passeriformes	Pycnonotidae	*Phyllastrephus xavieri*	Bulbul de Xavier
Passeriformes	Pycnonotidae	*Pycnonotus barbatus tricolor*	Bulbul des jardins
Passeriformes	Pycnonotidae	*Pycnonotus masukuensis*	Bulbul de Masuku
Passeriformes	Pycnonotidae	*Pyrrhurus scandens orientalis*	Bulbul à queue rousse
Passeriformes	Pycnonotidae	*Thescelocichla leucoptera*	
Passeriformes	Remizidae	*Anthoscopus parvulus*	Rémiz à ventre jaune
Passeriformes	Sturnidae	*Buphagus africanus africanus*	Piqueboeuf à bec jaune
Passeriformes	Sturnidae	*Cinnyricinclus leucogaster leucogaster*	Spréo améthyste
Passeriformes	Sturnidae	*Cinnyricinclus leucogaster verreauxi*	Spréo améthyste
Passeriformes	Sturnidae	*Grafisia torquata*	Rufipenne à cou blanc
Passeriformes	Sturnidae	*Lamprotornis chalcurus emini*	Choucador à queue violette
Passeriformes	Sturnidae	*Lamprotornis chloropterus chloropterus*	Choucador de Swainson
Passeriformes	Sturnidae	*Lamprotornis purpureiceps*	Choucador à tête pourprée
Passeriformes	Sturnidae	*Lamprotornis splendidus splendidus*	Choucador splendide
Passeriformes	Sturnidae	*Onychognathus fulgidus hartlaubii*	Rufipenne de forêt
Passeriformes	Sylviidae	*Acrocephalus arundinaceus*	Rousserolle turdoïde
Passeriformes	Sylviidae	*Acrocephalus baeticatus cinnamomeus*	Rousserolle africaine
Passeriformes	Sylviidae	*Acrocephalus palustris*	Rousserolle verderolle
Passeriformes	Sylviidae	*Acrocephalus schoenobaenus*	Phragmite des joncs
Passeriformes	Sylviidae	*Acrocephalus scirpaceus*	Rousserolle effarvatte
Passeriformes	Sylviidae	*Bathmocercus rufus vulpinus*	Bathmocerque à face noire
Passeriformes	Sylviidae	*Chloropeta natalensis batesi*	Chloropète jaune
Passeriformes	Sylviidae	*Chloropeta similis*	Chloropète de montagne
Passeriformes	Sylviidae	*Eremomela badiceps*	Érémomèle à tête brune
Passeriformes	Sylviidae	*Eremomela canescens*	Érémomèle grisonnante
Passeriformes	Sylviidae	*Hippolais icterina*	Hypolaïs ictérine
Passeriformes	Sylviidae	*Hylia prasina*	Hylia verte
Passeriformes	Sylviidae	*Hyliota flavigaster flavigaster*	Hyliote à ventre jaune
Passeriformes	Sylviidae	*Iduna pallida elaeica*	Hypolaïs pâle
Passeriformes	Sylviidae	*Macrosphenus concolor*	Nasique grise
Passeriformes	Sylviidae	*Macrosphenus flavicans hypochondriacus*	Nasique jaune
Passeriformes	Sylviidae	*Melocichla mentalis*	Mélocichle à moustaches
Passeriformes	Sylviidae	*Phylloscopus budongoensis*	Pouillot d'Ouganda
Passeriformes	Sylviidae	*Phylloscopus sibilatrix*	Pouillot siffleur
Passeriformes	Sylviidae	*Phylloscopus trochilus*	Pouillot fitis
Passeriformes	Sylviidae	*Ptyrticus turdinus turdinus*	Akalat à dos roux
Passeriformes	Sylviidae	*Sylvietta brachyura carnapi*	Crombec sittelle
Passeriformes	Sylviidae	*Sylvietta virens baraka*	Crombec vert
Passeriformes	Timaliidae	*Illadopsis albipectus*	Akalat à poitrine écaillée
Passeriformes	Timaliidae	*Illadopsis fulvescens gularis*	Akalat brun

Passeriformes	Timaliidae	*Illadopsis rufipennis*	Akalat à poitrine blanche
Passeriformes	Timaliidae	*Turdoides plebejus cinerea*	
Passeriformes	Timaliidae	*Turdoides sharpei*	Cratérope de Sharpe
Passeriformes	Timaliidae	*Turdoides tenebrosus*	Cratérope ombré
Passeriformes	Turdidae	*Alethe diademata woosnami*	Alèthe à huppe rousse
Passeriformes	Turdidae	*Alethe poliocephala carruthersi*	Alèthe à poitrine brune
Passeriformes	Turdidae	*Stizorhina fraseri vulpina*	Stizorhin de Frazer
Passeriformes	Turdidae	*Turdus pelios centralis*	Merle africain
Passeriformes	Turdidae	***Zoothera oberlaenderi***	Grive d'Oberlaender
Passeriformes	Viduidae	*Vidua funerea wilsoni*	Combassou noir
Passeriformes	Viduidae	*Vidua macroura*	Veuve dominicaine
Passeriformes	Zosteropidae	*Zosterops senegalensis senegalensis*	Zostérops jaune
Pelecaniformes	Anhingidae	*Anhinga rufa*	Anhinga d'Afrique
Pelecaniformes	Phalacrocoracidae	*Phalacrocorax africanus*	Cormoran africain
Piciformes	Indicatoridae	*Indicator conirostris*	Indicateur à gros bec
Piciformes	Indicatoridae	*Indicator indicator*	Grand Indicateur
Piciformes	Indicatoridae	*Melichneutes robustus*	Indicateur à queue en lyre
Piciformes	Picidae	*Campethera abingoni chrysura*	Pic à queue dorée
Piciformes	Picidae	*Campethera cailliautii permista*	Pic de Cailliaut
Piciformes	Picidae	*Campethera caroli caroli*	Pic à oreillons bruns
Piciformes	Picidae	*Campethera nivosa herberti*	Pic tacheté
Piciformes	Picidae	*Campethera punctuligera*	Pic à taches noires
Piciformes	Picidae	*Dendropicos fuscescens sharpii*	Pic cardinal
Piciformes	Picidae	*Dendropicos goertae centralis*	Pic goertan
Piciformes	Picidae	*Dendropicos poecilolaemus*	Pic à poitrine tachetée
Piciformes	Picidae	*Dendropicos xantholophus*	Pic à couronne d'or
Piciformes	Picidae	*Jynx ruficollis pulchricollis*	Torcol à gorge rousse
Piciformes	Picidae	*Jynx torquilla*	Torcol fourmilier
Piciformes	Picidae	*Mesopicos elliotii*	Pic d'Elliott
Piciformes	Picidae	*Picoides obsoletus obsoletus*	Pic à dos brun
Piciformes	Rhamphastidae	*Gymnobucco bonapartei bonapartei*	Barbican à gorge grise
Piciformes	Rhamphastidae	*Gymnobucco sladeni*	Barbican de Sladen
Piciformes	Rhamphastidae	*Lybius bidentatus aequatorialis*	Barbican bidenté
Piciformes	Rhamphastidae	*Lybius guifsobalito*	Barbican guifsobalito
Piciformes	Rhamphastidae	*Lybius leucocephalus leucocephalus*	Barbican à tête blanche
Piciformes	Rhamphastidae	*Lybius rolleti*	Barbican à poitrine noire
Piciformes	Rhamphastidae	*Lybius vielloti vielloti*	
Piciformes	Rhamphastidae	*Pogoniulus bilineatus leucolaima*	Barbion à croupion jaune
Piciformes	Rhamphastidae	*Pogoniulus chrysoconus chrysoconus*	Barbion à front jaune
Piciformes	Rhamphastidae	*Pogoniulus duchaillui*	Barbican à taches jaunes
Piciformes	Rhamphastidae	*Pogoniulus scolopaceus flavisquamatus*	Barbion grivelé
Piciformes	Rhamphastidae	*Pogoniulus subsulphureus flavimentum*	Barbion à gorge jaune
Piciformes	Rhamphastidae	*Trachyphonus purpuratus elgonensis*	Barbican pourpré
Piciformes	Rhamphastidae	*Tricholaema hirsuta ansorgii*	Barbican hérissé
Piciformes	Rhamphastidae	*Tricholaema hirsuta chapini*	Barbican hérissé
Podicipediformes	Podicipitidae	*Tachybaptus ruficollis capensis*	Grèbe castagneux
Psittaciformes	Psittacidae	*Agapornis pullarius pullarius*	Inséparable à tête rouge
Psittaciformes	Psittacidae	*Agapornis swindernianus zenkeri*	Inséparable à collier noir
Strigiformes	Strigidae	*Bubo africanus cinerascens*	Grand-duc africain
Strigiformes	Strigidae	*Bubo lacteus*	Grand-duc de Verreaux
Strigiformes	Strigidae	*Glaucidium tephronotum*	Chevêchette à pieds jaune
Strigiformes	Strigidae	*Otus leucotis leucotis*	Petit-duc à face blanche
Strigiformes	Strigidae	*Otus scops*	Petit-duc scops
Strigiformes	Strigidae	*Otus senegalensis ugandae*	Petit-duc africain
Strigiformes	Strigidae	*Scotopelia bouvieri*	Chouette-pêcheuse de Bouvier
Strigiformes	Strigidae	*Scotopelia peli*	Chouette-pêcheuse de Pel
Strigiformes	Strigidae	*Strix woodfordii nuchalis*	Chouette africaine
Strigiformes	Tytonidae	*Tyto alba affinis*	Effraie des clochers
Trogoniformes	Trogonidae	*Apaloderma aequatoriale*	Trogon à joues jaunes

Trogoniformes	Trogonidae	*Apaloderma brachyurum*	Trogon narina
Turniciformes	Turnicidae	*Turnix sylvaticus lepurana*	Turnix d'Andalousie
Upupiformes	Phoeniculidae	*Phoeniculus aterrimus emini*	Irrisor noir
Upupiformes	Phoeniculidae	*Phoeniculus castaneiceps brunneiceps*	Irrisor à tête brune
Upupiformes	Phoeniculidae	*Phoeniculus jacksoni*	
Upupiformes	Phoeniculidae	*Phoeniculus niloticus*	
Upupiformes	Phoeniculidae	*Rhinopomastus aterrimus emini*	Irrisor noir
Upupiformes	Upupidae	*Upupa epops africana*	Huppe fasciée
Upupiformes	Upupidae	*Upupa epops senegalensis*	Huppe fasciée

2.3. LISTE DES POISSONS DU HAUT-UELE

Les poissons endémiques sont indiqués en gras. Ordre alphabétique par ordre, par famille, puis nom d'espèce. Liste basée sur les cartes de distribution des poissons du bassin congolais préparées au laboratoire d'ichtyologie du MRAC.

Characiformes	Alestidae	*Alestes liebrechtsii*
Characiformes	Alestidae	*Alestes macrophthalmus*
Characiformes	Alestidae	*Alestopetersius caudalis*
Characiformes	Alestidae	*Brycinus bimaculatus*
Characiformes	Alestidae	*Brycinus grandisquamis*
Characiformes	Alestidae	*Brycinus imberi*
Characiformes	Alestidae	*Brycinus macrolepidotus*
Characiformes	Alestidae	*Bryconaethiops boiulengeri*
Characiformes	Alestidae	*Bryconaethiops macrops*
Characiformes	Alestidae	*Bryconaethiops microstoma*
Characiformes	Alestidae	*Hydrocynus goliath*
Characiformes	Alestidae	*Hydrocynus vittatus*
Characiformes	Alestidae	*Micralestes acutidens*
Characiformes	Alestidae	*Micralestes humilis*
Characiformes	Distichodontidae	*Distichodus affinis*
Characiformes	Distichodontidae	*Distichodus fasciolatus*
Characiformes	Distichodontidae	***Distichodus langi***
Characiformes	Distichodontidae	*Distichodus lusosso*
Characiformes	Distichodontidae	*Distichodus maculatus*
Characiformes	Distichodontidae	*Distichodus sexfasciatus*
Characiformes	Distichodontidae	*Eugnathichthys eetveldii*
Characiformes	Distichodontidae	*Eugnathichthys macroterolepis*
Characiformes	Distichodontidae	*Mesoborus crocodylus*
Characiformes	Distichodontidae	*Nannaethiops unitaeniatus*
Characiformes	Distichodontidae	*Nannocharax brevis*
Characiformes	Distichodontidae	*Nannocharax elongatus*
Characiformes	Distichodontidae	*Nannocharax macropterus*
Characiformes	Distichodontidae	*Nannocharax procatopus*
Characiformes	Distichodontidae	*Nannocharax taenia*
Characiformes	Distichodontidae	*Neolebias trilineatus*
Characiformes	Hepsetidae	*Hepsetus odoe*
Cypriniformes	Cyprinidae	*Barbus amanpoae*
Cypriniformes	Cyprinidae	*Barbus atromaculatus*
Cypriniformes	Cyprinidae	*Barbus caudovittatus*
Cypriniformes	Cyprinidae	*Barbus fasolt*
Cypriniformes	Cyprinidae	*Barbus mawambiensis*
Cypriniformes	Cyprinidae	*Barbus miolepis*
Cypriniformes	Cyprinidae	*Barbus pleuropholis*
Cypriniformes	Cyprinidae	***Barbus schoutedeni***
Cypriniformes	Cyprinidae	*Barbus tetrastigma*
Cypriniformes	Cyprinidae	***Barbus urotaenia***

Cypriniformes	Cyprinidae	*Chelaethiops congicus*
Cypriniformes	Cyprinidae	*Chelaethiops elongatus*
Cypriniformes	Cyprinidae	*Garra dembeensis*
Cypriniformes	Cyprinidae	*Labeo annectens*
Cypriniformes	Cyprinidae	*Labeo cylindricus*
Cypriniformes	Cyprinidae	*Labeo greenii*
Cypriniformes	Cyprinidae	*Labeo longipinnis*
Cypriniformes	Cyprinidae	*Labeo lukulae*
Cypriniformes	Cyprinidae	*Labeo nasus*
Cypriniformes	Cyprinidae	*Labeo parvus*
Cypriniformes	Cyprinidae	*Labeo quadribarbis*
Cypriniformes	Cyprinidae	*Labeo weeksii*
Cypriniformes	Cyprinidae	*Leptocypris modestus*
Cypriniformes	Cyprinidae	*Leptocypris weeksii*
Cypriniformes	Cyprinidae	*Leptocypris weynsii*
Cypriniformes	Cyprinidae	*Opsaridium ubangiense*
Cypriniformes	Cyprinidae	*Raiamas christyi*
Cypriniformes	Cyprinidae	*Raiamas salmolucius*
Osteoglossiformes	Mormyridae	*Campylomormyrus curvirostris*
Osteoglossiformes	Mormyridae	*Campylomormyrus elephas*
Osteoglossiformes	Mormyridae	*Campylomormyrus numenius*
Osteoglossiformes	Mormyridae	*Campylomormyrus rhynchophorus*
Osteoglossiformes	Mormyridae	*Campylomormyrus tamandua*
Osteoglossiformes	Mormyridae	*Genyomyrus donnyi*
Osteoglossiformes	Mormyridae	*Gnathonemus petersii*
Osteoglossiformes	Mormyridae	*Hippopotamyrus wilverthi*
Osteoglossiformes	Mormyridae	*Marcusenius greshoffi*
Osteoglossiformes	Mormyridae	*Marcusenius monteiri*
Osteoglossiformes	Mormyridae	*Marcusenius moorii*
Osteoglossiformes	Mormyridae	*Marcusenius stanleyanus*
Osteoglossiformes	Mormyridae	*Mormyrops anguilloides*
Osteoglossiformes	Mormyridae	*Mormyrops attenuatus*
Osteoglossiformes	Mormyridae	*Mormyrops maesuianus*
Osteoglossiformes	Mormyridae	*Mormyrops sirenoides*
Osteoglossiformes	Mormyridae	*Mormyrus caballus bumbanus*
Osteoglossiformes	Mormyridae	*Mormyrus macrops*
Osteoglossiformes	Mormyridae	*Mormyrus ovis*
Osteoglossiformes	Mormyridae	*Mormyrus rume proboscirostris*
Osteoglossiformes	Mormyridae	*Petrocephalus christyi*
Osteoglossiformes	Mormyridae	*Petrocephalus grandoculis*
Osteoglossiformes	Mormyridae	***Petrocephalus hutereaui***
Osteoglossiformes	Mormyridae	*Petrocephalus sauvagii*
Osteoglossiformes	Mormyridae	*Petrocephalus simus*
Osteoglossiformes	Mormyridae	*Pollimyrus brevis*
Osteoglossiformes	Mormyridae	*Pollimyrus nigripinnis*
Osteoglossiformes	Mormyridae	*Pollimyrus plagiostoma*
Osteoglossiformes	Mormyridae	*Pollimyrus pulverulentus*
Osteoglossiformes	Mormyridae	*Pollimyrus tumifrons*
Osteoglossiformes	Mormyridae	*Stomatorhinus polylepis*
Perciformes	Cichlidae	*Hemichromis elongatus*
Perciformes	Cichlidae	*Heterochromis multidens*
Perciformes	Cichlidae	*Lamprologus mocquardi*
Perciformes	Cichlidae	*Tilapia congica*
Perciformes	Cichlidae	*Tilapia zillii*
Perciformes	Cichlidae	*Tylochromis lateralis*
Perciformes	Cichlidae	*Tylochromis robertsi*
Perciformes	Cichlidae	*Tylochromis variabilis*
Perciformes	Eleotridae	*Kribia nana*
Perciformes	Eleotridae	*Kribia uelensis*

Perciformes	Latidae	*Lates niloticus*
Polypteriformes	Polypteridae	*Polypterus ornatipinnis*
Polypteriformes	Polypteridae	*Polypterus weeksii*
Siluriformes	Clariidae	*Clariallabes laticeps*
Siluriformes	Clariidae	*Clarias angolensis*
Siluriformes	Clariidae	*Clarias buthupogon*
Siluriformes	Clariidae	*Clarias camerunensis*
Siluriformes	Clariidae	*Clarias dumerilii*
Siluriformes	Clariidae	*Clarias gariepinus*
Siluriformes	Clariidae	*Clarias hilli*
Siluriformes	Clariidae	*Clarias liocephalus*
Siluriformes	Clariidae	*Clarias platycephalus*
Siluriformes	Clariidae	*Heterobranchus longifilis*
Siluriformes	Malapteruridae	*Malapterurus gossei*
Siluriformes	Malapteruridae	*Malapterurus microstoma*
Siluriformes	Mochokidae	*Euchilichthys guentheri*
Siluriformes	Mochokidae	*Euchilichthys royauxi*
Siluriformes	Mochokidae	*Synodontis acanthomias*
Siluriformes	Mochokidae	*Synodontis alberti*
Siluriformes	Mochokidae	*Synodontis angelicus*
Siluriformes	Mochokidae	*Synodontis congicus*
Siluriformes	Mochokidae	*Synodontis decorus*
Siluriformes	Mochokidae	*Synodontis greshoffi*
Siluriformes	Mochokidae	*Synodontis notatus*
Siluriformes	Mochokidae	*Synodontis ornatissimus*
Siluriformes	Mochokidae	*Synodontis pleurops*
Siluriformes	Schilbeidae	*Pareutropius debauwi*
Siluriformes	Schilbeidae	*Pareutropius mandevillei*
Siluriformes	Schilbeidae	*Schilbe grenfelli*
Siluriformes	Schilbeidae	*Schilbe intermedius*
Tetraodontiformes	Tetraodontidae	*Tetraodon mbu*

2.4. LISTE DES AMPHIBIENS DU HAUT-UELE

Ordre alphabétique par ordre, par famille, puis par nom d'espèce. Liste basée sur les collections du MRAC.

Anura	Arthroleptidae	*Arthroleptis poecilonotus*
Anura	Arthroleptidae	*Arthroleptis stenodactylus*
Anura	Arthroleptidae	*Arthroleptis variabilis*
Anura	Arthroleptidae	*Arthroleptis xenodactylus*
Anura	Arthroleptidae	*Cardioglossa leucomystax*
Anura	Arthroleptidae	*Schoutedenella loveridgei*
Anura	Arthroleptidae	*Schoutedenella spinalis*
Anura	Bufonidae	*Amietophrynus camerunensis*
Anura	Bufonidae	*Amietophrynus funereus*
Anura	Bufonidae	*Amietophrynus funereus berghei*
Anura	Bufonidae	*Amietophrynus funereus funereus*
Anura	Bufonidae	*Amietophrynus kisoloensis*
Anura	Bufonidae	*Amietophrynus maculatus*
Anura	Bufonidae	*Amietophrynus regularis*
Anura	Bufonidae	*Amietophrynus steindachneri*
Anura	Bufonidae	*Amietophrynus superciliaris*
Anura	Bufonidae	*Amietophrynus tuberosus*
Anura	Bufonidae	*Bufo pusillus*
Anura	Hemisotidae	*Hemisus guineense*
Anura	Hemisotidae	*Hemisus marmoratum*

Anura	Hyperoliidae	*Acanthixalus spinosus*
Anura	Hyperoliidae	*Afrixalus fulvovittatus leptosomus*
Anura	Hyperoliidae	*Afrixalus osorioi congicus*
Anura	Hyperoliidae	*Afrixalus weidholzi*
Anura	Hyperoliidae	*Hyperolius*
Anura	Hyperoliidae	*Hyperolius balfouri*
Anura	Hyperoliidae	*Hyperolius bolifambae*
Anura	Hyperoliidae	*Hyperolius burgeoni*
Anura	Hyperoliidae	*Hyperolius cinnamomeoventris cinnamomeoventri*
Anura	Hyperoliidae	*Hyperolius ituriensis*
Anura	Hyperoliidae	*Hyperolius kivuensis*
Anura	Hyperoliidae	*Hyperolius langi*
Anura	Hyperoliidae	*Hyperolius nasutus*
Anura	Hyperoliidae	*Hyperolius ocellatus*
Anura	Hyperoliidae	*Hyperolius schoutedeni*
Anura	Hyperoliidae	*Hyperolius stenodactylus*
Anura	Hyperoliidae	*Hyperolius tuberculatus*
Anura	Hyperoliidae	*Hyperolius viridiflavus*
Anura	Hyperoliidae	*Kassina argyreivittis sudanica*
Anura	Hyperoliidae	*Kassina senegalensis uelensis*
Anura	Hyperoliidae	*Leptopelis anchietae*
Anura	Hyperoliidae	*Leptopelis aubryi*
Anura	Hyperoliidae	*Leptopelis bocagii*
Anura	Hyperoliidae	*Leptopelis calcaratus*
Anura	Hyperoliidae	*Leptopelis flavomaculatus*
Anura	Hyperoliidae	*Leptopelis millsoni*
Anura	Hyperoliidae	*Leptopelis notatus*
Anura	Hyperoliidae	*Leptopelis notatus tessmanni*
Anura	Hyperoliidae	*Leptopelis oryi*
Anura	Hyperoliidae	*Leptopelis rufus*
Anura	Hyperoliidae	*Leptopelis viridis*
Anura	Petropedetidae	*Phrynobatrachus albomarginatus*
Anura	Petropedetidae	*Phrynobatrachus bequaerti*
Anura	Petropedetidae	*Phrynobatrachus calcaratus*
Anura	Petropedetidae	*Phrynobatrachus cryptotis*
Anura	Petropedetidae	*Phrynobatrachus dendrobates*
Anura	Petropedetidae	*Phrynobatrachus discodactylus*
Anura	Petropedetidae	*Phrynobatrachus feae*
Anura	Petropedetidae	*Phrynobatrachus minutus*
Anura	Petropedetidae	*Phrynobatrachus natalensis*
Anura	Petropedetidae	*Phrynobatrachus parkeri*
Anura	Petropedetidae	*Phrynobatrachus perpalmatus*
Anura	Petropedetidae	*Phrynobatrachus plicatus*
Anura	Petropedetidae	*Phrynobatrachus scapularis*
Anura	Petropedetidae	*Phrynobatrachus versicolor*
Anura	Phrynomeridae	*Phrynomantis microps*
Anura	Pyxicephalidae	*Amietia angolensis*
Anura	Ranidae	*Hildebrandtia ornata*
Anura	Ranidae	*Hoplobatrachus occipitalis*
Anura	Ranidae	*Hydrophylax albolabris*
Anura	Ranidae	*Ptychadena bibroni*
Anura	Ranidae	*Ptychadena christyi*
Anura	Ranidae	*Ptychadena ingeri*
Anura	Ranidae	*Ptychadena longirostris*
Anura	Ranidae	*Ptychadena mascareniensis*
Anura	Ranidae	*Ptychadena oxyrhynchus*
Anura	Ranidae	*Ptychadena perreti*
Anura	Ranidae	*Ptychadena schubotzi*
Anura	Ranidae	*Ptychadena straeleni*

Anura	Ranidae	*Ptychadena taenioscelis*
Anura	Ranidae	*Ptychadena tournieri*
Anura	Ranidae	*Ptychadena trinodis*
Anura	Rhacophoridae	*Chiromantis rufescens*
Anura	Xenopodidae	*Hymenochirus boulengeri*
Anura	Xenopodidae	*Silurana tropicalis*
Anura	Xenopodidae	*Xenopus fraseri*
Anura	Xenopodidae	*Xenopus laevis*
Anura	Xenopodidae	*Xenopus muelleri*

2.5. LISTE DES REPTILES DU HAUT-UELE

Ordre alphabétique par ordre, par famille, puis par nom d'espèce. Liste basée sur les collections du MRAC.

Crocodylia	Crocodylidae	*Crocodylus cataphractus*	Faux-gavial d'Afrique
Crocodylia	Crocodylidae	*Crocodylus niloticus*	Crocodile du Nil
Squamata	Agamidae	*Acanthocercus cyanogaster*	
Squamata	Agamidae	*Agama agama*	Agame des colons
Squamata	Atractaspididae	*Atractaspis aterrima*	
Squamata	Atractaspididae	*Atractaspis corpulenta kivuensis*	
Squamata	Atractaspididae	*Atractaspis irregularis uelensis*	
Squamata	Atractaspididae	*Polemon christyi*	
Squamata	Atractaspididae	*Polemon collaris longior*	
Squamata	Causidae	*Causus lichtensteinii*	
Squamata	Causidae	*Causus maculatus*	
Squamata	Causidae	*Causus rhombeatus*	
Squamata	Chamaeleonidae	*Chamaeleo gracilis gracilis*	
Squamata	Chamaeleonidae	*Chamaeleo ituriensis*	
Squamata	Chamaeleonidae	*Chamaeleo johnstoni*	
Squamata	Chamaeleonidae	*Chamaeleo laevigatus*	
Squamata	Chamaeleonidae	*Chamaeleo oweni*	
Squamata	Chamaeleonidae	*Chamaeleo senegalensis*	
Squamata	Chamaeleonidae	*Rhampholeon boulengeri*	
Squamata	Colubridae	*Amblyodipsas unicolor*	
Squamata	Colubridae	*Aparallactus lunulatus*	
Squamata	Colubridae	*Aparallactus modestus ubangensis*	
Squamata	Colubridae	*Bothrophthalmus lineatus*	
Squamata	Colubridae	*Buhoma depressiceps*	
Squamata	Colubridae	*Chamaelycus christyi*	
Squamata	Colubridae	*Chamaelycus fasciatus*	
Squamata	Colubridae	*Crotaphopeltis hotamboeia*	
Squamata	Colubridae	*Dasypeltis fasciata*	
Squamata	Colubridae	*Dasypeltis scaber*	
Squamata	Colubridae	*Dendrolycus elapoides angusticinctus*	
Squamata	Colubridae	*Dipsadoboa unicolor*	
Squamata	Colubridae	*Dipsadoboa unicolor unicolor*	
Squamata	Colubridae	*Dipsadoboa viridis gracilis*	
Squamata	Colubridae	*Dipsadoboa weileri*	
Squamata	Colubridae	*Dispholidus typus viridis*	
Squamata	Colubridae	*Dromophis*	
Squamata	Colubridae	*Dromophis lineatus*	
Squamata	Colubridae	*Grayia ornata*	
Squamata	Colubridae	*Grayia smithii*	
Squamata	Colubridae	*Grayia tholloni*	
Squamata	Colubridae	*Hapsidophrys lineatus*	
Squamata	Colubridae	*Hapsidophrys smaragdinus*	

Squamata	Colubridae	*Hemirhagerrhis nototaenia*	
Squamata	Colubridae	*Hydraethiops melanogaster*	
Squamata	Colubridae	*Lamprophis fuliginosus*	
Squamata	Colubridae	*Lamprophis lineatus*	
Squamata	Colubridae	*Lamprophis olivaceus*	
Squamata	Colubridae	*Lycophidion capense jacksonii*	
Squamata	Colubridae	*Lycophidion irroratum*	
Squamata	Colubridae	*Lycophidion laterale*	
Squamata	Colubridae	*Lycophidion ornatum*	
Squamata	Colubridae	*Lycophidion polylepis*	
Squamata	Colubridae	*Mehelya capensis savorgnani*	
Squamata	Colubridae	*Mehelya nyassae*	
Squamata	Colubridae	*Mehelya poensis*	
Squamata	Colubridae	*Meizodon regularis*	
Squamata	Colubridae	*Natriciteres fuliginoides*	
Squamata	Colubridae	*Natriciteres olivacea*	
Squamata	Colubridae	*Natriciteres olivacea olivacea*	
Squamata	Colubridae	*Philothamnus albovariatus bequaerti*	
Squamata	Colubridae	*Philothamnus angolensis*	
Squamata	Colubridae	*Philothamnus battersbyi*	
Squamata	Colubridae	*Philothamnus heterodermus*	
Squamata	Colubridae	*Philothamnus heterodermus carinatus*	
Squamata	Colubridae	*Philothamnus heterolepidotus*	
Squamata	Colubridae	*Philothamnus nitidus loveridgei*	
Squamata	Colubridae	*Philothamnus ornatus*	
Squamata	Colubridae	*Philothamnus semivariegatus*	
Squamata	Colubridae	*Philothamnus semivariegatus semivariegatus*	
Squamata	Colubridae	*Prosymna ambigua bocagii*	
Squamata	Colubridae	*Psammophis brevirostris*	
Squamata	Colubridae	*Psammophis notostictus*	
Squamata	Colubridae	*Psammophis phillipsi*	
Squamata	Colubridae	*Psammophis sibilans*	
Squamata	Colubridae	*Psammophis subtaeniatus sudanensis*	
Squamata	Colubridae	*Psammophylax*	
Squamata	Colubridae	*Rhamnophis aethiopissa*	
Squamata	Colubridae	*Rhamnophis ituriensis*	
Squamata	Colubridae	*Rhamphiophis acutus garambensis*	
Squamata	Colubridae	*Scaphiophis albopunctatus*	
Squamata	Colubridae	*Thelotornis kirtlandii*	
Squamata	Colubridae	*Thrasops jacksonii*	
Squamata	Colubridae	*Toxicodryas blandingii*	
Squamata	Colubridae	*Toxicodryas pulverulenta*	
Squamata	Elapidae	*Boulengerina annulata*	Cobra d'eau
Squamata	Elapidae	*Dendroaspis jamesonii*	
Squamata	Elapidae	*Elapsoidea laticincta*	
Squamata	Elapidae	*Elapsoidea loveridgei multicincta*	
Squamata	Elapidae	*Naja haje haje*	
Squamata	Elapidae	*Naja melanoleuca*	
Squamata	Elapidae	*Naja nigricollis*	
Squamata	Elapidae	*Pseudohaje goldii*	
Squamata	Gekkonidae	*Cnemaspis quattuorseriata*	
Squamata	Gekkonidae	*Hemidactylus brookii*	
Squamata	Gekkonidae	*Hemidactylus echinus*	
Squamata	Gekkonidae	*Hemidactylus fasciatus*	
Squamata	Gekkonidae	*Hemidactylus richardsonii*	
Squamata	Gekkonidae	*Lygodactylus picturatus*	
Squamata	Lacertidae	*Adolfus africanus*	
Squamata	Lacertidae	*Bedriagaia tropidopholis*	
Squamata	Lacertidae	*Heliobolus nitidus*	

Squamata	Pythonidae	*Calabaria reinhardtii*
Squamata	Pythonidae	*Python sebae*
Squamata	Scincidae	*Leptosiaphos aloysiisabaudiae*
Squamata	Scincidae	*Panaspis helleri*
Squamata	Scincidae	*Riopa fernandi*
Squamata	Scincidae	*Riopa sundevallii*
Squamata	Scincidae	*Trachylepis affinis*
Squamata	Scincidae	*Trachylepis buettneri*
Squamata	Scincidae	*Trachylepis maculilabris*
Squamata	Scincidae	*Trachylepis megalura*
Squamata	Scincidae	*Trachylepis perrotetii*
Squamata	Scincidae	*Trachylepis polytropis*
Squamata	Scincidae	*Trachylepis quinquetaeniata*
Squamata	Scincidae	*Trachylepis striata*
Squamata	Typhlopidae	*Letheobia caeca*
Squamata	Typhlopidae	*Letheobia sudanensis*
Squamata	Typhlopidae	*Typhlops angolensis*
Squamata	Typhlopidae	*Typhlops lineolatus*
Squamata	Typhlopidae	*Typhlops punctatus*
Squamata	Varanidae	*Varanus exanthematicus*
Squamata	Varanidae	*Varanus niloticus*
Squamata	Viperidae	*Atheris hispida*
Squamata	Viperidae	*Atheris squamiger*
Squamata	Viperidae	*Bitis arietans*
Squamata	Viperidae	*Bitis gabonica*
Squamata	Viperidae	*Bitis nasicornis*
Testudines	Pelomedusidae	*Pelomedusa subrufa*
Testudines	Pelomedusidae	*Pelusios castaneus*
Testudines	Pelomedusidae	*Pelusios chapini*
Testudines	Pelomedusidae	*Pelusios gabonensis*
Testudines	Testudinidae	*Kinixys belliana mertensi*
Testudines	Testudinidae	*Kinixys erosa*
Testudines	Trionychidae	*Cycloderma aubryi*

ANNEXE 3 ORGANISATION ADMINISTRATIVE DES TERRITOIRES

3.1. TABLEAU RÉCAPITULATIF DE L'ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU TERRITOIRE DE DUNGU

Chefferies	**Groupements/ cités**	**Villages**	**Population**	**Densité**	**Superficie (km²)**
Malingindo	Diebio	Diawande	**5.306**	**3,5**	**4.833**
		Milagbe			
		Namongo			
		Nyemolu			
	Kpindi	Bangbawiso	4.991		
		Kpindi			
		Manguliti			
		Nagoda			
	Lindimbiya	Biahe	6.244		
		Diagbe			
		Diatumbu			
		Liako			
		Lindimbiya			
		Makasa			
		Siko			
	Nakoroda	Bagbuku	1.720		
		Madungula			
		Nangoyi			
		Ngoloni			
	Nambia	Mbuma	3.942		
		Nangokolo			
		Nambia			
	Nango	Diku	1.537		
		Kpase			
		Nangondi			
		Ngbunga			
	Zigbi	Mangie	1.512		
		Nakologbundo			
		Nango			

Chefferies	Groupements/ cités	Villages	Population	Densité	Superficie (km^2)
Ndolomo	Bakulagba	Bakulagba	**6.877**	**10**	**4.971**
		Bilikwa			
		Gada			
		Sanango			
		Zukale			
	Gangala	Gangala	7.741		
		Diabakpa			
		Dinvue			
		Kpasi			
		Nangbokolo			
		Napusikondo			
		Nasinge			
		Zangi			
	Mamvugo	Bagindiyo	6.802		
		Bahama			
		Katinga			
		Mabando			
		Mamvugo			
		Namboli			
		Natulubu			
	Mbomu	Bangalu	1.149		
		Li-Mbomu			
	Mogoloko	Bagbinya	1.927		
		Mogoloko			
		Nambili			
	Naisa	Batande	7.608		
		Combattant			
		Mandofi			
		Mongoli			
		Nambasa			
		Nawangu			
		Nayule			
	Naparka	Buye	3.032		
		Diagbo			
		Diakpete			
		Golopi			
		Naparka			
		Zangatiyo			
Wando	Afu	Afu	**824**	**5,7**	**2.560**
		Bitima			
		Kparu			
		Nambia			
	Anduala	Anduala	2.576		
		Awe			
		Dikpoto			
		Mbili			
		Sakule			
		Vula			

Chefferies	Groupements/ cités	Villages	Population	Densité	Superficie (km^2)
	Bagbele	Mamba	1.072		
		Wilibadi			
		Yambuka			
		Zagu			
	Biodi	Bilima	5.132		
		Gada			
		Nakpudu			
		Simbo			
		Zioto			
	Bitima	Akonvuko	3.449		
		Dingbili 2			
		Masumbu			
		Mogoloko			
		Namboli			
		Nangume			
		Ndolenzi			
	Dungu	Bamokandi	53.576		
		Ngilima			
		Uye			
	Gbandi	Ligbombi-Mangese	5.569		
		Ndanda			
		Nungedi			
	Gbazi	Nakale	1.045		
		Nakili			
		Bambala			
	Kana	Mbangu	1.038		
		Nadangbu			
		Nakwa			
	Kpele	Balama	2.226		
		Galafa			
		Kapili			
		Li-Molo			
		Nangbangili			
	Kpezu	Akonvuko	12.802		
		Li-Uye			
		Kpezu			
		Nambia			
		Nanzawa			
	Li-Ika	Galawa	5.742		
		Li-May			
		Mabenge			
		Atoto			
		Naangosinzili			
		Taduru			
	Maikapa	Bawaku	1.480		
		Gada			
		Ntina			

Chefferies	Groupements/ cités	Villages	Population	Densité	Superficie (km^2)
	Makusa	Lingasi	1.056		
		Makusa			
		Sukudu			
	Mbamu	Magangalama	423		
		Mbamu			
		Yabinza			
	Nakpudu	Gbangadi	7.449		
		Manzagala			
		Napopo			
		Yengu			
		Zangaime			
	Nambia	Kpaika 2	1.408		
		Mandolo			
		Nakpanga			
		Nambia			
	Nambiliki	Atande	690		
		Mandangbi			
	Nandika	Bilisi	848		
		Lindimbia			
		Nambia			
	Nangondi	Bagulupa	2.364		
		Mabeleni			
		Madekpe			
		Masabe			
		Nakulungba			
		Nangulu			
	Nasala	Benge	8.139		
		Nakpaima			
		Nangume			
		Nasala			
		Sambia			
		Yanguma			
	Naya	Agbopi	1.725		
		Ingbabu			
		Kangbu			
		Lundu			
		Nalingbi			
	Ndedu	Kwazi	12.514		
		Tobo			
		Uwe			
	Ngilima	Akalinga	8.909		
		Gangala			
		Li-Awe			
		Mabiki			
		Talu			
	Ngwawele	Naguga	922		
		Nambia			
		Nangume			

Chefferies	Groupements/ cités	Villages	Population	Densité	Superficie (km²)
	Sepio	Lilungbu	3.175		
		Nadi			
		Namatundu			
		Nambia			
	Tongo-Tongo	Dingbili	7.674		
		Kapili 2			
		Li-Ika			
		Madubngoa			
		Nakutala			
		Nanea Ngwa			
		Natikpo			
		Solo			
		Tati			
	Ungwa	Kiliwa	6.117		
		Kpaïka			
		Nabasa			
		Nambia			
		Nduga			

3.2. TABLEAU RÉCAPITULATIF DE L'ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU TERRITOIRE DE FARADJE

Chefferies	Groupements/ cités	Villages	Population	Densité	Superficie (km²)
Dongo	Dema	Boni	4.150	8,4	1.465
		Dema			
		Lanza			
		Manza			
		Meyingo			
		Ngaduma-Ndayi			
		Ngaduma-Lele			
		Ngilinga			
		Nyago-Dongo			
		Pafilio			
		Siaro			
		Sirigi-Gombe			
		Sirigi-Zamba			
		Ramanzi			
	Mude	Adranga	1.377		
		Agari			
		Dembuko			
		Gbagba			
		Gbomangi			
		Kiaribe			
		Kilima			
		Mabe			
		Nasogo			
		Ndezu			

Chefferies	Groupements/ cités	Villages	Population	Densité	Superficie (km²)
		Sesenge			
		Tadra			
	Sima	Andama	1.974		
		Gelu			
		Kangi			
		Kulua 1			
		Kulua 2			
		Madruko			
		Mande			
		Ndango			
		Nzolo			
		Poli			
		Wandalemo			
		Yibu			
Kakwa	Lamada	Amodo	3.240	39,1	776
		Arinyani			
		Bunzaka			
		Cecca/20 Nord			
		Cecca/20/Sud			
		Desa			
		Lodanga			
		Lokosa			
		Lupe			
		Mandanga			
		Mara			
		Moeri			
		Noga			
		Tsore			
		Yande			
	Kirikwa	Angonia	4.014		
		Avogo			
		Avokiri			
		Avuku			
		Banga			
		Djika			
		Kisangani-Ronvo			
		Lokudu			
		Lumanya			
		Malomalo			
		Mamuru			
		Mola			
		Pakakule			
Logo-Bagera	Dramba	Adau	27.114	14,6	1.397
		Adroapaima			
		Bukuyu			
		Dramba			
		Lodjowa			
		Lumeri			

Chefferies	Groupements/ cités	Villages	Population	Densité	Superficie (km²)
		Masabe			
		Nalovoko			
		Morosali			
		Tayo			
	Lagabe	Adamo	6.679		
		Avuku			
		Dudu			
		Lagabe			
		Limadi			
		Manyanva			
		Takonde			
		Tsore			
	Sagu	Akiama	3.506		
		Avoro			
		Buluma			
		Djuna			
		Karaya			
		Kolodra			
		Nyanva			
		Sagu			
		Tanza			
Logo-Doka	Ambarau	Akosiko	10.395	27,4	1.465
		Bara			
		Bayi			
		Bodaka			
		Buza			
		Dramoni			
		Gada			
		Karisia			
		Kumba			
		Marabi			
		Mondegi			
		Ndobani			
		Subani			
		Yangala			
	Keraka	Adimi	4.614		
		Atima			
		Bugo			
		Gbulu			
		Kayezema			
		Keraka			
		Mabima			
		Mondegi			
		Watu			
	Kiri	Dongay	1.499		
		Kiri			
		Kozia			
		Kuduwa			

Chefferies	Groupements/ cités	Villages	Population	Densité	Superficie (km^2)
		Misakali			
		Nyago			
	Makasango	Anokonzi	4.890		
		Biriki			
		Kafuli			
		Kamiro			
		Makasango			
		Mariadro			
		Tando			
		Tarangoa			
		Tavudri			
	Makoro	Adjukiama	22.953		
		Alagua			
		Asira			
		Bhelengo			
		Bilingu			
		Bolangi-Bakpa			
		Gyata			
		Karagba			
		Kasima			
		Kiasi			
		Kirima			
		Kodrata			
		Komayi			
		Kuruangoa			
		Mayika			
		Malimba			
		Manvoma			
		Maruzia			
		Misanva			
		Surunangbe			
		Tagamile			
		Taligo			
		Wangbu 1			
		Wangbu 2			
	Ndolomo	Akele	3.156		
		Drande			
		Kazimoto			
		Ndolomo			
		Papa			
		Tavura 1			
		Tavura 2			
Logo-Lolia	Ali	Ali	7.159	44,6	1.168
		Badeima			
		Baki-Logo			
		Bogoro			
		Debi			
		Gaga			

Chefferies	Groupements/ cités	Villages	Population	Densité	Superficie (km²)
		Loka			
		Mangay-Avo			
		Mangay-Mondo			
		Morodria			
		Ndiri			
		Ombandroa			
		Patarowa			
	Assigi	Andengi	8.068		
		Angoyowa			
		Assigi			
		Ataki			
		Bahabi			
		Bakayabi			
		Baki-Mondo			
		Drakibi			
		Domo			
		Geyame			
		Kinzo			
		Kurugu			
		Manigawa			
		Maredima			
		Merekadje			
		Nyari			
		Tangele			
		Yeyiwa			
	Makakaro	Abanva	12.100		
		Adjumile			
		Akuma			
		Andiri			
		Atadra 1			
		Atadra 2			
		Biya-Bari			
		Biya-Mala			
		Bodra			
		Kigatra			
		Kutsifa			
		Mazama			
		Nganzi			
		Ngulu			
		Tiri			
		Tukuma			
	Mandango	Atsi	1.675		
		Bagiri 1			
		Bagiri 2			
		Molombi			
		Pajulu			
		Vora			
Logo-Obeleba	Alomo	Adjuzima	10.434	19,6	1.100

Chefferies	Groupements/ cités	Villages	Population	Densité	Superficie (km²)
		Alomo			
		Bamo			
		Buti			
		Kagi			
		Kiya			
		Mopaka			
		Nduru			
		Nyanga			
		Tandro			
		Tavolama			
	Azay	Abha	7.464		
		Abata			
		Adjuma			
		Adranga			
		Angwa			
		Avoambi			
		Azay			
		Balebe			
		Drago			
		Katriwa			
		Kiasi			
		Kilima			
		Kovo			
		Lopi			
		Makiama			
		Mandere			
		Tabaa			
		Tafoni			
		Urudjako			
	Maulo	Abo	6.703		
		Balia 1			
		Balia 2			
		Budrabe			
		Drangu			
		Kongodia			
		Lomboko			
		Maulo			
		Ngili			
		Tadingi			
Logo-Ogambi	Budu	Aligi	42.516	21,8	4.878
		Ali-Moke			
		Alokwa			
		Amura			
		Angwandi			
		Awase			
		Babirigwa			
		Bagale			
		Bava			

Chefferies	Groupements/ cités	Villages	Population	Densité	Superficie (km^2)
		Birihulu			
		Bukiki			
		Bunga 1			
		Bunga 2			
		Dralema			
		Drasuma			
		Faranga			
		Fimbo			
		Garatawa			
		Kamangi			
		Kariyo			
		Kayezema			
		Kibinzi			
		Kirima			
		Konzioma			
		Konzo			
		Kungbu			
		Kutu			
		Lalibe			
		Lavoru			
		Mala			
		Malizi			
		Mandara			
		Manzo			
		Mogoy			
		Motoba			
		Monda			
		Mpondo			
		Nawangu			
		Ndowa			
		Nyari			
		Rigwadi			
		Siaya			
		Simiya			
		Sinzili			
		Taliyi			
		Taminzi			
		Tiriado			
		Yakobo			
		Yindema			
	Djabir	Amayo	27.040		
		Andata			
		Atatu			
		Awola			
		Ayiwa			
		Badri			
		Biilali			
		Binima			

Chefferies	Groupements/ cités	Villages	Population	Densité	Superficie (km^2)
		Digala			
		Djoga			
		Doya			
		Dradiwa			
		Drandu			
		Kidriabe			
		Kodrarobe			
		Kokoyo			
		Koreri			
		Lema			
		Lidjo			
		Monietu			
		Munguwa			
		Ngaduma-Ogambi			
		Nganzi			
		Ngbalanda			
		Ngube			
		Ombalaba			
		Sadi			
		Sidabo			
		Surubasi			
		Takiani			
		Udu			
		Udukwa			
		Vorani-Ngilinga			
		Yalaba			
		Yali			
		Yaya			
	Obandroa	Aodranva	18.875		
		Badjube			
		Butima			
		Kangi			
		Kutsima			
		Liago			
		Madrangbo			
		Malemo			
		Malizowa			
		Moni			
	Tadu	Akudidi	35.471		
		Akuma			
		Akuwa			
		Anguyo			
		Awago			
		Aro			
		Dombia			
		Kaki			
		Karisia			
		Kialo			

Chefferies	Groupements/ cités	Villages	Population	Densité	Superficie (km^2)
		Kilimbayo			
		Koloto			
		Lokaba			
		Mabinza-Nzoro			
		Mabo			
		Male			
		Mandaba			
		Miwara			
		Nzopi			
		Sesenge			
		Sirigi			
		Tomati			
		Watu			
		Yamba-Yamba			
	Tandro	Aguba	8.634		
		Azabu			
		Azile			
		Babe			
		Batali			
		Bungi			
		Manguya			
		Zumayi			
Mondo	Buru	Badayi	1.190	6,0	859
		Dangoma			
		Gbandazwa			
		Kobango			
		Moleda			
		Nadiango			
		Ndala 1			
		Ndala 2			
		Ramadala			
	Missa	Dekpi	760		
		Makakaro			
		Mamene			
		Sindani			
		Subani			
		Suru			
		Tako			
		Tsudu			
	Tekadje	Madali	350		
		Madinva			
		Madjengolade			
		Mayirima			
		Modokaya			
		Ringakpima			
		Sombiya			

3.3. TABLEAU RÉCAPITULATIF DE L'ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU TERRITOIRE DE NIANGARA

Secteurs/ chefferies	Groupements/ cités	Villages	Population	Densité	Superficie (km^2)
Cité	Ligunza		7.116	111,4	131
	Mangeka		5.556		
	Zande		3.140		
Boïme	Bakindosungu	Nadao		10,0	850
		Kpingula			
	Bandafuou	Kababingale			
		Kpali			
	Pongbo	Kundanda			
		Lumbalumba			
	Sadi	Bilikilani			
		Nangbama			
		Nakudele			
Kereboro	Arambi	Doku		7,7	1.838
		Zizi			
	Edru	Angomondza			
		Kandikoy			
		Tiko			
	Gbita	Guy			
		Kerekombi			
		Palakombi			
		Sakungba			
	Mademba	Bale			
		Dede Mateke			
		Kabadi			
		Wonga			
	Tulugu	Anikaze			
		Lovi			
		Ngbelo			
Kopa	Ekibondo	Kungbe		1,0	1503
		Nabengele			
		Tobo			
	Eti	Mbengu			
		Mungere			
		Nuga			
	Gbaga	Makala			
		Makana			
		Makilingbo			
		Ndenge			
		Zede			
	Mambetu	Dongolo			
		Lengbelengbe			
		Libago			
	Medi-Medi	Biti			
		Bungu			
		Tomo-Amu			

Secteurs/ chefferies	Groupements/ cités	Villages	Population	Densité	Superficie (km²)
Mangbele	Kiliwa	Mangbanga		13,4	482
		Ndombe			
		Nganzi			
	Makombo	Kiliwa			
		Libaki			
		Makasi			
		Mango			
		Zobeka			
	Mangulu	Alinga			
		Anyadime			
		Dungo			
		Kohoza			
		Makasi			
		Meumeu			
	Tuku	Buta			
		Kabayangwe			
		Mulili			
		Mutuka			
Mangbetu	Mabuogo	Bede		18,3	369
		Bila			
		Bodio			
		Kpokpa			
		Mbiliki			
	Naka	Kilima			
		Lele			
		Mangada			
		Naka			
		Negoyo 1			
		Negoyo 2			
		Negoyo 3			
		Ngbabele			
		Noboda			
	Nakoda	Dikidi			
		Kiliwa			
		Kokoloma			
		Nebuda			
		Ngbiribi			
Manziga	Guseyo	Bafuka		6,3	2.139
		Bilali			
		Wilitombo			
	Kido	Bakosa			
		Bamonga			
		Dogbaga			
		Gbaiga			
		Mbalawa			
		Siangba			
	Magombo	Aliame			
		Ako			

Secteurs/ chefferies	Groupements/ cités	Villages	Population	Densité	Superficie (km^2)
		Biyetulu			
		Nziwo			
		Soki			
		Tungwo			
	Nabakpa	Faragi			
		Gadia			
		Nasimi			
	Nawoko	Angwe			
		Mbangula			
		Sondota			
	Sendebe	Keleguke			
		Vongao			
Okondo	Bobo	Djagara		16,0	1.892
		Dungele			
		Masinzida			
		Netado			
		Tongoda			
	Djaga	Elu			
		Mabebeda			
		Nguamba			
	Kakoro	Ganga			
		Maboda			
		Mande			
		Ngbangolo			
	Kpambele	Kabasa			
		Kiliwa			
		Kpele			
		Matukani			
	Lipombo	Domba			
		Mambuluku			
		Mangbaku			
		Mbaraza 2			
	Mangbanga	Djembe			
		Mahangbo			
		Maida			
		Mebueti			
		Ndingba			
	Mbelekeu	Luka			
		Mawilide			
		Mbaraza 1			
		Ngelembo			
	Mbita	Bogo			
		Kitambo			
		Ngatua			
		Ngbimale			
	Meika	Bodo			
		Dete			
		Makombo			

Secteurs/ chefferies	Groupements/ cités	Villages	Population	Densité	Superficie (km²)
		Mekedjo			
		Malinda			
		Mugedule			
	Nokondoda	Biegu			
		Bologo			
		Gambali			

3.4. TABLEAU RÉCAPITULATIF DE L'ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU TERRITOIRE DE RUNGU

Secteurs/ chefferies	Groupements/ cités	Villages	Population	Densité	Superficie (km²)
Cité	Ligunza		7.116	111,4	131
	Mangeka		5.556		
	Zande		3.140		
Boïme	Bakindosungu	Nadao		10,0	850
		Kpingula			
	Bandafuou	Kababingale			
		Kpali			
	Pongbo	Kundanda			
		Lumbalumba			
	Sadi	Bilikilani			
		Nangbama			
		Nakudele			
Kereboro	Arambi	Doku		7,7	1.838
		Zizi			
	Edru	Angomondza			
		Kandikoy			
		Tiko			
	Gbita	Guy			
		Kerekombi			
		Palakombi			
		Sakungba			
	Mademba	Bale			
		Dede Mateke			
		Kabadi			
		Wonga			
	Tulugu	Anikaze			
		Lovi			
		Ngbelo			
Kopa	Ekibondo	Kungbe		1,0	1.503
		Nabengele			
		Tobo			
	Eti	Mbengu			
		Mungere			
		Nuga			

Secteurs/ chefferies	Groupements/ cités	Villages	Population	Densité	Superficie (km²)
	Gbaga	Makala			
		Makana			
		Makilingbo			
		Ndenge			
		Zede			
	Mambetu	Dongolo			
		Lengbelengbe			
		Libago			
	Medi-Medi	Biti			
		Bungu			
		Tomo-Amu			
Mangbele	Kiliwa	Mangbanga		13,4	482
		Ndombe			
		Nganzi			
	Makombo	Kiliwa			
		Libaki			
		Makasi			
		Mango			
		Zobeka			
	Mangulu	Alinga			
		Anyadime			
		Dungo			
		Kohoza			
		Makasi			
		Meumeu			
	Tuku	Buta			
		Kabayangwe			
		Mulili			
		Mutuka			
Mangbetu	Mabuogo	Bede		18,3	369
		Bila			
		Bodio			
		Kpokpa			
		Mbiliki			
	Naka	Kilima			
		Lele			
		Mangada			
		Naka			
		Negoyo 1			
		Negoyo 2			
		Negoyo 3			
		Ngbabele			
		Noboda			
	Nakoda	Dikidi			
		Kiliwa			
		Kokoloma			
		Nebuda			
		Ngbiribi			

Secteurs/ chefferies	Groupements/ cités	Villages	Population	Densité	Superficie (km^2)
Manziga	Guseyo	Bafuka		6,3	2.139
		Bilali			
		Wilitombo			
	Kido	Bakosa			
		Bamonga			
		Dogbaga			
		Gbaiga			
		Mbalawa			
		Siangba			
	Magombo	Aliame			
		Ako			
		Biyetulu			
		Nziwo			
		Soki			
		Tungwo			
	Nabakpa	Faragi			
		Gadia			
		Nasimi			
	Nawoko	Angwe			
		Mbangula			
		Sondota			
	Sendebe	Keleguke			
		Vongao			
Okondo	Bobo	Djagara		16,0	1.892
		Dungele			
		Masinzida			
		Netado			
		Tongoda			
	Djaga	Elu			
		Mabebeda			
		Nguamba			
	Kakoro	Ganga			
		Maboda			
		Mande			
		Ngbangolo			
	Kpambele	Kabasa			
		Kiliwa			
		Kpele			
		Matukani			
	Lipombo	Domba			
		Mambuluku			
		Mangbaku			
		Mbaraza 2			
	Mangbanga	Djembe			
		Mahangbo			
		Maida			
		Mebueti			
		Ndingba			

Secteurs/ chefferies	Groupements/ cités	Villages	Population	Densité	Superficie (km^2)
	Mbelekeu	Luka			
		Mawilide			
		Mbaraza 1			
		Ngelembo			
	Mbita	Bogo			
		Kitambo			
		Ngatua			
		Ngbimale			
	Meika	Bodo			
		Dete			
		Makombo			
		Mekedjo			
		Malinda			
		Mugedule			
	Nokondoda	Biegu			
		Bologo			
		Gambali			

3.5. TABLEAU RÉCAPITULATIF DE L'ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU TERRITOIRE DE WAMBA

Secteurs/ chefferies	Groupements	Villages	Population	Densité	Superficie (km^2)
Bafwangada	Baboa Boma	Bakyale	2.181	114,2	420
		Batou			
		Besimoni			
	Babosi	Babomboa	3.021		
		Badambusa			
		Badimba			
		Badope			
		Bafabodoma			
		Bafembay			
		Bagyamoni			
		Basina			
		Bekpe			
	Babuma	Bafadobea	700		
		Bafindio			
	Bachimi	Bachimi	4.305		
		Bakemego			
		Banato			
		Basisono			
		Batakubombi			
		Batokoboa	2.481		
	Badebogo	Babodo (Babokomba)			
		Banedzoka			
		Basoaka			
		Bayendi			

Secteurs/ chefferies	Groupements	Villages	Population	Densité	Superficie (km²)
	Bafakyambo	Badida	1.048		
		Bafagobee			
		Bafamupay			
	Bagbay	Babapee	2.315		
		Bakunzi			
		Banzekeneke			
		Basigyame			
	Bakana	Basisono			
		Ekpoka			
	Bakapele	Bafagunama			
		Bafamudzudzu			
		Bafebeyo			
		Batubani			
	Bakese	Bamulokuma			
		Bandugue			
	Bakondabee	Bakondabee			
		Bahogo			
		Bandilo			
		Ifua			
	Bakpangbaa	Basakuma			
		Batindia			
		Bavabakyeku			
	Bakunga	Bavangboki			
		Befegone			
		Beteenga			
	Bamonyake 1	Banzidei			
		Bapisanza			
		Bavilo			
	Bamonyake 2	Bangoongoo			
		Banato			
		Badida			
	Bangboo	Bambekenye			
		Basugonio			
		Banenyane			
		Begbonga			
	Bapalay	Bakanzelego			
		Baduku			
		Basato			
		Bayope			
	Bawoya	Bakuane			
		Baliki			
		Begiy			
	Gbagaa	Bafabungamane			
		Bafangida			
		Bafedey			
		Bandopa			
	Maboo	Bayato			

Secteurs/ chefferies	Groupements	Villages	Population	Densité	Superficie (km²)
		Maboo			
	Malamba	Bafidey			
		Bekenga			
		Bepombo Besoba			
	Mandele	Bafabangati			
		Bafanangaa			
		Bakpatiana			
		Begue			
Bafwakoy	Adjakandii	Adjakandii		33,1	1.753
		Bahatetaka			
		Kpakongo			
	Agbanga 1	Agbanga 1			
		Bonanda			
		Pigo 1			
		Pigo 2			
	Agbanga 2	Agbanga 2			
		Bafabau			
		Ungbongbo			
	Agoy	Agoy			
		Bambobou			
		Epanda			
		Mesanga			
		Okoso			
	Akataka	Akataka			
		Menzwenzwe			
	Anzaga	Bogoga			
		Tagala			
	Babeso	Babeso			
		Babuwa Mandele			
	Bagoya	Alingimboka			
		Bagoya			
		Batakobana			
		Bavanzuwa			
		Gyongoma			
	Basokono	Bafabau			
		Basokono			
	Batatoa	Batatoa			
		Bungbungbu			
		Likaba			
		Likupe			
	Bedegao	Asanea			
		Badidi			
		Bedegao			
		Ebabaye			
		Ekeyo			

Secteurs/ chefferies	Groupements	Villages	Population	Densité	Superficie (km²)
		Gbongobo			
		Ingungu			
	Beguwe 1	Begue 1			
		Ogwambokya			
	Beguwe 2	Beguwe 2			
	Bindani	Bakuwa			
		Bambobou			
		Bengamene 1			
		Bengamene 2			
		Bindani			
	Bogoga	Abuu 2			
		Bogoga			
	Bumbombi	Bumbombi			
	Degana	Degana			
	Ekango	Bafadangba			
		Bafagoy			
		Balowa			
		Ekango			
	Ibiatoku	Baboma			
		Ibiatoku			
		Mandabone			
	Kati	Babaengbaa			
		Badidi			
		Beanaka			
		Kati			
		Ongonga			
	Likupe	Bapambaa			
		Likupe			
	Manakyekye	Baatibague			
		Bafabodja			
		Manakyekye			
	Mboma	Mboma			
	Ongopando	Ekpakpa			
	Tibi	Ongopando Abuu 1 Agonga			
		Bowabamu			
		Bizaboy			
		Ongogoma			
		Matali			
		Mbokane			
		Tibi			
	Unguu	Ababa			
		Kati			
		Mboma			
		Unguu			
Balika-Toriko	Babia	Bandaka		11,7	1.064

Secteurs/ chefferies	Groupements	Villages	Population	Densité	Superficie (km²)
		Bevekelekya			
		Bombungo			
		Bovotubu			
	Babonde	Bavakalangba			
		Bavangboya			
		Bovobingo			
	Badedeka	Bavasebea			
		Bevekemboko			
		Bovogbunduwo			
		Bovotokondiko			
	Bakpele	Bavabandey			
		Bovosu			
	Bamoka	Bamoka			
		Bavambadia			
		Bobulo			
	Bangombo	Bavagboko			
		Bavakakome			
		Bavakponda			
		Bavandomu			
		Bovobolu			
	Bape	Badumbi			
		Bavabitini			
		Bavamabutu			
		Boloyi			
		Bovobikame			
		Bovodumo			
		Bovokibilangwe			
	Bavabazwa	Bavadekpo			
		Bavamabonza			
		Bovomodio			
		Bovonozongoni			
	Bavadangba	Bakwaka			
		Badumbi			
		Bavasaina			
	Bavagbaka	Bavakakome			
		Bavakanyeki			
		Bavayo			
	Bavamasya	Bavagbango			
		Bavakpuya			
		Bavalay			
		Bavamulimo			
		Bavapibu			
	Bavasamba	Badimba			
		Bavabokyabone			
		Bavabosaa			
		Bavanangaa			
		Bavasena			

Secteurs/ chefferies	Groupements	Villages	Population	Densité	Superficie (km²)
		Bevembey			
		Bovodupo			
		Bovopumo			
	Beveguku	Bavapibu			
		Bevenemindemi			
		Bovongilangwe			
		Bovonogoni			
	Bevendename	Beveyapolo			
		Bovopindoko			
		Bovoputoningwe			
		Bovotuogo			
	Bevengeni	Bavagbeleya			
		Bavamambuwaa			
		Bavanangaa			
		Bavasyame 1			
		Bavasyame 2			
	Bevesyeni	Bavangboma			
		Bavangwangwe			
		Bavasiku			
	Bovonbondoni	Bavamulimo			
		Bavazoleya			
		Bovomobito			
	Bovombili	Bavabondeno			
		Bevebedame			
		Bovombili			
	Bovopio	Bavakalangba			
		Bavakpokya			
		Bavamogaya			
		Bavanasane			
		Bavangbaga			
		Bevembonga			
		Bevepoko			
		Bogboy			
		Bovoboli			
		Bovomoginde			
		Bovonopu			
	Bovotukusiangwe	Bavabadusi			
		Bavagbengo			
		Bavakakome			
		Bavakpoga			
Mabudu-Malika-Babyeru	Abambaa			11,9	3.255
		Bafabasoa			
		Bafakakoa			
		Bafayabanga			
		Bavanambokombo			
		Ovao			
	Babonde	Babonde			
		Bafwanzinzi			

Secteurs/ chefferies	Groupements	Villages	Population	Densité	Superficie (km²)
		Barumbi			
	Bamungbe	Babamadoma			
		Bafalala			
		Bafangosego			
		Bafatanatana			
		Bafebago			
		Bakpamu			
	Bapondakame	Bafabatenogo			
		Bavaekombese			
		Bavalite			
	Bavaingbe	Baboda 1			
		Baboda 2			
		Bavaingbe			
		Bavangano			
	Bavakini	Banguba			
		Bavakini 1			
		Bavakini 2			
	Bavasamoa	Bafasamoa			
		Bangaide			
	Bavombise	Assesse			
		Bakpau			
		Bavombise			
		Beanaka			
		Mambati			
		Matete			
	Bavotuko	Bafanzogo			
		Bafewaka			
		Bavamanzee			
		Mambata Imbau			
	Kokoo	Angoko			
		Baboboto Avainde			
		Bafamanzoo			
		Bavakema			
		Bavotoku			
		Bole Bole			
		Lassa			
	Legbo	Bafamadema			
		Bafodzanea			
		Beanaka			
		Gwambi			
	Mandele	Bafababaga			
		Bafasakaka			
		Bafayaya 1			
		Bafayaya 2			
	Mbangana	Ambabone			
		Bafabambaneme			
		Bafalididi			

Secteurs/ chefferies	Groupements	Villages	Population	Densité	Superficie (km²)
		Bafandukpa			
		Bafasombane			
		Salisa			
	Toku	Bafamazoa			
		Bekeko			
		Mangaze			
Mahaa	Bakpekpee	Bavabadabaa		6,6	1.934
		Bavadupo			
		Bavajajo			
		Bavanolu			
	Bavabaluu	Bavaguma			
		Bavadungbu			
		Bavakomoy			
		Bavambenge			
		Bavatongbo			
		Bavengoy			
		Bawee 1			
		Bawee 2			
		Betongwe			
	Bavabola	Bavabodape			
		Bavalikyamoni			
		Bavaneko			
		Bavengbungbu			
	Bavagbase 1	Agoyo			
		Baza			
		Bolo			
		Lewenze			
	Bavagbase 2	Asobeanagaba			
		Itambi			
		Itiy			
		Sabasaba			
	Bavagyeme	Bavabayo			
		Bavangungu			
		Bavandini			
		Bavazee			
		Bavetumba			
		Fiowe			
		Lenge			
	Bavalo 1	Bangibe			
		Bavabafedu			
		Bavachekanza			
		Bavayakpo			
		Bavembi			
	Bavalo 2	Bangbe			
		Gbatawele			
		Mboleya			
		Ngiti			

Secteurs/ chefferies	Groupements	Villages	Population	Densité	Superficie (km²)
	Bavalo 3	Ngoye			
		Suka			
	Bavamambo	Bachinzi			
		Bavabubisi 1			
		Bavabubisi 2			
		Bavanyanga			
	Bavamba	Bavakunguo			
		Bavebao			
		Gunda			
		Mboma			
	Bavani	Bavakando			
		Bavakpanzaa			
		Bavamanga			
		Bavangotu			
		Bavapopo			
		Keleya			
	Bavatasi	Abenze			
		Akogo			
		Alekaye			
		Bavabizoko			
		Bavagubanzi			
		Bavanzano			
		Bavanyaa			
		Bavayobee			
		Unguu			
	Bavebea	Bavabau			
		Bavadzokowa			
		Bavagbundu			
		Bavakwabegi			
		Bavamanzima 1			
		Bavamanzima 2			
		Bavamasea			
		Bavangengeso			
		Bavangida			
	Baveda 1	Agbanga			
		Bedegao 1			
		Bedegao 2			
		Ingbunga			
	Baveda 2	Bavabandeya			
		Bavigaba			
		Bavimbay			
Makoda	Bachanzasili	Bengyee		171,6	368
		Gada			
	Baluka	Babakuma			
		Bakambokyane			
		Bamasoki			
		Bamudimba			

Secteurs/ chefferies	Groupements	Villages	Population	Densité	Superficie (km²)
	Bamatebi	Babesoko			
		Bamapiyo			
		Batongono			
	Bambi	Bafalongba			
		Bakepao			
		Banandeanane			
		Banendani			
		Batitia			
		Bayabo			
	Bamepoyo	Baleleya			
		Banamuneni			
		Basakawa			
		Bayadi			
		Beboyo			
		Bengasa			
	Bamungo	Banandeya			
		Bawoyo			
		Dududu			
	Banangaa	Bakoane			
		Bengomego			
		Bumba			
		Ekpondokpondo			
		Ngbodima			
	Banechane	Bakomoku			
		Bebanyego			
	Basobuo	Bangwaneme			
		Basobuo Batubo			
		Basobuo Ndey			
	Basokobio	Banagoboni			
		Bepabo			
		Etakamukongo			
	Batongboa	Mungbongboo			
		Tukugbane			
	Batuko	Babinyia			
		Bakpoya			
		Bamugonza			
		Bebatane			
	Benguwee	Babandaka			
		Bakitande			
		Tungbu			
	Besetego	Batibaza			
		Batisiyou			
	Enzato	Abiangama			
		Bamulepe			
		Bapauma			
		Mandengee			
		Tchobo			

Secteurs/ chefferies	Groupements	Villages	Population	Densité	Superficie (km²)
Malamba	Bahatetaka	Bahatetaka			
		Mbelembele			
	Bedegao	Bedegao			
	Embanzane	Embanzane			
		Sondo			
	Ingbeya	Ingbeya			
	Kalatende	Mbati			
		Toka			
	Koloya	Adigiso			
		Kpanze 1			
		Kpanze 2			
		Koloya			
	Likupe	Angagba			
		Agoo 1			
		Agoo 2			
		Isima			
	Manzabi	Bamanza			
		Ibembe			
		Manzabi			
		Ngufu			
		Okyengye			
	Matsinga	Asamboa			
		Bahobee			
		Bavembasa			
		Bepipineni			
		Eyango			
		Matsinga			
	Tchagbo	Tchagbo			
Malika-Ateru	Babogi	Bavabakatiso		79,7	184
		Bavahuu			
	Bavabee	Bavabakadza			
		Bavabandobee			
		Bavabambaa			
		Bavambotu			
		Bavasyeni			
	Bavambii	Bavakasanaboa			
		Bavamambolo			
		Bavelapa			
		Bavepango			
	Bavandoni	Bavagwanaka			
		Bavanganemane			
		Bavepuko			
	Bavanobembe	Bavamadangi			
		Babanotaomo			
	Bavanotueni	Bamimoni			
		Bavabonganea			
		Bavagbadi			

Secteurs/ chefferies	Groupements	Villages	Population	Densité	Superficie (km²)
		Bavagwambi			
	Bavasengi	Bakpaa			
		Bambanzo			
		Bavanasobeane			
		Bavasogobebe 2			
		Bavasogobebe 3			
		Bavasonimoni			
	Bavasogobebe	Bavasogobebe 1			
		Bavabaginyo			
		Bavabeso			
		Bavekumu			
	Bavebao	Babili Agamba			
		Bavanakaseme 1			
		Bavanakaseme 2			
		Bavamandeya			
		Bavasamongana			
		Bavasonimoni			
		Bavasendo 1			
		Bavasendo 2			
		Bavausane			
		Bavewaka			
Mangbele	Mababata	Bambako		24,1	784
		Madjedje			
		Mavasambilo 1			
		Mavasambilo 2			
		Moku			
	Magbitoka	Makakaa			
		Ndumba			
	Makpoguse	Mavadzoko			
	Matilimade	Mavabanda			
		Mavambole			
	Mavalobea	Ngazizi			
	Mavamasagi	Lili			
		Ngufu			
	Mavamupu	Mavabologo			
		Mavatotoloko			
	Mavanakolo	Mavakopa			
		Mavangomo			
	Mavangaloma	Egbotoo			
		Musiyo			
Timoniko	Babesyame	Alongba		155,5	376
		Begbani 3			
		Makalanga			
		Mbili			
		Yangambi			
	Badabu	Badzebu			
		Bakambinde			

Secteurs/ chefferies	Groupements	Villages	Population	Densité	Superficie (km^2)
		Bakpangbaa			
		Bapipiyo			
		Belobato			
		Matete			
		Nebobongo			
	Bamako	Babia			
		Babowa			
		Bachenze			
		Bakasi			
		Bambii			
		Bawasani			
		Benzio			
	Bamapuno	Babanza			
		Badide			
		Bagbatu			
		Bakondanengwo			
		Bamakanzaa			
		Bamapuno			
		Batokoma			
		Bebeane			
		Begbani 1			
		Begbani 2			
		Bembamuno 1			
		Sendu			
	Bamodo	Babaya			
		Babianza			
		Bakongaka			
		Banemengwo			
		Bedanga			
	Bangama	Bamapuno 2			
		Bembamuno 2			
	Banyama	Badjwati			
		Bamasuani			
		Bamwane			
	Batite	Babanangana			
		Bamasoki			
		Bamwamwa			
		Bekyoma 1			
	Batugba 1	Babodo			
		Bakongwe			
		Bangboka			
		Batua			
	Batugba 2	Babaina			
		Bagbakwa			
		Bagyakane			
	Guy	Bachanzasili			
		Bangbee			

Secteurs/ chefferies	Groupements	Villages	Population	Densité	Superficie (km^2)
		Bekyoma 2			
Wadimbisa	Bafadoa	Bafabaya		243,9	148
		Baluka			
		Banekengiso			
		Bapiengwo			
		Mabiangongo			
		Mboma			
	Bagambase	Bakaepa			
		Balapie			
		Bamianza			
		Banasanane			
		Bangboku			
		Bangema			
		Bazanganoboy			
	Bagboya 1	Bakwey 1			
	Gombe	Bamusakayo 1			
		Bedema			
		Bengabango			
	Bagboya Gbondo	Bagbokana			
		Bagboya Mukuu			
		Babutele			
		Banzua 1			
	Bagomba	Babusisono			
		Babesayo			
		Bakpo			
		Bangululu			
	Bagbolo	Babogi			
		Bakaisi			
		Bakpango			
		Bamukugane			
	Bakangi	Babuebue			
		Badusunga			
		Bambelebay			
		Banapeague			
		Bangamasiyo			
		Basay			
	Bengesee	Bafabina			
		Bambitii			
		Batanabo			
	Enganzo	Bafabaya			
		Bakwanza			
		Baluka			
	Nambose	Bakwey 2			
		Bangyee			
		Bamusakayo 2			
		Banzua 2			
		Bedema			

Secteurs/ chefferies	Groupements	Villages	Population	Densité	Superficie (km²)
		Bengabando			
Cité	Durunga	Anoalite	2.792	19	1.300,5
		Gbadi	5.107		
		Kuleyo	5.221		
		Mangbukele	4.307		
		Ndokayulu	2.785		

3.6. TABLEAU RÉCAPITULATIF DE L'ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU TERRITOIRE DE WATSA

Secteurs/ chefferies	Groupements	Villages	Population	Densité	Superficie (km²)
Andikofa	Andikolo	Andikolo		3,8	1.320
		Andilogu			
		Dzagalindi			
		Dzamoli			
		Kitaa			
		Lingbaa			
	Doratazi	Doratazi			
		Linda			
	Konzokonvu	Kekeu			
		Konzokonvu			
	Mengo	Adzangba			
		Envu			
		Korokou			
		Luwi			
		Mengo			
		Ngoya			
		Talokongo			
		Tilidru			
		Vore			
	Modogu	Atshuka			
		Kudukosa			
		Mayitudu			
		Mudogu			
		Odu			
	Ngey	Ngey			
		Ngwangba			
		Terenzi			
		Tibodri			
	Tosiga	Andakulu			
		Tosiga			
Andobi	Batitia	Batitia 1		39,1	742
		Batitia 2			
		Bolamu			
		Dimba			
	Diforo	Anzelekemo			
		Bakiri			
		Kosia			

Secteurs/ chefferies	Groupements	Villages	Population	Densité	Superficie (km²)
		Kulisabo			
		Monagbe			
		Ngili			
		Sibida			
	Dodi	Abamondende			
		Abangbulu			
		Abaku			
		Mundoku			
	Gyalou	Akogo			
		Bandegoya			
		Batoku			
		Gbofu			
		Idubanza			
		Isey			
		Kpulukudu			
		Kondey			
		Ngbara			
	Kpau	Abagbota			
		Abamabu			
		Abamanike			
		Abatoku			
Ateru	Andakukodi	Andakukodi		4,9	3.226
		Andilambe			
		Kerekonzi			
		Tobomanza			
	Baitebi	Andikoy			
		Baitebi 1			
		Baitebi 2			
		Isaya			
		Kakaya 1			
		Kakaya 2			
		Konzokoy			
	Ebi	Aboy			
		Ebi			
	Kalokisu	Kalokisu			
		Kutulindi 1			
		Kutulindi 2			
		Lingasa			
		Tebeembi			
	Ngofetudu	Angodi 1			
		Angodi 2			
		Ngofetudu 1			
		Ngofetudu 2			
		Obeledi 1			
		Obeledi 2			
		Undegu			
	Ngowa	Andaya			
		Kolomembe			

Secteurs/ chefferies	Groupements	Villages	Population	Densité	Superficie (km²)
		Ngowa			
Gombari	Bari Karo	Akwaku		15,2	1.080
		Arokpa			
		Kaungato			
		Lobiko			
		Mengu			
		Ndiringife			
		Ondekodre			
		Tibekodre			
		Tutu			
	Bari Moka	Adoko			
		Duku			
		Kagbara			
		Kute			
		Tebedru			
		Tilidru			
	Gbote	Andikenopi			
		Andimoli			
		Gondi			
		Kodoapundo			
		Konia			
	Mabadi	Kpele			
		Kongodru 1			
		Kongodru 2			
		Ndeya			
	Mangbele	Akilao			
		Baruti			
		Centre Commercial			
		Centre Kisangani			
		Dzabulindi			
		Gima			
		Madrabe			
		Molo			
		Netiti			
		Ririya			
		Tobe			
	Mayanga	Agagu			
		Dilala			
		Ezaba			
		Gbogbu			
		Goria			
		Mutulu			
		Nganga			
		Ngazizi			
		Ngbeleo			
		Undogou			
Kebo	Ambanzane	Ambanzane		22,0	673
		Maduya			

Secteurs/ chefferies	Groupements	Villages	Population	Densité	Superficie (km²)
		Muley			
	Apodo	Apana			
		Anay			
		Apodo			
		Ingbesi			
		Kosia			
		Ngode 1			
		Tokutoku			
	Kulingoya	Abakodu			
		Dula			
		Enzia			
		Mungoni			
Kibali	Anguley	Anguley		21,0	1.640
		Korongo			
		Tedeti			
	Doko Durba	Camp Agbarabo			
		Camp Bakango			
		Camp Boyeki			
		Camp Chauffeur			
		Camp Gurungwa			
		Camp Karagba			
		Camp Kasia 1			
		Camp Kasia 2			
		Camp Kasia 3			
		Camp Kisanga			
		Camp Kokwa			
		Camp Malemba			
		Camp Mangbe			
		Camp Nganzi			
		Quartier Mission			
	Kengengo	Ganga			
		Mbiri			
		Mutubi			
		Ngbangani			
		Walu			
	Mandramandra	Asaka			
		Atekola			
		Aungba			
		Avokala			
		Bondro			
		Drati			
		Duembe			
		Galay			
		Gatanga			
		Gimbia			
		Gumu			
		Kalinva			
		Kilimalande			

Secteurs/ chefferies	Groupements	Villages	Population	Densité	Superficie (km²)
		Kisanga			
		Kokiza			
		Konzobari			
		Kpere 1			
		Kudi-Kudi			
		Kukundeku			
		Lalibe			
		Lukungu			
		Lukuku			
		Mabhi			
		Mafu			
		Mangbele			
		Mazo			
		Mbidri			
		Mengu			
		Mogotolende			
		Monya			
		Motso			
		Ndala			
		Ndavo			
		Ndeleme			
		Sayi			
		Were			
		Yambo			
		Nzorogo			
	Mangote	Apahu			
		Djanguru			
		Kay Kay			
		Mangote			
	Ngilinga-Maïka	Ingula 1			
		Ingula 2			
		Kanzako			
		Konzo Dongo			
	Tora	Bande			
		Diri Diri			
		Kule 1			
		Kule 2			
		Ndedru			
		Ngolo Ngbolo			
		Tora Centre			
Mangbutu	Alulembani	Andibadiri		15,0	2.202
Secteur		Andone			
		Ataro			
		Tegu			
	Andobikaba	Andobikaba			
		Augitoli			
		Birindi			
		Matoko			

Secteurs/ chefferies	Groupements	Villages	Population	Densité	Superficie (km²)
		Zambula			
	Arebi	Gbavema			
		Muyi			
		Ngbilingbili			
	Arikotu	Aba Moke			
		Arikotu			
		Iriziako			
		Kauba 1			
		Kauba 2			
		Kivi			
		Konzikia			
		Lau - Maba			
		Malanga			
		Mangba 1			
		Mangba 2			
		Mayi - Zumi			
		Mundruku			
		Nembele			
		Sede			
		Tengbedeko			
		Zinao			
	Awilaba	Agukogbini			
		Awilaba			
		Kekere			
		Korini			
		Tondeba			
	Dubele	Aday			
		Akubogu			
		Alima			
		Dubele			
		Sanze			
		Zembe 1			
		Zembe 2			
	Kongbo	Abogu			
		Adoyi			
		Kaluadu			
		Kongbo			
	Kotaza	Kotaza			
		Mabo 1			
		Mabo 2			
	Lindikoda	Andimadiri			
		Angaza			
		Gbaka			
		Gima			
		Kokoro			
		Mabikirilindi			
	Maba	Akituna			
		Angaza			

Secteurs/ chefferies	Groupements	Villages	Population	Densité	Superficie (km²)
		Dondi			
		Maba Centre			
		Malandu			
		Mangiri			
		Shaba			
		Tokochako			
		Ture			
	Makala	Augu			
		Biri			
		Makala			
		Mbarikitalu			
	Makuruza	Akobo			
		Bobine			
		Dembu			
		Dila			
		Gireiza			
		Kibali Pangolin			
		Kobara Kongo			
		Lulu			
		Mabandakulu			
		Moto			
		Munguza			
		Tomo 1			
		Watsa-Moke			
	Mangozo	Mangozo 1			
		Mangozo 2			
	Mokowe	Gbaka			
		Mokowe			
		Ogagu			
		Ongu			
		Tembe Na Nzala			
	Ngoirindi	Mokowe			
		Ngoirindi			
	Ombando	Gbado			
		Gbaka			
		Kereza			
		Marunde			
		Ombano			
		Omini			
	Uzukukpi	Andingoli			
		Andikuli			
		Andimaga			
	Yendedi	Abisa			
Mari Minza	Bogutali	Aruaba		3,5	2.690
		Bogutali			
		Drikoma			
		Kodo Lindi			
		Lagba			

Secteurs/ chefferies	Groupements	Villages	Population	Densité	Superficie (km²)
		Lulu			
		Yegu			
	Efeloni	Arokangi			
		Boboya			
		Efeloni			
		Gereya			
		Kerekongbo			
	Kpegurobo	Gbariko			
		Komumole			
		Kpegukobo			
		Lindileya			
		Ngangazo			
		Tabakogu			
	Obeledi	Bokotambo			
		Gbandi Centre			
		Kiligbongo			
		Madrakou			
		Mayogbe			
		Tungu			
	Odelindi	Moholo			
		Ngowa			
		Odelindi			
	Tuludru	Katrangba			
		Kenekoda			
		Tihita			
		Tuludru			
	Tumu	Andra			
		Kosia			
		Kurengou			
		Lukulindi			
		Moku Centre			
		Onderufu			
		Osso 1			
		Osso 2			
		Toli			
		Tumu Centre			
Walese	Andanzo	Andimade		5,6	2.424
		Andinay			
		Andingonde			
	Andoga	Andikomba			
		Andimogu			
		Andimongu			
		Andoga			
		Bogoda			
		Ndedumosi			
		Tibeta 1			
		Tibeta 2			
		Tibongbo 1			

Secteurs/ chefferies	Groupements	Villages	Population	Densité	Superficie (km²)
		Tibongbo 2			
	Emole	Andabida			
		Andigbeli			
		Andikpati			
		Andikuli			
		Avokedi			
		Batau			
	Kubi	Andibago			
		Andimanga			
		Andoga-Karo			
		Kosikagba			
		Malili 1			
		Malili 2			
		Mamedi			
	Mambakadi	Andamume			
		Andilaba			
		Andingbese			
		Anditazi			
		Kilikolimosi			
		Teguwalese			
		Tibeta 1			
		Tibeta 2			
	Ngevea	Abindobe			
		Andibakola			
		Andigedi			
		Andikau			
		Andikunda			
		Lasu			
	Telekudimosi	Abakunda			
		Andimobe			
		Andinzili			
		Anditozi			
		Mamosala			
		Sekimosi			
	Undemulau	Andidibo			
		Andigay			
		Andikani			
		Andilau			

Source : Tableau dressé sur la base des données recueillies auprès de la Commission électorale indépendante, de la division de l'Intérieur de la Province-Orientale et du district du Haut-Uele et à l'INS/Kisangani.

LISTE DES FIGURES ET DES PHOTOS

LISTE DES CARTES

LISTE DES TABLEAUX

TABLE DES MATIÈRES

Carte administrative et routière du Haut-Uele
http://www.africamuseum.be/docs/research/publications/rmca/online/carte_hautuele.pdf

Achevé d'imprimer en novembre 2011
sur les presses des Nouvelles Imprimeries Havaux
à Nivelles (Belgique).

Les images qui viennent à l'esprit lorsque l'on évoque le Haut-Uele sont d'abord celles de ses populations renommées, les Mangbetu, les Azande, les Logo, les Budu, les Mayogo… dont la richesse et la diversité des cultures avaient frappé les conquérants, tant Arabes qu'Européens.

La présente monographie a pour ambition, outre de présenter ces peuples, de donner un aperçu général de la situation géographique, du relief, de la géologie, de l'hydrographie, de la faune, de la flore et de la démographie du Haut-Uele, et d'analyser, plus en profondeur, son évolution historique, culturelle, administrative politique, économique et touristique.

Au plan historique, elle montre, notamment, comment le Haut-Uele a été particulièrement sensible aux diverses perturbations qu'a connues le pays après l'indépendance. Elle analyse la rébellion des Simba, d'abord, au milieu des années 1960, et celles de la fin des années 1990 et du début 2000, ensuite, qui furent particulièrement destructrices, rébellions auxquelles s'ajoutèrent l'affaiblissement/désintégration de nombreux pouvoirs locaux et les interventions de dirigeants d'en haut dans les affaires locales.

Elle consacre un important chapitre aux peuples qui composent le Haut-Uele, à leurs langues, à leurs expressions artistiques et musicales et à leur vie religieuse.

Au plan administratif, elle analyse pourquoi, aujourd'hui, la région connaît une organisation comportant plus de chefferies que de secteurs, ces pouvoirs locaux que l'autorité coloniale (re)construisit et/ou reconnut en fonction de critères liés à des enjeux locaux ou à ses intérêts propres.

Elle s'interroge aussi sur les raisons pour lesquelles le Haut-Uele se trouve livré au trafic et à l'occupation armée. Trafic et occupation liés à sa position géopolitique (il se situe aux frontières du Sud-Soudan et de la République centrafricaine, et non loin des frontières ougandaises, dans leurs parties les moins administrées) et favorisés par des espaces peu habités regorgeant de richesses naturelles (dont l'or et l'ivoire), d'une part, et par un pouvoir local tribal émietté de type « ancien », sans grande capacité de résistance aux conquêtes militaires, d'autre part.

Elle décrit l'évolution négative d'une économie basée, d'une part, sur des cultures (le palmier à huile, le coton, l'arachide, l'hévéa, le café Robusta) de plus en plus délaissées et, d'autre part, sur l'exploitation de mines d'or, à Moto, par un Office des mines d'or de Kilo-Moto, qui n'a pas toujours suffisamment mis en valeur les ressources existantes. Elle montre également comment l'économie des « colons » du Haut-Uele en particulier, et de la Province-Orientale en général, a été un élément déterminant, en 1973, dans la décision du régime Mobutu de nationaliser les entreprises ayant appartenu aux étrangers.

Elle aborde, enfin, les cinq grands défis qui se posent au Haut-Uele : les transports, les communications, le tourisme, dont les atouts locaux sont non négligeables, l'enseignement et la santé.

ISBN 978-2-8710-6578-4



29,00

